This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LES

AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

Cet ouvrage a été expliqué littéralement, annoté et revu pour la traduction française par M. Sommer, agrégé des classes supérieures, docteur ès lettres.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

LES

AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS
EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des sommaires et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

CORNELIUS NEPOS

VIES DES GRANDS CAPITAINES

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1869

AL29910

AVIS

RELATIF A LA TRADUCTION JUXTALINÉAIRE.

On a réuni par des traits les mots français qui traduisent un seul mot latin.

On a imprimé en *italique* les mots qu'il était nécessaire d'ajouter pour rendre intelligible la traduction littérale, et qui n'ont pas leur équivalent dans le latin.

Enfin, les mots placés entre parenthèses, dans le français, doivent être considérés comme une seconde explication, plus intelligible que la version littérale.

ARGUMENTS ANALYTIQUES.

MILTIADE.

I. Miltiade conduit une colonie dans la Chersonèse.

II. Il s'empare de Lemnos et des Cyclades.

III. Il complote contre Darius pendant l'expédition de ce roi contre les Scythes.

IV. Darius envahit la Grèce; Miltiade persuade aux Athéniens de marcher à l'ennemi.

V. Victoire de Marathon.

VI. Récompense accordée à Miltiade.

VII. Condamné pour avoir abandonné le siége de Paros, Miltiade meurt en prison.

VIII. Véritable cause de la condamnation de Miltiade.

THÉMISTOCLE.

I. Jeunesse dissipée de Thémistocle.

II. Il s'illustre dans les guerres contre Corcyre et contre les Perses.

III. Victoire d'Artémisium.

IV. Défaite de Xerxès à Salamine.

V. Xerxès est chassé d'Europe.

VI. Thémistocle relève les remparts d'Athènes.

VII. Il trompe les Lacédémoniens et les brave ensuite.

VIII. Exil de Thémistocle.

IX. Sa lettre à Artaxerxès.

X. Le roi de Perse comble Thémistocle de présents. Mort de Thémistocle.

ARISTIDE.

I. Aristide est banni pour sa vertu.

II. Il assure aux Athéniens la suprématie maritime.

III. Aristide administre le trésor et meurt pauvre.

PAUSANIAS.

I. Orgueil de Pausanias après sa victoire sur Mardonius.

II. Il prend Byzance et renvoie les prisonniers persans à Xerxès.

III. Il essaye de soulever les ilotes.

IV. Il découvre lui-même son complot.

V. Il se réfugie dans un temple de Minerve et meurt.

CIMON.

I. Cimon sort de prison, grâce au dévouement de son épouse.

II. Ses exploits.

III. Il est banni, puis rappelé, et meurt au siége de Citium.

IV. Générosité de Cimon.

LYSANDRE.

I. Lysandre met fin à la guerre du Péloponèse.

II. Sa cruauté envers les habitants de Thasos.

III. Il tente de renverser les rois de Sparte, mais il est tué par les Thébains.

IV. Ses complots sont découverts après sa mort.

ALCIBIADE.

I. Caractère d'Alcibiade; son éducation.

II. Chargé de la guerre contre Syracuse, il devient suspect aux Athéniens.

III. Condamné pour sacrilége, il va offrir ses services aux Lacédémoniens.

IV. Il se rend auprès de Tissapherne, et gagne la faveur de l'armée athénienne.

V. Alcibiade rentre dans Athènes.

VI. Ses revers à la guerre lui font encourir la disgrâce de ses concitoyens.

VII. Quoique éloigné d'Athènes, il sert les intérêts de sa patrie pendant la guerre du Péloponèse.

VIII. Cette guerre terminée, il se retire auprès de Pharnabaze.

IX. Il est tué par trahison.

X. Sentiments divers des historiens sur Alcibiade.

THRASYBULE.

I. Thrasybule entreprend de délivrer sa patrie des trente tyrans.

II. Il se réfugie à Phylé et s'empare de Munychie.

III. Après l'expulsion des tyrans, il fait rendre une loi d'amnistie.

IV. Récompense décernée à Thrasybule. Sa mort.

CONON.

I. Conon se distingue dans la guerre du Péloponèse.

II. Il sert Pharnabaze contre les Lacédémoniens.

III. Il accuse Tissapherne devant le roi de Perse.

IV. Conon triomphe des Lacédémoniens à Cnide, et affranchit la Grèce.

V. Il est jeté dans les fers par Téribaze, au moment où il s'apprête à rendre aux Athéniens l'Ionie et l'Éolie.

DION.

I. Liens d'amitié et de parenté de Dion avec les deux Denys.

II. Il fait venir Platon en Sicile; mort de Denys l'Ancien.

III. Dion tombe dans la disgrâce de Denis le Jeune.

IV. Il est exilé à Corinthe.

V. Il revient en Sicile et s'empare de Syracuse.

VI. Mort du fils de Dion. Dion s'aliène le peuple en faisant périr Héraclide.

VII. Il gagne les soldats par ses largesses, mais perd la faveur des grands.

VIII. Complot de Callicrate.

IX. Dion est tué dans son palais.

X. Regrets qui suivent sa mort.

IPHICRATE.

I. Iphicrate s'illustre par sa science dans la tactique.

II. Ses exploits contre les Thraces, les Lacédémoniens et les Thébains.

III. Grandes qualités d'Iphicrate.

CHABRIAS.

I. Chabrias invente un nouveau genre de combat.

II. Exploits de Chabrias en Égypte.

III. De retour à Athènes, il est en butte à la jalousie de ses concitoyens.

IV. Il périt dans une bataille, abandonné par ses soldats.

TIMOTHÉE.

I. Caractère et exploits de Timothée.

II. On lui élève une statue pour le récompenser de sa victoire sur les Lacédémoniens.

III. Mis en accusation après un revers, il est condamné.

IV. Son fils est obligé de relever les remparts d'Athènes.

DATAME.

I. Datame se distingue dans la guerre contre les Cadusiens, et reçoit la province de Cilicie.

II. Il prend Thyus vivant.

III. Il amène Thyus au roi et se rend à l'armée d'Égypte.

IV. Il est rappelé, et fait prisonnier le Cappadocien Aspis.

V. Menacé par les intrigues des courtisans, il s'empare de la Cappadoce et de la Paphlagonie.

VI. Il envoie son fils contre les Pisidiens, puis se met lui-même en marche et reste vainqueur.

VII. Datame est trahi par son fils.

VIII. Il bat Autophradate, envoyé contre lui.

IX. Il évite les piéges que lui tend le roi.

X. Il se laisse tromper par Mithridate.

XI. Il est tué dans une entrevue.

ÉPAMINONDAS

I. Les mœurs diffèrent selon les pays. Plan de la vie d'Épaminondas.

II. Enfance et adolescence d'Épaminondas.

III. Ses vertus, son amour pour la science, sa patience dans la pauvreté, sa générosité.

IV. Il repousse des tentatives faites pour le corrompre.

V. Reparties ingénieuses d'Épaminondas contre Ménéclide.

VI. Mots piquants contre Callistrate et contre les Lacédémoniens.

VII. Épaminondas pratique l'oubli des injures.

VIII. Il conserve le commandement contrairement à la loi; sa défense.

IX. Sa mort à Mantinée.

X. Il se justifie d'avoir vécu dans le célibat. Son horreur pour les guerres civiles. Faiblesse de Thèbes avant et après Épaminondas.

PÉLOPIDAS.

I. Pélopidas est exilé par les Lacédémoniens, maîtres de la citadelle de Thèbes.

II. Il rentre à Thèbes avec douze compagnons.

III. Il affranchit sa patrie et chasse les Lacédémoniens.

IV. Quelle part prit Épaminondas à la délivrance de Thèbes.

V. Pélopidas est tué dans une bataille.

AGÉSILAS.

I. Agésilas dispute le trône à son neveu.

II. Il porte la guerre en Asie et observe fidèlement la trêve convenue avec Tissapherne.

III. Il ravage la Phrygie et trompe Tissapherne par des stratagèmes.

IV. Rappelé en Grèce, il est vainqueur des Béotiens à Coronée.

V. Il refuse de mettre le siége devant Corinthe.

VI. Il n'assiste pas à la bataille de Leuctres, mais il sauve Sparte assiégée par les Thébains.

VII. Son désintéressement; sa générosité envers sa patrie.

VIII. Il part pour faire la guerre en Égypte, et meurt au port de Ménélas.

EUMÈNE.

I. D'abord secrétaire de Philippe et d'Alexandre, Eumène est élevé au commandement de la cavalerie.

II. Après la mort d'Alexandre, il obtient en partage la Cappadoce.

III Il défend Perdiccas contre ses ennemis d'Europe.

IV. Il est vainqueur de Néoptolème dans un combat singulier.

V. Vaincu et assiégé par Antigone, il parvient à s'échapper.

VI. Il protége la mère et les enfants d'Alexandre.

VII. Il marche contre Antigone.

VIII. Il est vainqueur, mais l'indiscipline des vétérans l'empêche de poursuivre sa victoire.

IX. Stratagème ingénieux d'Eumène.

X. Il est livré par ses soldats, au moment même où il remporte une victoire.

XI. Retenu prisonnier, il demande qu'on hâte son supplice.

XII. Antigone le fait assassiner dans sa prison.

XIII. Eumène était redouté des autres lieutenants d'Alexandre. Ses funérailles.

PHOCION.

I. Vertueux et pauvre, Phocion refuse les présents de Philippe.

II. Dans sa vieillesse, il encourt la haine de ses concitoyens.

III. Il est exilé et se rend auprès de Philippe pour se justifier.

IV. Condamné et mis à mort, il est enseveli par des esclaves.

TIMOLÉON.

I. Timoléon affranchit sa patrie et assassine son frère, qui s'était érigé en tyran.

II. Ses exploits.

III. Il abdique l'autorité.

IV. Il devient aveugle et bâtit un temple à la Fortune.

V. Sa patience; sa mort.

DES ROIS.

I Rois de Sparte et rois de Perse.

II. Philippe, Alexandre, Pyrrhus et Denys.
III. Les lieutenants d'Alexandre.

AMILCAR.

I. Amilcar relève la fortune de Carthage.
II. Il dompte une révolte des soldats mercenaires.
III. Envoyé en Espagne, il emmène avec lui Annibal son fils et Asdrubal.
IV. Il est tué dans un combat.

ANNIBAL.

I. Annibal, toujours vainqueur des Romains, est paralysé par la jalousie de ses compatriotes.
II. Il soulève contre Rome Philippe et Antiochus.
III. Il soumet l'Espagne, prend Sagonte, et porte la guerre en Italie.
IV. Victoires d'Annibal.
V. Il trompe Fabius, bat Rufus Gracchus et Marcellus.
VI. Il est vaincu en Afrique par Scipion.
VII. Annibal se réfugie auprès d'Antiochus.
VIII. Il essaye en vain de faire reprendre les armes à Carthage, et fait la guerre aux Rhodiens.
IX. Il s'éloigne des États d'Antiochus et se joue de l'avarice des Crétois.
X. Il soulève Prusias contre les Romains.
XI. Un stratagème nouveau lui donne la victoire dans une bataille navale contre Eumène.
XII. Des envoyés de Rome viennent pour s'emparer de lui ; il s'empoisonne.
XIII. Goûts littéraires d'Annibal.

M. PORCIUS CATON.

I. Charges exercées par Caton pendant sa jeunesse ; il amène Ennius à Rome.
II. Son consulat ; sa censure.
III. Éloge de Caton ; ses études ; ses écrits.

T. POMPONIUS ATTICUS.

I. Haute naissance d'Atticus ; son amour pour l'étude.
II. Réfugié à Athènes, il secourt Marius de sa bourse.
III. Ses libéralités envers les Athéniens ; honneurs qui lui sont rendus.

IV. Il gagne les bonnes grâces de Sylla et revient à Rome.

V. Il hérite de Cécilius; il entretient la bonne harmonie entre Cicéron et Hortensius.

VI. Il renonce à la poursuite des honneurs; il évite les procès.

VII. Il ménage à la fois Pompée et César.

VIII. Après le meurtre de César, il demeure l'ami de Brutus fugitif.

IX. Il protége Fulvie, la femme d'Antoine, déclaré par le sénat ennemi de la patrie.

X. Il échappe à la proscription.

XI. Sa fidélité envers les proscrits.

XII. Il sauve plusieurs de ses amis.

XIII. Atticus sait allier les exigences de son rang avec l'économie.

XIV. Il écoute des lectures pendant les repas; sage emploi qu'il fait de sa fortune.

XV. Sa sincérité dans ses discours; son activité dans les affaires.

XVI. Charme de ses manières; son amitié avec Cicéron.

XVII. Piété et érudition d'Atticus.

XVIII. Ses connaissances en histoire, en poésie.

XIX. Il obtient les bonnes grâces d'Octave.

XX. Il est également cher à Octave et à Antoine.

XXI. Vieux et malade, Atticus forme la résolution de quitter la vie.

XXII. Il se laisse mourir de faim.

AUCTORIS PRÆFATIO.

Non dubito fore plerosque, Attice [1], qui hoc genus scripturæ leve et non satis dignum summorum virorum personis judicent, quum relatum legent quis musicam docuerit Epaminondam, aut in ejus virtutibus commemorari saltasse [2] eum commode scienterque tibiis cantasse. Sed hi erunt fere qui, expertes litterarum Græcarum, nihil rectum, nisi quod ipsorum moribus conveniat, putabunt. Hi si didicerint non eadem omnibus esse honesta atque turpia, sed omnia majorum institutis judicari, non admirabuntur nos in Graiorum virtutibus exponendis mores eorum secutos. Neque enim Cimoni fuit turpe, Atheniensium summo viro, sororem germanam habere in matrimonio, quippe quum ejus cives eodem uterentur instituto : at id quidem nostris moribus nefas habetur.

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

Je ne doute pas, Atticus, que la plupart de mes lecteurs ne jugent cet ouvrage frivole et trop peu digne de si grands personnages, lorsqu'ils y liront le nom du maître de musique d'Épaminondas et qu'ils me verront compter au nombre de ses talents sa grâce à danser et son habileté à jouer de la flûte. Mais ces critiques seront en général des personnes étrangères à la littérature grecque, qui ne trouvent de bien que ce qui est conforme à leurs mœurs. Si elles apprenaient que les mêmes choses ne sont pas honorables ou honteuses chez tous les peuples, mais que partout on en juge d'après la tradition des ancêtres, elles ne s'étonneraient pas de me voir peindre fidèlement les mœurs des Grecs quand je retrace leurs vertus. En effet, ce ne fut pas un déshonneur pour Cimon, l'un des plus grands hommes d'Athènes, d'avoir épousé sa sœur germaine, parce que c'était un usage reçu dans sa patrie, tandis que nos mœurs réprou-

PRÆFATIO
AUCTORIS.

Non dubito, Attice,
plerosque
fore qui judicent
hoc genus scripturæ leve
et non satis dignum
personis
virorum summorum,
quum legent relatum
quis docuerit musicam
Epaminondam,
aut commemorari
in virtutibus ejus,
eum saltasse commode
cantasseque tibiis scienter.
Sed hi erunt fere
qui, expertes
litterarum Græcarum,
putabunt nihil rectum,
nisi quod conveniat
moribus ipsorum.
Si hi didicerint
eadem non esse omnibus
honesta atque turpia,
sed omnia judicari
institutis majorum,
non admirabuntur nos
in exponendis
virtutibus Græcorum
secutos mores eorum.
Neque enim fuit turpe
Cimoni,
summo viro Atheniensium,
habere in matrimonio
sororem germanam,
quippe quum cives ejus
uterentur eodem instituto:
at id quidem
habetur nefas

PRÉFACE
DE L'AUTEUR.

Je ne doute pas, Atticus,
la plupart *des lecteurs*
devoir être *des gens* qui jugent
ce genre d'écrit léger
et pas assez digne
des personnages
d'hommes éminents,
lorsqu'ils liront *ceci* rapporté,
qui a enseigné la musique
à Épaminondas,
ou *verront ceci* être rappelé
parmi les mérites de lui,
lui avoir dansé avec-grâce [vamment.
et avoir chanté sur (joué de) la flûte sa-
Mais ceux-ci seront en-général
des gens qui, étrangers
aux lettres grecques,
penseront rien *n'être* droit (bien),
sinon ce qui s'accorde
avec les mœurs d'eux-mêmes.
Si ceux-ci ont appris (peuvent apprendre)
les mêmes choses ne pas être pour tous
honorables et honteuses,
mais toutes être jugées
d'après les institutions des ancêtres,
ils ne s'étonneront pas *que* nous
en exposant
les vertus des Grecs
avoir (nous ayons) suivi les mœurs d'eux.
Et en effet il ne fut pas honteux
pour Cimon,
le plus grand homme des Athéniens,
d'avoir en mariage (pour femme)
sa sœur germaine,
à savoir lorsque les concitoyens de lui
usaient de la même coutume :
pourtant ceci à la vérité
est tenu *pour* une chose-criminelle

Nulla Lacedæmoni[1] tam est nobilis vidua quæ non ad lenam eat mercede conducta. Magnis in laudibus tota fere fuit Græcia victorem Olympiæ citari; in scenam vero prodire[2] et populo esse spectaculo, nemini in eisdem gentibus fuit turpitudini. Quæ omnia apud nos partim infamia, partim humilia atque ab honestate remota ponuntur. Contra ea, pleraque nostris moribus sunt decora quæ apud illos turpia putantur. Quem enim Romanarum pudet uxorem ducere in convivium? aut cujus materfamilias non primum locum tenet ædium, atque in celebritate versatur? Quod multo fit aliter in Græcia: nam neque in convivium adhibetur, nisi propinquorum; neque sedet nisi in interiore parte ædium, quæ

vent une telle union. A Sparte, il n'y a point de veuve si noble qui ne se livre pour de l'argent. Dans presque toute la Grèce, c'était un grand titre d'honneur que d'être proclamé vainqueur à Olympie; chez ces mêmes nations, il n'y avait point de honte à paraître sur la scène et à se donner en spectacle au peuple. De tous ces usages, les uns, parmi nous, sont réputés infâmes, les autres avilissants, et déshonnêtes. Au contraire, nos mœurs admettent comme honorables bien des choses qui en Grèce sont tenues pour honteuses. Quel Romain rougit de conduire sa femme à un banquet? Quelle mère de famille n'occupe dans la maison l'appartement d'honneur et ne fréquente le monde? En Grèce, c'est bien différent: la femme n'est admise qu'aux repas de famille; elle ne se tient que dans la partie

nostris moribus.	selon nos mœurs.
Est Lacedæmoni	Il *n'*est à Lacédémone
nulla vidua tam nobilis	aucune veuve si noble
quæ, conducta mercede,	qui, étant louée pour un salaire,
non eat ad lenam.	n'aille chez une entremetteuse.
Citari victorem Olympiæ	Être proclamé vainqueur à Olympie
fuit in magnis laudibus	fut *compté* dans les grands titres de gloire
fere tota Grecia;	presque dans toute la Grèce;
prodire vero in scenam	d'autre-part s'avancer sur la scène
et esse spectaculo populo	et être à (se donner en) spectacle au peuple
fuit turpitudini	*ne* fut à honte (ne fut un sujet de honte)
nemini	pour personne
in eisdem gentibus.	chez ces-mêmes nations.
Quæ omnia apud nos	Lesquelles choses toutes chez nous
ponuntur	sont établies (réputées)
partim infamia,	en-partie infâmes,
partim humilia	en-partie viles
atque remota ab honestate.	et éloignées de (contraires à) l'honnêteté.
Contra ea,	Contrairement-à cela,
pleraque	la plupart des choses
quæ putantur turpia	qui sont réputées honteuses
apud illos	chez eux
sunt decora	sont honorables
nostris moribus.	dans nos mœurs.
Quem enim Romanorum	Pour qui en effet des Romains
pudet ducere uxorem	est-ce-une-honte de conduire *son* épouse
in convivium?	dans un festin?
aut cujus materfamilias	ou de qui la mère-de-famille
non tenet	n'occupe-t-elle pas
primum locum	la première place (le premier appartement)
ædium,	de la maison,
atque versatur	et *ne* vit-elle *pas*
in celebritate?	dans l'affluence (le monde)?
Quod fit multo aliter	Ce qui se fait bien autrement
in Græcia:	dans la Grèce:
nam neque adhibetur	car et *la femme* n'est pas admise
in convivium,	à un repas,
nisi propinquorum;	si ce n'est *un repas* de proches;
neque sedet	et elle ne siége (ne se tient)
nisi in parte interiore	que dans la partie la plus reculée
ædium,	de la maison,

gynæconitis appellatur, quo nemo accedit, nisi propinqua cognatione conjunctus. Sed plura persequi tum magnitudo voluminis prohibet, tum festinatio, ut ea explicem quæ exorsus sum. Quare ad propositum veniemus, et in hoc exponemus libro [1] vitas excellentium imperatorum.

la plus reculée de la maison, qui est appelée gynécée, où nul ne peut entrer, hormis les proches parents. Mais de plus longs détails me sont interdits et par la dimension de cet ouvrage et par l'impatience que j'éprouve d'aborder mon sujet. J'entre donc en matière, et je vais raconter dans ce livre la vie des grands capitaines.

quæ appellatur
gynæconitis,
quo nemo accedit,
nisi conjunctus
propinqua cognatione.
Sed tum
magnitudo voluminis,
tum festinatio
ut explicem ea
quæ exorsus sum,
prohibet persequi plura.
Quare
veniemus ad propositum,
et exponemus in hoc libro
vitas
imperatorum excellentium.

qui est appelée
gynécée,
et où personne n'a accès,
à moins qu'uni *à la femme*
par une proche parenté.
Mais d'une-part
l'étendue de *ce* volume,
d'autre-part *mon* empressement
pour que je développe ces *sujets*
que j'ai abordés,
*m'*empêchent d'énumérer plus de *détails*.
C'est-pourquoi
nous *en* viendrons à *notre* but,
et nous exposerons dans ce livre
les vies
des généraux éminents.

CORNELII NEPOTIS

DE VITA

EXCELLENTIUM IMPERATORUM

LIBER PRIOR.

MILTIADES.

I. Miltiades, Cimonis filius, Atheniensis, quum et antiquitate generis[1], et gloria majorum, et sua modestia unus omnium maxime floreret, eaque esset ætate ut non jam solum de eo bene sperare, sed etiam confidere cives possent sui talem futurum qualem cognitum judicarunt, accidit ut Athenienses Chersonesum colonos vellent mittere. Cujus generis quum magnus numerus esset, et multi ejus demigrationis peterent societatem, ex his delecti Delphos deliberatum missi sunt, qui consulerent Apollinem, quo potissimum duce uterentur : nam

MILTIADE.

I. Miltiade, fils de Cimon, né à Athènes, l'emportait sur tous ses concitoyens par l'ancienneté de sa race, par la gloire de ses aïeux, par sa modestie, et se trouvait à cet âge où l'on pouvait déjà non-seulement fonder sur lui de grandes espérances, mais compter qu'il deviendrait tel qu'on le vit plus tard, lorsque les Athéniens résolurent d'envoyer une colonie dans la Chersonèse. Comme le nombre des colons était considérable, et que beaucoup d'Athéniens demandaient à faire partie de l'expédition, des députés pris parmi eux furent envoyés à Delphes pour consulter Apollon sur le choix

CORNÉLIUS NÉPOS.

VIES

DES GRANDS CAPITAINES.

LIVRE PREMIER.

MILTIADES.

I. Quum Miltiades, filius Cimonis, Atheniensis, floreret maxime unus omnium et antiquitate generis, et gloria majorum, et sua modestia, essetque ea ætate ut sui cives possent non jam solum sperare bene de eo, sed etiam confidere futurum talem qualem judicarunt cognitum, accidit ut Athenienses vellent mittere colonos Chersonesum. Quum numerus cujus generis esset magnus, et multi petérent societatem ejus demigrationis, delecti ex his missi sunt Delphos deliberatum, qui consulerent Apollinem

MILTIADE.

I. Lorsque Miltiade, fils de Cimon, Athénien, florissait (se distinguait) le plus seul entre tous et par l'ancienneté de *sa* race, et par la gloire de *ses* ancêtres, et par *sa* modestie, et qu'il était à cet (un tel) âge que ses concitoyens pouvaient non plus seulement espérer bien de lui, mais encore avoir confiance *lui* devoir être tel qu'ils jugèrent *lui* *une* fois connu, il arriva que les Athéniens voulaient envoyer des colons dans la Chersonèse. Comme le nombre de cette espèce (des colons) était grand, et que beaucoup demandaient l'association (à faire partie) de cette émigration, des hommes choisis entre ceux-ci furent envoyés à Delphes pour consulter, lesquels devaient demander à Apollon

tum Thraces eas regiones tenebant, cum quibus armis erat dimicandum. His consulentibus nominatim Pythia præcepit ut Miltiadem sibi imperatorem sumerent : id si fecissent, incepta prospera futura. Hoc oraculi responso, Miltiades, cum delecta manu, classe Chersonesum profectus, quum accessisset Lemnum, et incolas ejus insulæ sub potestatem redigere vellet Atheniensium, idque Lemnii sua sponte facerent postulasset, illi irridentes responderunt tum id se facturos, quum ille, domo navibus proficiscens, vento Aquilone venisset Lemnum : hic enim ventus, a septentrionibus oriens, adversum tenet Athenis proficiscentibus. Miltiades, morandi tempus non habens, cursum direxit quo tendebat, pervenitque Chersonesum.

II. Ibi, brevi tempore, barbarorum copiis disjectis, tota re-

d'un chef; car les Thraces occupaient alors ces contrées, et il fallait les leur disputer les armes à la main. La Pythie enjoignit expressément à ceux qui l'interrogeaient de prendre Miltiade pour chef, ajoutant que, s'ils suivaient ce conseil, ils réussiraient dans leur entreprise. Sur cette réponse de l'oracle, Miltiade s'embarqua pour la Chersonèse à la tête d'une troupe d'élite. Il aborda à Lemnos, voulut soumettre les habitants de cette île à la domination d'Athènes, et les sollicita de se ranger volontairement à l'obéissance; mais les Lemniens lui répondirent en plaisantant qu'ils se soumettraient lorsqu'il viendrait de chez lui avec une flotte, poussé par le vent Aquilon : car ce vent, qui souffle du nord, est contraire aux vaisseaux qui vont d'Athènes à Lemnos. Miltiade, qui n'avait pas le temps de s'arrêter, continua sa route vers le but qu'il s'était proposé, et arriva dans la Chersonèse.

II. Après avoir en peu de temps dispersé les forces des barbares,

quo duce uterentur
potissimum :
nam tum Thraces
tenebant eas regiones,
cum quibus
dimicandum erat armis.
His consulentibus
Pythia præcepit
nominatim
ut sumerent sibi
Miltiadem imperatorem :
si fecissent id,
incepta futura prospera.
Quum, hoc responso
oraculi,
Miltiades,
cum manu delecta,
profectus classe
Chersonesum,
accessisset Lemnum,
et vellet redigere
incolas ejus insulæ
sub potestatem
Atheniensium,
postulassetque Lemnii
facerent id
sua sponte,
illi irridentes
responderunt se facturos id
tum quum ille,
proficiscens domo navibus,
venisset Lemnum
vento Aquilone :
hic enim ventus,
oriens a septentrionibus,
tenet adversum
proficiscentibus Athenis.
Miltiades,
non habens tempus
morandi,
direxit cursum
quo tendebat,
pervenitque Chersonesum.

II. Ibi, tempore brevi,
copiis barbarorum
disjectis,
potitus tota regione

quel chef ils emploieraient
de-préférence :
car alors les Thraces
occupaient ces contrées,
avec lesquels
il fallait lutter par les armes.
A ceux-ci interrogeant
la Pythie prescrivit
en-le-désignant-par-son-nom
qu'ils prissent pour eux-mêmes
Miltiade *comme* général :
disant, s'ils avaient fait (faisaient) cela,
leur entreprise devoir être heureuse.
Comme, sur cette réponse
de l'oracle,
Miltiade,
avec une troupe choisie,
étant parti sur une flotte
pour la Chersonèse,
avait abordé à Lemnos,
et voulait réduire
les habitants de cette île
sous la puissance
des Athéniens,
et avait demandé que les Lemniens
fissent cela (leur soumission)
de leur plein-gré,
ceux-là raillant
répondirent eux-mêmes devoir faire cela
alors que lui (Miltiade),
partant de *sa* demeure sur des vaisseaux,
serait venu à Lemnos
par le vent Aquilon :
en effet ce vent,
s'élevant (soufflant) du septentrion,
occupe la *partie* contraire
à ceux qui partent d'Athènes.
Miltiade,
n'ayant pas le temps
de s'arrêter,
dirigea *sa* course
vers le point où il tendait,
et arriva dans la Chersonèse.

II. Là, dans un temps court,
les troupes des barbares
ayant été dispersées,
s'étant emparé de toute la contrée

gione quam petierat potitus, loca castellis idonea communivit; multitudinem, quam secum duxerat, in agris collocavit, crebrisque excursionibus locupletavit. Neque minus in ea re prudentia quam felicitate adjutus est : nam, quum virtute militum devicisset hostium exercitus, summa æquitate res constituit, atque ipse ibidem manere decrevit. Erat enim inter eos dignitate regia, quamvis carebat nomine : neque id magis imperio quam justitia consecutus. Neque eo secius Atheniensibus, a quibus erat profectus, officia præstabat. Quibus rebus fiebat ut non minus eorum voluntate perpetuo imperium obtineret qui miserant, quam illorum cum quibus erat profectus. Chersoneso tali modo constituta, Lemnum revertitur, et ex pacto postulat ut sibi urbem tradant (illi enim dixerant, quum vento Borea domo profectus eo pervenisset, sese dedituros); se autem domum Chersonesi habere. Cares [1], qui tum

maître de tout le pays qu'il était venu conquérir, il éleva des forteresses dans les positions les plus avantageuses, établit dans les campagnes tous ceux qu'il avait amenés avec lui, et les enrichit par de fréquentes excursions. En cela, il ne dut pas moins à sa prudence qu'à son bonheur : car, après avoir vaincu les armées ennemies grâce à la valeur de ses soldats, il organisa la colonie avec la plus grande équité, et résolut de s'y fixer lui-même. Il avait parmi les siens le rang de roi sans en porter le titre, et il tenait moins cet honneur de son autorité que de sa justice. Il n'en rendait pas moins de nombreux services aux Athéniens, ses compatriotes; aussi conservait-il toujours le pouvoir du consentement de ceux qui l'avaient envoyé et de ceux avec lesquels il était parti. Lorsqu'il eut tout réglé en Chersonèse, il revint à Lemnos et demanda qu'on lui livrât la ville, selon ce qui avait été convenu : les Lemniens, en effet, avaient dit qu'ils se rendraient lorsqu'il viendrait de chez lui à Lemnos poussé par l'Aquilon; or il habitait la Chersonèse. Les Ca-

quam petierat,	qu'il était venu-chercher,
communivit	il fortifia
loca idonea castellis ;	les lieux propres à *recevoir* des châteaux ;
collocavit in agris	il établit sur des terres
multitudinem	la multitude
quam duxerat secum,	qu'il avait amenée avec lui-même,
locupletavitque	et l'enrichit
crebris excursionibus.	par de fréquentes excursions.
Neque adjutus est minus	Et il ne fut pas aidé moins
in ea re	dans cette entreprise
prudentia quam felicitate :	par *sa* prudence que par *son* bonheur :
nam, quum devicisset	car, après qu'il eut vaincu
virtute militum	par la valeur de *ses* soldats
exercitus hostium,	les armées des ennemis,
constituit res	il régla les affaires
summa æquitate,	avec la plus haute équité,
atque decrevit	et résolut
manere ipse ibidem.	de rester lui-même là.
Erat enim inter eos	Car il était (avait) parmi eux
dignitate regia,	du (le) rang de-roi,
quamvis carebat nomine :	bien qu'il manquât du titre :
neque consecutus id	et il n'avait pas obtenu cela
imperio	par *son* autorité
magis quam justitia.	plus que par *sa* justice.
Neque præstabat secius eo	Et il ne rendait pas moins pour-cela
officia Atheniensibus,	des bons-offices aux Athéniens,
a quibus profectus erat.	de chez lesquels il était parti.
Quibus rebus fiebat	Par lesquelles circonstances il se faisait
ut obtineret perpetuo	qu'il gardait constamment
imperium	l'autorité
non minus voluntate	non moins par la volonté
eorum qui miserant	de ceux qui *l'*avaient envoyé
quam illorum	que de ceux
cum quibus profectus erat.	avec lesquels il était parti.
Chersoneso	La Chersonèse
constituta tali modo,	ayant été réglée d'une telle sorte,
revertitur Lemnum,	il revient à Lemnos,
et postulat ex pacto	et demande d'après la convention
ut tradant urbem sibi	qu'ils livrent la ville à lui
(illi enim dixerant	(car ceux-là avaient dit
sese dedituros,	eux-mêmes devoir *se* rendre,
quum pervenisset eo,	lorsqu'il serait arrivé là,
profectus domo	étant parti de *sa* demeure
vento Borea) ;	avec le vent Borée) ;
se autem	or *il disait* lui-même
habere domum Chersonesi.	avoir *sa* demeure en Chersonèse.
Cares, qui tum	Les Cariens, qui alors

Lemnum incolebant, etsi præter opinionem res ceciderat, tamen non dicto, sed secunda fortuna adversariorum capti, resistere ausi non sunt, atque ex insula demigrarunt. Pari felicitate ceteras insulas, quæ *Cyclades* nominantur, sub Atheniensium redegit potestatem.

III. Eisdem temporibus, Persarum rex Darius, ex Asia in Europam exercitu trajecto, Scythis [1] bellum inferre decrevit. Pontem fecit in Istro flumine, qua copias traduceret; ejus pontis, dum ipse abesset, custodes reliquit principes quos secum ex Ionia et Æolide duxerat, quibus singulis ipsarum urbium perpetua dederat imperia. Sic enim putavit facillime se Græca lingua loquentes, qui Asiam incolerent, sub sua retenturum potestate, si amicis suis oppida tuenda tradidisset, quibus, se oppresso, nulla spes salutis relinqueretur. In hoc fuit tum numero Miltiades, cui illa custodia crederetur.

riens, qui occupaient alors Lemnos, ne s'attendaient guère à cette interprétation; cependant, se voyant pris moins par leur promesse que par l'heureuse fortune de leurs adversaires, il n'osèrent pas résister et abandonnèrent l'île. Miltiade, avec le même bonheur, soumit aux Athéniens toutes les autres îles qui portent le nom de Cyclades.

III. Vers la même époque, le roi de Perse Darius transporta une armée d'Asie en Europe et résolut de porter la guerre chez les Scythes. Il jeta un pont sur l'Ister pour le passage de ses troupes, et confia la garde de ce pont, en son absence, aux principaux citoyens de l'Ionie et de l'Éolide, qu'il avait amenés avec lui, et auxquels il avait conféré à perpétuité la souveraineté de ces pays. Il estimait en effet que le moyen le plus facile de retenir sous son autorité les peuples d'Asie qui parlaient la langue grecque était de remettre la défense des places à des amis à qui sa défaite ne pourrait laisser aucun espoir de salut. Miltiade était du nombre de ceux à qui fut confiée la garde du pont. Comme les messages arrivaient coup sur

incolebant Lemnum,
etsi res ceciderat
præter opinionem,
capti tamen non dicto,
sed fortuna secunda
adversariorum,
non ausi sunt resistere,
atque demigrarunt
ex insula.
Redegit sub potestatem
Atheniensium
pari felicitate
ceteras insulas,
quæ nominantur Cyclades.

III. Eisdem temporibus,
rex Persarum Darius,
exercitu trajecto
ex Asia in Europam,
decrevit
inferre bellum Scythis.
Fecit in flumine Istro
pontem,
qua traduceret copias;
reliquit
custodes ejus pontis,
dum ipse abesset,
principes
quos duxerat secum
ex Ionia et Æolide,
quibus singulis
dederat imperia perpetua
urbium ipsarum.
Putavit enim
se retenturum sic
facillime
sub sua potestate
loquentes lingua Græca
qui incolerent Asiam,
si tradidisset oppida tuenda
suis amicis,
quibus, se oppresso,
nulla spes salutis
relinqueretur.
Miltiades tum
fuit in hoc numero,
cui illa custodia
crederetur.

habitaient Lemnos,
bien que l'affaire eût abouti
contre *leur* attente,
pris cependant non par *leur* dire,
mais par la fortune favorable
de *leurs* adversaires,
n'osèrent pas résister,
et sortirent
de l'île.
Il réduisit sous la puissance
des Athéniens
avec un égal bonheur
toutes-les-autres îles,
qui sont nommées Cyclades.

III. Dans les mêmes temps,
le roi des Perses Darius,
une armée ayant été transportée
d'Asie en Europe,
résolut
de porter la guerre chez les Scythes.
Il fit sur le fleuve *de* l'Ister
un pont,
par où il ferait-passer *ses* troupes;
il laissa
comme gardiens de ce pont,
tandis que lui-même serait-absent,
les principaux-citoyens
qu'il avait amenés avec lui-même
de l'Ionie et de l'Éolide,
auxquels pris-isolément
il avait donné le commandement à-per-
des villes mêmes. [pétuité
Car il avait pensé
lui-même devoir retenir ainsi
le plus facilement
sous sa puissance
les *peuples* parlant en langue grecque
qui habitaient l'Asie,
s'il remettait les places à-défendre
à ses amis,
auxquels, lui-même étant abattu,
aucun espoir de salut
ne serait laissé.
Miltiade alors
fut dans ce nombre (au nombre de ceux)
à qui cette garde
devait être confiée.

Hic, quum crebri afferrent nuntii male rem gerere Darium premique ab Scythis, Miltiades hortatus est pontis custodes ne a fortuna datam occasionem liberandæ Græciæ[1] dimitterent : nam, si cum his copiis, quas secum transportaverat, interiisset Darius, non solum Europam fore tutam, sed etiam eos, qui Asiam incolerent Græci genere, liberos a Persarum futuros dominatione et periculo; et id facile effici posse : ponte enim rescisso, regem vel hostium ferro, vel inopia, paucis diebus interiturum. Ad hoc consilium quum plerique accederent, Histiæus Milesius ne res conficeretur obstitit, dicens non idem ipsis, qui summas imperii tenerent, expedire et multitudini, quod Darii regno ipsorum niteretur dominatio; quo exstincto, ipsos, potestate expulsos, civibus suis pœnas daturos. Itaque adeo se abhorrere a cæterorum consilio, ut nihil

coup, annonçant que Darius n'était pas heureux dans son entreprise et que les Scythes le serraient de près, Miltiade exhorta les gardiens du pont à ne pas laisser échapper cette occasion que leur offrait la fortune de délivrer la Grèce : si Darius périssait avec les troupes qu'il avait emmenées, non-seulement, disait-il, l'Europe serait à l'abri du danger, mais encore les peuples d'origine grecque qui habitaient en Asie se verraient affranchis de la domination et de la crainte des Perses. Rien n'était plus facile : le pont une fois coupé, le roi devait succomber en peu de jours ou par le fer des ennemis ou par le manque de vivres. La plupart se rangeaient à cet avis ; mais Histiée de Milet en empêcha l'exécution, disant que les intérêts de ceux qui possédaient l'autorité suprême n'étaient pas les mêmes que ceux de la multitude, parce que leur puissance était fondée sur celle de Darius; une fois Darius mort, ils se verraient renversés et punis par leurs concitoyens. Aussi, loin d'approuver le sentiment des

Hic, quum crebri nuntii
afferrent Darium
gerere rem male
premique a Scythis,
Miltiades
hortatus est custodes pontis
ne dimitterent
occasionem
datam a fortuna
liberandæ Græciæ :
nam, si Darius
interiisset cum his copiis,
quas transportaverat
secum,
non solum Europam
fore tutam,
sed etiam eos qui,
Græci genere,
incolerent Asiam,
futuros liberos
a dominatione Persarum
et periculo ;
et id posse facile effici :
ponte enim rescisso,
regem interiturum
paucis diebus
vel ferro hostium,
vel inopia.
Quum plerique
accederent
ad hoc consilium,
Histiæus Milesius
obstitit ne res
conficeretur,
dicens idem
non expedire ipsis,
qui tenerent summas
imperii,
et multitudini,
quod dominatio ipsorum
niteretur regno Darii ;
quo exstincto,
ipsos, expulsos potestate,
daturos pœnas
civibus.
Itaque
se abhorrere adeo

Alors, comme de fréquents messages
apportaient *cette nouvelle*, Darius
conduire *son* entreprise mal
et être pressé par les Scythes,
Miltiade
exhorta les gardiens du pont
à ce qu'ils ne laissassent pas échapper
l'occasion
donnée par la fortune
de délivrer la Grèce :
car, si Darius
avait péri avec ces troupes,
qu'il avait transportées
avec lui-même,
il disait non-seulement l'Europe
devoir être en sûreté,
mais encore ceux qui,
Grecs de race,
habitaient l'Asie,
devoir être libres
de la domination des Perses
et du danger *d'être asservis ;*
et ceci pouvoir facilement s'exécuter :
en effet, le pont étant coupé,
le roi devoir périr
en peu de jours
ou par le fer des ennemis,
ou par le manque *de vivres.*
Tandis que la plupart
se rangeaient
à cet avis,
Histiée de Milet
s'opposa à ce que le projet
fût exécuté,
disant la même chose
ne pas être avantageuse à eux-mêmes,
qui occupaient *les fonctions* les plus élevées
du commandement,
et à la multitude,
parce que la domination d'eux-mêmes
reposait sur la royauté de Darius ;
lequel étant mort,
eux-mêmes, chassés du pouvoir,
devoir donner des peines (seraient punis)
à (par) *leurs* concitoyens.
En conséquence
lui-même être éloigné tellement

putet ipsis utilius quam confirmari regnum Persarum. Hujus quum sententiam plurimi essent secuti, Miltiades, non dubitans, tam multis consciis, ad regis aures consilia sua perventura, Chersonesum reliquit, ac rursus Athenas demigravit. Cujus ratio, etsi non valuit, tamen magnopere est laudanda, quum amicior omnium libertati quam suæ fuerit dominationi.

IV. Darius autem, quum ex Europa in Asiam rediisset, hortantibus amicis ut Græciam redigeret in suam potestatem, classem quingentarum navium comparavit, eique Datim præfecit et Artaphernem; hisque ducenta peditum millia et decem equitum dedit, causam interserens se hostem esse Atheniensibus, quod eorum auxilio Iones Sardas expugnassent, suaque præsidia interfecissent. Illi præfecti regii, classe ad Eubœam appulsa, celeriter Eretriam ceperunt, omnesque ejus gentis

autres, il estimait que rien pour eux n'était plus utile que l'affermissement du trône de Perse. Le plus grand nombre embrassa cette opinion, et Miltiade, ne doutant pas qu'une proposition connue de tant de monde ne parvînt aux oreilles du roi, quitta la Chersonèse et revint à Athènes. Bien que son idée n'ait pas prévalu, il faut cependant lui savoir gré de s'être montré plus jaloux de la liberté de tous que de son propre pouvoir.

IV. Cependant Darius, de retour d'Europe en Asie, sollicité par ses amis de ranger la Grèce sous son obéissance, équipa une flotte de cinq cents vaisseaux, dont il donna le commandement à Datis et à Artapherne; il plaça aussi sous leurs ordres deux cent mille fantassins et dix mille cavaliers, alléguant, pour justifier ses hostilités, que les Athéniens avaient aidé les Ioniens à prendre Sardes et à massacrer la garnison persane. Les lieutenants de Darius abordèrent en Eubée, s'emparèrent promptement d'Érétrie, et envoyèrent tous

a consilio ceterorum,
ut putet
nihil utilius ipsis
quam regnum Persarum
confirmari.
Quum plurimi
secuti essent
sententiam hujus,
Miltiades, non dubitans,
tam multis
consciis,
sua consilia perventura
ad aures regis,
reliquit Chersonesum,
ac demigravit rursus
Athenas.
Cujus ratio,
etsi non valuit,
tamen laudanda est
magnopere,
quum fuerit amicior
libertati omnium
quam suæ dominationi.

IV. Darius autem,
quum rediisset
ex Europa in Asiam,
amicis hortantibus
ut redigeret Græciam
in suam potestatem,
comparavit classem
quingentarum navium,
præfecitque ei
Datim et Artaphernem;
deditque his
ducenta millia peditum
et decem equitum,
interserens causam
se esse hostem
Atheniensibus,
quod auxilio eorum
Iones expugnassent Sardas
interfecissentque
sua præsidia.
Illi præfecti regii,
classe appulsa ad Eubœam,
ceperunt Eretriam
celeriter,

de l'avis de tous-les-autres,
qu'il pensait
rien *n'être* plus utile à eux-mêmes
que *ceci*, la royauté (domination) des Perses
être affermie.
Comme de très-nombreux
avaient suivi
l'avis de celui-ci (d'Histiée),
Miltiade, ne doutant pas,
de si nombreuses *personnes*
en ayant-connaissance,
ses conseils devoir arriver
aux oreilles du roi,
quitta la Chersonèse,
et vint de nouveau
à Athènes.
Miltiade, de qui le plan,
bien qu'il n'ait pas prévalu,
cependant doit être loué
grandement,
puisqu'il fut plus ami
de la liberté de tous
que de sa *propre* domination.

IV. Cependant Darius,
comme il était revenu
d'Europe en Asie,
ses amis *l'*exhortant
à ce qu'il réduisît la Grèce
en sa puissance,
équipa une flotte
de cinq-cents vaisseaux,
et mit-à-la-tête d'elle
Datis et Artapherne;
et il donna à ceux-ci
deux-cents milliers de fantassins
et dix *milliers* de cavaliers,
introduisant *pour* motif
lui-même être ennemi
aux Athéniens,
parce que avec le secours d'eux
les Ioniens avaient pris Sardes
et avaient massacré
ses garnisons.
Ces lieutenants du-roi,
leur flotte ayant été approchée de l'Eubée,
prirent Erétrie
rapidement,

cives abreptos in Asiam ad regem miserunt. Inde ad Atticam accesserunt, ac suas copias in campum Marathona deduxerunt: is abest ab oppido circiter millia passuum decem[1]. Hoc tumultu Athenienses tam propinquo tamque magno permoti, auxilium nusquam nisi a Lacedæmoniis petiverunt; Philippidemque, cursorem ejus generis qui *hemerodromi*[2] vocantur, Lacedæmonem miserunt, ut nuntiaret quam celeri opus esset auxilio. Domi autem creant decem prætores[3], qui exercitui præessent, in eis Miltiadem. Inter quos magna fuit contentio, utrum mœnibus se defenderent, an obviam irent hostibus acieque decernerent. Unus Miltiades maxime nitebatur ut primo quoque tempore castra fierent[4]: id si factum esset, et civibus animum accessurum, quum viderent de eorum virtute non desperari; et hostes eadem re fore tardiores,

les habitants en Asie vers le roi. Puis il marchèrent sur l'Attique, et firent descendre leurs troupes dans la plaine de Marathon, qui se trouve à peu près à dix milles d'Athènes. Les Athéniens, effrayés à la vue d'un péril si pressant, ne demandèrent cependant de secours qu'aux Lacédémoniens, et leur envoyèrent Philippide, un de ces coureurs appelés hémérodromes, pour leur faire savoir de quel prompt secours ils avaient besoin. En attendant ils élurent dix stratéges pour commander leurs troupes; parmi ceux-ci était Miltiade. Une grande discussion s'éleva entre les chefs sur la question de savoir si l'on soutiendrait un siége ou si l'on marcherait à l'ennemi pour lui livrer bataille. Miltiade seul insistait avec force pour que l'on formât un camp au plus vite, disant que par là on augmenterait l'ardeur des citoyens, en leur montrant qu'on ne désespérait pas de leur courage, et qu'en même temps on ralentirait l'impétuosité de

miserunt*que* in Asiam
et envoyèrent en Asie
ad regem
au roi
omnes cives ejus gentis
tous les citoyens de cette nation
abreptos.
enlevés.
Inde accesserunt
De là ils s'avancèrent
ad Atticam,
vers l'Attique,
ac deduxerunt suas copias
et firent descendre leurs troupes
in campum Marathona :
dans la plaine *de* Marathon :
is abest ab oppido
cette *plaine* est distante de la ville
circiter
environ
decem millia passuum.
de dix milliers de pas.
Athenienses,
Les Athéniens,
perhoti hoc tumultu
effrayés de cette attaque soudaine
tam propinquo
si proche
tamque magno,
et si grande,
petiverunt auxilium
ne demandèrent de secours
nusquam
nulle part
nisi a Lacedæmoniis ;
sinon aux Lacédémoniens ;
miserunt*que*
et ils envoyèrent
Lacedæmonem
à Lacédémone
Philippidem,
Philippide,
cursorem ejus generis
coureur de cette espèce (de l'espèce de [ceux)
qui vocantur hemerodromi,
qui sont appelés hémérodromes,
ut nuntiaret
afin qu'il annonçât
quam celeri auxilio
de quel prompt secours
esset opus.
il était besoin.
Domi autem
D'autre part à l'intérieur
creant decem prætores,
ils créent dix préteurs,
qui præessent exercitui ;
qui devaient commander l'armée ;
in eis Miltiadem.
et parmi ceux-ci Miltiade.
Inter quos
Entre lesquels *préteurs*
magna contentio fuit,
un grand débat fut (s'éleva);
utrum se defenderent
pour savoir s'ils se défendraient
mœnibus,
dans les remparts,
an irent obviam hostibus
ou iraient à-la-rencontre des ennemis
decernerentque acie.
et lutteraient en bataille rangée.
Miltiades unus
Miltiade seul
nitebatur maxime
faisait-effort très-grandement
ut castra fierent
pour qu'un camp se fît
primo quoque tempore :
au tout premier moment (aussitôt) ;
si id factum esset,
disant, si cela avait été fait,
et animum
et du courage
accessurum civibus,
devoir arriver aux citoyens,
quum viderent
quand ils verraient
non desperari
qu'on ne désespérait pas
de virtute eorum ;
du courage d'eux ; [leurs
et hostes fore tardiores
et les ennemis devoir être *rendus* plus

si animadverterent auderi adversus se tam exiguis copiis dimicare.

V. Hoc in tempore nulla civitas Atheniensibus auxilio fuit, præter Platæensium[1] : ea mille misit milites. Itaque horum adventu decem millia armatorum completa sunt ; quæ manus mirabili flagrabat pugnandi cupiditate : quo factum est ut plus quam collegæ Miltiades valuerit. Ejus enim auctoritate impulsi, Athenienses copias ex urbe eduxerunt, locoque idoneo castra fecerunt ; deinde postero die, sub montis radicibus, acie e regione instructa nova arte, vi summa prœlium commiserunt. Namque arbores multis locis erant stratæ, hoc consilio ut et montium tegerentur altitudine, et arborum tractu equitatus hostium impediretur, ne multitudine clauderentur. Datis, etsi non æquum locum videbat suis, tamen, fretus numero copiarum suarum, confligere cupiebat ; eoque

l'ennemi, étonné qu'une si faible troupe osât venir se mesurer avec lui.

V. Dans cette circonstance, nulle cité ne vint au secours des Athéniens, à l'exception de Platée, qui envoya mille soldats. L'arrivée de ce renfort compléta le chiffre de dix mille hommes, et l'ardeur singulière de cette petite troupe, qui brûlait de combattre, fit que Miltiade l'emporta sur ses collègues. Entraînés par son influence, les Athéniens firent sortir leur armée de la ville et choisirent une situation favorable pour camper ; puis le lendemain, s'étant rangés au pied d'une montagne dans un ordre de bataille tout nouveau, ils engagèrent l'action avec une extrême vigueur. En plusieurs endroits ils avaient fait des abatis d'arbres, afin que, protégés d'un côté par les hauteurs, et de l'autre arrêtant la cavalerie ennemie par ces longues files d'arbres renversés, ils ne fussent pas enveloppés par le nombre. Bien que Datis reconnût que la position ne lui était pas avantageuse, cependant, comptant sur sa supériorité numérique, il désirait en venir aux mains, d'autant plus qu'il jugeait utile de

eadem re,
si animadverterent
auderi dimicare adversus se
copiis tam exiguis.
V. In hoc tempore
nulla civitas
fuit auxilio Atheniensibus,
præter Platæensium :
ea misit mille milites.
Itaque adventu horum
decem millia armatorum
completa sunt ;
quæ manus flagrabat
mirabili cupiditate
pugnandi :
quo factum est
ut Miltiades valuerit
plus quam collegæ.
Impulsi enim
auctoritate ejus,
Athenienses
eduxerunt copias ex urbe,
feceruntque castra
loco idoneo ;
deinde die postero,
sub radicibus montis,
acie instructa
e regione
arte nova,
commiserunt prœlium
summa vi.
Namque arbores
stratæ erant
multis locis,
hoc consilio
ut et tegerentur
altitudine montium,
et equitatus hostium
impediretur
tractu arborum,
ne clauderentur
multitudine.
Datis, etsi videbat locum
non æquum suis,
tamen, fretus numero
suarum copiarum,
cupiebat confligere ;

par le même fait,
s'ils apercevaient
qu'on osait combattre contre eux
avec des troupes si peu-nombreuses.
V. Dans cette circonstance
aucune cité
ne fut à secours aux (ne secoururles) Athéniens,
excepté *celle* des Platéens :
celle-ci envoya mille soldats.
Et ainsi par l'arrivée de ceux-ci
dix milliers d'*hommes* armés
furent complétés ;
laquelle troupe brûlait
d'un merveilleux désir
de combattre :
par quoi il fut fait (aussi arriva-t-il)
que Miltiade eut-de-l'influence
plus que *ses* collègues.
Déterminés en effet
par l'autorité de lui,
les Athéniens
firent sortir *leurs* troupes de la ville,
et firent un camp
dans un endroit convenable ;
puis le jour suivant,
sous les racines (au pied) d'une montagne,
l'armée ayant été rangée
en face *de l'ennemi*
par une tactique nouvelle,
ils engagèrent le combat
avec une très-grande vigueur.
En effet, des arbres
avaient été abattus
en de nombreux endroits,
dans ce dessein
que et ils fussent protégés
par l'élévation des montagnes,
et la cavalerie des ennemis
fût entravée
par une suite-continue d'arbres,
afin qu'ils ne fussent pas enfermés (enveloppés)
par la multitude *des ennemis*.
Datis, bien qu'il vît la position
n'*être* pas favorable pour les siens,
cependant, comptant sur le nombre
de ses troupes,
désirait engager-la-lutte ;

magis quod, priusquam Lacedæmonii subsidio venirent, dimicare utile arbitrabatur. Itaque in aciem peditum centum, equitum decem millia produxit, prœliumque commisit. In quo tanto plus virtute valuerunt Athenienses, ut decemplicem numerum hostium profligarent; adeoque perterruerunt ut Persæ non castra, sed naves peterent. Qua pugna nihil adhuc est nobilius : nulla enim unquam tam exigua manus tantas opes prostravit.

VI. Cujus victoriæ non alienum videtur, quale præmium Miltiadi sit tributum, docere, quo facilius intelligi possit eamdem omnium civitatum esse naturam. Ut enim populi nostri honores quondam fuerunt rari et tenues, ob eamque causam gloriosi, nunc autem effusi atque obsoleti; sic olim apud Athenienses fuisse reperimus. Namque huic Miltiadi, qui Athenas totamque Græciam liberarat, talis honor tributus

terminer la lutte avant l'arrivée des secours de Lacédémone. Il rangea donc en bataille cent mille fantassins et dix mille cavaliers, puis il commença l'action. Dans cette journée, les Athéniens déployèrent une telle valeur qu'ils mirent en déroute une armée dix fois plus nombreuse que la leur, et que les Perses épouvantés regagnèrent, non pas leur camp, mais leurs vaisseaux. Il n'y a point encore eu jusqu'à ce jour de bataille plus fameuse : car jamais une si petite troupe ne terrassa des forces si considérables.

VI. En parlant de cette victoire, je ne crois pas inutile de rapporter quelle fut la récompense décernée à Miltiade, afin que l'on puisse plus facilement comprendre que l'esprit des républiques est partout le même. Jadis les honneurs accordés par le peuple romain étaient rares et simples, et par cela même glorieux, tandis qu'ils n'ont plus de prix aujourd'hui qu'on les prodigue; nous voyons qu'il en fut également ainsi chez les Athéniens. Ce Miltiade, qui avait affranchi Athènes et la Grèce tout entière, obtint pour unique ré-

eoque magis quod
arbitrabatur utile dimicare
priusquam Lacedæmonii
venirent subsidio.
Itaque produxit
in aciem
centum millia peditum,
decem equitum,
commisitque prœlium.
In quo Athenienses
valuerunt tanto plus
virtute,
ut profligarent
numerum decemplicem
hostium;
perterrueruntque adeo
ut Persæ
peterent non castra,
sed naves.
Nihil adhuc est nobilius
qua pugna:
nulla enim manus
tam exigua
prostravit unquam
tantas opes.

VI. Non videtur alienum
docere
quale præmium
cujus victoriæ
tributum sit Miltiadi,
quo possit intelligi facilius
naturam
omnium civitatum
esse eamdem.
Ut enim honores
nostri populi
fuerunt quondam rari
et tenues,
ob eamdemque causam
gloriosi,
nunc autem effusi
atque obsoleti;
reperimus fuisse olim sic
apud Athenienses.
Namque talis honor
tributus est huic Miltiadi,
qui liberarat Athenas

et *cela* d'autant plus que
il estimait avantageux de combattre
avant que les Lacédémoniens
vinssent au secours.
En-conséquence il fit-sortir
pour *les ranger en* bataille,
cent milliers de fantassins,
dix *milliers* de cavaliers,
et engagea le combat.
Dans lequel *combat* les Athéniens
l'emportèrent tellement davantage
par la valeur,
qu'ils taillèrent-en-pièces
un nombre décuple
d'ennemis;
et ils *les* effrayèrent à-tel-point
que les Perses
gagnèrent non *leur* camp,
mais *leurs* vaisseaux.
Rien jusqu'à-présent n'est plus célèbre
que ce combat:
car aucune troupe
si faible
n'abattit jamais
de si-grandes forces.

VI. Il ne paraît pas déplacé
d'enseigner (de dire)
quelle récompense
de cette victoire
fut accordée à Miltiade, [lement
afin qu'il puisse être compris plus faci-
la nature (l'esprit)
de toutes les cités
être la même.
En effet, comme les honneurs
de (décernés par) notre peuple
furent autrefois rares
et simples,
et pour cette-même raison
glorieux,
mais maintenant *sont* prodigués
et avilis;
nous trouvons que *cela* fut jadis ainsi
chez les Athéniens.
Car un tel honneur
fut accordé à ce Miltiade,
qui avait délivré Athènes

est, in porticu quæ *Pœcile*[1] vocatur quum pugna depingeretur Marathonia, ut in decem prætorum numero prima ejus imago poneretur, isque hortaretur milites prœliumque committeret. Idem ille populus, posteaquam majus imperium est nactus et largitione magistratuum corruptus est, trecentas statuas Demetrio Phalereo[2] decrevit.

VII. Post hoc prœlium, classem septuaginta navium Athenienses eidem Miltiadi dederunt, ut insulas[3], quæ barbaros adjuverant, bello persequeretur : quo imperio plerasque ad officium redire coegit, nonnullas vi expugnavit. Ex his Parum insulam, opibus elatam, quum oratione reconciliare non posset, copias e navibus eduxit, urbem operibus clausit, omnique commeatu privavit; deinde vineis ac testudinibus constitutis, propius muros accessit. Quum jam in eo esset ut oppido potiretur, procul in continente lucus, qui ex insula conspicie-

compense, lorsqu'on peignit la bataille de Marathon sur les murs du portique appelé le Pécile, l'honneur de figurer à la tête des dix stratéges, exhortant les soldats et engageant le combat. Ce même peuple, lorsqu'il fut devenu plus puissant et qu'il eut été corrompu par les largesses de ses magistrats, décerna trois cents statues à Démétrius de Phalère.

VII. Après cette bataille, les Athéniens confièrent à Miltiade une flotte de soixante-dix vaisseaux pour faire la guerre aux îles qui avaient aidé les barbares ; à la tête de cette flotte, il fit rentrer dans le devoir la plupart de ces îles et prit possession de quelques-unes de vive force. Paros entre autres, orgueilleuse de sa puissance, ne voulut pas se rendre à ses raisons : il débarqua ses troupes, enferma la ville dans des lignes d'attaque et lui coupa toute communication; puis, faisant avancer les mantelets et les tortues, il s'approcha des remparts. Il était sur le point de se rendre maître de la place, lorsqu'un bois sacré, qu'on découvrait au loin sur le continent, prit feu

totamque Græciam,
quum pugna Marathonia
depingeretur
in porticu
quæ vocatur Pœcile,
ut in numero
decem prætorum
imago ejus
poneretur prima,
isque hortaretur milites
committeretque prœlium.
Ille idem populus,
posteaquam nactus est
majus imperium
et corruptus est
largitione magistratuum,
decrevit trecentas statuas
Demetrio Phalereo.

VII. Post hoc prœlium,
Athenienses
dederunt eidem Miltiadi
classem
septuaginta navium,
ut persequeretur bello
insulas
quæ adjuverant barbaros:
quo imperio
coegit plerasque
redire ad officium,
expugnavit nonnullas vi.
Ex his,
quum non posset
reconciliare oratione
insulam Parum,
elatam opibus,
eduxit copias e navibus,
clausit urbem operibus,
privavitque
omni commeatu;
deinde,
vineis ac testudinibus
constitutis,
accessit propius muros.
Quum jam esset in eo
ut potiretur oppido,
lucus,
qui conspiciebatur

et toute la Grèce,
comme la bataille de-Marathon
se peignait
dans le portique
qui est appelé le Pécile,
que dans le nombre
des dix préteurs
l'image de lui
fût placée la première,
et que celui-ci exhortât les soldats
et engageât le combat.
Ce même peuple,
après qu'il eut acquis
un plus grand empire
et eut été corrompu
par les largesses des magistrats,
décerna trois-cents statues
à Démétrius de-Phalère.

VII. Après ce combat,
les Athéniens
donnèrent au même Miltiade
une flotte
de soixante-dix vaisseaux,
afin qu'il poursuivît par la guerre
les îles
qui avaient aidé les barbares:
dans lequel commandement
il força la plupart
à revenir à (rentrer dans) le devoir,
et en prit quelques-unes de force.
Parmi celles-ci,
comme il ne pouvait pas
ramener par le discours
l'île *de* Paros,
enflée de *ses* richesses,
il fit-sortir *ses* troupes des vaisseaux,
enferma la ville par des travaux,
et *la* priva
de toute communication;
ensuite,
des mantelets et des tortues
ayant été établis,
il s'avança plus près des murs.
Lorsque déjà il *en* était à ce *point*
qu'il s'emparât de la ville,
un bois-sacré,
qui s'apercevait

batur, nescio quo casu, nocturno tempore incensus est : cujus flamma ut ab oppidanis et oppugnatoribus est visa, utrisque venit in opinionem signum a classiariis regiis datum. Quo factum est ut et Parii a deditione deterrerentur, et Miltiades, timens ne classis regia adventaret, incensis operibus quæ statuerat, cum totidem navibus atque erat profectus, Athenas magna cum offensione civium suorum rediret. Accusatus ergo proditionis, quod, quum Parum expugnare posset, a rege corruptus, infectis rebus a pugna discessisset. Eo tempore æger erat vulneribus quæ in oppugnando oppido acceperat : itaque, quoniam ipse pro se dicere non posset, verba pro eo fecit frater ejus Tisagoras. Causa cognita, capitis absolutus, pecunia mulctatus est : eaque lis quinquaginta talentis æstimata est, quantus in classem sumptus factus erat. Hanc pecu-

pendant la nuit, j'ignore par quel accident. Lorsque les assiégés et les assiégeants aperçurent les flammes, ils crurent également que c'était un signal donné par la flotte du roi. Il en résulta que les habitants de Paros ne songèrent plus à se rendre, et que Miltiade, craignant de voir survenir la flotte persane, brûla ses ouvrages et revint à Athènes avec le même nombre de vaisseaux qu'il avait en partant, au grand mécontentement de ses concitoyens. Il fut accusé de trahison, sous prétexte que, lorsqu'il pouvait prendre Paros, il s'était laissé corrompre par le roi et s'était retiré sans achever son entreprise. A ce moment, il était malade des suites de blessures reçues pendant le siége, et, comme il ne pouvait plaider lui-même sa cause, il fut défendu par son frère Tisagoras. L'affaire ayant été instruite, on lui fit grâce de la vie, mais on le condamna à une amende de cinquante talents, somme qui représentait les dépenses faites pour l'équipement de

ex insula,
procul in continente,
nescio quo casu,
incensus est
tempore nocturno :
cujus ut flamma visa est
ab oppidanis
et oppugnatoribus,
venit in opinionem utrisque
signum datum
a classiariis regiis.
Quo factum est
ut et Parii
deterrerentur a deditione,
et Miltiades,
timens ne classis regia
adventaret,
operibus quæ statuerat
incensis,
rediret Athenas
cum totidem navibus
atque profectus erat,
cum magna offensione
suorum civium.
Accusatus ergo
proditionis,
quod, quum posset
expugnare Parum,
corruptus a rege,
discessisset a pugna,
rebus infectis.
Eo tempore
erat æger vulneribus
quæ acceperat
in oppugnando oppido :
itaque,
quum ipse non posset
dicere pro se,
frater ejus Tisagoras
fecit verba pro eo.
Causa cognita,
absolutus capitis,
mulctatus est pecunia :
eaque lis æstimata est
quinquaginta talentis,
quantus sumptus
factus erat in classem.

depuis l'île,
au loin sur le continent,
je ne sais par quel hasard,
fut incendié
dans le temps de la nuit :
duquel dès que la flamme eut été aperçue
par les habitants de la ville
et par les assiégeants,
il vint à l'idée aux uns et aux autres
que c'était un signal donné
par les soldats de marine du roi.
Par quoi il fut fait (ce qui fit)
que et les habitants de Paros
furent dissuadés de la reddition,
et Miltiade,
craignant que la flotte du roi
n'arrivât,
les travaux qu'il avait établis
ayant été brûlés,
revint à Athènes
avec tout autant de vaisseaux
qu'il était parti,
avec un grand mécontentement
de ses concitoyens.
Il fut donc accusé
de trahison,
parce que, lorsqu'il pouvait
prendre Paros,
corrompu par le roi,
il s'était retiré du combat,
l'entreprise n'étant pas achevée.
Dans ce moment
il était malade de blessures
qu'il avait reçues
en assiégeant la place :
en conséquence,
comme lui-même ne pouvait pas
plaider pour lui-même,
le frère de lui Tisagoras
fit des paroles (parla) pour lui.
La cause ayant été instruite,
absous de la peine capitale,
il fut puni par de l'argent (une amende) :
et ce procès fut estimé
à cinquante talents,
autant que de la dépense
avait été faite pour la flotte.

niam quod solvere in præsentia non poterat, in vincu.a publica conjectus est, ibique diem obiit supremum.

VIII. Hic etsi crimine Pario[1] est accusatus, tamen alia fuit causa damnationis. Namque Athenienses propter Pisistrati tyrannidem, quæ paucis annis ante[2] fuerat, omnium suorum civium potentiam extimescebant. Miltiades, multum in imperiis magistratibusque versatus, non videbatur posse esse privatus, præsertim quum consuetudine ad imperii cupiditatem trahi videretur. Nam Chersonesi omnes illos quos habitarat annos, perpetuam obtinuerat dominationem, *tyrannus*que fuerat appellatus, sed justus[3]: non erat enim vi consecutus, sed suorum voluntate, eamque potestatem bonitate retinuerat Omnes autem et habentur et dicuntur *tyranni*, qui po-

la flotte. Il ne pouvait payer comptant; on le jeta en prison, et il y mourut.

VIII. Paros ne fut qu'un prétexte pour l'accuser; sa condamnation eut une autre cause. La tyrannie toute récente de Pisistrate avait appris aux Athéniens à redouter la puissance de leurs concitoyens. Miltiade, accoutumé à commander des armées, à exercer des magistratures, ne paraissait pas pouvoir demeurer un simple citoyen, alors surtout que l'habitude de dominer semblait lui en avoir fait un besoin. En effet, pendant toutes les années qu'il avait passées en Chersonèse, il y avait possédé le souverain pouvoir, et avait porté le nom de tyran, mais tyran légitime : car il avait dû son autorité non pas à la violence, mais au consentement des siens, et il l'avait conservée grâce à sa bonté. Or on appelle *tyrans* et on considère

Quod non poterat
solvere hanc pecuniam
in præsentia,
conjectus est
in vincula publica,
ibique
obiit supremum diem.
VIII. Etsi hic
accusatus est
crimine Pario,
tamen
causa damnationis
fuit alia.
Namque Athenienses,
propter tyrannidem
Pisistrati,
quæ fuerat
paucis annis ante,
extimescebant potentiam
omnium suorum civium.
Miltiades,
versatus multum
in imperiis
magistratibusque,
non videbatur
posse esse privatus,
præsertim quum
consuetudine
videretur trahi
ad cupiditatem imperii.
Nam omnes illos annos
quos habitarat
Chersonesi,
obtinuerat
dominationem perpetuam,
appellatusque fuerat
tyrannus,
sed justus :
non enim consecutus erat
vi
eam potestatem,
sed voluntate suorum,
retinueratque bonitate.
Omnes autem
qui sunt potestate perpetua
in ea civitate
quæ usa est libertate

Parce qu'il ne pouvait pas
payer cette somme-d'argent
dans le moment-présent,
il fut jeté
dans les fers publics (la prison de l'État),
et là
il s'acquitta du dernier jour (mourut).
VIII. Bien que celui-ci
ait été accusé
d'un crime relatif-à-Paros,
cependant
la cause de *sa* condamnation
fut autre.
En effet les Athéniens,
à-cause-de la tyrannie
de Pisistrate,
laquelle avait existé
peu d'années auparavant,
redoutaient la puissance
de tous leurs citoyens.
Miltiade,
ayant vécu beaucoup
dans les commandements
et les magistratures,
ne paraissait pas
pouvoir être un simple *citoyen*,
surtout lorsque
par l'habitude
il paraissait être entraîné
vers le désir du commandement.
Car pendant toutes ces années
pendant lesquelles il avait habité
dans la Chersonèse,
il avait conservé
une autorité non-interrompue,
et il avait été appelé
tyran,
mais *tyran* légitime :
en effet il n'avait pas obtenu
par la force
ce pouvoir,
mais par la volonté des siens,
et il *l'*avait conservé par *sa* bonté.
Or tous ceux
qui sont d'un (ont un) pouvoir perpétuel
dans cette (une) cité
qui a fait-usage de la liberté

testate sunt perpetua in ea civitate quæ libertate usa est. Sed in Miltiade erat quum summa humanitas, tum mira comitas, ut nemo tam humilis esset cui non ad eum aditus pateret; magna auctoritas apud omnes civitates, nobile nomen, laus rei militaris maxima. Hæc populus respiciens maluit eum innoxium plecti quam se diutius esse in timore.

THEMISTOCLES.

I. Themistocles, Neoclis filius, Atheniensis. Hujus vitia ineuntis adolescentiæ magnis sunt emendata virtutibus: adeo ut anteferatur huic nemo, pauci pares putentur. Sed ab initio est ordiendum. Pater ejus, Neocles, generosus fuit. Is uxorem, Halicarnassiam [1] civem duxit, ex qua natus est Themistocles. Qui, quum minus esset probatus parentibus, quod et liberius

comme tels tous ceux qui se perpétuent au pouvoir dans un État qui jouissait auparavant de l'indépendance. Mais, pour Miltiade, il joignait à une extrême douceur une affabilité merveilleuse, et il n'y avait aucun citoyen, si humble qu'il fût, qui ne pût arriver librement jusqu'à lui; son autorité était très-grande auprès de toutes les cités, son nom célèbre, sa gloire militaire immense. Considérant toutes ces qualités, le peuple aima mieux frapper en lui un innocent, que d'avoir plus longtemps à le craindre.

THÉMISTOCLE.

I. Thémistocle, fils de Néoclès, était Athénien. Les vices de sa première jeunesse furent rachetés par de grandes vertus, si bien qu'on ne met personne au-dessus de lui et que peu sont placés au même rang. Mais commençons par le commencement. Son père, Néoclès, était noble; il épousa une citoyenne d'Halicarnasse, qui donna le jour à Thémistocle. Celui-ci mécontenta ses parents en menant une

et habentur
et dicuntur tyranni.
Sed erat in Miltiade
quum summa humanitas,
tum mira comitas,
ut nemo
esset tam humilis
cui aditus ad eum
non pateret;
magna auctoritas
apud omnes civitates,
nomen nobile,
maxima laus
rei militaris.
Populus, respiciens hæc,
maluit
eum innoxium plecti
quam se
esse diutius in timore.

et sont estimés
et sont appelés tyrans.
Mais il y avait en Miltiade
d'une-part une très-grande bonté,
d'autre-part une merveilleuse affabilité,
de telle sorte que personne
n'était si humble
à qui un accès vers lui
ne fût pas ouvert;
une grande autorité
auprès de toutes les cités,
un nom noble,
une très-grande gloire
de (dans) l'art militaire.
Le peuple, considérant ces *avantages*,
aima-mieux
lui (Miltiade) innocent être frappé
que lui-même
être plus longtemps dans la crainte.

THEMISTOCLES.

I. Themistocles,
filius Neoclis,
Atheniensis.
Vitia
adolescentiæ ineuntis
hujus
emendata sunt
magnis virtutibus:
adeo ut nemo
anteferatur huic,
pauci putentur pares.
Sed ordiendum est
ab initio.
Pater ejus, Neocles,
fuit generosus.
Is duxit uxorem
civem Halicarnassiam
ex qua
natus est Themistocles.
Qui, quum esset probatus
parentibus
minus,
quod et vivebat liberius

THÉMISTOCLE.

I. Thémistocle,
fils de Néoclès,
était Athénien.
Les vices
de l'adolescence commençant
de celui-ci
furent corrigés
par de grandes vertus:
à-tel-point que personne
n'est préféré à celui-ci,
que peu sont réputés égaux.
Mais il faut commencer
par le commencement.
Le père de lui, Néoclès,
fut noble.
Celui-ci emmena (prit) *pour épouse*
une citoyenne d'-Halicarnasse,
de laquelle
naquit Thémistocle.
Celui-ci, comme il était estimé
de *ses* parents
moins *qu'il n'eût fallu*,
parce que et il vivait trop librement

vivebat et rem familiarem negligebat, a patre exheredatus est. Quæ contumelia non fregit eum, sed erexit. Nam, quum judicasset sine summa industria non posse eam exstingui, totum se dedit reipublicæ, diligentius amicis famæque serviens. Multum in judiciis privatis versabatur, sæpe in concionem populi prodibat; nulla res major sine eo gerebatur; celeriterque, quæ opus erant, reperiebat, facile eadem oratione explicabat. Neque minus in rebus gerendis promptus quam excogitandis erat : quod « et de instantibus (ut ait Thucydides) verissime judicabat, et de futuris callidissime conjiciebat. » Quo factum est ut brevi tempore illustraretur.

II. Primus autem gradus fuit capessendæ reipublicæ bello Corcyræo[1] : ad quod gerendum prætor a populo factus, non solum præsenti bello, sed etiam reliquo tempore ferociorem reddidit civitatem. Nam, quum pecunia publica, quæ ex metallis[2] redibat, largitione magistratuum quotannis interiret,

vie dissolue et en négligeant ses intérêts domestiques; son père le déshérita. Loin de l'abattre, cet affront le releva. Jugeant qu'il ne pouvait effacer cette tache qu'à force d'activité, il se consacra tout entier à la république, s'appliquant avec zèle à acquérir des amis et de la renommée. Souvent il plaidait les causes des particuliers, souvent il prenait la parole dans l'assemblée du peuple; aucune affaire importante ne se traitait sans qu'il s'en mêlât; il était prompt à trouver les solutions, et il les exposait avec une grande facilité de parole. Non moins rapide à exécuter qu'à imaginer, « il jugeait du présent, comme dit Thucydide, avec un tact extrêmement sûr, et devinait l'avenir avec une remarquable sagacité : » aussi devint-il bientôt illustre.

II. Le premier poste que lui confia sa patrie fut dans la guerre de Corcyre : élu stratége par le peuple pour conduire cette guerre, il rendit la république plus confiante en ses forces, non-seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir. Les revenus publics, qu'on tirait des mines, se dissipaient tous les ans par les largesses des ma-

et negligebat
rem familiarem,
exheredatus est a patre.
Quæ contumelia
non fregit eum,
sed erexit.
Nam, quum judicasset
eam non posse exstingui
sine summa industria,
se dedit totum reipublicæ,
serviens diligentius
amicis famæque.
Versabatur multum
in judiciis privatis,
prodibat sæpe
in concionem populi ;
nulla res major
gerebatur sine eo ;
reperiebatque celeriter
quæ erant opus,
explicabat facile eadem
oratione.
Neque erat minus promptus
in gerendis rebus
quam excogitandis :
quod, ut ait Thucydides,
« et judicabat verissime
de instantibus,
et conjiciebat callidissime
de futuris. »
Quo factum est
ut illustraretur
tempore brevi.

II. Primus autem gradus
capessendæ reipublicæ
fuit bello Corcyræo :
factus prætor a populo
ad quod gerendum,
reddidit civitatem
ferociorem
non solum bello præsenti,
sed etiam reliquo tempore.
Nam,
quum pecunia publica,
quæ redibat ex metallis,
interiret quotannis
largitione magistratuum,

et il négligeait
son bien de-famille,
fut déshérité par *son* père.
Lequel affront
ne brisa (n'abattit) pas lui,
mais *le* releva.
Car, comme il avait jugé
lui (cet affront) ne pouvoir pas être effacé
sans la plus grande activité,
il se donna tout-entier aux affaires-pu-[bliques,
recherchant avec beaucoup-de-zèle
des amis et de la renommée.
Il se-donnait-du-mouvement beaucoup
dans les procès des-particuliers,
s'avançait souvent *pour parler*
dans l'assemblée du peuple ;
aucune affaire un-peu-importante
ne se faisait sans lui ;
et il trouvait promptement
les choses qui étaient un besoin (nécessai-[res),
et exposait facilement ces-mêmes choses
par le discours.
Et il n'était pas moins prompt
à faire les choses
qu'à *les* imaginer :
parce que, comme dit Thucydide,
« et il portait-jugement très-sainement
sur les *affaires* présentes,
et il faisait-conjecture très-adroitement
sur les *affaires* à-venir. »
Par quoi il fut fait (il arriva)
qu'il s'illustra
en un temps court.

II. Or, *son* premier pas
pour prendre-en-main les affaires-publi-[ques
fut dans la guerre de-Corcyre :
fait (nommé) préteur par le peuple
pour faire cette *guerre*,
il rendit la cité
plus hardie
non-seulement dans la guerre présente,
mais encore dans le reste-du temps.
En effet,
comme de l'argent de-l'État,
qui était-un-revenu des mines,
se perdait tous-les-ans
par les largesses des magistrats,

ille persuasit populo ut ea pecunia classis centum navium ædificaretur. Qua celeriter effecta, primum Corcyræos fregit, deinde, maritimos prædones consectando, mare tutum reddidit. In quo quum divitiis ornavit, tum etiam peritissimos belli navalis fecit Athenienses. Id quantæ saluti fuerit universæ Græciæ, bello cognitum est Persico, quum Xerxes et mari et terra bellum universæ inferret Europæ, cum tantis copiis quantas neque antea neque postea habuit quisquam: hujus enim classis mille et ducentarum navium longarum fuit, quam duo millia onerariarum[1] sequebantur; terrestres autem exercitus septingentorum millium peditum[2], equitum quadringentorum millium fuerunt. Cujus de adventu quum fama in Græciam esset perlata, et maxime Athenienses peti dicerentur propter pugnam Marathoniam, miserunt Delphos consultum quidnam facerent de rebus suis. Deliberantibus

gistrats; il persuada au peuple d'employer cet argent à équiper une flotte de cent vaisseaux. Cet armement ayant été bientôt fait, d'abord il dompta les Corcyréens; puis, poursuivant les pirates, il rendit aux mers la sécurité. Par cette conduite, en même temps qu'il enrichissait les Athéniens, il les faisait devenir très-habiles dans la guerre maritime. Ce fut surtout dans la lutte contre les Perses, que l'on reconnut de quelle importance cela était pour le salut de la Grèce, lorsque Xerxès, sur terre et sur mer, apporta la guerre à toute l'Europe, avec des forces telles qu'on n'en vit jamais ni avant ni après lui. Sa flotte se composait de douze cents vaisseaux de guerre, que suivaient deux mille bâtiments de transport; ses armées de terre comptaient sept cent mille fantassins et quatre cent mille cavaliers. La nouvelle de son approche s'étant répandue dans la Grèce, les Athéniens, qu'on disait menacés surtout à cause de la bataille de Marathon, envoyèrent consulter l'oracle de Delphes sur le parti qu'ils avaient

ille persuasit populo,
ut ea pecunia
classis centum navium
ædificaretur.
Qua effecta celeriter,
primum fregit Corcyræos ;
deinde, consectando,
prædones maritimos,
reddidit mare tutum.
In quo
quum ornavit divitiis
Athenienses,
tum etiam fecit peritissimos
belli navalis.
Cognitum est bello Persico
quantæ saluti id fuerit
universæ Græciæ,
quum Xerxes
inferret bellum
Europæ universæ
et mari et terra,
cum copiis tantis,
quantas neque antea
neque postea
quisquam habuit :
classis enim hujus
fuit mille
et ducentarum navium
longarum,
quam sequebantur
duo millia onerariarum ;
exercitus autem terrestres
fuerunt
septingentorum millium
peditum,
quadringentorum millium
equitum.
De adventu cujus
quum fama
perlata esset in Græciam,
et Athenienses maxime
dicerentur peti
propter pugnam
Marathoniam,
miserunt Delphos
consultum
quidnam facerent

celui-ci persuada au peuple
qu'avec cet argent
une flotte de cent vaisseaux
fût construite.
Laquelle ayant été faite promptement,
d'abord il brisa (dompta) les Corcyréens ;
ensuite, en poursuivant
les brigands de-mer,
il rendit la mer sûre.
En quoi
d'une-part il munit de richesses
les Athéniens, [mentés
d'autre part aussi il *les* fit très-expéri-
dans la guerre navale.
Il fut reconnu dans la guerre des Perses
à quel-grand salut cela fut (combien cela
à (de) toute la Grèce, [servit au salut)
lorsque Xerxès
apportait la guerre
à l'Europe entière
et par mer et par terre,
avec des troupes aussi-grandes
que ni auparavant
ni dans-la-suite
personne n'*en* eut :
car la flotte de celui-ci
fut (était composée) de mille
et deux-cents vaisseaux
longs,
laquelle suivaient
deux milliers de *vaisseaux* de charge ;
d'autre-part *ses* armées de-terre
furent (étaient composées)
de sept-cents milliers
de fantassins,
quatre-cents milliers
de cavaliers.
Au-sujet-de l'approche duquel,
comme la renommée
avait été apportée en Grèce,
et que les Athéniens surtout
étaient dits être cherchés (menacés)
à-cause-de la bataille
de-Marathon,
ils envoyèrent à Delphes
consulter *l'oracle*
pour savoir ce qu'ils devaient faire

Pythia respondit ut mœnibus ligneis se munirent. Id responsum quo valeret, quum intelligeret nemo, Themistocles persuasit consilium esse Apollinis ut in naves se suaque conferrent : eum enim a deo significari murum ligneum. Tali consilio probato, addunt ad superiores[1] totidem naves triremes, suaque omnia, quæ moveri poterant, partim Salamina, partim Trœzena[2] asportant; arcem sacerdotibus paucisque majoribus natu ac sacra procuranda tradunt, reliquum oppidum relinquunt.

III. Hujus consilium plerisque civitatibus displicebat, et in terra dimicari magis placebat. Itaque missi sunt delecti cum Leonida, Lacedæmoniorum rege, qui Thermopylas occuparent, longiusque barbaros progredi non paterentur. Hi vim hostium non sustinuerunt, eoque loco omnes interierunt. At classis communis Græciæ trecentarum navium, in qua du-

à prendre. La Pythie leur répondit qu'ils devaient s'enfermer dans des murs de bois. Comme personne ne comprenait le sens de cette réponse, Thémistocle persuada à ses concitoyens qu'Apollon leur conseillait de se transporter, eux et leurs biens, sur leurs vaisseaux, disant que c'étaient là les murs de bois dont voulait parler le dieu. Les Athéniens goûtèrent cet avis, doublèrent le nombre de leurs trirèmes, firent passer en partie à Salamine, en partie à Trézène, tout ce qui pouvait être transporté, confièrent aux prêtres et à quelques vieillards la citadelle et le soin des objets sacrés, et évacuèrent le reste de la ville.

III. La plupart des cités désapprouvaient le conseil de Thémistocle et préféraient combattre sur terre. On envoya donc une troupe choisie, sous les ordres de Léonidas, roi de Sparte, pour occuper les Thermopyles et empêcher les barbares d'aller plus loin. Ces guerriers ne purent soutenir l'attaque des ennemis, et périrent tous à leur poste. Cependant la flotte commune de la Grèce, composée de

de suis rebus.
Deliberantibus
Pythia respondit
ut se munirent
mœnibus ligneis.
Quum nemo intelligeret
quo id responsum
valeret,
Themistocles persuasit
consilium Apollinis
esse ut conferrent in naves
se suaque :
eum enim murum ligneum
significari a deo.
Tali consilio probato
addunt ad superiores
totidem naves
triremes,
asportantque
partim Salamina,
partim Trœzena,
omnia sua
quæ poterant moveri;
tradunt sacerdotibus
paucisque
majoribus natu
arcem
ac sacra procuranda,
relinquunt
reliquum oppidum.
III. Consilium hujus
displicebat
plerisque civitatibus,
et placebat magis
dimicari in terra.
Itaque delecti
missi sunt cum Leonida,
rege Lacedæmoniorum,
qui occuparent
Thermopylas,
neque paterentur
barbaros progredi longius.
Hi non sustinuerunt
vim hostium,
omnesque interierunt
eo loco.
At classis communis

touchant leurs intérêts.
A ceux qui interrogeaient
la Pythie répondit
qu'ils se fortifiassent
par des remparts de-bois.
Comme personne ne comprenait
en-quel-sens cette réponse
avait-de-la-force,
Thémistocle *leur* persuada
le conseil d'Apollon [seaux
être qu'ils transportassent sur des vais-
eux-mêmes et leurs *biens* :
ce mur de-bois en effet
être indiqué par le dieu.
Un tel conseil ayant été approuvé,
ils ajoutent à *leurs vaisseaux* précédents
tout-autant-de vaisseaux
à-trois-rangs-de-rames,
et transportent
en-partie à Salamine,
en-partie à Trézène,
tous leurs *biens*
qui pouvaient être déplacés;
ils remettent aux prêtres
et à un-petit-nombre *d'hommes*
plus avancés par la naissance (déjà vieux)
la citadelle
et les *objets* sacrés à-soigner,
et abandonnent
le reste-de la ville.
III. Le conseil de celui-ci (Thémistocle)
déplaisait
à la-plupart-des cités,
et il *leur* plaisait davantage
que l'on combattît sur terre.
En-conséquence des *hommes* choisis
furent envoyés avec Léonidas,
roi des Lacédémoniens,
lesquels devaient occuper
les Thermopyles,
et ne devaient pas souffrir
les barbares s'avancer plus loin.
Ceux-ci ne purent-soutenir
l'attaque des ennemis,
et tous ils périrent
en cet endroit.
Cependant la flotte commune

centæ erant Atheniensium, primum apud Artemisium, inter Eubœam continentemque terram, cum classiariis regis conflixit : angustias enim Themistocles quærebat, ne multitudine circumiretur. Hinc etsi pari prœlio discesserant, tamen eodem loco non sunt ausi manere, quod erat periculum ne, si pars navium adversariorum Eubœam superasset, ancipiti premerentur periculo. Quo factum est ut ab Artemisio discederent, et exadversum Athenas, apud Salamina, classem suam constituerent.

IV. At Xerxes, Thermopylis expugnatis, protinus accessit Astu[1], idque, nullis defendentibus, interfectis sacerdotibus quos in arce invenerat, incendio delevit. Cujus flamma perterriti, classiarii quum manere non auderent, et plurimi hortarentur ut domos suas discederent mœnibusque se defenderent, Themistocles unus restitit, et universos esse pares

trois cents vaisseaux, dont deux cents fournis par les Athéniens, livra bataille une première fois à la flotte du roi près d'Artémisium, entre l'Eubée et la terre ferme ; car Thémistocle recherchait les détroits, afin de ne pas être enveloppé. Bien que le succès eût été balancé, les Perses n'osèrent pas conserver leur position, dans la crainte que, si une partie de la flotte ennemie doublait l'Eubée, ils ne fussent mis en péril de deux côtés à la fois. Ils s'éloignèrent donc d'Artémisium, et vinrent mouiller en face d'Athènes, auprès de Salamine.

IV. De son côté Xerxès, après avoir forcé les Thermopyles, marcha sur Athènes sans s'arrêter, tua les prêtres qu'il trouva dans la citadelle et la livra aux flammes. Cet incendie effraya les Grecs ; ils ne voulaient plus tenir la mer, et le plus grand nombre étaient d'avis de se retirer chez eux et de défendre leurs remparts. Thémistocle seul résista, disant que, réunis, ils étaient en état de tenir tête aux

Græciæ
trecentarum navium,
in qua ducentæ
erant Atheniensium,
conflixit primum
cum classiariis regis
apud Artemisium,
inter Eubœam
terramque continentem :
Themistocles enim
quærebat angustias,
ne circumiretur
multitudine.
Etsi discesserant hinc
prœlio pari,
tamen non ausi sunt
manere eodem loco,
quod erat periculum ne,
si pars
navium adversariorum
superasset Eubœam,
premerentur
ancipiti periculo.
Quo factum est
ut discederent
ab Artemisio,
et constituerent
suam classem
exadversum Athenas,
apud Salamina.

IV. At Xerxes,
Thermopylis expugnatis,
protinus accessit Astu,
nullisque defendentibus,
sacerdotibus
quos invenerat in arce
interfectis,
delevit id incendio.
Cujus flamma perterriti,
quum classiarii
non auderent manere,
et plurimi hortarentur
ut discederent suas domos
seque defenderent
mœnibus,
Themistocles unus restitit,
et aiebat universos

de la Grèce
de trois-cents vaisseaux,
dans laquelle deux-cents
étaient aux Athéniens,
engagea-la-lutte d'abord
avec les matelots du roi
auprès d'Artémisium,
entre l'Eubée
et la terre ferme :
Thémistocle en effet
cherchait les détroits,
afin qu'il ne fût pas enveloppé
par la multitude.
Bien qu'ils se fussent retirés de là
avec un combat (succès) égal,
cependant ils n'osèrent pas
rester dans le même endroit,
parce qu'il y avait danger que,
si une partie
des vaisseaux des ennemis
avait doublé l'Eubée,
ils ne fussent pressés
par un double péril.
Par quoi il fut fait (il en résulta)
qu'ils s'éloignèrent
d'Artémisium,
et établirent
leur flotte
vis-à-vis d'Athènes
auprès de Salamine.

IV. Cependant Xerxès,
les Thermopyles ayant été prises,
sans-désemparer s'avança vers la ville,
et nuls ne la défendant,
les prêtres
qu'il avait trouvés dans la citadelle
ayant été tués,
il détruisit elle par l'incendie.
Par la flamme duquel *incendie* effrayés,
comme les matelots *grecs*
n'osaient pas rester,
et que de très-nombreux exhortaient
qu'ils se retirassent dans leurs demeures
et se défendissent
par *leurs* remparts,
Thémistocle seul fit-opposition,
et il affirmait tous-réunis

aiebat, dispersos testabatur perituros, idque Eurybiadi, regi Lacedæmoniorum, qui tum summæ imperii præerat, fore affirmabat. Quem quum minus, quam vellet, moveret, noctu de servis suis, quem habuit fidelissimum, ad regem misit, ut ei nuntiaret suis verbis « Adversarios ejus in fuga esse: qui si discessissent, majore cum labore et longinquiore tempore bellum confecturum, quum singulos consectari cogeretur; quos si statim aggrederetur, brevi universos oppressurum. » Hoc eo valebat, ut ingratiis ad depugnandum omnes cogerentur. Hac re audita, barbarus, nihil doli subesse credens, postridie alienissimo sibi loco, contra opportunissimo hostibus, adeo angusto mari conflixit ut ejus multitudo navium explicari non potuerit. Victus ergo est, magis consilio Themistoclis quam armis Græciæ.

Perses, et affirmant que, s'ils se disséminaient, ils devaient succomber; c'est ce qu'il soutenait à Eurybiade, roi des Lacédémoniens, qui avait alors le commandement en chef. Comme il ne parvenait pas à le convaincre, il envoya au roi pendant la nuit le plus fidèle de ses esclaves, pour lui annoncer de sa part « que les Grecs étaient sur le point de fuir; qu'une fois dispersés, il lui faudrait plus de peine et plus de temps pour terminer la guerre, car il serait obligé de les poursuivre en détail; tandis que, s'il les attaquait sur-le-champ, il les écraserait sans peine tous à la fois. » L'intention de Thémistocle était de forcer les Grecs à combattre malgré eux tous ensemble. Ce message entendu, le barbare, ne soupçonnant aucune ruse, livra bataille le lendemain dans une position très-désavantageuse pour lui, très-favorable au contraire à ses ennemis, sur une mer qui était si étroite qu'il ne put développer toute sa flotte. Il fut donc vaincu, plutôt par l'adresse de Thémistocle que par les armes de la Grèce.

esse pares,
testabatur dispersos
perituros ;
affirmabatque Eurybiadi,
regi Lacedæmoniorum,
qui tum præerat
summæ imperii,
id fore.
Quem quum moveret
minus quam vellet,
misit noctu ad regem
de suis servis,
quem habuit fidelissimum,
at nuntiaret ei
suis verbis
« Adversarios ejus
esse in fuga ;
qui si discessissent,
confecturum bellum
cum majore labore
et tempore longinquiore,
quum cogeretur
consectari singulos ;
quos
si aggrederetur statim,
oppressurum brevi
universos. »
Hoc valebat eo
ut omnes ingratiis
cogerentur
ad depugnandum.
Hac re audita,
barbarus,
credens nihil doli
subesse,
conflixit postridie
loco
alienissimo sibi,
contra
opportunissimo hostibus,
mari adeo angusto
ut multitudo navium ejus
non potuerit explicari.
Victus est ergo,
magis
consilio Themistoclis
quam armis Græciæ.

être égaux *en force aux Perses*,
et protestait *eux* dispersés
devoir périr ;
et il assurait à Eurybiade,
roi des Lacédémoniens,
qui alors était-à-la-tête
de l'ensemble du commandement,
ceci devoir arriver.
Comme il touchait celui-ci
moins qu'il *ne* voulait,
il envoya de nuit vers le roi
un de ses esclaves,
celui qu'il avait le plus fidèle,
pour qu'il annonçât à lui (au roi)
en ses termes (de sa part)
« Les adversaires de lui
être en fuite ;
si ceux-ci se séparaient,
lui devoir achever la guerre
avec une plus grande peine
et un temps plus long,
lorsqu'il serait forcé
de *les* poursuivre un-à-un ;
lesquels
s'il attaquait sur-le-champ,
lui devoir *les* écraser bientôt
tous-ensemble. »
Ceci avait-effet en-ce-sens (tendait à ce [but,
que tous malgré-eux
fussent forcés
à combattre.
Cette chose ayant été apprise,
le barbare,
croyant rien de (aucune) ruse
n'être-là-dessous,
engagea-la-lutte le lendemain
dans un lieu
très-défavorable pour lui-même,
et au-contraire
très-favorable pour les ennemis,
sur une mer tellement étroite
que la multitude des vaisseaux de lui
ne put se développer.
Il fut vaincu donc,
plutôt
par la sagesse de Thémistocle
que par les armes de la Grèce.

V. Hic etsi male rem gesserat, tamen tantas habebat reliquias copiarum, ut etiam cum his opprimere posset hostes. Interim ab eodem gradu depulsus est. Nam Themistocles, verens ne bellare perseveraret, certiorem eum fecit, « Id agi ut pons, quem ille in Hellesponto fecerat, dissolveretur, ac reditu in Asiam excluderetur, » idque ei persuasit. Itaque, qua sex mensibus iter fecerat, eadem, minus diebus triginta, in Asiam reversus est, seque a Themistocle non superatum, sed conservatum, judicavit. Sic unius viri prudentia, Græcia liberata est, Europæque succubuit Asia. Hæc altera victoria, quæ cum Marathonio possit comparari tropæo : nam pari modo apud Salamina parvo numero navium maxima post hominum memoriam classis [1] est devicta.

VI. Magnus in hoc bello Themistocles fuit, nec minor in pace. Quum enim Phalereo portu, neque magno neque bono,

V. Malgré cet échec, il restait à Xerxès des forces assez considérables pour pouvoir accabler ses ennemis; mais il fut encore forcé de reculer. Thémistocle, craignant qu'il ne voulût continuer la guerre, le fit avertir « qu'on se proposait de rompre le pont qu'il avait fait jeter sur l'Hellespont, et de lui fermer par ce moyen le retour en Asie. » Xerxès, persuadé, regagna l'Asie en moins de trente jours, par la même route qu'il n'avait faite qu'en six mois, et regarda Thémistocle, non comme son vainqueur, mais comme son libérateur. Ce fut ainsi que la prudence d'un seul homme délivra la Grèce et fit triompher l'Europe de l'Asie. Cette victoire de Salamine est comparable à celle de Marathon; car la plus grande flotte qu'on eût jamais vue y fut également défaite par un petit nombre de vaisseaux.

VI. Thémistocle fut grand dans cette guerre; il ne le fut pas moins dans la paix. Les Athéniens n'ayant que le port de Phalère,

V. Etsi hic
gesserat rem male,
tamen habebat
tantas reliquias copiarum,
ut etiam cum his
posset opprimere hostes.
Interim depulsus est gradu
ab eodem.
Nam Themistocles,
verens
ne perseveraret bellare,
fecit eum certiorem
« Id agi,
ut pons
quem ille fecerat,
in Hellesponto
dissolveretur,
ac excluderetur
reditu in Asiam ; »
persuasitque id ei.
Itaque,
minus triginta diebus,
reversus est in Asiam;
eadem qua fecerat iter
sex mensibus,
judicavitque se
non superatum
a Themistocle,
sed conservatum.
Sic prudentia unius viri
Græcia liberata est,
Asiaque
succubuit Europæ.
Hæc altera victoria,
quæ posset comparari
cum tropæo Marathonio :
nam modo pari
apud Salamina
classis maxima
post memoriam hominum
devicta est
parvo numero navium.

VI. Themistocles
fuit magnus in hoc bello,
nec minor in pace.
Quum enim Athenienses
uterentur portu Phalereo,

V. Bien que celui-ci (Xerxès)
eût conduit l'entreprise mal,
cependant il avait
de si-grands restes de troupes,
que même avec ceux-ci
il pouvait écraser *ses* ennemis. [position.
Sur-ces-entrefaites il fut chassé de sa
par le même *Thémistocle*.
Car Thémistocle,
craignant
qu'il ne persistât à faire-la-guerre,
fit lui mieux-informé (l'avertit)
« Ceci être agité,
que le pont
que celui-là (Xerxès) avait fait
sur l'Hellespont
fût rompu,
et que *le roi* fût privé
du retour en Asie ; »
et il persuada cela à lui.
En-conséquence,
en moins de trente jours,
il retourna en Asie [fait sa route
par le même *chemin* par lequel il avait
en six mois,
et il estima lui-même
non pas vaincu
par Thémistocle,
mais sauvé *par lui*.
Ainsi par la prudence d'un-seul homme
la Grèce fut délivrée,
et l'Asie
fut-vaincue-par l'Europe.
Voilà cette seconde victoire,
qui pourrait être comparée
avec le trophée de-Marathon :
car d'une façon pareille
auprès de Salamine
la flotte la plus grande
de mémoire d'hommes
fut vaincue
par un petit nombre de vaisseaux.

VI. Thémistocle
fut grand dans cette guerre,
et non moins-grand dans la paix.
En effet tandis que les Athéniens
se servaient du port de-Phalère,

Athenienses uterentur, hujus consilio triplex Piræi portus constitutus est ; isque mœnibus circumdatus, ut ipsam urbem dignitate æquipararet, utilitate superaret. Idemque muros Atheniensium restituit, præcipuo periculo suo. Namque Lacedæmonii, causam idoneam nacti, propter barbarorum excursiones, qua negarent oportere extra Peloponnesum ullam urbem haberi, ne essent loca munita quæ hostes possiderent, Athenienses ædificantes prohibere sunt conati. Hoc longe alio spectabat atque videri volebant. Athenienses enim duabus victoriis, Marathonia et Salaminia, tantam gloriam apud omnes gentes erant consecuti, ut intelligerent Lacedæmonii de principatu sibi cum his certamen fore : quare eos quam infirmissimos esse volebant. Postquam autem audierunt muros instrui, legatos Athenas miserunt, qui id fieri vetarent. His præsentibus desierunt, ac se de ea re legatos ad eos

qui n'était ni spacieux ni sûr, il leur persuada de construire le triple port du Pirée ; on l'entoura de murailles, et le Pirée, égalant la ville en magnificence, la surpassa en utilité réelle. Thémistocle rétablit aussi les murs d'Athènes, au péril de sa vie. Les Lacédémoniens s'efforcèrent en effet d'empêcher cet ouvrage. Ils se servaient du prétexte spécieux des invasions des barbares, prétendant qu'il ne fallait avoir, hors du Péloponèse, aucune place forte, de peur que l'ennemi ne s'en emparât. Leur vrai motif était bien différent de celui qu'ils alléguaient. Athènes s'était acquis une si grande réputation chez tous les peuples, par les deux victoires de Marathon et de Salamine, qu'ils sentaient qu'il faudrait lui disputer l'empire. Ils voulaient donc qu'elle restât très-faible. Lorsqu'ils eurent appris qu'on relevait les murs, ils envoyèrent des députés à Athènes pour le défendre. On cessa les travaux en leur présence, et on leur dit qu'on députerait à Lacédémone pour

neque magno neque bono, *qui n'était* ni grand ni bon,
consilio hujus par le conseil de celui-ci
triplex portus Piræi le triple port du Pirée
constitutus est; fut établi;
Isque et celui-ci
circumdatus mœnibus, fut entouré de murailles,
ut æquipararet dignitate afin qu'il égalât en beauté
urbem ipsam, la ville elle-même,
superaret utilitate. *et la* surpassât en utilité.
Idemque restituit Et le même rétablit
muros Atheniensium, les murs des Athéniens,
suo periculo præcipuo. à son risque principal.
Namque Lacedæmonii, Car les Lacédémoniens,
nacti causam idoneam, ayant trouvé un motif suffisant,
propter excursiones à-cause-des irruptions
barbarorum, des barbares,
qua d'après lequel *motif*
negarent oportere ils disaient-ne-pas falloir
ullam urbem haberi quelque ville être possédée
extra Peloponnesum, en dehors du Péloponèse,
ne essent loca munita de peur qu'il n'y eût des lieux fortifiés
quæ hostes possiderent, dont les ennemis pourraient s'emparer,
conati sunt tentèrent
prohibere Athenienses d'empêcher les Athéniens
ædificantes. qui bâtissaient *leurs murs*. [tout autre but)
Hoc spectabat longe alio Ceci regardait bien ailleurs (avait un
atque volebant videri. qu'ils *ne* voulaient *laisser* paraître.
Athenienses enim Les Athéniens en effet
duabus victoriis, par *leurs* deux victoires,
Marathonia et Salaminia, de-Marathon et de-Salamine,
consecuti erant avaient obtenu
tantam gloriam une si-grande gloire
apud omnes gentes, chez tous les peuples:
ut Lacedæmonii que les Lacédémoniens
intelligerent comprenaient
certamen de principatu une lutte au-sujet-du premier-rang
fore sibi cum his : devoir être à eux-mêmes avec ceux-ci :
quare volebant eos c'est-pourquoi ils voulaient eux
esse quam infirmissimos. être le plus faibles que possible.
Postquam autem Or lorsque
audierunt ils apprirent
muros instrui, les murs se bâtir,
miserunt Athenas legatos, ils envoyèrent à Athènes des députés,
qui vetarent qui devaient interdire
id fieri. ceci se faire (qu'on le fît).
His præsentibus Ceux-ci étant présents
desierunt, *les Athéniens* cessèrent *de bâtir*,

missuros dixerunt. Hanc legationem suscepit Themistocles, et solus primo profectus est; reliqui legati ut tum exirent, quum satis altitudo muri exstructa videretur, præcepit; interim omnes servi atque liberi opus facerent, neque ulli loco parcerent, sive sacer esset, sive profanus, sive privatus, sive publicus; et undique, quod idoneum ad muniendum putarent, congererent. Quo factum est ut Atheniensium muri ex sacellis sepulcrisque constarent.

VII. Themistocles autem, ut Lacedæmonem venit, adire ad magistratus noluit, et dedit operam ut quam longissimum tempus duceret, causam interponens se collegas exspectare. Quum Lacedæmonii quererentur opus nihilominus fieri, eumque in ea re conari fallere, interim reliqui legati sunt consecuti. A quibus quum audisset non multum superesse munitionis, ad ephoros Lacedæmoniorum accessit, penes

cet objet. Thémistocle se chargea de cette mission. Il partit d'abord seul, après avoir ordonné que les autres députés ne se missent en chemin que lorsque les murs seraient élevés à une hauteur suffisante; qu'on y fît travailler tous les esclaves et toutes les personnes libres; qu'on n'épargnât aucun lieu, sacré ou profane, public ou particulier; et qu'on amassât de toute part les matériaux qu'on jugerait propres à entrer dans une fortification. Il arriva de là que les murs d'Athènes furent rebâtis avec les démolitions des temples et des tombeaux.

VII. Thémistocle, arrivé à Lacédémone, ne voulut point d'abord aller trouver les magistrats. Il chercha à gagner du temps, autant qu'il lui était possible, en prétextant qu'il attendait ses collègues. Pendant que les Lacédémoniens se plaignaient que l'ouvrage ne se faisait pas moins, et qu'il tâchait de les amuser, les autres députés le joignirent. Thémistocle, instruit par eux que les travaux étaient presque achevés, se rendit chez les éphores, magistrats

ac dixerunt se
missuros legatos ad eos
de ea re.
Themistocles
suscepit hanc legationem,
et primo
profectus est solus;
præcepit
ut reliqui legati
exirent tum,
quum altitudo muri
videretur satis exstructa;
interim omnes,
servi atque liberi,
facerent opus,
neque parcerent ulli loco,
sive esset sacer,
sive profanus,
sive privatus,
sive publicus;
et congererent undique
quod putarent idoneum
ad muniendum.
Quo factum est
ut muri Atheniensium
constarent ex sacellis
sepulcrisque.

VII. Ut autem
Themistocles
venit Lacedæmonem,
noluit
adire ad magistratus,
interponens causam
se exspectare collegas.
Quum Lacedæmonii
quererentur
opus nihilominus fieri,
eumque in ea re
conari fallere,
interim reliqui legati
consecuti sunt.
A quibus quum audisset
non multum munitionis
superesse,
accessit ad ephoros
Lacedæmoniorum,
penes quos

et dirent eux-mêmes
devoir envoyer des députés vers eux
touchant cet objet.
Thémistocle
se chargea de cette ambassade,
et d'abord
il partit seul;
il recommanda
que les autres députés
sortissent alors,
quand la hauteur de la muraille
paraîtrait assez élevée;
que cependant tous,
esclaves et *hommes* libres,
fissent du travail,
et qu'ils n'épargnassent aucun endroit,
soit qu'il fût sacré,
soit qu'*il fût* profane,
soit particulier,
soit public;
et qu'ils rassemblassent de tous côtés
ce qu'ils croiraient propre
pour bâtir.
Par quoi il fut fait (d'où il résulta)
que les murailles des Athéniens
furent formées de chapelles
et de tombeaux.

VII. D'autre-part dès que
Thémistocle
fut arrivé à Lacédémone,
il ne voulut pas
aller vers les magistrats,
introduisant (donnant) *pour motif*
lui-même attendre *ses* collègues.
Comme les Lacédémoniens
se plaignaient
l'ouvrage néanmoins se faire,
et lui dans cette circonstance
tenter de *les* tromper,
sur-ces-entrefaites les autres députés
le joignirent.
Comme il avait appris de ceux-ci
pas beaucoup de construction
ne rester *à faire*,
il se rendit auprès des éphores
des Lacédémoniens,
au pouvoir desquels

quos summum imperium erat, atque apud eos contendit falsa his esse delata : quare æquum esse illos viros bonos nobilesque mittere, quibus fides haberetur, qui rem explorarent; interea se obsidem retinerent. Gestus est ei mos, tresque legati, functi summis honoribus, Athenas missi sunt. Cum his collegas suos Themistocles jussit proficisci; eisque prædixit ut ne prius Lacedæmoniorum legatos dimitterent quam ipse esset remissus. Hos postquam Athenas pervenisse ratus est, ad magistratum senatumque Lacedæmoniorum adiit, et apud eos liberrime professus est « Athenienses suo consilio, quod communi jure gentium facere possent, deos publicos suosque, patrios ac penates, quo facilius ab hoste possent defendere, muris sepsisse; neque eo, quod inutile esset Græciæ, fecisse : nam illorum urbem ut propugnaculum oppositam esse barbaris, apud quam jam bis classis regia fecisset

souverains de Sparte. Il leur soutint qu'on leur avait dénoncé des faussetés; qu'il était donc juste qu'ils envoyassent à Athènes des gens distingués par leur rang et leur probité, en qui on eût confiance, pour y vérifier le fait; qu'en attendant, ils le retiendraient lui-même en otage. On fit ce qu'il souhaitait. Trois citoyens, qui avaient exercé les premières charges, furent envoyés à Athènes. Thémistocle fit partir ses collègues avec eux, en leur recommandant de ne point les relâcher qu'on ne l'eût renvoyé lui-même. Quand il jugea qu'ils étaient arrivés à Athènes, il se présenta aux magistrats et au sénat de Lacédémone, et leur déclara très-librement « que les Athéniens avaient suivi son conseil, ce à quoi les autorisait le droit commun des nations, en entourant de murs les dieux publics de la Grèce, ceux de leur patrie et de leurs foyers, pour pouvoir les défendre plus facilement contre l'ennemi; qu'en cela même, ils n'avaient pas fait une chose inutile à la Grèce; que leur ville était un rempart opposé aux barbares, où déjà la flotte du roi de Perse avait fait naufrage deux

summum imperium erat,
atque contendit apud eos
falsa
delata esse his :
quare esse æquum
illos mittere
viros bonos nobilesque,
quibus fides haberetur,
qui explorarent rem ;
interea
retinerent se obsidem.
Mos gestus est ei,
tresque legati,
functi honoribus summis,
missi sunt Athenas.
Themistocles
jussit suos collegas
proficisci cum his ;
prædixitque eis
ut ne dimitterent
legatos Lacedæmoniorum
prius quam ipse
remissus esset.
Postquam ratus est
hos pervenisse Athenas,
adiit ad magistratum
senatumque
Lacedæmoniorum,
et professus est liberrime
apud eos
« Athenienses,
suo consilio,
quod possent facere
jure communi gentium,
sepsisse muris
deos publicos suosque,
patrios ac penates,
quo possent facilius
defendere ab hoste ;
neque fecisse eo
quod esset inutile Græciæ :
nam urbem illorum
esse oppositam barbaris
ut propugnaculum,
apud quam jam bis
classis regia
fecisset naufragium.

la souveraine autorité était
et soutint auprès d'eux
des choses fausses
avoir été rapportées à ceux-ci :
c'est-pourquoi *il disait* être juste
ceux-là envoyer
des hommes de-bien et nobles,
en qui confiance serait mise,
qui examineraient l'affaire ;
pendant-ce-temps
qu'ils gardassent lui-même *comme* otage.
La volonté fut faite à lui,
et trois députés, [plus élevées,
qui s'étaient acquittés des charges les
furent envoyés à Athènes.
Thémistocle
ordonna à ses collègues
de partir avec ceux-ci ;
et il recommanda à eux
qu'ils ne laissassent-pas-aller
les députés des Lacédémoniens
avant que lui-même
eût été renvoyé.
Lorsqu'il fut persuadé
ceux-ci être arrivés à Athènes,
il alla près du magistrat
et du sénat
des Lacédémoniens,
et déclara très-franchement
auprès d'eux
« Les Athéniens,
sur son avis,
ce qu'ils pouvaient faire
d'après le droit commun des nations,
avoir entouré de murs
les dieux de-l'État et les leurs *propres*,
dieux de-la-patrie et *dieux* pénates,
afin qu'ils pussent plus facilement
les défendre contre l'ennemi ;
et n'avoir pas fait en cela [Grèce :
une chose qui fût désavantageuse à la
car la ville d'eux
être opposée aux barbares
comme un boulevard,
cette ville près de laquelle déjà deux-fois
la flotte du-roi
avait fait naufrage.

naufragium. Lacedæmonios autem male et injuste facere, qui id potius intuerentur quod ipsorum dominationi quam quod universæ Græciæ utile esset. Quare, si suos legatos recipere vellent, quos Athenas miserant, se remitterent, aliter illos nunquam in patriam recepturi. »

VIII. Tamen non effugit civium suorum invidiam : namque ob eumdem timorem, quo damnatus erat Miltiades, testarum suffragiis [1] e civitate ejectus, Argos habitatum concessit. Hic quum propter multas ejus virtutes magna cum dignitate viveret, Lacedæmonii legatos Athenas miserunt, qui eum absentem accusarent quod societatem cum rege Persarum ad Græciam opprimendam fecisset. Hoc crimine absens proditionis est damnatus. Id ut audivit, quod non satis tutum se Argis videbat, Corcyram [2] demigravit. Ibi quum ejus principes civitatis animadvertisset timere ne propter se bellum his

fois; que les Lacédémoniens agissaient mal et avec injustice, en considérant plus l'intérêt de leur domination que celui de toute la Grèce; qu'ainsi donc, s'ils désiraient le retour des députés qu'ils avaient envoyés à Athènes, ils le renvoyassent lui-même; car autrement ils ne les reverraient plus. »

VIII. Malgré tant de services, Thémistocle n'échappa point à l'envie de ses concitoyens. La même crainte qui avait causé la condamnation de Miltiade le fit bannir par l'ostracisme. Il alla vivre à Argos. Comme il y jouissait d'une grande considération, grâce à ses vertus, les Lacédémoniens envoyèrent des députés à Athènes, pour l'accuser, en son absence, de s'être uni avec le roi de Perse afin d'opprimer la Grèce. Sur cette accusation, il fut condamné comme traître, sans être entendu. A cette nouvelle, ne se trouvant pas assez en sûreté dans Argos, il se retira à Corcyre. Là, s'étant aperçu que les principaux citoyens craignaient que les Spartiates et les Athéniens

Lacedæmonios autem facere male et injuste, qui intuerentur potius id quod esset utile dominationi ipsorum quam quod Græciæ universæ. Quare, si vellent recipere suos legatos, quos miserant Athenas, remitterent se, recepturi nunquam illos in patriam aliter. »

VIII. Tamen non effugit invidiam suorum civium : namque ob eumdem timorem, quo Miltiades damnatus erat, ejectus e civitate suffragiis testarum, concessit Argos habitatum. Quum viveret hic cum magna dignitate propter multas virtutes ejus, Lacedæmonii miserunt Athenas legatos, qui accusarent eum absentem quod fecisset societatem cum rege Persarum ad opprimendam Græciam. Hoc crimine absens damnatus est proditionis. Ut audivit id, quod videbat se non satis tutum Argis, demigravit Corcyram. Ibi quum animadvertisset principes ejus civitatis timere ne propter se Lacedæmonii

Mais les Lacédémoniens agir mal et injustement, *eux* qui regardaient plutôt ce qui était utile à la domination d'eux-mêmes que ce qui *était utile* à la Grèce tout-entière. C'est-pourquoi, s'ils voulaient recouvrer leurs députés, qu'ils avaient envoyés à Athènes, qu'ils renvoyassent lui-même, [jamais ne devant (car ils ne devaient) recevoir ceux-là dans *leur* patrie autrement (s'ils ne faisaient pas ainsi). »

VIII. Cependant il n'évita pas l'envie de ses concitoyens : en effet pour cette-même crainte, par laquelle Miltiade avait été condamné, chassé de la cité par le scrutin des coquilles, il se retira à Argos pour y habiter. Comme il vivait là avec une grande considération à cause des nombreuses vertus de lui, les Lacédémoniens envoyèrent à Athènes des députés, qui devaient accuser lui absent de ce qu'il avait fait alliance avec le roi des Perses pour opprimer la Grèce. Sur cette accusation *tout* absent *qu'il était* il fut condamné pour trahison. Dès qu'il eut appris cela, parce qu'il voyait lui-même pas assez en-sûreté à Argos, il se transporta à Corcyre. Là comme il avait remarqué les principaux de cette cité craindre que à-cause-de lui les Lacédémoniens

Lacedæmonii et Athenienses indicerent, ad Admetum, Molossorum[1] regem, cum quo ei hospitium fuerat, confugit. Huc quum venisset, et in præsentia rex abesset, quo majore religione se receptum tueretur, filiam ejus parvulam arripuit, et cum ea se in sacrarium, quod summa colebatur cæremonia, conjecit. Inde non prius egressus est quam rex eum, data dextra, in fidem reciperet. Quam præstitit. Nam quum ab Atheniensibus et Lacedæmoniis exposceretur publice, supplicem non prodidit, monuitque ut consuleret sibi : difficile enim esse in tam propinquo loco tuto eum versari. Itaque Pydnam[2] eum deduci jussit, et, quod satis esset præsidii, dedit. Hac re audita, hic navem omnibus ignotus nautis ascendit. Quæ quum tempestate maxima Naxum[3] ferretur, ubi tum Atheniensium erat exercitus, sensit Themistocles, si eo pervenisset, sibi esse pereundum. Hac necessitate coactus,

ne leur déclarassent la guerre à son occasion, il se réfugia chez Admète, roi des Molosses, avec lequel il avait eu des liaisons d'hospitalité. Ce prince étant absent lorsqu'il arriva chez lui, Thémistocle, pour l'engager plus religieusement à sa défense, prit entre ses bras la fille d'Admète, encore enfant, et se jeta avec elle dans une chapelle qui était très-révérée. Il n'en sortit qu'après que le roi l'eut assuré de sa protection, en lui tendant la main. Admète lui tint parole. Lorsque les Athéniens et les Spartiates réclamèrent officiellement Thémistocle, il ne trahit point son suppliant. Il l'avertit de pourvoir à son salut, et de ne pas se croire en sûreté si près de ses ennemis. Il le fit donc conduire à Pydna sous une escorte suffisante. Là, Thémistocle s'embarqua sur un vaisseau, sans être connu de personne. Une horrible tempête le portant vers Naxos, où se trouvait alors une armée athénienne, il sentit qu'il était perdu s'il y abordait. Forcé par cette

et Athenienses
indicerent bellum his,
confugit ad Admetum,
regem Molossorum,
cum quo hospitium
fuerat ei.
Quum venisset huc
et in præsentia
rex abesset,
quo tueretur se receptum
majore religione,
arripuit filiam ejus
parvulam,
et se conjecit cum ea
in sacrarium
quod colebatur
summa cæremonia.
Non egressus est inde
prius quam rex,
dextra data,
reciperet eum in fidem.
Quam præstitit.
Nam quum exposceretur
publice
ab Atheniensibus
et Lacedæmoniis,
non prodidit supplicem,
monuitque
ut consuleret sibi :
esse enim difficile
eum versari tuto
in loco tam propinquo.
Itaque jussit
eum deduci Pydnam,
et dedit
quod esset satis præsidii.
Hac re audita,
hic ascendit in navem
ignotus omnibus nautis.
Quæ quum ferretur
maxima tempestate
Naxum, ubi erat tum
exercitus Atheniensium,
Themistocles sensit,
si pervenisset eo,
pereundum esse sibi.
Coactus hac necessitate,

et les Athéniens
ne déclarassent la guerre à eux,
il se réfugia chez Admète,
roi des Molosses,
avec lequel des relations-d'hospitalité
avaient été à lui.
Comme il était arrivé là
et *que* dans le moment-présent
le roi était-absent,
afin qu'il défendît lui reçu
avec une plus grande religion,
il saisit la fille de lui (du roi)
qui était toute-petite (en bas âge),
et se jeta avec elle
dans un sanctuaire
qui était honoré
par un très-grand culte.
Il ne sortit pas de là
avant que le roi,
sa droite ayant eté donnée,
reçût lui sous *sa* protection.
Laquelle *protection* il réalisa.
Car comme *Thémistocle* était réclamé
au-nom-de-l'État
par les Athéniens
et les Lacédémoniens,
il ne trahit pas *son* suppliant,
et il l'avertit
qu'il pourvût à lui-même (à son salut) :
disant en effet être difficile
lui vivre en-sûreté
dans un endroit si proche.
En-conséquence il ordonna
lui être conduit à Pydna,
et *lui* donna [suffisante).
ce qui était assez d'escorte (une escorte
Ce fait ayant été appris,
celui-ci monta sur un vaisseau
en restant inconnu à tous les matelots.
Comme ce *vaisseau* était porté
par une très-grande tempête
à Naxos, où était alors
une armée des Athéniens,
Thémistocle comprit,
s'il était arrivé là,
qu'il lui faudrait mourir.
Contraint par cette nécessité,

domino navis, quis sit, aperit, multa pollicens si se conservasset. At ille, clarissimi viri captus misericordia, diem noctemque procul ab insula in salo navem tenuit in ancoris, neque quemquam ex ea exire passus est. Inde Ephesum pervenit, ibique Themistoclem exponit. Cui ille pro meritis gratiam postea retulit.

IX. Scio plerosque ita scripsisse, Themistoclem, Xerxe regnante, in Asiam transiisse; sed ego potissimum Thucydidi credo, quod ætate proximus erat his qui illorum temporum historiam reliquerunt, et ejusdem civitatis fuit. Is autem ait ad Artaxerxem [2] eum venisse, atque his verbis epistolam misisse: « Themistocles veni ad te, qui plurima mala omnium Graiorum in domum tuam intuli, quum mihi necesse fuit adversus patrem tuum bellare patriamque meam defendere. Idem multo plura bona feci, postquam in tuto ipse, et ille in peri-

circonstance fatale, il déclare au maître du vaisseau qui il est, lui promettant de grandes récompenses s'il le sauve. Celui-ci, touché de compassion pour un homme aussi illustre, retint le vaisseau à l'ancre à la hauteur de l'île, pendant un jour et une nuit, sans permettre à personne d'en sortir. Il aborda de là à Éphèse, et y mit à terre Thémistocle, qui depuis le récompensa dignement de ce service.

IX. Je sais que la plupart des historiens ont écrit que Thémistocle passa en Asie sous le règne de Xerxès; mais j'en crois préférablement Thucydide, parce qu'il vivait plus près de son siècle que ceux qui ont laissé l'histoire de ces temps-là, et qu'il était de la même ville que lui. Or, cet auteur dit qu'il gagna les États d'Artaxerxès, et qu'il lui adressa une lettre conçue en ces termes : « Thémistocle vient à toi. Aucun Grec n'a fait plus de mal que moi à ta maison, lorsque j'ai été forcé de combattre ton père et de défendre ma patrie. Mais je lui ai fait plus de bien encore, lorsque, en sûreté

aperit quis sit
domino navis,
pollicens multa,
si se conservasset.
At ille,
captus misericordia,
viri clarissimi,
tenuit navem in ancoris
diem noctemque
in salo
procul ab insula,
neque passus est
quemquam exire ex ea.
Inde pervenit Ephesum,
ibique
exponit Themistoclem.
Cui ille
retulit gratiam postea,
pro meritis.
IX. Scio pleraeque
scripsisse ita,
Themistoclem,
Xerxe regnante,
transiisse in Asiam ;
sed ego credidi Thucydidi
potissimum,
quod erat proximus aetate
his qui reliquerunt
historiam
illorum temporum,
et fuit ejusdem civitatis.
Is autem ait
eum venisse
ad Artaxerxem,
atque misisse epistolam
his verbis :
« Themistocles veni ad te,
qui omnium Graiorum
intuli plurima mala
in tuam domum,
quum fuit necesse mihi,
bellare
adversus tuum patrem
defendereque
meam patriam.
Idem feci
multo plura bona,

il découvre qui il est
au maître du vaisseau, [*pensée*,
lui promettant de nombreuses *récom-*
s'il le sauvait.
Mais celui-là,
saisi de pitié
pour un homme très-illustre,
tint le vaisseau à l'ancre
jour et nuit
sur la mer agitée
loin de l'île,
et ne souffrit pas
quelqu'un sortir de lui (du vaisseau).
De là il arrive à Éphèse,
et là
débarque Thémistocle.
Auquel *capitaine* celui-là (Thémistocle)
rendit (témoigna) reconnaissance plus
pour *ses* services. [tard
IX. Je sais la plupart.
avoir écrit ainsi,
Thémistocle,
Xerxès régnant,
avoir passé en Asie ;
mais moi j'ai cru Thucydide
de préférence,
parce qu'il était le plus proche par l'âge
de ceux qui ont laissé
l'histoire
de ces temps-là,
et qu'il fut de la même cité.
Or celui-ci affirme
lui être venu
vers Artaxerxès,
et *lui* avoir envoyé une lettre
en ces termes :
« *Moi*, Thémistocle, je suis venu vers toi,
moi qui de tous les Grecs
ai apporté le plus de maux
dans ta maison,
lorsqu'il fut nécessaire à moi
de combattre
contre ton père,
et de défendre
ma patrie.
Moi le même je *lui* ai fait
beaucoup plus de bien,

culo esse cœpit. Nam, quum Asiam reverti vellet, prœlio apud Salamina facto, litteris eum certiorem feci, id agi ut pons, quem in Hellesponto fecerat, dissolveretur, atque ab hostibus circumiretur, quo nuntio ille periculo est liberatus. Nunc autem confugi ad te, exagitatus a cuncta Græcia, tuam petens amicitiam : quam si ero adeptus, non minus me bonum amicum habebis quam fortem inimicum ille expertus est. Ea autem rogo, ut de his rebus, de quibus tecum loqui volo, annum mihi temporis des, eoque transacto, me ad te venire patiaris. »

X. Hujus rex animi magnitudinem admirans, cupiensque talem virum sibi conciliari, veniam dedit. Ille omne illud tempus litteris sermonique Persarum dedit : quibus adeo

moi-même, il a commencé d'être en péril. Comme il se disposait à retourner en Asie, après la bataille de Salamine, je l'informai par une lettre qu'on pensait à rompre le pont qu'il avait jeté sur l'Hellespont, et à l'envelopper. Cet avis le sauva. Aujourd'hui, poursuivi par toute la Grèce, je me réfugie auprès de toi et te demande ton amitié. Si je l'obtiens, tu trouveras en moi un aussi bon ami que je fus ennemi généreux de ton père. Je te prie, au reste, de m'accorder une année pour réfléchir sur les projets dont je me propose de t'entretenir, et de me permettre, après ce terme, de me présenter devant toi. »

X. Le roi, plein d'admiration pour la grandeur d'âme de Thémistocle, et désirant s'attacher un homme de ce mérite, lui accorda sa demande. Thémistocle employa toute cette année à apprendre et à parler le persan, dans lequel il se rendit si habile, qu'il harangua,

postquam ipse
in tuto,
et ille
cœpit esse in periculo.
Nam, quum vellet
reverti in Asiam,
prœlio apud Salamina
facto,
feci eum certiorem
litteris
id agi,
ut pons quem fecerat
in Hellesponto
dissolveretur,
atque circumiretur
ab hostibus :
quo nuntio
ille liberatus est periculo.
Nunc autem
confugi ad te,
exagitatus
a cuncta Græcia,
petens tuam amicitiam :
quam si adeptus ero,
habebis me
amicum non minus bonum
quam ille expertus est
inimicum fortem.
Rogo autem ea,
ut des mihi
annum temporis
de his rebus,
de quibus volo loqui tecum,
eoque transacto,
patiaris
me venire ad te. »

X. Rex, admirans
magnitudinem animi
hujus,
cupiensque talem virum
conciliari sibi,
dedit veniam.
Ille
dedit omne illud tempus
litteris
sermonique Persarum :
quibus eruditus est adeo

après que moi-même
j'eus commencé à être en sûreté,
et que celui-là
eut commencé à être en péril.
Car, comme il voulait
retourner en Asie,
la bataille auprès de Salamine
ayant été faite (livrée),
je fis lui mieux-informé (je l'informai)
par une lettre
ceci être agité,
que le pont qu'il avait fait
sur l'Hellespont
fût coupé,
et qu'il fût enveloppé
par les ennemis :
par lequel message
celui-là fut délivré du danger.
Mais maintenant
je me suis réfugié vers toi,
chassé
de toute la Grèce,
demandant ton amitié :
si je l'obtiens,
tu auras moi
ami non moins bon
que celui-là (Xerxès) a éprouvé *moi*
ennemi vaillant.
Or je sollicite ceci,
que tu donnes à moi
une année de temps
pour réfléchir sur ces choses,
sur lesquelles je veux parler avec toi,
et *que*, cette *année* passée,
tu souffres
moi venir (que je vienne) vers toi. »

X. Le roi, admirant
la grandeur d'âme
de celui-ci,
et souhaitant un tel homme
être gagné à lui-même,
lui donna *cette* permission.
Celui-là (Thémistocle)
donna tout ce temps-là
aux lettres
et à la langue des Perses :
dans lesquelles il s'instruisit à-ce-point

eruditus est ut multo commodius dicatur apud regem verba fecisse quam hi poterant qui in Perside erant nati. Hic quum multa regi esset pollicitus, gratissimumque illud, si suis uti consiliis vellet, illum Græciam bello oppressurum, magnis muneribus ab Artaxerxe donatus, in Asiam rediit, domicilumque Magnesiæ[1] sibi constituit. Namque hanc urbem ei rex donarat, his usus verbis, quæ ei panem præberet (ex qua regione quinquaginta ei talenta[2] quotannis redibant); Lampsacum, unde vinum sumeret; Myuntem, ex qua obsonium haberet. Hujus ad nostram memoriam monumenta manserunt duo : sepulcrum prope oppidum[3], in quo est sepultus; statua in foro Magnesiæ. De cujus morte multimodis apud plerosque scriptum est; sed nos eumdem potissimum Thucydidem auctorem probamus, qui illum ait Magnesiæ morbo mortuum : neque negat fuisse famam venenum sua sponte sumpsisse,

dit-on, le roi avec beaucoup plus de facilité que n'auraient pu le faire les naturels mêmes du pays. Après avoir fait à ce prince bien des promesses, dont la plus agréable était d'accabler la Grèce par les armes, s'il voulait user de ses conseils, il revint dans l'Asie Mineure, comblé des présents d'Ataxerxès, et fixa sa demeure à Magnésie. Le roi lui avait fait don de cette ville (d'où il tirait chaque année cinquante talents), en lui disant qu'il lui donnait Magnésie pour lui fournir le pain, Lampsaque le vin, et Myunte l'ordinaire de sa table. Il existe encore de nos jours deux monuments qui nous rappellent Thémistocle : son tombeau près d'Athènes, où ses restes sont déposés, et ses statues sur la place publique de Magnésie. La plupart des historiens ont parlé diversement de sa mort; mais je préfère encore ici l'autorité de Thucydide, qui dit qu'il mourut de maladie à Magnésie, sans nier cependant que le bruit courut qu'il s'était empoi-

ut dicatur	qu'il est dit
fecisse verba	avoir fait des paroles (parlé)
apud regem	devant le roi
multo commodius	beaucoup plus aisément
quam poterant	que ne *le* pouvaient
hi qui nati erant in Perside.	ceux qui étaient nés en Perse.
Quum hic	Comme celui-ci
pollicitus esset multa regi,	avait promis beaucoup de choses au roi,
illudque gratissimum,	et celle-ci très-agréable,
si vellet uti suis consiliis,	s'il voulait user de ses conseils,
illum oppressurum	celui-là (le roi) devoir accabler
Græciam bello,	la Grèce par la guerre,
donatus magnis muneribus	gratifié de grands présents
ab Artaxerxe,	par Artaxerxès,
rediit in Asiam,	il revint en Asie,
constituitque Magnesiæ	et établit à Magnésie
domicilium sibi.	un domicile pour lui-même.
Namque rex	Car le roi
donarat ei hanc urbem,	avait donné à lui cette ville,
usus his verbis,	s'étant servi de ces termes,
quæ præberet ei panem	qui (qu'elle) fournirait à lui le pain
(ex qua regione	(de laquelle contrée
quinquaginta talenta	cinquante talents
redibant ei quotannis);	étaient-de-revenu à lui annuellement);
Lampsacum,	Lampsaque,
unde sumeret vinum;	d'où il tirerait le vin;
Myuntem,	Myonte,
ex qua haberet obsonium.	de laquelle il aurait (tirerait) les mets.
Duo monumenta hujus	Deux monuments de celui-ci (Thémi-
manserunt	sont restés [stocle)
ad nostram memoriam:	jusqu'à notre souvenir (époque) :
sepulcrum prope oppidum,	le tombeau près de la ville,
in quo sepultus est;	dans lequel il fut enseveli;
statuæ in foro Magnesiæ.	des statues sur la place de Magnésie.
Scriptum est multimodis	Il a été écrit de-diverses-façons
apud plerosque	chez la plupart *des historiens*
de morte ejus;	touchant la mort de lui;
sed nos	mais nous,
probamus potissimum	nous approuvons de-préférence
auctorem	comme autorité
eumdem Thucydidem,	le même Thucydide,
qui ait	qui dit
illum mortuum morbo	lui *être* mort de maladie
Magnesiæ :	à Magnésie :
neque negat famam fuisse	et il ne nie pas le bruit avoir été
sumpsisse venenum	*Thémistocle* avoir pris du poison
sua sponte,	de son plein-gré,

quum se, quæ regi de Græcia opprimenda pollicitus esset, præstare posse desperaret. Idem, ossa ejus clam in Attica ab amicis esse sepulta, quoniam legibus non concederetur, quod proditionis esset damnatus, memoriæ prodidit.

ARISTIDES.

I. Aristides, Lysimachi filius, Atheniensis, æqualis fere fuit Themistocli. Itaque cum eo de principatu contendit : namque obtrectarunt inter se. In his autem cognitum est quanto antestaret eloquentia innocentiæ. Quanquam enim adeo excellebat Aristides abstinentia ut unus post hominum memoriam, quod quidem nos audierimus, cognomine *Justus* sit appellatus, tamen a Themistocle collabefactus, testula illa [1], exsilio decem annorum mulctatus est. Qui quidem, quum intelligeret reprimi concitatam multitudinem non posse, ce-

sonné lui-même, désespérant de pouvoir réaliser la promesse qu'il avait faite au roi de conquérir la Grèce. Le même auteur rapporte que ses amis enterrèrent ses ossements dans l'Attique, mais en secret, parce qu'il avait été condamné pour crime de trahison, et que les lois ne permettaient pas de l'inhumer dans le pays.

ARISTIDE.

I. L'Athénien Aristide, fils de Lysimaque, était à peu près du même âge que Thémistocle ; aussi lui disputa-t-il le premier rang dans la cité. Ils s'accusèrent mutuellement ; mais on vit, dans leur rivalité, combien l'éloquence a d'avantage sur la vertu. Quoique Aristide eût acquis par son intégrité le surnom de *Juste*, titre dont jamais personne, que je sache, n'avait été honoré avant lui, il fut renversé par Thémistocle, et condamné par l'ostracisme à un bannissement de dix années. Sentant l'impossibilité de contenir une

quum desperaret
se posse præstare
quæ pollicitus esset regi
de Græcia opprimenda.
Idem
prodidit memoriæ
ossa ejus
sepulta esse clam in Attica
ab amicis,
quoniam non concederetur
legibus,
quod damnatus esset
proditionis.

alors qu'il désespérait
lui-même pouvoir exécuter
ce qu'il avait promis au roi
au-sujet-de la Grèce devant être écrasée.
Le même *historien*
a transmis au souvenir
les ossements de lui [l'Attique
avoir été ensevelis furtivement dans
par *ses* amis,
parce que *cela* n'était pas permis
par les lois,
vu qu'il avait été condamné
pour trahison.

ARISTIDES.

I. Aristides,
filius Lysimachi,
Atheniensis,
fuit fere æqualis
Themistocli.
Itaque contendit cum eo
de principatu :
namque obtrectarunt
inter se.
Cognitum est autem in his
quanto eloquentia
antestaret innocentiæ.
Quanquam enim Aristides
excellebat adeo abstinentia
ut unus
post memoriam hominum,
quod quidem nos
audierimus,
appellatus sit Justus
cognomine,
tamen, collabefactus
a Themistocle,
mulctatus est
illa testula
exsilio decem annorum.
Qui quidem,
quum intelligeret
multitudinem concitatam
non posse reprimi,
cedensque

ARISTIDE.

I. Aristide,
fils de Lysimaque,
Athénien,
fut à-peu-près du-même-âge
que Thémistocle.
Aussi il rivalisa avec lui
pour le premier-rang :
car ils furent-ennemis
entre eux (l'un de l'autre).
Mais il fut reconnu en eux
combien l'éloquence
l'emportait sur l'intégrité.
En effet quoique Aristide
fût supérieur tellement par l'intégrité
que seul
de mémoire d'hommes,
du moins que nous
nous ayons appris,
il ait été appelé le Juste
par surnom,
cependant, renversé
par Thémistocle,
il fut frappé
par ce *fameux* ostracisme
d'un exil de dix ans.
Lequel à la vérité,
comme il comprenait
la multitude soulevée
ne pouvoir pas être apaisée,
et *que* se retirant

densque animadverteret quemdam scribentem ut patria pelleretur, quæsisse ab eo dicitur quare id faceret, aut quid Aristides commisisset cur tanta pœna dignus duceretur. Cui ille respondit se ignorare Aristidem, sed sibi non placere quod tam cupide elaborasset ut præter ceteros *Justus* appellaretur. Hic decem annorum legitimam pœnam non pertulit : nam, postquam Xerxes in Græciam descendit, sexto fere anno quam erat expulsus, populiscito in patriam restitutus est. Interfuit autem pugnæ navali apud Salamina, quæ facta est priusquam pœna liberaretur.

II. Idem prætor fuit Atheniensium apud Platæas, in prœlio quo Mardonius fusus, barbarorumque exercitus interfectus est. Neque aliud est ullum hujus in re militari illustre factum quam hujus imperii memoria; justitiæ vero, et æquitatis, et innocentiæ, multa : imprimis quod ejus æquitate factum est,

multitude soulevée, il céda à l'orage. On dit que, voyant un citoyen voter son exil, il lui demanda pourquoi il agissait de la sorte, et quel crime avait commis Aristide pour être jugé digne d'une peine aussi rigoureuse. Cet homme lui répondit qu'il ne connaissait point Aristide, mais qu'il était choqué de ses efforts ambitieux pour se faire appeler *Juste* de préférence à tous ses concitoyens. Aristide ne subit pas entièrement les dix années d'exil portées par la loi. Six ans après, lors de la descente de Xerxès dans la Grèce, il fut rappelé dans sa patrie par un plébiscite. Déjà il avait assisté à la bataille navale de Salamine, avant que sa peine lui fût remise.

II. Il fut mis aussi, comme stratége, à la tête des Athéniens, dans la journée de Platée, où Mardonius fut défait, et les barbares taillés en pièces. Ce commandement est le seul grand fait militaire de sa vie; mais combien d'autres traits signalent son intégrité et sa jus

animadverteret quemdam
scribentem
ut pelleretur patria,
dicitur quæsisse ab eo
quare faceret id,
aut quid Aristides
commisisset
cur duceretur dignus
tanta pœna.
Cui ille respondit
se ignorare Aristidem,
sed non placere sibi
quod elaborasset
tam cupide
ut appellaretur Justus
præter ceteros.
Hic non pertulit
pœnam legitimam
decem annorum :
nam, postquam Xerxes
descendit in Græciam,
fere sexto anno
quam expulsus erat,
restitutus est in patriam
populiscito.
Interfuit autem
pugnæ navali
apud Salaminam,
quæ facta est
priusquam liberaretur
pœna.

II. Idem
fuit prætor Atheniensium
apud Platæas,
in prœlio quo Mardonius
fusus est,
exercitusque barbarorum
interfectus.
Neque est
ullum factum illustre hujus
in re militari
aliud quam memoria
hujus imperii;
multa vero
justitiæ, et æquitatis,
et innocentiæ :
imprimis quod factum est

il apercevait un certain *homme*
écrivant *sur son bulletin*
qu'il fût chassé de *sa* patrie,
est dit avoir demandé à lui
pourquoi il faisait cela,
ou ce qu'Aristide
avait commis
pour qu'il fût estimé digne
d'un si grand châtiment.
Auquel celui-là répondit
lui-même ne pas connaître Aristide,
mais *ceci* ne pas plaire à lui
qu'il eût travaillé
si ambitieusement
pour qu'il fût appelé le Juste
à l'exclusion de tous les autres.
Celui-ci (Aristide) n'endura pas
la peine légale [jusqu'au bout
des dix années :
car, après que Xerxès
fut descendu en Grèce,
environ la sixième année
après qu'il avait été banni,
il fut réintégré dans *sa* patrie
par un décret du peuple.
Or il assista
à la bataille navale
auprès de Salamine,
qui fut faite (livrée)
avant qu'il fût affranchi
de *sa* peine.

II. Le même *Aristide*
fut préteur des Athéniens
auprès de Platée,
dans le combat dans lequel Mardonius
fut défait,
et l'armée des barbares
taillée en pièces.
Et il n'existe
aucun fait illustre de celui-ci
dans l'art de la guerre
autre que le souvenir
de ce commandement;
mais *il en existe* beaucoup
de *sa* justice, et de *son* équité,
et de *son* intégrité :
particulièrement *ceci*, qu'il fut fait

quum in communi classe esset Græciæ simul cum Pausania, quo duce Mardonius erat fugatus, ut summa imperii maritimi a Lacedæmoniis transferretur ad Athenienses. Namque, ante id tempus, et mari et terra duces erant Lacedæmonii ; tum autem et intemperantia Pausaniæ et justitia factum est Aristidis ut omnes fere civitates Græciæ ad Atheniensium societatem se applicarent, et adversus barbaros hos duces deligerent sibi, quo facilius repellerent, si forte bellum renovare conarentur.

III. Ad classes ædificandas exercitusque comparandos, quantum pecuniæ quæque civitas daret, Aristides delectus est qui constitueret. Ejus arbitrio quadringena et sexagena talenta [1] quotannis Delum sunt collata : id enim commune ærarium esse voluerunt. Quæ omnis pecunia postero tempore Athenas translata est [2]. Hic qua fuerit abstinentia, nullum est certius

tice ! Le principal est que, lorsqu'il se trouva sur la flotte commune des Grecs, avec Pausanias, qui battit Mardonius, le commandement maritime fut transporté des Spartiates aux Athéniens. Les premiers avaient également commandé jusque-là sur mer et sur terre ; mais alors le caractère emporté de Pausanias et la modération d'Aristide déterminèrent presque tous les peuples de la Grèce à s'unir aux Athéniens et à les mettre à leur tête contre les barbares, afin d'être plus en état de les repousser, s'ils tentaient jamais une nouvelle guerre.

III. Aristide fut chargé de régler la taxe que chaque ville devait fournir pour la construction des flottes et pour la levée des troupes. Ce fut d'après son avis qu'on déposa tous les ans à Delphes quatre cent soixante talents, dont on fit le trésor commun de la Grèce. Tout cet argent fut depuis transporté à Athènes. La preuve la plus certaine de

æquitate ejus,
quum esset
in classe communi Græciæ
simul cum Pausania,
quo duce
Mardonius fugatus erat,
ut summa
imperii maritimi
transferretur
a Lacedæmoniis
ad Athenienses.
Namque, ante id tempus,
Lacedæmonii erant duces
et mari et terra;
tum autem factum est
et intemperantia Pausaniæ
et justitia Aristidis
ut fere omnes civitates
Græciæ
se applicarent
ad societatem
Atheniensium,
et deligerent hos
duces sibi
adversus barbaros,
quo repellerent facilius,
si forte conarentur
renovare bellum.

III. Aristides delectus est
qui constitueret
quantum pecuniæ
quæque civitas daret
ad ædificandas classes
comparandosque exercitus.
Arbitrio ejus
quadringena
et sexagena talenta
collata sunt Delum
quotannis :
voluerunt enim
id esse ærarium commune.
Quæ pecunia omnis
translata est Athenas
tempore postero.
Est nullum indicium
certius
qua abstinentia

par l'équité de lui,
lorsqu'il était
sur la flotte commune de la Grèce
en-même-temps avec (que) Pausanias,
lequel *étant* chef
Mardonius avait été mis-en-fuite,
à savoir que la suprématie
du commandement maritime
fût transportée
des Lacédémoniens
aux Athéniens.
Car, avant ce temps,
les Lacédémoniens étaient les chefs
et sur mer et sur terre;
mais alors il fut fait
et par la violence de Pausanias
et par la justice d'Aristide
que presque toutes les cités
de la Grèce
s'attachèrent
à l'alliance
des Athéniens,
et choisirent ceux-ci
comme chefs pour eux-mêmes
contre les barbares,
afin qu'ils *les* repoussassent plus facilement,
si par hasard ils essayaient
de recommencer la guerre.

III. Aristide fut choisi
pour être celui qui établirait
combien d'argent
chaque cité donnerait
pour construire des flottes
et préparer des armées.
D'après l'arbitrage de lui
quatre-cents
et soixante talents
furent réunis à Délos
tous-les-ans :
car *les Grecs* voulurent
cela être un trésor commun.
Lequel argent tout-entier
fut transporté à Athènes
à une époque postérieure.
Il *n'*y a aucune preuve
plus certaine
pour établir de quelle intégrité

indicium quam quod, quum tantis rebus præfuisset, in tanta paupertate decessit ut, qui efferretur, vix reliquerit. Quo factum est ut filiæ ejus publice alerentur, et de communi ærario dotibus datis collocarentur. Decessit autem fere post annum quartum quam Themistocles Athenis erat expulsus.

PAUSANIAS.

I. Pausanias[1], Lacedæmonius, magnus homo, sed varius in omni genere vitæ fuit : nam, ut virtutibus eluxit, sic vitiis est obrutus. Hujus illustrissimum est prœlium apud Platæas : namque illo duce Mardonius, satrapes regius, natione Medus, regis gener, in primis omnium Persarum et manu fortis et consilii plenus, cum ducentis millibus peditum, quos viritim legerat[2], et viginti millibus equitum, haud ita magna manu Græcia fugatus est, eoque ipso dux cecidit prœlio. Qua vic-

l'intégrité d'Aristide, c'est qu'après avoir présidé à de si grandes opérations, il mourut dans une telle pauvreté qu'il laissa à peine de quoi fournir à ses funérailles. En sorte que ses filles furent nourries, dotées et mariées aux frais du trésor public. Il finit ses jours environ quatre ans après l'expulsion de Thémistocle.

PAUSANIAS.

I. Pausanias, de Sparte, fut un grand homme, sans doute, mais inégal et inconstant dans toute sa conduite. L'éclat de ses vertus fut effacé par ses vices. Sa bataille de Platée est très-célèbre ; ce fut en effet sous sa conduite que Mardonius, Mède de nation, satrape et gendre de Darius, le plus vaillant et le plus habile des généraux de la Perse, à la tête de deux cent mille hommes de pied, tous gens d'élite, et de vingt mille cavaliers, fut mis en déroute par une armée peu nom-

hic fuerit,
quam quod,
quum præfuisset
tantis rebus,
decessit
in tanta paupertate
ut reliquerit vix
qui efferretur.
Quo factum est
ut filiæ ejus
alerentur publice,
et collocarentur dotibus
datis de ærario communi.
Decessit autem
fere quartum annum
postquam Themistocles
expulsus erat Athenis.

celui-ci fut,
que *ce fait* que,
après qu'il avait présidé
à de si grandes affaires,
il mourut
dans une si grande pauvreté
qu'il laissa à peine
de quoi il fût (de quoi être) enterré.
Par quoi il fut fait (d'où il résulta)
que les filles de lui
furent nourries aux frais de l'État,
et furent établies avec des dots
données sur le trésor commun.
Or il mourut
environ la quatrième année
après que Thémistocle
avait été chassé d'Athènes.

PAUSANIAS.

I. Pausanias,
Lacedæmonius,
fuit magnus homo,
sed varius
in omni genere vitæ :
nam, ut eluxit virtutibus,
sic obrutus est vitiis.
Prœlium hujus
apud Plataeas
est illustrissimum :
namque, illo duce,
Mardonius, satrapes regius,
Medus natione,
gener regis,
et fortis manu
et plenus consilii [rum,
in primis omnium Persa-
cum ducentis millibus
peditum,
quos legerat viritim,
et viginti millibus
equitum,
fugatus est Græcia
manu haud ita magna,
duxque ipse
cecidit eo prœlio.

PAUSANIAS.

I. Pausanias,
Lacédémonien,
fut un grand homme,
mais inconstant
en tout genre de vie :
car, comme il brilla par *ses* vertus,
ainsi il fut écrasé (flétri) par *ses* vices.
Le combat de lui
auprès de Platée
est très-illustre :
car, celui-là *étant* chef,
Mardonius, satrape du roi,
Mède de nation,
gendre du roi,
et vigoureux par le bras
et rempli de prudence
parmi les premiers de tous les Perses,
avec deux cents milliers
de fantassins,
qu'il avait choisis individuellement,
et vingt milliers
de cavaliers,
fut chassé de Grèce
par une troupe pas tellement grande,
et le général lui-même
tomba (périt) dans cette bataille.

toria elatus, plurima miscere cœpit, et majora concupiscere. Sed primum in eo est reprehensus quod ex præda tripodem aureum Delphis posuisset, epigrammate scripto [1], in quo erat hæc sententia, *suo ductu barbaros apud Platæas esse deletos, ejusque victoriæ ergo Apollini donum dedisse.* Hos versus Lacedæmonii exsculpserunt, neque aliud scripserunt quam nomina earum civitatum quarum auxilio Persæ erant victi.

II. Post id prœlium, eumdem Pausaniam cum classe communi Cyprum atque Hellespontum miserunt, ut ex his regionibus barbarorum præsidia depelleret. Pari felicitate in ea re usus, elatius se gerere cœpit, majoresque appetere res. Nam quum, Byzantio expugnato, cepisset complures Persarum nobiles, atque in his nonnullos regis propinquos, hos clam

breuse, et perdit lui-même la vie dans le combat. Enflé de cette victoire, il commença à former des intrigues et à donner un libre essor à son ambition. La première action dont on le blâma, fut d'avoir fait graver sur un trépied d'or, qui lui était revenu du butin et qu'il avait placé dans le temple de Delphes, une inscription portant que sous sa conduite les barbares avaient été détruits à Platée, et qu'en reconnaissance de cette victoire il avait fait ce présent à Apollon. Les Lacédémoniens rayèrent cette inscription, et gravèrent seulement sur le trépied le nom des villes qui avaient contribué à la défaite des Perses.

II. Après cette bataille, le même Pausanias fut mis à la tête de la flotte commune des Grecs, et envoyé à l'île de Chypre et sur l'Hellespont, pour en chasser les garnisons barbares. Également heureux dans cette expédition, il en devint plus fier et plus ambitieux encore. Après s'être rendu maître de Byzance, il renvoya secrètement à Xerxès plusieurs prisonniers persans d'un rang distingué, et entre autres quelques parents de ce prince, et chercha à faire

Qua victoria elatus,
cœpit
miscere plurima,
et concupiscere majora.
Sed primum
reprehensus est in eo
quod posuisset Delphis
tripodem aureum
ex præda,
epigrammate scripto,
in quo erat hæc sententia,
« Suo ductu
barbaros deletos esse
apud Platæas,
dedisseque donum Apollini
ergo hujus victoriæ. »
Lacedæmonii
exculpserunt hos versus,
neque scripserunt aliud
quam nomina
earum civitatum
auxilio quarum
Persæ victi erant.
II. Post id prœlium,
miserunt
eumdem Pausaniam
cum classe communi
Cyprum atque
Hellespontum,
ut depelleret
ex his regionibus
præsidia barbarorum.
Usus felicitate pari
in ea re,
cœpit se gerere
elatius,
appetereque
res majores.
Nam quum,
Byzantio expugnato,
cepisset
complures nobiles
Persarum,
atque in his
nonnullos propinquos
regis
remisit hos clam Xerxi,

Par laquelle victoire enorgueilli,
il commença
à brouiller de très-nombreuses *affaires*,
et à convoiter de plus grandes *destinées*.
Mais d'abord
il fut blâmé en ceci
qu'il avait déposé (consacré) à Delphes
un trépied d'-or
provenant du butin,
une inscription ayant été écrite,
dans laquelle était ce sens,
« Sous sa conduite
les barbares avoir été anéantis
auprès de Platée,
et *lui* avoir donné *ce* don à Apollon
à cause de cette victoire. »
Les Lacédémoniens
effacèrent ces lignes,
et n'écrivirent pas autre chose
que les noms
de ces cités
par le secours desquelles
les Perses avaient été vaincus.
II. Après cette bataille,
ils envoyèrent
le même Pausanias
avec la flotte commune
à Cypre
et dans l'Hellespont,
afin qu'il chassât
de ces pays
les garnisons des barbares.
Ayant usé d'un bonheur égal
dans cette entreprise,
il commença à se conduire
d'une-manière-plus-superbe,
et à ambitionner
une fortune plus grande.
Car comme,
Byzance ayant été forcée,
il avait pris
plusieurs nobles
d'entre les Perses,
et parmi ceux-ci
quelques proches
du roi,
il renvoya ceux-ci furtivement à Xerxès,

Xerxi remisit, simulans ex vinculis publicis effugisse; et cum his Gongylum Eretriensem, qui litteras regi redderet, in quibus haec fuisse scripta Thucydides memoriæ prodidit: « Pausanias, dux Spartæ, quos Byzantii ceperat, postquam propinquos tuos cognovit, tibi muneri misit: seque tecum affinitate conjungi cupit. Quare, si tibi videtur, des ei filiam tuam nuptum. Id si feceris, et Spartam et ceteram Græciam sub tuam potestatem se, adjuvante te, redacturum pollicetur. His de rebus si quid geri volueris, certum hominem ad eum mittas face[1], cum quo colloquatur. » Rex, tot hominum salute tam sibi necessariorum[2] magnopere gavisus, confestim cum epistola Artabazum ad Pausaniam mittit, in qua eum collaudat, ac petit ne cui rei parcat ad ea perficienda quæ pollicetur: si fecerit, nullius rei a se repulsam laturum. Hujus Pausanias

croire qu'ils s'étaient évadés des prisons publiques. Il fit partir avec eux un certain Gongyle, d'Érétrie, chargé pour le roi d'une lettre qui, au rapport de Thucydide, était conçue en ces termes: « Pausanias, chef des Spartiates, ayant reconnu que les prisonniers qu'il a faits à Byzance sont tes parents, te les renvoie à titre de présent. Il désire s'unir à toi par les liens du sang, et te prie, si tu le trouves bon, de lui donner ta fille en mariage. A cette condition, il promet de t'aider à réduire sous ta puissance et la ville de Sparte et toutes les autres cités de la Grèce. Si tu veux donner suite à ces propositions, envoie-moi un homme sûr, avec lequel je puisse conférer. » Xerxès, ravi du salut de tant d'hommes qui lui étaient si nécessaires, envoie sur-le-champ Artabaze à Pausanias, avec une lettre dans laquelle il le comble de louanges et lui demande de ne rien épargner pour effectuer ses promesses; ajoutant que, s'il réussissait, rien ne lui serait refusé. Pausanias, instruit des dispositions du roi,

simulans effugisse
ex vinculis publicis;
et cum his
Gongylum Eretriensem,
qui redderet regi litteras,
in quibus
Thucydides
prodidit memoriæ
hæc scripta fuisse :
« Pausanias, dux Spartæ,
misit tibi muneri
quos ceperat Byzantii,
postquam cognovit
tuos propinquos;
cupitque
se conjungi tecum
affinitate.
Quare, si videtur tibi,
des ei tuam filiam nuptum.
Si feceris id,
pollicetur, te adjuvante,
redacturum
sub tuam potestatem
et Spartam
et ceteram Græciam.
Si volueris
quid geri
de his rebus,
face mittas ad eum
hominem certum,
cum quo colloquatur. »
Rex, gavisus magnopere
salute tot hominum
tam necessariorum sibi,
confestim
mittit Artabazum
ad Pausaniam
cum epistola,
in qua collaudat eum,
ac petit
ne pareat cui rei
ad perficienda
ea quæ pollicetur :
si fecerit,
laturum a se
repulsam nullius rei.
Voluntate hujus cognita,

feignant *eux* s'être enfuis
des liens (prisons) de-l'État;
et avec ceux-ci
Gongyle d'-Érétrie,
qui devait remettre au roi une lettre,
dans laquelle
Thucydide
a transmis à la mémoire
ceci avoir été écrit :
« Pausanias, général de Sparte,
a envoyé à toi en présent
ceux qu'il avait pris à Byzance,
après qu'il a appris
eux être tes proches;
et il souhaite
lui-même être uni avec toi
par l'affinité.
C'est-pourquoi, si *cela* semble-bon à toi,
donne-lui ta fille à épouser.
Si tu as fait cela,
il promet, toi l'aidant,
devoir réduire
sous ton pouvoir
et Sparte
et le reste-de la Grèce.
Si tu veux
quelque chose s'exécuter
touchant ces affaires,
fais *en sorte* que tu envoies vers lui
un homme sûr,
avec lequel il confère. »
Le roi, s'étant réjoui grandement
du salut de tant d'hommes
si nécessaires à lui,
aussitôt
envoie Artabaze
vers Pausanias
avec une lettre,
dans laquelle il loue grandement lui,
et demande
qu'il n'épargne aucune chose
pour accomplir
ce qu'il promet :
ajoutant, s'il *le* faisait, [de lui
Pausanias ne devoir remporter d'auprès
le refus d'aucune chose.
La volonté de celui-ci étant connue,

voluntate cognita, alacrior ad rem gerendam factus, in suspicionem cecidit Lacedæmoniorum. In quo facto domum revocatus, accusatus capitis, absolvitur; mulctatur tamen pecunia. Quam ob causam ad classem remissus non est [1].

III. At ille, post non multo, sua sponte ad exercitum rediit, et ibi non callida, sed dementi ratione, cogitata patefecit. Non enim mores patrios solum, sed etiam cultum vestitumque mutavit. Apparatu regio utebatur, veste Medica; satellites Medi et Ægyptii sequebantur; epulabatur more Persarum, luxuriosius quam qui aderant perpeti possent; aditum petentibus conveniendi non dabat: superbe respondebat et crudeliter imperabat. Spartam redire nolebat: Colonas, qui locus in agro Troadis est, se contulerat; ibi consilia quum patriæ tum sibi inimica capiebat. Id postquam Lacedæmonii resci-

en devint plus ardent à poursuivre son projet, et se rendit suspect aux Lacédémoniens. Rappelé à Sparte au milieu de ses menées, on le mit en jugement. Il fut absous, mais condamné cependant à une amende; aussi ne lui rendit-on pas le commandement de la flotte.

III. Il retourna de lui-même peu de temps après à l'armée; et s'y conduisant non en homme adroit, mais en insensé, il y fit connaître ses desseins. Il quitta non-seulement les mœurs, mais encore les manières et l'habillement de son pays. Il avait un faste royal, portait l'habit médique, se faisait suivre d'une garde de Mèdes et d'Égyptiens. Sa table, servie dans le goût des Perses, était d'un luxe insupportable à ses convives mêmes. Il était inaccessible à ceux qui voulaient l'approcher; il répondait avec hauteur; il commandait avec dureté. Ne voulant plus retourner à Sparte, il s'était transporté à Colone, ville de la Troade. Là il tramait des complots également funestes à sa patrie et à lui-même. Quand les Lacédémoniens en furent informés, ils lui envoyèrent des députés avec la scytale, sur la-

Pausanias,
factus alacrior
ad gerendam rem,
cecidit in suspicionem
Lacedæmoniorum.
In quo facto
revocatus domum,
accusatus capitis,
absolvitur;
mulotatur tamen pecunia.
Ob quam causam
non remissus est
ad classem.
III. At ille,
non multo post,
rediit sua sponte
ad exercitum,
et ibi patefecit cogitata
ratione non callida,
sed dementi.
Mutavit enim
non solum mores patrios,
sed etiam cultum
vestitumque.
Utebatur apparatu regio,
veste Medica;
satellites Medi et Ægyptii
sequebantur;
epulabatur
more Persarum,
luxuriosius
quam qui aderant
poterant perpeti;
non dabat petentibus
aditum conveniendi;
respondebat superbe
et imperabat crudeliter.
Nolebat redire Spartam :
se contulerat Colonas,
qui locus
est in agro Troadis;
ibi capiebat consilia
inimica quum patriæ
tum sibi.
Postquam Lacedæmonii
resciverunt id,
miserunt ad eum legatos

Pausanias,
rendu plus empressé
pour exécuter l'affaire,
tomba dans le soupçon (se rendit suspect)
des (aux) Lacédémoniens.
Sur ce fait
rappelé dans *sa* patrie,
accusé de crime-capital,
il est absous; [amende).
il est puni cependant par l'argent (d'une
Pour lequel motif
il ne fut pas renvoyé
à la flotte.
III. Mais celui-là,
pas beaucoup après,
retourna de son propre-mouvement
près de l'armée,
et là découvrit *ses* desseins
par un système non adroit,
mais insensé.
Il changea en effet
non-seulement les mœurs de-la-patrie,
mais encore la manière-de-vivre
et la manière-de-se-vêtir.
Il faisait-usage d'un appareil royal,
d'une robe mède;
des satellites mèdes et égyptiens
le suivaient;
il festinait
à la manière des Perses,
avec-plus-de-somptuosité
que ceux qui assistaient
ne pouvaient *le* supporter; [daient
il ne donnait pas à ceux qui *le* deman-
accès pour *le* trouver;
il répondait orgueilleusement
et commandait durement.
Il ne-voulait-pas revenir à Sparte :
il s'était transporté à Colones,
lequel endroit
est sur le territoire de la Troade;
là il prenait (formait) des résolutions
hostiles et à la patrie
et à lui-même.
Lorsque les Lacédémoniens
eurent appris ceci,
ils envoyèrent vers lui des députés

verunt, legatos ad eum cum scytala[1] miserunt, in qua, more illorum, erat scriptum, nisi domum reverteretur, se capitis eum damnaturos. Hoc nuntio commotus, sperans se etiam tum pecunia et potentia instans periculum posse depellere, domum rediit. Huc ut venit, ab ephoris in vincula publica conjectus est : licet enim legibus eorum cuivis ephoro hoc facere regi. Hinc tamen se expedivit. Neque eo magis carebat suspicione : nam opinio manebat, eum cum rege habere societatem. Est genus quoddam hominum, quod *helotes*[2] vocatur, quorum magna multitudo agros Lacedæmoniorum colit servorumque munere fungitur. Hos quoque sollicitare spe libertatis existimabatur ; sed, quod horum rerum nullum erat apertum crimen quo argui posset, non putabant de tali tamque claro viro suspicionibus oportere judicari, sed exspectandum dum se ipsa res aperiret.

quelle, selon leur usage, ils avaient écrit que, s'il ne revenait point, ils le condamneraient à mort. Pausanias, vivement ému de ce message, retourna à Sparte, espérant pouvoir encore écarter ce pressant danger par son argent et sa puissance. A peine y fut-il arrivé, que les éphores le firent mettre en prison, les lois donnant à chacun de ces magistrats le pouvoir d'en user de cette sorte à l'égard du roi. Il se tira cependant de cette situation, mais il n'en resta pas moins suspect. On persistait à croire qu'il avait des intelligences avec le roi de Perse. Il est une classe nombreuse d'hommes, appelés *ilotes*, qui cultivent les terres des Spartiates et leur servent d'esclaves. On soupçonnait encore Pausanias de vouloir les soulever en leur faisant espérer la liberté. Mais comme on n'avait aucune preuve évidente par laquelle on pût le convaincre, on ne crut pas devoir juger, sur de simples soupçons, un homme si considérable et si illustre ; mais on résolut d'attendre que le fait se découvrît de lui-même.

cum scytala,
in qua, more illorum,
erat scriptum,
nisi reverteretur domum,
se damnaturos eum
capitis.
Commotus hoc nuntio,
sperans se etiam tum
posse depellere
pecunia et potentia
periculum instans,
rediit domum.
Ut venit huc,
conjectus est ab ephoris
in vincula publica :
legibus enim eorum
licet cuivis ephoro
facere hoc regi.
Tamen se expedivit hinc.
Neque carebat suspicione
eo magis :
nam opinio manebat,
eum habere societatem
cum rege.
Est quoddam genus
hominum,
quod vocatur helotes,
quorum magna multitudo
colit agros
Lacedæmoniorum
fungiturque
munere servorum.
Existimabatur
sollicitare hos quoque
spe libertatis ;
sed quod erat
nullum crimen apertum
quo posset argui
illarum rerum,
non putabant
oportere judicari
suspicionibus
de viro tali
tamque claro,
sed exspectandum
dum res ipsa
se aperiret.

avec la scytale,
sur laquelle, selon l'usage de ceux-là,
il était écrit,
s'il ne revenait pas à *sa* demeure,
eux-mêmes devoir condamner lui
à la peine-capitale.
Ému par ce message,
espérant lui-même encore alors
pouvoir écarter
par l'argent et le crédit
le danger qui *le* menaçait,
il retourna à *sa* demeure.
Dès qu'il fut arrivé là,
il fut jeté par les éphores
dans les chaînes (la prison) d'État :
car d'après les lois d'eux
il est permis à tout éphore
de faire cela au roi.
Cependant il se tira de là.
Et il n'était-pas-exempt de soupçon
pour cela davantage :
car l'opinion persistait,
lui avoir une alliance
avec le roi *de Perse*.
Il est une certaine classe
d'hommes,
qui est appelée les ilotes,
desquels une grande multitude
cultive les champs
des Lacédémoniens
et s'acquitte
des fonctions d'esclaves.
Il était présumé
chercher-à-soulever ceux-ci aussi
par l'espoir de la liberté ;
mais parce qu'il n'existait
aucun grief manifeste
sur lequel il pût être accusé
de ces pratiques,
ils ne pensaient pas
qu'il fallût qu'on jugeât
d'après des soupçons
au-sujet-d'un personnage tel
et tellement illustre,
mais qu'on devait attendre
que la chose elle-même
se découvrît.

IV. Interim Argilius quidam, adolescentulus, quum epistolam a Pausania ad Artabazum accepisset, eique in suspicionem venisset aliquid in ea de se esse scriptum, quod nemo eorum redisset qui super tali causa eodem missi erant, vincula epistolæ laxavit[1], signoque detracto cognovit, si pertulisset, sibi esse pereundum. Erant in eadem epistola quæ ad ea pertinebant quæ inter regem Pausaniamque convenerant. Has ille litteras ephoris tradidit. Non est prætereunda gravitas Lacedæmoniorum hoc loco. Nam ne hujus quidem indicio impulsi sunt ut Pausaniam comprehenderent; neque prius vim adhibendam putaverunt quam se ipse indicasset. Itaque huic indici, quid fieri vellent, præceperunt. Fanum Neptuni est Tænari[2], quod violari nefas putant Græci. Eo ille index confugit; in ara consedit. Hanc juxta, locum fecerunt

IV. Sur ces entrefaites, un jeune homme, nommé Argilius, fut chargé par Pausanias d'une lettre pour Artabaze. Comme aucun de ceux qui étaient partis avec de pareils messages n'était revenu, il soupçonna qu'il était fait quelque mention de lui. Il délia la lettre, et après l'avoir décachetée, vit que, s'il la portait, c'était fait de lui. Elle contenait d'ailleurs des détails relatifs au traité conclu entre Pausanias et le roi de Perse. Argilius remit cette lettre aux éphores. Je dois remarquer ici la sage circonspection des magistrats de Sparte; l'indice même fourni par le jeune homme ne les décida point à faire arrêter Pausanias, et ils ne crurent devoir user de rigueur que lorsqu'il se serait découvert lui-même. Ils donnèrent pour cela leurs ordres au dénonciateur. Il y a à Ténare un temple de Neptune, que les Grecs regardent comme inviolable. Argilius s'y réfugia, et s'assit sur l'autel. On avait pratiqué tout auprès une loge souter-

IV. Interim
quidam Argilius,
adolescens,
quum accepisset epistolam
a Pausania ad Artabazum,
venissetque in suspicionem
aliquid de se
scriptum esse in ea,
quod nemo eorum
qui missi erant eodem
super tali causa
redisset,
laxavit vincula epistolæ,
signoque detracto
cognovit
pereundum esse sibi,
si pertulisset.
In eadem epistola
erant quæ pertinebant
ad ea quæ convenerant
inter regem Pausaniamque.
Ille tradidit has litteras
ephoris.
Gravitas Lacedæmoniorum
hoc loco
non est prætereunda.
Nam impulsi sunt
ne indicio quidem hujus
ut comprehenderent
Pausaniam;
neque putaverunt
vim adhibendam
prius quam ipse
se indicasset.
Itaque præceperunt
huic indici
quid vellent fieri.
Est Tænari
fanum Neptuni,
quod violari
Græci putant nefas.
Ille index
confugit eo;
consedit in ara.
Juxta hanc,
fecerunt sub terra
locum

IV. Sur-ces-entrefaites
un certain Argilius,
jeune-homme,
comme il avait reçu une lettre
de Pausanias pour Artabaze,
et qu'il était venu en soupçon à lui
quelque chose touchant lui-même
avoir été écrit dans cette *lettre*,
parce qu'aucun de ceux
qui avaient été envoyés au-même-endroit
sur un tel motif
n'était revenu,
délia les liens de la lettre,
et le cachet ayant été ôté
reconnut
qu'il lui aurait fallu périr,
s'il *l'*avait portée-à-destination.
Dans la même lettre
étaient *des choses* qui se rapportaient
à ce qui avait été convenu
entre le roi et Pausanias.
Celui-là remit cette lettre
aux éphores.
La prudence des Lacédémoniens
en cette circonstance
n'est pas à-passer-sous-silence.
Car ils *ne* furent poussés
pas même par la dénonciation de celui-ci
à ce qu'ils arrêtassent
Pausanias;
et ils ne pensèrent pas
la violence devoir être employée
avant que lui-même
se fût trahi.
En-conséquence ils prescrivirent
à ce dénonciateur
ce qu'ils voulaient être fait (qu'il fît).
Il existe à Ténare
un temple de Neptune,
lequel être violé (dont la violation)
les Grecs pensent chose-impie (est une
Ce dénonciateur [impiété chez les Grecs).
se réfugia là;
il s'assit à l'autel.
Auprès de cet *autel*,
ils pratiquèrent sous terre
un endroit

sub terra, ex quo posset audiri si quis quid loqueretur cum Argilio; huc ex ephoris quidam descenderunt. Pausanias, ut audivit Argilium confugisse in aram, perturbatus eo venit; quem quum supplicem dei videret in ara sedentem, quærit causæ quid sit tam repentino consilio. Huic ille, quid ex litteris comperisset, aperit. Tanto magis Pausanias perturbatus, orare cœpit ne enuntiaret, nec se, meritum de illo optime, proderet. Quod si eam veniam sibi dedisset, tantisque implicitum rebus sublevasset, magno ei præmio futurum.

V. His rebus ephori cognitis, satius putaverunt in urbe eum comprehendi. Quo quum essent profecti, et Pausanias, placato Argilio, ut putabat, Lacedæmonem reverteretur, in itinere quum jam in eo esset ut comprehenderetur, e vultu cujusdam ephori, qui eum admonere cupiebat, insidias sibi

raine d'où l'on pouvait entendre ceux qui viendraient lui parler. Quelques éphores y descendirent. Dès que Pausanias eut appris qu'Argilius s'était réfugié dans ce temple, il y accourut tout troublé. Le voyant sur l'autel, dans la posture d'un suppliant, il lui demanda la raison d'une démarche si subite. Argilius lui déclara ce qu'il avait appris par la lettre. Pausanias, encore plus effrayé, le prie de ne rien révéler et de ne point trahir son bienfaiteur, lui protestant que, s'il lui rendait ce service et le faisait sortir d'un si cruel embarras, il en serait amplement récompensé.

V. Les éphores, ainsi instruits de tout, jugèrent plus à propos de faire arrêter le coupable dans la ville; et ils en prirent le chemin. Pausanias, croyant avoir gagné Argilius, y retournait aussi. Comme on était sur le point de l'arrêter en route, il comprit à la mine d'un éphore, qui voulait l'avertir du danger, qu'on cher-

ex quo posset audiri
si quis
loqueretur quid
cum Argilio;
quidam ex ephoris
descenderunt huc.
Pausanias,
ut audivit Argilium
confugisse in aram,
venit eo perturbatus;
quem quum videret
sedentem in ara
supplicem dei,
quærit quid causæ sit
consilio tam repentino.
Ille aperit huic
quid comperisset ex litteris.
Pausanias
tanto magis perturbatus
cœpit orare
ne enuntiaret,
nec proderet se,
meritum optime
de illo.
Quod si dedisset sibi
hanc veniam,
sublevassetque
impliciturn tantis rebus,
futurum ei
magno præmio.
V. Ephori,
his rebus cognitis,
putaverunt satius
eum comprehendi in urbe.
Quo quum profecti essent,
et Pausanias,
Argilio placato,
ut putabat,
reverteretur
Lacedæmonem,
in itinere,
quum jam esset in eo
ut comprehenderetur,
intellexit
e vultu cujusdam ephori,
qui cupiebat
admonere eum,

duquel il pourrait être entendu (on pour-
si quelqu'un [rait entendre)
disait quelque chose
avec (à) Argilius;
quelques-uns d'entre les éphores
descendirent là.
Pausanias,
dès qu'il eut appris Argilius
s'être réfugié à l'autel,
vint là tout-troublé;
comme il voyait celui-ci
assis à l'autel
en suppliant du dieu,
il *lui* demande quoi de (quel) motif il y a
à une résolution si soudaine.
Celui-là découvre à celui-ci (à Pausanias)
ce qu'il avait appris d'après la lettre.
Pausanias
d'autant plus troublé
commença à *le* prier
qu'il ne *le* dénonçât pas, [nias),
et qu'il ne trahît pas lui-même (Pausa-
qui avait mérité très-bien
de lui (d'Argilius).
Que s'il avait donné à lui
cette faveur,
et avait dégagé *lui*
embarrassé dans de si-grandes affaires,
cela devoir être à lui (cela lui vaudrait)
à grande (une grande) récompense.
V. Les éphores,
ces choses ayant été constatées,
jugèrent préférable
lui être arrêté dans la ville.
Comme ils étaient partis *pour aller* là,
et que Pausanias,
Argilius ayant été apaisé,
à ce qu'il croyait,
retournait
à Lacédémone,
en route,
lorsque déjà il était à ce *point*
qu'il fût saisi,
il comprit
d'après le visage d'un certain éphore,
qui désirait
avertir lui,

fieri intellexit. Itaque, paucis ante gradibus quam qui sequebantur, in ædem Minervæ, quæ *Chalcioecus* [1] vocatur, confugit. Hinc ne exire posset, statim ephori valvas ejus ædis obstruxerunt, tectumque sunt demoliti, quo facilius sub divo interiret. Dicitur eo tempore matrem Pausaniæ vixisse, eamque, jam magno natu, postquam de scelere filii comperit, in primis, ad filium claudendum, lapidem ad introitum ædis attulisse. Sic Pausanias magnam belli gloriam turpi morte maculavit. Hic quum semianimis de templo elatus esset, confestim animam efflavit. Cujus mortui corpus quum eodem nonnulli dicerent inferri oportere, quo hi qui ad supplicium essent dati, displiscuit pluribus; et procul ab eo loco infoderunt quo erat mortuus. Inde posterius dei Delphici responso erutus, atque eodem loco sepultus ubi vitam posuerat.

chait à le surprendre. Il se réfugia donc dans le temple de Minerve appelé Chalcioecus, en devançant de peu ceux qui le poursuivaient. Les éphores en firent aussitôt murer les portes, afin qu'il ne pût en sortir, et on démolit le toit, pour qu'exposé à l'air, il mourût plus vite. On dit que sa mère vivait encore en ce temps-là, et que cette femme, alors très-âgée, ayant appris le crime de son fils, s'empressa d'apporter une pierre à l'entrée du temple, pour l'y enfermer. C'est ainsi que Pausanias souilla par l'infamie de sa mort l'éclat de sa vie militaire. A peine l'eut-on tiré du temple, à demi mort, qu'il expira. Quelques-uns disaient qu'il fallait porter son cadavre au même endroit que les corps des suppliciés; mais cet avis fut désapprouvé du plus grand nombre. On l'enterra loin du lieu où il était mort. Dans la suite, il fut exhumé par l'ordre de l'oracle de Delphes, et enseveli dans l'endroit même où il avait cessé de vivre.

insidias fieri sibi.
Itaque,
paucis gradibus
antequam qui sequebantur,
confugit in ædem Minervæ,
quæ vocatur Chalciœcus.
Ne posset exire hinc,
statim ephori
obstruxerunt valvas
ejus ædis,
demolitique sunt tectum,
quo interiret facilius
sub divo.
Dicitur matrem Pausaniæ
vixisse eo tempore,
eamque, jam magno natu,
postquam comperit
de scelere filii,
attulisse lapidem in primis
ad introitum ædis
ad claudendum filium.
Sic Pausanias
maculavit morte turpi
magnam gloriam belli.
Quum hic
elatus esset de templo
semianimis,
confestim efflavit animam.
Cujus mortui
quum nonnulli dicerent
oportere corpus inferri
quo hi
qui dati essent
ad supplicium,
displicuit pluribus;
et infoderunt
procul ab eo loco
quo mortuus erat.
Erutus inde posterius
responso dei Delphici,
atque sepultus eodem loco
ubi posuerat vitam.

des embûches se faire (être tendues) à lui-même.
En-conséquence,
quelques pas
avant que ceux qui *le* suivaient *l'atteignissent*,
il se réfugia dans le temple de Minerve,
qui est appelé Chalciœcus.
Pour qu'il ne pût pas sortir de là,
aussitôt les éphores
murèrent les portes
de ce temple,
et démolirent le toit,
afin qu'il périt plus facilement
au grand-air.
Il est dit (on dit) la mère de Pausanias
avoir vécu *encore* à cette époque,
et elle, déjà d'un grand âge,
après qu'elle eut été informée
du crime de *son* fils,
avoir apporté une pierre parmi les premiers
à l'entrée du temple
pour enfermer *son* fils.
Ainsi Pausanias
souilla par une mort honteuse
une grande gloire de guerre.
Lorsque celui-ci
eut été emporté du temple
à-demi-mort,
aussitôt il exhala le souffle.
Duquel étant mort
comme quelques-uns disaient
qu'il fallait le corps être porté
où *étaient portés* ceux
qui avaient été livrés
au supplice,
cela déplut à de plus nombreux;
et ils *l'*enterrèrent
loin de cet endroit
où il était mort.
Il fut déterré de là plus tard
sur une réponse du dieu de-Delphes,
et enseveli dans le même endroit
où il avait quitté la vie.

CIMON.

I. Cimon, Miltiadis filius, Atheniensis, duro admodum initio usus est adolescentiæ. Nam, quum pater ejus litem æstimatam populo solvere non potuisset, ob eamque causam in vinculis publicis decessisset, Cimon eadem custodia tenebatur[1], neque legibus Atheniensium emitti poterat, nisi pecuniam, qua pater mulctatus esset, solvisset. Habebat autem in matrimonio sororem germanam suam, nomine Elpinicen, non magis amore quam more ductus : nam Atheniensibus licet eodem patre natas uxores ducere. Hujus conjugii cupidus Callias quidam, non tam generosus quam pecuniosus, qui magnas pecunias ex metallis fecerat, egit cum Cimone ut eam sibi uxorem daret : id si impetrasset, se pro illo pecuniam soluturum. Is quum talem conditionem aspernaretur, Elpinice negavit se passuram Miltiadis progeniem in vinculis publicis

---

CIMON.

I. La première jeunesse de Cimon l'Athénien, fils de Miltiade, fut extrêmement dure ; son père n'ayant pu payer l'amende à laquelle le peuple l'avait condamné, et étant mort en prison, il y fut détenu lui-même, et les lois ne permettaient pas qu'il recouvrât sa liberté avant d'avoir acquitté cette amende. Il avait épousé sa sœur, nommée Elpinicé, suivant en cela sa propre inclination autant que l'usage du pays ; car il est permis aux Athéniens d'épouser leur sœur de père. Un certain Callias, qui s'était enrichi dans les mines et qui avait moins de naissance que d'argent, désirant posséder Elpinicé, proposa à Cimon de payer pour lui, s'il voulait la lui céder pour épouse. Cimon rejetant cette offre avec mépris, Elpinicé protesta qu'elle ne laisserait point éteindre dans les fers la race de Miltiade,

CIMON.

I. Cimon,
filius Miltiadis,
Atheniensis,
usus est initio adolescentiæ
admodum duro.
Nam, quum pater ejus
non potuisset
solvere populo
litem æstimatam,
ob eamque causam
decessisset
in vinculis publicis,
Cimon tenebatur
eadem custodia,
neque poterat emitti
legibus Atheniensium,
nisi solvisset pecuniam
qua pater mulctatus esset.
Habebat autem
in matrimonio
suam sororem germanam,
nomine Elpinicen,
ductus
non magis amore
quam more :
nam licet Atheniensibus
ducere uxores
natas eodem patre.
Quidam Callias
cupidus conjugii hujus,
non tam generosus
quam pecuniosus,
qui fecerat ex metallis
magnas pecunias,
egit cum Cimone
ut daret eam sibi
uxorem :
si impetrasset id,
se soluturum pecuniam
pro illo.
Quum is aspernaretur
talem conditionem,
Elpinice
negavit se passuram
progeniem Miltiadis

CIMON.

I. Cimon,
fils de Miltiade,
Athénien,
fit usage d'un commencement de jeunesse
fort dur.
Car, comme le père de lui
n'avait pas pu
payer au peuple
les dépens fixés,
et pour ce motif
était mort
dans les chaînes (la prison) d'État,
Cimon était tenu
sous la même garde,
et ne pouvait pas être relâché
d'après les lois des Athéniens,
s'il n'avait payé la somme-d'argent
dont *son* père avait été frappé *comme*
Or il avait [*amende*.
en mariage
sa sœur germaine,
de nom (appelée) Elpinicé,
ayant été conduit à *l'épouser*
non plus par l'amour
que par la coutume :
car il est permis aux Athéniens
d'emmener *pour* épouses (d'épouser)
des *femmes* nées du même père *qu'eux*.
Un certain Callias
désireux de l'hymen de celle-ci,
homme qui n'était pas aussi noble
que riche-en-argent,
qui s'était fait (avait retiré) des mines
de grandes sommes-d'argent,
négocia avec Cimon
pour qu'il donnât elle à lui-même
comme épouse :
disant, s'il avait obtenu cela,
lui-même devoir payer la somme
pour celui-là (Cimon).
Comme celui-ci (Cimon) rejetait
un tel arrangement,
Elpinicé [ne souffrirait pas)
nia elle-même devoir souffrir (dit qu'elle
le rejeton de Miltiade

interire, quoniam prohibere posset, seque Calliæ nupturam, si ea, quæ polliceretur, præstitisset.

II. Tali modo custodia liberatus, Cimon celeriter ad principatum pervenit. Habebat enim satis eloquentiæ, summam liberalitatem, magnam prudentiam quum juris civilis tum rei militaris, quod cum patre a puero in exercitu fuerat versatus. Itaque hic et populum urbanum in sua tenuit potestate, et apud exercitum plurimum valuit auctoritate. Primum, imperator, apud flumen Strymona magnas copias Thracum fugavit; oppidum Amphipolim constituit, eoque decem millia Atheniensium in coloniam misit. Idem iterum, apud Mycalen [1], Cypriorum et Phœnicum ducentarum navium classem devictam cepit; eodemque die pari fortuna in terra usus est : namque, hostium navibus captis, statim ex classe copias suas

alors qu'elle pouvait l'empêcher, et qu'elle s'unirait à Callias, s'il remplissait sa promesse.

II. Cimon, devenu libre de cette manière, parvint rapidement aux premières magistratures. Il avait en effet assez d'éloquence, une extrême générosité, une grande connaissance du droit civil et de l'art militaire, car il avait vécu dans les camps avec son père depuis son enfance. Aussi domina-t-il complétement ses concitoyens, et eut-il beaucoup d'autorité dans les armées. Élevé au commandement, il mit d'abord en fuite, sur les bords du fleuve Strymon, les nombreuses troupes des Thraces. Il fonda la ville d'Amphipolis, et y envoya une colonie de dix mille Athéniens. Il défit encore, près de Mycale, la flotte des Cypriens et des Phéniciens, composée de deux cents voiles, et la captura. Le même jour, il eut sur terre et sur mer un égal succès : car, dès qu'il se fut emparé des vaisseaux ennemis,

interire
in vinculis publicis,
quoniam posset prohibere;
seque nupturam Calliæ,
si præstitisset
ea quæ polliceretur.
II. Liberatus custodia
tali modo,
Cimon pervenit celeriter
ad principatum.
Habebat enim
satis eloquentiæ,
summam liberalitatem,
magnam prudentiam
quum juris civilis
tum rei militaris,
quod a puero
versatus fuerat cum patre
in exercitu.
Itaque hic
et tenuit in sua potestate
populum urbanum,
et valuit plurimum
apud exercitum
auctoritate.
Primum, imperator,
fugavit
apud flumen Strymona
magnas copias Thracum;
constituit
oppidum Amphipolim,
misitque eo in coloniam
decem millia
Atheniensium.
Idem iterum,
apud Mycalen,
cepit devictam
classem
ducentarum navium
Cypriorum et Phœnicum;
eodemque die
usus est in terra
fortuna pari:
namque, navibus hostium
captis,
statim eduxit suas copias
ex classe,

mourir
dans les chaînes (la prison) d'État,
puisqu'elle pouvait *l'*empêcher;
et *elle dit* elle-même devoir épouser Callias,
s'il avait exécuté
ce qu'il promettait.
II. Délivré de garde (prison)
d'une telle façon,
Cimon arriva promptement
au premier-rang.
Il avait en effet
assez d'éloquence,
une très-haute libéralité,
une grande connaissance
tant du droit civil
que de l'art militaire,
parce que dès *le temps où il était* enfant
il avait vécu avec *son* père
à l'armée.
En-conséquence celui-ci
et tint en son pouvoir
le peuple de-la-ville,
et eut-du-crédit très-grandement
auprès de l'armée
par *son* autorité.
D'abord, *étant* général,
il mit-en-fuite
auprès du fleuve Strymon
de grandes troupes de Thraces;
il établit (fonda)
la ville *d'*Amphipolis,
et envoya là en colonie
dix milliers
d'Athéniens.
Le même *Cimon* de nouveau,
auprès de Mycale,
prit *après l'avoir* vaincue
une flotte
de deux-cents vaisseaux
des Cypriotes et des Phéniciens;
et le même jour
il profita sur terre
d'un bonheur égal:
car, les vaisseaux des ennemis
ayant été pris,
aussitôt il fit-sortir ses troupes
de la flotte,

eduxit, barbarorum uno concursu maximam vim prostravit. Qua victoria magna præda potitus [1], quum domum reverteretur, quod jam nonnullæ insulæ propter acerbitatem imperii defecerant, bene animatas confirmavit, alienatas ad officium redire coegit. Scyrum, quam eo tempore Dolopes incolebant, quod contumacius se gesserat, vacuefecit, sessores veteres urbe insulaque ejecit, agros civibus divisit. Thasios, opulentia fretos [2], suo adventu fregit. His ex manubiis arx Athenarum, qua ad meridiem vergit, est ornata.

III. Quibus rebus quum unus in civitate maxime floreret, incidit in eamdem invidiam quam pater suus ceterique Atheniensium principes ; nam testarum suffragiis, quod illi *ostracismum* vocant, decem annorum exsilio mulctatus est. Cujus facti celerius Athenienses, quam ipsum, pœnituit. Nam, quum ille forti animo invidiæ ingratorum civium cessisset,

il débarqua ses troupes, et renversa d'un seul choc une armée innombrable de barbares. Cette victoire lui procura un riche butin. Comme quelques îles s'étaient révoltées contre Athènes, à cause de la dureté de son gouvernement, en revenant dans ses foyers, il affermit dans leurs dispositions celles qui étaient bien intentionnées, et fit rentrer dans leur devoir celles qui s'en étaient écartées. Scyros, alors habitée par les Dolopes, ayant montré trop d'obstination et d'insolence, il la dépeupla, chassa de la ville et de l'île tous les anciens habitants, et distribua les terres à ses concitoyens. Les Thasiens, qui se confiaient dans leurs richesses, furent terrassés par sa présence. Le côté méridional de la citadelle d'Athènes fut orné de leurs dépouilles.

III. Élevé par tant d'exploits au-dessus de tous ses concitoyens, Cimon fut en butte à la même haine qui avait poursuivi son père et les autres grands hommes d'Athènes. Il se vit condamné à un exil de dix ans, par le jugement appelé ostracisme. Les Athéniens en eurent plus de regret que lui-même. Les Spartiates leur ayant déclaré la guerre,

prostravit uno concursu
maximam vim
barbarorum.
Qua victoria
potitus magna præda,
quum reverteretur domum,
quod jam nonnullæ insulæ
defecerant
propter acerbitatem
imperii,
confirmavit
bene animatas,
coegit redire ad officium
alienatas.
Vacuefecit Scyrum,
quam Dolopes incolebant
eo tempore,
quod se gesserat
contumacius,
ejecit urbe insulaque
veteres sessores,
divisit agros civibus.
Fregit suo adventu
Thasios,
fretos opulentia.
Ex his manubiis
arx Athenarum ornata est,
qua vergit ad meridiem.
III. Quibus rebus,
quum unus
floreret maxime
in civitate,
incidit in eamdem invidiam
quam suus pater
ceteriqne principes
Atheniensium :
nam mulctatus est
exilio decem annorum
suffragiis testarum,
quod illi
vocant ostracismum.
Cujus facti
pœnituit Athenienses
celerius quam ipsum.
Nam, quum ille
animo forti
cessisset invidiæ

et abattit d'un seul choc
une très-grande quantité
de barbares.
Par laquelle victoire
s'étant emparé d'un grand butin,
comme il revenait vers sa demeure,
parce que déjà quelques îles
avaient fait défection
à cause de la rigueur
du commandement,
il affermit *dans l'obéissance*
celles *qui étaient* bien disposées,
et força de rentrer dans le devoir
celles qui s'étaient détachées.
Il dépeupla Scyros,
que les Dolopes habitaient
à cette époque,
parce qu'elle s'était comportée
trop opiniâtrément,
chassa de la ville et de l'île
les anciens occupants,
partagea les terres aux citoyens.
Il brisa (abattit) par son arrivée
les habitants-de-Thasos,
qui comptaient sur *leur* opulence.
Avec ces dépouilles
la citadelle d'Athènes fut ornée,
du côté où elle incline vers le midi.
III. Par lesquels faits
comme seul *entre tous*
il était florissant le plus
dans la cité, [envie
il tomba dans (devint l'objet de) la même
que son père
et tous les autres principaux
des Athéniens :
car il fut frappé
d'un exil de dix ans
par les suffrages des coquilles,
ce que ceux-là (les Athéniens)
appellent ostracisme.
De laquelle chose faite
le repentir fut aux Athéniens
plus promptement que lui-même.
Car, lorsque celui-ci
d'un cœur courageux
se fut retiré devant l'envie

bellumque Lacedæmonii Atheniensibus indixissent, confestim notæ ejus virtutis desiderium consecutum est. Itaque, post annum quintum quo expulsus erat, in patriam revocatus est. Ille, quod hospitio Lacedæmoniorum utebatur, satius existimans contendere Lacedæmonem, sua sponte est profectus, pacemque inter duas potentissimas civitates conciliavit. Post neque ita multo, Cyprum cum ducentis navibus imperator missus, quum ejus majorem partem insulæ devicisset, in morbum implicitus, in oppido Citio est mortuus.

IV. Hunc Athenienses non solum in bello, sed in pace diu desideraverunt. Fuit enim tanta liberalitate, quum compluribus locis prædia hortosque haberet, ut nunquam in eis custodem imposuerit, fructus servandi gratia, ne quis impediretur quominus ejus rebus, quibus quisque vellet, frueretur. Semper eum pedisequi cum nummis sunt secuti, ut, si quis

après que Cimon eut courageusement supporté leur envie et leur ingratitude, ils regrettèrent sa valeur, qu'ils connaissaient, et le rappelèrent, cinq ans après, de son exil. Cimon, qui jouissait de l'hospitalité chez les Spartiates, pensant que les deux peuples gagneraient plus à vivre d'intelligence qu'à se combattre, partit de lui-même pour Lacédémone, et ménagea la paix entre ces deux puissantes cités. Peu de temps après, il fut envoyé contre l'île de Chypre avec deux cents vaisseaux. Il en avait déjà réduit la plus grande partie, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie dont il mourut dans la ville de Citium.

IV. Les Athéniens le regrettèrent longtemps, non-seulement dans la guerre, mais dans la paix. Il était, en effet, si libéral, qu'ayant en plusieurs endroits des terres et des jardins, il ne faisait jamais garder ses fruits, pour n'empêcher personne d'en jouir à volonté. Les serviteurs qui le suivaient avaient toujours de l'argent sur

civium ingratorum,
Lacedæmoniique
indixissent bellum
Atheniensibus,
confestim desiderium
virtutis notæ ejus
consecutum est.
Itaque,
post quintum annum
quo expulsus erat,
revocatus est in patriam.
Ille, quod utebatur
hospitio Lacedæmoniorum,
existimans satius
contendere Lacedæmonem,
profectus est sua sponte,
conciliavitque pacem
inter duas civitates
potentissimas.
Neque ita multo post,
missus imperator Cyprum
cum ducentis navibus,
quum devicisset
majorem partem
ejus insulæ,
implicitus in morbum,
mortuus est
in oppido Citio.

IV. Athenienses
desideraverunt hunc diu
non solum in bello,
sed in pace.
Fuit enim
tanta liberalitate,
quum haberet
compluribus locis
prædia hortosque,
ut nunquam
imposuerit custodem in eis,
gratia servandi fructus,
ne quis impediretur
quominus frueretur
rebus ejus,
quibus quisque vellet.
Semper pedisequi
secuti sunt eum
cum nummis,

de citoyens ingrats,
et que les Lacédémoniens
eurent déclaré la guerre
aux Athéniens,
aussitôt le regret
de la valeur *bien* connue de lui
suivit (se fit sentir).
En-conséquence,
après la cinquième année (cinq ans après)
qu'il avait été chassé,
il fut rappelé dans *sa* patrie.
Celui-ci, parce qu'il usait [démoniens,
de relations-d'hospitalité avec les Lacé-
jugeant préférable
de se rendre à Lacédémone,
partit de son propre-mouvement,
et arrangea la paix
entre les deux cités
les plus puissantes.
Et pas tellement beaucoup (peu de temps) [après
envoyé *comme* général à Cypre
avec deux-cents vaisseaux,
après qu'il avait vaincu
la plus grande partie
de cette île,
ayant été enlacé dans une maladie,
il mourut
dans la ville *de* Citium.

IV. Les Athéniens
regrettèrent celui-ci longtemps
non-seulement dans la guerre,
mais dans la paix.
Il fut un effet
d'une si-grande libéralité,
tandis qu'il avait
en plusieurs endroits
des fermes et des jardins,
que jamais
il ne mit de gardien dans eux,
en vue de conserver les fruits,
de peur que quelqu'un ne fût empêché
qu'il ne profitât (de profiter)
des biens de lui,
de ceux dont chacun voudrait *profiter*.
Toujours des valets-de-pied
suivirent lui
avec des pièces-d'argent,

opis ejus indigeret, haberet quod statim daret, ne differendo videretur negare. Sæpe, quum aliquem offensum fortuna videret minus bene vestitum, suum amiculum dedit. Quotidie sic cœna ei coquebatur ut, quos invocatos vidisset in foro, omnes devocaret; quod facere nullum diem prætermittebat. Nulli fides ejus, nulli opera, nulli res familiaris defuit. Multos locupletavit; complures pauperes mortuos, qui, unde efferrentur, non reliquissent, suo sumptu extulit. Sic se gerendo, minime est mirandum si et vita ejus fuit secura et mors acerba.

LYSANDER.

1. Lysander[1], Lacedæmonius, magnam reliquit sui famam, magis felicitate quam virtute partam. Athenienses enim, in Peloponnesico sexto et vicesimo anno bellum gerentes, con-

eux, afin que, si quelqu'un avait besoin de ses secours, il pût l'assister sur-le-champ, craignant qu'un délai ne fût regardé comme un refus. Plus d'une fois, ayant rencontré un citoyen peu fortuné et mal vêtu, il lui donna son manteau. Il avait toujours une table assez abondante pour inviter tous ceux qu'il trouvait sur la place publique et qui n'étaient point priés ailleurs: c'est ce qu'il faisait chaque jour. Son crédit, ses soins, sa fortune ne manquaient à personne. Il enrichit plusieurs citoyens. Il fit ensevelir à ses frais beaucoup de pauvres, qui n'avaient pas laissé de quoi payer leurs funérailles. Avec cette conduite, il ne faut nullement être surpris si sa vie fut si tranquille, et sa mort suivie de tant de regrets.

LYSANDRE.

1. Lysandre, de Sparte, a laissé une grande réputation qu'il a due à sa fortune plus qu'à son mérite. On sait qu'il défit entièrement les Athéniens, dans la vingt-sixième année de la guerre du Pélopo-

ut, si quis
indigeret opis ejus,
haberet
quod daret statim,
ne differendo
videretur negare.
Sæpe, quum videret
aliquem offensum fortuna
minus bene vestitum,
dedit suum amiculum.
Quotidie cœna
coquebatur ei sic
ut devocaret
omnes quos vidisset
in foro
invocatos;
quod prætermittebat facere
nullum diem.
Fides ejus defuit nulli,
opera nulli,
res familiaris nulli.
Locupletavit multos;
extulit suo sumptu
complures
mortuos pauperes,
qui non reliquissent
unde efferrentur.
Se gerendo sic,
mirandum est minime
si et vita ejus fuit secura
et mors
acerba.

afin que, si quelqu'un
avait-besoin du secours de lui,
il eût *un présent*
qu'il donnât sur-le-champ,
de peur qu'en remettant
il ne parût refuser.
Souvent, lorsqu'il voyait
quelqu'un de maltraité par la fortune
moins bien vêtu *qu'il n'eût fallu*,
il donna son manteau.
Tous-les-jours le dîner
était cuit pour lui de-telle-sorte
qu'il invitât
tous ceux qu'il avait vus
sur la place-publique
non-invités;
ce qu'il n'omettait de faire
aucun jour.
La protection de lui ne fit-défaut à personne,
son aide à personne,
son bien de-famille à personne.
Il enrichit beaucoup *de citoyens;*
il fit-enlever (enterrer) à ses frais
plusieurs *citoyens*
morts pauvres,
qui n'avaient pas laissé
de quoi ils fussent enlevés (se faire enterrer).
En se conduisant ainsi,
il ne faut pas s'étonner du tout
si la vie de lui fut tranquille
et *sa* mort
douloureuse *à ses concitoyens*.

LYSANDER.

I. Lysander,
Lacedæmonius,
reliquit
magnam famam sui,
partam felicitate
magis quam virtute.
Apparet enim
confecisse Athenienses,
gerentes bellum
sexto et vicesimo anno
in Peloponnesios:

LYSANDRE.

I. Lysandre,
Lacédémonien,
laissa
un grand renom de lui-même,
acquis par *son* bonheur
plus que par *son* mérite.
Il paraît en effet
lui avoir achevé (accablé) les Athéniens,
qui faisaient la guerre (26 ans)
la sixième et vingtième année (depuis
contre les Péloponésiens:

fecisse apparet : id qua ratione consecutus sit, latet. Non enim virtute sui exercitus, sed immodestia factum est adversariorum ; qui, quod dicto audientes imperatoribus suis non erant, dispalati in agris, relictis navibus, in hostium venerunt potestatem. Quo facto, Athenienses se Lacedæmoniis dediderunt. Hac victoria Lysander elatus, quum antea semper factiosus audaxque fuisset, sic sibi indulsit ut ejus opera in maximum odium Græciæ Lacedæmonii pervenerint. Nam, quum hanc causam Lacedæmonii dictitassent sibi esse belli, ut Atheniensium impotentem dominationem refringerent, postquam apud Ægos flumen[1] Lysander classis hostium est potitus, nihil aliud molitus est quam ut omnes civitates in sua teneret potestate, quum id se Lacedæmoniorum causa facere simularet. Namque undique, qui Atheniensium rebus stu-

nèse ; mais on ignore de quelle manière. Ce succès fut l'effet, non de la valeur de ses troupes, mais de l'indiscipline des Athéniens qui, n'obéissant point à leurs chefs et ayant quitté leurs vaisseaux pour se disperser dans les campagnes, tombèrent entre les mains de l'ennemi. Dès lors Athènes fut forcée de se rendre. Lysandre, enflé de cette victoire, avant laquelle il avait toujours été factieux et plein d'audace, se livra tellement à son caractère, qu'il rendit les Lacédémoniens l'horreur de la Grèce. Ces derniers avaient souvent dit qu'ils prenaient les armes pour briser le despotisme des Athéniens ; mais, quand Lysandre se fut emparé de leur flotte à Ægos-Potamos, il ne travailla qu'à mettre toutes les villes sous sa propre dépendance, en feignant d'agir pour les Lacédémoniens. Après en avoir chassé tous

latet,
qua ratione
consecutus sit id.
Factum est enim
non virtute sui exercitus,
sed immodestia
adversariorum ;
qui, quod non erant
audientes dicto
suis imperatoribus,
dispalati in agris,
navibus relictis,
venerunt in potestatem
hostium.
Quo facto,
Athenienses
se dediderunt
Lacedæmoniis.
Elatus hac victoria,
Lysander,
quum semper antea
fuisset factiosus audaxque,
indulsit sibi
sic ut opera ejus
Lacedæmonii
pervenerint
in maximum odium
Græciæ.
Nam, quum Lacedæmonii
dictitassent
hanc causam belli
esse sibi,
ut refringerent
dominationem impotentem
Atheniensium,
postquam Lysander
apud flumen Ægos
potitus est classis hostium,
molitus est nihil aliud
quam ut teneret
in sua potestate
omnes civitates,
quum simularet
se facere id
causa Lacedæmoniorum.
Namque undique
ejectis,

mais ceci est caché,
par quel moyen
il arriva à cela.
En effet *cela* fut fait
non par la valeur de son armée,
mais par l'indiscipline
de *ses* adversaires ;
lesquels, parce qu'ils n'étaient pas
obéissant à la parole (aux ordres)
à (de) leurs généraux,
s'étant éparpillés dans les champs,
leurs vaisseaux ayant été abandonnés,
vinrent (tombèrent) au pouvoir
des ennemis.
Laquelle chose ayant été faite,
les Athéniens
se rendirent
aux Lacédémoniens.
Enflé par cette victoire,
Lysandre,
comme toujours auparavant
il avait été factieux et audacieux,
eut-de-la-complaisance pour lui-même
tellement que par le soin de lui
les Lacédémoniens
vinrent
en très-grande haine
à la Grèce.
Car, alors que les Lacédémoniens
avaient dit-souvent
ce motif de guerre
être à eux-mêmes,
qu'ils brisassent [(tyrannique)
la domination peu-maîtresse-d'elle-même
des Athéniens,
après que Lysandre
auprès du fleuve Ægos
se fut emparé de la flotte des ennemis,
il *ne* travailla à rien d'autre
qu'*à ceci*, qu'il tînt
en son pouvoir
toutes les cités,
bien qu'il feignît
lui-même faire cel
dans l'intérêt des Lacédémoniens.
Car de-tous-côtés
ceux-là ayant été chassés,

duissent, ejectis, decem delegerat in unaquaque civitate[1], quibus summum imperium potestatemque omnium rerum committeret. Horum in numerum nemo admittebatur, nisi qui aut ejus hospitio contineretur, aut se illius fore proprium fide confirmaret. Ita decemvirali potestate in omnibus urbibus constituta, ipsius nutu omnia gerebantur.

II. Cujus de crudelitate ac perfidia satis est unam rem, exempli gratia, proferre, ne, de eodem plura enumerando, defatigemus lectores. Victor ex Asia quum reverteretur, Thasumque devertisset, quod ea civitas præcipua fide fuerat erga Athenienses, proinde ac si iidem firmissimi solerent esse amici qui constantes fuissent inimici, eam pervertere concupivit. Vidit autem, nisi in eo occultasset voluntatem,

les partisans des Athéniens, il avait choisi, dans chacune, dix citoyens auxquels il avait confié le pouvoir suprême, n'admettant dans ce nombre de magistrats que des gens qui lui étaient attachés par les liens de l'hospitalité, ou qui lui avaient fait le serment d'être à lui. Ce décemvirat établi dans toutes les villes, tout s'y fit à sa volonté.

II. Pour ne pas fatiguer le lecteur du détail de ses cruautés et de ses perfidies, je me borne à en rapporter un seul exemple. En revenant de l'Asie, il se détourna vers Thasos. Parce que cette ville avait signalé sa fidélité pour les Athéniens, comme si les ennemis les plus constants devenaient ordinairement les plus fermes amis, il désira de la renverser de fond en comble. Il vit que, s'il ne cachait

qui studuissent
rebus Atheniensium,
delegerat
in unaquaque civitate
decem,
quibus committeret
imperium summum
potestatemque
omnium rerum.
Nemo admittebatur
in numerum horum,
nisi qui aut contineretur
hospitio ejus,
aut confirmaret fide
se fore
proprium illius.
Ita potestate decemvirali
constituta
in omnibus urbibus,
omnia gerebantur
nutu ipsius.
II. De crudelitate
ac perfidia cujus
est satis
proferre unam rem,
gratia exempli,
ne enumerando
plura
de eodem
defatigemus lectores.
Quum reverteretur victor
ex Asia,
devertissetque Thasum,
quod ea civitas
fuerat fide præcipua
erga Athenienses,
proinde ac si iidem
qui fuissent
inimici constantes
solerent
esse amici firmissimi,
concupivit pervertere eam.
Vidit autem,
nisi occultasset voluntatem
in eo,
futurum
ut Thasii dilaberentur

qui avaient favorisé
les affaires (intérêts) des Athéniens,
il avait choisi
dans chaque cité
dix *hommes*,
auxquels il confiât
le commandement suprême
et le pouvoir
de toutes choses.
Personne n'était admis
dans le nombre de ceux-ci,
sinon *quelqu'un* qui ou fût embrassé
par les relations-d'hospitalité de lui,
ou affirmât par serment
lui-même devoir être
tout-dévoué à lui.
Ainsi un pouvoir décemviral
ayant été établi
dans toutes les villes,
toutes choses se géraient
par le signe (la volonté) de lui-même.
II. Au-sujet-de la cruauté
et de la perfidie duquel
c'est assez
de mettre-en-avant un-seul fait,
en vue de l'exemple,
de peur qu'en énumérant
des *particularités* plus nombreuses
sur le même *homme*
nous ne fatiguions les lecteurs.
Comme il revenait vainqueur
de l'Asie,
et s'était détourné vers Thasos,
parce que cette cité
avait été d'une fidélité toute-particulière
envers les Athéniens,
de même que si les mêmes *hommes*
qui ont été
ennemis constants
avaient-coutume
d'être les amis les plus fermes,
il résolut de renverser elle.
Mais il vit,
s'il n'avait caché *sa* volonté
sur ce *point*,
devoir arriver (qu'il arriverait)
que les Thasiens se disperseraient

futurum ut Thasii dilaberentur, consulerentque rebus suis. Itaque[1]....

III. Decemviralem suam potestatem sui ab illo constitutam sustulerunt. Quo dolore incensus, iniit consilia reges Lacedæmoniorum tollere; sed sentiebat id se sine ope deorum facere non posse, quod Lacedæmonii omnia ad oracula referre consueverant. Primum Delphos corrumpere est conatus. Quum id non potuisset, Dodonam adortus est. Hinc quoque repulsus, dixit se vota suscepisse quæ Jovi Ammoni solveret, existimans se Afros facilius corrupturum. Hac spe quum profectus esset in Africam, multum eum antistites Jovis fefellerunt : nam non solum corrumpi non potuerunt, sed etiam legatos Lacedæmona miserunt, qui Lysandrum accusarent quod sacerdotes fani corrumpere conatus esset. Accusatus hoc crimine, judicumque absolutus sententiis, Orcho-

pas son dessein, les Thasiens lui échapperaient par la fuite et se mettraient en sûreté. En conséquence....

III. Les Lacédémoniens abolirent donc la puissance décemvirale qu'il avait établie. Lysandre, outré de ressentiment, forma le projet de détruire la royauté dans Lacédémone. Sentant qu'il ne pouvait l'exécuter sans le secours des dieux, parce que les Spartiates avaient coutume de référer tout aux oracles, il tâcha d'abord de corrompre les prêtres de Delphes. N'ayant pu en venir à bout, il tenta ceux de Dodone. Rebuté aussi de ce côté, il dit qu'il avait fait à Jupiter Ammon un vœu dont il devait s'acquitter, s'imaginant qu'il aurait moins de peine à gagner les prêtres africains. Il partit pour l'Afrique dans cette espérance; mais les principaux ministres du temple de Jupiter trompèrent beaucoup son attente. Non-seulement ils furent incorruptibles, mais ils envoyèrent encore des députés à Lacédémone pour accuser Lysandre d'avoir essayé de séduire leurs prêtres. Appelé en justice pour ce crime, il fut absous par ses juges. On

consulerentque
suis rebus.
Itaque....
III. Sui
sustulerunt
suam potestatem
decemviralem
constitutam ab illo.
Quo dolore incensus,
iniit consilia
tollere
reges Lacedæmoniorum ;
sed sentiebat
se non posse facere id
sine ope deorum,
quod Lacedæmonii
consueverant
referre omnia
ad oracula.
Primum conatus est
corrumpere Delphos.
Quum non potuisset id,
adortus est Dodonam.
Repulsus hinc quoque,
dixit se suscepisse vota
quæ solveret
Jovi Ammoni,
existimans
se corrupturum Afros
facilius.
Hac spe
quum profectus esset
in Africam,
antistites Jovis
fefellerunt eum multum :
nam non solum
non potuerunt corrumpi,
sed etiam
miserunt Lacedæmona
legatos,
qui accusarent Lysandrum,
quod conatus esset
corrumpere
sacerdotes fani.
Accusatus hoc crimine,
absolutusque
sententiis judicum,

et pourvoiraient
à leurs intérêts (leur salut).
En-conséquence....
III. Les siens (ses concitoyens)
firent-disparaître (abolirent)
leur pouvoir
décemviral
établi par lui.
Par lequel ressentiment enflammé,
il entra-dans des complots
pour faire-disparaître
les rois des Lacédémoniens ;
mais il comprenait
lui-même ne pouvoir pas faire cela
sans l'aide des dieux,
parce que les Lacédémoniens
avaient-coutume [sur tout)
de rapporter toutes choses (de consulter
aux (les) oracles.
D'abord il essaya
de corrompre *l'oracle de* Delphes.
Comme il n'avait pu *accomplir* cela,
il attaqua Dodone.
Repoussé de là aussi,
il dit lui-même s'être chargé de vœux
qu'il devait payer
à Jupiter Ammon,
pensant
lui-même devoir corrompre les Africains
plus facilement.
Dans cet espoir
comme il était parti
pour l'Afrique,
les prêtres de Jupiter
trompèrent lui beaucoup :
car non-seulement
ils ne purent pas être corrompus,
mais encore
ils envoyèrent à Lacédémone
des députés,
qui devaient accuser Lysandre,
parce qu'il avait essayé
de corrompre
les prêtres du temple.
Accusé de ce chef,
et absous
par les votes des juges,

meniis missus subsidio[1], occisus est a Thebanis apud Haliartum. Quam vere de eo foret judicatum, oratio indicio fuit quæ post mortem in domo ejus reperta est, in qua suadet Lacedæmoniis ut, regia potestate dissoluta, ex omnibus dux deligatur ad bellum gerendum; sed ita scripta ut deorum videretur congruere sententiæ, quam ille se habiturum, pecunia fidens, non dubitabat. Hanc ei scripsisse Cleon Halicarnasseus dicitur.

IV. Atque hoc loco non est prætereundum factum Pharnabazi[2], satrapis regii. Nam quum Lysander, præfectus classis, bello multa crudeliter avareque fecisset, deque his rebus suspicaretur ad cives suos esse perlatum, petiit a Pharnabazo ut ad ephoros sibi testimonium daret, quanta sanctitate bellum gessisset sociosque tractasset, deque ea re accurate

l'envoya au secours d'Orchomène. Il fut tué par les Thébains auprès d'Haliarte. Une harangue trouvée dans sa maison, après sa mort, justifia l'idée qu'on avait de lui. Il y conseille aux Lacédémoniens d'abolir la puissance royale, et de choisir, parmi tous les citoyens, un général chargé de faire la guerre. Cette pièce était d'ailleurs tournée de manière qu'elle paraissait s'accorder avec la décision divine, qu'il ne doutait pas d'obtenir à prix d'argent. On dit que c'est Cléon d'Halicarnasse qui l'avait composée.

IV. Il ne faut point omettre ici le trait de Pharnabaze, satrape du roi de Perse. Lysandre, commandant la flotte, avait commis, dans le cours de la guerre, beaucoup d'actes d'avarice et de cruauté. Soupçonnant qu'on avait informé de ces faits les Lacédémoniens, il pria Pharnabaze de lui donner pour les éphores une attestation de la manière intègre avec laquelle il avait fait la guerre et traité les al-

missus subsidio
Orchomeniis,
occisus est a Thebanis
apud Haliartum.
Oratio
quæ reperta est
post mortem
in domo ejus
fuit indicio
quam vere
judicatum foret
de eo,
in qua
suadet Lacedæmoniis
ut, potestate regia
dissoluta,
dux deligatur ex omnibus
ad gerendum bellum;
sed scripta ita
ut videretur congruere
sententiæ deorum,
quam ille, fidens pecunia,
non dubitabat
se habiturum.
Cleon Halicarnasseus
dicitur
scripsisse hanc ei.
IV. Atque hoc loco
factum Pharnabazi,
satrapis regii,
non prætereundum est.
Nam quum Lysander,
præfectus classis,
fecisset multa
in bello
crudeliter avareque,
suspicareturque
perlatum esse
de his rebus
ad suos cives,
petiit a Pharnabazo
ut daret sibi testimonium
ad ephoros,
quanta sanctitate
gessisset bellum
tractassetque socios,
scriberetque accurate

envoyé à (au) secours
aux (des) Orchoméniens,
il fut tué par les Thébains
auprès d'Haliarte.
Un discours
qui fut trouvé
après *sa* mort
dans la maison de lui
fut à preuve (démontra)
combien justement
on avait porté-un-jugement
sur lui,
discours dans lequel
il conseille aux Lacédémoniens
que, le pouvoir royal
étant aboli,
un chef soit choisi entre tous
pour faire la guerre;
mais *discours* écrit de-telle-sorte
qu'il parût s'accorder
avec l'avis des dieux,
que celui-là, comptant sur son argent,
ne doutait pas
lui-même devoir avoir (obtenir).
Cléon d'-Halicarnasse
est dit
avoir écrit ce *discours* pour lui.
IV. Et en cet endroit
l'action de Pharnabaze,
satrape du-roi *de Perse*,
ne doit pas être passée-sous-silence.
Car comme Lysandre,
commandant de la flotte,
avait fait de nombreuses choses
à la guerre
avec-cruauté et avec-avarice,
et qu'il soupçonnait,
un-rapport-avoir-été-fait
sur ces faits
à ses concitoyens,
il demanda à Pharnabaze
qu'il donnât (rendît) à lui témoignage
devant les éphores,
avec quelle-grande intégrité
il avait conduit la guerre
et avait traité les alliés,
et qu'il écrivît avec-soin

scriberet : magnam enim ejus auctoritatem in ea re futuram. Huic ille liberaliter pollicetur ; librum gravem multis verbis conscripsit, in quo summis eum effert laudibus. Quem quum legisset probassetque[1], dum obsignatur, alterum pari magnitudine, tanta similitudine ut discerni non posset, signatum subjecit, in quo accuratissime ejus avaritiam perfidiamque accusarat. Hinc Lysander domum quum rediisset, postquam de suis rebus gestis apud maximum magistratum, quæ voluerat, dixerat, testimonii loco librum a Pharnabazo datum tradidit. Hunc, submoto Lysandro, quum ephori cognossent, ipsi legendum dederunt. Ita ille imprudens ipse suus fuit accusator.

ALCIBIADES.

I. Alcibiades, Cliniæ filius, Atheniensis. In hoc natura, quid efficere possit, videtur experta. Constat enim inter om-

liés, et de s'étendre sur ce point dans sa lettre, parce que son autorité serait d'un grand poids à cet égard. Pharnabaze lui promet tout son zèle ; il écrit une longue lettre où il le comble d'éloges, et la lit à Lysandre qui s'en montre satisfait. Mais le satrape, en la fermant, en substitue une autre toute cachetée, du même volume et d'une forme si semblable, qu'il était impossible de la distinguer de la première. Il faisait dans celle-ci le détail le plus exact de son avarice et de sa perfidie. Lysandre, retourné à Sparte, après avoir rendu le compte qu'il lui plut de sa conduite au premier magistrat, lui remit, comme un certificat, la lettre de Pharnabaze. Les éphores, l'ayant fait retirer, en prirent connaissance et la lui donnèrent ensuite à lire. Il fut ainsi, sans le savoir, son propre accusateur.

ALCIBIADE.

I. Alcibiade, fils de Clinias, était Athénien. La nature, en le formant, semble avoir voulu éprouver ses forces. Tous les historiens qui

de ea re :
auctoritatem enim ejus
futuram magnam
in ea re.
Ille pollicetur huic
liberaliter ;
conscripsit multis verbis
librum gravem,
in quo effert eum
summis laudibus.
Quem quum legisset
probassetque,
dum obsignatur,
subjecit alterum signatum
magnitudine pari,
tanta similitudine
ut non posset discerni,
in quo accusarat
accuratissime
avaritiam
perfidiamque ejus.
Quum Lysander
rediisset hinc domum,
postquam dixerat [tum
apud maximum magistra-
de suis rebus gestis
quæ voluerat,
tradidit loco testimonii
librum
datum a Pharnabazo.
Quum ephori,
Lysandro submoto,
cognossent hunc,
dederunt legendum ipsi.
Ita ille imprudens
fuit ipse suus accusator.

sur cet objet :
disant en effet l'autorité de lui
devoir être grande
dans cette circonstance.
Celui-là (Pharnabaze) *le* promet à celui-ci
de-bonne-grâce ;
il écrivit avec beaucoup-de termes
un mémoire de-grand-poids,
dans lequel il élève lui
par les plus hautes louanges.
Comme il avait lu ce *mémoire*
et l'avait fait-approuver à *Lysandre*,
tandis qu'il est cacheté,
il *en* substitua un autre *tout* cacheté
d'une grandeur pareille,
d'une si-grande ressemblance
qu'il ne pouvait être distingué,
dans lequel il avait accusé [tails)
avec-un-très-grand-soin (de grands dé-
l'avarice
et la perfidie de lui.
Comme Lysandre
était revenu de là à *sa* demeure,
après qu'il avait dit
devant le plus grand magistrat
au-sujet-de ses actions accomplies
ce qu'il avait voulu,
il remit au lieu de témoignage
le mémoire
donné par Pharnabaze.
Après que les éphores,
Lysandre ayant été éloigné,
eurent pris-connaissance de ce *mémoire*,
ils *le* donnèrent à-lire à lui-même.
Ainsi celui-là ne-s'en-doutant-pas
fut lui-même son accusateur.

ALCIBIADES.

I. Alcibiades,
filius Cliniæ,
Atheniensis.
Natura
videtur experta in hoc
quid possit efficere.
Constat enim

ALCIBIADE.

I. Alcibiade,
fils de Clinias,
était Athénien.
La nature
paraît avoir essayé en lui
ce qu'elle peut accomplir.
En effet il est avéré

nes qui de eo memoriæ prodiderunt, nihil illo fuisse excellentius vel in vitiis vel in virtutibus. Natus in amplissima civitate, summo genere, omnium ætatis suæ multo formosissimus, ad omnes res aptus, consiliique plenus : namque imperator fuit summus et mari et terra; disertus, ut in primis dicendo valeret; et tanta erat commendatio oris atque orationis, ut nemo ei dicendo posset resistere, deinde, quum tempus posceret, laboriosus, patiens, liberalis, splendidus non minus in vita quam victu ; affabilis, blandus, temporibus callidissime inserviens. Idem, simul ac se remiserat, neque causa suberat quare animi laborem perferret, luxuriosus, dissolutus, libidinosus, intemperans reperiebatur : ut omnes admirarentur in uno homine tantam inesse dissimilitudinem tamque diversam naturam. Educatus est in

ont parlé de lui s'accordent à dire que personne ne l'a surpassé, ni en vices ni en vertus. Né dans une ville illustre, issu d'une grande famille, le plus beau des Athéniens de son âge, il était propre à tout, plein de jugement et d'habileté, grand capitaine sur mer et sur terre. Il était très-disert et l'un des plus habiles orateurs d'Athènes ; tel était le charme de sa figure et de sa voix, que personne ne pouvait résister à ses discours. Laborieux et patient quand il fallait l'être ; libéral, splendide au dehors comme chez lui ; affable, gracieux, se pliant avec adresse aux circonstances, lorsqu'il s'abandonnait au relâchement, et qu'aucun motif n'excitait l'activité de son esprit, on le voyait prodigue, débauché, intempérant; en sorte que tout le monde s'étonnait de trouver dans un seul et même homme des mœurs si dissemblables

inter omnes	entre tous **ceux**
qui prodiderunt memoriæ	qui ont transmis *des récits* à la mémoire
de eo,	au-sujet-de lui,
nihil fuisse excellentius illo	rien n'avoir été **plus éminent que lui**
vel in vitiis	soit dans les vices
vel in virtutibus.	soit dans les vertus.
Natus	Étant né
in civitate amplissima,	dans une cité très-considérable,
genere summo,	d'une naissance très-haute,
multo formosissimus	*il fut* de beaucoup le plus beau
omnium suæ ætatis,	de tous ceux de son siècle,
aptus ad omnes res,	apte à toutes les entreprises,
plenusque consilii:	et plein de conseil :
namque fuit	car il fut
summus imperator	très-grand capitaine
et mari et terra;	et sur mer et sur terre;
disertus,	éloquent *à tel point*,
ut valeret dicendo	qu'il avait-de-l'autorité en parlant
in primis;	entre les premiers ;
et commendatio	et la recommandation (séduction)
oris atque orationis	de *son* visage et de *son* langage
erat tanta,	était si-grande,
ut nemo	que personne (aucun orateur)
posset resistere ei	ne pouvait tenir-tête à lui
dicendo;	en parlant;
deinde, quum tempus	puis, lorsque la circonstance
posceret,	le demandait,
laboriosus,	laborieux,
patiens, liberalis,	patient, libéral,
splendidus	plein-d'éclat
non minus in vita	non moins dans *sa* vie *publique*
quam victu ;	que dans *sa* manière-de-vivre *chez lui;*
affabilis, blandus,	affable, caressant,
inserviens temporibus	servant les (profitant des) circonstances
callidissime.	très-adroitement.
Idem,	Le même *homme*,
simul ac se remiserat,	dès qu'il s'était relâché,
neque suberat causa	et qu'il ne subsistait pas de motif
quare perferret	pour qu'il continuât-à-supporter
laborem animi,	le travail de l'esprit,
reperiebatur luxuriosus,	était trouvé fastueux,
dissolutus, libidinosus,	dissolu, débauché,
intemperans :	intempérant :
ut omnes admirarentur	*à tel point* que tous s'étonnaient
tantam dissimilitudinem	une si-grande dissemblance
naturamque tam diversam	et une nature si contrastée
inesse in uno homine.	être dans un seul homme.

domo Periclis (privignus[1] enim ejus fuisse dicitur), eruditus a Socrate; socerum habuit Hipponicum, omnium Græca lingua loquentium divitissimum : ut, si ipse fingere vellet, neque plura bona reminisci, neque majora posset consequi quam vel fortuna vel natura tribuerat.

II. Bello Peloponnesiaco, hujus consilio atque auctoritate Athenienses bellum Syracusanis indixerunt : ad quod gerendum ipse dux delectus est. Duo præterea collegæ dati, Nicias et Lamachus. Id quum appararetur, priusquam classis exiret, accidit ut una nocte omnes Hermæ[2], qui in oppido erant Athenis, dejicerentur, præter unum qui ante januam Andocidis erat : itaque ille postea *Mercurius Andocidis* vocitatus est. Hoc quum appareret non sine magna multorum consensione esse factum, quod non ad privatam, sed ad pu-

et un caractère si plein de contrastes. Alcibiade fut élevé dans la maison de Périclès, dont on dit qu'il était beau-fils, et il fut instruit par Socrate. Il épousa la fille d'Hipponicus, le plus riche de tous les Grecs de ce temps-là; de manière que, s'il eût donné l'essor à son imagination, il n'aurait pu ni se figurer plus de faveurs, ni en obtenir de plus grandes que celles qu'il avait reçues et de la fortune et de la nature.

II. Dans la guerre du Péloponèse, ses conseils et son autorité décidèrent les Athéniens à attaquer Syracuse. Il fut lui-même élu général, et chargé de cette guerre. On lui donna en outre deux collègues, Nicias et Lamachus. Pendant qu'on faisait les préparatifs de l'expédition, et avant la sortie de la flotte, il arriva que tous les bustes de Mercure furent renversés dans une seule nuit, à l'exception de celui qui était placé devant la porte d'Andocide, et qu'on appela depuis, pour cette raison, le Mercure d'Andocide. Cet accident étant évidemment l'effet d'un complot, parce qu'il intéressait l'État, et

Educatus est
in domo Periclis
(dicitur enim
fuisse privignus ejus)
eruditus a Socrate ;
habuit socerum
Hipponicum,
divitissimum
omnium loquentium
lingua Græca :
ut, si ipse
vellet fingere,
posset neque reminisci
bona plura
neque consequi majora
quam vel fortuna
vel natura tribuerat.

II. Bello
Peloponnesiaco,
consilio
atque auctoritate hujus,
Athenienses
indixerunt bellum
Syracusanis :
ad quod gerendum
ipse delectus est dux.
Præterea
duo collegæ dati,
Nicias et Lamachus.
Quum id appararetur,
priusquam classis exiret,
accidit ut una nocte
omnes Hermæ
qui erant Athenis in oppido
dejicerentur,
præter unum
qui erat ante januam
Andocidis :
itaque ille postea
vocitatus est
Mercurius Andocidis.
Quum appareret
hoc non factum esse
sine magna consensione
multorum,
quod pertineret
non ad rem privatam,

Il fut élevé
dans la maison de Périclès
(car il est dit
avoir été le beau-fils de lui),
et instruit par Socrate;
il eut *pour* beau-père
Hipponique,
le plus riche
de tous ceux qui parlaient
en langue grecque :
de telle sorte que, si lui-même
avait voulu *se* forger *une destinée*,
il *n*'aurait pu ni imaginer-dans-sa-mémoire
des avantages plus nombreux
ni *en* atteindre de plus grands
que *ceux que* ou la fortune
ou la nature *lui* avait accordés.

II. Dans la guerre
du-Péloponèse,
par le conseil
et l'autorité de celui-ci,
les Athéniens
déclarèrent la guerre
aux Syracusains :
pour laquelle *guerre* devant être faite
lui-même fut choisi *comme* général.
En outre
deux collègues *lui* furent donnés,
Nicias et Lamaque.
Comme cette *guerre* se préparait,
avant que la flotte sortît,
il arriva qu'en une-seule nuit
tous les Hermès
qui étaient à Athènes dans la ville
furent abattus,
excepté un-seul
qui était devant la porte
d'Andocide :
aussi cet *Hermès* dans-la-suite
fut appelé
le Mercure d'Andocide.
Comme il paraissait-évident
ceci n'avoir pas été fait
sans un grand complot
de *personnes* nombreuses,
parce que cela avait-rapport
non à un intérêt privé,

blicam rem pertineret, magnus multitudini timor est injectus ne qua repentina vis in civitate exsisteret, quæ libertatem opprimeret populi. Hoc maxime convenire in Alcibiadem videbatur, quod et potentior et major quam privatus existimabatur : multos enim liberalitate devinxerat, plures etiam opera forensi suos reddiderat. Quare fiebat ut omnium oculos, quotiescumque in publicum prodiisset, ad se converteret, neque ei par quisquam in civitate poneretur. Itaque non solum spem in eo habebant maximam, sed etiam timorem, quod et obesse plurimum et prodesse poterat. Adspergebatur etiam infamia, quod in domo sua facere mysteria[1] dicebatur (quod nefas erat more Atheniensium) ; idque non ad religionem, sed ad conjurationem, pertinere existimabatur.

III. Hoc crimine in concione ab inimicis compellabatur. Sed instabat tempus ad bellum proficiscendi. Id ille intuens,

non les particuliers, le peuple, épouvanté, craignit que quelque coup violent et subit n'opprimât la liberté publique. Le soupçon semblait devoir tomber sur Alcibiade, parce qu'il était réputé plus puissant et plus élevé qu'un homme privé ne doit l'être. Il s'était, en effet, attaché beaucoup de gens par ses libéralités, et un plus grand nombre encore en les défendant en justice. Aussi, toutes les fois qu'il paraissait en public, il attirait sur lui tous les yeux, et on ne lui égalait aucun citoyen. Il inspirait donc à la fois et de grandes espérances et de grandes craintes, parce qu'il pouvait ou beaucoup nuire, ou beaucoup servir. Il était d'ailleurs mal famé, par la raison qu'il célébrait, disait-on, les mystères dans sa maison, ce qui était un sacrilége aux yeux des Athéniens et semblait cacher quelque conjuration sous des dehors religieux.

III. Ses ennemis le chargeaient de ce délit dans les assemblées du peuple, et le temps de partir pour la guerre approchait. Alcibiade,

sed ad publicam,
magnus timor
injectus est multitudini
ne qua vis repentina
existeret in civitate,
quæ opprimeret
libertatem populi.
Hoc videbatur convenire
in Alcibiadem maxime,
quod existimabatur
et potentior et major
quam privatus :
devinxerat enim multos
liberalitate,
reddiderat suos
plures etiam
opera forensi.
Quare fiebat
ut, quotiescumque
prodiisset in publicum,
converteret ad se
oculos omnium,
neque quisquam in civitate
poneretur par ei.
Itaque
habebant in eo
non solum maximam spem,
sed etiam timorem,
quod poterat
et obesse plurimum
et prodesse.
Adspergebatur etiam
infamia,
quod dicebatur
facere mysteria in sua domo
(quod erat nefas
more Atheniensium);
idque existimabatur
pertinere
non ad religionem,
sed ad conjurationem.
III. Compellabatur
hoc crimine in concione
ab inimicis.
Sed tempus
proficiscendi ad bellum
instabat.

mais à l'*intérêt* public,
une grande crainte
fut inspirée à la multitude
que quelque violence soudaine
ne s'élevât dans la cité,
laquelle étouffât pour étouffer)
la liberté du peuple.
Cela paraissait s'appliquer
à Alcibiade surtout,
parce qu'il était estimé
et plus puissant et plus grand
qu'un simple-particulier *n'eût dû être*:
en effet il s'était attaché beaucoup de *ci-*
par *sa* libéralité, [*toyens*
et avait rendu siens (gagné à ses intérêts)
de plus nombreux encore
par *son* secours au-barreau.
C'est-pourquoi il arrivait
que, toutes-les-fois-que
il s'avançait en public,
il tournait vers lui-même (attirait)
les yeux de tous,
et que nul dans la cité [que) lui.
n'était placé égal à (mis au même rang
Aussi *les Athéniens*
avaient (mettaient) en lui
non-seulement un très-grand espoir,
mais encore une *très-grande* crainte,
parce qu'il pouvait
et nuire très-grandement
et être-utile *très-grandement*.
Il était éclaboussé aussi
d'infamie,
parce qu'il était dit [son
faire (célébrer) des mystères dans sa mai-
(ce qui était un grand-crime
selon les coutumes des Athéniens);
et ceci était présumé
avoir-rapport
non à la religion,
mais à une conspiration.
III. Il était apostrophé
sur ce grief dans l'assemblée
par *ses* ennemis.
Mais le moment
de partir pour la guerre
pressait (approchait).

neque ignorans civium suorum consuetudinem, postulabat ut, si quid de se agi vellent, potius de præsenti quæstio haberetur quam absens invidiæ crimine accusaretur. Inimici vero ejus, quiescendum in præsenti, quia noceri non posse intelligebant, et illud tempus exspectandum decreverunt quo exiisset, ut sic absentem aggrederentur : itaque fecerunt. Nam, postquam in Siciliam eum pervenisse crediderunt, absentem, quod sacra violasset, reum fecerunt. Qua de re quum ei nuntius a magistratu in Siciliam missus esset, ut domum ad causam dicendam rediret, essetque in magna spe provinciæ bene administrandæ, non parere noluit, et in triremem, quæ ad eum deportandum erat missa, ascendit. Hac Thurios[1] in Italiam pervectus, multa secum reputans de

considérant cette circonstance et n'ignorant point la conduite ordinaire des Athéniens, demandait que, si on voulait lui intenter quelque affaire, on informât contre lui pendant qu'il était présent, plutôt que de l'exposer, pendant son absence, aux accusations de la haine. Mais ses ennemis, sentant qu'ils ne pouvaient alors lui nuire, résolurent de rester en repos pour le moment et d'attendre qu'il fût parti, pour l'attaquer absent : c'est ce qu'ils firent. Quand ils le crurent arrivé en Sicile, ils lui intentèrent un procès pour sacrilége. Le magistrat lui ayant à ce sujet envoyé un message en Sicile, avec ordre de revenir pour se défendre, il ne voulut point désobéir, quoiqu'il eût un grand espoir de réussir dans l'expédition qui lui était confiée, et il monta sur la trirème qu'on lui avait envoyée pour le porter. Abordé à Thurium, en Italie, il se mit à réfléchir sur l'abus que ses conci-

Ille intuens id,	Celui-ci considérant cela,
neque ignorans	et n'ignorant pas
consuetudinem	l'habitude
suorum civium,	de ses concitoyens
postulabat ut,	demandait que, [être conduit
si vellent quid agi	s'ils voulaient quelque chose (un procès)
de se,	au-sujet-de (contre) lui-même,
quæstio haberetur	l'enquête fût tenue
de præsenti	au-sujet-de *lui* présent
potius quam absens	plutôt que, *une fois* absent,
accusaretur	il ne fût accusé
crimine invidiæ.	par les griefs de l'envie.
Inimici vero ejus	Mais les ennemis de lui
decreverunt	décidèrent
quiescendum	qu'il fallait-se-tenir-en-repos
in præsenti,	dans le *moment* présent,
quia intelligebant	parce qu'ils comprenaient
non posse noceri,	ne pouvoir pas être fait-de-mal à *lui*,
et exspectandum	et qu'il fallait attendre
illud tempus	ce (le) temps
quo exiisset,	où il serait sorti *d'Athènes*,
ut aggrederentur sic	afin qu'ils attaquassent ainsi
absentem :	*lui* absent :
feceruntque ita.	et ils firent ainsi.
Nam,	En effet,
postquam crediderunt	lorsqu'ils crurent
eum pervenisse in Siciliam,	lui être arrivé en Sicile,
fecerunt reum	ils firent accusé (mirent en accusation)
absentem,	*lui* absent,
quod violasset sacra.	parce qu'il avait profané les choses sacrées.
Qua de re	Sur cet objet
quum nuntius	comme un message
missus esset ei in Siciliam	avait été envoyé à lui en Sicile
a magistratu,	par le magistrat,
ut rediret domum	afin qu'il revînt au pays
ad dicendam causam,	pour plaider *sa* cause,
essetque in magna spe	et qu'il était en grand espoir
bene administrandæ	de bien conduire
provinciæ,	*sa* mission,
noluit non parere,	il ne-voulut-pas ne pas obéir,
et ascendit in triremem	et monta sur une trirème
quæ missa erat	qui avait été envoyée
ad eum deportandum.	pour le transporter.
Pervectus hac	Arrivé sur cette *trirème*
Thurios in Italiam,	à Thurium en Italie,
reputans multa	repassant beaucoup de choses
secum	avec lui-même (en son esprit)

immoderata civium suorum licentia crudelitateque erga nobiles, utilissimum ratus impendentem evitare tempestatem, clam se a custodibus subduxit, et inde primum Elidem, deinde Thebas venit. Postquam autem se capitis damnatum, bonis publicatis, audivit, et, id quod usu venerat, Eumolpidas[1] sacerdotes a populo coactos ut se devoverent, ejusque devotionis, quo testatior esset memoria, exemplum, in pila lapidea incisum, esse positum in publico, Lacedæmonem demigravit. Ibi, ut ipse prædicare consueverat, non adversus patriam, sed inimicos suos bellum gessit, quod iidem hostes essent civitati : nam, quum intelligerent se plurimum prodesse posse reipublicæ, ex ea ejecisse, plusque iræ suæ quam utilitati communi paruisse. Itaque, hujus consilio, Lacedæmonii cum Persarum rege amicitiam fecerunt; deinde Deceliam[2] in Attica munierunt, præsidioque perpetuo ibi

toyens faisaient de la liberté, sur leur cruauté envers les nobles, et jugea que le meilleur parti était d'esquiver la tempête qui le menaçait. Il se déroba donc à ses gardes et se rendit d'abord à Élis, et ensuite à Thèbes. Mais lorsqu'il eut appris qu'il avait été condamné à mort, que ses biens avaient été confisqués, que le peuple avait forcé les Eumolpides à le maudire, selon la coutume, et que, pour mieux consacrer la mémoire de cet anathème, on en avait gravé la copie sur un pilier de pierre élevé dans un lieu public, il se retira à Lacédémone. Là il fit la guerre, non à sa patrie, mais à ses ennemis personnels, parce qu'ils étaient aussi ceux de sa patrie, comme il le disait lui-même ouvertement, qu'ils l'en avaient chassé, dans l'opinion qu'il pouvait lui rendre de grands services, et qu'ils avaient plus consulté leur haine particulière que le bien commun. Les Lacédémoniens firent d'abord amitié, par son conseil, avec le roi de Perse; ensuite ils fortifièrent Décélie, dans l'Attique, et y établirent une

de licentia immoderata
suorum civium
crudelitateque
erga nobiles,
ratus utilissimum
evitare tempestatem
impendentem,
se subduxit clam
a custodibus,
et venit inde
primum Elidem,
deinde Thebas.
Postquam autem audivit
se damnatum capitis,
bonis publicatis,
et, id quod venerat usu,
sacerdotes Eumolpidas
coactos a populo
ut devoverent se,
exemplumque
ejus devotionis,
quo memoria
esset testatior,
incisum in pila lapidea,
positum esse in publico,
demigravit Lacedæmona.
Ibi, ut ipse
consueverat prædicare,
gessit bellum
non adversus patriam,
sed suos inimicos,
quod iidem
essent hostes civitati :
nam, quum intelligerent
se posse prodesse plurimum
reipublicæ,
ejecisse ex ea,
paruisseque plus suæ iræ
quam utilitati communi.
Itaque, consilio hujus,
Lacedæmonii
fecerunt amicitiam
cum rege Persarum ;
deinde munierunt
Deceliam in Attica,
præsidioque perpetuo
posito ibi,

sur la licence sans-bornes
de ses concitoyens
et *leur* cruauté
envers les nobles,
ayant jugé le plus avantageux
d'éviter la tempête
suspendue-sur *lui*,
il se déroba furtivement
à *ses* gardes,
et se rendit de là
d'abord à Élis,
ensuite à Thèbes.
Mais lorsqu'il eut appris [capitale,
lui-même avoir été condamné à la peine-
ses biens ayant été confisqués,
et, ce qui était venu (passé) en usage,
les prêtres Eumolpides
avoir été forcés par le peuple
à ce qu'ils maudissent lui,
et la formule
de cette malédiction,
afin que le souvenir
en fût mieux-attesté,
gravée sur une colonne de-pierre,
avoir été placée dans un *lieu* public,
il se retira à Lacédémone.
Là, comme lui-même
avait-coutume de *le* dire,
il fit la guerre
non contre *sa* patrie,
mais *contre* ses ennemis,
parce que les mêmes *hommes*
étaient des ennemis pour la cité :
car *il disait*, comme ils comprenaient
lui-même pouvoir être-utile très-grande-
à la république, [ment
*eux l'*avoir chassé d'elle,
et avoir obéi plus à leur colère
qu'à l'utilité commune.
En-conséquence, sur le conseil de celui-ci,
les Lacédémoniens
firent amitié
avec le roi des Perses ;
ensuite ils fortifièrent
Décélie dans l'Attique,
et une garnison permanente
ayant été placée là,

posito, in obsidione Athenas tenuerunt. Ejusdem opera Ioniam a societate averterunt Atheniensium : quo facto, multo superiores bello esse cœperunt.

IV. Neque vero his rebus tam amici Alcibiadi sunt facti quam timore ab eo alienati. Nam, quum acerrimi viri præstantem prudentiam in omnibus rebus cognoscerent, pertimuerunt ne, caritate patriæ ductus, aliquando ab ipsis desciscceret, et cum suis in gratiam rediret : itaque tempus ejus interficiendi quærere instituerunt. Id Alcibiadi diutius celari non potuit : erat enim ea sagacitate ut decipi non posset, præsertim quum animum attendisset ad cavendum. Itaque ad Tissaphernem, præfectum regis Darii, se contulit. Cujus quum in intimam amicitiam pervenisset, et Atheniensium, male gestis in Sicilia rebus, opes senescere, contra Lacedæ-

garnison pour tenir Athènes en échec. Ce fut aussi par ses soins qu'ils détachèrent l'Ionie de l'alliance des Athéniens, ce qui leur donna la supériorité dans la guerre.

IV. Cependant ces services inspirèrent aux Lacédémoniens moins d'amitié que de défiance et d'éloignement pour Alcibiade. Connaissant son ardent courage et sa grande habileté dans toutes les affaires, ...a craignirent que l'amour de la patrie ne le portât quelque jour à ...andonner et à se réconcilier avec les siens. Ils songèrent en ...uence à chercher le moment de l'assassiner. Ce dessein ne put ...mps être ignoré d'Alcibiade. Il était si pénétrant qu'on ne ... le surprendre, surtout lorsqu'il s'étudiait à se tenir sur ses ... Il se retira donc auprès de Tissapherne, général de Darius. ... il fut devenu son intime ami, voyant les forces des Athéniens ...ir par leurs revers en Sicile, et celles des Spartiates s'accroître,

tenuerunt Athenas
in obsidione.
Opera ejusdem
averterunt Ioniam
a societate Atheniensium :
quo facto,
cœperunt
esse multo superiores
bello.

IV. Neque vero his rebus
facti sunt tam amici
Alcibiadi
quam alienati ab eo
timore.
Nam, quum cognoscerent
prudentiam præstantem
in omnibus rebus
viri acerrimi,
pertimuerunt ne,
ductus caritate patriæ,
descisceret aliquando
ab ipsis,
et rediret in gratiam
cum suis :
itaque instituerunt
quærere tempus
ejus interficiendi.
Id non potuit
celari diutius Alcibiadi ;
erat enim ea sagacitate
ut non posset decipi,
præsertim
quum attendisset animum
ad cavendum.
Itaque se contulit
ad Tissapherнem,
præfectum regis Daris.
Quum pervenisset
in amicitiam intimam
cujus,
et videret,
rebus in Sicilia
gestis male,
opes Atheniensium
senescere,
contra Lacedæmoniorum
crescere

ils tinrent Athènes
en *état de* siége.
Par les soins du même *Alcibiade*
ils détournèrent l'Ionie
de l'alliance des Athéniens :
laquelle chose ayant été faite,
ils commencèrent
à être de beaucoup supérieurs
dans la guerre.

IV. Mais par ces choses
ils ne furent pas faits aussi bienveillants
pour Alcibiade
que détournés de lui
par la crainte.
Car, comme ils reconnaissaient
la prévoyance éminente
en toutes choses
de *cet* homme très-pénétrant,
ils craignirent-fortement que,
conduit (poussé) par l'amour de la patrie,
il ne se détachât quelque-jour
d'eux-mêmes,
et ne rentrât en grâce
avec les siens :
en-conséquence ils entreprirent
de chercher le moment
de le tuer.
Cela ne put pas
être caché bien-longtemps à Alcibiade :
en effet il était de cette-(d'une telle) saga-
qu'il ne pouvait pas être trompé, [cité
surtout
lorsqu'il avait appliqué *son* esprit
à se-tenir-sur-ses-gardes.
En conséquence il se transporta
auprès de Tissapherne,
préfet (satrape) du roi Darius.
Comme il était arrivé
à l'amitié intime
de celui-ci,
et qu'il voyait,
les affaires en Sicile
ayant été conduites mal,
les forces des Athéniens
vieillir (s'affaiblir),
et au contraire *celles* des Lacédémoniens
s'accroître,

moniorum crescere videret, initio cum Pisandro prætore, qui apud Samum exercitum habebat, per internuntios colloquitur, et de reditu suo facit mentionem : erat enim eodem, quo Alcibiades, sensu, populi potentiæ non amicus et optimatum fautor. Ab hoc destitutus, primum per Thrasybulum [1], Lyci filium, ab exercitu recipitur, prætorque fit apud Samum. Post, suffragante Theramene, populiscito restituitur, parique absens imperio præficitur simul cum Thrasybulo et Theramene. Horum in imperio tanta commutatio rerum facta est ut Lacedæmonii, qui paulo ante victores viguerant, perterriti pacem peterent. Victi enim erant quinque prœliis terrestribus, tribus navalibus [2], in quibus ducentas naves triremes amiserant, quæ captæ in hostium venerant potestatem. Alcibiades simul cum collegis receperat Ioniam, Hellespontum, multas præterea urbes Græcas, quæ in ora sitæ

il envoya des émissaires au préteur Pisandre, qui avait son armée sous les murs de Samos, afin de concerter son retour. Ce préteur partageait les vues d'Alcibiade ; il était ennemi de la puissance du peuple, et partisan de la noblesse. Il échoua cependant dans cette tentative ; mais Thrasybule, fils de Lycus, le fit d'abord recevoir par l'armée, et créer général à Samos ; et Théramène ayant ensuite proposé son rappel, il fut rappelé par un décret du peuple, et associé à eux, quoique absent, dans le commandement de l'armée. La conduite de ces généraux changea tellement la face des affaires, que les Lacédémoniens, peu auparavant vainqueurs et puissants, furent épouvantés et demandèrent la paix. Ils avaient été vaincus cinq fois sur terre et trois fois sur mer ; ils avaient perdu deux cents trirèmes, dont l'ennemi s'était emparé. Conjointement avec ses collègues, Alcibiade avait recouvré l'Ionie, l'Hellespont et beaucoup de villes grecques, situées sur les côtes d'Asie. Ils en avaient emporté d'emblée

initio colloquitur
per internuntios
cum prætore Pisandro,
qui habebat exercitum
apud Samum,
et facit mentionem
de suo reditu :
erat enim eodem sensu
quo Alcibiades ;
non amicus potentiæ populi
et fautor optimatum.
Destitutus ab hoc,
primum per Thrasybulum,
filium Lyci,
recipitur ab exercitu,
fitque prætor apud Samum.
Post,
Theramene suffragante,
restituitur plebiscito,
absensque
præficitur imperio pari
cum Thrasybulo
et Theramene.
In imperio horum
tanta commutatio rerum
facta est,
ut *Lacedæmonii*,
qui paulo ante victores
viguerant,
perterriti peterent pacem.
Victi enim erant
quinque prœliis
terrestribus,
tribus navalibus,
in quibus amiserant
ducentas naves
triremes,
quæ captæ
venerant in potestatem
hostium.
Alcibiades
simul cum collegis
receperat Ioniam,
Hellespontum,
præterea
multas urbes Græcas,
quæ sitæ sunt in ora Asiæ,

d'abord il s'entretient
au moyen d'intermédiaires
avec le général Pisandre,
qui avait une armée
auprès de Samos,
et fait mention
de son retour :
car *Pisandre* était du même sentiment
qu'Alcibiade,
non ami de la puissance du peuple
et partisan des grands.
Trompé par celui-ci,
d'abord à-l'aide-de Thrasybule,
fils de Lycus,
il est reçu par l'armée,
et devient général auprès de Samos.
Ensuite,
Théramène donnant-son-suffrage,
il est rétabli (rappelé) par un décret-du-
et *quoique* absent, [peuple,
est mis-à-la-tête d'un commandement égal
avec Thrasybule
et Théramène.
Sous le commandement de ceux-ci
un si-grand changement de situation
fut fait,
que les Lacédémoniens,
qui peu auparavant vainqueurs
avaient eu-de-la-puissance,
épouvantés demandèrent la paix.
En effet ils avaient été vaincus
dans cinq batailles
sur-terre,
trois *batailles* navales
dans lesquelles ils avaient perdu
deux-cents vaisseaux
à-trois-rangs-de-rames,
lesquels ayant été pris
étaient venus (tombés) au pouvoir
des ennemis.
Alcibiade
ensemble avec *ses* collègues
avait recouvré l'Ionie,
l'Hellespont,
et en outre
de nombreuses villes grecques,
qui sont situées sur la côte d'Asie,

sunt Asiæ, quarum expugnarant complures : in his Byzantium. Neque minus multas consilio ad amicitiam adjunxerant, quod in captos clementia fuerant usi. Inde præda onusti, locupletato exercitu, maximis rebus gestis, Athenas venerunt.

V. His quum obviam universa civitas in Piræum descendisset, tanta fuit omnium exspectatio visendi Alcibiadis ut ad ejus triremem vulgus conflueret, perinde ac si solus advenisset. Sic enim populo erat persuasum, et adversas superiores et præsentes secundas res accidisse ejus opera. Itaque et Siciliæ amissum, et Lacedæmoniorum victorias culpæ suæ tribuebant, quod talem virum e civitate expulissent. Neque id sine causa arbitrari videbantur : nam, postquam exercitui præesse cœperat, neque terra, neque mari hostes pares esse potuerant. Hic ut navi egressus est, quanquam Theramenes et Thrasybulus eisdem rebus præfuerant, simulque

un grand nombre, entre autres Byzance, et n'en avaient pas moins gagné par la clémence politique dont ils avaient usé envers les vaincus. Après de si glorieux exploits, ils revinrent à Athènes chargés de butin, avec une armée enrichie des dépouilles de l'ennemi.

V. Toute la ville étant descendue au-devant d'eux au Pirée, on avait un si grand désir de voir Alcibiade, que le peuple accourait en foule à sa trirème, comme s'il fût arrivé seul. On était en effet persuadé qu'il avait été l'auteur et des revers passés et des succès présents. On attribuait la perte de la Sicile et les victoires des Lacédémoniens à la faute qu'on avait commise en bannissant un homme de ce mérite. Et cette opinion semblait fondée ; car, depuis qu'Alcibiade avait commandé l'armée, les Lacédémoniens n'avaient pu tenir tête aux Athéniens. Quoique Théramène et Thrasybule eussent présidé aux mêmes opérations et débarqué avec lui au Pirée, le peuple

quarum expugnarant
complures,
in his Byzantium.
Neque adjunxerant
ad amicitiam
minus multas
consilio,
quod usi fuerant clementia
in captos.
Inde onusti præda,
exercitu locupletato,
rebus maximis gestis,
venerunt Athenas.

V. Quum civitas
universa
descendisset in Piræum
obviam his,
exspectatio omnium
visendi Alcibiadis
fuit tanta,
ut vulgus conflueret
ad triremem ejus,
perinde ac
si advenisset solus.
Persuasum enim erat sic
populo,
et superiores res adversas
et præsentes secundas
accidisse opera ejus.
Itaque
tribuebant suæ culpæ
et amissum Siciliæ
et victorias
Lacedæmoniorum,
quod expulissent e civitate
talem virum.
Neque videbantur
arbitrari id sine causa :
nam, postquam cœperat
præesse exercitui,
hostes potuerant esse pares
neque terra neque mari.
Ut hic egressus est navi,
quanquam Theramenes
et Thrasybulus
præfuerant eisdem rebus,
venerantque simul

desquelles ils avaient pris-de-force
plusieurs,
et parmi celles-ci Byzance.
Et ils n'*en* avaient pas attaché
à *leur* amitié
de moins nombreuses
par *le fait de leur* sagesse,
parce qu'ils avaient usé de clémence
envers les *peuples* pris.
De là chargés de butin,
leur armée ayant été enrichie,
des choses très-grandes ayant été faites,
ils vinrent à Athènes.

V. Comme la cité
tout-entière
était descendue au Pirée
au-devant de ceux-ci,
l'attente de tous
de (pour) voir Alcibiade
fut si-grande,
que le peuple affluait
vers la trirème de lui,
de même que
s'il était arrivé seul.
En effet il était persuadé ainsi (cette con-
au (chez le) peuple, [viction existait)
et les précédentes affaires contraires
et les présentes *affaires* heureuses
être arrivées par les soins de lui.
En-conséquence
ils attribuaient à leur *propre* faute
et la perte de la Sicile
et les victoires
des Lacédémoniens,
parce qu'ils avaient chassé de la cité
un tel homme.
Et ils ne paraissaient pas
croire cela sans motif :
car, après qu'il avait commencé
à être-à-la-tête de l'armée,
les ennemis *n*'avaient pu être égaux
ni sur terre ni sur mer.
Dès que celui-ci fut sorti du vaisseau,
quoique Théramène
et Thrasybule
eussent été-à-la-tête des mêmes affaires,
et fussent arrivés en-même-temps

venerant in Piræum, tamen illum unum omnes prosequebantur ; et, id quod nunquam antea usu venerat nisi Olympiæ victoribus, coronis aureis æneisque vulgo donabatur. Ille lacrimans talem benevolentiam civium suorum accipiebat, reminiscens pristini temporis acerbitatem. Postquam Astu venit, concione advocata, sic verba fecit ut nemo tam ferus fuerit quin ejus casum lacrimarit, inimicumque his se ostenderit quorum opera patria pulsus fuerat : proinde ac si alius populus, non ille ipse qui tum flebat, eum sacrilegii damnasset. Restituta ergo huic sunt publice bona, iidemque illi Eumolpidæ sacerdotes rursus resecrare sunt coacti, qui eum devoverant ; pilæque illæ, in quibus devotio fuerat scripta, in mare præcipitatæ.

VI. Hæc Alcibiadi lætitia non nimis fuit diuturna. Nam, quum ei essent omnes honores decreti, totaque respublica domi bellique tradita, ut unius arbitrio gereretur, et ipse postu-

n'accompagnait qu'Alcibiade ; et, ce qui jusqu'alors n'avait été usité que pour les vainqueurs d'Olympie, on lui présentait à l'envi des couronnes d'or et d'airain. Alcibiade, se rappelant ses disgrâces passées, recevait en pleurant de joie ces marques de l'affection de ses concitoyens. Lorsqu'il fut arrivé dans la ville, il convoqua le peuple et le harangua d'un ton si touchant, que les cœurs les plus durs versèrent des larmes sur son infortune et firent éclater leur indignation contre les auteurs de son exil. On eût dit que c'était un autre peuple, et non celui qui pleurait alors, qui l'avait condamné comme sacrilége. Ses biens lui furent rendus par un décret public, les prêtres Eumolpides furent forcés de révoquer leur anathème, et les piliers sur lesquels on l'avait transcrit furent jetés dans la mer.

VI. La joie d'Alcibiade dura peu. On lui avait décerné toutes sortes d'honneurs, on l'avait entièrement chargé de l'administration civile et militaire, et rendu l'arbitre de tout ; il demanda et obtint

in Piræum,
tamen omnes
prosequebantur
illum unum;
et, id quod nunquam antea
venerat usu
nisi victoribus Olympiæ,
donabatur vulgo
coronis aureis æneisque.
Ille accipiebat lacrimans
talem benevolentiam
suorum civium,
reminiscens acerbitatem
pristini temporis.
Postquam venit Astu,
concione advocata,
fecit verba sic
ut fuerit nemo tam ferus
quin lacrimarit casum ejus,
seque ostenderit inimicum
his opera quorum
pulsus fuerat patria :
proindeac si alius populus,
non ille ipse
qui tum flebat,
damnasset eum sacrilegii.
Ergo bona
restituta sunt huic
publice,
illique iidem sacerdotes
Eumolpidæ,
qui devoverant eum,
coacti sunt rursus
resecrare;
illæque pilæ,
in quibus devotio
scripta fuerat,
præcipitatæ in mare.

VI. Hæc lætitia
non fuit nimis diuturna
Alcibiadi.
Nam, quum omnes honores
decreti essent ei,
respublicaque tota
domi bellique
tradita,
ut gereretur

au Pirée,
cependant tous
accompagnaient
celui-là seul;
et, ce qui jamais auparavant
n'était venu en pratique
sinon pour les vainqueurs d'Olympie
il était gratifié çà-et-là
de couronnes d'or et d'airain.
Celui-ci accueillait en pleurant
une telle bienveillance
de ses concitoyens,
se souvenant de l'acharnement
de l'ancien temps.
Après qu'il fut arrivé à la ville, [quée,
une assemblée *du peuple* ayant été convo-
il fit (prononça) des paroles de-telle-sorte
qu'il n'y eut personne de si dur
qui ne pleurât sur le malheur de lui,
et ne se montrât ennemi
de ceux par le soin desquels
il avait été chassé de *sa* patrie :
de même que si un autre peuple,
et non celui-là même
qui alors pleurait,
avait condamné lui pour sacrilége.
En-conséquence les biens *confisqués*
furent restitués à celui-ci
au-nom-de-l'État,
et ces mêmes prêtres
Eumolpides,
qui avaient maudit *lui*,
furent forcés de nouveau
à *le* relever-de-l'anathème;
et ces colonnes,
sur lesquelles la malédiction
avait été écrite,
furent jetées dans la mer.

VI. Cette joie
ne fut pas trop longue
pour Alcibiade.
Car, après que tous les honneurs
avaient été décernés à lui,
et que l'État tout-entier
à l'intérieur et à la guerre
lui avait été remis,
afin qu'il fût dirigé

lasset ut duo sibi collegæ darentur, Thrasybulus et Adimantus, neque id negatum esset, classe jam in Asiam profectus, quod apud Cymen [1] minus ex sententia rem gesserat, in invidiam recidit. Nihil enim eum non efficere posse ducebant : ex quo fiebat ut omnia minus prospere gesta ejus culpæ tribuerent, quum eum aut negligenter aut malitiose fecisse loquerentur. Sicut tum accidit : nam corruptum a rege capere Cymen noluisse arguebant. Itaque huic maxime putamus malo fuisse nimiam opinionem ingenii atque virtutis : timebatur enim non minus quam diligebatur, ne, secunda fortuna magnisque opibus elatus, tyrannidem concupisceret. Quibus rebus factum est ut absenti magistratum abrogarent, et alium [2] in ejus locum substituerent. Id ille ut audivit, domum reverti noluit, et se Pactyen [3] contulit ; ibique tria castella commu-

pour collègues Thrasybule et Adimante, et partit pour l'Asie avec une flotte ; mais il n'eut pas devant Cymé le succès auquel il s'attendait, et retomba dans la disgrâce du peuple. Comme on croyait que rien ne lui était impossible, on lui imputait tous les revers, en l'accusant ou de négligence ou de mauvaise volonté. C'est ce qui arriva dans cette occasion. On prétendait que, corrompu par le roi de Perse, il n'avait pas voulu prendre Cymé. Rien ne lui fut plus funeste, selon nous, que la trop haute opinion que l'on avait de son génie et de sa valeur. On le redoutait autant qu'on l'aimait. On craignait que, fier de son bonheur et de sa grande naissance, il n'ambitionnât la tyrannie. Sur ces motifs, on le destitua dans son absence, et l'on mit un autre à sa place. Alcibiade, en ayant été instruit, ne voulut point retourner à Athènes. Il se retira à Pactyé

arbitrio unius,
et ipse postulasset
ut duo collegæ
darentur sibi,
Thrasybulus et Adimantus,
neque id negatum esset,
profectus jam classe
in Asiam,
quod apud Cymen
gesserat rem
minus ex sententia,
recidit in invidiam.
Ducebant enim
nihil
eum non posse efficere :
ex quo fiebat
ut tribuerent culpæ ejus
omnia
gesta minus prospere,
quum loquerentur eum
fecisse aut negligenter
aut malitiose.
Sicut accidit tum :
nam arguebant
noluisse capere Cymen,
corruptum a rege.
Itaque putamus
nimiam opinionem
ingenii atque virtutis
fuisse maxime huic
malo :
timebatur enim
non minus
quam diligebatur,
ne, elatus
fortuna secunda
magnisque opibus,
concupisceret tyrannidem.
Quibus rebus factum est
ut abrogarent magistratum
absenti,
et substituerent alium
in locum ejus.
Ut ille audivit id,
noluit reverti domum,
et se contulit Pactyen ;
ibique communivit

au gré de *lui* seul,
et que lui-même avait demandé
que deux collègues
fussent donnés à lui-même,
Thrasybule et Adimante,
et que cela ne *lui* avait pas été refusé,
parti déjà avec une flotte
en Asie,
parce qu'auprès de Cymé
il avait conduit l'affaire (réussi) [voulu],
moins selon le gré (autrement qu'on n'eût
il retomba dans la haine *des Athéniens*.
En effet ils estimaient
rien *n'être*
qu'il ne pût exécuter :
par-suite-de quoi il se faisait
qu'ils imputaient à la faute de lui
toutes les choses
accomplies moins heureusement,
alors qu'ils disaient lui
avoir agi ou négligemment
ou méchamment.
Comme il arriva alors :
car ils *l'*accusaient
de n'avoir-pas-voulu prendre Cymé,
ayant été corrompu par le roi.
C'est-pourquoi nous pensons
la trop-grande opinion
de *son* génie et de *sa* valeur
avoir été principalement à celui-ci
à malheur (une cause de malheur) :
en effet il était craint
non moins
qu'il *n'*était chéri,
de-peur-que, enflé
par *sa* fortune favorable
et *sa* grande puissance,
il n'ambitionnât la tyrannie.
Par lesquelles causes il fut fait
qu'ils retirèrent la magistrature
à *lui* absent,
et *en* mirent un autre
à la place de lui.
Dès que celui-là eut appris ceci, [meure,
il ne-voulut-pas retourner dans *sa* de-
et se transporta à Pactyé ;
et là il fortifia

nivit, Bornos, Bisanthen, Neontichos, manuque collecta, primus Græciæ civitatis in Thraciam introiit, gloriosius existimans barbarorum præda locupletari quam Graiorum. Qua ex re creverat quum fama, tum opibus, magnamque amicitiam sibi cum quibusdam regibus Thraciæ pepererat.

VII. Neque tamen a caritate patriæ potuit recedere. Nam quum apud Ægos flumen Philocles, prætor Atheniensium, classem constituisset suam, neque longe abesset Lysander[1], prætor Lacedæmoniorum, qui in eo erat occupatus ut bellum quam diutissime duceret, quod ipsis pecunia a rege[2] suppeditabatur, contra Atheniensibus exhaustis, præter arma et naves, nihil erat super; Alcibiades ad exercitum venit Atheniensium, ibique, præsente vulgo, agere cœpit, si vellent, se coacturum Lysandrum aut dimicare aut pacem petere; Lacedæmonios eo nolle confligere classe, quod pedestribus

y fortifia trois châteaux, Bornos, Bisanthé et Néontique, et, ayant ramassé un corps de troupes, pénétra, le premier des Grecs, dans la Thrace, jugeant plus glorieux pour lui de s'enrichir des dépouilles des barbares que de celles de la Grèce. Par cette expédition, il accrut sa renommée et ses richesses, et se lia d'une étroite amitié avec quelques rois de la Thrace.

VII. Il ne put pas cependant détacher son cœur de sa patrie. Philoclès, général des Athéniens, ayant fait stationner sa flotte près d'Ægos-Potamos, non loin de celle de Lysandre, chef des Lacédémoniens, qui s'appliquait à traîner la guerre en longueur, autant qu'il lui était possible, parce que le roi de Perse leur fournissait de l'argent, et qu'au contraire Athènes épuisée n'avait plus que des armes et des vaisseaux, il se rendit à l'armée navale des Athéniens; et là, en présence de tout le monde, il exposa que, si l'on voulait, il forcerait Lysandre ou à combattre ou à demander la paix; que les Spartiates évitaient une bataille navale, parce qu'ils étaient

tria castella,
Bornos, Bisanthen,
Neontichos;
manuque collecta,
primus civitatis Græciæ
introiit in Thraciam,
existimans gloriosius
locupletari
præda barbarorum
quam Graiorum.
Ex qua re
creverat quum fama,
tum opibus,
peperseratque sibi
magnam amicitiam
cum quibusdam regibus
Thraciæ.

VII. Neque tamen potuit
recedere a caritate patriæ.
Nam quum Philocles,
prætor Atheniensium,
constituisset suam classem
apud flumen Ægos,
neque Lysander,
prætor Lacedæmoniorum,
abesset longe
qui occupatus erat in eo,
ut duceret bellum
quam diutissime,
quod pecunia
suppeditabatur ipsis
a rege,
contra nihil,
præter arma et naves,
erat super
Atheniensibus exhaustis;
Alcibiades
venit ad exercitum
Atheniensium,
ibique, vulgo præsente,
cœpit agere,
si vellent,
se coacturum Lysandrum
aut dimicare
aut petere pacem;
Lacedæmonios
nolle confligere classe

trois châteaux,
Bornos, Bisanthé,
Néontichos;
et une troupe ayant été rassemblée,
le premier d'une cité de la Grèce
il entra en Thrace,
jugeant plus glorieux
de s'enrichir
des dépouilles des barbares
que *de celles* des Grecs.
Par suite de laquelle circonstance
il avait grandi et en renommée,
et en ressources,
et avait créé à lui-même
une grande amitié
avec certains rois
de la Thrace.

VII. Et cependant il ne put pas
se retirer de (renoncer à) l'amour de la
Car comme Philoclès, [patrie.
général des Athéniens,
avait établi sa flotte
auprès du fleuve Ægos,
et que Lysandre,
général des Lacédémoniens,
n'était pas loin *de là*,
Lysandre qui était appliqué à ceci,
qu'il prolongeât la guerre
le plus longtemps possible,
parce que de l'argent [niens)
était fourni à eux-mêmes (aux Lacédémo-
par le roi *de Perse*,
et qu'au contraire rien,
excepté des armes et des vaisseaux
n'était de-reste
aux Athéniens épuisés;
Alcibiade
vint auprès de l'armée
des Athéniens,
et là, la foule étant présente,
il commença à exposer,
s'ils *le* voulaient,
lui-même devoir forcer Lysandre
ou à combattre
ou à demander la paix;
ajoutant les Lacédémoniens
ne-vouloir-pas lutter avec une flot

copiis plus quam navibus valerent; sibi autem esse facile Seuthen, regem Thracum, deducere ut eos terra depelleret: quo facto, necessario aut classe conflicturos aut bellum composituros. Id etsi vere dictum Philocles animadvertebat, tamen postulata facere noluit, quod sentiebat se, Alcibiade recepto, nullius momenti apud exercitum futurum, et, si quid secundi evenisset, nullam in ea re suam partem fore; contra ea, si quid adversi accidisset, se unum ejus delicti futurum reum. Ab hoc discedens Alcibiades : « Quoniam, inquit, victoriæ patriæ repugnas, illud moneo : juxta hostes castra habeas nautica [1]; periculum est enim ne immodestia militum nostrorum occasio detur Lysandro nostri opprimendi exercitus. » Neque ea res illum fefellit : nam Lysander, quum per speculatores comperisset vulgum Atheniensium in terram

plus forts sur terre que sur mer ; mais qu'il lui était facile d'engager Seuthès, un des rois de Thrace, à les chasser de la terre ferme, et que, par cette mesure, ils seraient réduits à la nécessité de se battre sur mer ou de mettre fin à la guerre. Quoique Philoclès sentît qu'il avait raison, il ne voulut pas cependant suivre son avis ; il prévoyait qu'il n'aurait plus d'autorité dans l'armée, s'il y recevait Alcibiade ; que, si l'on avait quelque succès, il n'en partagerait nullement la gloire, et qu'au contraire, s'il arrivait quelque revers, il en serait seul accusé. Alcibiade lui dit en se retirant : « Puisque tu t'opposes au triomphe de la patrie, je t'avertis de tenir ta flotte près des ennemis ; car il est à craindre que la licence des soldats ne fournisse à Lysandre l'occasion de surprendre et d'accabler notre armée. » Alcibiade ne fut point trompé à cet égard. En effet Lysandre, ayant appris de ses espions que les Athéniens étaient descendus à terre

eo quod valerent
copiis pedestribus
plus quam navibus;
esse autem facile sibi
deducere Seuthen,
regem Thracum,
ut depelleret eos terra :
quo facto,
necessario
aut conflicturos classe
aut composituros bellum.
Etsi Philocles
animadvertebat
id dictum vere,
tamen noluit
facere postulata,
quod sentiebat,
Alcibiade recepto,
se futurum
nullius momenti
apud exercitum ;
et, si quid secundi
evenisset,
suam partem in ea re
fore nullam ;
contra ea,
si quid adversi accidisset,
se unum futurum reum
ejus delicti.
Alcibiades
discedens ab hoc :
« Quoniam, inquit,
repugnas victoriæ patriæ,
moneo illud :
habeas castra nautica
juxta hostes ;
est enim periculum
ne immodestia
nostrorum militum
occasio
opprimendi nostri exercitus
detur Lysandro. »
Neque ea res fefellit illum :
nam Lysander,
quum comperisset
per speculatores
vulgum Atheniensium

parce qu'ils étaient-forts
par les troupes de-terre
plus que par les vaisseaux ;
or être (qu'il était) facile à lui-même
d'amener Seuthès,
roi des Thraces,
à ce qu'il chassât eux de la terre *ferme* :
laquelle chose ayant été faite,
eux nécessairement
ou devoir lutter avec une flotte
ou devoir accommoder la guerre (faire la paix).
Bien que Philoclès
sentît
ceci *être* dit avec-justesse,
cependant il ne-voulut-pas
faire les choses demandées,
parce qu'il comprenait,
Alcibiade *une fois* reçu,
lui-même *ne* devoir être
d'aucun poids
auprès de l'armée ;
et, si quelque chose d'heureux
était arrivé,
sa part dans cette circonstance
devoir être nulle ;
contrairement-à cela (au contraire),
si quelque chose de contraire était arrivé,
lui-même seul devoir être accusé
de cette faute.
Alcibiade
s'éloignant de celui-ci :
« Puisque, dit-il,
tu t'opposes à la victoire de *ta* patrie,
je *t*'avertis de ceci :
tiens *ton* camp naval
auprès des ennemis ;
en effet il y a danger
que par l'indiscipline
de nos soldats
une occasion
d'écraser notre armée
ne soit donnée à Lysandre. »
Et ce fait ne trompa pas lui :
car Lysandre,
comme il avait appris
par *ses* espions
la foule des Athéniens

prædatum exiisse navesque pæne inanes relictas, tempus rei gerendæ non dimisit, eoque impetu totum bellum delevit.

VIII. At Alcibiades, victis Atheniensibus, non satis tuta eadem loca sibi arbitratus, penitus in Thraciam se supra Propontidem abdidit, sperans ibi facillime suam fortunam occuli posse : falso. Nam Thraces, postquam eum cum magna pecunia venisse senserunt, insidias ei fecerunt; qui ea, quæ apportarat, abstulerunt, ipsum capere non potuerunt. Ille, cernens nullum locum sibi tutum in Græcia propter potentiam Lacedæmoniorum, ad Pharnabazum in Asiam transiit. Quem quidem adeo sua cepit humanitate, ut eum nemo in amicitia antecederet. Namque ei Grunium dederat, in Phrygia castrum, ex quo quinquagena talenta[1] vectigalis capiebat. Qua fortuna Alcibiades non erat contentus, neque

pour piller, et qu'ils avaient presque entièrement évacué leurs vaisseaux, ne laissa point échapper l'occasion d'agir, et d'un seul coup mit fin à la guerre.

VIII. Alcibiade, après la défaite des Athéniens, ne se jugeant plus en sûreté où il était, se retira dans le fond de la Thrace, au-dessus de la Propontide, espérant pouvoir y cacher sa fortune ; mais il se trompait. Quand les Thraces s'aperçurent qu'il y était venu avec de grosses sommes d'argent, ils lui tendirent des embûches ; ils lui enlevèrent les richesses qu'il avait apportées, mais ils ne purent le prendre lui-même. Alcibiade, ne voyant aucun lieu sûr pour lui dans la Grèce, à cause de la puissance des Lacédémoniens, passa en Asie, chez Pharnabaze, et le charma tellement par la douceur de ses manières, que bientôt il tint le premier rang dans son amitié. Ce satrape lui fit présent du château de Grynium en Phrygie, dont il retirait cinquante talents de revenu. Cette fortune ne contenta pas

exiisse in terram prædatum
navesque
relictas pæne inanes,
non dimisit
tempus gerendæ rei,
eoque impetu
delevit totum bellum.
VIII. At Alcibiades,
Atheniensibus victis,
arbitratus eadem loca
non satis tuta sibi,
se abdidit penitus
in Thraciam
supra Propontidem,
sperans suam fortunam
posse occuli ibi
facillime :
falso.
Nam Thraces,
postquam senserunt
eum venisse
cum magna pecunia,
fecerunt insidias ei ;
qui abstulerunt
ea quæ apportarat,
non potuerunt
capere ipsum.
Ille, cernens
nullum locum in Græcia
tutum sibi
propter potentiam
Lacedæmoniorum,
transiit in Asiam
ad Pharnabazum.
Quem quidem cepit adeo
sua humanitate,
ut diumo antecederet eum
in amicitia.
Namque dederat ei
Grunium,
castrum in Phrygia,
ex quo capiebat
quinquagena talenta
vectigalis.
Qua fortuna
Alcibiades
non erat contentus,

être sortie à terre pour butiner
et les vaisseaux
avoir été laissés presque vides,
ne laissa-pas-échapper
le moment de conduire l'action,
et par ce coup
il anéantit (termina) toute la guerre.
VIII. Cependant Alcibiade,
les Athéniens ayant été vaincus,
ayant estimé les mêmes lieux
n'*être* pas assez sûrs pour lui-même,
s'enfonça profondément
dans la Thrace
au-dessus de la Propontide,
espérant sa fortune
pouvoir être cachée là
très-facilement :
mais à tort.
Car les Thraces,
lorsqu'ils se furent aperçus
lui être venu
avec une grande somme-d'argent,
firent (tendirent) des embûches à lui ;
lesquels lui enlevèrent
ce qu'il avait apporté,
mais ne purent
le prendre lui-même.
Celui-ci, voyant
aucun endroit en Grèce
n'*être* sûr pour lui-même
à-cause-de la puissance
des Lacédémoniens,
passa en Asie
auprès de Pharnabaze.
Lequel à la vérité il captiva à-tel-point
par son charme,
que personne ne devançait lui
dans l'amitié *de Pharnabaze*.
Car il avait donné à lui
Grunium,
château-fort dans la Phrygie,
duquel il retirait
cinquante talents
de revenu.
De laquelle *heureuse* fortune
Alcibiade
n'était pas content,

Athenas victas Lacedæmoniis servire poterat pati : itaque ad patriam liberandam omni ferebatur cogitatione. Sed videbat id sine rege Persarum [1] non posse fieri, ideoque eum amicum sibi cupiebat adjungi. Neque dubitabat facile se consecuturum, si modo ejus conveniendi habuisset potestatem : nam Cyrum fratrem ei bellum clam parare, Lacedæmoniis adjuvantibus, sciebat. Id si ei aperuisset, magnam se ab eo initurum gratiam videbat.

IX. Hæc quum moliretur, peteretque a Pharnabazo ut ad regem mitteretur, eodem tempore Critias ceterique tyranni Atheniensium certos homines ad Lysandrum in Asiam miserunt, qui eum certiorem facerent, nisi Alcibiadem sustulisset, nihil earum rerum fore ratum quas ipse Athenis constituisset : quare, si suas res gestas manere vellet, illum persequeretur. His Laco rebus commotus, statuit accuratius

Alcibiade. Il ne pouvait souffrir qu'Athènes fût vaincue et asservie à Lacédémone. Il ne pensait uniquement qu'à affranchir sa patrie ; mais il voyait qu'il ne pouvait exécuter ce dessein sans le roi de Perse. Il désirait donc de s'en faire un ami, ne doutant point d'en venir facilement à bout, s'il pouvait seulement l'aborder. Il savait que son frère Cyrus se préparait secrètement à lui faire la guerre, avec l'aide des Spartiates ; et il voyait qu'en lui découvrant ce complot il acquerrait une grande faveur auprès de lui.

IX. Pendant qu'il méditait ce projet et qu'il demandait à Pharnabaze de l'envoyer vers le roi, Critias et les autres tyrans d'Athènes dépêchèrent des gens affidés à Lysandre en Asie, pour l'aviser que, s'il ne faisait pas périr Alcibiade, le gouvernement qu'il avait établi lui-même dans Athènes ne pourrait pas subsister ; s'il voulait que son ouvrage durât, il devait poursuivre Alcibiade. Le Spartiate, animé par cet avis, résolut d'agir plus fortement auprès de Pharna-

neque poterat pati
Athenas victas
servire Lacedæmoniis :
itaque ferebatur
omni cogitatione
ad patriam liberandam.
Sed videbat
id non posse fieri
sine rege Persarum,
ideoque cupiebat
eum adjungi sibi
amicum.
Neque dubitabat
se consecuturum facile,
si modo
habuisset potestatem
ejus conveniendi :
nam sciebat Cyrum fratrem
parare bellum ei clam,
Lacedæmoniis
adjuvantibus.
Si aperuisset id ei,
videbat
se initurum
magnam gratiam
ab eo.

IX. Quum
moliretur hæc,
peteretque a Pharnabazo
ut mitteretur ad regem,
eodem tempore Critias
ceterique tyranni
Atheniensium
miserunt ad Lysandrum
in Asiam
homines certos,
qui facerent eum certiorem,
nisi sustulisset Alcibiadem,
nihil earum rerum
quas constituisset Athenis
fore ratum :
quare, si vellet
suas res gestas manere,
persequeretur illum.
Commotus his rebus,
Laco statuit
agendum sibi

et il ne pouvait pas souffrir
Athènes vaincue
être-esclave des Lacédémoniens :
c'est-pourquoi il se portait
de toute pensée
vers *sa* patrie devant être délivrée.
Mais il voyait
cela ne pouvoir pas se faire
sans le roi des Perses,
et pour-cela il désirait
lui (le roi) s'unir à lui-même
comme ami.
Et il ne doutait pas
lui-même devoir obtenir *cela* facilement,
si seulement
il avait eu la faculté
de le joindre :
car il savait Cyrus *son* frère
préparer la guerre contre lui secrètement,
les Lacédémoniens
l'aidant.
S'il avait découvert cela à lui (au roi),
il voyait
lui-même devoir entrer
dans une grande faveur
de-la-part-de lui (auprès du roi).

IX. Tandis que
il préparait ces choses,
et demandait à Pharnabaze
qu'il fût envoyé vers le roi,
dans le même temps Critias
et les autres tyrans
des Athéniens
envoyèrent vers Lysandre
en Asie
des hommes sûrs, [(l'avertir),
qui devaient faire lui mieux-informé
s'il n'avait fait-disparaître Alcibiade,
rien de ces choses
qu'il avait établies à Athènes
ne devoir être sanctionné (subsister) :
en-conséquence, s'il voulait
ses actes accomplis subsister,
qu'il poursuivît celui-là (Alcibiade).
Emu de ces faits,
le Lacédémonien décida
la chose devoir être traitée par lui-même

sibi agendum cum Pharnabazo. Huic ergo renuntiat, quæ regi cum Lacedæmoniis essent, irrita futura, nisi Alcibiadem vivum aut mortuum tradidisset. Non tulit hoc satrapes, et violare clementiam, quam regis opes minui, maluit. Itaque misit Sysamithren et Bagoam ad Alcibiadem interficiendum, quum ille esset in Phrygia, iterque ad regem pararet. Missi clam vicinitati, in qua tum Alcibiades erat, dant negotium ut eum interficiant. Illi, quum eum ferro aggredi non auderent, noctu ligna contulerunt circa casam eam in qua quiescebat, eamque succenderunt, ut incendio conficerent quem manu superari posse diffidebant. Ille autem, ut sonitu flammæ est excitatus, quod gladius ei erat subductus, familiaris sui subalare telum eripuit: namque erat cum eo quidam ex Arcadia hospes, qui nunquam discedere voluerat. Hunc sequi se jubet, et id quod in præsentia vestimentorum fuit,

base. Il lui déclara donc que les relations qui existaient entre le roi et les Lacédémoniens cesseraient, s'il ne livrait Alcibiade mort ou vif. Le satrape ne supporta point cette menace, et il aima mieux violer l'humanité qu'affaiblir la puissance du roi. En conséquence, il chargea Sysamithrès et Bagoas d'aller tuer Alcibiade, dans le temps qu'il était en Phrygie et préparait son voyage à la cour de Perse. Ces envoyés donnent secrètement aux voisins d'Alcibiade la commission de l'assassiner. Ceux-ci, n'osant pas l'attaquer avec le fer, entassèrent du bois, pendant la nuit, autour de la cabane où il reposait, et y mirent le feu, pour faire périr dans l'incendie un homme qu'ils ne se flattaient pas de pouvoir accabler par la force. Alcibiade, éveillé par le bruit de la flamme, voyant qu'on lui avait soustrait son épée, saisit le poignard de son ami : c'était un Arcadien qu'il avait logé, et qui n'avait jamais voulu le quitter. Il lui ordonne de le suivre, rassemble tous les vêtements qu'il trouve sous sa

accuratius
cum Pharnabazo.
Renuntiat ergo huic
quæ essent regi
cum Lacedæmoniis
futura irrita,
nisi tradidisset Alcibiadem
vivum aut mortuum.
Satrapes
non tulit hoc,
et maluit
violare clementiam
quam opes regis
minui.
Itaque misit Syamithren
et Bagoam [dem,
ad interficiendum Alcibia-
quum ille esset in Phrygia
pararetque iter ad regem.
Missi
dant negotium clam
vicinitati
in qua tum Alcibiades erat
ut interficiant eum.
Illi, quum non auderent
aggredi eum ferro,
contulerunt noctu ligna
circa eam casam
in qua quiescebat,
succenderuntque eam,
ut conficerent incendio
quem diffidebant
posse superari manu.
Ille autem,
ut excitatus est
sonitu flammæ,
quod gladius
subductus erat ei,
eripuit telum subalare
sui familiaris :
namque erat cum eo
quidam hospes ex Arcadia,
qui nunquam voluerat
discedere.
Jubet hunc sequi se,
et arripuit
id vestimentorum

avec plus de soin *qu'une affaire ordinaire*
avec Pharnabaze.
Il signifie donc à celui-ci
les traités qui étaient au roi
avec les Lacédémoniens
devoir être non-ratifiés (nuls),
s'il n'avait livré Alcibiade
vivant ou mortuum.
Le satrape
ne supporta pas (ne résista pas à) cela,
et il aima-mieux
violer l'humanité
que *de voir* la puissance du roi
être amoindrie.
En conséquence il envoya Syamithrès
et Bagoas
pour tuer Alcibiade,
tandis que celui-ci était en Phrygie
et préparait *son* voyage vers le roi.
Les envoyés
donnent mission secrètement
au voisinage (aux habitants du voisinage)
dans lequel alors Alcibiade était
qu'ils tuent lui.
Ceux-là, comme ils n'osaient pas
attaquer lui avec le fer,
amassèrent de nuit du bois
autour de cette (la) maisonnette
dans laquelle il reposait,
et mirent-le-feu à elle, [l'incendie
afin qu'ils achevassent (firent périr) par
celui qu'ils ne croyaient pas
pouvoir être vaincu par le bras.
Mais celui-là (Alcibiade),
dès qu'il eut été éveillé
par le bruit de la flamme,
parce que l'épée
avait été retirée à lui,
saisit l'arme qui pouvait se cacher sous-
de son ami : [le-bras (le poignard)
car il y avait avec lui
un certain hôte d'Arcadie,
qui jamais n'avait voulu
s'éloigner *de lui*.
Il ordonne à celui-ci de suivre lui-même,
et il saisit
cela de (tous les) vêtements

arripuit; his in ignem ejectis, flammæ vim transiit. Quem ut barbari incendium effugisse eminus viderunt, telis missis interfecerunt, caputque ejus ad Pharnabazum retulerunt. At mulier, quæ cum eo vivere consuerat, muliebri sua veste contectum, ædificii incendio mortuum cremavit, quod ad vivum interimendum erat comparatum. Sic Alcibiades, annos circiter quadraginta natus, diem obiit supremum.

X. Hunc, infamatum a plerisque, tres gravissimi historici summis laudibus extulerunt: Thucydides, qui ejusdem ætatis fuit; Theopompus[1], qui fuit post aliquanto natus, et Timæus, qui quidem duo maledicentissimi, nescio quo modo, in illo uno laudando consenserunt. Nam ea, quæ supra diximus, de eo prædicarunt, atque hoc amplius, quum Athenis splendidissima civitate natus esset, omnes Athenienses splendore ac dignitate vitæ superasse; postquam inde expulsus Thebas

main, les jette au feu et échappe ainsi à la violence des flammes. Les barbares, voyant de loin qu'il s'était dérobé à l'incendie, le tuèrent à coups de traits et portèrent sa tête à Pharnabaze. Une femme qui vivait avec lui couvrit son corps de sa robe, et fit consumer son cadavre par ces mêmes flammes qu'on avait préparées pour le dévorer tout vivant. C'est ainsi qu'Alcibiade finit ses jours, à l'âge d'environ quarante ans.

X. Cet homme diffamé par plusieurs auteurs, trois historiens très graves l'ont comblé des plus grands éloges : Thucydide, son contemporain, Théopompe, qui naquit peu de temps après, et Timée; ces deux derniers, assurément très-médisants, se sont accordés, je ne sais comment, à ne louer que lui. Ils en ont écrit ce que j'ai rapporté ci-dessus, et en outre ceci : qu'étant né dans Athènes, la ville la plus brillante de la Grèce, il avait surpassé tous les Athéniens par l'éclat et la dignité de sa vie; que venu à Thèbes, après avoir été

quod fuit in præsentia;
his ejectis in ignem,
transiit vim flammæ.
Ut barbari
viderunt eminus
quem effugisse incendium,
interfecerunt telis missis,
retuleruntque caput ejus
ad Pharnabazum.
At mulier,
quæ consuerat
vivere cum eo,
cremavit mortuum,
contectum
sua veste muliebri,
incendio ædificii
quod comparatum erat
ad interimendum vivum.
Sic Alcibiades
obiit supremum diem,
natus quadraginta annos
circiter.

X. Tres historici
gravissimi
extulerunt
summis laudibus
hunc,
infamatum a plerisque :
Thucydides,
qui fuit ejusdem ætatis ;
Theopompus,
qui natus fuit
aliquanto post,
et Timæus :
qui quidem duo
maledicentissimi
consenserunt,
nescio quo modo,
in laudando illo uno.
Nam prædicarunt de eo
ea quæ diximus supra,
atque hoc amplius,
quum natus esset Athenis,
civitate splendidissima,
superasse
omnes Athenienses
splendore ac dignitate vitæ;

qui se trouva (se trouvèrent) là dans le moceux-ci ayant été jetés dans le feu, [ment;
il traversa la violence de la flamme.
Dès que les barbares
eurent vu de loin
celui-ci avoir échappé à l'incendie,
ils *le* tuèrent avec des traits lancés,
et rapportèrent la tête de lui
à Pharnabaze.
Cependant une femme,
qui avait habitude
de vivre avec lui,
brûla *lui* mort (son corps),
couvert
de sa robe de-femme,
dans l'incendie de la maison
qui avait été préparé
pour *le* faire-périr vivant.
Ainsi Alcibiade
s'acquitta du dernier jour,
étant né depuis quarante ans
environ.

X. Trois historiens
de-très-grand-poids
ont exalté
par les plus grandes louanges
celui-ci,
décrié par la plupart :
Thucydide,
qui fut de la même époque ;
Théopompe,
qui naquit
quelque-peu après,
et Timée : [rité
lesquels deux (ces deux derniers) à la vétrès-portés-à-dire-du-mal
se sont accordés,
je ne sais de quelle manière,
à louer celui-là seul.
Car ils ont fait-valoir au-sujet de lui
ce que nous avons dit ci-dessus,
et ceci de plus,
lorsqu'il était né à Athènes,
la cité la plus brillante,
lui avoir surpassé
tous les Athéniens
par l'éclat et la dignité de *sa* vie;

venerit, adeo studiis eorum inserviisse, ut nemo eum labore corporisque viribus posset æquiparare : omnes enim Bœotii magis firmitati corporis quam ingenii acumini inserviunt[1]. Eumdem apud Lacedæmonios, quorum moribus summa virtus in patientia ponebatur, sic duritiæ se dedisse, ut parsimonia victus atque cultus omnes Lacedæmonios vinceret. Fuisse apud Thracas, homines vinolentos rebusque venereis deditos: hos quoque in his rebus antecessisse. Venisse ad Persas, apud quos summa laus esset fortiter venari, luxuriose vivere : horum sic imitatum consuetudinem, ut illi ipsi eum in his maxime admirarentur. Quibus rebus effecisse ut, apud quoscumque esset, princeps poneretur, habereturque cariasimus. Sed satis de hoc; reliquos ordiamur.

expulsé de sa patrie, il s'était si bien conformé aux goûts de ses habitants, qu'aucun d'entre eux ne pouvait l'égaler pour l'ardeur au travail et la force du corps (car tous les Béotiens s'appliquent plus à fortifier leurs membres qu'à aiguiser leur esprit); qu'à Lacédémone, dont les mœurs plaçaient la suprême vertu dans la patience, il s'était livré à une vie si dure, qu'il vainquit tous les Spartiates en parcimonie de table, d'habillement et de train; que se trouvant chez les Thraces, gens ivrognes et adonnés à la débauche, il les avait surpassés aussi dans ces excès; qu'arrivé chez les Perses, parmi lesquels la plus grande gloire est de chasser avec intrépidité et de vivre avec luxe et avec mollesse, il copia si bien ces mœurs, qu'il parvint à se faire admirer; que, par cette conduite, il sut toujours conquérir le premier rang dans l'estime et l'affection des peuples. Mais en voilà assez sur Alcibiade. Parlons des autres capitaines.

postquam expulsus inde	après que chassé de là
venerit Thebas,	il fut venu à Thèbes,
inserviisse adeo	*lui* s'être accommodé tellement
studiis eorum,	aux goûts d'eux (des Thébains),
ut nemo	que personne
posset æquiparare eum	ne pouvait égaler lui
labore	par le travail
viribusque corporis :	et par les forces du corps :
omnes enim Bœotii	en effet tous les Béotiens
inserviunt magis	s'appliquent plutôt
firmitati corporis	à la solidité du corps
quam acumini ingenii.	qu'à la pénétration de l'esprit.
Eumdem	Le même *homme*
apud Lacedæmonios,	chez les Lacédémoniens,
moribus quorum	selon les mœurs desquels
summa virtus	la plus haute vertu
ponebatur in patientia,	était placée dans la patience,
se dedisse sic duritiæ,	s'être adonné tellement à une vie-dure,
ut vinceret	qu'il surpassait
omnes Lacedæmonios	tous les Lacédémoniens
parsimonia victus	par l'économie de *son* régime
atque cultus.	et de *sa* tenue.
Fuisse apud Thracas,	*Lui* avoir été (habité) chez les Thraces,
homines vinolentos	hommes aimant-le-vin
deditosque rebus venereis :	et adonnés aux choses de-l'amour :
antecessisse hos quoque	*et* avoir devancé aussi ceux-ci
in his rebus.	dans ces choses.
Venisse ad Persas,	Être venu chez les Perses,
apud quos summa laus	chez lesquels le plus haut titre-de-gloire
esset venari fortiter,	était de chasser vaillamment,
vivere luxuriose :	de vivre mollement :
imitatum	*et* avoir imité
consuetudinem horum	la coutume de ceux-ci
sic ut illi ipsi	de-telle-sorte que ceux-là mêmes
admirarentur eum maxime	admiraient lui le plus
in his.	dans ces *pratiques*.
Quibus rebus	Par lesquelles choses
effecisse ut,	*lui* avoir fait *en sorte* que,
apud quoscumque esset,	chez quelques *peuples* qu'il fût,
poneretur princeps	il fût placé le premier
haberetur que carissimus.	et fût tenu le plus cher.
Sed satis de hoc ;	Mais c'*est* assez sur celui-ci ;
ordiamur reliquos.	abordons les autres.

THRASYBULUS.

I. **Thrasybulus**, Lyci filius, Atheniensis. Si per se virtus sine fortuna ponderanda sit, dubito an hunc primum omnium ponam. Illi sine dubio neminem præfero fide, constantia, magnitudine animi, in patriam amore. Nam, quod multi voluerunt, pauci potuerunt, ab uno tyranno patriam liberare, huic contigit ut a triginta oppressam tyrannis ex servitute in libertatem vindicaret. Sed, nescio quo modo, quum eum nemo anteiret his virtutibus, multi nobilitate præcucurrerunt. Primum, Peloponnesio bello, multa hic sine Alcibiade gessit, ille nullam rem sine hoc: quæ ille universa naturali quodam bono fecit lucri. Sed illa tamen omnia communia imperatoribus cum militibus et fortuna, quod in prœlii concursu abit res a consilio ad vires vimque pugnantium. Itaque, jure suo, nonnulla

---

THRASYBULE.

I. Thrasybule, fils de Lycus, était Athénien. S'il fallait juger du mérite par lui-même, et sans égard à la fortune, je serais tenté de mettre Thrasybule au-dessus de tous les capitaines. Je ne lui préfère assurément personne pour la bonne foi, la constance, la grandeur d'âme, l'amour de la patrie. Plusieurs ont voulu, peu ont pu délivrer leur patrie d'un seul tyran ; il lui fut réservé d'affranchir la sienne des trente tyrans qui l'opprimaient. Mais je ne sais comment, tandis que ses vertus ne le cédaient à l'éclat d'aucune autre, plus d'une réputation a éclipsé la sienne. Il fit d'abord, dans la guerre du Péloponèse, bien des choses sans Alcibiade; Alcibiade n'en fit aucune sans lui : mais, par un certain avantage qui lui était naturel, il les tourna toutes à son profit. Du reste, les généraux partagent tous leurs exploits avec les soldats et la fortune, parce que, dans le choc des armées, le conseil est remplacé par les forces et par l'impétuosité

THRASYBULUS.

I. Thrasybulus,
filius Lyci,
Atheniensis.
Si virtus
ponderanda sit per se
sine fortuna,
dubito an ponam hunc
primum omnium.
Sine dubio
præfero illi neminem
fide, constantia,
magnitudine animi,
amore in patriam.
Nam,
quod multi voluerunt,
pauci potuerunt,
liberare patriam
ab uno tyranno,
contigit huic
ut vindicaret
ex servitute in libertatem
oppressam
a triginta tyrannis.
Sed, nescio quo modo,
quum nemo anteiret eum
his virtutibus,
multi præcucurrerunt
nobilitate.
Primum,
bello Peloponnesio,
hic gessit multa
sine Alcibiade,
ille nullam rem
sine hoc :
quæ universa
ille
fecit lucri
quodam bono naturali.
Sed omnia illa tamen
communia imperatoribus
cum militibus et fortuna,
quod in concursu prœlii
res abit a consilio
ad vires vimque
pugnantium.

THRASYBULE.

I. Thrasybule,
fils de Lycus,
était Athénien.
Si la vertu
devait être pesée par (en) elle-même
sans la fortune,
je doute si je *ne* placerais *pas* celui-ci
le premier de tous.
Sans hésitation
je *ne* mets-au-dessus de celui-là personne
en loyauté, en constance,
en grandeur d'âme,
en amour pour la patrie.
En effet,
ce que beaucoup ont voulu
et peu ont pu,
délivrer *leur* patrie
d'un-seul tyran,
il échut à celui-ci
qu'il réclamât (fît passer)
de la servitude à la liberté
sa patrie opprimée
par trente tyrans.
Mais, je ne sais de quelle façon,
tandis que personne ne devançait lui
par ces vertus,
beaucoup *le* surpassèrent
par la renommée.
D'abord,
dans la guerre du-Péloponèse,
celui-ci fit beaucoup de choses
sans Alcibiade,
et celui-là (Alcibiade) *ne fit* aucune chose
sans celui-ci :
lesquelles choses toutes
celui-là (Alcibiade)
fit de bénéfice (se vit attribuer)
par un certain bonheur naturel.
Mais tous ces *exploits* cependant
sont communs aux généraux
avec les soldats et la fortune,
parce que dans le choc du combat
l'affaire passe de la sagesse *du général*
aux forces et à la vigueur
de ceux qui se battent.

ab imperatore miles, plurima vero fortuna vindicat, seque hic plus valuisse quam ducis prudentiam, vere potest prædicare. Quare illud magnificentissimum factum proprium est Thrasybuli. Nam, quum triginta tyranni, præpositi a Lacedæmoniis, servitute oppressas tenerent Athenas, plurimos cives, quibus in bello pepercerat fortuna, partim patria expulissent, partim interfecissent[1], plurimorum bona publicata inter se divisissent, non solum princeps, sed et solus initio bellum his indixit.

II. Hic enim quum Phylen confugisset (quod est castellum in Attica munitissimum), non plus habuit secum quam triginta[2] de suis. Hoc initium fuit salutis Atticorum, hoc robur libertatis clarissimæ civitatis. Neque vero hic non contemptus est primo a tyrannis, atque ejus solitudo. Quæ quidem res et

des combattants. Le soldat revendique justement du général quelque portion du succès; la fortune en réclame la plus grande part, et peut se vanter, avec raison, d'avoir plus fait que la prudence du chef. Mais le trait héroïque de Thrasybule n'appartient qu'à lui seul. En effet, les trente tyrans que les Spartiates avaient chargés du gouvernement d'Athènes, ayant opprimé cette ville, banni ou mis à mort une foule de citoyens échappés au hasard des combats, confisqué, pour se les partager entre eux, les biens du plus grand nombre, Thrasybule fut non-seulement le premier, mais le seul, qui se déclara ouvertement leur adversaire.

II. Quand il se réfugia dans Phylé, château très-fort en Attique, il n'avait avec lui que trente des siens. Tel fut le principe du salut d'Athènes; telle fut la force qui rendit la liberté à cette illustre république. Les tyrans méprisèrent d'abord Thrasybule et le petit

Itaque,
jure suo,
miles vindicat nonnulla
ab imperatore,
fortuna vero
plurima,
potestque prædicare
vere
se valuisse hic
plus quam prudentiam
ducis.
Quare
illud factum
magnificentissimum
est proprium Thrasybuli.
Nam,
quum triginta tyranni
præpositi
a Lacedæmoniis,
tenerent Athenas
oppressas servitute,
expulissent partim patria,
interfecissent partim
cives plurimos,
quibus fortuna
pepercerat in bello,
divisissent inter se
bona publicata
plurimorum,
non solum princeps,
sed et solus initio
indixit bellum his.

II. Quum enim hic
confugisset Phylen
(quod est castellum
munitissimum
in Attica),
non habuit secum
plus quam triginta de suis.
Hoc fuit initium
salutis Atticorum,
hoc robur libertatis
civitatis clarissimæ.
Neque vero hic
non contemptus est primo
a tyrannis,
atque solitudo ejus.

En-conséquence,
par un droit qui-leur-appartient,
le soldat réclame quelques *parts du succès*
au général,
mais la fortune
revendique les parts les plus nombreuses,
et peut dire hautement
avec-vérité
elle-même avoir eu-du-pouvoir là
plus que la prévoyance
du chef.
C'est-pourquoi
cette action
très-belle
est (appartient) en-propre à Thrasybule.
En effet,
tandis que les trente tyrans
mis-à-la-tête *de l'État*
par les Lacédémoniens,
tenaient Athènes
opprimée par la servitude,
avaient chassé-en-partie de la patrie,
avaient fait-périr en-partie
des citoyens très-nombreux,
que la fortune
avait épargnés dans la guerre,
avaient partagé entre eux
les biens confisqués
de *citoyens* très-nombreux,
non-seulement le premier,
mais aussi le seul au commencement
il déclara la guerre à ceux-ci.

II. En effet comme celui-ci
s'était réfugié à Phylé
(qui est un château
très-fort
dans l'Attique),
il n'eut pas avec lui
plus que trente des siens.
Ce fut *là* le commencement
du salut des habitants-de-l'Attique,
ce *fut là* la force de la liberté
d'une cité très-illustre. [lui-ci
Mais *il* ne *serait* pas *vrai de dire que* ce-
ne fut pas méprisé d'abord
par les tyrans,
et *aussi* l'isolement de lui.

illis contemnentibus perniciei, et huic despecto saluti fuit Hæc enim illos ad persequendum segnes, hos autem, tempore ad comparandum dato, fecit robustiores. Quo magis præceptum illud omnium in animis esse debet : *Nihil in bello oportere contemni ;* nec sine causa dici : *Matrem timidi flere non solere.* Neque tamen pro opinione Thrasybuli auctæ sunt opes[1] : nam jam tum illis temporibus fortius boni pro libertate loquebantur quam pugnabant. Hinc in Piræum transiit, Munychiamque munivit. Hanc bis tyranni oppugnare sunt adorti, ab eaque turpiter repulsi, protinus in urbem, armis impedimentisque amissis, refugerunt. Usus est Thrasybulus non minus prudentia quam fortitudine : nam cedentes violari vetuit ; cives enim civibus parcere æquum censebat ; neque

nombre de ses gens. Ce mépris fut fatal à eux-mêmes, et salutaire à celui qui en était l'objet ; car il retarda la poursuite des uns, et rendit les autres plus forts, en leur donnant le temps de se préparer. Tant doit être gravée dans tous les esprits cette maxime, que, dans la guerre, il ne faut rien négliger ; et tant on a raison de dire, qu'on voit rarement pleurer la mère de l'homme qui sait craindre à propos. Cependant les forces de Thrasybule n'augmentèrent pas autant qu'il le pensait ; car, dès ce temps-là, les gens de bien parlaient plus courageusement pour la liberté qu'ils ne combattaient pour elle. Thrasybule passa de là au Pirée, et fortifia Munychie. Les tyrans en tentèrent deux fois l'attaque, et deux fois, honteusement repoussés, ils se réfugièrent au plus tôt dans la ville, après avoir perdu armes et bagages. Thrasybule fut aussi modéré que courageux ; il défendit de maltraiter ceux qui se rendaient, pensant qu'il était juste que des citoyens épargnassent des citoyens. Il n'y

Quæ quidem res — Laquelle circonstance à la vérité
et fuit perniciei — et fut à perte causa la perte)
illis contemnentibus, — à (de) ceux-là qui méprisaient,
et saluti — et à salut (et causa le salut)
huic despecto. — à (de) celui-ci méprisé.
Hæc enim — Cette *circonstance* en effet
fecit illos — fit ceux-là (rendit les tyrans)
segnes ad persequendum, — négligents pour poursuivre, [bule)
hos autem — mais ceux-ci (les partisans de Thrasy-
robustiores, — plus forts,
tempore dato — du temps *leur* ayant été donné
ad comparandum. — pour se préparer.
Quo illud præceptum — Par quoi (aussi) cette maxime
debet esse magis — doit être davantage
in animis omnium : — dans les esprits de tous :
« Oportere nihil contemni — « Qu'il faut rien n'être dédaigné
in bello ; » — à la guerre ; »
nec dici sine causa : — et *ceci* n'être pas dit sans motif :
« Matrem timidi — « La mère de l'*homme* circonspect
non solere flere. » — n'avoir-pas-coutume de pleurer. »
Neque tamen — Et cependant
opes Thrasybuli — les forces de Thrasybule
auctæ sunt — ne s'augmentèrent pas
pro opinione : — selon *son* attente :
nam jam tum — car déjà alors
illis temporibus — dans ces temps-là
boni — les *gens* de-bien
loquebantur pro libertate — parlaient pour la liberté
fortius — plus courageusement
quam pugnabant. — qu'ils ne combattaient *pour elle*.
Hinc transiit in Piræum, — De là il passa dans le Pirée,
munivitque Munychiam. — et fortifia Munychie.
Bis tyranni adorti sunt — Deux-fois les tyrans entreprirent
oppugnare hanc — d'assiéger cette *ville*,
repulsique turpiter ab ea, — et repoussés honteusement loin d'elle,
refugerunt in urbem — ils se réfugièrent dans la ville (Athènes
protinus, — sans-s'arrêter,
armis impedimentisque — *leurs* armes et *leurs* bagages
amissis. — ayant été perdus.
Thrasybulus — Thrasybule
usus est prudentia — usa de prudence
non minus — non moins
quam fortitudine : — que de bravoure :
nam vetuit — car il défendit [tés ;
cedentes violari ; — ceux qui ne-résistaient-pas être maltrai-
censebat enim æquum — il estimait en effet *qu'il était* juste
cives parcere civibus ; — les citoyens épargner des citoyens ;

quisquam est vulneratus, nisi qui prior impugnare voluit. Neminem jacentem veste spoliavit; nil attigit, nisi arma, quorum indigebat, et quæ ad victum pertinebant. In secundo prœlio cecidit Critias, dux tyrannorum, quum quidem exadversus Thrasybulum fortissime pugnaret.

III. Hoc dejecto, Pausanias venit Atticis auxilio, rex Lacedæmoniorum. Is, inter Thrasybulum et eos qui urbem tenebant, fecit pacem his conditionibus, ne qui, præter triginta tyrannos et decem qui, postea[1] prætores creati, superioris more crudelitatis erant usi, afficerentur exsilio, neve bona publicarentur; reipublicæ procuratio populo redderetur. Præclarum hoc quoque Thrasybuli, quod, reconciliata pace, quum plurimum in civitate posset, legem tulit: *Ne quis anteactarum rerum accusaretur neve multaretur*, eamque illi legem *obli-*

ent de blessés que ceux qui voulurent attaquer les premiers. Il ne dépouilla aucun mort; il ne toucha à rien, si ce n'est aux armes, dont il avait besoin, et aux provisions de bouche. Dans la seconde action, Critias, le chef des tyrans, fut tué, en combattant très-vaillamment contre Thrasybule.

III. Critias abattu, Pausanias, roi de Sparte, vint au secours des Athéniens. Il fit la paix entre Thrasybule et ceux qui occupaient la ville, à condition qu'on ne punirait de l'exil que les trente tyrans et les dix citoyens qui, créés ensuite préteurs, avaient usé de la même cruauté, et qu'on rendrait au peuple l'administration de la république. Thrasybule, après la conclusion de la paix, fit encore une belle action. Alors qu'il était tout-puissant dans Athènes, il fit porter une loi qui défendait d'accuser ou de punir personne pour les faits passés;

neque quisquam
vulneratus est,
nisi qui voluit
impugnare prior.
Spoliavit veste
neminem jacentem ;
attigit nil,
nisi arma,
quorum indigebat,
et quæ pertinebant
ad victum.
In secundo prœlio
cecidit Critias,
dux tyrannorum,
quum quidem
pugnaret fortissime
ex adversus Thrasybulum.
III. Hoc dejecto,
Pausanias,
rex Lacedæmoniorum,
venit auxilio Atticis.
Is fecit pacem
inter Thrasybulum
et eos qui tenebant urbem,
his conditionibus,
ne qui
afficerentur exsilio,
præter triginta tyranni
et decem qui,
creati postea præteres,
usi erant more
crudelitatis
superioris,
neve bona
publicarentur ;
procuratio reipublicæ
redderetur populo.
Hoc quoque Thrasybuli
præclarum,
quod, pace reconciliata,
quum posset plurimum
in civitate,
tulit legem :
« Ne quis accusaretur
rerum antehactarum,
neve mulctaretur ; »
illique

et personne
ne fut blessé,
sinon celui qui voulut
attaquer le premier.
Il ne dépouilla de *ses* vêtements
nul *citoyen* étendu *mort* ;
il *ne* toucha à rien,
sinon aux armes,
dont il avait-besoin,
et à ce qui avait-rapport
à la subsistance.
Dans le second combat
tomba (périt) Critias,
chef des tyrans,
tandis qu'à la vérité
il combattait très-vaillamment
en-face-de (contre) Thrasybule.
III. Celui-ci ayant été abattu,
Pausanias,
roi des Lacédémoniens,
vint au secours des Attiques.
Celui-ci fit une paix
entre Thrasybule
et ceux qui occupaient la ville,
à ces conditions,
que quelques-uns
ne seraient pas punis d'exil,
hormis les trente tyrans
et les dix *citoyens* qui,
créés (élus) ensuite préteurs,
avaient mis-en-pratique les procédés
de la cruauté
précédente (de leurs prédécesseurs),
ou (et) que des biens
ne seraient pas confisqués ;
que l'administration de la république
serait rendue au peuple.
Ce *trait* aussi de Thrasybule
est très-éclatant,
que, la paix ayant été rétablie,
tandis qu'il avait-du-pouvoir très-grandement
dans l'État,
il porta une loi *disant* :
« Que personne ne fût accusé
pour les actions faites-précédemment,
ou (et) ne fût puni ; »
et ceux-là (les Athéniens)

vionis appellarunt. Neque vero hanc tantum ferendam curavit, sed etiam, ut valeret, effecit. Nam, quum quidam ex his, qui simul cum eo in exsilio fuerant, cædem facere eorum vellent cum quibus in gratiam reditum erat, publice prohibuit, et id, quod pollicitus erat, præstitit.

IV. Huic, pro tantis meritis, honoris corona a populo data est, facta duabus virgulis oleaginis. Quæ, quod amor civium, non vis expresserat, nullam habuit invidiam, magnaque fuit gloria. Bene ergo Pittacus ille, qui septem Sapientium[1] numero est habitus, quum ei Mitylenæi multa millia jugerum agri muneri darent : « Nolite, oro vos, inquit, id mihi dare quod multi invideant, plures etiam concupiscant. Quare ex istis nolo amplius quam centum jugera, quæ et meam animi æquitatem et vestram voluntatem indicent. nam parva munera

et l'on appela cette loi la loi d'oubli. Non-seulement il la publia, mais il la fit exécuter. Quelques-uns de ses compagnons d'exil voulant qu'on massacrât ceux avec lesquels on s'était réconcilié, il l'empêcha par autorité publique, et tint la parole qu'il avait donnée.

IV. Pour récompenser de si grands services, le peuple lui décerna une couronne d'honneur, formée de deux petites branches d'olivier. Comme c'était l'amour de ses concitoyens, et non la violence, qui la lui avait fait obtenir, elle n'excita aucune envie, et le couvrit de gloire. C'est donc avec raison que Pittacus, qu'on met au nombre des sept sages, dit aux habitants de Mitylène, lorsqu'ils lui offraient plusieurs milliers d'arpents de terre : « Ne me donnez point, je vous prie, ce que plusieurs m'envieraient, et qui serait convoité du plus grand nombre. Je n'accepte que cent de ces arpents, qui marqueront et ma modération et votre bienveillance. En effet, un petit présent

appellarunt eam legem
oblivionis.
Neque vero curavit tantum
hanc ferendam,
sed etiam effecit
ut valeret.
Nam. quum quidam ex his,
qui fuerant in exsilio
simul cum eo,
vellent facere cædem
eorum cum quibus
reditum erat in gratiam,
prohibuit publice,
et præstitit
id quod pollicitus erat.
IV. Pro tantis meritis,
corona honoris,
facta
duabus virgulis oleaginis,
data est huic a populo.
Quæ,
quod amor civium,
non vis
expresserat,
habuit nullam invidiam,
fuitque magna gloria.
Ergo ille Pittacus,
qui habitus est numero
septem Sapientium,
inquit bene,
quum Mitylenæi
darent ei muneri
multa millia
jugerum agri :
« Nolite, oro vos,
dare mihi id
quod multi invideant,
plures etiam
concupiscant.
Quare ex istis
nolo amplius
quam centum jugera,
quæ indicent
et meam æquitatem animi
et vestram voluntatem :
nam parva munera
diutina ;

appelèrent cette loi
loi d'oubli (amnistie).
Et il ne s'occupa pas seulement
de cette *loi* devant être portée,
mais encore il fit-en-sorte
qu'elle fût-en-vigueur.
Car, alors que quelques-uns de ceux-là,
qui avaient été en exil
en-même-temps avec (que) lui,
voulaient faire un massacre
de ceux avec lesquels
on était rentré en amitié,
il l'empêcha par-autorité-publique,
et effectua
ce qu'il avait promis.
IV. Pour de si-grands services,
une couronne d'honneur,
faite
de deux baguettes d'-olivier,
fut donnée à celui-ci par le peuple.
Laquelle *couronne*, [*qui l'avait décernée*,
parce que *c'était* l'amour des citoyens
et non la violence
qui l'avait arrachée,
n'eut (n'excita) aucune haine,
et fut *pour lui* une grande gloire.
Aussi ce *célèbre* Pittacus,
qui fut tenu (compté) au nombre
des sept sages,
dit bien (eut raison de dire),
quand les habitants-de-Mitylène
donnaient à lui en présent
de nombreux milliers
d'arpents de terre :
« Ne-veuillez-pas, je vous prie,
donner à moi cette (une) chose
que beaucoup envieraient,
que de plus nombreux encore
convoiteraient.
C'est pourquoi de ces *arpents*
je ne-veux-pas plus
que cent arpents,
qui indiquent
et ma modération d'âme
et votre *bon* vouloir :
car les petits présents
sont de-longue-durée ;

diutina ; locupletia, non propria [1] esse consueverunt. » Illa igitur corona contentus Thrasybulus, neque amplius requisivit, neque quemquam honore se antecessisse existimavit. Hic, sequenti tempore, quum prætor classem ad Ciliciam appulisset, neque satis diligenter in castris ejus agerentur vigiliæ, a barbaris, ex oppido noctu eruptione facta, in tabernaculo interfectus est.

CONON.

I. Conon [2], Atheniensis, Peloponnesio bello accessit ad rempublicam, in eoque ejus opera magni fuit : nam et prætor pedestribus exercitibus præfuit, et præfectus classis res magnas mari gessit. Quas ob causas præcipuus ei honos habitus est. Namque omnibus unus insulis præfuit ; in qua potestate Pheras [3] cepit, coloniam Lacedæmoniorum. Fuit etiam extremo Peloponnesio bello prætor, quum apud Ægos flumen copiæ

se conserve ; un présent trop riche ne reste guère. » Thrasybule, content de cette couronne, ne prétendit rien de plus, et pensa qu'aucun citoyen n'avait jamais été plus honoré. Fait préteur dans la suite, et chargé du commandement d'une flotte, il aborda en Cilicie. Comme son camp n'était pas assez diligemment gardé, les barbares firent de nuit une sortie et le tuèrent dans sa tente.

CONON.

I. Conon, d'Athènes, entra dans les affaires publiques pendant la guerre du Péloponèse, dans laquelle il rendit de grands services. Il commanda les armées de terre en qualité de préteur, et, à la tête des forces navales, il fit de grandes choses sur mer. Ses exploits lui valurent une distinction particulière ; on le nomma gouverneur unique de toutes les îles. Durant son gouvernement, il prit Phères, colonie de Lacédémone. Il fut aussi préteur sur la fin de la guerre du Péloponèse, lorsque les troupes des Athéniens furent défaites par

locupletia consuevernnt	les riches *présents* ont-coutume
non esse propria. »	de n'être pas stables. »
Thrasybulus igitur,	Thrasybule donc,
contentus illa corona,	content de cette couronne,
neque requisivit amplius,	et ne demanda pas davantage,
neque existimavit	et ne jugea pas
quemquam antecessisse se	quelqu'un avoir dépassé lui-même
honore.	en honneur.
Hic, tempore sequenti,	Celui-ci, dans le temps qui suivit,
quum prætor	comme *en qualité de* commandant
appulisset classem	il avait fait aborder *sa* flotte
ad Ciliciam,	en Cilicie,
neque vigiliæ	et que les veilles
agerentur satis diligenter	n'étaient pas faites assez avec-zèle
in castris ejus,	dans le camp de lui,
eruptione facta noctu	une sortie ayant été faite de nuit
ex oppido,	hors de la place,
interfectus est a barbaris	fut tué par les barbares
in tabernaculo.	dans *sa* tente.

CONON.

I. Conon, Atheniensis,	I. Conon, Athénien,
accessit ad rempublicam	entra dans les affaires-publiques
bello Peloponnesio,	pendant la guerre du-Péloponèse,
operaque ejus in eo	et les services de lui dans cette *guerre*
fuit magna :	furent grands :
nam et prætor	car et *comme* général
præfuit	il fut-à-la-tête
exercitibus pedestribus,	des armées de-terre,
et præfectus classis	et *comme* commandant de la flotte
gessit mari	il fit sur mer
magnas res.	de grandes choses.
Ob quas causas	Pour lesquels motifs
honos præcipuus	un honneur tout-particuli
habitus est ei.	fut rendu à lui.
Namque unus	En effet seul
præfuit omnibus insulis ;	il fut-à-la-tête de toutes les îles ;
in qua potestate	pendant lequel exercice-de-pouvoir
cepit Pheras,	il prit Phères,
coloniam	colonie
Lacedæmoniorum.	des Lacédémoniens.
Fuit etiam prætor	Il fut encore général
extremo bello	à la fin-de la guerre
Peloponnesio,	du-Péloponèse,
quum copiæ Atheniensium	lorsque les forces des Athéniens

Atheniensium a Lysandro sunt devictæ. Sed tum abfuit[1], eoque pejus res administrata est : nam et prudens rei militaris et diligens erat imperii. Itaque nemini erat his temporibus dubium, si adfuisset, illam Athenienses calamitatem accepturos non fuisse.

II. Rebus autem afflictis, quum patriam obsideri audiisset, non quæsivit ubi ipse tuto viveret, sed unde præsidio posset esse civibus suis. Itaque contulit se ad Pharnabazum, satrapem Ioniæ et Lydiæ, eumdemque generum regis et propinquum; apud quem ut multum gratia valeret, multo labore multisque effecit periculis. Nam, quum Lacedæmonii, Atheniensibus devictis, in societate non manerent quam cum Artaxerxe fecerant, Agesilaumque bellatum misissent in Asiam, maxime impulsi a Tissapherne, qui ex intimis regis[2] ab amicitia ejus defecerat et cum Lacedæmoniis coierat so-

Lysandre, près du fleuve Ægos. Mais il était alors absent, et l'affaire en fut conduite plus mal, car il était général habile et rigide sur la discipline. Aussi tout le monde pensait en ce temps-là que, s'il avait été présent, les Athéniens n'auraient pas éprouvé cette disgrâce.

II. Les affaires ainsi ruinées, ayant appris que sa patrie était assiégée, il ne chercha point une retraite où il pourrait vivre lui-même en sûreté, mais un lieu d'où il pourrait secourir ses concitoyens. Il se rendit donc auprès de Pharnabaze, satrape d'Ionie et de Lydie, et en même temps gendre et parent du roi de Perse. Pour gagner ses bonnes grâces, il n'épargna ni peines ni dangers. Les Lacédémoniens, après la défaite des Athéniens, avaient rompu l'alliance qu'ils avaient faite avec Artaxerxès, et avaient envoyé Agésilas faire la guerre en Asie, sur les sollicitations pressantes de Tissapherne, l'un des intimes du roi, qui s'était détaché de son amitié, et s'était

devictæ sunt a Lysandro
apud flumen Ægos.
Sed tum abfuit,
eoque res
administrata est pejus:
nam erat
et prudens rei militaris
et diligens imperii.
Itaque his temporibus
erat dubium nemini,
si adfuisset,
Athenienses
non accepturos fuisse
illam calamitatem.

II. Rebus autem
afflictis,
quum audiisset
patriam obsideri,
non quæsivit
ubi ipse viveret tuto,
sed unde posset
esse præsidio
suis civibus.
Itaque se contulit
ad Pharnabazum,
satrapem Ioniæ et Lydiæ,
eumdemque
generum et propinquum
regis;
apud quem
effecit multo labore
multisque periculis
ut valeret multum
gratia.
Nam, quum Lacedæmonii,
Atheniensibus devictis,
non manerent in societate
quam fecerant
cum Artaxerxe,
misissentque Agesilaum
bellatum in Asiam,
impulsi
maxime a Tissapherne,
qui ex intimis regis
defecerat ab amicitia ejus
et coierat societatem
cum Lacedæmoniis,

furent vaincus par Lysandre
auprès du fleuve Ægos.
Mais alors il fut absent,
et pour cela l'affaire
fut conduite plus mal:
car il était
et habile dans l'art militaire
et attaché au service.
Aussi dans ces temps-là
il n'était douteux pour personne,
s'il avait été présent,
que les Athéniens [essuyé]
n'avoir pas dû recevoir n'auraient pas
ce désastre.

II. Mais les affaires
ayant été abattues ruinées),
comme il avait entendu dire
sa patrie être assiégée,
il ne chercha pas un lieu
où lui-même vécût en sûreté
mais un lieu d'où il pût
être à secours (venir en aide)
à ses concitoyens.
En conséquence il se transporta
auprès de Pharnabaze.
satrape d'Ionie et de Lydie,
et le même en même temps)
gendre et parent
du roi;
auprès duquel
il fit par de grandes fatigues
et de nombreux dangers
qu'il fût puissant beaucoup
par le crédit.
Car, comme les Lacédémoniens,
les Athéniens ayant été vaincus,
ne restaient pas dans l'alliance
qu'ils avaient faite
avec Artaxerxès,
et avaient envoyé Agésilas
faire-la-guerre en Asie,
poussés
surtout par Tissapherne,
qui *étant un* des intimes du roi
s'était détaché de l'amitié de lui
et était entré en alliance
avec les Lacédémoniens,

cietatem, hunc adversus Pharnabazus habitus est imperator : re quidem vera exercitui præfuit Conon, ejusque omnia arbitrio gesta sunt. Hic multum ducem summum Agesilaum impedivit, sæpeque ejus consiliis obstitit. Neque vero non fuit apertum, si ille non fuisset, Agesilaum Asiam, Tauro tenus, regi fuisse erepturum. Qui posteaquam domum a suis civibus revocatus est, quod Bœotii et Athenienses Lacedæmoniis bellum indixerant, Conon nihilo secius apud præfectos regis versabatur, hisque omnibus maximo erat usui.

III. Defecerat a rege Tissaphernes, neque id tam Artaxerxi quam ceteris erat apertum · multis enim magnisque meritis apud regem, etiam quum in officio non maneret, valebat. Neque id mirandum, si non facile ad credendum inducebatur, reminiscens ejus se opera Cyrum fratrem superasse. Hujus accusandi gratia Conon a Pharnabazo ad regem missus,

ligué avec les Spartiates; Pharnabaze eut le titre de général des troupes opposées à Agésilas, mais en effet Conon les commanda, et tout se fit d'après sa volonté. Il embarrassa beaucoup cet excellent capitaine, et traversa souvent ses mesures; et il est clair que, s'il n'eût pas été dans l'armée, Agésilas aurait enlevé au roi l'Asie jusqu'au mont Taurus. Après que les Spartiates eurent rappelé leur général, parce que les Béotiens et les Athéniens avaient déclaré la guerre à Lacédémone, Conon n'en resta pas moins auprès des généraux du roi, et leur fut à tous très-utile.

III. Tissapherne avait abandonné Artaxerxès; mais ce prince croyait moins que tout autre à sa défection. Par ses grands et nombreux services il avait encore du crédit auprès du roi, lors même qu'il ne restait plus dans le devoir. Il n'est pas étonnant qu'Artaxerxès ne se portât pas facilement à le croire coupable, en se rappelant que c'était par son moyen qu'il avait vaincu son frère Cyrus. Conon, envoyé vers lui par Pharnabaze pour l'accuser, s'adressa d'a-

Pharnabazus
habitus est imperator
adversus hunc :
re quidem vera
Conon præfuit exercitui,
omniaque gesta sunt
arbitrio ejus.
Hic impedivit multum
Agesilaum,
ducem summum,
sæpeque
obstitit consiliis ejus.
Neque vero
non fuit apertum,
si ille non fuisset,
Agesilaum
erepturum fuisse regi
Asiam, tenus Tauro.
Qui postea quam
revocatus est domum
a suis civibus,
quod Bœotii et Athenienses
indixerant bellum
Lacedæmoniis,
Conon nihilo secius
versabatur
apud præfectos regis,
eratque maximo usui
omnibus his.
III. Tissaphernes
defecerat a rege,
neque id erat tam apertum
Artaxerxi quam cæteris :
valebat enim
apud regem
multis magnisque meritis,
etiam quum non maneret
in officio.
Neque id mirandum,
si non inducebatur facile
ad credendum,
reminiscens se
opera ejus
superasse Cyrum fratrem.
Conon,
missus ad regem
a Pharnabazo

Pharnabaze
fut tenu (passa) *pour* général
contre celui-ci (Agésilas) :
mais certes par le fait vrai
Conon fut-à-la-tête-de l'armée,
et toutes choses furent faites
par la décision de lui.
Celui-ci entrava beaucoup
Agésilas,
chef éminent,
et souvent
fit-obstacle aux plans de lui.
Et en vérité *il* ne *serait* pas *exact de dire*
*qu'*il ne fut pas manifeste,
si celui-là (Conon) n'avait pas été *là*,
*qu'*Agésilas
avoir dû enlever (aurait enlevé) au roi
l'Asie, jusqu'au Taurus.
Après que celui-ci (Agésilas)
eut été rappelé dans *ses* foyers
par ses concitoyens,
parce que les Béotiens et les Athéniens
avaient déclaré la guerre
aux Lacédémoniens,
Conon en rien moins
ne se trouvait-habituellement
auprès des généraux du roi,
et était à très-grande utilité (rendait de
à tous ceux-ci. [très-grands services)
III. Tissapherne
s'était détaché du roi,
et cela n'était pas aussi manifeste
pour Artaxerxès que pour les autres :
en effet il avait-du-crédit
auprès du roi
par de nombreux et grands services,
même alors qu'il ne restait pas
dans (fidèle à) *son* devoir.
Et ceci n'*est* pas étonnant,
s'il n'était pas amené facilement
à croire *à cette trahison*;
se souvenant lui-même
par l'aide de lui (de Tissapherne)
avoir vaincu Cyrus *son* frère.
Conon,
envoyé vers le roi
par Pharnabaze

posteaquam venit, primum, ex more Persarum, ad chiliarchum[1] qui secundum gradum imperii tenebat, Tithraustem, accessit, seque ostendit cum rege colloqui velle : nemo enim sine hoc admittitur. Huic ille : « Nulla mora est; sed tu delibera utrum colloqui malis, an litteris edere quæ cogitas. Necesse est enim, si in conspectum veneris, venerari te regem. (Quod προσκυνεῖν[2] illi vocant.) Hoc si tibi grave est, per me nihilo secius, editis mandatis, conficies quod studes. » Tum Conon : « Mihi vero, inquit, non est grave quemvis honorem habere regi; sed vereor ne civitati meæ sit opprobrio, si, quum ex ea sim profectus quæ ceteris gentibus imperare consueverit, potius barbarorum quam illius more fungar. » Itaque huic, quæ volebat, scripta tradidit.

bord, suivant l'usage des Perses, au chiliarque nommé Tithraustès, officier qui occupait la seconde place de l'empire, et lui exposa qu'il désirait conférer avec le roi : car on n'a point d'audience sans le chiliarque. « Rien ne s'y oppose, lui dit celui-ci; mais examine si tu aimes mieux lui exposer de vive voix ce que tu as dans l'esprit, ou avoir recours à une lettre. Si tu parais en présence du roi, il est nécessaire que tu te prosternes devant lui. S'il t'en coûte de te soumettre à cet usage, confie-moi ta mission, tu n'en atteindras pas moins sûrement ton but. — Il ne me répugne point, lui répondit Conon, de rendre au roi tous les hommages qui lui sont dus; mais je crains d'avilir ma patrie, qui est accoutumée à commander aux autres peuples, si je suis plutôt les usages des étrangers que les siens. » Il lui remit donc par écrit ce qu'il voulait.

causa accusandi hujus,
posteaquam venit,
primum,
ex more Persarum,
accessit
ad chiliarchum
Tithraustem,
qui tenebat
secundum gradum imperii,
ostenditque
se velle colloqui cum rege:
nemo enim
admittitur sine hoc.
Ille huic :
« Nulla mora est;
sed tu delibera
utrum malis colloqui,
an edere litteris
quæ cogitas.
Est enim necesse,
si veneris in conspectum,
te venerari regem.
(Quod illi
vocant προσκυνεῖν.)
Si hoc est grave tibi,
mandatis editis,
conficies per me
nihilo secius
quod studes. »
Tum Conon :
« Non est vero grave mihi,
inquit,
habere regi
honorem quemvis;
sed vereor ne
sit opprobrio
meæ civitati,
si, quum profectus sim
ex ea
quæ consueverit
imperare ceteris gentibus,
fungar
more barbarorum
potius quam illius. »
Itaque
tradidit scripta huic
quæ volebat.

en vue d'accuser celui-ci,
après qu'il fut arrivé,
d'abord,
selon la coutume des Perses,
se rendit
vers le chiliarque
Tithraustès,
qui occupait
le second degré (rang) de l'empire,
et déclara
lui-même vouloir s'entretenir avec le roi:
personne en effet
n'est admis sans ce *chiliarque*.
Celui-là (le chiliarque) *dit* à celui-ci :
« Aucun empêchement n'existe;
mais toi réfléchis
si tu aimes-mieux t'entretenir,
ou découvrir par une lettre
ce que tu as-dans-l'esprit.
Il est en effet nécessaire,
si tu viens en *sa* présence,
toi te-prosterner-devant le roi.
(Ce que ceux-là
appellent προσκυνεῖν.)
Si ceci est pénible à toi,
tes instructions étant déclarées,
tu accompliras par *l'intermédiaire de* moi
en rien moins (tout aussi bien)
ce que tu as-à-cœur. »
Alors Conon :
« En vérité il n'est pas pénible à moi,
dit-il,
de rendre au roi
un honneur quel-qu'il-soit;
mais je crains que *ceci*
ne soit à déshonneur (fausse honte)
à ma cité,
si, lorsque je suis parti
de cette (d'une telle) *cité*
qui a-coutume
de commander à toutes-les-autres nations,
je m'acquitte
d'un usage des barbares
plutôt que *d'un usage* d'elle. »
En-conséquence
il remit écrites à celui ci
les choses qu'il voulait.

IV. Quibus cognitis, rex tantum auctoritate ejus motus est, ut et Tissaphernem hostem judicarit, et Lacedæmonios bello persequi jusserit, et ei permiserit, quem vellet, eligere ad dispensandam pecuniam. Id arbitrium Conon negavit sui esse consilii, sed ipsius qui optime suos nosse deberet; sed se suadere, Pharnabazo id negotii daret. Hinc, magnis muneribus donatus, ad mare est missus, ut Cypriis et Phœnicibus ceterisque civitatibus maritimis naves longas imperaret, classemque, qua proxima æstate mare tueri posset, compararet, dato adjutore Pharnabazo, sicut ipse voluerat. Id ut Lacedæmoniis est nuntiatum, non sine cura[1] rem administrarunt, quod majus bellum imminere arbitrabantur quam si cum barbaro solum contenderent. Nam ducem fortem et prudentem regiis opibus præfuturum ac secum dimicaturum videbant, quem neque consilio neque copiis superare possent.

IV. Le roi, en ayant pris connaissance, fut si ému de son témoignage, qu'il déclara Tissapherne ennemi de l'État, ordonna de poursuivre par les armes les Lacédémoniens, et permit à Conon de choisir qui il voudrait pour trésorier de l'armée. Conon lui dit que ce n'était pas à lui, mais au roi même, qui devait très-bien connaître les siens, à faire ce choix; toutefois il lui conseillait de donner ce soin à Pharnabaze. Après avoir reçu de grands présents, il fut envoyé sur les côtes, pour imposer aux Cypriens, aux Phéniciens et aux autres États maritimes, une réquisition de galères, et pour équiper une flotte avec laquelle il pût garder la mer l'été suivant; Pharnabaze lui avait été donné pour collègue, comme il l'avait lui-même voulu. Les Lacédémoniens, apprenant cette nouvelle, se disposèrent avec inquiétude à la lutte, parce qu'ils se jugeaient menacés d'une plus grande guerre que s'ils n'avaient eu à combattre qu'un barbare. Ils voyaient qu'un général courageux et prudent serait à la tête des forces du roi, et savaient qu'ils ne pouvaient avoir sur lui l'avantage

IV. Quibus cognitis,
rex motus est adeo
auctoritate ejus,
ut et judicarit
Tissaphernem hostem,
et jusserit
persequi Lacedæmonios
bello,
et permiserit ei
eligere quem vellet
ad dispensandam
pecuniam.
Conon negavit id arbitrium
esse sui consilii,
sed ipsius
qui deberet
nosse optime suos;
sed se suadere
daret Pharnabazo
id negotii. [bus,
Donatus magnis muneri-
missus est hinc ad mare,
ut imperaret naves longas
Cypriis et Phœnicibus
ceterisque civitatibus
maritimis,
compararetque classem,
qua posset tueri mare
æstate proxima,
Pharnabazo dato
adjutore,
sicut ipse voluerat.
Ut id nuntiatum est
Lacedæmoniis,
administrarunt rem
non sine cura,
quod arbitrabantur
bellum majus imminere
quam si contenderent
solum cum barbaro.
Nam videbant
ducem fortem et prudentem
præfuturum opibus regis
ac dimicaturum secum,
quem possent superare
neque consilio
neque copiis.

IV. Lesquelles choses étant connues,
le roi fut ébranlé tellement
par l'autorité de lui,
que et il déclara
Tissapherne ennemi *de l'État*,
et ordonna
de poursuivre les Lacédémoniens
par la guerre,
et permit à lui (à Conon)
de choisir *celui* qu'il voudrait
pour administrer
l'argent.
Conon nia ce choix
être de sa décision,
mais *plutôt* de celui-là même
qui devait
connaître très-bien les siens;
mais *il ajouta* lui-même conseiller *au roi*
qu'il donnât à Pharnabaze
cela de (cette) mission.
Gratifié de grands présents,
il fut envoyé de là vers la mer,
afin qu'il commandât des vaisseaux longs
aux Cypriotes et aux Phéniciens
et aux autres cités
maritimes,
et équipât une flotte,
avec laquelle il pût garder la mer
l'été prochain (suivant),
Pharnabaze *lui* ayant été donné
pour auxiliaire,
comme lui-même avait voulu.
Dès que ceci eut été annoncé
aux Lacédémoniens,
ils conduisirent l'affaire
non sans soin,
parce qu'ils estimaient
une guerre plus grande être imminente
que s'ils luttaient
seulement avec le barbare.
Car ils voyaient
un général brave et prudent
devoir être-à-la-tête des forces du roi
et devoir combattre avec eux-mêmes,
général qu'ils ne pourraient surpasser
ni par la sagesse
ni par les troupes (par le nombre).

Hac mente magnam contrahunt classem, proficiscuntur Pisandro[1] duce. Hos Conon, apud Cnidum adortus, magno prœlio fugat, multas naves capit, complures deprimit. Qua victoria non solum Athenæ, sed etiam cuncta Græcia, quæ sub Lacedæmoniorum fuerat imperio, liberata est. Conon cum parte navium in patriam venit, muros dirutos a Lysandro utrosque et Piræi et Athenarum reficiendos curat, pecuniæque quinquaginta talenta[2], quæ a Pharnabazo acceperat, civibus suis donat.

V. Accidit huic quod ceteris mortalibus, ut inconsideratior in secunda quam in adversa esset fortuna. Nam, classe Peloponnesiorum devicta, quum ultum se injurias patriæ putaret, plura concupivit quam efficere potuit. Neque tamen ea non pia et probanda fuerunt, quod potius patriæ opes augeri quam

de l'habileté ni celui du nombre. Ils rassemblent donc une grande flotte, et partent sous la conduite de Pisandre. Conon, les attaquant près de Cnide, les met en fuite après un rude combat, leur prend plusieurs vaisseaux, et en coule à fond un plus grand nombre. Par cette victoire, non-seulement Athènes, mais encore toute la Grèce, qui avait été sous la domination maritime des Spartiates, fut délivrée. Conon revient dans sa patrie avec une partie des vaisseaux, fait rétablir en même temps les murs du Pirée et ceux d'Athènes, ruinés par Lysandre, et donne à ses concitoyens cinquante talents qu'il avait reçus de Pharnabaze.

V. Il arriva à Conon ce qui arrive à tous les hommes, d'être plus inconsidéré dans le bonheur que dans l'adversité. Croyant avoir vengé les injures de sa patrie, après avoir défait la flotte du Péloponèse, il forma plus de vœux qu'il n'en put réaliser. Cependant ces vœux n'étaient ni impies ni blâmables, puisqu'il aimait mieux aug-

Hac mente
contrahunt
magnam classem,
proficiscuntur
Pisandro duce.
Conon,
adortus apud Cnidum
fugat hos
magno prœlio,
capit multas naves,
deprimit complures.
Qua victoria
non solum Athenæ,
sed etiam cuncta Græcia,
quæ fuerat sub imperio
Lacedæmoniorum,
liberata est.
Conon venit in patriam
cum parte navium ;
curat
utrosque muros
et Piræi et Athenarum
dirutos a Lysandro
reficiendos,
donatque suis civibus
quinquaginta talenta
pecuniæ,
quæ acceperat
a Pharnabazo.
V. Accidit huic
quod ceteris mortalibus,
ut esset inconsideratior
in fortuna secunda
quam in adversa.
Nam,
classe Peloponnesiorum
devicta,
quum putaret
se ultum
injurias patriæ,
concupivit plura
quam potuit efficere.
Neque tamen
ea non fuerunt pia
et probanda,
quod maluit
opes patriæ augeri

Dans cette disposition
ils rassemblent
une grande flotte,
et ils partent
Pisandre *étant leur* chef.
Conon,
les ayant attaqués auprès de Cnide,
met-en-fuite ceux-ci
dans une grande bataille,
prend de nombreux vaisseaux,
en coule de plus nombreux.
Par laquelle victoire
non-seulement Athènes,
mais encore toute la Grèce,
qui avait été sous l'autorité
des Lacédémoniens,
fut délivrée.
Conon vient dans *sa* patrie
avec une partie des vaisseaux
il prend-soin
de l'une-et-l'autre enceinte-de-murs
et du Pirée et d'Athènes
détruite par Lysandre
devant être rétablie,
et donne à ses concitoyens
cinquante talents
d'argent,
qu'il avait reçus
de Pharnabaze.
V. Il arriva à celui-ci
ce qui *arrive* aux autres mortels,
qu'il fut plus imprudent
dans la fortune favorable
que dans la *fortune* contraire.
En effet,
la flotte des Péloponésiens
ayant été vaincue,
alors qu'il pensait
lui-même avoir vengé
les injures de *sa* patrie,
il ambitionna plus de choses
qu'il ne put *en* exécuter.
Et cependant *il* ne *serait* pas *vrai de dire*
que ces *projets* ne furent pas purs
et dignes-d'être-approuvés,
parce qu'il aima-mieux
la puissance de *sa* patrie être augmentée

regis maluit : nam, quum magnam auctoritatem sibi pugna illa navali, quam apud Cnidum fecerat, constituisset, non solum inter barbaros, sed etiam inter omnes Græciæ civitates, clam dare operam cœpit ut Ioniam et Æoliam restitueret Athoniensibus. Id quum minus diligenter esset celatum, Téribazus, qui Sardibus præerat, Cononem evocavit, simulans ad regem eum se mittere velle, magna de re. Hujus nuntio parens, quum venisset, in vincula conjectus est; in quibus aliquandiu fuit. Inde nonnulli eum ad regem abductum, ibique periisse, scriptum reliquerunt. Contra ea, Dinon[1] historicus, cui nos plurimum de Persicis rebus credimus, effugisse scripsit. Illud addubitat, utrum Teribazo sciente an imprudente sit factum.

menter la puissance de sa patrie que celle du roi de Perse. Comme il s'était acquis une grande autorité par cette bataille navale qu'il avait livrée près de Cnide, non-seulement parmi les barbares, mais encore parmi tous les peuples de la Grèce, il travailla sourdement à rendre aux Athéniens l'Ionie et l'Éolie. Mais ce dessein ne put être caché avec assez de soin, et Téribaze, qui commandait à Sardes, l'appela auprès de lui, feignant de vouloir lui confier une importante mission auprès du roi. Conon obéit à ce message ; mais en arrivant, il fut jeté dans une prison, où il resta quelque temps. Quelques-uns ont écrit qu'il fut conduit à la cour et qu'il y périt. Mais l'historien Dinon, auquel j'ajoute beaucoup de foi sur les affaires des Perses, dit au contraire qu'il s'enfuit. Il doute seulement si ce fut au su de Téribaze ou à son insu.

potius quam regis :
nam,
quum constituisset sibi
illa pugna navali,
quam fecerat
apud Caidum,
magnam auctoritatem,
non solum inter barbaros,
sed etiam
inter omnes civitates
Græciæ,
cœpit dare operam
clam
ut restitueret
Atheniensibus
Ioniam et Æoliam.
Quum id celatum esset
minus diligenter,
Teribazus,
qui præerat Sardibus,
evocavit Cononem,
simulans
se velle mittere cum
ad regem
de magna re.
Parens nuntio hujus,
quum venisset,
conjectus est in vincula ;
in quibus fuit aliquandiu.
Nonnulli
reliquerunt scriptum
eum abductum inde
ad regem,
periisseque ibi.
Contra ea,
Dinon historicus,
cui nos credimus plurimum
de rebus Persicis,
scripsit effugisse.
Addubitat illud,
utrum factum sit
Teribazo scienti
an imprudente.

plutôt que *celle* du roi :
en effet,
comme il avait établi pour lui-même
par cette bataille navale,
qu'il avait faite (livrée)
auprès de Cnide,
une grande autorité,
non-seulement parmi les barbares,
mais encore
parmi toutes les cités
de la Grèce,
il commença à donner *ses* soins
secrètement
à ce qu'il rendît
aux Athéniens
l'Ionie et l'Éolie.
Comme ceci avait été caché
moins soigneusement qu'il n'eût fallu,
Téribaze,
qui était-à-la-tête de Sardes,
appela Conon,
feignant
lui-même vouloir envoyer lui
vers le roi
au-sujet d'une grande affaire.
Obéissant au message de celui-ci,
comme il était arrivé,
il fut jeté dans les fers ;
dans lesquels il fut (resta) quelque-temps.
Quelques *historiens*
ont laissé écrit (rapportent)
lui *avoir été* emmené de là
vers le roi,
et avoir péri là.
Contrairement-à cela,
Dinon l'historien,
que nous croyons le plus
touchant les affaires de-la-Perse,
a écrit *Conon* s'être échappé.
Il doute de ceci,
si *cela* se fit
Téribaze *le* sachant
ou l'ignorant.

DION.

I. Dion, Hipparini filius, Syracusanus, nobili genere natus, utraque implicatus tyrannide Dionysiorum. Namque ille superior[1] Aristomachen, sororem Dionis, habuit in matrimonio, ex qua duos filios, Hipparinum et Nysæum, procreavit, totidemque filias, nomine Sophrosynen et Areten, quarum priorem Dionysio filio[2], eidem cui regnum reliquit, nuptum dedit; alteram, Areten, Dioni. Dion autem, præter nobilem propinquitatem generosamque majorum famam, multa alia a natura habuit bona : in his ingenium docile, come, aptum ad artes optimas; magnam corporis dignitatem, quæ non minimum commendatur; magnas præterea divitias a patre relictas, quas ipse tyranni muneribus auxerat. Erat intimus Dionysio priori, neque minus propter mores quam affinitatem. Namque, etsi Dionysii crudelitas ipsi displicebat, tamen sal-

---

DION.

I. Dion de Syracuse, fils d'Hipparinus, né d'une famille illustre, se trouva mêlé aux affaires publiques sous la tyrannie des deux Denys. Car le premier Denys avait épousé Aristomaque, sœur de Dion, dont il eut deux fils, Hipparinus et Nysée, et autant de filles, nommées Sophrosyné et Arété. Il maria la première à Denys, son fils, auquel il laissa son trône, et la seconde, Arété, à Dion. Indépendamment de cette illustre alliance et de l'excellente réputation de ses ancêtres, Dion tenait encore de la nature beaucoup d'autres avantages : un esprit docile, honnête, propre aux meilleures études, cette dignité d'extérieur qui impose aux hommes, et en outre, de grandes richesses que son père lui avait laissées, et qu'il avait lui-même augmentées des présents du tyran. Il était très-cher au premier Denys, non moins à cause de ses mœurs qu'à cause de sa parenté; car, quoique la cruauté de ce

DION.

I. Dion, filius Hipparini,
Syracusanus,
natus genere nobili,
implicatus [siorum.
utraque tyrannide Diony-
Namque ille superior
habuit in matrimonio
Aristomachen,
sororem Dionis,
ex qua procreavit
duos filios,
Hipparinum et Nysæum,
totidemque filias,
nomine Sophrosynen
et Areten,
quarum dedit nuptum
priorem
Dionysio filio,
eidem cui reliquit regnum;
alteram, Areten,
Dioni.
Dion autem,
præter
nobilem propinquitatem
generosamque famam
majorum,
habuit a natura
multa alia bona:
in his ingenium docile,
come,
aptum ad artes optimas;
magnam dignitatem
corporis,
quæ non commendatur
minimum;
præterea magnas divitias
relictas a patre,
quas ipse auxerat
muneribus tyranni.
Erat intimus
Dionysio priori,
neque minus propter mores
quam affinitatem.
Namque,
etsi crudelitas Dionysii

DION.

I. Dion, fils d'Hipparinus,
Syracusain,
né de race noble,
fut engagé [rannie des deux) Denys.
dans l'une-et-l'autre tyrannie des (la ty-
Car ce *célèbre Denys* l'ancien
eut en mariage
Aristomaché,
sœur de Dion,
de laquelle il fit-naître
deux fils,
Hipparinus et Nysée,
et tout-autant-de filles,
de nom Sophrosyné
et Arété, [riage)
desquelles il donna pour épouser (en ma-
la première
à Denys *son* fils,
le même à qui il laissa *sa* royauté;
et il donna l'autre, Arété,
à Dion.
Or Dion,
outre
sa noble parenté
et l'illustre renommée
de *ses* ancêtres,
eut (reçut) de la nature
beaucoup d'autres avantages: [sément,
parmi ceux-ci un caractère apprenant-ai
doux,
disposé aux pratiques les meilleures;
une grande dignité
de corps,
qui ne se recommande pas
le moins *de toutes les qualités;*
outre-cela de grandes richesses
laissées par *son* père,
que lui-même avait acrues
par les présents du tyran.
Il était intime-ami
de Denys l'ancien,
et non moins pour *son* caractère
que *pour sa* parenté.
En effet,
bien que la cruauté de Denys

vum esse propter necessitudinem, magis etiam suorum causa, studebat. Aderat in magnis rebus; ejusque consilio multum movebatur tyrannus, nisi qua in re major ipsius cupiditas intercesserat. Legationes verò omnes, quæ essent illustriores, per Dionem administrabantur; quas quidem ille diligenter obeundo, fideliter administrando, crudelissimum nomen tyranni sua humanitate tegebat. Hunc, a Dionysio missum, Carthaginienses suspexerunt, ut neminem unquam Græca lingua loquentem magis sint admirati.

II. Neque vero hæc Dionysium fugiebant. Nam quanto esset sibi ornamento sentiebat: quo fiebat ut uni huic maxime indulgeret, neque eum secus diligeret ac filium. Qui quidem, quum Platonem Tarentum venisse fama in Siciliam esset

prince lui déplût, il s'intéressait cependant à sa conservation, parce qu'il était son allié, et plus encore pour l'avantage de sa famille. Il assistait aux grandes affaires; Denys suivait volontiers ses conseils, sauf dans les occasions où une passion trop violente venait se placer entre eux et lui. Toutes les ambassades les plus honorables étaient remplies par Dion, qui s'en acquittait avec zèle, et, en les exerçant avec fidélité, couvrait par son affabilité la dureté du nom de *tyran*. Les Carthaginois, vers lesquels il fut envoyé par Denys, ressentirent pour lui une admiration qu'ils n'avaient jamais eue pour aucun homme parlant la langue grecque.

II. Denys n'ignorait point tout cela, et il sentait combien Dion lui faisait d'honneur à lui-même: aussi avait-il pour lui plus de complaisance que pour personne, et l'aimait-il comme s'il eût été son fils. La nouvelle étant arrivée que Platon était venu à Tarente il ne

displicebat ipsi,
tamen studebat
esse salvum
propter necessitudinem,
magis etiam causa suorum.
Aderat
in magnis rebus;
tyrannusque
movebatur multum
consilio ejus,
nisi in qua re
cupiditas major ipsius
intervenisset.
Omnes vero legationes
quæ essent illustriores
administrabantur
per Dionem;
quas quidem
obeundo diligenter,
administrando fideliter,
ille tegebat
sua humanitate
nomen crudelissimum
tyranni.
Carthaginienses
suspexerunt hunc,
missum a Dionysio,
ut admirati sint neminem
magis
neminem loquentem
lingua Græca.

II. Neque vero hæc
fugiebant Dionysium.
Nam sentiebat
quanto ornamento
esset sibi:
quo flebat
ut indulgeret maxime
huic uni,
neque diligeret eum
secus ac filium.
Qui quidem,
quum fama
perlata esset in Siciliam
Platonem
venisse Tarentum,
non potuit

déplût à lui-même,
cependant il avait-à-cœur
Denys être sain-et-sauf
à cause de *son* alliance *avec lui*,
et plus encore dans l'intérêt des siens.
Il était-présent
dans les grandes affaires;
et le tyran
était touché beaucoup
par l'avis de lui,
si-ce-n'est *dans une affaire* dans laquelle
la passion plus grande de lui
était intervenue.
D'autre-part toutes les ambassades
qui étaient plus-en-vue
étaient conduites
par-l'intermédiaire-de Dion;
lesquelles à la vérité
en entreprenant avec-zèle,
en conduisant avec-fidélité,
celui-là (Dion) couvrait
de son affabilité
le nom très-cruel
du tyran.
Les Carthaginois
regardèrent-avec-respect celui-ci,
envoyé par Denys,
de telle sorte qu'ils n'admirèrent jamais
davantage
personne parlant
en langue grecque.

II. Et en vérité ces *circonstances*
n'échappaient pas à Denys.
Car il comprenait
à quel-grand ornement (quel grand hon-
Dion était (faisait) à lui-même :
par quoi il se faisait (d'où il résultait)
qu'il avait-de-l'indulgence le plus
pour celui-ci seul,
et ne chérissait pas lui
autrement (moins) qu'un fils.
Denys qui à la vérité,
comme le bruit
avait été apporté en Sicile
Platon
être venu à Tarente,
ne put pas

perlata, adolescenti negare non potuit quin eum arcesseret, quum Dion ejus audiendi cupiditate flagraret. Dedit ergo huic veniam, magnaque eum ambitione Syracusas perduxit. Quem Dion adeo admiratus est atque adamavit, ut se totum ei traderet. Neque vero minus Plato delectatus est Dione. Itaque, quum a Dionysio tyranno crudeliter violatus esset (quippe quem venundari jussisset[1]), tamen eodem rediit, ejusdem Dionis precibus adductus. Interim in morbum incidit Dionysius. Quo quum gravi conflictaretur, quæsivit a medicis Dion quemadmodum se haberet; simulque ab his petiit, si forte majori esset periculo, ut sibi faterentur. « Nam velle se cum eo colloqui de partiendo regno, quod sororis suæ filios ex illo natos partem regni putabat debere habere. » Id medici non tacuerunt, et ad Dionysium filium sermonem retulerunt. Quo ille commotus, ne agendi cum eo esset Dioni potestas,

put refuser au jeune Dion, qui brûlait d'envie de l'entendre, de le mander en Sicile. Il lui accorda donc sa demande, et fit conduire en grande pompe le philosophe à Syracuse. Dion admira et chérit tellement Platon, qu'il se livrait tout entier à lui. Platon ne fut pas moins charmé de Dion; car, après avoir été cruellement outragé par le tyran, qui avait ordonné de le vendre, il se rendit à ses prières, et revint à la même cour. Sur ces entrefaites, Denys tomba malade. Comme son état inspirait de graves inquiétudes, Dion demanda aux médecins comment il était. Il les pria en même temps que, s'il se trouvait par hasard dans un danger sérieux, ils le lui déclarassent, disant « qu'il voulait l'entretenir sur le partage du royaume, parce qu'il pensait que les enfants nés de sa sœur et de Denys devaient en avoir une partie. « Les médecins ne turent point ce propos; ils le rapportèrent à Denys le fils, qui s'en émut vivement, et força les médecins de donner à son père un somnifère, afin que

negare adolescenti
quin arcesseret eum,
quum Dion flagraret
cupiditate ejus audiendi.
Dedit ergo huic
veniam,
perduxitque eum Syracusas
magna ambitione.
Quem Dion admiratus est
atque adamavit adeo,
ut se traderet ei totum.
Neque vero Plato
delectatus est minus Dione.
Itaque,
quum violatus esset
crudeliter
a Dionysio tyranno
(quippe quem
jussisset venundari),
tamen rediit eodem,
adductus precibus
ejusdem Dionis.
Interim Dionysius
incidit in morbum.
Quo gravi
quum conflictaretur,
Dion quæsivit a medicis
quemadmodum se haberet;
simulque petiit ab iis,
si forte
esset majori periculo,
ut faterentur sibi.
« Nam se velle
colloqui cum eo
de regno partiendo,
quod putabat
filios suæ sororis
natos ex illo
debere habere
partem regni. »
Medici
non tacuerunt id,
et retulerunt sermonem
ad Dionysium filium.
Quo ille commotus,
ne potestas esset Dioni
agendi cum eo,

refuser au jeune-homme (Dion)
qu'il fît-venir lui,
vu que Dion brûlait
du désir de l'entendre.
Il donna donc à celui-ci
cette permission,
et fit-conduire lui (Platon) à Syracuse
avec un grand appareil.
Lequel Dion admira
et aima tellement,
qu'il se livra à lui tout-entier.
Et d'autre-part Platon
ne fut pas charmé moins de Dion.
En conséquence,
bien qu'il eût été maltraité
cruellement
par Denys le tyran
(*lui* en effet que *Denys*
avait ordonné être vendu),
cependant il revint là-même (à Syracuse),
déterminé par les prières
du même Dion.
Cependant Denys
tomba dans une maladie.
Par laquelle *maladie* grave
comme il était tourmenté,
Dion demanda aux médecins
comment il se portait;
et en-même-temps il demanda à eux,
si par hasard
il était dans un plus grand danger,
qu'ils *l'*avouassent à lui-même.
« Car *il disait* lui-même vouloir
s'entretenir avec lui
touchant le royaume à-partager,
parce qu'il croyait
les fils de sa sœur
nés de celui-là (Denys)
devoir avoir
une partie du royaume. »
Les médecins
ne turent pas cela,
et rapportèrent *ce* propos
à Denys le fils.
Par lequel *propos* celui-là trouble,
de peur que le pouvoir ne fût à Dion
de traiter *la question* avec lui,

patri soporem medicos dare coegit. Hoc æger sumpto, ut somno sopitus, diem obiit supremum.

III. Tale initium fuit Dionis et Dionysii simultatis; eaque multis rebus aucta est; sed tamen primis temporibus aliquandiu simulata inter eos amicitia mansit. Quumque Dion non desisteret obsecrare Dionysium ut Platonem Athenis arcesseret, et ejus consiliis uteretur, ille, qui in aliqua re vellet patrem imitari, morem ei gessit. Eodemque tempore Philistum historicum[1] Syracusas reduxit, hominem amicum non magis tyranno quam tyrannidi. Sed de hoc in eo meo libro[a] plura sunt exposita, qui de historicis conscriptus est. Plato autem tantum apud Dionysium auctoritate potuit valuitque eloquentia, ut ei persuaserit tyrannidis facere finem, libertatemque reddere Syracusanis. A qua voluntate Philisti consilio deterritus, aliquanto crudelior esse cœpit.

Dion n'eût pas le pouvoir de conférer avec lui. Le malade prit le breuvage, s'assoupit profondément, et mourut.

III. Tel fut le commencement de la haine cachée que Dion et Denys avaient l'un pour l'autre, et qui s'accrut par plusieurs raisons. Mais d'abord une amitié simulée subsista quelque temps entre eux. Dion ne cessait point de supplier Denys de faire venir Platon d'Athènes et d'user de ses conseils; Denys, qui voulait imiter son père en quelque chose, fit ce qu'il souhaitait; et, en même temps, il rappela à Syracuse l'historien Philiste, plus ami encore de la tyrannie que du tyran. Mais j'ai parlé de Philiste assez au long dans l'ouvrage que j'ai écrit sur les historiens grecs. Platon eut tant de pouvoir sur Denys par son autorité, et tant de force par son éloquence, qu'il lui persuada de mettre fin à la tyrannie et de rendre la liberté aux Syracusains. Mais, détourné de ce dessein par le conseil de Philiste, il n'en devint que plus cruel.

coegit medicos
dare soporem patri.
Hoc sumpto,
æger,
ut sopitus somno,
obiit supremum diem.
III. Tale fuit
initium simultatis
Dionis et Dionysii;
eaque aucta est
multis rebus;
sed tamen
primis temporibus
amicitia simulata
mansit aliquandiu inter eos.
Quumque Dion
non desisteret
obsecrare Dionysium
ut arcesseret Platonem
Athenis,
et uteretur consiliis ejus,
ille, qui vellet
imitari patrem in aliqua re,
gessit morem ei.
Eodemque tempore
reduxit Syracusas
Philistum historicum,
hominem amicum
non magis tyranno
quam tyrannidi.
Sed plura
exposita sunt de hoc
in eo libro meo
qui conscriptus est
de historicis.
Plato autem
potuit tantum auctoritate
valuitque eloquentia
apud Dionysium,
ut persuaserit ei
facere finem tyrannidis
reddereque libertatem
Syracusanis.
A qua voluntate deterritus
consilio Philisti,
cœpit
esse aliquanto crudelior.

force les médecins
de donner un narcotique à *son* père.
Ce *narcotique* ayant été pris,
le malade,
comme assoupi par le sommeil,
s'acquitta du dernier jour (mourut).
III. Tel fut
le commencement de l'inimitié
de Dion et de Denys;
et cette *inimitié* fut accrue
par de nombreuses circonstances;
mais cependant
dans les premiers temps
une amitié feinte
subsista quelque-temps entre eux.
Et comme Dion
ne cessait pas
de supplier Denys
qu'il fît venir Platon
d'Athènes,
et se servît des conseils de lui,
celui-là (Denys), qui voulait
imiter *son* père en quelque chose,
fit la volonté à lui.
Et dans le même temps
il fit revenir à Syracuse
Philiste l'historien,
homme ami
non davantage du tyran (Denys)
que de la tyrannie.
Mais des *détails* plus nombreux
ont été développés sur celui-ci
dans ce livre mien
qui a été écrit
sur les historiens.
Mais Platon
eut du pouvoir tellement par *son* autorité
et eut de l'influence *tellement* par *son* élo-
auprès de Denys, [quence
qu'il persuada à lui
de mettre fin à *sa* tyrannie
et de rendre la liberté
aux Syracusains.
De laquelle volonté détourné
par le conseil de Philiste,
il commença
à être quelque peu plus cruel.

IV. Qui quidem quum a Dione se superari videret ingenio, auctoritate, amore populi, verens ne, si eum secum haberet, aliquam occasionem sui daret opprimendi, navem ei triremem dedit, qua Corinthum deveheretur, ostendens se id utriusque facere causa, ne, quum inter se timerent, alteruter alterum præoccuparet. Id quum factum multi indignarentur, magnæque esset invidiæ[1] tyranno, Dionysius omnia, quæ moveri poterant, Dionis in naves imposuit, ad eumque misit : sic enim existimari volebat id se non odio hominis, sed suæ salutis fecisse causa. Postea vero quam audivit eum in Peloponneso manum comparare, sibique bellum facere conari, Areten, Dionis uxorem, alii nuptum dedit, filiumque ejus sic educari jussit ut, indulgendo, turpissimis imbueretur cupiditatibus.

IV. Se voyant surpasser par Dion en lumières, en crédit, en popularité, et craignant, s'il le gardait auprès de lui, de lui fournir quelque occasion de le renverser, il lui donna un navire de trois rangs de rames pour le transporter à Corinthe, lui représentant qu'il le faisait pour tous les deux, car leur défiance mutuelle pouvait leur faire craindre à chacun d'être prévenu par l'autre. Comme cette conduite indignait un grand nombre de citoyens et inspirait une vive haine contre le tyran, Denys fit embarquer tous les effets mobiliaires de Dion, et les lui envoya : il voulait faire croire par là qu'il avait agi ainsi, non par haine de la personne, mais pour son propre salut. Mais, après qu'il eut appris que Dion ramassait un corps d'armée, et qu'il songeait à lui faire la guerre, il maria sa femme Arété à un autre, et ordonna qu'on élevât son fils de manière qu'en lui permettant tout il s'abreuvât des plus honteuses

IV. Qui quidem
quum videret
se superari a Dione
ingenio, auctoritate,
amore populi,
verens ne,
si haberet eum secum,
daret aliquam occasionem
opprimendi sui,
dedit ei
navem triremem,
qua deveheretur
Corinthum,
ostendens
se facere id
causa utriusque,
ne,
quum timerent inter se,
alteruter
præoccuparet alterum.
Quum multi
indignarentur id factum,
essetque magnæ invidiæ
tyranno,
Dionysius
imposuit in naves
omnia Dionis
quæ poterant moveri,
misitque ad eum ;
volebat enim sic
existimari
se fecisse id
non odio hominis,
sed causa suæ salutis.
Postea vero quam audivit
eum comparare manum
in Peloponneso,
conarique
facere bellum sibi,
dedit alii nuptum
Areten,
uxorem Dionis,
jussitque filium ejus
educari sic,
ut, indulgendo,
imbueretur
turpissimis cupiditatibus.

IV. Lequel (Denys) à la vérité
comme il voyait
lui-même être surpassé par Dion
en génie, en influence,
en amour du peuple,
craignant que,
s'il avait (gardait) lui avec lui-même,
il ne *lui* donnât quelque occasion
de renverser lui-même (Denys),
il donna à lui
un vaisseau à-trois-rangs-de-rames,
sur lequel il fût transporté
à Corinthe,
lui montrant
lui-même faire cela
dans l'intérêt de l'un-et-l'autre,
de peur que,
comme ils *se* craignaient entre eux (mu-[tuellement),
l'un-ou-l'autre
ne devançât (ne surprît) l'autre.
Comme de nombreux *Syracusains*
s'indignaient de cette action,
et qu'elle était à (excitait une) grande [haine
au (contre le) tyran,
Denys
mit sur des vaisseaux
tous *les objets* de Dion
qui pouvaient être déplacés,
et *les* envoya vers lui :
il voulait en effet ainsi
être pensé (que l'on crût)
lui-même avoir fait cela
non par haine pour l'homme,
mais en vue de son salut.
Mais après qu'il eut entendu *dire*
lui (Dion) rassembler des forces
dans le Péloponèse,
et entreprendre
de faire la guerre à lui-même (Denys),
il donna à un autre pour *l'*épouser
Aréte,
femme de Dion,
et ordonna le fils de lui
être élevé de-telle-sorte,
que, en *lui* témoignant-de-la-complai-[sance,
il fût pénétré
des plus honteuses passions.

Nam puero, priusquam pubes esset, scorta adducebantur; vino epulisque obruebatur; neque ullum tempus sobrio relinquebatur. Is usque eo vitæ statum commutatum ferre non potuit, postquam in patriam rediit pater (namque appositi erant custodes qui eum a pristino victu deducerent), ut sese superiore parte ædium dejecerit, atque ita interierit. Sed illuc revertor.

V. Postquam Corinthum pervenit Dion, et eodem perfugit Heraclides, ab eodem expulsus Dionysio, qui præfectus fuerat equitum, omni ratione bellum comparare cœperunt; sed non multum proficiebant, quod multorum annorum tyrannis magnarum opum putabatur. Quam ob causam pauci ad societatem periculi perducebantur. Sed Dion, fretus non tam suis copiis quam odio tyranni, maximo animo, duabus onerariis navibus, quinquaginta annorum imperium, munitum quin-

passions. Avant qu'il fût pubère, on lui amenait des courtisanes; on le chargeait de vin et de viandes; on ne lui laissait aucun moment de sobriété. Cet enfant put si peu supporter un changement de vie, après que son père fut revenu dans sa patrie (car on avait mis auprès de lui des surveillants chargés de le retirer de ses habitudes passées), qu'il se jeta du haut de la maison, et qu'il mourut de sa chute. Mais je reviens où j'en étais.

V. Après que Dion fut arrivé à Corinthe, et qu'Héraclide, chassé aussi par Denys, dont il commandait la cavalerie, se fut retiré dans la même ville, ils se préparèrent de toute manière, l'un et l'autre, à faire la guerre au tyran. Mais ils n'avançaient pas beaucoup, parce qu'une tyrannie de tant d'années était considérée comme fort puissante. C'est pourquoi peu d'hommes se décidaient à partager leurs périls. Mais Dion, ne se confiant pas tant sur ses troupes que sur la haine qu'on portait au tyran, partit, plein de courage, avec deux bâtiments de charge, pour attaquer un empire de cinquante ans, dé-

Nam scorta
adducebantur puero,
priusquam esset pubes;
obruebatur vino
epulisque;
neque ullum tempus
relinquebatur
sobrio.
Is non potuit ferre
statum vitæ commutatum,
postquam pater
rediit in patriam
(namque custodes
appositi erant,
qui deducerent eum
a pristino victu),
usque eo ut sese dejecerit
parte superiore ædium,
atque interierit ita.
Sed revertor illuc.

V. Postquam Dion
pervenit Corinthum,
et Heraclides,
qui fuerat
præfectus equitum,
expulsus
ab eodem Dionysio,
perfugit eodem,
cœperunt
comparare bellum
omni ratione;
sed non proficiebant
multum,
quod tyrannis
multorum amorum
putabatur
magnarum opum.
Ob quam causam
pauci perducebantur
ad societatem periculi.
Sed Dion,
fretus non tam suis copiis
quam odio tyranni,
maximo animo,
duabus navibus onerariis,
profectus
oppugnatum imperium

Car des courtisanes
étaient amenées à *ce* jeune-garçon,
avant qu'il fût en-âge-de-puberté;
il était surchargé de vin
et de mets;
et aucun temps
n'était laissé *à lui*
pour être non-ivre.
Celui-ci ne put (fut incapable de) supporter
son état (genre) de vie changé,
après que *son* père
fut revenu dans *sa* patrie
(car des gardiens
avaient été apostés,
lesquels devaient ramener lui
de *son* ancienne manière-de-vivre),
jusqu'à ce point qu'il se précipita
de la partie la plus élevée de la maison,
et périt ainsi.
Mais je reviens là (à mon récit).

V. Après que Dion
fut arrivé à Corinthe,
et qu'Héraclide,
qui avait été
commandant des cavaliers,
chassé
par le même Denys,
se fut réfugié au-même-endroit,
ils commencèrent
à préparer la guerre
par tous les moyens;
mais ils n'avançaient pas
beaucoup,
parce qu'une tyrannie
de nombreuses armées
était réputée
être en possession de grandes forces.
Pour lequel motif
peu étaient (pouvaient être) amenés
au partage du péril.
Mais Dion,
comptant non pas tant sur ses forces
que sur la haine du (pour le) tyran,
avec un très-grand courage,
avec deux vaisseaux de-transport,
étant parti
pour attaquer une puissance

gentis longis navibus[1], decem equitum, centum peditum millibus, profectus oppugnatum, quod omnibus gentibus admirabile est visum, adeo facile perculit, ut, post diem tertium quam Siciliam attigerat, Syracusas introierit : ex quo intelligi potest nullum esse imperium tutum, nisi benevolentia munitum. Eo tempore aberat Dionysius, et in Italia classem opperiebatur[2], adversariorum ratus neminem sine magnis copiis ad se venturum. Quæ res eum fefellit : nam Dion iis ipsis, qui sub adversarii fuerant potestate, regios spiritus repressit, totiusque ejus partis Siciliæ potitus est, quæ sub Dionysii potestate fuerat; parique modo urbis Syracusarum, præter arcem[3] et insulam adjunctam oppido, eoque rem perduxit, ut talibus pactionibus pacem tyrannus facere vellet : « Siciliam Dion obtineret; Italiam Dionysius; Syracusas Apollocrates[4], cui maximam fidem uni habebat Dionysius. »

fendu par cinq cents galères, cent mille hommes de pied et dix mille chevaux, et, ce qui étonna toutes les nations, il l'abattit si facilement, que le troisième jour après avoir touché en Sicile, il entra dans Syracuse. D'où l'on peut conclure qu'aucune domination n'est assurée, si elle n'a pour rempart l'amour du peuple. Denys était alors absent, et il attendait sa flotte en Italie, croyant qu'aucun de ses ennemis ne viendrait à lui sans de grandes forces. Mais il fut bien déçu; car Dion réprima l'orgueil du tyran en se servant de ceux-là même qui avaient été sous la puissance de son adversaire. Il s'empara de toute cette partie de la Sicile qui avait été soumise à Denys, et de la même manière, de Syracuse, à l'exception de la citadelle et de l'île attenante à la ville. Il conduisit l'affaire au point que Denys voulut conclure la paix aux conditions suivantes : « Dion posséderait la Sicile, Denys l'Italie, et Apollocrate, dans qui seul il avait la plus grande confiance, Syracuse. »

quinquaginta annorum,
munitum,
quingentis navibus longis,
decem millibus equitum,
centum peditum,
quod visum est admirabile
omnibus gentibus,
perculit adeo facile,
ut, post tertium diem
quam attigerat Siciliam,
introierit Syracusas :
ex quo potest intelligi
nullum imperium
esse tutum,
nisi munitum
benevolentia.
Eo tempore
Dionysius aberat,
et opperiebatur classem
in Italia,
ratus
neminem adversariorum
venturum ad se
sine magnis copiis.
Quæ res fefellit eum :
nam Dion iis ipsis,
qui fuerant
sub potestate adversarii,
repressit spiritus regios,
potitusque est
totius ejus partis Siciliæ
quæ fuerat
sub potestate Dionysii ;
parique modo
urbis Syracusarum,
præter arcem et insulam
adjunctam oppido ;
perduxitque rem eo
ut tyrannus
vellet facere pacem
talibus pactionibus :
« Dion obtineret Siciliam,
Dionysius Italiam ;
Apollocrates,
cui uni Dionysius
habebat maximam fidem,
Syracusas. »

de cinquante années,
forte
de cinq-cents vaisseaux longs,
de dix milliers de cavaliers,
cent *milliers* de fantassins,
ce qui parut admirable
à toutes les nations,
la renversa tellement facilement, [après]
que après le troisième jour (trois jours
qu'il avait touché la (abordé en) Sicile,
il entra dans Syracuse :
par quoi il peut être compris
aucune puissance
n'être sûre,
sinon appuyée
sur l'affection.
En ce temps
Denys était-absent,
et attendait *sa* flotte
en Italie,
persuadé
aucun de *ses* ennemis
ne devoir venir vers lui-même
sans de grandes forces.
Laquelle chose (croyance) trompa lui :
car Dion avec ceux-là même,
qui avaient été
sous le pouvoir de *son* ennemi,
comprima *ses* aspirations de-roi,
et s'empara
de toute cette partie de la Sicile
qui avait été
sous le pouvoir de Denys ;
et d'une pareille manière
il s'empara de la ville de Syracuse,
hormis la citadelle et l'île
jointe à la place ;
et il amena l'affaire à ce *point*
que le tyran
voulût faire la paix
à de telles conditions :
« que Dion possédât la Sicile,
Denys l'Italie ;
qu'Apollocrate,
en lequel seul Denys
avait la plus grande confiance,
possédât Syracuse. »

VI. Has tam prosperas tamque inopinatas res consecuta est subita commutatio, quod fortuna sua mobilitate, quem paulo ante extulerat, demergere est adorsa. Primum in filio, de quo commemoravi supra, suam vim exercuit. Nam, quum uxorem reduxisset, quæ alii fuerat tradita, filiumque vellet revocare ad virtutem a perdita luxuria, accepit gravissimum parens vulnus morte filii. Deinde orta dissensio est inter eum et Heraclidem : qui quidem, Dioni principatum non concedens, factionem comparavit. Neque is minus valebat apud optimates, quorum consensu præerat classi, quum Dion exercitum pedestrem teneret. Non tulit hoc animo æquo Dion, et versum illum Homeri retulit ex secunda rhapsodia, in quo hæc sententia est : « Non posse bene geri rempublicam multorum imperiis[1]. » Quod dictum magna invidia consecuta est :

VI. Un changement subit suivit des succès si prospères et si inopinés; la fortune, dans son inconstance, entreprit d'abîmer celui qu'un peu auparavant elle avait élevé. Elle exerça d'abord sa cruauté sur le fils, dont j'ai parlé ci-dessus; car, lorsque Dion eut repris sa femme, qui avait été donnée à un autre, et voulut ramener son fils de la plus excessive débauche à la vertu, ce père reçut par sa mort une douloureuse blessure. Il s'éleva ensuite une dissension entre lui et Héraclide. Celui-ci, qui ne voulait pas céder le premier rang, forma une faction; il n'avait pas moins de crédit que Dion parmi les grands, du consentement desquels il était à la tête de l'armée navale, pendant que Dion commandait l'armée de terre. Dion ne put se résigner, et cita le vers d'Homère, au second livre de l'*Iliade*, où se trouve cette maxime « que l'État ne peut être bien gouverné par plusieurs maîtres. » Ce mot souleva une grande haine contre lui;

VI. Commutatio subita
consecuta est has res
tam prosperas
tamque inopinatas,
quod fortuna
sua mobilitate
adorsa est demergere
quem paulo ante
extulerat.
Primum exercuitsuam vim
in filio,
quem commemoravi
supra.
Nam,
quum reduxisset uxorem,
quæ tradita fuerat alii,
velletque revocare filium
a luxuria perdita
ad virtutem,
accepit parens
vulnus gravissimum
morte filii.
Deinde dissensio orta est
inter eum et Heraclidem :
qui quidem,
non concedens Dioni
principatum,
comparavit factionem.
Neque is valebat minus
apud optimates,
consensu quorum
præerat classi,
quum Dion
teneret
exercitum pedestrem.
Dion non tulit hoc
animo æquo,
et retulit
illum versum Homeri
ex secunda rhapsodia,
in quo est hæc sententia :
« Rempublicam
non posse geri bene
imperiis multorum. »
Quod dictum
magna invidia
consecuta est :

VI. Un changement soudain
suivit ces événements
si heureux
et si inattendus,
parce que la fortune
avec son inconstance *ordinaire*
entreprit de plonger *dans l'abîme*
celui que peu auparavant
elle avait élevé.
D'abord elle exerça sa rigueur
dans *la personne de son* fils,
que j'ai mentionné
ci-dessus.
Car,
après qu'il avait ramené *chez lui son* [épouse,
qui avait été donnée à un autre,
et qu'il voulait rappeler *son* fils
d'une débauche effrénée
à la vertu,
il reçut *comme* père
une blessure très-grave
par la mort de *son* fils.
Ensuite un désaccord s'éleva
entre lui et Héraclide :
lequel à la vérité,
ne cédant pas à Dion
le premier-rang,
forma un parti. [*que Dion*
Et celui-ci n'était-pas-puissant moins
auprès des grands,
par l'assentiment desquels
il était-à-la-tête de la flotte,
tandis que Dion
possédait
l'armée de-terre.
Dion ne supporta pas cela
d'une âme égale,
et il cita
ce vers d'Homère
tiré du second chant,
dans lequel est cette pensée :
« L'État
ne pouvoir pas être administré bien
par l'autorité de *chefs* nombreux. »
Laquelle parole
une grande haine
suivit :

namque aperuisse videbatur se omnia in sua potestate esse velle. Hanc ille non lenire obsequio, sed acerbitate opprimere studuit, Heraclidemque, quum Syracusas venisset, interficiendum curavit.

VII. Quod factum omnibus maximum timorem injecit : nemo enim, illo interfecto, se tutum putabat. Ille autem, adversario remoto, licentius eorum bona, quos sciebat adversus se sensisse, militibus dispertivit. Quibus divisis, quum quotidiani maximi fierent sumptus, celeriter pecunia deesse cœpit; neque, quo manus porrigeret, suppetebat, nisi in amicorum possessiones. Id ejusmodi erat ut, quum milites reconciliasset, amitteret optimates. Quarum rerum cura frangebatur; et, insuetus male audiendi, non æquo animo ferebat de se ab his male existimari, quorum paulo ante in cœlum fuerat

car il semblait avoir déclaré par là qu'il voulait que tout fût sous sa puissance. Il s'appliqua, non à adoucir la haine par la complaisance, mais à la réprimer par la rigueur, et fit tuer Héraclide, lorsqu'il fut arrivé à Syracuse.

VII. Cette action causa la plus grande crainte à tout le monde ; car, Héraclide mis à mort, personne ne se croyait en sûreté. Dion, ayant écarté son adversaire, partagea plus librement aux soldats les biens de ceux qu'il savait opposés à ses intérêts. Ces biens distribués, comme il se faisait tous les jours de très-grandes dépenses, l'argent commença bientôt à lui manquer, et il ne vit plus à quoi s'en prendre, sinon aux biens de ses amis. Telle était sa position, qu'en gagnant les soldats, il perdait les grands. Ces chagrins l'accablaient. N'étant point accoutumé à un mauvais renom, il ne souffrait point patiemment d'être mésestimé de ceux qui peu auparavant l'avaient

namque videbatur
aperuisse
se velle omnia
esse in sua potestate.
Ille studuit
non lenire hanc
obsequio,
sed opprimere acerbitate,
curavitque Heraclidem
interficiendum,
quum venisset Syracusas.
VII. Quod factum
injecit omnibus
maximum timorem :
nemo enim,
illo interfecto,
putabat se tutum.
Ille autem,
adversario remoto,
dispertivit militibus
licentius
bona eorum
quos sciebat sensisse
adversus se.
Quibus divisis,
quum maximi sumptus
quotidiani
fierent,
pecunia cœpit deesse
celeriter ;
neque suppetebat
quo porrigeret manus,
nisi in possessiones
amicorum.
Id erat ejusmodi
ut, quum reconciliasset
milites,
amitteret optimates.
Cura quarum rerum
frangebatur ;
et, insuetus
audiendi male,
non ferebat
animo æquo
existimari male
de se
ab his

car il paraissait
avoir manifesté
lui-même vouloir toutes choses
être en son pouvoir.
Celui-là (Dion) s'appliqua
non pas à adoucir cette *haine*
par *sa* condescendance,
mais à *l'*étouffer par *sa* rigueur,
et il prit-soin d'Héraclide
devant être tué,
après qu'il était venu à Syracuse.
VII. Laquelle action
jeta dans (inspira à) tous
une très-grande crainte :
personne en effet,
celui-là ayant été tué,
ne croyait soi-même en-sûreté.
Cependant celui-là (Dion),
son ennemi ayant été écarté,
distribua aux soldats
par-un-excès-de-pouvoir
les biens de ceux
qu'il savait avoir pensé
contre lui-même.
Lesquels *biens* ayant été partagés,
comme de très-grandes dépenses
de-chaque-jour
se faisaient,
l'argent commença à manquer
promptement ;
et il ne se présentait pas *à lui*
où il étendrait les mains,
sinon sur les propriétés
de *ses* amis. [pour résultat)
Cela était de-telle-nature (devait avoir
que, après qu'il avait regagné
les soldats,
il perdit les grands.
Par le souci desquelles choses
il était brisé ;
et, inhabitué
à entendre *parler* mal *de lui*,
il ne supportait pas
d'une âme égale
être pensé mal (qu'il y eût une mauvaise
sur lui-même [opinion)
de-la-part de ceux

elatus laudibus. Vulgus autem, offensa in eum militum voluntate, liberius loquebatur, et tyrannum non ferendum dictitabat.

VIII. Hæc ille intuens quum, quemadmodum sedaret, nesciret, et, quorsum evaderent, timeret, Callicrates quidam, civis Atheniensis, qui simul cum eo ex Peloponneso in Siciliam venerat, homo et callidus et ad fraudem acutus, sine ulla religione ac fide, adit ad Dionem, et ait: « Eum in magno periculo esse, propter offensionem populi et odium militum; quod nullo modo evitare posset, nisi alicui suorum negotium daret, qui se simularet illi inimicum; quem si invenisset idoneum, facile omnium animos cogniturum, adversariosque sublaturum, quod inimici ejus dissidenti suos sensus aperturi forent. » Tali consilio probato, excipit has partes ipse Calli-

élevé jusqu'au ciel par leurs éloges. Le bas peuple, voyant qu'il était devenu désagréable aux soldats, ne cessait de dire que le tyran était insupportable.

VIII. Tandis que Dion, considérant l'état des choses, ne savait comment calmer l'exaspération dont il craignait les effets, un certain Callicrate, citoyen d'Athènes, qui était venu avec lui du Péloponèse en Sicile, homme fin et adroit à tromper, sans aucune religion, sans aucune foi, vint le trouver, et lui dit qu'il était dans un grand danger à cause du mécontentement du peuple et de la haine des soldats; qu'il ne pourrait s'y soustraire qu'en chargeant quelqu'un des siens de se feindre son ennemi; que, s'il en trouvait un qui fût propre à cette commission, il connaîtrait aisément les dispositions de tout le monde, et se déferait de ses adversaires, parce qu'ils découvriraient leurs sentiments à un homme en mésintelligence avec lui. Ce dessein approuvé, Callicrate prend lui-

laudibus quorum	par les louanges desquels
paulo ante	peu auparavant
elatus fuerat in cœlum.	il avait été élevé au ciel.
Vulgus autem,	D'autre-part le peuple,
voluntate militum	les dispositions des soldats
offensa in eum,	étant irrités contre lui,
loquebatur liberius,	parlait plus librement,
et dictitabat	et disait-à-tout-moment
tyrannum non ferendum.	le tyran n'*être* pas supportable.
VIII. Quum ille,	VIII. Tandis que celui-là (Dion)
intuens hæc,	considérant ces *dispositions*,
nesciret	ne-savait-pas
quemadmodum sedaret,	comment il *les* apaiserait,
et timeret	et se-demandait-avec-crainte
quorsum evaderent,	où elles aboutiraient,
quidam Callicrates,	un certain Callicrate,
civis Atheniensis,	citoyen athénien,
qui venerat	qui était venu
simul cum eo	en-même-temps avec (que) lui
ex Peloponneso	du Péloponèse
in Siciliam,	en Sicile,
homo et callidus	homme et rusé
et acutus ad fraudem,	et subtil pour la tromperie,
sine ulla religione	sans aucune religion
ac fide,	et sans foi,
adit ad Dionem,	se rend auprès de Dion,
et ait « Eum	et dit « Lui
esse in magno periculo,	être dans un grand danger,
propter offensionem populi	à-cause-de l'irritation du peuple
et odium militum ;	et de la haine des soldats ;
quod posset evitare	*danger* qu'il *ne* pouvait éviter
nullo modo,	d'aucune manière,
nisi daret negotium	à moins qu'il ne donnât mission
alicui suorum,	à quelqu'un des siens,
qui simularet	qui feindrait
se inimicum illi ;	lui-même *être* ennemi de lui (de Dion) ;
quem si invenisset	lequel s'il avait trouvé (s'il trouvait un
idoneum,	propre *à ce rôle*, [homme)
cognoturum facile	*lui* devoir connaître facilement
animos omnium,	les dispositions de tous,
sublaturumque	et devoir faire-disparaître
adversarios,	ses adversaires,
quod inimici ejus	parce que les ennemis de lui
aperturi forent suos sensus	découvriraient leurs sentiments
dissidenti. »	à un *homme* faisant-scission *avec lui*. »
Tali consilio probato,	Un tel conseil ayant été approuvé,
Callicrates ipse	Callicrate lui-même

crates, et se armat imprudentia Dionis. Ad eum interficiendum socios conquirit; adversarios ejus convenit, conjurationem confirmat. Res, multis consciis quæ gereretur, elata, defertur ad Aristomachen, sororem Dionis, uxoremque Areten. Illæ, timore perterritæ, conveniunt cujus de periculo timebant. At ille negat a Callicrate fieri sibi insidias, sed illa, quæ agerentur, fieri præcepto suo. Mulieres nihilo secius Callicratem in ædem Proserpinæ deducunt, ac jurare cogunt nihil ab illo periculi fore Dioni. Ille hac religione non modo ab incepto non deterritus, sed ad maturandum concitatus est, verens ne prius consilium suum aperiretur quam conata perfecisset.

IX. Hac mente, proximo die festo, quum a conventu remotum se Dion domi teneret, atque in conclavi edito recubuis-

même ce rôle, et s'arme de l'imprudence de Dion. Il cherche des complices pour lui ôter la vie; il s'abouche avec ses adversaires; il forme une conjuration. La chose, confiée à beaucoup de personnes, ayant transpiré, est rapportée à Aristomaque, sœur de Dion, et à son épouse Arété. Ces femmes effrayées vont trouver celui qu'elles croient en danger. Mais Dion leur dit que Callicrate ne lui tend pas de piége, et que ce qui se fait, se fait par son ordre. Elles n'en conduisent pas moins Callicrate dans le temple de Proserpine, et le forcent d'y jurer que Dion n'a rien à craindre de lui. Non-seulement celui-ci ne fut point détourné par ce serment de son entreprise, mais il en fut plus animé à la hâter, craignant que le projet ne fût découvert avant qu'il l'eût exécuté.

IX. Dans cette résolution, le premier jour de fête, pendant que Dion se tenait chez lui, éloigné de la foule, et reposait dans un ca-

excipit has partes,
et se armat
imprudentia Dionis.
Conquirit socios
ad eum interficiendum ;
convenit adversarios ejus,
confirmat conjurationem.
Res, quæ gereretur
multis consciis,
elata,
defertur ad Aristomachen,
sororem Dionis,
uxoremque Areten.
Illæ, perterritæ timore,
conveniunt
de periculo cujus
timebant.
At ille negat
insidias fieri sibi
a Callicrate,
sed illa, quæ agerentur,
fieri suo præcepto.
Mulieres nihilo secius
deducunt Callicratem
in ædem Proserpinæ,
ac cogunt jurare
nihil periculi
fore Dioni
ab illo.
Ille non modo
non deterritus est
ab incepto
hac religione,
sed concitatus est
ad maturandum,
verens ne suum consilium
aperiretur
priusquam perfecisset
conata.

IX. Hac mente,
proximo die festo,
quum Dion
se teneret domi
remotum a conventu,
atque recubuisset
in conclavi edito,
tradit consciis

prend ce rôle,
et s'arme
de l'imprudence de Dion.
Il cherche-de-tous-côtés des compagnons
pour le tuer ;
il va-trouver les ennemis de lui,
il organise une conspiration.
Cette affaire, qui se conduisait [sance,
beaucoup d'*hommes en* ayant-connais-
ayant été divulguée,
est dénoncée à Aristomaque,
sœur de Dion,
et à *son* épouse Arété.
Celles-là, épouvantées de frayeur,
vont trouver *celui*
pour le danger duquel
elles craignaient.
Mais celui-là nie
des embûches être faites (tendues) à lui
par Callicrate,
mais *dit* ces choses, qui se menaient,
se faire sur son ordre.
Les femmes en rien moins (néanmoins)
conduisent Callicrate
dans le temple de Proserpine,
et *le* forcent de jurer
rien de (aucun) danger
ne devoir être à Dion
de-la-part-de lui.
Celui-là non-seulement
ne fut pas détourné
de *son* entreprise
par cet engagement-religieux,
mais fut excité
à *la* hâter,
craignant que son dessein
ne fût découvert
avant qu'il eût mené-à-fin
ses tentatives.

IX. Dans cette résolution,
au plus proche (premier) jour de fête,
comme Dion
se tenait (restait) dans *sa* maison
éloigné de l'assemblée,
et s'était couché
dans un appartement élevé (d'en haut),
il livre à *ses* complices

set, consciis loca munitiora oppidi tradit, domum custodibus sepit, a foribus qui non discedant, certos præficit. Navem triremem armatis ornat, Philostratoque fratri suo tradit, eamque in portu agitari jubet, ut si exercere remiges vellet; cogitans, si forte consiliis obstitisset fortuna, ut haberet quo fugeret ad salutem. Suorum autem e numero Zacynthios adolescentes[1] quosdam eligit, quum audacissimos, tum viribus maximis, hisque dat negotium ut ad Dionem eant inermes, sic uti conveniendi gratia viderentur venire. Hi propter notitiam sunt intromissi. At illi, ut limen ejus intrarunt, foribus obseratis, in lecto cubantem invadunt, colligant: fit strepitus, adeo ut exaudiri posset foris. Hic, sicut ante sæpe dictum est, quam invisa sit singularis potentia, et miseranda vita,

binet, à l'étage supérieur, il livre les postes les plus fortifiés de la ville aux conjurés, cerne les maisons avec des gardes, place des gens sûrs aux portes, avec ordre de n'en pas bouger, garnit une trirème d'hommes armés, la confie à Philostrate son frère, et lui ordonne de la promener dans le port, comme s'il voulait exercer les rameurs, afin que, si la fortune traversait ses desseins, il lui restât un moyen de se mettre en sûreté. Dans le nombre des siens, il choisit quelques jeunes Zacynthiens, très-hardis et très-vigoureux, et les charge d'aller désarmés chez Dion, de manière qu'ils paraissent venir le visiter. Ceux-ci, étant connus, sont introduits. Mais dès qu'ils sont entrés, ils ferment la porte à clef, se jettent sur Dion, le saisissent dans son lit et le garrottent. Il se fit un grand bruit, tel qu'on pouvait l'entendre du dehors. Dans cette occasion, il fut facile à chacun de sentir, comme il a été souvent dit auparavant, combien la puissance d'un particulier est odieuse, et combien est misérable la vie de ceux

loca munitiora oppidi,
sepit domum custodibus,
præficit certos,
qui non discederent foribus.
Ornat armatis
navem triremem,
traditque
suo fratri Philostrato,
jubetque eam
agitari in portu,
ut si vellet
exercere remiges;
cogitans,
si forte fortuna
obstitisset consiliis,
ut haberet
quo fugeret ad salutem.
Eligit autem
e numero suorum
quosdam adolescentes
Zacynthios,
quum audacissimos,
tum maximis viribus,
datque negotium his
ut inermes
eant ad Dionem,
sic
uti viderentur venire
gratia conveniendi.
Hi intromissi sunt
propter notitiam.
At illi,
ut intrarunt
limen ejus,
foribus obseratis,
invadunt
cubantem in lecto,
colligant:
fit strepitus,
adeo ut posset exaudiri
foris.
Hic fuit facile cuivis
intellectu,
sicut dictum est sæpe
ante,
quam potentia singularis
sit invisa,

les endroits les plus fortifiés de la place,
entoure la maison *de Dion* de gardes,
dispose des *hommes* sûrs,
qui ne devaient pas s'éloigner des portes.
Il garnit de *gens* armés
un vaisseau à-trois-rangs-de-rames,
et *le* remet
à son frère Philostrate,
et ordonne ce *vaisseau*
être manœuvré dans le port,
comme s'il voulait
exercer les rameurs;
songeant,
si par hasard la fortune
faisait-obstacle à *ses* projets,
à ce qu'il eût *un endroit*
où il pût fuir pour *son* salut.
D'autre-part il choisit
d'entre le nombre des siens
certains jeunes-hommes
de-Zacynthe,
et très-audacieux,
et *doués* de très-grandes forces,
et donne mission à ceux-ci
que sans-armes
ils aillent vers Dion,
de-telle-sorte
qu'ils parussent venir
en vue de *le* visiter.
Ceux-ci furent introduits [les connaissait.
à-cause-de la connaissance (parce qu'on
Mais ceux-là,
dès qu'ils furent entrés
dans le seuil (la chambre) de lui,
les portes ayant été fermées,
se jettent-sur *lui*
couché dans *son* lit,
le garrottent:
il se fait un bruit,
à-tel-point qu'il pouvait être entendu
au dehors.
Alors il fut facile à tout homme
de comprendre,
comme il a été dit souvent *par moi*
auparavant,
combien le pouvoir d'un-seul
est odieux,

qui se metui quam amari malunt, cuivis facile intellectu fuit. Namque illi ipsi custodes, si propitia fuissent voluntate, foribus effractis servare eum potuissent, quod illi inermes, telum foris flagitantes, vivum tenebant. Cui quum succurreret nemo, Lyco quidam Syracusanus per fenestras gladium dedit, quo Dion interfectus est.

X. Confecta cæde, quum multitudo visendi gratia introisset, nonnulli ab insciis pro noxiis conciduntur. Nam celeri rumore dilato, Dioni vim allatam, multi concurrerant, quibus tale facinus displicebat. Hi, falsa suspicione ducti, immerentes, ut sceleratos, occidunt. Hujus de morte ut palam factum est, mirabiliter vulgi immutata est voluntas : nam qui vivum eum tyrannum vocitarant, iidem liberatorem patriæ tyrannique expulsorem prædicabant. Sic subito misericordia odio successerat, ut eum suo sanguine, si possent, ab Ache-

qui aiment mieux être craints qu'aimés : car, si les gardes mêmes de Dion eussent été dans des dispositions favorables, ils auraient pu le sauver en brisant la porte, puisque ses assassins étaient sans armes et en demandaient à ceux du dehors. Comme personne ne venait à son secours, un certain Lycon, Syracusain, leur passa par la fenêtre une épée, avec laquelle il fut tué.

X. Le meurtre une fois accompli, la multitude étant entrée pour voir ce qui s'était passé, quelques personnes furent massacrées par méprise ; car le bruit s'était bientôt répandu qu'on avait attenté à la vie de Dion, et un grand nombre de citoyens, qu'un tel crime indignait, étaient accourus. Égarés par de faux soupçons, ils égorgèrent des innocents comme coupables. Dès que la mort de Dion fut divulguée, l'esprit du peuple changea d'une manière étonnante ; car ceux qui, de son vivant, le nommaient sans cesse tyran, l'appelaient alors publiquement le libérateur de la patrie et le destructeur de la tyrannie. La compassion avait si subitement succédé à la haine, qu'ils

et miseranda vita
qui malunt
se metui
quam amari.
Namque illi custodes ipsi,
si fuissent
voluntate propitia,
potuissent servare
foribus effractis,
quod illi inermes,
flagitantes telum foris,
tenebant vivum. [ret,
Cui quum nemo succurre-
quidam Lyco, Syracusanus,
dedit per fenestras
gladium,
quo Dion interfectus est.

X. Cæde confecta,
quum multitudo introisset
gratia visendi,
nonnulli
conciduntur pro noxiis
ab insciis.
Nam rumore celeri
dilato,
vim allatam Dioni,
multi concurrerant,
quibus tale facinus
displicebat.
Hi, ducti
suspicione falsa,
occidunt ut sceleratos
immerentes.
Ut factum est palam
de morte hujus,
voluntas vulgi
immutata est mirabiliter:
nam qui
vocitarant tyrannum
eum vivum,
iidem prædicabant
liberatorem patriæ
expulsoremque tyranni.
Misericordia subito
successerat sic odio,
ut cuperent,
si possent,

et *combien est* à-plaindr la vie
de ceux qui aiment mieux
eux-mêmes être craints
plutôt qu'être aimés.
Car ces gardes mêmes,
s'ils avaient été
de (dans des) dispositions favorables,
auraient pu sauver *lui*
les portes ayant été brisées, [armes,
parce que ceux-là (les agresseurs) sans-
demandant une arme au dehors,
tenaient *Dion* vivant.
Comme personne ne le secourait
un certain Lycon, Syracusain,
donna par la fenêtre
une épée,
avec laquelle Dion fut tué.

X. Le meurtre étant accompli,
comme la multitude était entrée
en vue de voir,
quelques-uns
sont massacrés comme coupables
par des *gens* qui-ne-savaient-pas
Car un bruit rapide
s'étan. répandu,
violence *avoir été* apportée (faite) à Dion,
beaucoup étaient accourus,
auxquels un tel attentat
déplaisait.
Ceux-ci, entraînés
par un soupçon faux,
tuent comme criminels
des *gens* qui-ne-*le*-méritaient-pas.
Dès que *le fait* eut été mis en-public (di-
au-sujet-de la mort de celui-ci, [vulgué)
les dispositions du peuple
furent changées d'une-façon-étonnante :
car ceux qui
avaient appelé tyran
lui vivant,
les mêmes *hommes* l'exaltaient
comme libérateur de la patrie
et bannisseur du tyran.
La pitié tout à coup
avait succédé tellement à la haine,
qu'ils souhaitaient,
s'ils l'avaient pu,

ronte cuperent redimere. Itaque in urbe[1], celeberrimo loco, elatus publice, sepulcri monumento donatus est. Diem obiit circiter annos quinquaginta quinque natus, quartum post annum quam ex Peloponneso in Siciliam redierat.

IPHICRATES.

I. Iphicrates[2], Atheniensis, non tam magnitudine rerum gestarum quam disciplina militari nobilitatus est. Fuit enim talis dux ut non solum ætatis suæ cum primis compararetur, sed ne de majoribus natu quidem quisquam anteponeretur. Multum vero in bello est versatus, sæpe exercitibus præfuit[3], nusquam culpa sua male rem gessit, semper consilio vicit, tantumque eo valuit ut multa in re militari partim nova attulerit, partim meliora fecerit. Namque ille pedestria arma

auraient désiré le retirer des enfers, s'ils l'eussent pu, au prix de leur sang. Aussi fut-il enseveli dans la ville et dans le lieu le plus fréquenté, et l'État fit les frais de ses funérailles et de son tombeau. Dion mourut âgé d'environ cinquante-cinq ans, la quatrième année après son retour du Péloponèse.

IPHICRATE.

I. L'Athénien Iphicrate dut son illustration moins à la grandeur de ses exploits qu'à sa science militaire. En effet, c'était un si habile capitaine, que non-seulement on le comparait aux premiers de son siècle, mais qu'on ne lui préférait même aucun de ses devanciers. Il passa presque toute sa vie dans les camps et commanda souvent les armées. Nulle part il n'échoua par sa faute, et toujours il vainquit à force d'habileté; car l'art militaire lui doit une foule d'innovations heureuses ou d'améliorations importantes. Il changea les armes de

redimere eum ab Acheronte
suo sanguine.
Itaque, elatus publice,
donatus est
monumento sepulcri
in urbe,
loco celeberrimo.
Obiit diem
natus [nos
quinquaginta quinque an-
circiter,
quartum annum
postquam redierat
ex Peloponneso
in Siciliam.

racheter lui de l'Achéron
par (au prix de) leur sang.
En-conséquence, enterré aux frais-de-[l'État,
il fut gratifié
du monument d'un tombeau
dans la ville,
dans l'endroit le plus fréquenté.
Il s'acquitta du *dernier* jour (mourut)
étant né
depuis cinquante-cinq ans
environ,
la quatrième année
après qu'il était revenu
du Péloponèse
en Sicile.

IPHICRATES.

I. Iphicrates,
Atheniensis,
nobilitatus est
non tam magnitudine
rerum gestarum
quam disciplina militari.
Fuit enim talis dux
ut non solum
compararetur cum primis
suæ ætatis,
sed ne quisquam quidem
de majoribus natu
anteponeretur.
Versatus est vero multum
in bello,
præfuit sæpe exercitibus,
gessit rem male
nusquam
sua culpa,
vicit semper consilio,
valuitque tantum eo
ut partim attulerit nova,
partim fecerit meliora
multa
in re militari.
Namque ille mutavit
arma pedestria,
quum

IPHICRATE.

I. Iphicrate,
Athénien,
fut illustré
non pas tant par la grandeur
des choses accomplies
que par la science militaire.
Il fut en effet un tel général
que non-seulement
il était comparé avec les premiers
de son siècle,
mais que pas même quelqu'un
de ceux plus anciens par la naissance
ne *lui* était préféré.
Or il s'agita (vécut) beaucoup
à la guerre,
commanda souvent des armées,
se conduisit l'affaire mal (n'échoua)
nulle-part
par sa faute,
vainquit toujours par la sagesse,
et eut-de-la-vigueur tellement par elle
qu'en-partie il apporta (introduisit) nou-
en-partie il fit meilleures [velles,
beaucoup de choses
dans l'art de-la-guerre.
En effet celui-là changea
les armes du-fantassin,
alors quē

mutavit, quum ante illum imperatorem maximis clypeis, brevibus hastis, minutis gladiis uterentur; ille e contrario peltam pro parma fecit, a quo postea *peltastæ*[1] pedites appellantur, ut ad motus concursusque essent leviores. Hastæ modum duplicavit, gladios longiores fecit. Idem genus loricarum mutavit, et, pro sertis atque æneis, linteas[2] dedit. Quo facto expeditiores milites reddidit : nam, pondere detracto, quod æque corpus tegeret et leve esset, curavit.

II. Bellum cum Thracibus gessit[3]; Seuthen, socium Atheniensium, in regnum restituit. Apud Corinthum tanta severitate exercitui præfuit, ut nullæ unquam in Græcia neque exercitatiores copiæ, neque magis dicto audientes fuerint duci; in eamque consuetudinem adduxit ut, quum prœlii signum ab imperatore esset datum, sine ducis opera sic ordinatæ

l'infanterie. Avant qu'il commandât, elle se servait de très-grands boucliers, de piques courtes, de petites épées. Iphicrate, au contraire, substitua la *pelte* à la *parme*, ce qui fit ensuite appeler *peltastes* les fantassins; il les rendit ainsi plus légers pour les mouvements et pour les attaques. Il doubla la mesure de la pique; il allongea les épées. Il changea aussi la matière des cuirasses, et, à la place de celles qui étaient faites d'anneaux d'airain, il en donna de lin. Les soldats devinrent ainsi plus lestes; car, en diminuant le poids de leur armure, il leur en procura une qui couvrait également le corps sans l'appesantir.

II. Il fit la guerre aux Thraces, et rétablit dans son royaume Seuthès, allié des Athéniens. A Corinthe, il commanda l'armée avec une si grande rigidité, qu'il n'y eut jamais dans la Grèce de troupes mieux exercées ni plus obéissantes; il les accoutuma à savoir si bien se mettre d'elles mêmes en bataille, que chaque soldat semblait avoir

ante illum imperatorem, uterentur maximis clypeis, hastis brevibus, minutis gladiis; ille e contrario fecit peltam pro parma, a quo postea pedites appellantur peltastæ, ut essent leviores ad motus concursusque. Duplicavit modum hastæ, fecit gladios longiores. Idem mutavit genus loricarum, et pro sertis atque æneis dedit linteas. Quo facto reddidit milites expeditiores : nam, pondere detracto, curavit quod æque tegeret corpus et esset leve.

II. Gessit bellum cum Thracibus; restituit in regnum Seuthen, socium Atheniensium. Apud Corinthum præfuit exercitui tanta severitate, ut nullæ copiæ unquam in Græcia fuerint neque exercitatiores neque magis audientes dicto duci; adduxitque in eam consuetudinem ut, quum signum prœlii datum esset ab imperatore, consisterent sic ordinatæ sine opera ducis,

avant lui (avant qu'il fût) général, ils faisaient-usage de très-grands boucliers, de javelines courtes, de petites épées; celui-là au contraire fit (leur donna) la pelta au-lieu-de la parma, d'après quoi dans-la-suite les fantassins sont appelés peltastes, afin qu'ils fussent plus légers pour les mouvements et les chocs. Il doubla la mesure (longueur) de la javeline, fit les épées plus longues. Le même *Iphicrate* changea le genre de cuirasses, et au-lieu-de *cuirasses* faites-de-mailles et d'-airain il donna des *cuirasses* de-toile. Par lequel fait il rendit les soldats plus dégagés : car, le poids ayant été ôté, il prit soin de (chercha) *une disposition* qui également couvrît le corps et fût légère.

II. Il fit la guerre avec les Thraces; il rétablit dans *son* royaume Seuthès, allié des Athéniens. Auprès (au siége de) Corinthe il commanda à *son* armée avec une si-grande sévérité, qu'aucunes troupes jamais dans la Grèce *ne* furent ni plus exercées ni plus obéissantes à la parole au (du) général; et il *les* amena à cette habitude que, lorsque le signal du combat avait été donné par le général, elles se tinssent tellement en-bon-ordre sans le soin (l'intervention) du chef,

consisterent, ut singuli a peritissimo imperatore dispositi viderentur. Hoc exercitu *moram*[1] Lacedæmoniorum intercepit, quod maxime tota celebratum est Græcia. Iterum eodem bello omnes copias eorum fugavit : quo facto magnam adeptus est gloriam. Quum Artaxerxes[2] Ægyptio regi bellum inferre voluisset, Iphicratem ab Atheniensibus petivit ducem, quem præficeret exercitui conducticio, cujus numerus duodecim millium fuit. Quem quidem sic omni disciplina militari erudivit ut, quemadmodum quondam *Fabiani*[3] milites Romani appellati sunt, sic *Iphicratenses* apud Græcos in summa laude fuerint Idem, subsidio Lacedæmoniis profectus, Epamonidæ retardavit impetus : nam, nisi ejus adventus appropinquasset, non prius Thebani Sparta abscessissent quam captam incendio delessent.

III. Fuit autem et animo magno et corpore, imperatoriaque

été rangé par le plus habile capitaine. Ce fut avec cette armée qu'il surprit et enleva la fameuse *mora* des Lacédémoniens, action qui fut très-vantée dans toute la Grèce. Il mit en fuite une seconde fois toutes leurs troupes dans la même guerre, et il acquit par cet exploit une grande gloire. Artaxerxès, voulant attaquer le roi d'Égypte, demanda Iphicrate aux Athéniens, pour le mettre à la tête de l'armée étrangère à sa solde, qui était de dix mille hommes. Il les instruisit dans toutes les parties de la discipline militaire ; et, comme autrefois les soldats romains formés par Fabius furent nommés les *Fabiens*, les soldats *Iphicratiens* furent très-illustres chez les Grecs. Ayant marché au secours des Lacédémoniens, il arrêta l'impétuosité d'Épaminondas ; car sans son approche les Thébains ne se seraient point retirés de devant Sparte qu'ils ne l'eussent prise et détruite par le feu.

III. Iphicrate était d'un grand courage, d'une haute stature et

ut singuli
viderentur dispositi
ab imperatore peritissimo.
Hoc exercitu
intercepit moram
Lacedæmoniorum;
quod celebratum est
maxime
tota Græcia.
Iterum eodem bello
fugavit
omnes copias eorum:
quo facto
adeptus est
magnam gloriam.
Quum Artaxerxes
voluisset inferre bellum
regi Ægyptio,
petivit ab Atheniensibus
Iphicratem ducem,
quem præficeret
exercitui conducticio,
cujus numerus
fuit duodecim millium.
Quem quidem
erudivit sic
omni disciplina militari,
ut,
quemadmodum quondam
milites Romani
appellati sunt Fabiani,
sic apud Græcos
Iphicratenses
fuerint in summa laudi.
Idem, profectus
subsidio Lacedæmoniis,
retardavit
impetus Epaminondæ:
nam, nisi adventus ejus
appropinquasset,
Thebani
non abscessissent Sparta
priusquam delessent
incendio
captam.
III. Fuit autem
et magno animo et corpore,

que chacun
parût *avoir été* placé
par un général très-expérimenté.
Avec cette armée
il surprit la mora
des Lacédémoniens;
ce qui fut vanté
très-grandement
dans toute la Grèce.
Une-seconde-fois dans la même guerre
il mit-en-fuite
toutes les troupes d'eux:
par laquelle action
il acquit
une grande gloire.
Comme Artaxerxès
avait voulu apporter la guerre
au roi d'-Égypte,
il demanda aux Athéniens
Iphicrate *pour* chef, [tête
lequel il mettrait (pour le mettre)-à-la-
de l'armée prise-à-solde,
de laquelle le nombre
fut de douze mille *hommes*.
Laquelle *armée* à la vérité
il instruisit tellement
dans toute la science militaire,
que,
comme autrefois
des soldats romains
furent appelés Fabiens,
ainsi chez les Grecs
les Iphicratiens
furent en très-haute estime.
Le même *Iphicrate*, étant parti [niens,
à secours aux (au secours des) Lacédémo-
ralentit
l'impétuosité d'Épaminondas:
car, si l'arrivée de lui
n'avait pas approché,
les Thébains
ne se seraient pas éloignés de Sparte
avant qu'ils eussent détruit
par l'incendie
elle prise.
III. Or il fut
et d'une grande âme et d'un *grand* corps,

forma, ut ipso adspectu cuivis injiceret admirationem sui; sed in labore remissus nimis parumque patiens, ut Theopompus[1] memoriæ prodidit; bonus vero civis, fideque magna. Quod quum in aliis rebus declaravit, tum maxime in Amyntæ[2] Macedonis liberis tuendis : namque Eurydice, mater Perdiccæ et Philippi, cum his duobus liberis, Amynta mortuo, ad Iphicratem confugit[3], ejusque opibus defensa est. Vixit ad senectutem, placatis in se suorum civium animis. Causam capitis semel dixit, bello sociali[4], simul cum Timotheo : eoque judicio est absolutus. Menesthea[5] filium reliquit ex Thressa natum, Cotyis regis filia. Is quum interrogaretur utrum pluris patrem matremne faceret : « Matrem, » inquit. Id quum omnibus mirum videretur, at ille : « Merito, inquit, facio : nam pater, quantum in se fuit, Thracem me genuit; contra ea, mater, Atheniensem. »

d'un extérieur fait pour le commandement; en sorte que son seul aspect inspirait l'admiration pour sa personne. Mais il était trop mou dans le travail et peu patient, comme l'a écrit Théopompe; bon citoyen d'ailleurs et plein de loyauté. C'est ce qu'il montra dans plusieurs circonstances, entre autres en protégeant les enfants du Macédonien Amyntas : car Eurydice, mère de Perdiccas et de Philippe, se réfugia chez Iphicrate avec ses deux enfants encore en bas âge, après la mort d'Amyntas, et trouva en lui un protecteur. Il vécut jusqu'à un âge avancé, en conservant l'affection de ses concitoyens. Il n'eut qu'une seule fois à repousser une accusation capitale, dans la guerre sociale, conjointement avec Timothée, et fut absous dans ce procès. Il laissa d'une Thrace, fille du roi Cotys, un fils nommé Ménesthée. Comme on demandait à celui-ci qui de son père ou de sa mère il estimait davantage, il répondit que c'était sa mère. Tout le monde s'étonnant de cette réponse : « C'est avec justice, reprit-il, que je parle ainsi : car mon père, autant qu'il a été en lui, m'a fait naître Thrace; ma mère, au contraire, Athénien. »

formaque imperatoria,
ut adspectu ipso
injiceret cuivis
admirationem sui;
sed remissus in labore
parumque patiens,
ut Theopompus
prodidit memoriæ;
bonus vero civis,
magnaque fide.
Quod declaravit
quum in aliis rebus,
tum maxime
in tuendis liberis
Amyntæ Macedonis :
namque Eurydice,
mater Perdiccæ et Philippi,
Amynta mortuo,
confugit ad Iphicratem
cum his duobus liberis,
defensaque est opibus ejus.
Vixit ad senectutem,
animis suorum civium
placatis in se.
Dixit semel
causam capitis,
bello sociali,
simul cum Timotheo :
absolutusque est
eo judicio.
Reliquit filium Menesthea,
natum ex Thressa,
filia regis Cotyis.
Quum is interrogaretur
utrum faceret pluris
patrem matremne :
« Matrem, » inquit.
Quum id
videretur mirum omnibus,
at ille :
« Facio, inquit,
merito :
nam pater,
quantum fuit in se,
genuit me Thracem;
contra ea,
mater Atheniensem. »

et d'un extérieur de-général,
à tel point que par la vue même (seule)
il inspirait à qui-que-ce-fût
l'admiration de lui-même;
mais relâché (mou) dans le travail
et trop-peu patient,
comme Théopompe
*l'*a transmis à la mémoire;
mais bon citoyen,
et d'une grande loyauté.
Ce qu'il manifesta
et dans d'autres circonstances,
et surtout
en protégeant les enfants
d'Amyntas le Macédonien :
car Eurydice,
mère de Perdiccas et de Philippe,
Amyntas étant mort,
se réfugia vers Iphicrate
avec ses deux enfants,
et fut protégée par les secours de lui.
Il vécut jusqu'à la vieillesse,
les esprits de ses concitoyens
étant bienveillants envers lui.
Il plaida une-seule-fois
un procès de tête (capital),
dans la guerre sociale,
en-même-temps avec Timothée :
et il fut absous
dans ce jugement.
Il laissa un fils, Ménesthée,
né d'une Thrace,
fille du roi Cotys.
Comme celui-ci était questionné
s'il faisait de plus grand *prix* (estimait [davantage)
son père ou *sa* mère :
« *Ma* mère, » dit-il.
Comme cela
paraissait étonnant à tous,
cependant celui-là :
« Je *la* fais de plus grand *prix*, dit-il,
à-juste-titre :
car *mon* père,
autant qu'il a été en lui,
a engendré moi Thrace;
contrairement-à cela (au contraire),
ma mère *m'a enfanté* Athénien. »

CHABRIAS.

I. Chabrias, Atheniensis. Hic quoque in summis habitus est ducibus, resque multas memoria dignas gessit. Sed ex his elucet maxime inventum ejus in prœlio quod apud Thebas fecit, quum Bœotiis subsidio venisset. Namque in eo, victoria fidente summo duce Agesilao, fugatis jam ab eo conducticiis catervis, reliquam phalangem loco vetuit cedere, obnixoque genu scuto, projecta hasta, impetum excipere hostium docuit. Id novum Agesilaus contuens, progredi non est ausus, suosque jam incurrentes tuba revocavit. Hoc usque eo in Græcia fama celebratum est, ut illo statu Chabrias sibi statuam fieri voluerit, quæ publice ei ab Atheniensibus in foro constituta est. Ex quo factum est ut postea athletæ ceteraque artifices his statibus in statuis ponendis uterentur, in quibus victoriam essent adepti.

CHABRIAS.

I. L'Athénien Chabrias fut aussi placé parmi les plus grands capitaines, et fit beaucoup de choses dignes de mémoire ; mais la plus brillante est le stratagème qu'il imagina dans la bataille qu'il donna près de Thèbes, lorsqu'il fut venu au secours des Béotiens. Le grand capitaine Agésilas comptait déjà sur la victoire, car il avait mis en déroute les troupes mercenaires ; Chabrias défendit au reste de son infanterie de céder le terrain ; et mettant un genou en terre appuyé contre son bouclier, et présentant la pique en avant, il lui apprit à soutenir le choc des ennemis. Agésilas, surpris de cette nouvelle manœuvre, n'osa pas avancer, et rappela par le son de la trompette ses gens qui allaient déjà charger. Ce trait fut si célébré dans toute la Grèce, que Chabrias voulut que la statue qui lui fut élevée sur la place publique, par un décret du peuple athénien, fût dans cette attitude. D'où il arriva qu'ensuite les athlètes et les artistes de tous les genres firent donner aux statues qu'on leur dressait la pose qu'ils avaient au moment de leur victoire.

CHABRIAS.

I. Chabrias, Atheniensis.
Hic quoque habitus est
in summis ducibus,
gessitque res multas
dignas memoria.
Sed ex his
elucet maxime
inventum ejus
in prœlio quod fecit
apud Thebas,
quum venisset
subsidio Thebanis.
Namque in eo,
Agesilao, duce summo,
fidente victoria,
catervis conducticiis
fugatis jam ab eo,
vetuit reliquam phalangem
cedere loco,
scutoque obnixo genu,
hasta projecta,
docuit
excipere impetum hostium.
Agesilaus,
contuens id novum,
non ausus est progredi,
revocavitque tuba
suos incurrentes jam.
Hoc celebratum est fama
in Græcia
usque eo,
ut Chabrias voluerit
statuam,
quæ constituta est ei
ab Atheniensibus
in foro
publice,
fieri sibi illo statu.
Ex quo factum est
ut postea athletæ
ceterique artifices
in statuis ponendis
uterentur his statibus,
in quibus
adepti essent victoriam.

CHABRIAS.

I. Chabrias, Athénien.
Celui-ci aussi fut tenu (compté)
parmi les plus grands généraux,
et fit des choses nombreuses
dignes de mémoire.
Mais d'entre celles-ci
celle qui brille plus
est l'invention de lui
dans la bataille qu'il fit (livra)
auprès de Thèbes,
alors qu'il était venu
à secours aux (au secours des) Thébains.
Car dans cette *bataille*,
Agésilas, général éminent,
comptant sur la victoire,
les bataillons pris-à-solde
ayant été mis-en-fuite déjà par lui,
il défendit au reste de la phalange
de se retirer de *son* poste,
et le bouclier appuyé sur le genou,
la lance tendue-en-avant,
il *lui* montra
à recevoir le choc des ennemis.
Agésilas,
regardant cette *tactique* nouvelle,
n'osa pas s'avancer,
et rappela par la trompette
les siens courant-en-avant déjà.
Ceci fut vanté par la renommée
dans la Grèce
jusqu'à ce (un tel) *point*,
que Chabrias voulut
la statue,
qui fut élevée à lui
par les Athéniens
sur la place-publique
aux-frais-de-l'État,
être faite à lui dans cette attitude.
Par-suite-de quoi il fut fait (de là vint)
que désormais les athlètes
et tous les autres artistes *des jeux*
dans *leurs* statues devant être placées
employaient ces (les) attitudes
dans lesquelles
ils avaient obtenu la victoire.

II. Chabrias autem multa in Europa bella administravit quum dux Atheniensium esset; in Ægypto sua sponte gessit: nam, Nectanabin adjutum profectus, regnum ei constituit. Fecit idem Cypri, sed publice, ab Atheniensibus Evagoræ[1] adjutor datus; neque prius inde discessit quam totam insulam bello devinceret. Qua ex re Athenienses magnam gloriam sunt adepti. Interim bellum inter Ægyptios et Persas conflatum est. Athenienses cum Artaxerxe societatem habebant, Lacedæmonii cum Ægyptiis, a quibus magnas prædas Agesilaus rex eorum faciebat. Id intuens Chabrias, quum in re nulla Agesilao cederet, sua sponte eos adjutum profectus, Ægyptiæ classi præfuit, pedestribus copiis Agesilaus.

III. Tum præfecti regis Persiæ legatos miserunt Athenas questum quod Chabrias adversum regem bellum gereret cum

II. Chabrias eut la conduite de plusieurs guerres en Europe comme général des Athéniens. Il en fit spontanément d'autres en Égypte. Il alla au secours de Nectanabis et l'affermit sur le trône. Il fit la même chose à Cypre, mais en vertu d'un décret des Athéniens, qui le donnèrent comme aide à Évagoras; et il n'en partit point qu'il n'eût soumis toute l'île par les armes : exploit par lequel les Athéniens acquirent une grande gloire. Sur ces entrefaites, la guerre fut allumée entre les Égyptiens et les Perses. Les Athéniens étaient unis avec Artaxerxès, les Spartiates avec les Égyptiens, de qui Agésilas leur roi tirait de grandes sommes. Chabrias considérant cet avantage, et ne cédant en rien à Agésilas, alla de lui-même à leur secours : il commanda l'armée navale égyptienne, et Agésilas, les troupes de terre.

III. Les généraux du roi de Perse envoyèrent alors des ambassadeurs à Athènes, pour se plaindre de ce que Chabrias faisait la guerre contre ce prince avec les Égyptiens. Les Athéniens ajournèrent

II. Chabrias autem
administravit multa bella
in Europa,
quum esset dux
Atheniensium;
gessit sua sponte
in Ægypto :
nam, profectus
adjutum Nectanabin,
constituit ei regnum.
Fecit idem Cypri,
sed publice,
datus ab Atheniensibus
Evagoræ
adjutor;
neque discessit inde
priusquam devinceret bello
insulam totam.
Ex qua re Athenienses
adepti sunt
magnam gloriam.
Interim
bellum conflatum est
inter Ægyptios et Persas.
Athenienses
habebant societatem
cum Artaxerxe,
Lacedæmonii
cum Ægyptiis,
a quibus Agesilaus,
rex eorum,
faciebat magnas prædas.
Chabrias intuens id,
quum cederet Agesilao
in nulla re,
profectus sua sponte
adjutum eos,
præfuit classi Ægyptiæ,
Agesilaus
copiis pedestribus.

III. Tum præfecti
regis Persiæ
miserunt legatos Athenas
questum quod Chabrias
gereret bellum
adversum regem
cum Ægyptiis.

II. Mais Chabrias
conduisit de nombreuses guerres
en Europe,
tandis qu'il était général
des Athéniens;
il *en* fit *d'autres* de son *propre* gré
en Egypte :
car, étant parti
pour aider Nectanabis,
il affermit à lui la royauté.
Il fit la même chose à Cypre,
mais au-nom-de-l'État,
ayant été donné par les Athéniens
à Évagoras
comme aide;
et il ne se retira pas de là
avant qu'il eût vaincu par la guerre
l'île entière.
Par-suite duquel fait les Athéniens
obtinrent
une grande gloire.
Cependant
une guerre s'alluma
entre les Égyptiens et les Perses.
Les Athéniens
avaient une alliance
avec Artaxerxès,
et les Lacédémoniens
avec les Égyptiens,
sur lesquels Agésilas,
roi d'eux (des Lacédémoniens),
faisait de grands butins.
Chabrias considérant cela,
comme il ne *le* cédait à Agésilas
sur aucun point,
étant parti de son *plein* gré
pour aider eux,
commanda la flotte égyptienne,
et Agésilas
les troupes de-terre.

III. Alors les lieutenants
du roi de Perse
envoyèrent des députés à Athènes
se plaindre de ce que Chabrias
faisait la guerre
contre le roi
avec les Égyptiens.

Ægyptiis. Athenienses diem certam Chabriæ præstituerunt, quam ante, domum nisi redisset, capitis se illum damnaturos denuntiarunt. Hoc ille nuntio Athenas rediit, neque ibi diutius est moratus quam fuit necesse. Non enim libenter erat ante oculos civium suorum, quod et vivebat laute et indulgebat sibi liberalius quam ut invidiam vulgi posset effugere. Est enim hoc commune vitium in magnis liberisque civitatibus, ut invidia gloriæ comes sit, et libenter de iis detrahant quos eminere videant altius, neque animo æquo pauperes alienam opulentium intueantur fortunam. Itaque Chabrias, quoad ei licebat, plurimum aberat. Neque vero solus ille aberat Athenis libenter, sed omnes fere principes fecerunt idem, quod tantum se ab invidia putabant futuros, quantum a conspectu suorum recessissent. Itaque Conon plurimum Cypri vixit, Iphi-

Chabrias, et lui signifièrent que, s'il ne revenait point avant le jour marqué, ils le condamneraient à mort. Sur ce message, il revint à Athènes, et il n'y resta pas plus longtemps qu'il n'était nécessaire : car il n'était pas volontiers devant les yeux de ses concitoyens, parce qu'il vivait trop splendidement et se livrait trop largement à ses goûts pour pouvoir échapper à l'envie de la multitude. C'est en effet un vice commun dans les villes grandes et libres, que l'envie y est la compagne de la gloire, qu'on y médit volontiers de ceux qu'on voit s'élever trop haut, et que les pauvres n'y envisagent pas tranquillement la fortune des riches, qui leur est étrangère. C'est pourquoi Chabrias s'absentait souvent d'Athènes, autant qu'il lui était possible; et il n'était pas le seul qui aimât à s'en absenter. Presque tous les principaux citoyens de cette ville firent de même, parce qu'ils pensaient que s'éloigner des regards de leurs concitoyens c'était s'éloigner de l'envie. Ainsi Conon vécut le plus souvent à Cypre,

Athenienses
præstituerunt Chabriæ
diem certam,
ante quam
nisi redisset domum,
denuntiarunt
se damnaturos illum
capitis.
Hoc nuntio
ille rediit Athenas,
neque moratus est ibi
diutius quam fuit necesse.
Non enim erat libenter
ante oculos suorum civium,
quod et vivebat laute
et indulgebat sibi
liberalius
quam ut posset
effugere invidiam vulgi.
Hoc enim vitium
est commune
in civitatibus magnis
liberisque,
ut invidia
sit comes gloriæ,
et detrahant libenter
de iis quos videant
eminere altius,
neque pauperes
intueantur animo æquo
fortunam opulentium
alienam.
Itaque Chabrias,
quoad licebat ei,
aberat plurimum.
Neque vero ille solus
aberat Athenis libenter,
sed fere omnes principes
fecerunt idem;
quod putabant
se futuros ab invidia
tantum
quantum recessissent
a conspectu suorum.
Itaque Conon
vixit plurimum Cypri,
Iphicrates in Thracia,

Les Athéniens
fixèrent à Chabrias
un jour déterminé,
avant lequel
s'il n'était pas revenu dans *sa* demeure,
ils déclarèrent
eux-mêmes devoir condamner lui
à la peine-capitale.
Sur ce message
celui-là revint à Athènes,
et ne séjourna pas là
plus longtemps qu'il *ne* fut nécessaire.
En effet il n'était pas volontiers
devant les yeux de ses concitoyens,
parce que et il vivait magnifiquement
et il avait-de-la-complaisance pour lui-
plus largement [même
qu'*il n'eût fallu* pour qu'il pût
échapper à la haine de la multitude.
En effet ce vice
est commun
dans les cités grandes
et libres,
que l'envie
soit la compagne de la gloire,
et qu'on enlève volontiers *quelque chose*
à ceux qu'on voit
être élevés plus haut,
et que les pauvres
ne regardent pas d'une âme égale
la fortune des riches [pas part).
qui leur est étrangère (à laquelle ils n'ont
En-conséquence Chabrias,
en tant qu'il était permis à lui,
était-absent la-plupart-du-temps.
Et en vérité *ce* n'*était* pas celui-là seul
qui était absent d'Athènes volontiers,
mais presque tous les premiers *citoyens*
firent de même;
parce qu'ils pensaient
eux-mêmes devoir être loin de l'envie
autant
qu'ils se seraient éloignés
de la vue de leurs *concitoyens*.
En-conséquence Conon
vécut la-plupart-du-temps à Cypre,
Iphicrate en Thrace,

crates in Thracia, Timotheus Lesbi. Chares in Sigeo. Dissimilis quidem Chares horum et factis et moribus[1], sed tamen Athenis et honoratus et potens.

IV. Chabrias autem periit bello sociali[2], tali modo. Oppugnabant Athenienses Chium; erat in classe Chabrias privatus, sed omnes, qui in magistratu erant, auctoritate anteibat, eumque magis milites, quam qui præerant, adspiciebant. Quæ res ei maturavit mortem : nam, dum primus studet portum intrare, et gubernatorem jubet eo dirigere navem, ipse sibi perniciei fuit. Quum enim eo penetrasset, ceteræ non sunt secutæ. Quo facto, circumfusus hostium concursu, quum fortissime pugnaret, navis, rostro percussa, cœpit sidere. Hinc refugere quum posset si se in mare dejecisset, quod suberat classis Atheniensium quæ exciperet natantes, perire maluit quam, armis abjectis, navem relinquere in qua fuerat vectus.

Iphicrate en Thrace, Timothée à Lesbos, Charès à Sigée. A la vérité, ce dernier différait des trois autres par les actions et par les mœurs; mais il fut pourtant honoré et puissant dans Athènes.

IV. Chabrias périt dans la guerre sociale; voici comment. Les Athéniens assiégeaient Chio. Chabrias était sur la flotte en simple particulier; mais il y précédait en autorité tous ceux qui avaient des grades, et les soldats le considéraient plus que ceux qui commandaient. Cette distinction hâta sa mort. Comme il désirait entrer le premier dans le port, et qu'il ordonnait au pilote d'y diriger son vaisseau, il fut lui-même cause de sa perte. Après qu'il eut pénétré, les autres vaisseaux ne le suivirent point. Enveloppé de la multitude des ennemis, il combattait avec la plus grande valeur, quand son vaisseau, frappé d'un coup d'éperon, coula bas. Tandis qu'il pouvait s'en retirer en se lançant dans la mer, parce que la flotte des Athéniens était proche et qu'elle l'aurait recueilli, il aima mieux périr que de jeter ses armes et d'abandonner le vaisseau qui l'avait

Timotheus Lesbi,
Chares in Sigeo.
Chares quidem
dissimilis horum
et factis et moribus,
sed tamen et honoratus
et potens Athenis.
IV. Chabrias autem
periit bello sociali,
tali modo.
Athenienses
oppugnabant Chium;
Chabrias erat in classe
privatus,
sed anteibat auctoritate
omnes qui erant
in magistratu,
militesque
adspiciebant eum
magis quam qui præerant.
Quæ res
maturavit ei mortem :
nam, dum studet
intrare primus portum,
et jubet gubernatorem
dirigere navem eo,
ipse fuit perniciei
sibi.
Quum enim penetrasset eo,
ceteræ non secutæ sunt.
Quo facto,
circumfusus
concursu hostium,
quum pugnaret fortissime,
navis, percussa rostro,
cœpit sidere.
Quum posset
refugere hinc
si se dejecisset in mare,
quod classis Atheniensium
suberat,
quæ exciperet
natantes,
maluit perire quam,
armis abjectis,
relinquere navem
in qua vectus fuerat.

Timothée à Lesbos,
Charès à Sigée.
Charès, à la vérité,
fut différent de ceux-ci
et par les actions et par les mœurs,
mais cependant et honoré
et puissant à Athènes.
IV. Mais Chabrias
périt dans la guerre sociale,
d'une telle manière (de la façon que voici).
Les Athéniens
assiégeaient Chio;
Chabrias était sur la flotte
comme simple particulier,
mais il surpassait en autorité
tous ceux qui étaient [voir),
avec une magistrature (revêtus du pou-
et les soldats
regardaient lui
plus que ceux qui étaient-à-*leur*-tête.
Cette circonstance
hâta à lui la mort :
car, tandis qu'il prend-à-cœur
d'entrer le premier dans le port,
et qu'il ordonne au pilote
de diriger *son* vaisseau là,
lui-même fut à perte (causa la perte)
à (de) lui-même.
Et effet, comme il avait pénétré là,
les autres *vaisseaux* ne suivirent pas.
Par *suite de* laquelle circonstance,
enveloppé
par l'affluence des ennemis,
tandis qu'il combattait très-vaillamment,
le vaisseau, frappé par un éperon,
commença à s'enfoncer.
Tandis qu'il pouvait
se sauver de là
s'il s'était jeté à la mer,
parce que la flotte des Athéniens
était-tout-près,
laquelle pouvait recueillir
les *soldats* nageant,
il aima-mieux périr que,
ses armes étant jetées,
d'abandonner le vaisseau
sur lequel il avait été transporté.

Id ceteri facere noluerunt, qui nando in tutum pervenerunt. At ille, præstare honestam mortem existimans turpi vitæ, cominus pugnans, telis hostium interfectus est.

TIMOTHEUS.

I. Timotheus, Cononis filius, Atheniensis. Hic a patre acceptam gloriam multis auxit virtutibus. Fuit enim disertus, impiger, laboriosus, rei militaris peritus, neque minus civitatis regendæ. Multa hujus sunt præclare facta, sed hæc maxime illustria. Olynthios et Byzantios bello subegit; Samum cepit, in qua oppugnanda, superiore bello[1], Athenienses mille et ducenta talenta[2] consumpserant. Hanc ille sine ulla publica impensa populo restituit. Adversus Cotyn[3] bella gessit, ab eoque mille et ducenta talenta prædæ in publicum retulit. Cyzicum[4] obsidione liberavit. Ariobarzani[5] simul cum Agesilao

porté. Les autres ne voulurent pas faire de même : ils se sauvèrent à la nage. Chabrias, pensant qu'une mort honnête est préférable à une vie honteuse, soutint de près le choc de l'ennemi et fut percé de traits.

TIMOTHÉE.

I. L'Athénien Timothée, fils de Conon, augmenta par bien des qualités personnelles la gloire qu'il avait reçue de son père. Il fut éloquent, actif, laborieux, également habile dans l'art militaire et dans le gouvernement. Il fit beaucoup de choses glorieuses, dont voici les plus brillantes. Il soumit par les armes les Olynthiens et les Byzantins. Il prit Samos, dont le siége, dans la guerre précédente, avait coûté aux Athéniens douze cents talents, et la leur rendit sans aucune dépense publique. Il fit la guerre à Cotys, et versa au trésor public douze cents talents de butin. Il fit lever le siége de Cyzique.

Ceteri
noluerunt facere id,
qui nando
pervenerunt in tutum.
At ille, existimans
mortem honestam
præstare vitæ turpi,
pugnans cominus,
interfectus est
telis hostium.

Les autres
ne-voulurent-pas faire cela (l'imiter),
lesquels en nageant
arrivèrent en *lieu* sûr.
Mais celui-là, estimant
une mort honorable
être-préférable à une vie honteuse,
combattant de près,
fut tué
par les traits des ennemis.

TIMOTHEUS.

I. Timotheus,
filius Cononis,
Atheniensis.
Hic auxit
multis virtutibus
gloriam acceptam a patre.
Fuit enim disertus,
impiger, laboriosus,
peritus rei militaris,
neque minus
regendæ civitatis.
Multa hujus sunt
facta præclare,
sed hæc maxime illustria.
Subegit bello
Olynthios et Byzantios;
cepit Samum,
in qua oppugnanda,
bello superiore,
Athenienses
consumpserant
mille et ducenta talenta.
Ille
restituit hanc populo
sine ulla impensa publica.
Gessit bella
adversus Cotyn,
retulitque ab eo
in publicum
mille et ducenta talenta
prædæ.
Liberavit Cyzicum
obsidione.

TIMOTHÉE.

I. Timothée,
fils de Conon,
était Athénien.
Celui-ci augmenta
par de nombreuses vertus
la gloire reçue de *son* père.
Il fut en effet éloquent,
actif, laborieux,
habile dans l'art militaire,
et non moins *habile*
à conduire la cité.
De nombreux *traits* de celui-ci existent
faits avec éclat,
mais ceux-ci *sont* les plus illustres.
Il soumit par la guerre
les Olynthiens et les Byzantiens;
il prit Samos,
en assiégeant laquelle,
dans la guerre précédente,
les Athéniens
avaient dépensé
mille et deux-cents talents.
Celui-là (Timothée)
rendit celle-ci (Samos) au peuple
sans aucune dépense publique.
Il fit des guerres
contre Cotys,
et rapporta de chez lui
au *trésor* public
mille et deux-cents talents
de butin.
Il délivra Cyzique
du siége.

auxilio profectus est . a quo quum Laco pecuniam numeratam accepisset, ille cives suos agro atque urbibus augeri maluit, quam id sumere cujus partem domum suam ferre posset. Itaque accepit Crithoten et Sestum.

II. Idem, classi præfectus, circumvehens Peloponnesum Laconicam populatus, classem eorum fugavit[1]. Corcyram sub imperium Atheniensium redegit, sociosque idem adjunxit Epirotas, Athamanas, Chaonas, omnesque eas gentes quæ mare illud adjacent. Quo facto Lacedæmonii de diutina contentione destiterunt, et sua sponte Atheniensibus imperii maritimi principatum concesserunt, pacemque his legibus constituerunt, ut Athenienses mari duces essent. Quæ victoria tantæ fuit Atticis lætitiæ, ut tum primum aræ Paci publice

Il marcha, conjointement avec Agésilas, au secours d'Ariobarzane. Le Spartiate ayant accepté de l'argent comptant, il aima mieux agrandir le domaine de ses concitoyens en territoires et en villes, que de prendre une somme dont il pouvait faire entrer une partie dans sa maison, et obtint pour eux Crithoté et Sestos.

II. A la tête de l'armée navale, il longea les côtes du Péloponèse, et dispersa la flotte des Spartiates. Il réduisit Corcyre sous la puissance des Athéniens, et leur donna pour alliés les Épirotes, les Acarnaniens, les Chaoniens, et tous les peuples qui sont situés sur cette mer. Les Lacédémoniens se désistèrent par là de leur longue prétention, cédèrent spontanément aux Athéniens la prééminence maritime, et la suprématie d'Athènes sur mer fut reconnue par le traité qui intervint. Cette victoire causa une si grande joie aux peuples de l'Attique, qu'alors, pour la première fois, on éleva des autels

Profectus est auxilio
Ariobarzani
simul cum Agesilao :
a quo
quum Laco
accepisset
pecuniam numeratam,
ille maluit
suos cives augeri
agro atque urbibus
quam sumere id
cujus posset ferre partem
suam domum.
Itaque accepit
Crithoten et Sestum.
II. Idem,
præfectus classi,
circumvehens
Peloponnesum,
populatus Laconicam,
fugavit classem eorum.
Redegit Corcyram
sub imperium
Atheniensium,
idemque adjunxit socios
Epirotas, Athamanos,
Chaonas,
omnesque eas gentes
quæ adjacent illud mare.
Quo facto
Lacedæmonii destiterunt
de diutina contentione,
et sua sponte
concesserunt
Atheniensibus
principatum
imperii maritimi,
constitueruntque pacem
his legibus,
ut Athenienses
essent duces mari.
Quæ victoria
fuit tantæ lætitiæ
Atticis,
ut tum primum
aræ factæ sint Paci
publice,

Il partit à (au) secours
à (de) Ariobarzane
en-même-temps avec Agésilas :
duquel (d'Ariobarzane)
tandis que le Lacédémonien
avait reçu
de l'argent compté (comptant),
celui-là aima-mieux
ses concitoyens s'accroître
en territoire et en villes
que de prendre cela (une chose)
dont il pourrait porter une partie
dans sa demeure.
En-conséquence il reçut
Crithoté et Sestos.
II. Le même,
mis-à-la-tête de la flotte,
faisant-le-tour
du Péloponèse,
ayant ravagé la Laconie, [moniens).
mit-en-fuite la flotte d'eux (des Lacédé
Il réduisit Corcyre
sous l'empire
des Athéniens,
et le même *leur* adjoignit pour alliés
les Épirotes, les Athamans,
les Chaoniens,
et toutes ces nations
qui sont-situées-auprès-de cette mer.
Cette chose ayant été faite
les Lacédémoniens se désistèrent
d'une longue rivalité,
et de leur propre-mouvement
cédèrent
aux Athéniens
le premier-rang
de l'empire de-la-mer,
et établirent la paix
à ces conditions,
que les Athéniens
seraient les chefs sur mer.
Laquelle victoire
fut à si-grande (causa une telle) joie
aux habitants-de-l'Attique,
qu'alors pour-la-première-fois
des autels furent faits (dressés) à la Paix
au-nom-de-l'État,

sint factæ, eique deæ pulvinar[1] sit institutum. Cujus laudis ut memoria maneret, Timotheo publice statuam in foro posuerunt. Qui honos huic uni ante id tempus contigit ut, quum patri populus statuam posuisset, filio quoque daret. Sic, juxta posita, recens filii veterem patris renovavit memoriam.

III. Hic quum esset magno natu et magistratus gerere desisset, bello Athenienses undique premi sunt cœpti. Defecerat Samus; descierat Hellespontus; Philippus[2] jam tum valens Macedo multa moliebatur: cui oppositus Chares[3] quum esset, non satis in eo præsidii putabatur. Fit Menestheus prætor, filius Iphicratis, gener Timothei, et, ut ad bellum proficiscatur, decernitur. Huic in consilium dantur duo, usu et sapientia præstantes, quorum consilio uteretur, pater et socer: quod

à la Paix et qu'on établit un pulvinar pour cette déesse. Afin que la mémoire de ce glorieux événement fût durable, on dressa, par un décret du peuple, une statue à Timothée sur la place publique. Il était sans exemple jusqu'alors qu'on eût honoré le fils d'une statue, après en avoir érigé une au père. L'image de Timothée, placée auprès de celle de Conon, rajeunit la gloire de ce dernier.

III. Timothée était avancé en âge et avait cessé de gérer des emplois, quand les Athéniens commencèrent à être pressés de tous côtés par la guerre. Samos avait quitté leur parti; l'Hellespont s'était révolté; Philippe de Macédoine, déjà puissant, méditait plusieurs entreprises. On lui avait opposé Charès; mais on ne croyait pas que ce général pût défendre Athènes avec succès contre ce prince. On fait préteur Ménesthée, fils d'Iphicrate et gendre de Timothée, et l'on décrète qu'il parte pour cette guerre. On lui donne pour conseil deux hommes éminents en expérience et en sagesse, son père et son beau

pulvînarque
institutum sit ei dea.
Cujus laudis
ut memoria maneret,
posuerunt statuam
Timotheo
in foro
publice.
Qui honos
contigit huic uni
ante id tempus,
ut, quum populus
posuisset statuam patri,
daret filio quoque.
Sic, posita juxta,
recens filii
renovavit
veterem memoriam patris.
III. Quum hic
esset magno natu
et desisset
gerere magistratus,
Athenienses
cœpti sunt premi bello
undique.
Samus defecerat ;
Hellespontus descierat ;
Philippus Macedo
jam tum valens
moliebatur multa :
cui quum Charès
oppositus esset,
putabatur
non satis præsidii
in eo.
Menestheus,
filius Iphicratis,
gener Timothei,
fit prætor,
et decernitur
ut proficiscatur
ad bellum.
Huic dantur in consilium
duo præstantes
usu et sapientia,
consilio quorum uteretur,
pater et socer :

et qu'un reposoir
fut institué pour cette déesse.
De laquelle gloire
afin que le souvenir subsistât,
ils établirent (élevèrent) une statue
à Timothée
sur la place-publique
aux-frais-de-l'État.
Lequel honneur
fut dévolu à celui-ci seul
avant ce temps,
que, après que le peuple
avait élevé une statue au père,
il *en* donnât *une* au fils aussi.
Ainsi, placée tout-auprès,
la *statue* nouvelle du fils
renouvela (raviva)
l'ancien souvenir du père.
III. Alors que celui-ci (Timothée)
était d'un grand âge
et avait cessé
d'exercer les magistratures,
les Athéniens
commencèrent à être pressés par la guerre
de-toutes-parts.
Samos avait fait-défection ;
l'Hellespont s'était détaché *d'eux ;*
Philippe le Macédonien
déjà alors puissant
préparait de nombreuses *entreprises :*
Philippe auquel comme Charès
avait été opposé,
il était cru (on croyait)
pas assez d'appui (de force pour défendre)
n'être en lui.
Ménesthée,
fils d'Iphicrate,
gendre de Timothée,
est fait général,
et il est décrété
qu'il parte
pour la guerre.
A celui-ci sont donnés pour le conseil
deux *hommes* éminents
par l'expérience et la sagesse,
du conseil desquels il devait se servir
son père et *son* beau-père :

in his tanta erat auctoritas ut magna spes esset per eos amissa posse recuperari. Hi quum Samum profecti essent, et eodem Chares, adventu eorum cognito, cum suis copiis proficisceretur, ne quid absente se gestum videretur, accidit, quum ad insulam appropinquaret, ut magna tempestas oriretur : quam evitare duo veteres imperatores utile arbitrati, suam classem suppresserunt. At ille, temeraria usus ratione, non cessit majorum natu auctoritati, et, ut in sua navi esset fortuna, quo contenderat, pervenit; eodemque ut sequerentur, ad Timotheum et Iphicratem nuntium misit. Hinc male re gesta, compluribus amissis navibus, eodem, unde erat profectus, se recepit, litterasque Athenas publice misit, sibi proclive fuisse Samum capere, nisi a Timotheo et Iphicrate desertus esset. Ob eam

père, parce qu'ils avaient une si grande autorité, qu'on espérait grandement recouvrer par eux ce qu'on avait perdu. Ils étaient partis pour Samos, et Charès, informé de leur venue, avait marché vers le même endroit avec ses troupes, de peur qu'il ne parût qu'on eût fait quelque chose sans lui. Mais, comme on approchait de l'île, il s'éleva une grande tempête. Les deux vieux généraux crurent sage de l'éviter et arrêtèrent la marche de leur flotte. Charès, suivant une idée téméraire, ne déféra point à l'autorité de ses anciens, et, comme si la fortune eût été sur son bord, il parvint où il voulait aller, et envoya dire à Timothée et Iphicrate de l'y suivre; puis, ayant échoué dans son entreprise et ayant perdu plusieurs vaisseaux, il se retira au même lieu d'où il était parti, et de là écrivit aux magistrats d'Athènes « qu'il lui aurait été facile de prendre Samos, s'il n'avait pas été abandonné de Timothée et d'Iphicrate. » On leur

quod tanta auctoritas erat in his,
ut esset magna spes amissa posse recuperari per eos.
Quum hi profecti essent Samum, et, adventu eorum cognito,
Chares proficisceretur eodem cum suis copiis,
ne quid videretur gestum se absente,
accidit,
quum appropinquaret ad insulam,
ut magna tempestas oriretur :
quam
duo veteres imperatores arbitrati utile evitare,
sup .esserunt suam classem.
At ille,
usus ratione temeraria,
non cessit auctoritati majorum natu,
et, ut fortuna esset in sua navi,
pervenit quo contenderat ;
misitque nuntium ad Timotheum et Iphicratem,
ut sequerentur eodem.
Hinc, re gesta male,
compluribus navibus amissis,
se recepit eodem unde profectus erat,
misitque Athenas litteras publice,
fuisse proclive sibi capere Samum,
nisi desertus esset a Timotheo et Iphicrate.

parce qu'une si-grande autorité était en ceux-ci,
qu'il y avait grand espoir les choses perdues
pouvoir être recouvrées au-moyen d'eux.
Comme ceux-ci étaient partis pour Samos, et que, la venue d'eux ayant été apprise,
Charès partait pour-le-même-endroit avec ses troupes [*été* fait
de peur que quelque chose ne parût *avoir* lui-même étant-absent, il arriva,
comme il s'approchait de l'île,
qu'une grande tempête s'éleva :
laquelle
les deux vieux généraux ayant jugé utile d'éviter, arrêtèrent leur flotte.
Mais celui-là, se servant d'un système téméraire, ne céda pas à l'autorité [âgés), d'*eux* plus grands par la naissance (plus
et, comme si la fortune eût été sur son vaisseau, il arriva *là* où il s'était dirigé ;
et il envoya un message à Timothée et Iphicrate, pour qu'ils *le* suivissent au-même-endroit.
De là, l'affaire ayant été conduite mal, plusieurs vaisseaux ayant été perdus, il se retira au-même-endroit d'où il était parti,
et envoya à Athènes une lettre officiellement, [même *disant* avoir (qu'il aurait) été facile à lui- de prendre Samos, s'il n'avait été abandonné par Timothée et Iphicrate.

rem in crimen vocabantur : populus acer, suspicax, mobilis, adversarius, invidus etiam potentiæ, domum revocat; accusantur proditionis. Hoc judicio damnatur Timotheus, lisque ejus æstimatur centum talentis[1]. Ille, odio ingratæ civitatis coactus, Chalcidem se contulit.

IV. Hujus post mortem, quum populum judicii sui pœniteret, mulctæ novem partes detraxit, et decem talenta Cononem filium ejus, ad muri quamdam partem reficiendam, jussit dare. In quo fortunæ varietas est animadversa : nam, quos avus Conon muros ex hostium præda patriæ restituerat, eosdem nepos, cum summa ignominia familiæ, ex sua re familiari reficere coactus est. Timothei autem moderatæ sapientisque vitæ quum pleraque possimus proferre testimonia, unum erimus contenti, quod ex eo facile conjici poterit quam carus

en fît un crime. Le peuple, ardent, soupçonneux, léger, querelleur, et en outre envieux de la puissance, les rappelle. Ils sont accusés de trahison. Timothée est condamné, et son amende est taxée à cent talents. La haine d'une ville ingrate le força de se retirer à Chalcis.

IV. Après sa mort, le peuple, se repentant de son jugement, réduisit l'amende des neuf dixièmes, et ordonna que son fils Conon donnerait dix talents pour rétablir une certaine partie des murs. Ainsi, par un exemple remarquable des variations de la fortune, les mêmes murailles que Conon avait relevées avec les dépouilles des ennemis, son petit-fils fut forcé de les rétablir sur son propre bien de famille, au grand déshonneur de sa maison. Nous pourrions produire plusieurs preuves de la vie modérée et sage de Timothée. Nous nous bornerons à une seule, parce qu'on en pourra facilement conjecturer combien il fut cher aux siens. Il comparut en justice dans

Ob eam rem
vocabantur in crimen :
populus acer, suspicax,
mobilis,
adversarius, invidus etiam
potentiæ,
revocat domum ;
accusantur proditionis.
Hoc judicio
Timotheus damnatur,
lisque ejus
æstimatur centum talentis.
Ille,
coactus odio
civitatis ingratæ,
se contulit Chalcidem.
IV. Post mortem hujus,
quum pœniteret populum
sui judicii,
detraxit novem partes
mulctæ,
et jussit Cononem,
filium ejus,
dare decem talenta
ad quamdam partem muri
reficiendam.
In quo animadversa est
varietas fortunæ :
nam nepos
coactus est reficere
ex sua re familiari,
cum summa ignominia
familiæ,
eosdem muros
quos avus Conon
restituerat patriæ
ex præda hostium.
Quum autem possimus
proferre
pleraque testimonia
vitæ moderatæ
sapientisque
Timothei,
erimus contenti uno,
quod ex eo
poterit facile conjici
quam fuerit carus suis.

Pour ce fait
ils étaient appelés (mis) en accusation ;
le peuple passionné, soupçonneux,
mobile,
ennemi, envieux même
de la puissance *des citoyens*,
les rappelle au pays ;
ils sont accusés de trahison.
Dans ce jugement
Timothée est condamné,
et l'amende de lui
est estimée (fixée) à cent talents.
Celui-là (Timothée),
contraint par la haine
d'une cité ingrate,
se transporta à Chalcis.
IV. Après la mort de celui-ci,
comme du-repentir-était au peuple,
de son jugement,
il retrancha neuf parts (les neuf dixièmes)
de l'amende,
et ordonna Conon,
fils de lui,
donner dix talents
pour une certaine partie du rempart
devant être réparée.
En quoi fut remarquée
l'inconstance de la fortune :
car le petit-fils
fut forcé de réparer
de son bien de-famille,
avec une très-grande honte
de (pour) *sa* famille,
ces-mêmes murs
que *son* aïeul Conon
avait rendus à (relevés pour) la patrie
avec le butin des (fait sur les) ennemis.
D'autre part tandis que nous pourrions
citer
de très-nombreux témoignages
de la vie modérée
et sage
de Timothée,
nous serons contents d'un-seul,
parce que d'après celui-ci [giné)
il pourra facilement être conjecturé (ima-
combien il fut cher aux siens.

suis fuerit. Quum Athenis adolescentulus causam diceret, non solum amici privatique hospites ad eum defendendum convenerunt, sed etiam in eis Jason tyrannus[1], qui illo tempore fuit omnium potentissimus. Hic quum in patria sine satellitibus se tutum non arbitraretur, Athenas sine ullo præsidio venit; tantique hospitem fecit ut mallet se capitis periculum adire quam Timotheo, de famâ dimicanti, deesse. Hunc adversus tamen Timotheus postea, populi jussu, bellum gessit, patriæque sanctiora jura quam hospitii esse duxit.

Hæc extrema fuit ætas imperatorum Atheniensium, Iphicratis, Chabriæ, Timothei; neque, post illorum obitum, quisquam dux in ulla urbe fuit dignus memoria.

DATAMES.

I. Venio nunc ad fortissimum virum maximique consilii omnium barbarorum, exceptis duobus Carthaginiensibus, Amil-

sa première jeunesse, et non-seulement ses amis et ses hôtes, simples particuliers, se réunirent pour le défendre, mais il se trouva encore parmi eux le tyran Jason, le prince le plus puissant de ce temps-là. Jason, qui ne se croyait pas en sûreté dans sa patrie sans satellites, vint à Athènes sans aucune escorte, et montra tant d'estime pour son hôte, qu'il aima mieux exposer sa vie que de manquer à Timothée en danger de perdre sa réputation. Cependant Timothée lui fit la guerre dans la suite par l'ordre du peuple, et jugea que les droits de la patrie sont plus sacrés que ceux de l'hospitalité.

Ce fut là le dernier âge des grands généraux d'Athènes : ils finirent avec Iphicrate, Chabrias et Timothée, et, après leur mort, il n'y eut dans cette ville aucun capitaine digne de mémoire.

DATAME.

I. Je viens maintenant à l'homme le plus courageux et le plus habile de tous les barbares, si l'on excepte les deux Carthaginois

Quum adolescentulus diceret causam Athenis, non solum amici hospitesque privati convenerunt ad eum defendendum, sed etiam in his Jason tyrannus, qui fuit illo tempore potentissimus omnium. Quum hic non arbitraretur se tutum in patria sine satellitibus, venit Athenas sine ullo præsidio; fecitque tanti hospitem ut mallet se adire periculum capitis quam deesse Timotheo dimicanti de fama. Timotheus tamen postea, jussu populi, gessit bellum adversus hunc, duxitque jura patriæ esse sanctiora quam hospitii.

Hæc fuit extrema ætas imperatorum Atheniensium, Iphicratis, Chabriæ, Timothei; neque, post obitum illorum fuit in illa urbe quisquam dux dignus memoria.

Alors que tout-jeune-homme il plaidait *sa* cause à Athènes, non-seulement *ses* amis et *ses* hôtes de-condition-privée se rassemblèrent pour le défendre, mais encore parmi ceux-ci Jason le tyran, qui fut en ce temps-là le plus puissant de tous. Tandis que celui-ci ne croyait pas lui-même en-sûreté dans *sa* patrie sans satellites, il vint à Athènes sans aucune escorte; et il fit de si-grand *prix son* hôte qu'il aima-mieux [(exposer sa vie) lui-même affronter un péril de la tête que de faire-défaut à Timothée combattant au-sujet-de *son* honneur. Timothée cependant dans-la-suite, par ordre du peuple, fit la guerre contre celui-ci, et estima les droits de la patrie être plus sacrés que *ceux* de l'hospitalité.

Celle-ci fut la dernière génération des généraux athéniens, *celle* d'Iphicrate, de Chabrias, de Timothée; et après la mort de ceux-là il n'y eut pas dans cette ville-là quelque général digne de mémoire.

DATAMES.

I. Venio nunc ad virum fortissimum maximique consilii omnium barbarorum, duobus Carthaginiensibus exceptis, Amilcare et Annibale:

DATAME.

I. Je viens maintenant à l'homme le plus brave et du plus grand conseil de tous les barbares, deux Carthaginois exceptés, Amilcar et Annibal·

care et Annibale ; de quo hoc plura referemus, quod ei obscuriora sunt ejus gesta pleraque [1], et ea, quæ prospere ei cesserunt, non magnitudine copiarum, sed consilii, quo tantum non omnes superabat, acciderunt. Quorum nisi ratio explicata fuerit, res apparere non poterunt. Datames, patre Camissare, natione Care, matre Scythissa natus, primum militum numero fuit apud Artaxerxem eorum qui regiam tuebantur. Pater ejus Camissares, quod et manu fortis et bello strenuus et regi multis locis fidelis erat repertus, habuit provinciam Ciliciæ, juxta Cappadociam, quam incolunt Leucosyri. Datames, militare munus fungens [2], primum, qualis esset, apparuit bello quod rex adversus Cadusios [3] gessit. Namque hic multis millibus regiorum interfectis, magni fuit ejus opera. Quo factum est ut, quum in eo bello cecidisset Camissares, paterna ei traderetur provincia.

Amilcar et Annibal. J'en parlerai avec d'autant plus de détail, que la plupart des choses qu'il a faites sont peu connues, et que les entreprises qui lui réussirent furent l'effet, non du nombre de ses troupes, mais de sa prudence, par laquelle il surpassait tous les capitaines. Mais l'histoire de sa vie, pour être bien comprise, demande à être exposés avec ordre et avec suite. Datame, fils de Camissare, Carien de naissance, et d'une femme scythe, fut d'abord placé auprès d'Artaxerxès, parmi les soldats qui gardaient le palais. Son père, Camissare, ayant été reconnu pour brave et expérimenté dans la guerre, et fidèle au roi dans plusieurs occasions, eut le gouvernement de la Cilicie, province contiguë à la Cappadoce qu'habitent les Leucosyriens. Ce fut dans la guerre d'Artaxerxès contre les Cadusiens que Datame fit sa première campagne et montra ce qu'il était. On y avait perdu plusieurs milliers de soldats ; ses services n'en furent que d'un plus grand prix. En sorte que, Camissare étant mort dans cette guerre, on lui donna le gouvernement de son père.

de quo
referemus plura,
hoc quod gesta ejus
sunt pleraque
obscuriora,
et ea quæ cesserunt ei
prospere,
acciderunt
non magnitudine copiarum,
sed consilii,
quo superabat
tantum non omnes.
Quorum nisi ratio
explicata fuerit,
res non poterunt apparere.
Datames,
natus patre Camissare,
Care natione,
matre Scythissa,
fuit primum
apud Artaxerxem
numero eorum militum
qui tuebantur regiam.
Pater ejus Camissares,
quod repertus erat
et fortis manu
et strenuus bello
et fidelis regi
multis locis,
habuit provinciam Ciliciæ,
juxta Cappadociam,
quam incolunt Leucosyri.
Datames,
fungens munus militare,
apparuit primum
qualis esset
bello quod rex gessit
adversus Cadusios.
Namque hic,
multis millibus regiorum
interfectis,
opera ejus fuit magni.
Quo factum est ut,
quum Camissares
cecidisset in eo bello,
provincia paterna
traderetur ei.

au-sujet duquel
nous rapporterons des *détails* plus nombreux
parce que les actions de lui
sont la plupart
plus obscures (moins connues),
et que celles qui ont tourné à lui
heureusement,
sont arrivées
non par la grandeur des forces,
mais *par celle* du conseil,
par lequel il surpassait
seulement pas tous (presque tous).
Desquelles *actions* si le système
n'a pas été exposé *d'abord*,
les faits ne pourront pas être-en-lumière.
Datame,
né d'un père *nommé* Camissare,
Carien de nation,
et d'une mère scythe,
fut d'abord
auprès d'Artaxerxès
au nombre de ces soldats
qui gardaient le palais.
Le père de lui, Camissare,
parce qu'il avait été trouvé
et brave par le bras
et actif à la guerre
et fidèle au roi
en de nombreuses circonstances,
eut la province de Cilicie,
auprès de la Cappadoce,
qu'habitent les Leucosyriens.
Datame,
s'acquittant du service militaire,
se montra d'abord
tel qu'il était
dans la guerre que le roi fit
contre les Cadusiens.
Car là,
de nombreux milliers de *soldats* du roi
ayant été tués,
l'aide de lui fut d'un grand *prix*.
Par quoi il fut fait que,
comme Camissare
était tombé (mort) dans cette guerre,
la province paternelle
fut donnée à lui.

II. Pari se virtute postea præbuit, quum Autophradates, jussu regis, bello persequeretur eos qui defecerant[1]. Namque hujus opera hostes, quum castra jam intrassent, profligati sunt, exercitusque reliquus conservatus regis est. Qua ex re majoribus rebus præesse cœpit. Erat eo tempore Thyus, dynastes[2] Paphlagoniæ, antiquo genere natus a Pylæmene illo, quem Homerus Troico bello a Patroclo interfectum ait[3]. Is regi dicto audiens non erat. Quam ob causam bello eum persequi constituit, eique rei præfecit Datamem, propinquum Paphlagonis : namque ex fratre et sorore erant nati. Quam ob causam Datames omnia primum experiri voluit, ut sine armis propinquum ad officium reduceret. Ad quem quum venisset sine præsidio, quod ab amico nullas vereretur insidias, pæne interiit : nam Thyus eum clam interficere voluit. Erat mater cum Datame, amita Paphlagonis ea, quid ageretur, resciit,

II. Il se montra ensuite aussi vaillant, lorsque Autophradate, par l'ordre du roi, poursuivit, les armes à la main, les peuples qui s'étaient révoltés. Car les ennemis, déjà entrés dans le camp des Perses, furent, grâce à lui, taillés en pièces, et le reste de l'armée du roi fut conservé. Il fut mis en conséquence à la tête de plus grandes entreprises. Thyus, issu de cet antique Pylémène, qu'Homère dit avoir été tué par Patrocle dans la guerre de Troie, était alors dynaste de la Paphlagonie. Comme il n'obéissait point aux ordres du roi, ce prince résolut de le poursuivre par les armes, et chargea de ce soin Datame, proche parent du Paphlagonien; car ils étaient nés, l'un du frère, l'autre de la sœur. Pour cette raison, Datame voulut d'abord tout tenter pour ramener son parent à son devoir, sans employer les armes. Il alla le trouver sans escorte, parce qu'il ne craignait aucun piége d'un ami; mais il faillit périr : car Thyus voulut le tuer secrètement. La mère de Datame, tante paternelle du Paphlagonien, était avec son fils. Elle fut instruite de ce qui se passait

II. Se præbuit postea
virtute pari,
quum Autophradates,
jussu regis,
persequeretur
eos qui defecerant.
Namque opera hujus
hostes, quum jam
intrassent castra,
profligati sunt,
reliquusque exercitus regis
conservatus est.
Ex qua re
cœpit præesse
rebus majoribus.
Eo tempore erat Thyus,
dynastes Paphlagoniæ,
natus genere antiquo
ab illo Pylæmene,
quem Homerus ait
interfectum a Patroclo
bello Troico.
Is non erat audiens
dicto regi.
Ob quam causam
constituit
persequi eum bello,
præfecitque ei rei
Datamem,
propinquum Paphlagonis :
namque nati erant
ex fratre et sorore.
Ob quam causam
Datames voluit primum
experiri omnia,
ut sine armis
reduceret propinquum
ad officium.
Ad quem quum venisset
sine præsidio,
quod vereretur ab amico
nullas insidias,
interiit pæne :
nam Thyus voluit
interficere eum clam.
Cum Datame erat mater,
amita Paphlagonis :

II. Il se montra dans-la-suite
d'un courage égal,
alors qu'Autophradate,
par l'ordre du roi,
poursuivait
ceux qui avaient fait-défection.
Car par l'aide de celui-ci (Datame)
les ennemis, alors que déjà
ils avaient pénétré dans le camp,
furent taillés-en-pièces,
et le reste-de l'armée du roi
fut sauvé.
Par-suite-de laquelle action
il commença à être-à-la-tête
d'affaires plus importantes.
En ce temps était (vivait) Thyus,
dynaste de la Paphlagonie,
né d'une famille ancienne
de ce Pylémène,
qu'Homère dit
avoir été tué par Patrocle
dans la guerre de-Troie.
Celui-ci n'était pas obéissant
à la parole au (du) roi.
Pour laquelle cause
le roi résolut
de poursuivre lui par la guerre,
et mit-à-la-tête de cette entreprise
Datame,
proche *parent* du Paphlagonien :
car ils étaient nés
l'un du frère et *l'autre* de la sœur.
Pour laquelle cause
Datame voulut d'abord
tenter tous *les moyens*,
afin que sans *employer* les armes
il ramenât *son* proche *parent*
à *son* devoir.
Vers lequel comme il était venu
sans escorte,
parce qu'il *ne* craignait de-la-part d'un [ami
aucune embûche,
il périt presque :
car Thyus voulut
faire-périr lui secrètement.
Avec Datame était *sa* mère,
tante du Paphlagonien :

filiumque monuit. Ille fuga periculum evitavit, bellumque indixit Thyo. In quo, quum ab Ariobarzane, præfecto Lydiæ et Ioniæ totiusque Phrygiæ, desertus esset, nihilo segnius perseveravit, vivumque Thyum cepit cum uxore et liberis.

III. Cujus facti ne prius fama ad regem, quam ipse, perveniret, dedit operam. Itaque, omnibus insciis, eo; ubi erat rex, venit, posteroque die Thyum, hominem maximi corporis terribilemque facie, quod et niger et capillo longo barbaque erat prolixa, optima veste texit, quam satrapæ regii gerere consueverant; ornavitque etiam torque et armillis aureis ceteroque regio cultu : ipse agresti duplici amiculo circumdatus hirtaque tunica, gerens in capite galeam venatoriam, dextra manu clavam, sinistra copulam, qua vinctum ante se Thyum agebat, ut si feram bestiam captam duceret. Quem omnes

elle l'en avertit. Datame échappa au péril par la fuite et déclara la guerre à Thyus. Quoiqu'il eût été abandonné, dans cette expédition, par Ariobarzane, gouverneur de la Lydie, de l'Ionie et de toute la Phrygie, il ne la continua pas moins ardemment; et il prit Thyus vivant, avec sa femme et ses enfants.

III. Il eut soin que la nouvelle de cette action ne le devançât pas auprès du roi. Il se rendit donc, à l'insu de tout le monde, à l'endroit où ce prince était; et le lendemain de son arrivée, il revêtit Thyus, homme d'une très-haute taille et d'une figure effrayante, parce qu'il avait la chevelure et la barbe longues, d'une très-belle robe, que les satrapes royaux avaient coutume de porter. Il l'orna aussi d'un collier et de bracelets d'or, et du reste de la parure royale. Pour lui, enveloppé d'un épais manteau de paysan et d'une tunique hérissée de poils, ayant sur la tête un bonnet de chasseur, il tenait de la main droite une massue, et de la gauche une laisse avec laquelle il menait Thyus devant lui, comme une bête sauvage qu'il aurait

ea rescii
quid ageretur,
monuitque filium.
Ille evitavit periculum
fuga,
indixitque bellum Thyo.
In quo,
quum desertus esset
ab Ariobarzane,
præfecto Lydiæ et Ioniæ
totiusque Phrygiæ,
perseveravit
nihilo segnius,
cepitque Thyum vivum
cum uxore et liberis.
III. Cujus facti
dedit operam
ne fama
perveniret ad regem
prius quam ipse.
Itaque, omnibus insciis,
venit eo ubi rex erat,
dieque postero
texit optima veste
quam satrapæ regii
consueverant gerere,
Thyum,
hominem maximi corporis
facieque terribili,
quod erat et niger
et capillo longo
barbaque prolixa;
ornavitque etiam
torque et armillis aureis
ceteroque cultu regio:
ipse circumdatus
amiculo duplici agresti
tunicaque hirta,
gerens in capite
galeam venatoriam,
manu dextra clavam,
sinistra copulam,
qua agebat ante se
Thyum vinctum,
ut si ducerat
bestiam feram captam.
Quem quum omnes

celle-ci apprit
ce qui se passait,
et avertit *son* fils.
Celui-là évita le danger
par la fuite,
et déclara la guerre à Thyus.
Dans laquelle *guerre*,
bien qu'il eût été abandonné
par Ariobarzane,
gouverneur de la Lydie et de l'Ionie
et de toute la Phrygie,
il *ne* persévéra
en rien plus mollement,
et prit Thyus vivant
avec *son* épouse et *ses* enfants.
III. De laquelle action
il donna *son* soin
à ce que la renommée
n'arrivât pas au roi
avant que lui-même n'arrivât.
En-conséquence, tous l'ignorant,
il vint là où le roi était,
et le jour suivant
il couvrit de la plus belle robe
que les satrapes du-roi
avaient-coutume de porter,
Thyus,
homme d'un très-grand corps
et d'un aspect effrayant,
parce qu'il était et noir
et de chevelure longue
et de barbe allongée;
et il *le* décora même
d'un collier et de bracelets d'-or
et du reste-du costume royal:
lui-même enveloppé
d'un manteau double de-paysan
et d'une tunique hérissée (à longs poils),
portant sur la tête
un casque de-chasseur,
dans la main droite une massue,
dans la gauche une laisse,
avec laquelle il poussait devant lui-même
Thyus attaché,
comme s'il avait conduit
une bête sauvage prise.
Lequel comme tous

quum prospicerent propter novitatem ornatus ignotamque formam, ob eamque rem magnus esset concursus, fuit non nemo qui agnosceret Thyum regique nuntiaret. Primo non accredidit : itaque Pharnabazum misit exploratum. A quo ut rem gestam comperit, statim admitti jussit, magnopere delectatus quum facto, tum ornatu ; imprimis quod nobilis rex in potestatem inopinanti venerat. Itaque magnifice Datamem donatum ad exercitum misit qui tum contrahebatur, duce Pharnabazo et Tithrauste, ad bellum Ægyptium, parique eum atque illos imperio esse jussit. Postea vero quam Pharnabazum rex revocavit, illi summa imperii tradita est.

IV. Hic quum maximo studio compararet exercitum, Ægyptumque proficisci pararet, subito a rege litteræ sunt ei missæ, ut Aspim aggrederetur, qui Cataoniam tenebat : quæ gens jacet supra Ciliciam, confinis Cappadociæ. Namque

prise. La nouveauté de cet accoutrement et cette figure inconnue attirant tous les regards, on accourut en foule ; Thyus fut reconnu et on l'annonça au roi. D'abord ce prince ne le crut pas ; et il envoya Pharnabaze vérifier le fait. Aussitôt que la nouvelle lui eut été confirmée, il ordonna qu'on introduisît Datame, et ne se montra pas moins enchanté du succès obtenu que de la singularité du spectacle, il s'applaudissait surtout de voir ce prince célèbre tombé dans son pouvoir au moment où il l'espérait le moins. Après avoir donc récompensé Datame magnifiquement, il l'envoya à l'armée qui se rassemblait alors, sous la conduite de Pharnabaze et de Tithraustès, pour la guerre d'Égypte ; et il ordonna qu'il y eût la même autorité que ces généraux. Mais après qu'il eut rappelé Pharnabaze, il lui donna le commandement en chef.

IV. Pendant que Datame mettait l'armée sur pied avec la plus grande ardeur et qu'il se préparait à partir pour l'Égypte, des dépêches envoyées par le roi lui portèrent l'ordre d'attaquer Aspis, qui occupait la Cataonie, province située au-dessus de la Cilicie et con-

prospicerent
propter novitatem ornatus
formamque ignotam,
ob eamque rem
esset magnus concursus,
non fuit nemo
qui agnosceret Thyum
nuntiaretque regi.
Primo non accredidit :
itaque misit Pharnabazum
exploratum.
A quo ut comperit
rem gestam,
statim jussit
admitti,
magnopere delectatus
quum facto, tum ornatu ;
imprimis quod rex nobilis
venerat in potestatem
inopinanti.
Itaque misit Datamem
donatum magnifice
ad exercitum
qui tum contrahebatur,
Pharnabazo et Tithrauste
duce,
ad bellum Ægyptium,
jussitque eum
esse pari imperio
atque illos.
Postea vero quam rex
revocavit Pharnabazum,
summa imperii
tradita est illi.
IV. Hic
quum compararet
exercitum
maximo studio,
pararetque
profiscisci Ægyptum,
subito litteræ
missæ sunt ei a rege,
ut aggrederetur Aspim,
qui tenebat Cataoniam :
quæ gens
jacet supra Ciliciam,
confinis Cappadociæ.

regardaient-de-loin
à-cause-de la nouveauté du costume
et de *cette* figure inconnue,
et que pour ce fait
il y avait un grand concours *de monde*,
il n'arriva pas *qu'*il n'y eût personne
qui ne reconnût Thyus
et n'annonçât *la chose* au roi.
D'abord il n'*y* crut pas :
en-conséquence il envoya Pharnabaze
pour examiner.
Duquel dès qu'il eut appris
l'action accomplie,
aussitôt il ordonna
Datame être introduit,
grandement réjoui
et de l'événement, et du costume ;
surtout parce qu'un prince fameux
était venu (tombé) au pouvoir
à (de) *lui* ne-s'y-attendant-pas.
En-conséquence il envoya Datame
gratifié magnifiquement (de présents ma-
vers l'armée [gnifiques)
qui alors se rassemblait,
Pharnabaze et Tithraustès
étant les chefs,
pour la guerre d'-Égypte,
et il ordonna lui [autorité)
être d'une pareille autorité (avoir la même
que ceux-là.
Mais après que le roi
eut rappelé Pharnabaze,
la suprématie du commandement
fut remise à lui.
IV. Là
comme il organisait
son armée
avec le plus grand zèle,
et se préparait
à partir pour l'Égypte,
soudain une lettre
fut envoyée à lui par le roi,
pour qu'il attaquât Aspis,
qui occupait la Cataonie :
lequel peuple (pays)
s'étend au-dessus de la Cilicie,
limitrophe de la Cappadoce

Aspis, saltuosam regionem castellisque munitam incolens, non solum imperio regis non parebat, sed etiam finitimas regiones vexabat, et, quæ regi portarentur, abripiebat. Datames, esti longe aberat ab his regionibus et a majore re abstrahebatur, tamen regis voluntati morem gerendum putavit. Itaque cum paucis, sed viris fortibus, navem conscendit, existimans, id quod accidit, facilius se imprudentem parva manu oppressurum quam paratum, quamvis magno exercitu. Hac delatus, in Ciliciam egressus, inde ies noctesque iter faciens Taurum transiit, eoque, quo studuerat, venit. Quærit quibus locis sit Aspis : cognoscit haud longe abesse profectumque eum venatum. Quem dum speculatur, adventus ejus causa cognoscitur. Pisidas, cum iis quos secum habebat, ad resistendum Aspis comparat. Id Datames

finant à la Cappadoce. Aspis, qui habitait un pays couvert de forêt et garni de forts, non-seulement ne se soumettait pas à la puissance du roi, mais désolait les régions voisines et enlevait les tributs qu'on portait à ce prince. Quoique Datame fût fort éloigné de ces contrées et qu'il se vît arraché à une plus grande entreprise, il crut devoir cependant obéir à la volonté du roi. Il monta donc sur un vaisseau avec un petit nombre de gens, mais qui étaient courageux ; pensant, ce qui arriva, qu'il lui serait plus aisé d'accabler avec une petite troupe un ennemi surpris et non préparé, que de le vaincre avec une grande armée, une fois qu'il serait sur la défensive. Porté par ce navire en Cilicie, il débarque, marche jour et nuit, passe le Taurus, et arrive où il voulait se rendre. Il s'informe en quels lieux est Aspis. Il apprend qu'il n'est pas bien éloigné et qu'il est parti pour la chasse. Pendant qu'il l'épie, on est instruit du sujet de sa venue. Aspis, pour faire résistance, range en ordre des Pisidiens avec les gens qu'il avait avec lui. Datame, en étant informé, prend ses

Namque Aspis,
incolens regionem
saltuosam
munitamque castellis,
non solum
non parebat imperio regis,
sed etiam vexabat
regiones finitimas,
et abripiebat
quæ portarentur regi.
Datames,
etsi aberat longe
ab his regionibus
et abstrahebatur
a re majore,
tamen putavit
morem gerendum
voluntati regis.
Itaque conscendit navem
cum paucis,
sed viris fortibus,
existimans,
id quod accidit,
se oppressurum facilius
parva manu
imprudentem
quam paratum,
quamvis magno exercitu.
Delatus hac,
egressus in Ciliciam,
faciens iter inde
dies noctesque,
transiit Taurum,
venitque eo
quo studuerat.
Quærit quibus locis
sit Aspis :
cognoscit eum
haud abesse longe,
profectumque venatum.
Quem dum speculatur,
causa adventus ejus
cognoscitur.
Aspis comparat
cum iis quos habebat secum
Pisidas
ad resistendum.

Car Aspis,
habitant une contrée
boisée
et pourvue de forteresses,
non-seulement
n'obéissait pas à l'autorité du roi
mais encore désolait
les contrées voisines,
et enlevait *les revenus*
qui étaient portés au roi.
Datame,
bien qu'il fût-à-distance loin
de ces contrées
et qu'il fût arraché
à une entreprise plus grande,
cependant pensa
de la complaisance devoir être témoignée
à la volonté du roi.
En-conséquence il monta sur un vaisseau
avec des *soldats* peu-nombreux,
mais hommes braves,
pensant,
ce qui arriva,
lui-même devoir accabler plus facilement
avec une petite troupe
Aspis ne-prévoyant-pas
que *Aspis* préparé, [armée.
quoique *en l'attaquant* avec une grande
Porté sur ce *vaisseau*,
ayant débarqué en Cilicie,
faisant route de là
et les jours et les nuits,
il passa le Taurus,
et arriva là
où il avait pris-à-cœur *de venir*.
Il s'informe en quels lieux
est Aspis :
il apprend lui
ne pas être-à-distance loin,
et être parti pour chasser.
Tandis qu'il épie celui-ci,
le motif de l'arrivée de lui
est connu.
Aspis rassemble
avec ceux qu'il avait avec lui-même
des Pisidiens
pour résister.

ubi audivit, arma capit, suos sequi jubet, ipse equo concitato ad hostem vehitur. Quem procul Aspis conspiciens ad se ferentem, pertimescit, atque a conatu resistendi deterritus, sese dedit. Hunc Datames vinctum ad regem ducendum tradit Mithridati[1].

V. Hæc dum geruntur, Artaxerxes, reminiscens a quanto bello ad quam parvam rem principem ducum misisset, se ipse reprehendit, et nuntium ad exercitum Acen[2] misit, quod nondum Datamem profectum putabat, qui diceret ne ab exercitu discederet. Hic priusquam perveniret quo erat profectus, in itinere convenit qui Aspim ducebant. Qua celeritate quum magnam benevolentiam regis Datamis consecutus esset, non minorem invidiam aulicorum excepit, qui illum unum pluris quam se omnes fieri videbant: quo facto, cuncti ad eum opprimendum consenserunt. Hæc Pandates, gazæ custos

armes, ordonne aux siens de le suivre, et pousse rapidement son cheval vers l'ennemi. Aspis, le voyant venir sur lui, est saisi de peur, et, ne pensant plus à se mettre en défense, il se rend de lui-même. Datame le remet, lié, à Mithridate, pour être mené au roi.

V. Pendant que ces choses se passent, Artaxerxès, réfléchissant qu'il avait détourné le meilleur de ses généraux d'une grande guerre pour une expédition peu importante, se le reproche lui-même, et, croyant que Datame n'est point encore parti, il lui dépêche un courrier au camp d'Acé, pour lui dire de ne pas quitter l'armée. Le courrier, avant d'arriver, rencontre en chemin les gens qui amenaient Aspis. Datame, ayant acquis par cette célérité d'exécution toute la bienveillance du roi, s'attira une haine non moindre des courtisans, parce qu'ils voyaient qu'on faisait plus de cas de lui seul que d eux tous. Ils se réunirent donc tous pour le perdre. Pandate

Ubi Datames audivit id,
capit arma,
jubet suos sequi,
ipse equo concitato
vehitur ad hostem.
Quem conspiciens procul
ferentem ad se,
Aspis pertimescit,
atque deterritus
a conatu resistendi,
sese dedit.
Datames
tradit Mithridati
hunc vinctum
ducendum ad regem.

V. Dum hæc geruntur,
Artaxerxes,
reminiscens a quanto bello
ad rem quam parvam
misisset
principem ducum,
se reprehendit ipse,
et misit nuntium Acen
ad exercitum,
quod putabat Datamem
nondum profectum,
qui diceret
ne discederet ab exercitu.
Priusquam hic
perveniret
quo profectus erat,
convenit in itinere
qui ducebant Aspim.
Qua celeritate
quum Datames
consecutus esset
magnam benevolentiam
regis,
excepit
invidiam non minorem
aulicorum,
qui videbant illum unum
fieri pluris
quam se omnes :
quo facto,
cuncti consenserunt
ad eum opprimendum.

Dès que Datame eut appris cela,
il prend les armes,
ordonne aux siens de *le* suivre,
et lui-même *son* cheval étant lancé
se porte vers l'ennemi.
Lequel apercevant de loin
se portant vers lui-même,
Aspis est pénétré-de-crainte,
et détourné-par-la-frayeur
de *sa* tentative de résister,
se rend.
Datame
remet à Mithridate
celui-ci enchaîné
à-conduire vers le roi.

V. Tandis que ces choses se font,
Artaxerxès,
se rappelant de quelle-grande guerre
à une entreprise combien petite
il avait envoyé
le premier de *ses* généraux,
se blâma lui-même,
et envoya un messager à Acé
vers l'armée,
parce qu'il pensait Datame
ne pas *être* encore parti,
messager qui devait dire *à Datame*
qu'il ne s'éloignât pas de l'armée.
Avant que celui-ci (le messager)
arrivât *à l'endroit*
pour où il était parti,
il rencontra en route
ceux qui conduisaient Aspis.
Par laquelle rapidité
comme Datame
avait acquis
une grande bienveillance
du (auprès du) roi,
il recueillit
une jalousie non moins-grande
des (de la part des) courtisans,
qui voyaient celui-là tout-seul
être fait de plus grand *prix* (plus estimé)
qu'eux tous :
par ce fait,
tous conspirèrent
pour l'accabler (le perdre).

regiæ, amicus Datami, perscripta ei mittit, in quibus docet « Eum magno fore periculo, si quid, illo imperante, in Ægypto adversi accidisset. Namque eam esse consuetudinem regiam ut casus adversos hominibus tribuant, secundos fortunæ suæ : quo fieri ut facile impellantur ad eorum perniciem, quorum ductu res male gestæ nuntientur : illum hoc majore fore in discrimine, quod, quibus rex maxime obediat, eos habeat inimicissimos. » Talibus ille litteris cognitis, quum jam ad exercitum Acen venisset, quod non ignorabat ea vere scripta, desciscere a rege constituit. Neque tamen quidquam fecit quod fide sua esset indignum : nam Androclem Magnetem exercitui præfecit, ipse cum suis in Cappadociam discedit, conjunctamque huic Paphlagoniam occupat, celans qua voluntate esset in regem. Clam cum Ario-

garde du trésor royal, ami de Datame, lui adresse une lettre par laquelle il lui annonce ces intrigues, et lui marque « qu'il serait en grand danger, s'il arrivait quelque échec en Égypte sous son commandement; que c'est en effet la coutume des rois d'attribuer les revers aux hommes et les succès à leur propre fortune; qu'en conséquence, ils se déterminent facilement à la perte de ceux qui commandent au moment où on leur annonce des malheurs. Datame courait d'autant plus de risque, que ses ennemis étaient les gens qui avaient le plus de crédit auprès du roi. » Datame, déjà de retour à l'armée d'Acé, ayant lu cette lettre, et n'ignorant point la vérité de ce qu'on lui mandait, résolut d'abandonner le roi. Il ne fit pourtant rien qui fût indigne de sa fidélité, car il mit à la tête de l'armée Androclès de Magnésie; puis il se retira avec les siens en Cappadoce, et occupa la Paphlagonie qui lui est contiguë, cachant ses sentiments à l'égard

Pandates,
custos gazæ regiæ,
amicus Datami,
mittit ei hæc perscripta,
in quibus docet
« Eum fore magno periculo,
si quid adversi
accidisset in Ægypto,
illo imperante.
Namque
consuetudinem regiam
esse eam,
ut tribuant hominibus
casus adversos,
secundos suæ fortunæ :
quo fieri
ut impellantur facile
ad perniciem eorum
ductu quorum
res gestæ male
nuntientur :
illum
fore in discrimine majore
hoc quod habeat
inimicissimos
eos quibus rex
obediat maxime. »
Ille,
talibus litteris cognitis,
quum jam venisset Acen
ad exercitum,
quod non ignorabat
ea scripta vere,
constituit desciscere a rege.
Neque tamen
fecit quidquam
quod esset indignum
sua fide :
nam præfecit exercitui
Androclem Magnetem ;
ipse cum suis
discedit in Cappadociam,
occupatque Paphlagoniam
conjunctam huic,
celans qua voluntate
esset in regem.
Facit amicitiam clam

Pandate,
gardien du trésor du-roi,
ami à (de) Datame,
envoie à lui ces *détails* rédigés,
dans lesquels il *l'*instruit
« Lui devoir être en grand danger,
si quelque chose de contraire (un revers)
était arrivé en Égypte,
lui exerçant-le-commandement,
En effet
l'habitude des-rois
être celle-ci,
qu'ils attribuent aux hommes
les chances contraires,
et les *chances* favorables à leur fortune :
par quoi se faire (d'où il résulte)
qu'ils soient poussés facilement
à la perte de (à perdre) ceux
sous la conduite desquels
des entreprises accomplies malheureuse-[ment
sont annoncées :
celui-là (Datame)
devoir être dans un danger plus grand
parce qu'il avait
très-hostiles *à lui*
ceux que le roi
écoutait le plus. »
Celui-là (Datame),
une telle lettre ayant été lue,
lorsque déjà il était arrivé à Acé
auprès de l'armée,
parce qu'il n'ignorait pas
ces choses *avoir été* écrites selon la vérité
résolut de se détacher du roi.
Et cependant
il ne fit rien
qui fût indigne
de sa fidélité :
car il mit à la tête de l'armée
Androclès de-Magnésie ;
lui-même avec les siens
se retire dans la Cappadoce,
et occupe la Paphlagonie
jointe à (limitrophe de) celle-ci,
cachant dans quelles dispositions
il était envers le roi.
Il fait amitié secrètement

barzane facit amicitiam, manum comparat, urbes munitas suis tuendas tradit.

VI. Sed hæc propter hiemale tempus minus prospere procedebant. Audit Pisidas quasdam copias adversus se parare : filium eo Arsideum cum exercitu mittit. Cadit in prœlio adolescens : proficiscitur eo pater, non ita cum magna manu, celans quantum vulnus accepisset, quod prius ad hostem pervenire cupiebat quam de re male gesta fama ad suos perveniret, ne, cognita filii morte, animi debilitarentur militum. Quo contenderat, pervenit, hisque locis castra ponit, ut neque circumiri multitudine adversariorum posset, neque impediri quominus ad dimicandum manum haberet expeditam. Erat cum eo Mithrobarzanes, socer ejus, præfectus equitum. Is, desperatis generi rebus, ad hostes transfugit. Id Datames

du roi. Il fit secrètement alliance avec Ariobarzane ; il leva un petit corps d'armée, et mit les places fortes entre les mains de ses amis.

VI. Mais ces dispositions n'avaient pas un grand succès à cause de la saison d'hiver. Il apprend que les Pisidiens ramassent quelques troupes contre lui ; il envoie vers eux, avec une armée, son fils Arsidée, qui est tué sur le champ de bataille. Lui-même alors se met en marche avec un corps assez peu nombreux, cachant la profonde blessure qu'il avait reçue et désirant atteindre l'ennemi avant que ses soldats fussent instruits de cette défaite, de peur que la connaissance de la mort de son fils n'affaiblît leur courage. Il arrive et s'établit dans une position qui ne permet pas à l'ennemi de l'investir, et où il conserve lui-même la liberté de ses mouvements. Mithrobarzane, son beau-père, commandant la cavalerie, était avec lui. Celui-ci, désespérant de la fortune de son gendre, passa du côté des Pisidiens. Datame, en ayant été informé, sentit que,

cum Ariobarzane,
comparat manum,
tradit suis
urbes munitas tuendas.
VI. Sed hæc
cedebant minus propere
propter tempus hiemale.
Audit Pisidas
parare quasdam copias
adversus se :
mittit eo
filium Arsideum
cum exercitu.
Adolescens
cadit in prœlio :
pater proficiscitur eo
cum manu non ita magna,
celans
quantum vulnus accepisset,
quod cupiebat
pervenire ad hostem
priusquam fama
de re gesta male
perveniret ad suos,
ne, morte filii
cognita,
animi militum
debilitarentur.
Pervenit quo contenderat,
ponitque castra
his locis,
ut posset neque circumiri
multitudine
adversariorum,
neque impediri
quominus haberet
manum expeditam
ad dimicandum.
Mithrobarzanes,
socer ejus,
præfectus equitum,
erat cum eo.
Is, rebus generi
desperatis,
transfugit ad hostes.
Ut Datames audivit id,
sensit,

avec Ariobarzane,
lève des troupes,
remet aux siens
les villes fortifiées à-garder.
VI. Mais ces *dispositions*
aboutissaient moins heureusement
à-cause-de la saison d'-hiver.
Il entend *dire* les Pisidiens
préparer quelques troupes
contre lui-même :
il envoie là
son fils Arsidée
avec une armée.
Ce jeune-homme
tombe (meurt) dans un combat :
le père part *pour aller* là
avec une troupe pas tellement grande
cachant [peu nombreuse),
quelle-grande blessure il avait reçue,
parce qu'il désirait
arriver à l'ennemi
avant que la renommée [heureusement
au-sujet-de l'entreprise conduite mal-
ne parvînt aux siens,
de peur que, la mort de *son* fils
étant connue,
les courages des soldats
ne fussent affaiblis.
Il arrive *à l'endroit* où il s'était dirigé,
et il établit *son* camp
dans cette (une telle) position,
qu'il *ne* pût ni être tourné
par le grand-nombre
des ennemis,
ni être empêché
de façon à ce qu'il n'eût pas
sa troupe dégagée
pour combattre.
Mithrobarzane,
beau-père de lui,
commandant des cavaliers,
était avec lui.
Celui-ci, la situation de *son* gendre
étant crue-désespérée,
passa aux ennemis.
Dès que Datame eut appris ceci,
il comprit,

ut audivit, sensit, si in turbam exisset ab homine tam necessario se relictum, futurum ut ceteri consilium sequerentur. In vulgus edit, « Suo jussu Mithrobarzanem profectum pro perfuga, quo facilius receptus interficeret hostes : quare relinqui eum non par esse, sed omnes confestim sequi. Quod si animo strenuo fecissent, futurum ut adversarii non possent resistere, quum et intra vallum et foris cæderentur. » Hac re probata, exercitum educit; Mithrobarzanem persequitur, qui tantum quod ad hostes pervenerat, Datames signa inferri jubet. Pisidæ, nova re commoti, in opinionem adducuntur perfugas mala fide compositoque egisse, ut, recepti, essent majori calamitati. Primum eos adoriuntur. Illi quum, quid ageretur, aut quare fieret, ignorarent, coacti sunt cum eis pugnare ad quos transierant, ab hisque stare quos reliquerant. Quibus quum neutri parcerent, celeriter

s'il se répandait dans l'armée qu'il avait été abandonné par un homme qui lui appartenait de si près, les autres en feraient bientôt autant. Il publie que, « si Mithrobarzane a fait défection, c'est par son ordre; qu'en se donnant pour transfuge, il sera reçu au milieu des ennemis et assurera leur défaite; qu'il n'est donc pas juste qu'il soit abandonné, mais que tous doivent le suivre à l'instant; que, s'ils agissent avec courage, les ennemis ne pourront résister, mais seront massacrés, et dans leur retranchement et au dehors. » On l'approuve; il met la troupe en campagne, poursuit Mithrobarzane, et, au moment où celui-ci joignait les ennemis, les fait attaquer. Les Pisidiens, troublés de cette manœuvre inattendue, se mettent en tête que les transfuges ont agi de mauvaise foi et de dessein prémédité, pour être reçus dans leur camp et leur causer un plus grand désastre, et ils tombent d'abord sur eux. Ceux-ci, ignorant ce qui se passait et pour quelle raison on les traitait ainsi, sont forcés de se battre avec ceux auxquels ils venaient se joindre et de se ranger du côté de ceux qu'ils avaient abandonnés. Comme si les uns

si exisset in turbam
se relictum
ab homine tam necessario,
futurum ut ceteri
sequerentur consilium.
Edit in vulgus
« Mithrobarzanem
profectum pro perfuga
suo jussu,
quo receptus
interficeret hostes facilius :
quare non esse par
eum relinqui,
sed omnes sequi confestim.
Quod si fecissent
animo strenuo,
futurum ut adversarii
non possent resistere,
quum cæderentur
et intra vallum
et foris. »
Hac re probata,
educit exercitum ;
persequitur
Mithrobarzanem, [nerat
qui tantum quod perve-
ad hostes,
Datames jubet
signa inferri.
Pisidæ,
commoti re nova,
adducuntur
in opinionem,
perfugas egisse mala fide
compositoque,
ut recepti
essent calamitati
majori.
Adoriuntur eos primum.
Quum illi ignorarent
quid ageretur
aut quare fieret,
coacti sunt pugnare
cum eis
ad quos transierant,
stareque ab iis
quos reliquerant.

s'il s'était répandu dans la foule
lui-même *avoir été* abandonné
par un homme si proche-parent,
devoir arriver que les autres
suivraient le *même* dessein.
Il publie parmi la foule
« Mithrobarzane
être parti en-guise-de transfuge
par son ordre,
afin qu'ayant été reçu
il fît-périr les ennemis plus facilement
en-conséquence ne pas être juste
lui être abandonné,
mais tous *le* suivre sur-le-champ.
S'ils avaient fait cela
avec une âme active,
devoir arriver que les ennemis
ne pourraient pas résister,
alors qu'ils seraient massacrés
et au dedans du retranchement
et au dehors. »
Ce plan ayant été approuvé,
il fait-sortir *son* armée ;
il poursuit
Mithrobarzane,
lequel à peine était arrivé
auprès des ennemis
lorsque Datame ordonne
les étendards être portés-en-avant.
Les Pisidiens,
troublés de *cette* manœuvre nouvelle,
sont amenés
à *cette* opinion,
les transfuges avoir agi de mauvaise foi
et d'après-un-plan-concerté,
afin qu'ayant été reçus
ils fussent à (causassent un) désastre
plus grand.
Ils attaquent eux d'abord. [raient
Comme ceux-là (les transfuges) ignoce qui se passait
ou (et) pourquoi *cela* se faisait,
ils furent forcés de combattre
avec ceux
vers qui ils avaient passé,
et de se tenir du-côté-de ceux
qu'ils avaient abandonnés.

sunt occisi. Reliquos Pisidas resistentes Datames invadit, primo impetu pellit, fugientes persequitur, multos interficit. castra hostium capit. Tali consilio, uno tempore et proditores perculit et hostes profligavit; et, quod ad perniciem fuerat cogitatum, id ad salutem convertit : quo neque acutius ullius imperatoris cogitatum, neque celerius factum usquam 'egimus.

VII. Ab hoc tamen viro Scismas, maximo natu filius, de-_c it, ad regemque transiit, et de defectione patris detulit. Quo nuntio Artaxerxes commotus, quod intelligebat sibi cum viro forti ac strenuo negotium esse, qui, quum cogitasset, facere auderet, et prius cogitare quam conari consuesset, Autophradatem in Cappadociam mittit. Hic ne intrare posset saltum in quo Ciliciæ portæ sunt sitæ, Datames præoccupare studuit; sed tam subito copias contrahere non potuit. A qua

ni les autres ne les épargnaient, ils furent bientôt mis en pièces. Datame se jette sur le reste des Pisidiens qui résistaient, les dissipe du premier choc, poursuit les fuyards, en tue un grand nombre et se rend maître de leur camp. Par cette habile manœuvre, d'un seul coup il abattit les traîtres et détruisit les ennemis; et ce qui avait été projeté pour sa perte, il le fit servir pour son salut. Nous ne lisons nulle part qu'aucun capitaine ait imaginé un stratagème plus habile, ni qu'il l'ait plus promptement exécuté.

VII. Scismas, l'aîné des fils de Datame, manqua pourtant de foi à ce grand homme; il passa chez le roi et lui dénonça la défection de son père. Artaxerxès, ému de cette nouvelle, parce qu'il sentait avoir affaire à un homme courageux et habile, qui, après avoir réfléchi, osait agir, et qui avait coutume de réfléchir avant d'entreprendre, envoya Autophradate en Cappadoce. Pour que celui-ci ne pût pas pénétrer dans le défilé montueux où sont les portes de Cilicie, il voulut s'en saisir d'avance, mais il ne put rassembler des troupes assez vite. Forcé de

Quibus quum neutri parcerent, concisi sunt celeriter. Datames invadit reliquos Pisidas resistentes, pellit primo impetu, persequitur fugientes, interficit multos, capit castra hostium. Tali consilio, uno tempore et perculit proditores et profligavit hostes; et convertit ad salutem id quod cogitatum fuerat ad perniciem : quo legimus usquam neque cogitatum acutius neque factum celerius ullius imperatoris.

VII. Scismas tamen, filius maximo natu, desciit ab hoc viro, transiitque ad regem, et detulit de defectione patris. Artaxerxes, commotus quo nuntio, quod intelligebat negotium esse sibi cum viro forti ac strenuo, qui, quum cogitasset, auderet facere, et consuesset cogitare priusquam conari, mittit Autophradatem in Cappadociam. Ne hic posset intrare saltum in quo sitæ sunt portæ Ciliciæ, Datames studuit præoccupare; sed non potuit contrahere copias tam subito.

Lesquels comme ni-les-uns-ni-les-au-n'épargnaient, [tres ils furent taillés-en-pièces promptement. Datame fond-sur le reste-des Pisidiens qui résistaient, *les* repousse du premier choc, poursuit *eux* fuyant, *en* tue un-grand-nombre, prend le camp des ennemis. Par un tel plan, en un-seul (même) temps et il abattit les traîtres et il tailla-en-pièces les ennemis; et il tourna à *son* salut ce qui avait été médité pour *sa* perte : [nulle-part en-comparaison-de-quoi nous n'avons lu ni une conception plus fine ni une exécution plus prompte d'aucun général.

VII. Scismas cependant, *son* fils du plus grand âge (son fils aîné), se détacha de ce *grand* homme, et passa au roi, et fit-une-dénonciation au-sujet-de la défection de *son* père Artaxerxès, ému de cette nouvelle, parce qu'il comprenait affaire être à lui-même avec un homme brave et actif, qui, lorsqu'il avait médité, osait exécuter, et avait-coutume de méditer avant que d'entreprendre, envoie Autophradate en Cappadoce. De peur que celui-ci ne pût entrer dans le défilé dans lequel sont situées les portes de la Cilicie, Datame prit-à-cœur de *l'*occuper-le-premier; mais il ne put pas rassembler des troupes si soudainement.

re depulsus, cum ea manu, quam contraxerat, locum delegit talem ut neque circumiretur ab hostibus, neque præteriret adversarius quin ancipitibus locis premeretur et, si dimicare cum eo vellet, non multum obesse multitudo hostium suæ paucitati posset.

VIII. Hæc etsi Autophradates videbat, tamen statuit congredi quam cum tantis copiis refugere, aut tandiu uno loco sedere. Habebat barbarorum equitum viginti, peditum centum millia, quos illi *Cardacas* appellant, ejusdemque generis tria funditorum; præterea Cappadocum octo, Armeniorum decem, Paphlagonum quinque, Phrygum decem, Lydorum quinque, Aspendiorum et Pisidarum circiter tria, Cilicum duo, Captianorum totidem, ex Græcia conductorum tria, levis armaturæ maximum numerum. Has adversus copias spes omnis consistebat Datami in se locique natura : namque

renoncer à ce dessein, il choisit, avec le corps qu'il avait ramassé, une position où l'ennemi ne pouvait ni l'envelopper ni passer outre sans être pressé des deux côtés; et, si on voulait lui livrer bataille en ce lieu, la nature du terrain rétablissait l'égalité entre le petit nombre des siens et les forces considérables de ses adversaires.

VIII. Quoique Autophradate vît tout cela, il jugea cependant plus convenable de livrer bataille que de se retirer avec une armée si puissante ou de rester si longtemps oisif dans un seul endroit. Il avait vingt mille cavaliers barbares, cent mille de ces piétons que les Perses appellent *Cardaces*, et trois mille frondeurs de la même arme; en outre, huit mille Cappadociens, dix mille Arméniens, cinq mille Paphlagoniens, dix mille Phrygiens, cinq mille Lydiens; environ trois mille Aspendiens et Pisidiens, deux mille Ciliciens, autant de Captiens, trois mille Grecs soudoyés, et une très-grande quantité de troupes légères. Contre ces forces, tout l'espoir de Da-

A qua re depulsus,
delegit cum ea manu
quam contraxerat
locum talem
ut neque circumiretur
ab hostibus,
neque adversarius
præteriret
quin premeretur
locis anicipitibus,
et, si vellet
dimicare cum eo,
multitudo hostium
non posset obesse multum
paucitati suæ.

VIII. Etsi Autophradatea
videbat hæc,
tamen statuit congredi
quam refugere
cum tantis copiis,
aut sedere tandiu
uno loco.
Habebat viginti millia
equitum barbarorum,
centum peditum,
quos illi
appellant Cardacas,
triaque funditorum,
ejusdem generis;
præterea
octo Cappadocum,
decem Armeniorum,
quinque Paphlagonum,
decem Phrygum,
quinque Lydorum,
circiter tria
Aspendiorum
et Pisidarum,
duo Cilicum,
totidem Captianorum,
tria conductorum
ex Græcia,
maximum numerum
armaturæ levis.
Omnis spes
adversus has copias
consistebat Datami in se

De laquelle entreprise écarté,
il choisit avec cette (la) troupe
qu'il avait rassemblée
une position telle
que et il ne fût pas enveloppé
par les ennemis,
et son ennemi
ne passât-pas-au-delà
sans qu'il fût accablé
dans des lieux doubles (des deux côtés),
et, s'il voulait
combattre avec lui,
le grand-nombre des ennemis
ne pût pas nuire beaucoup
au petit-nombre des-siens.

VIII. Quoique Autophradate
vît ces choses,
cependant il résolut d'engager-la lutte
plutôt que de battre-en-retraite
avec de si-grandes troupes,
ou de rester-assis (immobile) si-long-temps
dans un-seul (le même) endroit.
Il avait vingt milliers
de cavaliers barbares,
cent *milliers* de fantassins,
que ceux-là (les Perses)
appellent Cardaces,
et trois *milliers* de frondeurs,
de la même race;
outre-cela
huit *milliers* de Cappadociens,
dix d'Arméniens,
cinq de Paphlagoniens,
dix de Phrygiens,
cinq de Lydiens,
environ trois
d'Aspendiens
et de Pisidiens,
deux de Ciliciens,
tout-autant de Captiens,
trois de *soldats* pris-à-solde
et venus de Grèce,
un très-grand nombre
de troupes légères.
Tout l'espoir
contre ces forces
reposait à Datame sur lui-même

hujus partem non habebat vicesimam militum. Quibus fretus conflixit, adversariorumque multa millia concidit, quum de ipsius exercitu non amplius hominum mille [1] cecidisset. Quam ob causam postero die trophæum posuit quo loco pridie pugnatum erat. Hinc quum castra movisset, semperque inferior copiis, superior omnibus prœliis discederet, quod nunquam manum consereret, nisi quum adversarios locorum angustiis clausisset, quod perito regionum callideque cogitanti sæpe accidebat, Autophradates, quum bellum duci majore regis calamitate quam adversariorum videret, ad pacem amicitiamque hortatus est, ut cum rege in gratiam rediret. Quam ille etsi non fidam fore putabat, tamen conditionem accepit, seque ad Artaxerxem legatos missurum dixit. Sic

tame consistait dans lui-même et dans la nature de la position qu'il occupait; car il n'avait pas la vingtième partie de ces troupes. Comptant sur ces avantages, il en vint aux mains, et tailla en pièces plusieurs milliers d'ennemis sans avoir perdu lui-même plus de mille hommes de son armée. Aussi dressa-t-il le lendemain un trophée sur la place où il avait combattu la veille. Après avoir quitté ce poste, il fut supérieur aux Perses dans tous les combats, bien que toujours inférieur en troupes, parce qu'il n'en venait jamais aux mains que lorsqu'il avait enfermé l'ennemi dans d'étroits défilés; et il y réussissait souvent, grâce à sa connaissance des lieux et à son habileté pour combiner ses plans. Autophradate, voyant que la guerre se prolongeait au détriment du roi plutôt que de ses ennemis, exhorta Datame à faire la paix et à rentrer en grâce avec Artaxerxès. Quoique Datame ne crût pas que cette réconciliation dût être sûre, il accepta pourtant ce parti, et dit qu'il enverrait des députés au roi. Ainsi se calma la

naturaque loci :
namque non habebat
vicesimam partem militum
hujus.
Quibus fretus
conflixit,
conciditque
multa millia
adversariorum,
quum de exercitu ipsius
mille hominum
non amplius
cecidisset.
Ob quam causam
die postero
posuit tropæum
quo loco pridie
pugnatum erat.
Quum movisset castra
hinc,
semperque inferior copiis
discederet superior
omnibus prœliis,
quod nunquam
consereret manum,
nisi quum clausisset
adversarios
angustiis locorum,
quod accidebat sæpe
perito regionum
cogitantique callide,
Autophradates,
quum videret
bellum duci
calamitate majore
regis quam adversariorum,
hortatus est ad pacem
amicitiamque,
ut rediret in gratiam
cum rege.
Quam etsi ille
putabat non fore fidam,
tamen accepit conditionem,
dixitque
se missurum legatos
ad Artaxerxem.
Sic bellum

et *sur* la nature de *sa* position :
car il n'avait pas
la vingtième partie des soldats
de celui-ci (d'Autophradate).
Sur lesquels s'appuyant
il en-vint-aux-mains,
et tailla-en-pièces
de nombreux milliers
d'ennemis,
tandis que de l'armée de lui-même
un millier d'hommes
et pas plus
était tombé (avait péri).
Pour laquelle cause
le jour suivant
il plaça un trophée *dans le lieu*
dans lequel lieu la veille
on avait combattu.
Comme il avait déplacé *son* camp
de là,
et que toujours inférieur en forces
il se retirait vainqueur
de tous les combats,
parce que jamais [mains),
il n'engageait la main (n'en venait aux
sinon quand il avait enfermé
ses ennemis
dans des espaces-étroits de lieux,
ce qui arrivait souvent
à *lui* ayant-la-connaissance des contrées
et méditant habilement,
Autophradate,
comme il voyait
la guerre se prolonger
avec un malheur plus grand
du (pour le) roi que de (pour) *ses* ennemis,
exhorta *Datame* à la paix
et à l'amitié,
afin qu'il rentrât en grâce
avec le roi.
Laquelle *réconciliation* bien que celui-là
crût ne pas devoir être sincère,
cependant il accueillit l'offre,
et dit
lui-même devoir envoyer des députés
vers Artaxerxès.
Ainsi la guerre

bellum, quod rex adversus Datamem susceperat, sedatum; Autophradates in Phrygiam se recepit.

IX. At rex, quod implacabile odium in Datamem susceperat, postquam bello eum opprimi non posse animadvertit, insidiis interficere studuit: quas ille plerasque vitavit; sicut, quum nuntiatum esset quosdam sibi insidiari qui in amicorum erant numero, de quibus, quod inimici detulerant, neque credendum neque negligendum putavit, experiri voluit verum falsumne esset relatum. Itaque eo profectus est quo itinere futuras insidias dixerant; sed elegit corpore et statura simillimum sui, eique vestitum suum dedit, atque eo loco ire, quo ipse consueverat, jussit; ipse autem, ornatu vestituque militari, inter corporis custodes iter facere cœpit. At insidiatores, postquam in eum locum agmen pervenit, de-

guerre que le monarque avait entreprise contre Datame. Autophradate se retira dans la Phrygie.

IX. Mais comme le roi avait conçu une haine implacable contre Datame, après avoir considéré qu'il ne pouvait l'accabler par les armes, il entreprit de le faire périr par trahison. Datame évita la plupart de ses piéges : ainsi, on l'avertit que certains, qui étaient du nombre de ses amis, lui tendaient des embûches ; mais comme ceux qui lui faisaient ce rapport étaient de ses ennemis, il crut ne devoir ni les croire ni négliger leur avertissement. Il voulut éprouver si l'avis était vrai ou faux. Il partit donc pour l'endroit où on lui avait dit que serait l'embuscade. Mais il choisit un homme parfaitement semblable à lui par le corps et par la taille ; il lui donna son habit, et le fit marcher dans le rang où il avait coutume d'être lui-même. Pour lui, vêtu en simple soldat, il se confondit parmi les gardes du corps. Quand la troupe fut arrivée à l'endroit désigné, ceux qui

quod rex susceperat
adversus Datamem
sedatum;
Antophradates
se recepit in Phrygiam.
IX. At rex,
quod susceperat
in Datamem
odium implacabile,
postquam animadvertit
eum non posse opprimi
bello,
studuit interficere
insidiis :
quas ille vitavit
plerasque ;
sicut,
quum nuntiatum esset
quosdam
qui erant in numero
amicorum
insidiari sibi,
de quibus putavit
quod inimici detulerant
neque credendum
neque negligendum,
voluit experiri
verum falsumne
relatum esset.
Itaque
profectus est eo
itinere quo dixerant
insidias futuras ;
sed elegit
simillimum sui
corpore et statura,
deditque ei suum vestitum,
atque jussit ire
eo loco quo ipse
consueverat ;
ipse autem,
ornatu vestituque militari,
cœpit facere iter
inter custodes corporis.
At insidiatores,
postquam agmen
pervenit in eum locum,

que le roi avait entreprise
contre Datame
fut apaisée ;
Autophradate
se retira en Phrygie.
IX. Cependant le roi,
parce qu'il avait conçu
contre Datame
une haine implacable,
après qu'il eut reconnu
lui ne pouvoir pas être écrasé
par la guerre,
s'appliqua à *le* faire-périr
par des embûches :
lesquelles celui-là évita
pour la plupart ;
par-exemple,
comme on *lui* avait annoncé
certains *hommes*
qui étaient au nombre
de *ses* amis
tendre-des-embûches à lui-même,
au-sujet-desquels il pensa
ce que *leurs* ennemis avaient dénoncé
et ne devoir pas être cru
et ne devoir pas être négligé,
il voulut éprouver
si une chose vraie ou une chose fausse
lui avait été rapportée.
En-conséquence
il partit *pour aller* là
par la route sur laquelle ils avaient dit
des embûches devoir être ;
mais il choisit
un *homme* très-semblable à lui
par le corps et par la taille,
et donna à lui son costume,
et *lui* ordonna de marcher
à ce (au) rang où lui-même
avait-coutume de marcher ;
mais lui-même,
avec une tenue et un costume de-soldat,
se mit à faire route
parmi les gardes du corps.
Cependant les assassins,
après que la troupe-en-marche
fut arrivée dans cet endroit,

cepti ordine atque vestitu, in eum faciunt impetum qui suppositus erat. Prædixerat autem his Datames cum quibus iter faciebat ut parati essent facere quod ipsum vidissent. Ipse, ut concurrentes insidiatores animadvertit, tela in eos conjecit. Hoc idem quum universi fecissent, priusquam pervenirent ad eum quem aggredi volebant, confixi ceciderunt.

X. Hic tamen tam callidus vir extremo tempore captus est Mithridatis, Ariobarzanis filii, dolo : namque is pollicitus est regi se eum interfecturum, si rex promitteret ut, quodcumque vellet, liceret impune facere, fidemque de ea re, more Persarum, dextram[1] dedisset. Hanc ut recepit a rege missam, copias parat, et absens amicitiam cum Datame facit; regis provincias vexat, castella expugnat, magnas prædas capit, quarum partem suis dispertit, partem ad Datamem

étaient embusqués, trompés par le rang et le costume, coururent sur l'homme qui avait été substitué à Datame. Celui-ci avait prescrit à ceux avec lesquels il marchait de se tenir prêts à faire ce qu'ils lui verraient faire à lui-même. Dès qu'il vit accourir les assassins, il leur lança des traits. Tous ayant fait la même chose, ils furent percés et tombèrent morts avant d'avoir atteint celui qu'ils voulaient atta quer.

X. Cependant cet homme si adroit fut enfin surpris par la ruse de Mithridate, fils d'Ariobarzane. Mithridate avait promis au roi « qu'il ôterait la vie à Datame, s'il lui permettait de faire impunément tout ce qu'il voudrait, et s'il lui donnait sa foi à cet égard, en lui envoyant l'effigie d'une main droite, suivant l'usage des Perses. » Après avoir reçu ce gage, il feint une inimitié entre le roi et lui; il ramasse des troupes, et fait alliance de loin avec Datame; il ravage les provinces du roi; il force des châteaux; il enlève de grandes dépouilles, dont il distribue une partie à ses gens et envoie l'autre à Datame. Il

decepti ordine
atque vestitu,
faciunt impetum
in eum qui suppositus erat.
Datames autem
prædixerat
his cum quibus
faciebat iter
ut essent parati facere
quod vidissent ipsum.
Ipse, ut animadvertit
insidiatores concurrentes,
conjecit tela in eos.
Quum universi
fecissent idem,
ceciderunt confixi,
priusquam pervenirent
ad eum
quem volebant aggredi.

X. Tamen
hic vir tam callidus
captus est extremo tempore
dolo Mithridatis,
filii Ariobarzanis :
namque is
pollicitus est regi
se interfecturum eum,
si rex promitteret
ut liceret facere impune
quodcumque vellet,
dedissetque fidem
de ea re
dextram,
more Persarum.
Ut recepit hanc
missam a rege,
parat copias,
et absens
facit amicitiam
cum Datame;
vexat provincias regis,
expugnat castella,
capit magnas prædas,
quarum dispertit partem
suis,
mittit partem ad Datamem;
pari modo

trompés par le rang
et par le costume,
font un élan (s'élancent)
contre celui qui avait été substitué.
Mais Datame
avait recommandé-d'avance
à ceux avec lesquels
il faisait route
qu'ils fussent préparés à faire
ce qu'ils auraient vu lui-même *faire*.
Lui-même, dès qu'il aperçut
les assassins accourant,
lança des traits contre eux.
Comme tous-ensemble
avaient fait la même chose,
ils tombèrent percés *de traits*,
avant qu'ils arrivassent
à celui
qu'ils voulaient attaquer.

X. Cependant
cet homme si adroit
fut pris au bout-du temps
par la ruse de Mithridate,
fils d'Ariobarzane :
car celui-ci
promit au roi
lui-même devoir tuer lui (Datame),
si le roi *lui* promettait [ment
qu'il *lui* serait-permis de faire impuné-
tout ce qu'il voudrait,
et *lui* avait donné *pour* gage
touchant cet objet
une *main* droite,
à la mode des Perses.
Dès qu'il eut reçu cette *main droite*
envoyée par le roi,
il prépare des troupes,
et *tout* éloigné *qu'il était*
il fait amitié
avec Datame ;
il ravage les provinces du roi,
enlève-de-force les forteresses,
prend de grandes dépouilles,
dont il distribue une partie
aux siens,
et envoie une partie à Datame ;
d'une semblable façon

mittit; pari modo complura castella ei tradit. Hæc diu faciendo persuasit homini se infinitum adversus regem suscepisse bellum, quum nihilo magis, ne quam suspicionem illi præberet insidiarum, neque colloquium ejus petivit, neque in conspectum venire studuit. Sic absens amicitiam gerebat ut non beneficiis mutuis, sed odio communi, quod erga regem susceperant, contineri viderentur.

XI. Id quum satis se confirmasse arbitratus est, certiorem fecit Datamem tempus esse majores exercitus parari, bellum cum ipso rege suscipi; deque ea re, si ei videretur, quo vellet, in colloquium veniret. Probata re, colloquendi tempus sumitur, locusque quo conveniretur. Huc Mithridates cum uno, cui maximam habebat fidem, ante aliquot dies venit, compluribusque locis separatim gladios obruit, eaque loca diligenter notat. Ipso autem colloquendi die, utrique, locum

lui livre de la même manière un grand nombre de forts. En agissant longtemps de la sorte, il lui persuada qu'il avait entrepris une guerre éternelle contre le roi; et, pour ne pas se rendre suspect de trahison, il ne lui demanda pas de conférence et ne voulut pas l'aller trouver. Il restait éloigné et remplissait son rôle d'allié, de sorte qu'ils paraissaient liés, non par des services mutuels, mais par la haine commune qu'ils avaient vouée au roi.

XI. Lorsqu'il crut avoir assez prouvé sa bonne foi, il mande à Datame qu'il est temps de rassembler de plus grandes armées et de faire la guerre contre le roi lui-même; ajoutant qu'il viendrait, si Datame le trouvait bon, conférer avec lui sur cet objet, dans l'endroit qu'il voudrait. Datame y ayant consenti, on fixe l'époque et le lieu de la conférence. Quelques jours auparavant, Mithridate s'y transporte avec un homme dans lequel il avait une très-grande confiance, et il y enfouit séparément des épées en divers endroits qu'il marque avec soin.

tradit ei complura castella.
Faciendo diu hæc
persuasit homini
se suscepisse
bellum infinitum
adversus regem,
quum nihilo magis,
ne præberet illi
quam suspicionem
insidiarum,
neque petivit
colloquium ejus,
neque studuit
venire in conspectum.
Absens
gerebat amicitiam sic
ut non viderentur
contineri
beneficiis mutuis,
sed odio communi
quod susceperant
erga regem.

XI. Quum arbitratus est
se confirmasse id satis,
fecit Datamem certiorem
esse tempus
majores exercitus parari,
bellum suscipi
cum rege ipso;
veniretque in colloquium
de ea re
quo vellet,
si videretur ei
Re probata,
tempus colloquendi
sumitur,
locusque quo conveniretur.
Mithridates venit huc,
aliquot dies ante,
cum uno,
cui habebat
maximam fidem,
obruitque gladios
separatim
compluribus locis,
notatque diligenter ea loca.
Die autem ipso

il livre à lui plusieurs forteresses.
En faisant longtemps ces choses
il persuada à l'homme (à Datame)
lui-même avoir entrepris
une guerre sans-fin
contre le roi, [plus qu'auparavant),
tandis qu'en rien davantage (que pas
de peur qu'il ne donnât à lui
quelque soupçon
d'embûches,
et il ne demanda
l'entretien de (une entrevue avec) lui,
et il ne chercha
à venir en *sa* présence.
Tout éloigné *qu'il était*
il exerçait l'amitié de-telle-sorte
qu'ils ne parussent pas
être maintenus-unis
par des services réciproques,
mais par la haine commune
qu'ils avaient conçue
envers le roi.

XI. Lorsqu'il pensa
lui-même avoir prouvé cela suffisamment,
il fit Datame mieux-informé (manda à Da-
qu'il était temps [tame)
de plus grandes armées être préparées,
la guerre être entreprise
avec le roi lui-même;
et qu'il vînt à une conférence
touchant cet objet
où il voudrait,
si *cela* semblait-bon à lui.
La chose ayant été approuvée,
un temps de (pour) conférer
est pris (choisi),
et un lieu où on se réunirait.
Mithridate vient là,
quelques jours auparavant,
avec un-seul *homme*,
en qui il avait
la plus grande confiance,
et enfouit des glaives
séparément
en plusieurs endroits
et marque soigneusement ces endroits.
Cependant le jour même

qui explorarent atque ipsos scrutarentur, mittunt; deinde ipsi sunt congressi. Hic quum aliquandiu in colloquio fuissent, et diversi discessissent, jamque procul Datames abesset, Mithridates, priusquam ad suos perveniret, ne quam suspicionem pareret, in eumdem locum revertitur, atque ibi, ubi telum erat impositum, resedit, ut si a lassitudine cuperet acquiescere; Datamemque revocavit, simulans se quiddam in colloquio esse oblitum. Interim telum, quod latebat, protulit, nudatumque vagina veste texit, ac Datami venienti ait digredientem se animadvertisse locum quemdam, qui erat in conspectu, ad castra ponenda esse idoneum; quem quum digito demonstraret, et ille conspiceret, aversum ferro transfixit, priusque quam quisquam posset succurrere, interfecit.

Le jour même de l'entrevue, ils envoient l'un et l'autre des gens chargés de visiter les lieux et de les fouiller eux-mêmes. Ensuite ils s'abouchent. Après s'être entretenus quelque temps, ils se retirent chacun de son côté. Datame était déjà loin, quand Mithridate, avant de rejoindre les siens, pour ne pas inspirer quelque soupçon, revient sur ses pas; il s'assied à un endroit où il avait déposé une arme, comme s'il voulait se reposer de sa fatigue, et il rappelle Datame, feignant d'avoir oublié de lui dire quelque chose. En l'attendant, il déterre l'arme qui était cachée, la tire du fourreau et la couvre de sa robe. Comme Datame s'approche, il lui dit qu'en se retirant il avait remarqué qu'un certain poste, qui était en vue, était propre à un campement. Tandis qu'il le montrait du doigt à Datame, et que celui-ci se retournait pour l'examiner, il le perça par derrière de son fer, et, avant que personne pût venir à son secours, lui ôta

colloquendi,
utrique mittunt
qui explorarent locum
atque scrutarentur ipsos;
deinde
ipsi congressi sunt.
Quum fuissent hic
aliquandiu
in colloquio,
et discessissent diversi,
Datamesque
abesset jam procul,
Mithridates,
priusquam perveniret
ad suos,
ne pareret
quam suspicionem,
revertitur
in eumdem locum,
atque resedit ibi
ubi telum impositum erat,
ut si cuperet acquiescere
a lassitudine;
revocavitque Datamem,
simulans
se oblitum esse quiddam
in colloquio.
Interim protulit telum
quod latebat,
texitque veste
nudatum vagina,
ac ait Datami venienti
se digredientem
animadvertisse
quemdam locum,
qui erat in conspectu,
esse idoneum
ad ponenda castra;
quem
quum demonstraret
digito,
et ille conspiceret,
transfixit ferro
aversum,
interfecitque
priusquam quisquam
posset succurrere.

de conférer (de la conférence),
les-uns-et-les-autres envoient *des gens*
qui devaient examiner le lieu
et devaient *les* fouiller eux-mêmes;
ensuite
eux-mêmes s'abordèrent.
Comme ils avaient été là
pendant-quelque-temps
en conférence,
et s'en étaient-allés de-côtés-opposés,
et que Datame
était déjà loin,
Mithridate,
avant qu'il arrivât
auprès des siens,
de peur qu'il n'engendrât (n'inspirât)
quelque soupçon,
revient
dans le même lieu
et s'assied là
où une arme avait été placée,
comme s'il désirait se reposer
par-suite-de fatigue·
et il rappela Datame,
feignant
lui-même avoir oublié quelque chose
dans la conférence.
Cependant il sortit *de terre* l'arme
qui était cachée,
et couvrit de *sa* robe
cette arme dépouillée (tirée) du fourreau,
et dit à Datame qui venait
lui-même en s'en allant
avoir remarqué
un certain lieu,
qui était en vue,
être propre
pour établir un camp:
lequel *lieu*
comme il indiquait
avec le doigt,
et que celui-là regardait,
il transperça de *son* fer
Datame détourné (qui tournait le dos),
et *le* tua
avant que personne
pût *le* secourir.

Ita vir qui multos consilio, neminem perfidia ceperat, simulata captus est amicitia.

EPAMINONDAS.

I. Epaminondas, Polymni[1] filius, Thebanus. De hoc priusquam scribamus, hæc præcipienda videntur lectoribus, ne alienos mores ad suos referant, neve ea, quæ ipsis lèviora sunt, pari modo apud ceteros fuisse arbitrentur. Scimus enim musicen nostris moribus abesse a principis persona, saltare vero etiam in vitiis poni; quæ omnia apud Græcos et grata et laude digna ducuntur. Quum autem exprimere imaginem consuetudinis atque vitæ velimus Epaminondæ, nihil videmur debere prætermittere quod pertineat ad eam declarandam. Quare dicemus primum de genere ejus; deinde quibus disciplinis et a quibus sit eruditus; tum de moribus ingeniique

la vie. C'est ainsi que ce grand homme, qui avait vaincu un grand nombre d'ennemis par sa prudence et n'avait jamais triomphé par la perfidie, fut surpris à son tour par une amitié simulée.

ÉPAMINONDAS.

I. Épaminondas, fils de Polymnus, était Thébain. Avant de parler de lui, nous croyons devoir avertir nos lecteurs de ne pas mesurer les mœurs étrangères sur les leurs, et de ne pas croire que les choses qui sont frivoles à leurs yeux le soient également chez les autres peuples. Nous savons que, dans nos usages, la musique ne convient point au caractère d'un homme du premier rang, et que la danse est placée parmi les goûts vicieux. Toutes ces choses-là sont cependant réputées, chez les Grecs, agréables et dignes d'éloges. Or, comme nous voulons tracer le tableau de la conduite et de la vie d'Épaminondas, nous pensons ne devoir omettre aucun trait qui soit propre à l'éclairer. Nous parlerons donc d'abord de sa naissance; ensuite de ses études et des maîtres qui le formèrent; puis de ses mœurs, de

Ita vir,
qui ceperat multos
consilio,
neminem perfidia,
captus est
amicitia simulata.

Ainsi *cet* homme,
qui *en* avait pris beaucoup
par *sa* sagesse,
et personne par la perfidie,
fut pris
par une amitié feinte.

EPAMINONDAS.

I. Epaminondas,
filius Polymni,
Thebanus.
Priusquam scribamus
de hoc,
hæc videntur præcipienda
lectoribus,
ne referant
mores alienos
ad suos,
neve arbitrentur
ea quæ sunt leviora
ipsis
fuisse pari modo
apud ceteros.
Scimus enim musicen
nostris moribus
abesse a persona principis,
saltare vero
poni etiam in vitiis;
quæ omnia apud Græcos
ducuntur et grata
et digna laude.
Quum autem velimus
exprimere imaginem
consuetudinis atque vitæ
Epaminondæ,
videmur
debere prætermittere nihil
quod pertineat
ad eam declarandam.
Quare dicemus primum
de genere ejus;
deinde
quibus disciplinis
et a quibus eruditus est;
tum de moribus

ÉPAMINONDAS.

I. Épaminondas,
fils de Polymnus,
était Thébain.
Avant que nous écrivions
sur lui,
ceci paraît devoir être recommandé
aux lecteurs,
qu'ils ne rapportent pas
des mœurs étrangères
à leurs *propres mœurs*,
ou (et) qu'ils ne croient pas
ces (les) choses qui sont assez-frivoles
pour eux-mêmes
avoir été de pareille façon
chez tous-les-autres.
Nous savons en effet la musique
dans nos mœurs
être-en-désaccord avec le rôle d'un grand,
et d'autre-part danser
être placé même parmi les vices;
lesquelles choses toutes chez les Grecs
sont jugées et agréables
et dignes de louange.
Or, comme nous voulons
reproduire une image
des habitudes et de la vie
d'Épaminondas,
nous paraissons *à nous - mêmes* (nous [croyons)
devoir n'omettre rien
qui tende
à la mettre-en-lumière.
C'est-pourquoi nous parlerons d'abord
de l'origine de lui;
ensuite *nous dirons*
en quelles études
et par quels *maîtres* il fut instruit;
puis *nous parlerons* de *ses* mœurs

facultatibus, et si qua alia digna memoria erunt; postremo de rebus gestis, quæ a plurimis omnium anteponuntur virtutibus.

II. Natus igitur patre quo diximus, honesto genere, pauper jam a majoribus relictus. Eruditus autem sic ut nemo Thebanus magis : nam et citharizare et cantare ad chordarum sonum doctus est a Dionysio, qui non minore fuit in musicis gloria quam Damon aut Lamprus, quorum pervulgata sunt nomina; carmina cantare tibiis ab Olympiodoro; saltare a Calliphrone. At philosophiæ præceptorem habuit Lysim Tarentinum, Pythagoreum : cui quidem sic fuit deditus ut adolescens tristem et severum senem omnibus æqualibus suis in familiaritate anteposuerit, neque prius eum a se dimiserit quam in doctrinis tanto antecesserit condiscipulos, ut facile intelligi posset pari modo superaturum omnes in ceteris ar-

ses talents, et de ses autres qualités dignes de mémoire; enfin, de ses actions, que la plupart des historiens placent au-dessus de celles de tous les autres grands hommes de la Grèce.

II. Nous avons nommé le père d'Épaminondas; sa famille était honorable, mais tombée dans la pauvreté depuis plusieurs générations. Son éducation fut cependant supérieure à celle des autres Thébains. Il fut instruit à toucher de la cithare et à chanter au son des cordes par Denys, qui n'était pas moins célèbre parmi les musiciens que Damon ou Lamprus, dont les noms sont très-fameux; à jouer de la flûte, par Olympiodore; à danser, par Calliphron. Il eut pour maître de philosophie Lysis de Tarente, pythagoricien, auquel il fut si dévoué, que, jeune comme il était, il préféra le commerce de ce vieillard triste et sévère à celui de tous ceux de son âge, et qu'il ne se sépara de lui qu'après avoir tellement devancé ses condisciples dans les sciences, qu'on pouvait aisément juger qu'il surpasserait également tous ses émules dans les autres exercices.

facultatibusque ingenii,
et si qua alia
erunt digna memoria ;
postremo de rebus gestis,
quæ anteponuntur
a plurimis
virtutibus omnium.
II. Natus igitur
patre quo diximus,
genere honesto,
relictus pauper
jam a majoribus.
Eruditus autem sic
ut nemo Thebanus magis :
nam doctus est
citharizare
et cantare
ad sonum chordarum
a Dionysio,
qui fuit in musicis
gloria non minore
quam Damon aut Lamprus,
quorum nomina
sunt pervulgata ;
cantare carmina
tibiis
ab Olympiodoro ;
saltare a Calliphrone.
At habuit
præceptorem philosophiæ
Lysim Tarentinum,
Pythagoreum :
cui quidem fuit sic deditus
ut adolescens
anteposuerit
in familiaritate
senem tristem et severum
omnibus suis æqualibus,
neque dimiserit eum
a se
priusquam antecesserit
tanto
condiscipulos
in doctrinis,
ut posset intelligi facile
superaturum omnes
pari modo

et des ressources de *son* génie,
et si quelques autres choses [*dirons ;*
seront (sont) dignes de mémoire, *nous les*
enfin *nous parlerons* des choses exécutées,
qui sont préférées
par la plupart
aux qualités de tous *les généraux grecs.*
II. Étant né donc
du père que nous avons dit,
d'une famille honnête,
il fut laissé pauvre [tres.
d'une pauvreté qui venait déjà de *ses* ancê-
Mais *il fut* instruit tellement
qu'aucun Thébain *ne le fut* davantage :
car il fut dressé
à jouer-de-la-cithare
et à chanter
au son des cordes
par Denys,
qui fut parmi les musiciens
d'une gloire non moindre
que Damon ou Lamprus,
dont les noms
sont très-répandus ;
il fut dressé à chanter (jouer) des airs
sur la flûte
par Olympiodore :
à danser par Calliphron.
D'autre part il eut
pour maître de philosophie
Lysis de-Tarente,
pythagoricien :
auquel à la vérité il fut si appliqué
que, *bien que* jeune homme,
il préféra
dans le commerce-familier
ce vieillard triste et sévère
à tous ses égaux-en-âge,
et qu'il ne laissa-pas-aller lui
loin de lui-même
avant qu'il n'eût dépassé
tellement
ses condisciples
dans les études,
qu'il pût être compris facilement
lui devoir surpasser tous
de pareille façon

tibus. Atque hæc ad nostram consuetudinem sunt levia et potius contemnenda ; at in Græcia utique olim magnæ laudi erant. Postquam ephebus factus est, et palæstræ dare operam cœpit, non tam magnitudini virium servivit quam velocitati : illam enim ad athletarum usum, hanc ad belli existimabat utilitatem pertinere. Itaque exercebatur plurimum currendo et luctando, ad eum finem quoad stans complecti posset atque contendere. In armis plurimum studii consumebat.

III. Ad hanc corporis firmitatem plura etiam animi bona accesserant. Erat enim modestus, prudens, gravis, temporibus sapienter utens, peritus belli, fortis manu, animo maximo, adeo veritatis diligens ut ne joco quidem mentiretur ; idem continens, clemens, patiensque admirandum in modum ; non

Relativement à nos usages, tous ces talents sont peu importants, ou même méprisables ; mais certainement, dans la Grèce, ils donnaient une grande gloire. Lorsque Épaminondas fut éphèbe et qu'il commença à s'adonner à la palestre, il ne s'attacha pas tant à acquérir la force que l'agilité du corps, car il pensait que celle-là convenait aux athlètes et que celle-ci était utile aux gens de guerre. Il s'exerçait donc surtout à courir et à lutter, continuant la lutte tant qu'il pouvait, en restant debout, embrasser et combattre son adversaire. Il s'appliquait aussi beaucoup à manier les armes.

III. A cette vigueur du corps se joignaient encore en lui plusieurs belles qualités de l'âme. Il était en effet modeste, prudent, grave ; profitant sagement des circonstances, habile dans la tactique, brave de sa personne et de la plus grande intrépidité ; tellement ami de la vérité, qu'il ne mentait point, même par jeu ; tempérant, doux,

in ceteris artibus.
Atque hæc sunt levia
ad nostram consuetudinem,
et potius contemnenda;
at in Græcia utique
olim
erant magnæ laudi.
Postquam
factus est ephebus,
et cœpit dare operam
palæstræ,
servivit
non tam magnitudini
virium
quam velocitati :
existimabat enim
illam
pertinere
ad usum athletarum,
hanc
ad utilitatem belli.
Itaque
exercebatur plurimum
currendo et luctando,
ad eum finem,
quoad stans
posset complecti
atque contendere.
Consumebat in armis
plurimum studii.

III. Ad hanc firmitatem
corporis
accesserant bona animi
etiam plura.
Erat enim modestus,
prudens, gravis,
utens sapienter
temporibus,
peritus belli,
fortis manu,
maximo animo,
adeo diligens veritatis
ut ne mentiretur quidem
joco;
idem continens, clemens,
patiensque
in modum admirandum;

dans tous-les-autres exercices.
Et ces *talents* sont frivoles
selon nos habitudes,
et plutôt méprisables ;
mais dans la Grèce sans-exception
autrefois
ils étaient à (en) grande estime.
Après que
il fut devenu adolescent,
et qu'il eut commencé à donner *son* appli-
à la palestre, [cation
il rechercha
non pas tant la grandeur
des forces
que l'agilité :
en effet il jugeait
celle-là (la grandeur des forces)
être-convenable
pour la pratique des athlètes,
celle-ci (l'agilité)
pour l'utilité de la guerre.
En-conséquence
il s'exerçait le plus
en courant et en luttant,
jusqu'à ce terme,
tant que se-tenant-debout
il pouvait embrasser *son adversaire*
et faire-effort *contre lui*.
Il employait dans *le maniement des* armes
beaucoup d'ardeur.

III. A cette solidité
du corps
s'étaient joints des avantages de l'âme
encore plus nombreux.
En effet il était modeste,
prudent, grave,
usant sagement
des circonstances,
expérimenté dans la guerre,
vaillant par le bras,
d'une très-grande âme,
tellement ami de la vérité
qu'il ne mentait pas même
par plaisanterie; [clément,
le même (en même temps) continent,
et patient
jusqu'à une mesure étonnante;

solum populi, sed etiam amicorum ferens injurias, imprimisque commissa celans : quod interdum non minus prodest quam diserte dicere. Studiosus audiendi : ex hoc enim facillime disci arbitrabatur. Itaque, quum in circulum venisset in quo aut de republica disputaretur aut de philosophia sermo haberetur, nunquam inde prius discessit quam ad finem sermo esset deductus. Paupertatem adeo facile perpessus est ut de republica nihil præter gloriam ceperit. Amicorum in se tuendo caruit facultatibus. Fide ad alios sublevandos sæpe sic usus est, ut possit judicari omnia ei cum amicis fuisse communia · nam, quum aut civium suoram aliquis ab hostibus fuisset captus, aut virgo amici nubilis propter paupertatem collocari non posset, amicorum consilium habebat, et, quantum quisque daret pro cujusque facultatibus, imperabat; eamque

admirablement patient; supportant non-seulement les injustices du peuple, mais encore celles de ses amis; taisant surtout ce qu'on lui confiait, silence quelquefois non moins utile que le talent de la parole. Il aimait à écouter, persuadé que c'est un moyen très-facile de s'instruire. Quand il était venu dans un cercle où l'on discourait sur la politique ou sur la philosophie, il ne se retirait jamais que la conversation ne fût finie. Épaminondas supporta si facilement la pauvreté, que de ses services publics il ne recueillit que de la gloire. Pour se soutenir lui-même il ne recourait point à la bourse de ses amis; mais, pour soulager les autres, il employa souvent son crédit, de telle manière qu'on peut juger que tout était commun entre ses amis et lui. Lorsqu'un de ses concitoyens avait été fait prisonnier par les ennemis, ou que la fille nubile d'un ami ne pouvait s'établir à cause de sa pauvreté, il assemblait tous ses autres amis, et imposait à chacun ce qu'il devait donner, suivant ses moyens; la

ferens injurias
non solum populi,
sed etiam amicorum,
imprimisque
celans commissa :
quod interdum
non prodest minus
quam dicere diserte.
Studiosus audiendi :
arbitrabatur enim
disci facillime
ex hoc.
Itaque
quum venisset in circulo
in quo aut disputaretur
de republica
aut sermo haberetur
de philosophia,
nunquam discessit inde
priusquam sermo
deductus esset ad finem.
Perpessus est paupertatem
adeo facile
ut ceperit nihil
de republica
præter gloriam.
Caruit in se tuendo
facultatibus amicorum.
Sæpe usus est sic
fide
ad sublevandos alios,
ut possit judicari
omnia fuisse ei
communia cum amicis :
nam, quum aut aliquis
suorum civium
captus esset ab hostibus,
aut virgo nubilis
amici
non posset collocari
propter paupertatem,
habebat consilium
amicorum,
et imperabat
quantum quisque daret
pro facultatibus cujusque ;
quumque fecerat

supportant les injustices
non-seulement du peuple,
mais encore de *ses* amis,
et surtout
taisant les *secrets* confiés :
ce qui parfois
n'est-pas-utile moins
que de parler éloquemment.
Il était jaloux d'écouter :
il jugeait en effet
être appris (qu'on apprend) le plus facilement
par-suite-de cela (en écoutant).
En-conséquence
lorsqu'il était venu dans un cercle
dans lequel ou on discutait
sur la politique
ou une conversation était tenue
sur la philosophie,
jamais il ne se retira de là
avant que la conversation
eût été amenée à *sa* fin.
Il souffrit la pauvreté
si facilement
qu'il *ne* retira rien
de l'administration-publique
excepté la gloire.
Il n'usa-pas pour s'entretenir
des ressources de *ses* amis.
Souvent il fit-usage de-telle-sorte
des droits *de l'amitié*
pour *en* soulager d'autres,
qu'il peut être jugé (qu'on peut juger)
toutes choses avoir été à lui
communes avec *ses* amis :
car, lorsque ou quelqu'un
de ses concitoyens
avait été pris par les ennemis,
ou la jeune-fille nubile
d'un ami
ne pouvait pas être établie
à-cause-de *sa* pauvreté,
il tenait un conseil
de *ses* amis,
et commandait
combien chacun donnerait
selon les ressources de chacun ;
et lorsqu'il avait fait

summam quum fecerat, priusquam acciperet pecuniam, aducebat eum qui quærebat[1] ad eos qui conferebant, eique ut ipsi numerarent, faciebat, ut ille, ad quem ea res perveniebat, sciret quibus et quantum cuique deberet.

IV. Tentata autem ejus est abstinentia a Diomedonte Cyziceno : namque is, rogatu Artaxerxis[2], Epaminondam pecunia corrumpendum susceperat. Hic magno cum pondere auri Thebas venit, et Micythum adolescentulum quinque talentis[3] ad suam perduxit voluntatem, quem Epaminondas plurimum diligebat. Micythus Epaminondam convenit, et causam adventus Diomedontis ostendit. At ille, Diomedonte coram : « Nihil, inquit, opus pecunia est. nam, si ea rex vult quæ Thebanis sint utilia, gratis facere sum paratus ; sin autem contraria, non habet auri atque argenti satis : namque orbis terrarum divitias accipere nolo pro patriæ caritate. Te,

somme une fois réunie, il amenait celui qui demandait à ceux qui contribuaient, et lui faisait compter l'argent à lui-même, afin qu'il sût ce dont il était redevable à chacun.

IV. Diomédon de Cyzique mit à l'épreuve l'intégrité d'Épaminondas. A la prière d'Artaxerxès, il avait entrepris de le corrompre par l'argent. Il vint à Thèbes avec une grosse somme d'or, et, par un don de cinq talents, il fit entrer dans ses vues le jeune Micythus, qu'Épaminondas aimait alors beaucoup. Micythus va trouver Épaminondas et lui expose le sujet de la venue de Diomédon. « Il n'est pas besoin d'argent, dit Épaminondas en présence de ce dernier : car, si le roi de Perse désire des choses qui soient utiles aux Thébains, je suis prêt à les faire gratuitement ; mais si ces choses leur sont contraires, il n'a pas assez d'or et d'argent pour me séduire ; je ne voudrais point échanger contre tous les trésors de l'univers mon amour pour ma patrie. Toi, Diomédon, qui m'as tenté sans

eam summam,
priusquam acciperet
pecuniam,
adducebat
eum qui quærebat
ad eos qui conferebant,
faciebatque ut ipsi
numerarent ei,
ut ille,
ad quem ea res perveniebat,
sciret quibus deberet
et quantum cuique.
IV. Abstinentia autem ejus
tentata est
a Diomedonte Cyziceno :
namque is,
rogatu Artaxerxis,
susceperat Epaminondam
corrumpendum pecunia.
Hic venit Thebas
cum magno pondere auri,
et perduxit
ad suam voluntatem
quinque talentis
Micythum adolescentulum
quem Epaminondas
diligebat plurimum.
Micythus
convenit Epaminondam,
et ostendit causam
adventus Diomedontis.
At ille,
coram Diomedonte :
« Est opus nihil pecunia,
inquit :
nam, si rex vult ea
quæ sint utilia Thebanis,
sum paratus
facere gratis ;
sin autem contraria,
non habet satis auri
atque argenti :
namque nolo accipere
divitias
orbis terrarum
pro caritate patriæ.

cette somme,
plutôt qu'il ne reçût
l'argent,
il amenait
celui qui demandait
vers ceux qui contribuaient,
et faisait *en sorte* qu'eux-mêmes
comptassent *la somme* à lui,
afin que celui-là,
à qui cette chose (ce bienfait) revenait
sût à quels *hommes* il devait
et combien à chacun.
IV. Or, le désintéressement
de lui
fut mis-à-l'épreuve
par Diomédon de-Cyzique :
car celui-ci,
sur la demande d'Artaxerxès,
s'était chargé d'Épaminondas
devant être corrompu par de l'argent.
Celui-ci vint à Thèbes
avec un grand poids d'or,
et amena
dans ses sentiments
par (au prix de) cinq talents
Micythus, tout-jeune-homme,
qu'Épaminondas
chérissait très-grandement.
Micythus
va-trouver Épaminondas,
et *lui* découvre le motif
de la venue de Diomédon.
Mais celui-là,
en-présence-de Diomédon :
« Il *n*'est besoin en rien d'argent,
dit-il :
car, si le roi veut ces (des) choses
qui soient avantageuses aux Thébains,
je suis prêt
à *les* faire gratuitement ; [contraires,
mais-si d'autre-part *il veut* des choses
il n'a pas assez d'or
et d'argent :
car je ne-veux-pas recevoir
les richesses
du cercle des terres (de l'univers entier)
en-échange-de l'amour de (pour) la patrie.

quod me incognitum tentasti tuique similem existimasti, non miror; tibique ignosco : sed egredere propere, ne alios corrumpas, quum me non potueris. Tu, Micythe, argentum huic redde; nisi id confestim facis, ego te tradam magistratui. » Hunc Diomedon quum rogaret ut tuto exire, suaque, quæ attulisset, liceret efferre : « Istud, inquit, faciam, neque tua causa, sed mea, ne, si tibi sit pecunia adempta, aliquis dicat id ad me ereptum pervenisse quod delatum accipere noluissem. » A quo quum quæsisset quo se deduci vellet, et ille Athenas dixisse, præsidium ei dedit ut eo tuto perveniret. Neque vero id satis habuit; sed etiam, ut inviolatus in navem ascenderet, per Chabriam Atheniensem, de quo supra mentionem fecimus, effecit. Abstinentiæ erit hoc satis testimonium. Plurima quidem proferre possemus; sed modus adhi-

me connaître et qui m'as cru pareil à toi, je ne suis point étonné de ta démarche, et je te pardonne ; mais sors promptement de Thèbes, de peur que, n'ayant pu me corrompre, tu n'en corrompes d'autres. Toi, Micythus, rends-lui son argent; si tu ne le fais aussitôt, je te livrerai aux magistrats. » Diomédon le priant de faire en sorte qu'il pût se retirer en sûreté et qu'il lui fût permis de remporter les sommes qu'il avait apportées : « Je le ferai, lui dit Épaminondas, non pas pour toi, mais pour moi; de crainte que, si l'on te vole ton argent, on ne m'accuse de m'en être saisi par un larcin, après l'avoir refusé à titre de présent. » Épaminondas lui demanda où il voulait être conduit, et Diomédon ayant désigné Athènes, il lui donna une escorte, afin qu'il s'y rendît en sûreté. Il ne se contenta pas de cela. Il fit en sorte, par le moyen de l'Athénien Chabrias, dont nous avons fait mention ci-dessus, qu'il pût s'embarquer sans être maltraité. Cette preuve du désintéressement d'Épaminondas nous suffira. Nous pourrions sans doute en rapporter un grand nombre d'autres, mais il faut nous

Non miror te,
quod tentaris
me incognitum
existimastique similem tui;
ignoscoque tibi :
sed egredere propere,
ne corrumpas alios,
quum non potueris me.
Tu, Micythe,
redde argentum huic ;
nisi facis id confestim,
ego tradam te
magistratui. »
Quum Diomedon
rogaret hunc
ut posset exire tuto,
liceretque
efferre sua,
quæ attulisset :
« Faciam istud, inquit,
neque tua causa, sed mea,
ne, si pecunia
adempta sit tibi,
aliquis dicat
id quod noluissem accipere
delatum
pervenisse ad me
ereptum. »
A quo quum quæsisset
quo vellet se deduci,
et ille dixisset Athenas,
dedit ei præsidium
ut perveniret eo tuto.
Neque vero
habuit id satis,
sed etiam effecit
per Chabriam
Atheniensem,
de quo fecimus mentionem
supra,
ut inviolatus
ascenderet in navem.
Hoc testimonium
abstinentiæ
erit satis.
Possemus quidem
proferre plurima ;

Je ne m'étonne pas de toi,
que tu aies tenté *de corrompre*
moi *qui ne te suis* pas-connu
et que tu m'aies cru semblable à toi ;
et je pardonne à toi :
mais sors en-hâte *de Thèbes,*
de peur que tu n'*en* corrompes d'autres,
après que tu n'as pas pu me *corrompre.*
Toi, Micythus,
rends l'argent à celui-ci ;
si tu ne fais cela sur-le-champ,
moi je livrerai toi
au magistrat. »
Comme Diomédon
priait celui-ci
pour qu'il pût sortir en-sûreté,
et qu'il *lui* fût-permis
d'emporter ses *biens,*
qu'il avait apportés :
« Je ferai ceci, dit-il,
et non dans ton intérêt, mais dans le mien,
de peur que, si l'argent
avait été enlevé à toi,
quelqu'un ne dise
ce que je n'avais pas voulu recevoir
offert (quand on me l'offrait)
être arrivé à moi
étant ravi (par un vol). » [mandé
Auquel (Diomédon) comme il avait de
où il voulait lui-même être conduit,
et que celui-là avait dit à Athènes,
il donna à lui une escorte
afin qu'il parvînt là en sûreté.
Et d'autre-part
il ne tint pas cela *pour être* assez,
mais encore il fit
par *l'entremise de* Chabrias
l'Athénien,
duquel nous avons fait mention
ci-dessus,
que n'étant-pas-maltraité
il montât sur un vaisseau.
Cette preuve
de *son* désintéressement
sera assez (suffisante).
Nous pourrions à la vérité
citer des *faits* très-nombreux ;

bendus est, quoniam uno hoc volumine vitas excellentium virorum complurium concludere constituimus, quorum separatim multis millibus versuum [1] complures scriptores ante nos explicarunt.

V. Fuit etiam disertus, ut nemo Thebanus ei par esset eloquentia; neque minus concinnus in brevitate respondendi quam in perpetua oratione ornatus. Habuit obtrectatorem Meneclidem quemdam, indidem Thebis, et adversarium in administranda republica, satis exercitatum in dicendo, ut Thebanum scilicet: namque illi genti plus inest virium quam ingenii [2]. Is, quod in re militari florere Epaminondam videbat, hortari solebat Thebanos ut pacem bello anteferrent, ne illius imperatoris opera desideraretur. Huic ille: « Fallis, inquit, verbo cives tuos, quod hos a bello avocas: otii enim nomine servitutem concilias. Nam paritur pax bello. itaque qui ea

borner, parce que nous nous sommes proposé de renfermer dans ce seul livre les vies de beaucoup de grands hommes, que d'autres écrivains avant nous ont développées séparément, et en plusieurs milliers de lignes.

V. Sans rival parmi les Thébains pour l'éloquence, Épaminondas n'était pas moins juste et concis dans ses reparties qu'orné dans ses discours suivis. Il eut pour détracteur un certain Ménéclide, né aussi à Thèbes, son adversaire dans l'administration de la république, assez exercé dans la parole, au moins pour un Thébain : car les hommes de cette nation ont plus de force de corps que d'esprit. Ce Ménéclide, voyant qu'Épaminondas excellait dans l'art militaire, avait coutume d'exhorter les Thébains à préférer la paix à la guerre, pour qu'on n'eût pas besoin des services de ce capitaine. « Tu trompes tes concitoyens par l'abus des termes, lui dit Épaminondas, en les détournant de la guerre. Sous le nom de repos, tu leur procures la servitude; car la paix naît de la guerre. Ceux donc qui veulent en

sed modus adhibendus est,
quoniam constituimus
concludere
hoc uno volumine
vitas
complurium virorum
excellentium,
quorum
complures scriptores
ante nos
explicarunt separatim
multis millibus versuum.

V. Fuit etiam disertus
ut nemo Thebanus
esset par ei eloquentia ;
neque minus concinnus
in brevitate respondendi
quam ornatus
in oratione perpetua.
Habuit obtrectatorem
quemdam Meneclidem,
indidem Thebis,
et adversarium
in republica
administranda,
satis exercitatum
in dicendo,
ut Thebanum
scilicet :
namque inest illi genti
plus virium quam ingenii.
Is, quod videbat
Epaminondam florere
in re militari,
solebat hortari Thebanos
ut anteferrent
pacem bello,
ne opera illius imperatoria
desideraretur.
Ille inquit huic :
« Fallis tuos cives
verbo,
quod avocas hos a bello :
nomine enim otii
concilias servitutem.
Nam pax paritur bello :
itaque qui volunt frui

mais une mesure doit être appliquée,
puisque nous avons résolu
de renfermer
dans ce seul volume
les vies
de nombreux hommes
éminents,
desquels
plusieurs écrivains
avant nous
ont développé séparément *la biographie*
en de nombreux milliers de lignes.

V. Il fut encore disert
au point qu'aucun Thébain
n'était égal à lui en éloquence ;
et non moins élégant [des reparties)
dans la brièveté de répondre (la vivacité
qu'orné
dans le discours suivi.
Il eut *pour* détracteur
un certain Ménéclide,
du-même-lieu (comme lui), de Thèbes,
et opposé *à lui*
dans l'État
devant être gouverné,
assez exercé
à parler,
en-tant-que (pour un) Thébain
bien-entendu :
car il y a dans cette nation
plus de forces que d'esprit.
Celui-ci, parce qu'il voyait
Épaminondas fleurir (exceller)
dans l'art de-la-guerre,
avait-coutume d'exhorter les Thébains
pour qu'ils préférassent
la paix à la guerre,
afin que les services de ce *grand* général
ne fussent pas réclamés.
Celui-là (Épaminondas) dit à celui-ci :
« Tu trompes tes concitoyens
par le terme, [guerre ;
en ce que tu détournes ceux-ci de la
en effet sous le nom de paix
tu *leur* procures la servitude.
Car la paix est enfantée par la guerre ;
en-conséquence ceux qui veulent jouir

diutina volunt frui, bello exercitati esse debent. Quare si principes Græciæ esse vultis, castris est vobis utendum, non palæstra. » Idem ille Meneclides quum huic objiceret quod liberos non haberet neque uxorem duxisset, maximeque insolentiam, quod sibi Agamemnonis belli gloriam videretur consecutus, at ille : « Desine, inquit, Meneclida, de uxore mihi exprobrare : nam nullius in ista re minus uti consilio volo. (Habebat enim Meneclides suspicionem adulterii.) Quod autem me Agamemnonem æmulari putas, falleris : namque ille cum universa Græcia vix decem annis unam cepit urbem ; ego contra ea una urbe nostra dieque uno totam Græciam, Lacedæmoniis fugatis [1], liberavi. »

VI. Idem quum in conventum venisset Arcadum [2], petens ut societatem cum Thebanis et Argivis facerent, contraque Callistratus, Atheniensium legatus, qui eloquentia omnes eo

jouir longtemps doivent être exercés aux combats. Ainsi, Thébains, si vous voulez être le premier peuple de la Grèce, il vous faut vivre dans les camps, non dans les gymnases. » Comme le même Ménéclide lui reprochait de n'avoir point d'enfants et de ne s'être point marié, et surtout d'avoir l'insolence de croire qu'il avait atteint à la gloire militaire d'Agamemnon : « Cesse, Ménéclide, reprit-il, de me reprocher de n'avoir point de femme : il n'est personne que je voulusse moins consulter sur cet article. » Il faut dire que Ménéclide était soupçonné d'adultère. « Tu te trompes encore en pensant que je veuille rivaliser avec Agamemnon. Ce prince, avec les forces de toute la Grèce, prit à peine en dix ans une seule ville : moi, au contraire, avec les seules forces de Thèbes, et en un seul jour, j'ai mis en déroute les Lacédémoniens et délivré la Grèce entière. »

VI. Épaminondas s'étant rendu à l'assemblée générale des Arcadiens, et leur demandant de se liguer avec les Thébains et les Argiens, Callistrate, député des Athéniens, qui, dans ce temps-là, surpassait

ea diutina,
debent esse exercitati bello.
Quare si vultis
esse principes Græciæ,
vobis utendum est castris,
non palæstra. »
Quum ille idem Meneclides
objiceret huic
quod non haberet liberos
neque duxisset uxorem,
maximeque insolentiam,
quod videretur sibi
consecutus gloriam belli
Agamemnonis,
at ille inquit :
« Desine, Meneclida,
exprobrare mihi
de uxore :
nam in ista re
volo uti consilio nullius
minus.
— Meneclides enim
habebat suspicionem
adulterii. —
Quod autem putas
me æmulari
Agamemnonem,
falleris :
namque ille
cum Græcia universa
cepit vix unam urbem
decem annis ;
ego contra ea
liberavi totam Græciam
nostra urbe una
unoque die,
Lacedæmoniis fugatis. »
VI. Quum idem
venisset
in conventum Arcadum,
petens
ut facerent societatem
cum Thebanis et Argivis,
contraque Callistratus,
legatus Atheniensium,
qui eo tempore
præstabat omnes

de celle-ci ayant-de-la-durée,
doivent être exercés à la guerre.
C'est-pourquoi si vous voulez
être les premiers de la Gréce,
il vous faut faire-usage des camps,
non de la palestre. »
Comme ce même Ménéclide
reprochait à celui-ci
qu'il n'avait pas d'enfants
et n'avait pas pris d'épouse,
et surtout *lui reprochait son* insolence,
en ce qu'il paraissait à lui-même [rière)
avoir atteint à la gloire de guerre (guer-
d'Agamemnon,
donc celui-là dit :
« Cesse, Ménéclide,
de faire-des-reproches à moi
au-sujet-d'une épouse :
car dans cette matière [sonne
je veux *ne* me servir du conseil de per-
moins *que du tien*.
— Ménéclide en effet
avait soupçon (était soupçonné)
d'adultère. —
D'autre-part en ce que tu penses
moi rivaliser
avec Agamemnon,
tu te trompes :
car celui-là
avec la Grèce tout-entière
prit à peine une-seule ville
en dix ans ;
moi contrairement-à cela
j'ai délivré toute la Grèce
avec notre ville seule
et en un-seul jour, [fuite. »
les Lacédémoniens ayant été mis-en-
VI. Comme le même *Épaminondas*
était venu
dans une assemblée des Arcadiens,
demandant
qu'ils fissent alliance
avec les Thébains et les Argiens,
et que au-contraire Callistrate,
député des Athéniens,
qui en ce temps-là
l'emportait sur tous

præstabat tempore, postularet ut potius amicitiam sequerentur Atticorum, et in oratione sua multa invectus esset in Thebanos et Argivos, in eisque hoc posuisset : « Animadvertere debere Arcadas, quales utraque civitas cives procreasset, ex quibus de ceteris possent judicare : Argivos enim fuisse Orestem et Alcmæonem, matricidas; Thebis OEdipum [1] natum, qui, quum patrem suum interfecisset, ex matre liberos procreasset; » hic in respondendo Epaminondas, quum de ceteris perorasset, postquam ad illa duo opprobria pervenit, admirari se dixit stultitiam rhetoris Attici, qui non animadverteret innocentes illos natos, domi scelere admisso, quum patria essent pulsi, receptos esse ab Atheniensibus. Sed maxime ejus eloquentia eluxit Spartæ. Quo quum omnium sociorum [2] convenissent legati, coram frequentissimo legationum

tous les autres en éloquence, les conjurait au contraire de s'attacher aux peuples de l'Attique. Dans sa harangue, il déclama beaucoup contre les habitants de Thèbes et d'Argos, et, parmi ses invectives : « Arcadiens, dit-il, considérez quels hommes ont enfantés l'une et l'autre ville, et par ceux-là jugez des autres. Oreste et Alcméon, deux parricides, étaient d'Argos; OEdipe, qui, après avoir tué son père, eut des enfants de sa propre mère, était né à Thèbes. » Épaminondas, répondant à ce discours, après avoir fini de parler sur les autres allégations de Callistrate, en vint à ces deux derniers reproches. Il s'étonna de la sottise du rhéteur athénien, qui n'avait pas réfléchi que ces hommes étaient nés innocents, et qu'ayant été chassés de leur patrie après y avoir commis leurs forfaits, ils avaient été reçus par les Athéniens. Mais son éloquence brilla principalement à Sparte. Les députés de tous les alliés s'y étaient réunis; il censura si fortement, devant cette nombreuse

eloquentia,
postularet ut potius
sequerentur amicitiam
Atticorum,
et in sua oratione
invectus esset multa
in Thebanos et Argivos,
in eisque
posuisset hoc :
« Arcadas
debere animadvertere
quales cives
utraque civitas procreasset,
ex quibus
possent judicare de ceteris :
Orestem enim
et Alcmæonem,
matricidas,
fuisse Argivos ;
Œdipum natum Thebis,
qui, quum interfecisset
suum patrem,
procreasset liberos
ex matre ; »
hic in respondendo
Epaminondas,
quum perorasset
de ceteris,
postquam pervenit
ad illa duo opprobria,
dixit se admirari
stultitiam rhetoris Attici,
qui non animadvertisset
illos natos innocentes,
scelere admisso domi,
quum pulsi essent
patria,
receptos esse
ab Atheniensibus.
Sed eloquentia ejus
eluxit maxime Spartæ.
Quo quum legati
omnium sociorum
convenissent,
coram conventu
frequentissimo
legationum,

en éloquence,
demandait que plutôt
ils suivissent (embrassassent) l'amitié
des habitants-de-l'Attique,
et dans son discours
s'était emporté en de nombreuses *invectives*
contre les Thébains et les Argiens,
et parmi ces *invectives*
avait établi ceci :
« Les Arcadiens
devoir remarquer
quels citoyens
l'une-et-l'autre cité avait produits,
d'après lesquels
ils pourraient juger des autres :
en effet Oreste
et Alcméon,
meurtriers-de-leur-mère,
avoir été Argiens ;
Œdipe être né à Thèbes,
Œdipe qui, après qu'il avait tué
son père,
avait engendré des enfants
de *sa* mère ; »
alors en répondant
Épaminondas,
lorsqu'il eut fini-de-parler
sur tous-les-autres *points*,
après qu'il *en* fut venu
à ces deux reproches-infamants,
dit lui-même s'étonner
de la sottise de l'orateur attique,
qui n'avait pas remarqué
ces *hommes* nés innocents,
le crime ayant été commis dans-leur-pays,
après qu'ils avaient été chassés
de *leur* patrie,
avoir été recueillis
par les Athéniens.
Mais l'éloquence de lui
brilla le plus à Sparte.
Là comme des députés
de tous les alliés
s'étaient réunis,
en présence de l'assemblée
très-nombreuse
des députations,

conventu sic Lacedæmoniorum tyrannidem coarguit ut non minus illa oratione opes eorum concusserit quam Leuctrica pugna. Tum enim perfecit, quod post apparuit, ut auxilio sociorum Lacedæmonii privarentur.

VII. Fuisse patientem suorumque injurias ferentem civium, quod se patriæ irasci nefas esse duceret, hæc sunt testimonia. Quum eum propter invidiam cives præficere exèrcitui noluissent, duxque esset delectus belli imperitus, cujus errore eo esset deducta illa multitudo militum, ut omnes de salute pertimescerent, quod, locorum angustiis clausi, ab hostibus obsidebantur, desiderari cœpta est Epaminondæ diligentia: erat enim ibi privatus numero militis. A quo quum peterent opem, nullam adhibuit memoriam contumeliæ, et exercitum obsidione liberatum domum reduxit[1] incolumem. Neque vero

assemblée d'envoyés, la tyrannie des Lacédémoniens, qu'il n'ébranla pas moins leur puissance par ce discours que par la bataille de Leuctres. Il décida dès lors, comme on le vit après, la défection des alliés de Sparte.

VII. Qu'Épaminondas ait été patient, et qu'il ait supporté les injures de ses concitoyens, parce qu'il ne croyait pas qu'il fût permis d'avoir du ressentiment contre sa patrie, c'est ce que prouveront les exemples qui suivent. Les Thébains, n'ayant pas voulu, par un motif d'envie, le mettre à la tête de leur armée, choisirent pour général un homme qui ne connaissait pas la guerre, et qui, par sa faute, engagea de nombreuses troupes dans une telle position, que tout le monde craignait pour leur salut, parce qu'enfermées dans des passages étroits, elles étaient investies par les ennemis. On eut alors besoin de l'habileté d'Épaminondas, qui se trouvait en effet dans l'armée sans grade et en qualité de simple soldat. Lorsqu'on réclama son secours, il ne se souvint pas de l'affront qu'il avait reçu, et, après avoir dégagé l'armée, il la ramena saine et sauve à

coarguit sic
tyrannidem
Lacedæmoniorum,
ut non concusserit minus
opes eorum
illa oratione
quam pugna Leuctrica.
Perfecit enim tum,
quod apparuit postea,
ut Lacedæmonii
privarentur
auxilio sociorum.
VII. Hæc
sunt testimonia
fuisse patientem
ferentemque injurias
suorum civium,
quod duceret esse nefas
se irasci patriæ.
Quum propter invidiam
cives noluissent
præficere eum exercitui,
duxque
imperitus belli
delectus esset,
errore cujus
illa multitudo militum
deducta esset eo
ut omnes pertimescerent
de salute,
quod, clausi
angustiis locorum,
obsidebantur ab hostibus,
diligentia Epaminondæ
cœpta est desiderari :
erat enim ibi
privatus
numero militis.
A quo
quum peterent opem,
adhibuit
nullam memoriam
contumeliæ,
et reduxit domum
incolumem
exercitum
liberatum obsidione.

il accusa tellement
la tyrannie
des Lacédémoniens,
qu'il n'ébranla pas moins
les forces d'eux
par ce discours-là
que par la bataille de-Leuctres.
Il fit en effet alors,
ce qui fut-manifeste dans-la-suite,
que les Lacédémoniens
fussent privés
du secours de *leurs* alliés.
VII. Celles-ci
sont les preuves
lui avoir été (qu'il fut) patient
et endurant les injustices
de ses concitoyens,
parce qu'il estimait être une chose-impie
lui-même s'irriter contre *sa* patrie.
Comme à-cause-de *leur* jalousie
ses concitoyens n'avaient-pas-voulu
le mettre-à-la-tête-de l'armée,
et qu'un général
inexpérimenté dans la guerre
avait été choisi,
par la faute duquel
ce grand-nombre de soldats
avait été amené là
que tous craignaient-grandement
au-sujet-de *leur* salut,
parce que, enfermés
dans un espace-resserré de localités,
ils étaient assiégés par les ennemis,
le prudent-génie d'Épaminondas
commença à être regretté :
en effet il était là
sans-caractère-officiel
au rang de *simple* soldat.
Auquel
comme on demandait secours,
il *ne* montra
aucun souvenir
de l'outrage,
et ramena à la maison (à Thèbes)
saine-et-sauve
l'armée
délivrée du blocus.

hoc semel fecit, sed sæpius. Maxime autem fuit illustre, quum in Peloponnesum exercitum duxisset adversus Lacedæmonios, haberetque collegas duos, quorum alter erat Pelopidas, vir fortis ac strenuus. Hic quum criminibus adversariorum omnes in invidiam venissent, ob eamque rem imperium his esset abrogatum atque in eorum locum alii prætores successissent, Epaminondas populiscito non paruit, idemque ut facerent, persuasit collegis, et bellum, quod susceperat, gessit. Namque animadvertebat, nisi id fecisset, totum exercitum, propter prætorum imprudentiam inscitiamque belli, periturum.

VIII. Lex erat Thebis quæ morte mulctabat si quis imperium diutius retinuisset quam lege præfinitum foret : hanc Epaminondas quum reipublicæ conservandæ causa latam videret, ad perniciem civitatis conferre noluit, et quatuor mensibus diutius, quam populus jusserat, gessit imperium.

Thèbes. C'est ce qu'il fit, non pas une seule fois, mais souvent. Son trait le plus éclatant dans ce genre est celui-ci : Lorsqu'il mena une armée dans le Péloponèse contre les Lacédémoniens, il avait deux collègues, dont l'un était Pélopidas, homme vaillant et habile. Les trois généraux étant tombés dans la disgrâce du peuple, à cause des accusations de leurs ennemis, et ayant été, pour cette raison, destitués du commandement et remplacés par d'autres chefs, Épaminondas n'obéit point au décret, persuada à ses collègues d'agir de même, et continua la guerre qu'il avait entreprise. Il prévoyait en effet que, s'il se soumettait à l'ordre du peuple, toute l'armée périrait par l'inexpérience et l'ignorance des nouveaux chefs. Il y avait à Thèbes une loi qui punissait de mort un général, s'il retenait le commandement au delà du terme prescrit. Épaminondas, considérant qu'elle avait été portée pour le salut de la république, ne voulut pas la faire servir à sa perte, et il exerça le commandement quatre mois de plus que le peuple ne l'avait décrété.

VIII. Quand l'armée fut revenue à Thèbes, ses collègues furent mis en accusation. Épaminondas leur permit de rejeter toute la faute

Neque vero fecit hoc semel,
sed sæpius.
Fuit autem
maxime illustre,
quum duxisset exercitum
in Peloponnesum
adversus Lacedæmonios,
haberetque duos collegas,
quorum alter
erat Pelopidas,
vir fortis ac strenuus.
Quum omnes hic
criminibus adversariorum
venissent in invidiam,
ob eamque rem
imperium
abrogatum esset his,
atque alii prætores
successissent
in locum eorum,
Epaminondas
non paruit populiscito,
persuasitque collegis
ut facerent idem,
et gessit bellum
quod susceperat.
Namque animadvertebat,
nisi fecisset id, [rum,
totum exercitum peritu-
propter imprudentiam
prætorum
inscitiamque belli.

VIII. Erat lex Thebis
quæ mulctabat morte,
si quis
retinuisset imperium
diutius
quam præfinitum foret
lege :
quum Epimanondas
videret hanc latam
causa
conservandæ reipublicæ,
noluit conferre
ad perniciem civitatis,
et gessit imperium
quatuor mensibus diutius

Or il ne fit pas cela une-seule-fois,
mais assez-souvent.
Mais *cela* fut
surtout éclatant,
lorsqu'il avait conduit une armée
dans le Péloponèse
contre les Lacédémoniens,
et avait deux collègues,
dont l'un
était Pélopidas,
homme vaillant et actif.
Comme tous alors
par les accusations de *leurs* ennemis
étaient venus (avaient été pris) en haine,
et que pour ce fait
le commandement
avait été retiré à ceux-ci,
et que d'autres généraux
étaient venus-en-remplacement
à la place d'eux,
Épaminondas
n'obéit pas au décret-du-peuple,
et persuada à *ses* collègues
qu'ils fissent la même chose
et dirigea la guerre
qu'il avait entreprise.
Car il comprenait,
s'il n'avait pas fait cela,
toute l'armée devoir périr,
à-cause-de l'imprudence
des généraux
et de *leur* ignorance de la guerre.

VII. Il y avait une loi à Thèbes
qui punissait de mort,
si quelqu'un
avait conservé le commandement
plus longtemps
qu'il n'avait été fixé-d'avance
par une loi :
comme Épaminondas
voyait celle-ci *avoir été* portée
en vue
de sauver la république,
il ne-voulut-pas l'appliquer
à la perte de l'État,
et exerça le commandement
quatre mois plus longtemps

Postquam locum relictum est, collegæ ejus hoc crimine accusabantur. Quibus ille permisit ut omnem causam in se transferrent, suaque opera factum contenderent ut legi non obedirent. Qua defensione illis periculo liberatis, nemo Epaminondam responsorum putabat, quod, quid diceret, non haberet. At ille in judicium venit, nihil eorum negavit quæ adversarii crimini dabant, omniaque, quæ collegæ dixerant, confessus est; neque recusavit quominus legis pœnam subiret, sed unum ab iis petivit, ut in periculo suo conscriberent : « Epaminondas a Thebanis morte mulctatus est, quod eos coegit apud Leuctra superare Lacedæmonios, quos, ante se imperatorem, nemo Bœotiorum ausus fuit adspicere in acie, quodque uno prœlio non solum Thebas ab interitu retraxit, sed etiam universam Græciam in libertatem vindicavit, eoque

sur lui, et de soutenir que c'était à cause de lui qu'ils n'avaient pas obéi à la loi. Ce système de défense les ayant mis hors de danger, personne ne pensait qu'Épaminondas répondît à l'assignation, parce qu'il n'avait rien à dire. Mais il comparut en jugement, ne nia aucun des faits dont ses ennemis lui faisaient des crimes, et avoua tout ce que ses collègues avaient dit. Il consentit à subir la peine infligée par la loi ; mais il demanda pour toute grâce à ses juges que, sur sa sentence de condamnation, ils écrivissent ces paroles : « Épaminondas a été puni de mort par les Thébains, parce qu'il les a forcés de vaincre à Leuctres les Lacédémoniens, qu'aucun des Béotiens, avant qu'il fût leur général, n'avait osé regarder sur le champ de bataille ; parce que, par un seul combat, il a non-seulement sauvé Thèbes de sa ruine, mais encore rendu la liberté à toute la Grèce ;

quam populus jusserat.
Postquam reditum est
domum,
collegæ ejus
accusabantur hoc crimine.
Quibus ille permisit
ut transferrent in se
omnem causam,
contenderentque
factum sua opera
ut non obedirent legi.
Qua defensione
illis liberatis periculo,
nemo putabat
Epaminondam
responsurum,
quod non haberet
quid haberet.
Atque ille
venit in judicium,
negavit nihil
eorum quæ adversarii
dabant crimini,
confessusque est omnia
quæ collegæ dixerant;
neque recusavit
quominus subiret
pœnam legis,
sed petivit ab iis unum,
ut conscriberent
in suo periculo :
« Epaminondas
mulctatus est morte
a Thebanis,
quod coegit eos
superare apud Leuctra
Lacedæmonios,
quos nemo Bœotiorum,
ante se imperatorem,
ausus fuit adspicere
in acie,
quodque uno prœlio
non solum retraxit Thebas
ab interitu,
sed etiam
vindicavit in libertatem
Græciam universam,

que le peuple *n'*avait ordonné.
Après qu'on fut revenu
à la maison,
les collègues de lui
étaient accusés sur ce chef.
Auxquels celui-là permit [même
qu'ils fissent-passer (rejetassent) sur lui-
toute la cause,
et qu'ils soutinssent
avoir été fait par son soin
qu'ils n'obéissent pas à la loi.
Par cette défense
ceux-là ayant été délivrés du danger,
personne ne croyait
Épaminondas
devoir répondre *à l'assignation*,
parce qu'il n'avait pas
quoi il pût dire (une excuse à alléguer).
Mais celui-là
vint au tribunal,
ne nia rien
de ces *faits* que *ses* ennemis
donnaient (imputaient) à grief,
et avoua toutes les choses
que *ses* collègues avaient dites ;
et il ne refusa pas
qu'il ne subît (de subir)
la peine de la loi,
mais demanda à eux une-seule chose,
qu'ils écrivissent
sur leur registre :
« Épaminondas
a été puni de mort
par les Thébains,
parce qu'il a forcé eux
de vaincre auprès de Leuctres
les Lacédémoniens,
que personne des Béotiens,
avant lui (avant qu'il fût) général,
n'avait osé regarder *en face*
en bataille (sur un champ de bataille),
et parce que par un-seul combat
non-seulement il a retiré Thèbes
de *sa* ruine,
mais encore
il a réclamé pour la liberté (affranchi)
la Grèce tout-entière,

res utrorumque perduxit ut Thebani Spartam oppugnarent, Lacedæmonii satis haberent si salvi esse possent; neque prius bellare destitit quam, Messene[1] constituta, urbem eorum obsidione clausit. » Hæc quum dixisset, risus omnium cum hilaritate coortus est, neque quisquam judex ausus est ferre suffragium. Sic a judicio capitis maxima discessit gloria.

IX. Hic extremo tempore imperator apud Mantineam[2], quum acie instructa audacius instaret hostes[3], cognitus a Lacedæmoniis, quod in unius pernicie ejus patriæ sitam putabant salutem, universi in unum impetum fecerunt; neque prius abscesserunt quam, magna cæde facta multisque occisis, fortissime ipsum Epaminondam pugnantem, sparo eminus percussum, concidere viderunt. Hujus casu aliquantum retardati sunt Bœotii; neque tamen prius pugna excesserunt quam re-

parce qu'il a mis les affaires des deux peuples dans un tel état, que les Thébains ont assiégé Sparte, et que les Lacédémoniens se sont contentés de pouvoir sauver leurs vies; et parce qu'il n'a pas cessé de faire la guerre qu'il n'ait bloqué la ville en rétablissant Messène. » Quand il eut prononcé ces paroles, une vive hilarité éclata dans toute l'assemblée, et aucun juge n'osa opiner. Il sortit ainsi d'une affaire capitale avec la plus grande gloire.

IX. Sur la fin de sa vie, Épaminondas commandait les Thébains à Mantinée. Comme il pressait trop audacieusement les ennemis dans une bataille rangée, il fut reconnu des Lacédémoniens, qui, faisant uniquement consister leur salut dans sa mort, fondirent tous sur lui seul, et ne se retirèrent, après un grand carnage de part et d'autre, que lorsqu'ils virent Épaminondas même frappé d'un spare lancé de loin pendant qu'il combattait très-vaillamment, et tombé mort. Les Béotiens furent un peu ralentis par sa chute; cependant ils ne quittèrent point le champ de bataille qu'ils n'eussent entièrement défait

perduxitque eo
res utrorumque,
ut Thebani
oppugnarent Spartam,
Lacedæmonii
haberent satis
si possent esse salvi ;
neque destitit bellare
priusquam
Messene constituta,
clausit obsidione
urbem eorum. »
Quum dixisset hæc,
risus omnium coortus est
cum hilaritate,
neque quisquam judex
ausus est ferre suffragium.
Sic discessit
a judicio capitis
maxima gloria.
IX. Hic
extremo tempore,
imperator
apud Mantineam,
quum, acie instructa,
instaret hostes audacius,
cognitus a Lacedæmoniis,
quod putabant
salutem patriæ
sitam in pernicie
ejus unius,
universi
fecerunt impetum in unum;
neque abscesserunt
priusquam,
magna cæde facta
multisque occisis,
viderunt concidere,
percussum eminus sparo,
Epaminondam ipsum,
pugnantem fortissime.
Bœotii
retardati sunt aliquantum
casu hujus;
neque tamen excesserunt
pugna
prius quam profligarunt

et a amené là (à ce point)
les affaires des deux *peuples*,
que les Thébains
assiégeassent Sparte,
que les Lacédémoniens
eussent assez (fussent satisfaits)
s'ils pouvaient être saufs ;
et qu'il n'a pas cessé de faire-la-guerre
avant que,
Messène ayant été rétablie,
il eût enfermé par blocus (tenu en échec)
la ville d'eux (des Lacédémoniens). »
Après qu'il avait dit ces choses,
un rire de tous (général) s'éleva
avec gaieté,
et aucun juge
n'osa porter *son* suffrage *contre lui*.
Ainsi il sortit
d'un procès de tête (capital)
avec une très-grande gloire.
IX. Celui-ci
à la fin de *son* temps,
général
auprès de Mantinée,
comme, l'armée ayant été rangée, [ment,
il pressait les ennemis trop audacieuse-
ayant été reconnu par les Lacédémoniens,
parce qu'ils pensaient
le salut de *leur* patrie
être assis sur (dépendre de) la perte
de lui seul,
tous-ensemble
firent irruption contre *lui* seul ;
et ils ne se retirèrent pas
avant que,
un grand carnage ayant été fait
et beaucoup ayant été tués,
ils eussent vu tomber,
frappé de loin d'un javelot,
Épaminondas lui-même,
qui combattait très-vaillamment.
Les Béotiens
furent retardés quelque-peu
par la chute de celui-ci ;
et pourtant ils ne sortirent pas
du combat
avant qu'ils eussent taillé-en-pièces

pugnantes profligarunt. At Epaminondas, quum animadverteret mortiferum se vulnus accepisse, simulque, si ferrum, quod ex hastili in corpore remanserat, extraxisset, animam statim amissurum, usque eo retinuit quoad renuntiatum est vicisse Bœotios. Id postquam audivit : « Satis, inquit, vixi; invictus enim morior. » Tum, ferro extracto, confestim exanimatus est.

X. Hic uxorem nunquam duxit. In quo quum reprehenderetur, quod liberos non relinqueret, a Pelopida, qui filium habebat infamem, maleque eum in eo patriæ consulere diceret : « Vide, inquit, ne tu pejus consulas, qui talem ex te natum relicturus sis; neque vero stirps mihi potest deesse, namque ex me natam relinquo pugnam Leuctricam, quæ non modo mihi superstes, sed etiam immortalis sit necesse est. » Quo tempore, duce Pelopida, exsules Thebas occuparunt, et

les troupes qui leur résistaient. Comme Épaminondas sentit qu'il avait reçu une blessure mortelle, et qu'il perdrait la vie dès qu'il aurait extrait la pointe du dard qui lui était restée dans le corps, il l'y garda jusqu'au moment qu'on lui annonça que les Béotiens avaient vaincu. Après qu'il eut appris cette nouvelle : « J'ai assez vécu, dit-il, car je meurs sans avoir été vaincu. » Ayant alors arraché le fer, il expira sur-le-champ.

X. Épaminondas ne se maria jamais. Comme Pélopidas, qui avait un fils infâme, le lui reprochait et lui disait qu'il pourvoyait mal aux intérêts de la patrie en ne lui laissant point d'enfants : « Prends garde, lui répondit-il, de lui rendre un plus mauvais service en lui laissant un fils tel que le tien. Mais je ne peux manquer de lignée; car je laisse la bataille de Leuctres, fille née de moi, qui non-seulement doit me survivre, mais encore être immortelle. » Dans le temps que les bannis, conduits par Pélopidas, occupèrent Thèbes et chas-

repugnantes.
At Epaminondas,
quum animadverteret
se accepisse
vulnus mortiferum,
simulque,
si extraxisset ferrum,
quod ex hastili
remanserat in corpore,
amissurum animam statim,
retinuit usque eo,
quoad renuntiatum est
Boeotios vicisse.
Postquam audivit id :
« Vixi satis, inquit;
morior enim invictus. »
Tum, ferro extracto,
exanimatus est statim.

X. Hic nunquam
duxit uxorem.
In quo
quum reprehenderetur,
quod non relinqueret
liberos,
a Pelopida,
qui habebat filium
infamem,
diceretque
eum in eo
consuluisse male patriæ :
« Vide, inquit,
ne tu consulas pejus,
qui relicturus sis talem
natum ex te ;
neque vero stirps
potest deesse mihi,
namque relinquo
natam ex me
pugnam Leuctricam,
quæ est necesse
sit non modo
superstes mihi,
sed etiam immortalis. »
Quo tempore,
Pelopida duce,
exsules occuparunt Thebas
et expulerunt ex arce

les Lacédémoniens qui résistaient.
Cependant Épaminondas,
comme il comprenait
lui-même avoir reçu
une blessure mortelle,
et en-même-temps,
s'il avait retiré le fer,
qui *détaché* du bois
était resté dans *son* corps,
devoir perdre (rendre) l'âme aussitôt,
le garda jusque-là (jusqu'à ce moment),
jusqu'à ce qu'on *lui* eût annoncé
les Béotiens avoir vaincu.
Après qu'il eut entendu cela :
« J'ai vécu assez, dit-il;
car je meurs invaincu. »
Puis, le fer ayant été retiré,
il mourut aussitôt.

X. Celui-ci jamais
ne prit une épouse.
Au-sujet-de quoi
comme il était blâmé,
parce qu'il ne laissait pas
d'enfants,
par Pélopidas,
qui avait un fils
perdu-de-réputation,
et que *Pélopidas* disait
lui en cela [trie :
avoir pourvu mal à *l'intérêt de* la pa-
« Vois (prends garde), dit-il,
que toi tu n'y pourvoies plus mal,
toi qui dois laisser un tel *homme*
né de toi ;
et en vérité la postérité
ne peut pas manquer à moi,
car je laisse
comme née de moi
la bataille de-Leuctres,
laquelle il est nécessaire
qu'elle soit non-seulement
survivant à moi,
mais encore immortelle. »
Dans le temps où,
Pélopidas *étant* chef,
les exilés s'emparèrent de Thèbes
et chassèrent de la citadelle

præsidium Lacedæmoniorum ex arce expulerunt, Epaminondas, quandiu facta est cædes civium, domo se tenuit, quod neque malos defendere volebat, neque impugnare, ne manus suorum sanguine cruentaret : namque omnem civilem victoriam funestam putabat. Idem, postquam apud Cadmeam [1] pugnari cum Lacedæmoniis cœpit, in primis stetit. Hujus de virtutibus vitaque satis erit dictum, si hoc unum adjunxero, quod nemo eat infitias : Thebas, et ante Epaminondam natum et post ejusdem interitum, perpetuo alieno paruisse imperio; contra ea, quandiu ille præfuerit reipublicæ, caput fuisse totius Græciæ. Ex quo intelligi potest unum hominem pluris quam civitatem fuisse.

PELOPIDAS.

I. Pelopidas [2], Thebanus, magis historicis quam vulgo notus. Cujus de virtutibus dubito quemadmodum exponam, quod

sèrent de la citadelle la garnison des Lacédémoniens, Épaminondas se tint dans sa maison, tant qu'il se fit un carnage de citoyens, ne voulant ni secourir ni combattre les méchants, pour ne pas rougir ses mains du sang des siens; car il regardait comme funeste une victoire remportée sur des citoyens. Mais quand on commença d'attaquer les Lacédémoniens à la Cadmée, il parut aux premiers rangs. J'aurai assez parlé de ses exploits et de sa vie, si j'ajoute une seule chose que personne ne niera, savoir qu'avant la naissance et après la mort d'Épaminondas, Thèbes fut toujours soumise à une domination étrangère, et qu'au contraire, tant qu'il gouverna la république, elle fut la souveraine de toute la Grèce. D'où l'on peut juger qu'un seul homme valait plus qu'une ville entière.

PÉLOPIDAS

I. Le Thébain Pélopidas est plus connu des historiens que du commun des hommes. Je ne sais de quelle manière exposer ses

præsidium
Lacedæmoniorum,
Epaminondas,
quandiu cædes civium
facta est,
se tenuit domo,
quod volebat
neque defendere malos,
neque impugnare,
ne cruentaret manus
sanguine suorum :
namque putabat
omnem victoriam civilem
funestam.
Idem,
postquam cœpit pugnari
apud Cadmeam
cum Lacedæmoniis,
stetit in primis.
Dictum erit satis
de virtutibus
vitaque hujus,
si adjunxero hoc unum,
quod nemo eat infitias :
Thebas, [tum
et ante Epaminondam na-
et post interitum ejusdem,
paruisse perpetuo
imperio alieno ;
contra ea,
quandiu ille
præfuerit reipublicæ,
fuisse caput
totius Græciæ.
Ex quo potest intelligi
unum hominem
fuisse pluris
quam civitatem.

la garnison
des Lacédémoniens,
Épaminondas, [toyens
tout-le-temps-que le massacre des ci-
se fit,
se tint *enfermé* dans *sa* maison,
parce qu'il *ne* voulait
ni défendre les mauvais *citoyens*,
ni combattre contre *eux*,
de peur qu'il n'ensanglantât *ses* mains
du sang des siens :
car il pensait [toyens
toute victoire remportée-sur-des-conci-
être funeste.
Le même, [(dès qu'on se battit)
après qu'il commença à être combattu
auprès de la Cadmée
avec les Lacédémoniens,
se tint parmi les premiers *combattants*.
Il aura été dit assez
sur les mérites
et la vie de celui-ci,
si j'ajoute ceci seul,
que personne ne pourrait aller nier :
Thèbes, [d'Epaminondas)
et avant Épaminondas né (la naissance
et après la mort du même,
avoir obéi toujours
à une domination étrangère ;
contrairement-à cela,
tout-le-temps-que celui-là
fut-à-la-tête-de l'État,
Thèbes avoir été la tête (la première cité)
de toute la Grèce.
D'après quoi il peut être compris
un-seul homme
avoir été de plus *de valeur*
que la cité *entière*.

PELOPIDAS.

I. Pelopidas, Thebanus, magis notus historicis quam vulgo. De virtutibus cujus dubito

PÉLOPIDAS.

I. Pélopidas, Thébain, *est* plus connu des historiens que du vulgaire. Sur les mérites duquel je doute

vereor ne, si res explicare incipiam, non vitam ejus enarrare, sed historiam videar scribere; si tantummodo summas attigero, ne rudibus litterarum Græcarum minus lucide appareat quantus fuerit ille vir. Itaque utrique rei occurram quantum potero, et medebor quum satietati tum ignorantiæ lectorum. Phœbidas, Lacedæmonius, quum exercitum Olynthum duceret [1], iterque per Thebas faceret, arcem oppidi, quæ *Cadmea* nominatur, occupavit, impulsu perpaucorum Thebanorum, qui, adversariæ factioni [2] quo facilius resisterent, Laconum rebus studebant; idque suo privato, non publico fecit consilio. Quo facto eum Lacedæmonii ab exercitu removerunt pecuniaque mulctarunt; neque eo magis arcem Thebanis reddiderunt, quod, susceptis inimicitiis, satius ducebant eos obsi-

grandes actions. Je crains, en entreprenant de les développer, de paraître écrire, non sa vie, mais une histoire; et en ne touchant qu'aux principales, de ne pas montrer assez clairement à ceux qui ne connaissent point l'histoire grecque, combien il a été grand homme. Je préviendrai donc, autant que je pourrai, l'un et l'autre inconvénient, et je remédierai, soit à la satiété, soit à l'ignorance des lecteurs. Le Lacédémonien Phébidas, menant une armée à Olynthe et passant par Thèbes, s'empara de la citadelle de la ville, qu'on nomme la Cadmée, à l'instigation d'un très-petit nombre de Thébains, qui, pour résister plus facilement à la faction contraire, favorisaient les intérêts des Lacédémoniens. Il agit ainsi de sa volonté privée, et non en vertu d'une délibération publique. Les Lacédémoniens lui firent quitter l'armée pour ce fait, et le punirent d'une amende. Ils n'en rendirent pas plus aux Thébains leur citadelle, parce qu'étant dès lors brouillés avec eux, ils jugeaient plus à propos de les tenir assiégés que de les laisser libres. Car, depuis la

quemadmodum exponam, comment je ferai-un-exposé,
quod vereor ne, parce que je crains que,
si incipiam si j'entreprends
explicare res, de développer les faits,
videar je ne paraisse
non enarrare vitam ejus, non pas raconter la vie de lui,
sed scribere historiam; mais écrire une histoire;
si attigero *si* j'ai touché (effleuré)
tantummodo summas, seulement les *faits* principaux,
ne appareat *je crains* qu'il n'apparaisse
minus lucide moins clairement
rudibus à ceux étrangers
litterarum Græcarum aux lettres grecques
quantus fuerit ille vir. combien-grand fut cet homme.
Itaque En-conséquence
occurram utrique rei je parerai à l'une-et-l'autre chose
quantum potero, *autant* que je pourrai,
et medebor et je remédierai
quum satietari et à la satiété
tum ignorantiæ lectorum. et à l'ignorance des lecteurs.
Phœbidas, Lacedæmonius, Phébidas, Lacédémonien,
quum duceret exercitum lorsqu'il conduisait une armée
Olynthum, à Olynthe,
faceretque iter per Thebas, et faisait route à travers Thèbes,
occupavit arcem oppidi, s'empara de la citadelle de la ville,
quæ nominatur Cadmea, qui est appelée la Cadmée,
impulsu à l'instigation
Thebanorum paucorum, de Thébains peu-nombreux, [ment
qui, quo resisterent facilius qui, afin qu'ils résistassent plus facile-
factioni adversariæ, à la faction opposée,
studebant favorisaient
rebus Laconum; les intérêts des Lacédémoniens;
fecitque id et il fit cela
suo consilio privato, sur son autorité particulière,
non publico. non sur *l'autorité* publique.
Quo facto Laquelle chose ayant été faite
Lacedæmonii les Lacédémoniens
removerunt eum écartèrent lui
ab exercitu de l'armée [miront à l'amende)
multaruntque pecunia; et *le* privèrent d'une somme-d'argent (le
neque magis eo et pas plus pour cela
reddiderunt arcem ils ne rendirent la citadelle
Thebanis, aux Thébains,
quod, inimicitiis susceptis, parce que, des inimitiés ayant été formées,
ducebant satius ils estimaient plus avantageux
eos obsideri eux (les Thébains) être tenus-en-échec
quam liberari. que être délivrés.

deri quam liberari. Nam post Peloponnesium bellum Athenasque devictas, cum Thebanis sibi rem esse existimabant, et eos esse solos qui adversus resistere auderent. Hac mente amicis suis summas potestates dederant, alteriusque factionis principes partim interfecerant, alios in exsilium ejecerant: in quibus Pelopidas hic, de quo scribere exorsi sumus, pulsus, patria carebat.

II. Hi omnes fere Athenas se contulerant, non quo sequerentur otium, sed ut, quemque ex proximo locum fors obtulisset, eo patriam recuperare niterentur. Itaque, quum tempus est visum rei gerendæ, communiter cum his, qui Thebis idem sentiebant, diem delegerunt[1], ad inimicos opprimendos civitatemque liberandam, eum quo maximi magistratus simul consueverant epulari. Magnas sæpe res non ita magnis copiis sunt

guerre du Péloponèse et l'assujettissement d'Athènes, ils pensaient qu'ils avaient affaire avec les Thébains, et que ceux-ci étaient les seuls peuples de la Grèce qui osassent leur résister. Dans cette idée, ils avaient donné à leurs amis les plus hautes magistratures, et ils avaient ou fait mourir ou envoyé en exil les chefs de l'autre faction. Pélopidas, dont nous écrivons la vie, était du nombre de ceux-ci, et se voyait privé de sa patrie.

II. Tous ces bannis s'étaient transportés à Athènes, non pour y rester dans l'oisiveté, mais pour tâcher de recouvrer leur patrie à la première occasion que le hasard leur offrirait si près de Thèbes. Lors donc qu'ils jugèrent qu'il était temps d'exécuter leur dessein, ils choisirent avec ceux qui pensaient comme eux à Thèbes, pour accabler leurs ennemis et délivrer leur cité, le jour où les premiers magistrats avaient coutume de faire un festin entre eux. Souvent de grandes choses ont été accomplies avec de petits moyens; mais,

Nam, post bellum Peloponnesium Athenasque devictas, existimabant rem esse sibi cum Thebanis, et eos esse solos qui auderent resistere adversus. Hac mente dederant suis amicis potestates summas, interfecerantque partim principes alterius factionis, ejecerant alios in exsilium : in quibus hic Pelopidas, de quo exorsi sumus scribere, pulsus, carebat patria.

II. Omnes hi fere se contulerant Athenas, non quo sequerentur otium, sed ut niterentur recuperare patriam eo, quemque locum fors obtulisset ex proximo. Itaque, quum tempus gerendæ rei visum est, delegerunt diem communiter cum his qui Thebis sentiebant idem, ad opprimendos inimicos liberandamque civitatem, eum quo magistratus maximi consueverant epulari simul. Sæpe magnæ res gestæ sunt copiis non ita magnis ;

Car, après la guerre du-Péloponèse et Athènes vaincue (la défaite d'Athènes), ils pensaient l'affaire être à eux-mêmes (avoir affaire) avec les (aux) Thébains, et ceux-là être les seuls qui oseraient résister contre *eux*. Dans cette idée, ils avaient donné à leurs amis les charges les plus élevées, et avaient tué en-partie les chefs de l'autre faction, *et* avaient jeté les autres en exil : parmi lesquels (parmi ces derniers), ce Pélopidas, sur lequel nous avons commencé d'écrire, chassé, était privé de *sa* patrie.

II. Tous ceux-ci à peu près s'étaient transportés à Athènes, non pour qu'ils cherchassent l'oisiveté, mais afin qu'ils s'efforçassent de recouvrer (rentrer dans) *leur* patrie par cette *occasion*, quelle-que-fût l'occasion que le hasard *leur* aurait offerte depuis un *lieu* très-proche. En-conséquence, lorsque le temps d'exécuter l'entreprise *leur* parut *favorable*, ils choisirent un jour en-commun avec ceux qui à Thèbes pensaient de même, pour accabler *leurs* ennemis et délivrer la cité, *prenant* ce jour dans lequel les magistrats les plus élevés avaient-coutume de faire-un-banquet ensemble. Souvent de grandes choses ont été opérées [grandes ; avec des ressources pas tellement (peu)

gestæ; sed profecto nunquam ab tam tenui initio tantæ opes sunt profligatæ. Nam duodecim adolescentuli coierunt, ex his qui exsilio erant mulctati, quum omnino non essent amplius centum qui tanto se offerrent periculo : qua paucitate perculsa est Lacedæmoniorum potentia. Hi enim non magis adversariorum factioni quam Spartanis eo tempore bellum intulerunt, qui principes erant totius Græciæ. Quorum imperii majestas, neque ita multo post Leuctrica pugna, ab hoc initio perculsa, concidit. Illi igitur duodecim quorum erat dux Pelopidas, quum Athenis interdiu exissent, ut vesperascente cœlo Thebas possent pervenire, cum canibus venaticis exierunt, retia ferentes, vestitu agresti, quo minore suspicione facerent iter. Qui quum tempore ipso, quo studuerant, pervenissent, do-

assurément, jamais une aussi forte puissance ne fut abattue avec de si faibles ressources. Douze jeunes gens, de ceux qui étaient punis de l'exil, se réunirent; et il n'y eut pas plus de cent hommes en tout qui s'exposassent à un si grand péril. La puissance des Lacédémoniens fut renversée par ce petit nombre. Car, en faisant la guerre à la faction de leurs adversaires, les exilés la firent autant aux Spartiates, qui étaient les maîtres de toute la Grèce, et dont l'impérieuse grandeur, ébranlée par ce premier coup, tomba peu de temps après à la bataille de Leuctres. Ces douze bannis, ayant Pélopidas à leur tête, sortirent d'Athènes pendant le jour, pour pouvoir arriver à Thèbes sur le soir, et se mirent en chemin avec des chiens de chasse, portant des rets et vêtus en paysans, afin de faire route sans éveiller les soupçons. Arrivés au moment même qu'ils s'étaient proposé, ils

sed profecto
nunquam tantæ opes
profligatæ sunt
ab initio tam tenui.
Nam
duodecim adolescentes
ex his
qui multotati erant exsilio,
coierunt,
quum non essent
amplius centum omnino
qui se offerrent
tanto periculo :
qua paucitate
potentia Lacedæmoniorum
perculsa est.
Hi enim eo tempore
intulerunt bellum
non magis
factioni adversariorum
quam Spartanis,
qui erant principes
totius Græciæ.
Imperii quorum
majestas,
perculsa ab hoc initio,
concidit
neque ita multo post
pugna Leuctrica.
Igitur illi duodecim,
quorum Pelopidas
erat dux,
quum exissent Athenis
interdiu,
ut possent
pervenire Thebas
cœlo vesperascente,
exierunt
cum canibus venaticis,
ferentes retia,
vestitu agresti,
quo facerent iter
minore suspicione.
Qui,
quum pervenissent
tempore ipso
quo studuerant,

mais assurément
jamais de si-grandes forces
n'ont été abattues
en partant d'un commencement si faible.
En effet
douze jeunes-gens,
d'entre ceux
qui avaient été frappés d'exil,
se rassemblèrent,
alors qu'ils n'étaient pas
plus de cent en tout
qui s'offrissent
à un si-grand péril :
par lequel petit-nombre
la puissance des Lacédémoniens
fut ébranlée.
En effet ceux-ci en ce temps-là
apportèrent la guerre
pas plus
à la faction de *leurs* ennemis
qu'aux Spartiates,
qui étaient les premiers
de toute la Grèce.
De l'autorité desquels
la grandeur-imposante,
ébranlée à-partir-de ce commencement,
tomba [après
et pas tellement beaucoup (peu de temps)
par la bataille de-Leuctres.
Donc ces douze *jeunes gens*,
desquels Pélopidas
était le chef,
comme ils étaient sortis d'Athènes
pendant-le-jour,
afin qu'ils pussent
arriver à Thèbes
le ciel s'assombrissant (sur le soir),
sortirent
avec des chiens de-chasse,
portant des filets,
en costume de-paysans,
afin qu'ils fissent *leur* route
avec (en inspirant) moins-de soupçon
Lesquels,
comme ils étaient arrivés
au moment même
où ils avaient eu-à-cœur *d'arriver*,

mum Charonis[1] devenerunt, a quo et tempus et dies erat datus.

III. Hoc loco libet interponere, etsi sejunctum a re proposita est, nimia fiducia quantæ calamitati soleat esse. Nam magistratuum Thebanorum statim ad aures pervenit exsules in urbem devenisse : id illi, vino epulisque dediti, usque eo despexerunt, ut ne quærere quidem de tanta re laborarint. Accessit etiam, quod magis aperiret eorum dementiam : allata est enim epistola Athenis, ab Archia hierophante, Archiæ[2], qui tum maximum magistratum Thebis obtinebat, in qua omnia de profectione exsulum perscripta erant. Quæ quum jam accubanti in convivio esset data, sicut erat signata, sub pulvinum subjiciens : « In crastinum, inquit, differo res severas. » At illi omnes, quum jam nox processisset, vinolenti

se rendirent à la maison de Charon, qui leur avait donné le jour et l'heure.

III. Je veux insérer en cet endroit une réflexion, quoiqu'elle interrompe mon récit : c'est qu'une trop grande confiance cause souvent de grands malheurs. Il parvint aussitôt aux oreilles des magistrats thébains que les exilés étaient entrés dans la ville. Livrés au plaisir de boire et de manger, ils méprisèrent cette nouvelle, et ne prirent même pas la peine de s'instruire d'un fait aussi important. Il arriva en outre une chose qui manifesta plus encore leur démence. On apporta d'Athènes une lettre d'Archias, hiérophante, à l'Archias qui était alors le suprême magistrat de Thèbes, dans laquelle étaient marqués tous les détails du départ des exilés. Cette lettre lui ayant été remise lorsqu'il était déjà à table, il la plaça sous son coussin, et dit : « Je renvoie à demain les affaires sérieuses. » Mais quand la nuit fut avancée, tous ces magistrats, noyés de vin furent tués par

devenerunt
domum Charonis,
a quo et tempus et dies
datus erat.
III. Hoc loco
libet interponere,
etsi sejunctum est
a re proposita,
quantæ calamitati
fiducia nimia
soleat esse.
Nam statim
pervenit ad aures [rum
magistratuum Thebano-
exsules
devenisse in urbem :
illi, dediti vino
epulisque,
despexerunt id usque eo,
ut ne laborarint quidem
quærere
de re tanta.
Accessit etiam
quod aperiret magis
dementiam eorum :
epistola enim
allata est Athenis,
ab hierophante Archia,
Archiæ,
qui tum obtinebat Thebis
magistratum maximum,
in qua omnia
de profectione exsulum
perscripta erant.
Quæ quum data esset
accubanti jam
in convivio,
subjiciens sub pulvinum,
sicut signata erat :
« Differo in crastinum,
inquit,
res severas. »
At omnes illi,
quum jam nox processisset,
vinolenti
interfecti sunt
ab exsulibus,

se rendirent
à la maison de Charon,
par qui et le moment et le jour
leur avaient été donnés (indiqués).
III. En cet endroit
il *me* plaît d'intercaler,
bien que *cela* soit séparé (étranger)
de la chose résolue (à mon objet),
à quel-grand malheur
une confiance excessive
a-coutume d'être (aboutit d'ordinaire).
Car aussitôt
il parvint aux oreilles
des magistrats Thébains
les exilés
être arrivés dans la ville :
ceux-là, livrés au vin,
et aux mets,
dédaignèrent ceci jusqu'à ce *point*,
qu'ils ne s'inquiétèrent même pas
de s'informer
au-sujet-d'une affaire si-importante.
A cela s'ajouta encore *une chose*
qui découvrît (pour manifester) davantage
la démence d'eux :
en effet une lettre
fut apportée d'Athènes,
de-la-part-de l'hiérophante Archias,
à Archias,
qui alors possédait à Thèbes
la magistrature la plus élevée,
dans laquelle *lettre* tous *les détails*
au-sujet du départ des exilés
avaient été écrits.
Comme cette *lettre* avait été donnée
à *lui* couché déjà
dans le banquet,
la mettant sous *son* coussin, [vrir) :
comme elle avait été cachetée (sans l'ou-
« Je remets à demain,
dit-il,
les affaires sérieuses. »
Cependant tous ceux-là (les convives),
lorsque déjà la nuit était avancée,
pris-de-vin
furent tués
par les exilés,

ab exsulibus, duce Pelopida, sunt interfecti. Quibus rebus confectis, vulgo ad arma libertatemque vocato, non solum qui in urbe erant, sed etiam undique ex agris concurrerunt; præsidium Lacedæmoniorum ex arce pepulerunt, patriam obsidione liberaverunt; auctores Cadmeæ occupandæ partim occiderunt, partim in exsilium ejecerunt.

IV. Hoc tam turbido tempore, sicut supra[1] docuimus, Epaminondas, quoad cum civibus dimicatum est, domi quietus fuit. Itaque hæc liberandarum Thebarum propria laus est Pelopidæ; ceteræ fere omnes communes cum Epaminonda: namque in Leuctrica pugna, imperatore Epaminonda, hic fuit dux delectæ manus[2] quæ prima phalangem prostravit Laconum. Omnibus præterea periculis affuit : sicut, Spartam quum oppugnavit, alterum tenuit cornu; quoque Messena celerius restitueretur, legatus in Persas est profectus[3]. Denique

les exilés, sous la conduite de Pélopidas. Cette exécution faite, non-seulement les habitants de la ville, mais encore ceux de la campagne, appelés aux armes et à la liberté, accoururent de toutes parts. Ils chassèrent de la citadelle la garnison des Lacédémoniens, délivrèrent leur patrie de l'état de siége où elle était, et massacrèrent ou bannirent ceux qui avaient conseillé aux ennemis de s'emparer de la Cadmée.

IV. Dans ces moments de trouble, Épaminondas, comme nous l'avons marqué ci-dessus, se tint tranquille chez lui, tant qu'on se battit contre des citoyens. L'honneur d'avoir délivré Thèbes appartient donc en propre à Pélopidas. Quant à ses autres actions glorieuses, elles lui sont presque toutes communes avec Épaminondas. A la bataille de Leuctres, où Épaminondas commandait en chef, il menait la troupe d'élite, qui la première renversa la phalange des Lacédémoniens. Il se trouva encore dans toutes les actions périlleuses de ce général; ainsi, quand Épaminondas assiégea Sparte, il commanda l'une des ailes de son armée, et, afin de hâter le rétablissement de Messène, il se rendit chez les Perses en qualité d'ambassadeur.

Pelopida duce.
Quibus rebus confectis, vulgo vocato ad arma libertatemque, non solum qui erant in sed etiam [urbe, concurrerunt undique ex agris; pepulerunt ex arce præsidium Lacedæmoniorum, liberaverunt patriam obsidione; occiderunt partim, ejecerunt partim in exsilium auctores occupandæ Cadmeæ.

IV. Hoc tempore tam turbido, Epaminondas, sicut docuimus supra, fuit quietus domi, quoad dimicatum est cum civibus. Itaque hæc laus liberandarum Thebarum est propria Pelopidæ; ceterœ fere omnes communes cum Epaminonda: namque in pugna Leuctrica, Epaminonda imperatore, hic fuit dux manus delectæ quæ prima prostravit phalangem Laconum. Affuit præterea omnibus periculis: sicut, quum oppugnavit Spartam tenuit alterum cornu; quoque Messena restitueretur celerius, profectus est in Persas legatus.

Pélopidas *étant* chef.
Ces choses ayant été achevées,
le peuple ayant été appelé
aux armes et à la liberté,
non-seulement ceux qui étaient dans la
mais *les autres* encore [ville,
accoururent de-toutes-parts
des campagnes;
ils chassèrent de la citadelle
la garnison
des Lacédémoniens,
délivrèrent *leur* patrie
de l'occupation *étrangère;*
ils tuèrent en-partie,
jetèrent en-partie
en exil
ceux-qui-avaient-donné-le-conseil
d'occuper la Cadmée.

IV. Dans ce moment
si rempli-de-trouble,
Épaminondas,
comme nous *l'*avons appris (dit) ci-dessus,
fut (se tint) paisible dans *sa* maison,
tant que l'on combattit
avec les citoyens.
En-conséquence cette gloire
de délivrer Thèbes
est en-propre à Pélopidas;
toutes-les-autres à peu près
lui sont toutes communes
avec Épaminondas:
en effet
à la batailles de-Leuctres,
Épaminondas *étant* commandant-en-chef,
celui-ci fut chef
de la troupe choisie
qui la première abattit
la phalange des Lacédémoniens.
Il assista outre-cela
à tous les dangers:
ainsi, lorsque
Épaminondas assiégea Sparte,
il tint (commanda) une aile;
et afin que Messène
fût rétablie plus promptement,
il partit *pour aller* chez les Perses
comme député.

hæc fuit altera persona Thebis, sed tamen secunda, ita ut proxima esset Epaminondæ.

V. Conflictatus autem est cum adversa fortuna : nam et initio, sicut ostendimus, exsul patria caruit, et, quum Thessaliam in potestatem Thebanorum cuperet redigere, legationisque jure satis tectum se arbitraretur, quod apud omnes gentes sanctum esse consuesset, a tyranno Alexandro Pheræo, simul cum Ismenia comprehensus, in vincula conjectus est. Hunc Epaminondas recuperavit, bello persequens Alexandrum. Post id factum, nunquam is animo placari potuit in eum a quo erat violatus. Itaque persuasit Thebanis ut subsidio Thessaliæ proficiscerentur, tyrannosque ejus expellerent. Cujus belli quum ei summa esset data, eoque cum exercitu profectus esset, non dubitavit, simul ac conspexit

Pélopidas fut enfin le second personnage de Thèbes, mais de manière pourtant qu'il approchait de très-près d'Épaminondas.

V. Il eut en outre à lutter contre la mauvaise fortune. D'abord, il fut exilé de sa patrie, comme je l'ai rapporté. Plus tard, voulant réduire la Thessalie sous la puissance des Thébains, et se croyant assez garanti par son caractère d'ambassadeur, lequel est ordinairement sacré chez toutes les nations, il fut arrêté, avec Isménias, et jeté en prison par Alexandre, tyran de Phères. Épaminondas le remit en liberté en faisant la guerre à Alexandre. Après cette captivité, Pélopidas ne put calmer son ressentiment contre celui qui l'avait outragé. Il persuada aux Thébains de marcher au secours de la Thessalie et de chasser ses tyrans. Comme on lui eut donné la conduite de cette guerre, et qu'il fut parti pour ce pays avec une armée, il ne balança point, aussitôt qu'il aperçut l'ennemi, à en venir aux mains avec lui.

Denique
hæc fuit altera persona
Thebis,
sed tamen secunda ita
ut esset proxima
Epaminondæ. [tem
V. Conflictatus est au-
cum fortuna adversa :
nam et initio,
sicut ostendimus,
exsul caruit patria,
et, quum cuperet
redigere Thessaliam
in potestatem
Thebanorum,
arbitrareturque
se satis tectum
jure legationis,
quod consuesset
esse sanctum
apud omnes gentes,
comprehensus
a tyranno Alexandro
Pheræo
simul cum Ismenia,
conjectus est in vincula.
Epaminondas
recuperavit hunc,
persequens Alexandrum
bello.
Post id factum,
nunquam is
potuit placari animo
in eum a quo
violatus erat.
Itaque
persuasit Thebanis
ut proficiscerentur
subsidio Thessaliæ,
expellerentque
tyrannos ejus.
Cujus belli
quum summa
data esset ei
profectusque esset eo
cum exercitu,
non dubitavit confligere,

Enfin
ce fut le second personnage
à Thèbes,
mais cependant le second de telle sorte
qu'il fût très-proche
d'Épaminondas.
V. Cependant il lutta
avec la fortune contraire :
car et au commencement,
comme nous l'avons montré,
exilé il fut privé de *sa* patrie,
et, comme il souhaitait
réduire la Thessalie
sous le pouvoir
des Thébains,
et qu'il jugeait
lui-même *être* assez couvert [bassadeur),
par le droit d'ambassade (le titre d'am-
qui avait coutume
d'être respecté
chez toutes les nations,
saisi
par le tyran Alexandre
de-Phères
en-même-temps avec Isménias,
il fut jeté dans les chaînes.
Epaminondas
reprit (délivra) celui-ci,
en poursuivant Alexandre
par la guerre.
Après cette action,
jamais celui-ci (Pélopidas)
ne put être apaisé de cœur
envers celui par lequel
il avait été outragé.
En-conséquence
il persuada aux Thébains
qu'ils partissent
à secours à (au secours de) la Thessalie,
et qu'ils chassassent
les tyrans d'elle.
De laquelle guerre
comme le commandement-en-chef
avait été donné à lui
et qu'il était parti pour *aller* là
avec *son* armée,
il n'hésita pas à en-venir-aux-mains,

hostem, confligere. In quo prœlio Alexandrum ut animadvertit, incensus ira, equum in eum concitavit, proculque digressus a suis, conjectu telorum confossus cecidit. Atque hoc secunda victoria accidit : nam jam inclinatæ erant tyrannorum copiæ. Quo facto, omnes Thessaliæ civitates interfectum Pelopidam coronis aureis et statuis æneis, liberosque ejus multo agro donarunt.

AGESILAUS.

I. Agesilaus [1], Lacedæmonius, quum a ceteris scriptoribus, tum eximie a Xenophonte Socratico collaudatus est : eo enim usus est familiarissime. Hic primum de regno cum Leotychide, fratris filio, habuit contentionem. Mos erat enim a majoribus Lacedæmoniis traditus, ut duos haberent semper reges, nomine magis quam imperio [2], ex duabus familiis Proclis et Eurysthenis, qui principes, ex progenie Herculis;

Dès qu'il eut remarqué Alexandre sur le champ de bataille, il poussa son cheval vers lui, tout enflammé de colère ; mais s'étant fort éloigné des siens, il fut percé d'une multitude de traits, et tomba mort sur la place. Cet événement arriva au moment où la victoire le favorisait, car déjà les troupes des tyrans pliaient. Toutes les villes de la Thessalie décernèrent, pour ce service, au général tué, des couronnes d'or et des statues de bronze, et donnèrent à ses enfants des terres considérables.

AGÉSILAS.

I. Le Lacédémonien Agésilas a été loué par tous les historiens ; il l'a été surtout d'une manière particulière par Xénophon, le disciple de Socrate, avec lequel il vivait très-familièrement. Il disputa d'abord le trône à Léotychide, fils de son frère. C'était une coutume transmise aux Lacédémoniens par leurs ancêtres, qu'ils eussent toujours deux rois, qui en avaient le nom plus que l'autorité, tirés des deux familles de Proclès et d'Eurysthène, princes de la race d'Her-

simul ac conspexit hostem.
In quo prœlio
ut animadvertit
Alexandrum,
incensus ira,
concitavit equum in eum,
digressusque procul a suis,
cecidit confossus
conjectu telorum.
Atque hoc accidit
victoria secunda :
nam copiæ tyrannorum
inclinatæ erant jam.
Quo facto,
omnes civitates Thessaliæ
donarunt coronis aureis
et statuis æneis
Pelopidam interfectum,
liberosque ejus
agro multo.

dès qu'il aperçut l'ennemi.
Dans laquelle bataille
dès qu'il vit
Alexandre,
enflammé de colère,
il lança *son* cheval contre lui,
et s'étant écarté loin des siens
il tomba tout-percé
d'une décharge de traits.
Et ceci arriva
la victoire *lui étant* favorable :
car les troupes des tyrans
avaient plié déjà.
Ceci ayant été fait,
toutes les cités de Thessalie
gratifièrent de couronnes d'-or
et de statues d'-airain
Pélopidas tué,
et les enfants de lui
d'un territoire considérable.

AGESILAUS.

I. Agesilaus,
Lacedæmonius,
collaudatus est [bus,
quum a ceteris scriptori-
tum eximie
a Xenophonte Socratico :
usus est enim eo
familiarissime.
Hic primum
habuit contentionem
de regno
cum Leotychide,
filio fratris.
Mos enim
traditus erat Lacedæmoniis
a majoribus,
ut haberent semper
duos reges,
nomine
magis quam imperio,
ex duabus familiis
Proclis et Eurysthenis,
qui principes,

AGÉSILAS.

I. Agésilas,
Lacédémonien,
a été loué
et par tous-les-autres historiens,
et particulièrement
par Xénophon *disciple* de-Socrate :
car il se servit de (eut commerce avec) lui
très-familièrement.
Celui-ci d'abord
eut une dispute
au-sujet-de la royauté
avec Léotychide,
fils de *son* frère.
En effet *cette* coutume
avait été transmise aux Lacédémoniens
par *leurs* ancêtres,
qu'ils eussent toujours
deux rois,
de titre
plus que d'autorité,
des deux familles
de Proclès et d'Eurysthène,
qui les premiers,

Spartæ reges fuerunt. Harum ex altera in alterius familiæ locum fieri non licebat : itaque utraque suum retinebat ordinem. Primum ratio habebatur qui maximus natu esset ex liberis ejus qui regnans decessisset ; sin is virilem sexum non reliquisset, tum deligebatur qui proximus esset propinquitate. Mortuus erat Agis rex, frater Agesilai : filium reliquerat Leotychidem, quem ille natum non agnorat [1], eumdem moriens suum esse dixerat. Is de honore regni cum Agesilao suo patruo contendit; neque id, quod petivit, consecutus est : nam Lysandro suffragante, homine, ut ostendimus supra, factioso et his temporibus potente, Agesilaus antelatus est.

II. Hic simul atque imperii potitus est, persuasit Lacedæmoniis ut exercitum emitterent in Asiam, bellumque regi

cule qui furent les premiers rois de Sparte. Il n'était pas permis de remplacer l'une de ces deux familles par l'autre, en sorte que chacune conservait son rang de succession. On avait premièrement égard à l'ordre de la naissance, et l'on prenait pour roi l'aîné des fils du prince qui était mort sur le trône. S'il n'avait point laissé d'enfant mâle, alors le plus proche parent était choisi. Le roi Agis, frère d'Agésilas, avait laissé pour fils Léotychide, qu'il n'avait point reconnu de son vivant, mais qu'en mourant il avait avoué. Léotychide disputa l'honneur de la royauté à Agésilas, son oncle paternel ; mais il échoua ; car, par la faveur de Lysandre, homme factieux, comme nous l'avons dit ci-dessus, et puissant en ce temps-là, Agésilas fut préféré.

II. Dès que celui-ci fut en possession du gouvernement, il persuada aux Lacédémoniens d'envoyer une armée en Asie et de faire la guerre au roi de Perse, leur représentant qu'il était plus à propos

ex progenie Herculis,
fuerunt reges Spartæ.
Non licebat
fieri
ex altera harum
in locum alterius familiæ :
itaque utraque
tenebat suum ordinem.
Primum ratio habebatur
qui esset maximus natu
ex liberis
ejus qui decessisset
regnans ;
sin is non reliquisset
sexum virilem,
tum qui esset proximus
propinquitate
deligebatur.
Rex Agis,
frater Agesilai,
mortuus erat :
reliquerat filium,
Leotychidem,
quem ille
non agnorat natum,
moriens dixerat
eumdem esse suum.
Is contendit
de honore regni
cum Agesilao
suo patruo ;
neque consecutus est
id quod petivit :
nam Lysandro,
homine factioso
et potente his temporibus,
ut ostendimus supra,
suffragante,
Agesilaus antelatus est.

II. Simul atque hic
potitus est imperii,
persuasit Lacedæmonjis
ut emitterent exercitum
in Asiam
facerentque bellum regi ;
docens
esse satius

issus de la race d'Hercule,
furent rois à Sparte.
Il n'était pas permis
quelqu'un être fait *roi*
de l'une de ces *familles*
à la place de l'autre famille ;
en-conséquence l'une-et-l'autre
gardait son rang *d'hérédité*.
D'abord compte était tenu (on examinait)
qui était le plus grand (ancien) par la
des enfants [naissance
de celui qui était mort
régnant ;
mais-si celui-ci n'avait pas laissé
d'*enfant du* sexe masculin,
alors celui qui était le plus proche,
par la parenté
était choisi.
Le roi Agis,
frère d'Agésilas,
était mort :
il avait laissé *pour fils*
Léotychide,
que celui-là
n'avait pas reconnu né (à sa naissance),
mais en mourant il avait dit
le même être à-lui.
Celui-ci lutta
au-sujet-de l'honneur de la royauté
avec Agésilas
son oncle ;
et il n'obtint pas
ce qu'il demanda :
car Lysandre,
homme factieux
et puissant en ces temps-là,
comme nous l'avons montré ci-dessus,
donnant-son-suffrage,
Agésilas fut préféré.

II. Dès que celui-ci
fut-en-possession de l'autorité,
il persuada aux Lacédémoniens
qu'ils envoyassent une armée
en Asie
et fissent la guerre au roi ;
leur montrant
être (qu'il était) plus avantageux

facerent; docens satius esse in Asia quam in Europa dimicare. Namque fama exierat Artaxerxem comparare classes pedestresque exercitus, quos in Græciam mitteret. Data potestate, tanta celeritate usus est ut prius in Asiam cum copiis pervenerit quam regii satrapæ eum scirent profectum : quo factum est ut omnes imparatos imprudentesque offenderet. Id ut cognovit Tissaphernes, qui summum imperium tum inter præfectos habebat regios, inducias a Lacone petivit, simulans se dare operam ut Lacedæmoniis cum rege conveniret, re autem vera ad copias comparandas; easque impetravit trimestres. Juravit autem uterque se sine dolo inducias conservaturum : in qua pactione summa fide mansit Agesilaus; contra ea Tissaphernes nihil aliud quam bellum comparavit. Id etsi sentiebat Laco, tamen jusjurandum servabat, multumque in eo se consequi dicebat, « quod Tissaphernes, perjurio

de se battre en Asie qu'en Europe. Le bruit s'était en effet répandu qu'Artaxerxès préparait une flotte et des troupes de terre pour les faire marcher contre la Grèce. Agésilas, ayant reçu le pouvoir d'agir, usa d'une si grande célérité, qu'il arriva en Asie avec une armée avant que les satrapes du roi eussent appris qu'il était parti; de sorte qu'il les trouva tous sans inquiétude et sans défense. Tissapherne, qui avait alors la principale autorité parmi les généraux du roi, instruit de l'arrivée du Lacédémonien, lui demanda une trêve, feignant de travailler à accommoder les Lacédémoniens avec le roi, mais en effet pour rassembler des troupes; et il en obtint une de trois mois. L'un et l'autre jurèrent de l'observer sans supercherie. Agésilas resta très-fidèle à cette convention; Tissapherne, au contraire, ne s'occupa qu'à préparer la guerre. Quoique le Lacédémonien le sentît, il garda pourtant son serment. Il disait « qu'il gagnait beaucoup en cela, parce que Tissapherne aliénait les

dimicare in Asia
quam in Europa.
Namque fama exierat
Artaxerxem
comparare classes
exercitusque pedestres
quos mitteret in Græciam.
Potestate data,
usus est tanta celeritate
ut pervenerit in Asiam
cum copiis
priusquam satrapæ regii
scirent eum profectum :
quo factum est
ut offenderet omnes
imparatos
imprudentesque.
Ut Tissaphernes,
qui habebat tum
summum imperium
inter præfectos,
cognovit id,
petivit inducias a Lacone,
simulans
se dare operam
ut conveniret
Lacedæmoniis cum rege,
re autem vera
ad comparandas copias ;
impetravitque eas
trimestres.
Uterque autem juravit
se conservaturum inducias
sine dolo :
in qua pactione
Agesilaus mansit
cum summa fide ;
contra ea Tissaphernes
comparavit nihil aliud
quam bellum.
Etsi Laco
sentiebat id,
tamen
servabat jusjurandum,
dicebatque se in eo
consequi multum,
« quod Tissaphernes,

de combattre en Asie
qu'en Europe.
Car le bruit s'était répandu
Artaxerxès
préparer des flottes
et des armées de-terre
qu'il enverrait en Grèce.
L'autorisation *lui* ayant été donnée,
il usa d'une si-grande rapidité
qu'il arriva en Asie
avec *ses* troupes
avant que les satrapes du-roi
sussent lui parti :
par quoi il fut fait (d'où il résulta)
qu'il *les* trouva tous
non-préparés
et ne-prévoyant-pas.
Dès que Tissapherne,
qui avait alors
la plus haute autorité
parmi les lieutenants *du roi*,
eut appris cela,
il demanda une trêve au Lacédémonien,
feignant
lui-même donner *son* soin
à ce qu'un-arrangement-se-fît
pour les Lacédémoniens avec le roi,
mais dans le fait vrai
pour préparer des troupes ;
et il obtint cette *trêve*
pour-trois-mois.
Or l'un-et-l'autre jura
lui-même devoir observer la trêve
sans trahison :
dans (à) laquelle convention
Agésilas se tint (resta fidèle)
avec la plus grande loyauté ; [sapherne
contrairement-à cela (au contraire) Tis-
ne prépara rien d'autre
que la guerre.
Quoique le Lacédémonien
s'aperçût de cela,
cependant
il observait *son* serment,
et disait lui-même en cela
gagner beaucoup,
« parce que Tissapherne,

suo, et homines a iis rebus abalienaret et deos sibi iratos redderet; se autem, servata religione, confirmare exercitum, quum animadverteret deorum numen facere secum, hominesque sibi conciliari amiciores, quod his studere consuessent quos conservare fidem viderent. »

III. Postquam inducíarum præteriit dies, barbarus, non dubitans, quod ipsius erant plurima domicilia in Caria, et ea regio his temporibus multo putabatur locupletissima, eo potissimum hostes impetum facturos, omnes suas copias eo contraxerat. At Agesilaus in Phrygiam se convertit, eamque prius depopulatus est quam Tissaphernes usquam se moveret. Magna præda militibus locupletatis, Ephesum hiematum exercitum reduxit, atque ibi officinis armorum institutis, magna industria bellum apparavit; et, quo studiosius armarentur

hommes de sa cause et irritait les dieux par un parjure; mais que lui, en gardant sa foi, raffermissait son armée, qui verrait les dieux se déclarer pour elle et les hommes lui être plus attachés, ces derniers ayant coutume d'embrasser le parti de ceux qu'ils voyaient fidèles à leur promesse. »

III. Quand la trêve fut expirée, le barbare, ne doutant point que les ennemis ne se jetassent de préférence sur la Carie, parce qu'il y possédait de nombreux domaines, et qu'en ce temps-là cette contrée passait pour très-opulente, y avait concentré toutes ses troupes. Mais Agésilas tourna du côté de la Phrygie, et la ravagea avant que Tissapherne eût fait le moindre mouvement. Après que ses soldats se furent enrichis du grand butin qu'ils y firent, il ramena son armée à Éphèse, pour y passer l'hiver, y établit des ateliers d'armes et y fit ses préparatifs de guerre avec la plus grande activité. Afin que ses soldats donnassent plus de soin à leurs armes et à

suo perjurio,
et abalienaret homines
suis rebus
et redderet deos
iratos sibi;
se autem,
religione servata,
confirmare exercitum,
quum animadverteret
numen deorum
facere secum,
hominesque
conciliari amiciores sibi,
quod consuessent studere
his quos viderent
conservare fidem. »

III. Postquam
dies induciarum præteriit,
barbarus, non dubitans,
quod plurima domicilia
ipsius
erant in Caria,
et ea regio
his temporibus
putabatur
multo locupletissima,
hostes
facturos impetum eo
potissimum,
contraxerat eo
omnes suas copias.
At Agesilaus
se convertit in Phrygiam,
depopulatusque est eam
priusquam Tissaphernes
se moveret usquam.
Militibus
locupletatis præda magna,
reduxit exercitum
Ephesum
hiematum,
atque officinis armorum
institutis ibi,
apparavit bellum
magna industria;
et, quo armarentur
studiosius

par son parjure,
et indisposait les hommes
pour ses intérêts
et rendait les dieux
irrités contre lui-même;
lui-même au contraire,
la religion du serment étant observée,
affermir *son* armée,
alors qu'elle comprendrait
la puissance des dieux
agir avec lui-même,
et les hommes
être gagnés plus amis à lui-même,
parce qu'ils avaient coutume de favoriser
ceux qu'ils voyaient
garder la parole donnée.

III. Après que
le jour de la trêve fut passé,
le barbare, ne doutant pas,
parce que de très-nombreuses habitations
de lui-même
étaient dans la Carie,
et que cette contrée
dans ces temps-là
était réputée
de beaucoup la plus riche,
les ennemis
devoir faire invasion là
de préférence,
avait rassemblé là
toutes ses troupes.
Mais Agésilas
se tourna vers la Phrygie,
et dévasta elle
avant que Tissapherne
se remuât quelque-part.
Ses soldats
ayant été enrichis d'un butin considérable,
il ramena *son* armée
à Éphèse
pour hiverner,
et des fabriques d'armes
ayant été établies là,
il prépara la guerre
avec une grande activité;
et, afin qu'ils s'armassent
avec plus de zèle

insigniusque ornarentur, præmia proposuit, quibus donarentur quorum egregia in ea re fuisset industria. Fecit idem in exercitationum generibus, ut, qui ceteris præstitissent, eos magnis afficeret muneribus. His igitur rebus effecit ut et ornatissimum et exercitatissimum haberet exercitum. Huic quum tempus esset visum copias extrahere ex hibernaculis, vidit, si, quo esset iter facturus, palam pronuntiasset, hostes non credituros, aliasque regiones præsidiis occupaturos, nec dubitaturos aliud esse facturum ac pronuntiasset. Itaque, quum ille Sardas se iturum dixisset, Tissaphernes eamdem Cariam defendendam putavit. In quo quum eum opinio fefellisset, victumque se vidisset consilio, sero suis præsidio profectus est : nam, quum illo venisset, jam Agesilaus, multis locis expugnatis, magna erat præda potitus. Laco autem quum

leur équipement, il proposa des prix qui seraient donnés à ceux qui se distingueraient par leur zèle. Il fit la même chose pour les différents genres d'exercices, décernant de grandes récompenses à ceux qui y surpassaient les autres. Il parvint, par ces moyens, à avoir une armée très-brillante et très-exercée. Lorsqu'il jugea qu'il était temps de tirer ses troupes des quartiers d'hiver, il fit réflexion que, s'il déclarait publiquement vers quel pays il allait marcher, les ennemis ne le croiraient pas, et qu'ils occuperaient d'autres régions, ne doutant pas qu'il ne dût faire autrement qu'il n'aurait annoncé. En effet, quoiqu'il eût dit qu'il irait à Sardes, Tissapherne crut encore devoir protéger la Carie. Trompé dans son attente et voyant ses plans déconcertés, il partit, mais trop tard, pour aller défendre les siens. Lorsqu'il arriva, Agésilas avait déjà forcé beaucoup de places et enlevé un grand butin. Ce dernier, voyant que les en-

ornarenturque insignius, et se parassent avec-plus-d'éclat,
proposuit præmia, il proposa des prix,
quibus donarentur desquels seraient gratifiés
quorum industria in ea re *ceux* dont l'activité sur ce point
fuisset egregia. aurait été hors-ligne.
Fecit idem Il fit la même chose
in generibus dans les *divers* genres
exercitationum, d'exercices,
ut afficeret *à savoir* qu'il gratifiât
magnis muneribus de grandes récompenses
eos qui præstitissent ceux qui l'auraient emporté
ceteris. sur les autres.
His rebus igitur effecit Par ces mesures donc il fit
ut haberet exercitum qu'il eût une armée
et ornatissimum et très-brillante
et exercitatissimum. et très-exercée.
Quum tempus Comme le moment
visum esset huic avait paru *venu* à celui-ci
extrahere copias de faire-sortir *ses* troupes
ex hibernaculis, de *leurs* quartiers-d'hiver,
vidit, il vit,
si pronuntiasset palam s'il avait déclaré publiquement
quo facturus esset iter, pour où il devait faire route,
hostes non credituros, les ennemis ne devoir pas *le* croire,
occupaturosque præsidiis et devoir occuper par des garnisons
alias regiones, d'autres contrées,
nec dubitaturos et ne devoir pas douter
facturum esse aliud *lui* devoir faire autre chose
ac pronuntiasset. qu'il n'aurait déclaré.
Itaque, En-conséquence,
quum ille dixisset comme celui-là avait dit
se iturum Sardas, lui-même devoir aller à Sardes,
Tissaphernes Tissapherne
putavit eamdem Cariam pensa la même Carie
defendendam. devoir être défendue.
In quo quum opinio En cela comme *sa* croyance
fefellisset eum, avait trompé lui,
vidissetque se victum et qu'il avait vu lui-même vaincu
consilio, par l'habileté,
profectus est sero il partit *trop* tard
præsidio suis : à secours aux (au secours des) siens :
nam, quum venisset illo, car, lorsqu'il fut arrivé là,
jam Agesilaus, déjà Agésilas, [force,
multis locis expugnatis, beaucoup-de points ayant été pris-de-
potitus erat magna præda. s'était emparé d'un grand butin.
Quum autem Laco Mais comme le Lacédémonien
videret hostes voyait les ennemis

videret hostes equitatu superare, nunquam in campo sui fecit potestatem, et his locis manum conseruit quibus plus pedestres copiæ valerent. Pepulit ergo, quotiescumque congressus est, multo majores adversariorum copias, et sic in Asia versatus est ut omnium opinione victor duceretur.

IV. Hic quum animo meditaretur proficisci in Persas et ipsum regem adoriri, nuntius ei domo venit, ephororum jussu, bellum Athenienses et Bœotios indixisse Lacedæmoniis; quare venire ne dubitaret. In hoc non minus ejus pietas suspicienda est quam virtus bellica : qui quum victori præesset exercitui, maximamque haberet fiduciam regni Persarum potiundi, tanta modestia dicto audiens fuit jussis absentium magistratuum, ut si privatus in comitio esset Spartæ. Cujus exemplum utinam imperatores nostri sequi voluissent! Sed

nemis lui étaient supérieurs en cavalerie, ne s'exposa jamais en rase campagne, et se battit dans des lieux où les gens de pied étaient les plus forts. Aussi, toutes les fois qu'il en vint aux mains, il repoussa les troupes du roi, malgré leur supériorité numérique, et il se conduisit dans cette guerre de telle sorte que dans l'opinion de tout le monde il était le vainqueur.

IV. Pendant qu'il méditait de partir pour la Perse et d'attaquer le roi lui-même, il lui arriva un courrier dépêché par les éphores et apportant la nouvelle que les Athéniens et les Béotiens avaient déclaré la guerre aux Lacédémoniens; on l'engageait à ne pas hésiter à revenir. On ne doit pas moins admirer en ceci son tendre respect pour sa patrie que son mérite militaire. Étant à la tête d'une armée victorieuse, et ayant le plus grand espoir de se rendre maître du royaume des Perses, il se soumit à l'ordre des magistrats, bien qu'éloigné d'eux, avec autant de docilité que s'il se fût trouvé à Sparte, dans l'assemblée, simple particulier. Plût aux dieux que nos

superare equitatu,
nunquam
fecit potestatem sui
in campo,
et conseruit manum
his locis
quibus copiæ pedestres
valerent plus.
Pepulit ergo, [est,
quotiescumque congressus
copias adversariorum
multo majores,
et versatus est in Asia
sic ut
duceretur victor
opinione omnium.

IV. Quum hic
meditaretur animo
proficisci in Persas
et adoriri regem ipsum,
nuntius venit ei
domo,
jussu ephororum,
Athenienses
et Bœotios
indixisse bellum
Lacedæmoniis;
quare
ne dubitaret venire.
In hoc pietas ejus
non suspicienda est minus
quam virtus bellica :
qui, quum præesset
exercitui victori,
haberetque
maximam fiduciam
potiundi regni Persarum,
fuit audiens dicto
jussis
magistratuum absentium
modestia tanta,
ut si privatus
esset Spartæ in comitio.
Cujus utinam
nostri imperatores
voluissent
sequi exemplum!

être-supérieurs en cavalerie,
jamais [même
il ne fit (donna) possibilité d'*attaquer* lui-
en plaine,
et il engagea la main (en vint aux mains)
dans ces positions
dans lesquelles les troupes de-pied
avaient-de-la-force davantage.
Il battit donc,
toutes-les-fois qu'il engagea-la-lutte,
des troupes des ennemis
beaucoup plus grandes *que les siennes,*
et se conduisit en Asie
de-telle-sorte que
il fût estimé vainqueur
dans l'opinion de tous.

IV. Tandis que celui-ci
méditait dans *son* esprit
de partir contre les Perses
et d'attaquer le roi lui-même,
un message vint à lui
de la maison (patrie),
par l'ordre des éphores,
annonçant les Athéniens
et les Béotiens
avoir déclaré la guerre
aux Lacédémoniens;
en-conséquence
qu'il n'hésitât pas à venir.
En ceci l'amour de lui *pour la patrie*
ne doit pas être admiré moins
que *sa* valeur guerrière :
lui qui, lorsqu'il était-à-la-tête
d'une armée victorieuse,
et avait
la plus grande confiance
de s'emparer du royaume des Perses,
fut obéissant à la parole
aux (des) ordres
des magistrats absents
avec une soumission si-grande,
comme si simple-particulier
il eût été à Sparte dans l'assemblée.
Duquel plût-aux-dieux-que
nos généraux
eussent voulu
suivre l'exemple!

illuc redeamus. Agesilaus opulentissimo regno præposuit bonam existimationem, multoque gloriosius duxit si institutis patriæ paruisset quam si bello superasset Asiam. Hac igitur mente Hellespontum copias trajecit ; tantaque usus est celeri tate ut, quod iter Xerxes anno vertente[1] confecerat, hic transierit triginta diebus. Quum jam haud ita longe abesset a Peloponneso, obsistere ei conati sunt Athenienses et Bœotii ceterique eorum socii apud Coroneam[2] : quos omnes gravi prœlio vicit. Hujus victoriæ vel maxima fuit laus quod, quum plerique ex fuga se in templum Minervæ conjecissent, quæreturque ab eo quid his fieri vellet, etsi aliquot vulnera acceperat eo prœlio, et iratus videbatur omnibus qui adversus arma tulerant, tamen antetulit iræ religionem, et eos vetuit violari. Neque vero hoc solum in Græcia fecit, ut templa deo-

généraux eussent voulu suivre cet exemple! Mais revenons à lui. Agésilas préféra à un puissant empire une bonne renommée, et jugea plus glorieux d'obéir aux lois de sa patrie que de subjuguer l'Asie par les armes. Animé de ces sentiments, il transporta ses troupes de l'autre côté de l'Hellespont avec une telle rapidité, qu'il fit en trente jours un trajet qui avait demandé à Xerxès une année entière. Il approchait du Péloponèse, quand les Athéniens, avec les Béotiens et le reste de leurs alliés, tentèrent, auprès de Coronée, de lui fermer le passage ; mais il les défit dans une bataille terrible. Voici peut-être le trait le plus glorieux de sa victoire : la plupart des fuyards s'étant réfugiés dans le temple de Minerve, on lui demanda ce qu'il voulait qu'on fît à leur égard ; bien qu'il eût reçu plusieurs blessures dans le combat, et qu'il se montrât irrité contre tous ceux qui avaient porté les armes contre lui, il sacrifia sa colère à la religion et défendit qu'on leur fît aucun mal. Ce ne fut pas seulement

Sed redeamus illuc.
Agesilaus præposuit
regno opulentissimo
bonam existimationem,
duxitque multo gloriosius
si paruisset
institutis patriæ
quam si superasset Asiam
bello.
Hac igitur mente
trajecit copias
Hellespontum;
ususque est
tanta celeritate,
ut quod iter Xerxes
anno vertente,
hic transierit
triginta diebus.
Quum jam abesset
haud ita longe
a Peloponneso,
Athenienses et Bœotii
ceterique socii eorum
conati sunt obsistere ei
apud Coroneam :
quos omnes vicit
gravi prœlio.
Laus vel maxima
hujus victoriæ
fuit quod,
quum plerique
ex fuga
se conjecissent
in templum Minervæ,
quæreretur que ab eo
quid vellet fieri his,
etsi eo prœlio
acceperat aliquot vulnera
et videbatur iratus
omnibus
qui tulerant arma
adversus,
tamen antetulit iræ
religionem,
et vetuit eos violari.
Neque vero fecit
solum in Græcia

Mais revenons là.
Agésilas préféra
à un royaume très-riche
une bonne estime (renommée),
et jugea beaucoup plus glorieux
s'il avait obéi (d'obéir)
aux institutions de *sa* patrie
que s'il avait vaincu (de vaincre) l'Asie
par la guerre.
Dans cette pensée donc
il transporta *ses* troupes
au delà de l'Hellespont;
et il usa
d'une si-grande rapidité,
que la route que Xerxès avait faite
en une année accomplissant-sa-révolu-
celui-ci *la* traversa (parcourut) [tion,
en trente jours.
Lorsque déjà il était-à-distance
pas tellement loin
du Péloponèse,
les Athéniens et les Béotiens
et tous-les-autres alliés d'eux
essayèrent de s'opposer à lui
auprès de Coronée :
lesquels tous il vainquit
dans une rude bataille.
La gloire même la plus grande
de cette victoire
fut que,
lorsque la plupart
par-suite-de la déroute
s'étaient jetés
dans le temple de Minerve,
et qu'on demandait à lui
ce qu'il voulait être fait (qu'on fît) d'eux
bien que dans cette bataille
il eût reçu quelques blessures
et parût irrité
contre tous ceux
qui avaient porté les armes
contre *lui*,
cependant il préféra à *sa* colère
le respect-de-la-religion,
et défendit eux être maltraités.
Et en vérité il ne fit pas
seulement en Grèce

rum sancta haberet, sed etiam apud barbaros summa religione omnia simulacra arasque conservavit. Itaque prædicabat mirari se non sacrilegorum numero haberi qui supplicibus eorum nocuissent, aut non gravioribus pœnis affici qui religionem minuerent quam qui fana spoliarent.

V. Post prœlium, collatum est omne bellum circa Corinthum : ideoque *Corinthium* est appellatum. Hic quum una pugna decem millia hostium, Agesilao duce, cecidissent, eoque facto opes adversariorum debilitatæ viderentur, tantum abfuit ab insolentia gloriæ ut commiseratus sit fortunam Græciæ, quod tam multi a se victi vitio adversariorum concidissent : namque illa multitudine, si sana mens esset, Græciæ supplicium Persas dare potuisse. Idem, quum adversarios intra mœnia compulisset, et, ut Corinthum oppugnaret, multi

en Grèce qu'il respecta les temples des dieux ; mais chez les barbares même il conserva avec le plus grand scrupule toutes les images et tous les autels. Aussi disait-il souvent qu'il s'étonnait de ne pas voir mettre au nombre des sacriléges ceux qui maltraitaient des suppliants, et de ne pas voir punir ceux qui portaient atteinte à la religion plus sévèrement que ceux qui dépouillaient les temples.

V. Après la bataille de Coronée, tout l'effort de la guerre se concentra autour de Corinthe ; ce fut pour cette raison qu'on l'appela la guerre corinthienne. Dans un seul combat où commandait Agésilas, les ennemis perdirent dix mille hommes, et ce revers parut avoir ruiné leurs forces ; mais, loin de tirer vanité de son triomphe, il déplora la fortune de la Grèce, rendue veuve de tant d'enfants par la faute de ses ennemis : car, si les Grecs eussent été sages, c'était là un nombre de soldats suffisant pour tirer des Perses une vengeance éclatante. Lorsqu'il eut contraint les ennemis de se renfermer dans leurs murailles, de tous côtés on le pressait d'assiéger

hoc, ut haberet sancta
templa Deorum,
sed etiam apud barbaros
conservavit
summa religione
omnia simulacra arasque.
Itaque prædicabat
se mirari
non haberi
numero sacrilegorum
qui nocuissent
supplicibus eorum,
aut qui minuerent
religionem
non affici
pœnis gravioribus
quam qui spoliarent fana.
V. Post prœlium,
omne bellum
collatum est
circa Corinthum :
ideoque
appellatum est Corinthium.
Hic quum una pugna,
Agesilao duce,
decem millia hostium
cecidissent,
eoque facto
opes adversariorum
viderentur debilitatæ,
abfuit tantum
ab insolentia gloriæ,
ut commiseratus sit
fortunam Græciæ,
quod tam multi
victi a se
concidissent
vitio adversariorum :
namque illa multitudine,
si mens esset sana,
Persas potuisse
dare supplicium Græciæ.
Idem,
quum compulisset
adversarios
intra mœnia,
et multi hortarentur

ceci, qu'il tînt *pour* sacrés
les temples des Dieux,
mais encore chez les barbares
il sauva (protégea)
avec le plus grand respect-religieux
toutes les statues et les autels.
Aussi disait-il
lui-même s'étonner
ceux-là n'être pas tenus
au nombre des sacriléges
qui avaient fait-du-mal
aux suppliants d'eux (des dieux),
ou *ceux* qui affaiblissaient
le respect-de-la-religion
ne pas être frappés
de peines plus sévères
que *ceux* qui dépouillaient les temples.
V. Après la bataille,
toute la guerre
fut rassemblée
autour de Corinthe :
et pour cela
elle fut appelée corinthienne.
Là comme en un-seul combat,
Agésilas *étant* chef,
dix milliers d'ennemis
étaient tombés (avaient été tués),
et que par cet événement
les forces des ennemis
paraissaient affaiblies,
il fut-éloigné tellement
de l'insolence de (que donne) la gloire,
qu'il plaignit
la fortune de la Grèce,
parce que des *citoyens* si nombreux
vaincus par lui-même
étaient tombés
par la faute de *ses* ennemis :
car *il disait* avec cette multitude,
si l'esprit *public* avait été sain,
les Perses avoir pu [Grèce.
donner expiation à (être punis par) la
Le même *Agésilas*,
comme il avait refoulé
ses ennemis
en dedans des murs,
et que beaucoup l'exhortaient

hortarentur, negavit id suæ virtuti convenire : « Se enim eum esse, qui ad officium peccantes redire cogeret, non qui urbes nobilissimas expugnaret Græciæ. Nam si, inquit, eos exstinguere voluerimus qui nobiscum adversus barbaros steterunt, nosmet ipsi nos expugnaverimus, illis quiescentibus; quo facto, sine negotio, quum voluerint, nos oppriment. »

VI. Interim accidit illa calamitas apud Leuctra Lacedæmoniis; quo ne proficisceretur, quum a plerisque ad exeundum premeretur, ut si de exitu divinaret, exire noluit. Idem quum Epaminondas Spartam oppugnaret, essetque sine muris oppidum, talem se imperatorem præbuit ut eo tempore omnibus apparuerit, nisi ille fuisset, Spartam futuram non fuisse. In quo quidem discrimine celeritas ejus consilii saluti fuit universis. Nam quum quidam adolescentuli, hostium adventu

Corinthe; mais il répondit qu'une telle conduite répugnait à son caractère, son rôle étant de forcer à rentrer dans leur devoir ceux qui s'en écartaient, et non de prendre d'assaut les villes les plus célèbres de la Grèce. « En effet, ajouta-t-il, si nous voulons anéantir ceux qui se sont rangés avec nous contre les barbares, ce sera nous vaincre nous-mêmes, sans que les Perses s'en mêlent, et, lorsqu'ils le voudront, ils n'auront plus de peine à nous asservir. »

VI. Cependant arriva cette journée de Leuctres, si désastreuse aux Lacédémoniens; pressé par une foule de citoyens d'entrer en campagne, Agésilas s'y refusa, comme s'il eût prévu l'issue de la lutte. Mais quand Épaminondas mit le siége devant Sparte, bien que la ville n'eût point de remparts, il se montra si grand capitaine que, de l'aveu de tous les contemporains, s'il n'eût existé, c'en était fait de Sparte. Dans ce moment suprême, son activité sauva tout. En effet, tandis que quelques jeunes gens, épouvantés de l'approche

ut oppugnaret Corinthum,
negavit id convenire
suæ virtuti :
« Se enim esse eum,
qui cogeret peccantes
redire ad officium,
non qui expugnaret
urbes nobilissimas
Græciæ.
Nam si, inquit,
voluerimus exstinguere
eos qui steterunt nobiscum
adversus barbaros,
nosmet ipsi
nos expugnaverimus,
illis quiescentibus ;
quo facto,
nos oppriment
sine negotio,
quum voluerint. »

VI. Interim
illa calamitas
apud Leuctras
accidit Lacedæmoniis ;
quo ne proficisceretur,
quum premeretur
a plerisque
ad exeundum,
ut si divinaret
de exitu,
noluit exire.
Idem,
quum Epaminondas
oppugnaret Spartam,
oppidumque
esset sine muris,
præbuit se
imperatorem talem,
ut eo tempore
apparuerit omnibus,
nisi ille fuisset,
Spartam
non futuram fuisse.
In quo discrimine quidem
celeritas consilii ejus
fuit saluti universis.
Nam quum quidam

à ce qu'il assiégeât Corinthe,
nia cela convenir
à sa valeur : [homme,
« Lui-même en effet être cet (un tel)
qui forçât ceux qui péchaient
de revenir à *leur* devoir,
non qui prît-de-force
les villes les plus célèbres
de la Grèce.
Car si, dit-il,
nous avons voulu (nous allons) anéantir
ceux qui se sont tenus avec nous
contre les barbares,
nous-mêmes
nous nous serons conquis,
ceux-là (les barbares) restant-en-repos ;
et ceci ayant été fait,
ils nous accableront
sans difficulté,
quand ils auront voulu. »

VI. Cependant
ce *fameux* désastre
auprès de Leuctres
arriva aux Lacédémoniens ;
pour qu'il ne se rendît pas là,
tandis qu'il était pressé
par la plupart
pour sortir,
comme s'il eût deviné
au-sujet-de (quelle serait) l'issue,
il ne-voulut-pas sortir.
Le même *Agésilas*,
alors qu'Épaminondas
assiégeait Sparte,
et que la place
était sans remparts,
montra lui-même
général tel,
qu'en cette circonstance
il fut-évident pour tous,
si celui-là n'avait pas existé,
Sparte
n'avoir pas dû subsister.
Dans laquelle crise certes
la promptitude de résolution de lui
fut à salut à (sauva) tous.
Car comme quelques-uns,

perterriti, ad Thebanos transfugere vellent, et locum extra urbem editum cepissent, Agesilaus, qui perniciosissimum fore videret si animadversum esset quemquam ad hostes transfugere conari, cum suis eo venit, atque, ut si bono animo fecissent, laudavit consilium eorum, quod eum locum occupassent, et se id quoque fieri debere animadvertisse. Sic adolescentulos simulata laudatione recuperavit, et, adjunctis de suis comitibus, locum tutum reliquit: namque illi, aucto numero eorum qui expertes erant consilii, commovere se non sunt ausi, eoque libentius quod latere arbitrabantur quæ cogitarant.

VII. Sine dubio post Leuctricam pugnam Lacedæmonii se nunquam refecerunt, neque pristinum imperium recuperarunt, quum interim Agesilaus non destitit, quibuscumque rebus posset, patriam juvare. Nam quum præcipue Lacedæ-

de l'ennemi, voulaient passer aux Thébains et s'étaient emparés d'une hauteur hors de la ville, Agésilas, comprenant combien ce serait une chose funeste que l'exemple d'une tentative de désertion, se porta sur cette éminence avec les siens, et, comme si les jeunes gens avaient agi dans de bonnes intentions, il les félicita d'avoir eu l'idée d'occuper un poste aussi important, ajoutant qu'il avait songé lui-même à s'en rendre maître. Ces éloges simulés ramenèrent les jeunes déserteurs, et, en laissant avec eux une partie de ceux qui l'avaient accompagné, il s'assura du poste : en effet, voyant leur nombre grossi d'hommes étrangers à leur complot, ils osèrent d'autant moins bouger qu'ils croyaient leurs intentions ignorées.

VII. Il est certain que jamais, après la défaite de Leuctres, les Lacédémoniens ne purent se relever ni recouvrer leur ancienne prééminence ; cependant Agésilas ne cessa jamais d'aider sa patrie de tout son pouvoir. Les Lacédémoniens manquaient surtout d'ar-

adolescentuli,
perterriti
adventu hostium,
vellent
transfugere ad Thebanos,
et cepissent locum editum
extra urbem,
Agesilaus, qui videret
fore perniciosissimum
si animadversum esset
quemquam conari
transfugere ad hostes,
venit eo cum suis,
atque, ut si fecissent
bono consilio,
laudavit consilium eorum,
quod occupassent
eum locum,
et se quoque animadvertisse
id debere fieri.
Sic recuperavit
adolescentulos
laudatione simulata,
et, comitibus de suis
adjunctis,
reliquit locum tutum :
namque illi,
numero eorum
qui erant expertes consilii
aucto,
non ausi sunt
se commovere,
libentiusque
eo quod arbitrabantur
ea quæ cogitarant
latere.

VII. Sine dubio
post pugnam Leuctricam
Lacedæmonii
se refecerunt nunquam,
quum interim
Agesilaus non destitit
juvare patriam
quibuscumque rebus
posset.
Nam quum Lacedæmonii
indigerent præcipue

tout-jeunes-gens,
épouvantés
de l'approche des ennemis,
voulaient
passer aux Thébains,
et avaient pris une position élevée
hors de la ville,
Agésilas, qui voyait
ceci devoir être très-funeste,
s'il avait été reconnu
qui-que-ce-fût essayèr
de passer aux ennemis,
vint là avec les siens,
et, comme s'ils eussent agi
dans une bonne intention,
il loua le plan d'eux,
de ce qu'ils avaient occupé
cette position,
et *dit* lui-même aussi avoir remarqué
ceci devoir être fait.
Ainsi il regagna
ces jeunes-gens
par *cet* éloge simulé,
et, des compagnons *tirés* des siens
leur ayant été joints,
il laissa la position sûre
car ceux-là,
le nombre de ceux
qui étaient sans-participation au complot
ayant été augmenté,
n'osèrent pas
se bouger,
et *ils se tinrent en repos* plus volontiers
parce qu'ils croyaient
ce qu'ils avaient médité
être caché (ignoré).

VII. Sans doute
après la bataille de Leuctres
les Lacédémoniens
ne se rétablirent jamais,
lorsque (et) cependant
Agésilas ne cessa pas
d'aider *sa* patrie
par tous les moyens
qu'il pouvait.
Car comme les Lacédémoniens
manquaient surtout

monii indigerent pecunia, ille omnibus, qui a rege defecerant[1], præsidio fuit; a quibus magna donatus pecunia, patriam sublevavit. Atque in hoc illud imprimis fuit admirabile : quum maxima munera ei ab regibus et dynastis civitatibusque conferrentur, nihil unquam in domum suam contulit; nihil de victu, nihil de vestitu Laconum mutavit. Domo eadem fuit contentus qua Eurysthenes, progenitor majorum suorum, fuerat usus : quam qui intrarat, nullum signum libidinis, nullum luxuriæ videre poterat; contra ea, plurima patientiæ atque abstinentiæ : sic enim erat instructa ut nulla in re differret a cujusvis inopis atque privati.

VIII. Atque hic tantus vir, ut naturam fautricem habuerat in tribuendis animi virtutibus, sic maleficam nactus est in corpore fingendo : nam et statura fuit humili, et corpore exi-

gent; il donna son appui à tous ceux qui se détachaient du roi de Perse, et consacra à soulager sa patrie les sommes considérables qu'il reçut d'eux. Un des traits les plus admirables de son caractère, c'est que, tandis que les rois, les gouverneurs et les villes le comblaient de présents magnifiques, il ne prit jamais rien pour lui et ne changea rien ni à la manière de vivre ni aux vêtements des Spartiates. Il se contenta de la maison qu'avait habitée Eurysthène, l'auteur de sa race; on n'y voyait en entrant rien qui annonçât le luxe ou le plaisir; tout, au contraire, y témoignait la patience et la frugalité. Elle était en effet meublée de telle sorte que rien ne la distinguait de l'habitation du plus pauvre particulier.

VIII. Si la nature s'était montrée libérale pour ce grand homme du côté des qualités de l'âme, il la trouva malveillante pour les dons du corps : en effet, il était de petite taille, de chétive apparence, et

pecunia,
ille fuit præsidio
omnibus qui defecerant
a rege;
a quibus donatus
magna pecunia,
sublevavit patriam.
Atque in hoc
illud imprimis
fuit admirabile :
quum maxima munera
conferrentur ei
ab regibus et dynastis
civitatibusque,
contulit nihil unquam
in suam domum ;
mutavit nihil de victu,
nihil de vestitu
Lacedæmoniorum.
Fuit contentus eadem domo
qua Eurysthenes,
progenitor
suorum majorum,
usus fuerat :
quam qui intrarat
poterat videre
nullum signum libidinis,
nullum luxuriæ ;
contra ea,
plurima
patientiæ
atque abstinentiæ :
erat enim instructa sic
ut in nulla re differret
a cujusvis
inopis atque privati.
VIII. Atque
hic vir tantus,
ut habuerat
naturam fautricem
in tribuendis
virtutibus animi,
sic nactus est maleficam
in fingendo corpore :
nam fuit
et statura humili,
et corpore exiguo,

d'argent,
celui-là fut à appui (donna son appui)
à tous ceux qui s'étaient détachés
du roi *de Perse ;*
par lesquels gratifié
d'une grande somme-d'argent,
il soulagea *sa* patrie.
Et en celui-ci
cela surtout
fut admirable :
bien que de très-grands présents
fussent apportés à lui
par des rois et des dynastes
et des cités,
il *n'en* transporta rien jamais
dans sa maison ;
il *ne* changea rien au régime,
rien au costume
des Lacédémoniens.
Il fut content de la même maison
de laquelle Eurysthène,
premier-auteur
de ses ancêtres,
s'était servi :
dans laquelle celui qui était entré
ne pouvait voir
aucun signe de déréglement,
aucun de luxe ;
mais contrairement-à cela,
des *signes* très-nombreux
de patience
et de continence :
elle était en effet meublée de-telle-sorte
que sur aucun point elle ne différait
de *la maison* d'un *citoyen* quelconque
pauvre et simple-particulier.
VIII. Et *pourtant*
cet homme si-grand,
comme il avait eu (trouvé)
la nature favorable
en *lui* accordant
les qualités de l'âme,
ainsi *la* rencontra malveillante
en façonnant *son* corps :
car il fut
et d'une taille peu-élevée,
et d'un corps chétif,

guo, et claudus altero pede. Quæ res etiam nonnullam afferebat deformitatem ; atque ignoti, faciem ejus quum intuerentur, contemnebant; qui autem virtutes noverant, non poterant admirari satis. Quod ei usu venit, quum, annorum octoginta, subsidio Tacho in Ægyptum isset, et in acta cum suis accubuisset sine ullo tecto, stratumque haberet tale ut terra tecta esset stramentis, neque huc amplius quam pellis esset injecta, eodemque comites omnes accubuissent, vestitu humili atque obsoleto, ut eorum ornatus non modo in his regem neminem significaret, sed hominis non beatissimi suspicionem præberet. Hujus de adventu fama quum ad regios[1] esset perlata, celeriter munera eo cujusque generis sunt allata. His quærentibus Agesilaum, vix fides facta est unum esse ex his qui tum accubabant. Qui quum regis verbis, quæ attulerant, de-

boiteux d'un pied. Cette infirmité le rendait quelque peu difforme : ceux qui le voyaient sans le connaître le méprisaient; mais ceux qui connaissaient ses grandes qualités ne pouvaient assez l'admirer. Ainsi, lorsqu'à l'âge de quatre-vingts ans il alla en Égypte au secours de Tachos, il s'était couché sur le rivage avec les siens, sans aucun abri, n'ayant pour lit que la terre recouverte de fourrage sur lequel on avait simplement jeté des peaux; ses compagnons s'étaient couchés près de lui, vêtus d'habits grossiers et usés, et leur costume, loin d'annoncer un roi parmi eux, faisait plutôt soupçonner la présence d'un homme peu opulent. La nouvelle de son arrivée étant parvenue aux officiers du roi, on s'empressa de lui apporter des présents de toute sorte. Ceux qui en étaient chargés demandèrent Agésilas, et on eut peine à leur faire croire que c'était un de ceux qui se trouvaient couchés là. Ils lui remirent au nom du roi les objets qu'ils avaient apportés; mais il n'accepta rien que des quar-

et claudus altero pede.
Quæ res
afferebat etiam
nonnullam deformitatem;
atque ignoti
contemnebant,
quum intuerentur
faciem ejus;
qui autem noverant
virtutes
non poterant
admirari satis.
Quod venit usu ei,
quum, octoginta annorum,
isset in Ægyptum
auxilio Tacho,
et accubuisset in acta
cum suis
sine ullo tecto,
haberetque stratum tale
ut esset terra
tecta stramentis,
neque amplius quam pellis
injecta esset huc,
omnesque comites
accubuissent eodem,
vestitu humili
atque obsoleto,
ut ornatus eorum
non modo significaret
neminem regem in his,
sed præberet suspicionem
hominis non beatissimi.
Quum fama
de adventu hujus
perlata esset ad regios,
munera cujusque generis
allata sunt eo celeriter.
His
quærentibus Agesilaum,
vix fides facta est
esse unum ex his
qui tum accubabant.
Qui quum dedissent
verbis regis
quæ attulerant,
ille accepit nihil.

et boiteux d'un pied.
Laquelle circonstance
lui apportait même
quelque difformité;
et ceux-qui-ne-le-connaissaient-pas
le méprisaient,
lorsqu'ils regardaient
l'extérieur de lui;
mais ceux qui connaissaient
ses mérites
ne pouvaient pas
l'admirer assez. (par) lui,
Ce qui vint à expérience à (fut éprouvé
lorsque, *âgé* de quatre-vingts ans,
il était allé en Égypte
à secours à (au secours de) Tachos,
et s'était couché sur le rivage
avec les siens
sans aucun abri,
et avait un lit tel
que c'était simplement la terre
couverte de paille,
et que pas plus qu'une peau
n'avait été jetée là,
et que tous *ses* compagnons
s'étaient couchés là même,
dans un costume humble
et usé,
de telle sorte que l'accoutrement d'eux
non-seulement n'indiquait
aucun roi parmi eux, (donner)
mais donnait soupçon de (faisait soup-
un homme pas très-opulent.
Comme la renommée (nouvelle)
de l'arrivée de celui-ci
avait été portée aux satrapes,
des présents de toute sorte
furent apportés là promptement.
Ceux-ci (les envoyés)
demandant Agésilas, (croire)
avec-peine croyance fut faite (on leur fit
Agésilas être un de ceux
qui alors étaient couchés.
Quand ceux-ci *lui* eurent donné
en les termes (au nom) du roi
ce qu'ils avaient apporté,
celui-là n'accepta rien.

dissent, ille, præter vitulina et hujusmodi genera obsonii quæ præsens tempus desiderabat, nihil accepit; unguenta, coronas, secundamque mensam servis dispertiit; cetera referri jussit. Quo facto eum barbari magis etiam contempserunt, quod eum, ignorantia bonarum rerum, illa potissimum sumpsisse arbitrabantur. Hic quum ex Ægypto reverteretur, donatus a rege Nectanabide ducentis vìginti talentis[1], quæ ille muneri populo suo daret, venissetque in portum qui Menelai vocatur, jacens inter Cyrenas[2] et Ægyptum, in morbum implicitus decessit[3]. Ibi eum amici, quo Spartam facilius perferre possent, quod mel non habebant, cera circumfuderunt, atque ita domum retulerunt.

EUMENES.

I. Eumenes, Cardianus[4]. Hujus si virtuti par data esset fortuna, non ille quidem major, sed multo illustrior atque etiam

tiers de veau et d'autres provisions du même genre, qui lui étaient nécessaires pour le moment; il distribua à ses esclaves les parfums, les couronnes, le dessert, et ordonna de remporter le reste. Les barbares le méprisèrent plus encore pour cela, pensant que le choix qu'il avait fait venait de son ignorance des bonnes choses. Il revenait d'Égypte avec deux cent vingt talents que le roi Nectanabis lui avait donnés et qu'il voulait offrir à sa patrie; arrivé au port de Ménélas, qui est situé entre l'Égypte et la Cyrénaïque, il tomba malade et mourut. Ses amis, afin de le transporter plus facilement à Sparte, l'enduisirent de cire, à défaut de miel, et le ramenèrent ainsi dans son pays.

EUMÈNE.

I. Eumène était de Cardie. Si sa fortune avait répondu à son mérite, il n'aurait pas été plus grand, mais il serait devenu beaucoup

præter vitulina
et genera obsonii
hujus modi,
quæ tempus præsens
desiderabat;
dispertiit servis
unguenta, coronas,
secundamque mensam;
jussit cetera referri.
Quo facto,
barbari
contempserunt eum
etiam magis,
quod arbitrabantur eum,
ignorantia,
bonarum rerum,
sumpsisse illa potissimum.
Quum hic
reverteretur ex Ægypto,
donatus
a rege Nectanabide
ducentis viginti talentis,
quæ ille
daret muneri suo populo,
venissetque in portum
qui vocatur Menelai,
jacens inter Cyrenas
et Ægyptum,
implicitus in morbum
decessit.
Ibi amici,
quo possent facilius
perferre Spartam,
circumfuderunt eum cera,
quod non habebant mel,
atque ita
retulerunt domum.

excepté des quartiers-de-veau
et les genres de provisions
de-cette-sorte,
que la circonstance présente
réclamait;
il distribua aux esclaves
les parfums, les couronnes,
et le second service;
il ordonna le reste être remporté.
Ceci ayant été fait,
les barbares
méprisèrent lui
encore davantage,
parce qu'ils croyaient lui,
par ignorance
des bonnes choses,
avoir pris ces *objets*-là de-préférence.
Comme celui-ci
revenait d'Égypte,
gratifié
par le roi Nectanabis
de deux-cent vingt talents,
que celui-là (Agésilas)
devait donner en présent à son peuple,
et était arrivé dans le port
qui est appelé *port* de Ménélas,
situé entre Cyrène
et l'Égypte,
embarrassé dans une (atteint d'une) ma-[ladie
il mourut.
Là *ses* amis,
afin qu'ils pussent plus facilement
le transporter à Sparte,
enduisirent lui de cire,
parce qu'ils n'avaient pas de miel,
et ainsi
le rapportèrent à *sa* demeure.

EUMENES.

I. Eumenes, Cardianus.
Si fortuna par
virtuti hujus
data esset,
ille quidem non major,
sed multo illustrior

EUMÈNE.

I. Eumène, de-Cardie.
Si une fortune égale
au mérite de celui-ci
lui avait été donnée,
lui à la vérité n'*eût* pas *été* plus grand,
mais beaucoup plus illustre

honoratior : quod magnos homines virtute metimur, non fortuna. Nam, quum ætas ejus incidisset in ea tempora quibus Macedones florerent, multum ei detraxit, inter eos viventi quod alienæ erat civitatis ; neque aliud huic defuit quam generosa stirps. Etsi ille domestico summo genere erat, tamen Macedones eum sibi aliquando anteponi indigne ferebant : neque tamen non patiebantur ; vincebat enim omnes cura, vigilantia, patientia, calliditate et celeritate ingenii. Hic peradolescentulus ad amicitiam accessit Philippi, Amyntæ filii, brevique tempore, in intimam pervenit familiaritatem : fulgebat enim jam in adolescentulo indoles virtutis. Itaque eum habuit ad manum, scribæ loco; quod multo apud Graios honorificentius est quam apud Romanos : nam apud nos severa, sicut sunt, mercenarii scribæ existimantur; et apud illos contrario nemo ad id officium admittitur nisi honesto loco, et

plus célèbre et plus honoré ; car nous mesurons les grands hommes au mérite, et non à la fortune. Vivant à l'époque où florissaient les Macédoniens, son titre d'étranger nuisit beaucoup à son élévation ; il ne lui manqua que la noblesse de la naissance. Bien qu'il fût issu d'une des premières familles de Thrace, les Macédoniens voyaient avec peine qu'on le leur préférât quelquefois ; ils s'y résignaient cependant : car il l'emportait sur eux tous par son zèle, sa vigilance, sa patience, son habileté et la promptitude de son génie. Tout jeune encore, il obtint l'amitié de Philippe, fils d'Amyntas, et fut bientôt admis dans son intime familiarité : car dès le jeune âge un mérite éminent brillait en lui. Le roi le garda donc auprès de lui en qualité de secrétaire, poste beaucoup plus honorable chez les Grecs que chez les Romains. Chez nous, les secrétaires sont considérés comme des mercenaires, ce qu'ils sont en effet ; chez eux, au contraire, nul n'est admis à cet emploi, s'il n'est de naissance noble, d'une honnê-

atque etiam honoratior :
quod metimur
magnos homines
virtute, non fortuna.
Nam, quam ætas ejus
incidisset in ea tempora
quibus Macedones
floreront,
quod erat civitatis alienæ
detraxit multum ei
viventi inter eos;
neque aliud defuit huic
quam stirps generosa.
Etsi ille erat
summo genere domestico,
tamen Macedones
ferebant indigne
eum aliquando
anteponi sibi :
neque tamen
non patiebantur;
vincebat enim omnes
cura, vigilantia,
patientia, calliditate
et celeritate ingenii.
Hic peradolescentulus
accessit ad amicitiam
Philippi, filii Amyntæ,
temporeque brevi
pervenit
in intimam familiaritatem :
indoles enim virtutis
fulgebat jam
in adolescentulo.
Itaque
habuit eum ad manum,
loco scribæ;
quod apud Græcos
est multo honorificentius
quam apud Romanos :
nam apud nos scribæ
revera
existimantur mercenarii,
sicut sunt;
et apud illos contrario
nemo
admittitur ad id officium,

et même plus honoré :
parce que nous mesurons
les grands hommes
par le mérite, non par la fortune.
Car comme la vie de lui
était tombée dans ces temps
dans lesquels les Macédoniens
florissaient,
ce *fait* qu'il était d'une cité étrangère
ôta beaucoup à lui
vivant parmi eux;
et pas autre chose ne manqua à celui-ci
qu'une origine noble.
Bien qu'il fût
d'une très-haute famille de son pays,
cependant les Macédoniens
supportaient avec mécontentement
lui quelquefois
être préféré à eux-mêmes;
et cependant *il* ne *serait* pas *vrai de dire*
qu'ils ne le souffraient pas;
en effet il surpassait tous
par le soin, la vigilance,
la patience, l'habileté
et la promptitude de génie.
Celui-ci *étant* tout-à-fait jeune homme
s'approcha de l'amitié
de Philippe, fils d'Amyntas,
et en un temps court
il arriva
à *son* intime amitié :
en effet le penchant à la vertu
brillait déjà
dans *lui* tout-jeune-homme.
En conséquence
il (Philippe) eut lui sous la main,
au rang de secrétaire;
ce qui chez les Grecs
est beaucoup plus honorable
que chez les Romains :
car chez nous les secrétaires
en réalité
sont réputés mercenaires,
comme ils le sont *en effet;*
et chez ceux-là au contraire
personne
n'est admis à cet emploi,

fide et industria cognita, quod necesse est omnium consiliorum eum esse particĭpem. Hunc locum tenuit amicitiæ apud Philippum annos septem. Illo interfecto, eodem gradu fuit apud Alexandrum annos tredecim. Novissimo tempore, præfuit etiam alteri equitum alæ, quæ *Hetærice* appellabatur. Utrique autem in consilio semper adfuit, et omnium rerum habitus est particeps.

II. Alexandro Babylone mortuo, quum regna singulis familiaribus dispertirentur, et summa rerum tradita esset tuenda eidem, cui Alexander moriens annulum suum dederat, Perdiccæ, ex quo omnes conjecerant eum regnum ei commendasse, quoad liberi ejus in suam tutelam pervenissent (aberant enim Craterus et Antipater, qui antecedere hunc videbantur; mortuus erat Hephæstio, quem unum Alexander, quod facile

teté et d'une activité éprouvées, parce qu'il faut qu'on le reçoive dans la confidence de tous les secrets. Eumène occupa sept ans ce poste de confiance auprès de Philippe. Quand ce prince eut été tué, il remplit treize ans les mêmes fonctions auprès d'Alexandre. Dans les derniers temps, il eut en outre le commandement de l'un des deux corps de cavalerie qu'on nommait *hétaïres*. Toujours il fut admis aux conseils de ces deux rois et prit part à toutes leurs entreprises.

II. Alexandre était mort à Babylone; ses amis se partagèrent ses royaumes, et l'empire suprême fut déféré à celui à qui Alexandre mourant avait remis son anneau, à Perdiccas; car il avait semblé ainsi lui confier sa couronne, jusqu'au moment où ses enfants auraient atteint leur majorité. En effet, ceux qui paraissaient être plus avant que lui dans la faveur du roi, Cratère et Antipater, étaient absents; celui de tous à qui Alexandre avait donné des marques

nisi loco honesto,
et fide
et industria cognita,
quod est necesse
eum esse participem
omnium consiliorum.
Tenuit
hunc locum amicitiæ
apud Philippum
septem annos.
Illo interfecto,
fuit eodem gradu
apud Alexandrum
tredecim annos.
Novissimo tempore,
præfuit etiam
alteri alæ equitum,
quæ appellabatur
Hetærice.
Adfuit autem semper
utrique
consilio,
et habitus est particeps
omnium rerum.
II. Alexandro
mortuo Babylone,
quum regna dispertirentur
singulis familiaribus,
et summa rerum
tradita esset tuenda
eidem,
cui Alexander moriens
dederat suum annulum,
Perdiccæ,
ex quo omnes conjecerant
eum commendasse ei
regnum,
quoad liberi ejus
pervenissent
in suam tutelam,
— Craterus enim
et Antipater,
qui videbantur
antecedere hunc,
aberant;
Hephæstio,
quem unum Alexander

sinon d'une situation (naissance) honorable,
et d'une loyauté
et d'une activité reconnues,
parce qu'il est nécessaire
lui être ayant-participation
à toutes les résolutions.
Il occupa
ce poste d'amitié
auprès de Philippe
pendant sept ans.
Celui-là ayant été tué,
il fut au même rang
auprès d'Alexandre
pendant treize ans.
Dans le dernier temps,
il fut-à-la-tête même
de l'un-des-deux corps de cavaliers,
qui était appelé
Hétéricé.
Mais il assista toujours
l'un-et-l'autre
dans le conseil,
et fut tenu ayant-participation
à toutes les affaires.
II. Alexandre
étant mort à Babylone,
comme les royaumes étaient distribués
à chacun-de *ses* amis,
et que la suprématie des affaires
avait été remise à-protéger
au même *général*,
à qui Alexandre mourant
avait donné son anneau,
à Perdiccas,
d'après quoi tous avaient conjecturé
lui (Alexandre) avoir confié à lui (Perdiccas)
son royaume,
jusqu'à ce que les enfants de lui
fussent venus
en leur *propre* tutelle (à l'âge de majorité),
— en effet Cratère
et Antipater,
qui paraissaient
devancer celui-ci *dans la faveur du roi*,
étaient-absents;
Héphestion,
lequel seul Alexandre

intelligi posset, plurimi fecerat) : hoc tempore data est Eumeni Cappadocia, sive potius dicta; nam tum in hostium erat potestate. Hunc sibi Perdiccas adjunxerat magno studio, quod in homine fidem et industriam magnam videbat; non dubitans, si eum pellexisset, magno usui fore sibi in his rebus quas apparabat. Cogitabat enim (quod fere omnes in magnis imperiis concupiscunt) omnium partes corripere atque complecti. Neque vero hoc ille solus fecit, sed ceteri quoque omnes qui Alexandri fuerant amici. Primus Leonnatus[1] Macedoniam præoccupare destinaverat. Is multis magnis pollicitationibus persuadere Eumeni studuit ut Perdiccam desereret ac secum faceret societatem. Quum perducere eum non posset, interficere conatus est; et fecisset, nisi ille clam noctu ex præsidiis ejus effugisset.

évidentes d'une affection toute particulière, Éphestion, était mort. A cette époque, la Cappadoce fut donnée, ou plutôt assignée à Eumène; car elle était alors au pouvoir des ennemis. Perdiccas s'était empressé de se l'associer, parce qu'il voyait en lui une loyauté et une activité remarquables; bien convaincu, s'il parvenait à le gagner, qu'il lui serait fort utile dans les entreprises qu'il préparait. Il songeait, en effet, ce qui est l'ambition ordinaire à ceux qui ont une grande puissance, à s'approprier et à réunir entre ses mains les parts de tous les autres. Au reste, il ne fut pas le seul à l'essayer; tous les amis d'Alexandre en firent autant. Léonnat le premier avait formé le projet de s'emparer de la Macédoine. Il s'efforça, par de nombreuses et éblouissantes promesses, d'obtenir qu'Eumène abandonnât Perdiccas et fît alliance avec lui. Ne pouvant l'y déterminer, il tenta de le faire périr; et il y serait parvenu, si Eumène ne s'était échappé du camp la nuit et en secret.

fecerat plurimi,
quod posset intelligi facile,
mortuus erat : —
hoc tempore Cappadocia
data est Eumeni,
sive potius dicta nomine ;
nam erat tum
in potestate hostium.
Perdiccas
adjunxerat hunc sibi
summo studio,
quod videbat in homine
magnam fidem
et industriam ;
non dubitans,
si pellexisset eum,
fore magno usui sibi
in his rebus quas apparabat.
Cogitabat enim
(quod omnes fere
concupiscunt
in magnis imperiis)
corripere atque complecti
partes omnium.
Neque vero ille solus
fecit hoc,
sed quoque omnes ceteri
qui fuerant amici
Alexandri.
Leonnatus primus
destinaverat
præoccupare Macedoniam.
Is studuit
persuadere Eumenem
sollicitationibus
multis magnis
ut desereret Perdiccam
ac faceret societatem
secum.
Quum non posset
perducere eum,
conatus est interficere ;
et fecisset,
nisi ille effugisset
clam nocte
ex præsidiis ejus.

avait fait du plus grand prix (estimé le
ce qui pouvait être compris [plus),
facilement,
était mort : —
en ce temps la Cappadoce
fut donnée à Eumène,
ou plutôt assignée de nom ;
car elle était alors
au pouvoir des ennemis.
Perdiccas
avait attaché celui-ci à lui-même
avec le plus grand empressement,
parce qu'il voyait en *cet* homme
une grande loyauté
et une *grande* activité ;
ne doutant pas,
s'il avait gagné lui, [à lui-même
Eumène devoir être à (d'une) grande utilité
dans ces (les) choses qu'il préparait.
Il méditait en effet
(ce que tous à peu près
ambitionnent
dans les grands commandements)
de prendre et de réunir
les parts de tous.
Et en vérité *ce* ne *fut* pas celui-là seul
qui fit cela,
mais aussi tous les autres
qui avaient été amis
d'Alexandre.
Léonnat le premier
avait résolu
de s'emparer de la Macédoine.
Celui s'appliqua
à persuader à Eumène
par des promesses
nombreuses *et* grandes
qu'il abandonnât Perdiccas
et fît alliance
avec lui-même.
Comme il ne pouvait pas
y amener lui,
il essaya de *le* faire-périr ;
et il *l'*aurait fait,
si celui-là ne s'était échappé
furtivement *et* de nuit
des postes de lui.

III. Interim conflata sunt illa bella quæ ad internecionem, post Alexandri mortem, gesta sunt, omnesque concurrerunt ad Perdiccam opprimendum. Quem etsi infirmum videbat, quod unus omnibus resistere cogebatur, tamen amicum non deseruit, neque salutis quam fidei fuit cupidior. Præfecerat eum Perdiccas ei parti Asiæ[1] quæ inter Taurum montem jacet atque Hellespontum, et illum unum opposuerat Europæis adversariis[2]; ipse Ægyptum oppugnatum adversus Ptolemæum erat profectus. Eumenes, quum neque magnas copias neque firmas haberet, quod inexercitatæ et non multo ante erant contractæ, adventare autem dicerentur Hellespontumque transiisse Antipater et Craterus magno cum exercitu Macedonum, viri quum claritate tum usu belli præstantes (Macedones vero milites ea tunc erant fama qua nunc Romani feruntur : etenim semper habiti sunt fortissimi qui summam

III. Cependant s'allumaient ces guerres d'extermination qui suivirent la mort d'Alexandre, et tous se réunirent pour accabler Perdiccas. Quoique Eumène vît sa faiblesse, obligé qu'il était de résister seul à tous les autres, cependant il n'abandonna pas son ami, et se montra plus attaché à sa parole qu'à son propre salut. Perdiccas lui avait donné le commandement de cette partie de l'Asie qui est située entre le mont Taurus et l'Hellespont, et l'avait opposé seul à ses ennemis d'Europe : lui-même était parti pour attaquer l'Égypte, que possédait Ptolémée. Eumène avait des troupes peu considérables et peu solides, parce qu'elles n'étaient pas exercées et qu'elles avaient été enrôlées depuis peu ; cependant on annonçait l'approche de Cratère et d'Antipater, qui passaient l'Hellespont avec une armée nombreuse de Macédoniens : c'étaient deux capitaines éminents, tant par leur illustration que par leur expérience de la guerre ; et les soldats macédoniens jouissaient alors de la réputation qu'ont aujourd'hui les troupes romaines ; car les peuples les plus puissants sont toujours

III. Interim
conflata sunt illa bella
quæ gesta sunt
ad internecionem
post mortem Alexandri,
omnesque concurrerunt
ad opprimendum Perdic-
Quem etsi videbat [cam.
infirmum,
quod cogebatur
unus resistere omnibus,
tamen
non deseruit amicum,
neque fuit cupidior
salutis
quam fidei.
Perdiccas præfecerat eum
ei parti Asiæ
quæ jacet
inter montem Taurum
atque Hellespontum,
et opposuerat illum unum
adversariis Europæis;
ipse profectus erat
oppugnatum Ægyptum
adversus Ptolemæum.
Eumenes,
quum haberet copias
neque magnas neque firmas,
quod erant inexercitatæ
et contractæ
non multo ante,
Antipater autem
et Craterus,
viri præstantes
quum claritate
tum usu belli,
dicerentur adventare
transiisseque Hellespontum
cum magno exercitu
Macedonum,
— milites vero Macedones
erant tunc ea fama
qua nunc Romani
feruntur:
etenim qui potirentur
summam rerum

III. Cependant
s'allumèrent ces guerres
qui furent faites
jusqu'à extermination
après la mort d'Alexandre,
et tous se réunirent
pour accabler Perdiccas.
Bien qu'*Eumène* vît celui-ci
manquant-de-force,
parce qu'il était contraint
seul de résister à tous,
cependant
il n'abandonna pas *son* ami,
et ne fut pas plus désireux
du salut
que de *l'observation de sa* parole.
Perdiccas avait préposé lui
à cette partie de l'Asie
qui est située
entre le mont Taurus
et l'Hellespont,
et avait opposé celui-là seul
à *ses* ennemis d'-Europe;
lui-même était parti
pour attaquer l'Égypte
contre Ptolémée.
Eumène,
comme il avait des troupes
ni grandes (nombreuses) ni fortes,
parce qu'elles étaient non-exercées
et réunies
pas beaucoup (peu de temps) auparavant,
que d'autre-part Antipater
et Cratère,
hommes éminents
et par la célébrité
et par la pratique de la guerre,
étaient dits approcher
et avoir passé l'Hellespont
avec une grande armée
de Macédoniens,
— or les soldats macédoniens [nommée
étaient (jouissaient) alors de cette re-
par laquelle maintenant les Romains
sont exaltés:
car ceux qui étaient-maîtres
de l'ensemble des affaires

imperii potirentur); Eumenes intelligebat, si copiæ suæ cognossent adversus quos ducerentur, non modo non ituras, sed simul cum nuntio dilapsuras. Itaque hoc ejus fuit prudentissimum consilium, ut deviis itineribus milites duceret, in quibus vera audire non possent, et his persuaderet se contra quosdam barbaros proficisci. Itaque tenuit hoc propositum, et prius in aciem exercitum eduxit prœliumque commisit quam milites sui scirent cum quibus arma conferrent. Effecit etiam illud, locorum præoccupatione, ut equitatu potius dimicaret, quo plus valebat, quam peditatu, quo erat deterior.

IV. Quorum acerrimo concursu quum magnam partem diei esset pugnatum, cadit Craterus dux, et Neoptolemus, qui secundum locum imperii tenebat[1]. Cum hoc concurrit ipse Eumenes; qui, quum inter se complexi in terram ex equis

réputés les plus braves. Eumène comprenait que, si ses soldats savaient contre quels adversaires on les conduisait, non-seulement ils ne marcheraient pas, mais ils se disperseraient à la première nouvelle. Il eut donc recours à un stratagème plein de sagesse, en menant ses soldats par des routes détournées, où ils ne pouvaient apprendre la vérité, et en leur persuadant qu'il se portait contre des barbares. Il persista jusqu'au bout dans ce plan, et son armée se trouva rangée en bataille et la lutte engagée avant que les soldats connussent quels étaient leurs adversaires. Il eut même soin de choisir le premier les positions, afin de faire donner sa cavalerie, par laquelle il était supérieur, plutôt que son infanterie, qui était inférieure en nombre.

IV. Au milieu d'un combat acharné qui dura une grande partie du jour, le général en chef Cratère périt, ainsi que Néoptolème, qui commandait en second : Eumène lui-même s'était mesuré avec ce dernier. Enlacés l'un à l'autre, tombés ensemble de leurs che

habiti sunt semper
fortissimi, —
Eumenes intelligebat,
si suæ copiæ cognossent
adversus quos
ducerentur,
non modo non ituras,
sed dilapsuras
simul cum nuntio.
Itaque hoc fuit
consilium prudentissimum
ejus,
ut duceret milites
itineribus deviis,
in quibus non possent
audire vera,
et persuaderet his
se proficisci
contra quosdam barbaros.
Itaque tenuit
hoc propositum,
et eduxit exercitum
in aciem
commisitque prœlium
priusquam sui milites
scirent cum quibus
conferrent arma.
Effecit etiam illud,
præoccupatione locorum,
ut dimicaret potius
equitatu,
quo valebat plus,
quam peditatu,
quo erat deterior.
IV. Concursu acerrimo
quorum
quum pugnatum esset
magnam partem diei,
Craterus dux cadit,
et Neoptolemus,
qui tenebat
secundum locum imperii.
Eumenes ipse
concurrit cum hoc;
qui, quum complexi
inter se
decidissent in terram

ont été tenus toujours
pour les plus braves, —
Eumène comprenait,
si ses troupes avaient connu
contre quels *ennemis*
elles étaient conduites,
elles non-seulement ne pas devoir y aller,
mais devoir se disperser
en-même-temps avec (aussitôt) la nou-
velle.
En-conséquence celui-ci fit
le plan très-sage
de lui,
qu'il conduisît *ses* soldats
par des chemins détournés,
dans lesquels ils ne pussent pas
entendre la vérité,
et qu'il persuadât à ceux-ci
lui-même partir
contre quelques barbares.
En-conséquence il maintint
ce plan,
et fit-sortir *son* armée
pour la bataille
et engagea le combat
avant que ses soldats
sussent avec quels *ennemis*
ils mettaient-aux-prises les armes.
Il fit même ceci,
par une occupation-préalable des posi-
tions,
qu'il combattît plutôt
avec *sa* cavalerie,
par laquelle il avait de la force davan-
tage,
qu'avec *son* infanterie,
par laquelle il était plus faible.
IV. Par le choc très-acharné
desquels (des deux armées)
comme on avait combattu
une grande partie du jour,
Cratère, chef *des ennemis*, tombe,
et aussi Néoptolème,
qui occupait
la seconde place du commandement
Eumène lui-même
se heurte avec celui-ci
lesquels, comme s'étant enlacés
entre eux (mutuellement)
ils étaient tombés à terre

decidissent, ut facile intelligi posset inimica mente contendisse animoque magis etiam pugnasse quam corpore, non prius distracti sunt quam alterum anima reliquerit. Ab hoc aliquot plagis Eumenes vulneratur : neque eo magis ex prœlio excessit, sed acrius hostes institit. Hic, equitibus profligatis, interfecto duce Cratero, multis præterea et maxime nobilibus captis, pedester exercitus, quod in ea loca erat deductus, ut invito Eumene elabi non posset, pacem ab eo petiit. Quam quum impetrasset, in fide non mansit, et se, simul ac potuit, ad Antipatrum recepit. Eumenes Craterum, ex acie semianimem elatum, recreare studuit. Quum id non potuisset, pro hominis dignitate, proque pristina amicitia (namque illo usus erat, Alexandro vivo, familiariter), amplo funere extulit, ossaque in Macedoniam uxori ejus ac liberis remisit.

vaux, ils firent bien voir quelle haine les animait et que la lutte était plutôt entre leurs cœurs qu'entre leurs corps; car ils ne lâchèrent pas prise avant que l'un des deux eût perdu la vie. Eumène avait reçu quelques blessures de la main de Néoptolème, et cependant il ne se retira pas de la mêlée, mais n'en pressa que plus vivement l'ennemi. Quand la cavalerie eut été taillée en pièces, le général Cratère tué, beaucoup d'officiers distingués faits prisonniers, l'infanterie, engagée dans une position d'où elle ne pouvait sortir que du gré d'Eumène, lui demanda la paix; elle l'obtint, mais, infidèle à la foi jurée, dès qu'elle le put, elle alla rejoindre Antipater. Eumène essaya de ranimer Cratère, relevé à demi mort du champ de bataille. N'ayant pu y réussir, il lui fit de magnifiquns funérailles, par égard pour le rang élevé de Cratère, pour l'ancienne amitié qui les unissait du temps d'Alexandre, et renvoya ses cendres en Macédoine à sa femme et à ses enfants.

ex equis,
ut posset intelligi
facile
contendisse mente inimica
pugnasseque
magis etiam animo
quam corpore,
non distracti sunt
priusquam anima
reliquerit alterum.
Eumenes vulneratur ab hoc
aliquot plagis :
neque excessit magis eo
prœlio,
sed institit hostes
acrius.
Hic, equitibus profligatis,
duce Cratero interfecto,
præterea multis
et maxime nobilibus
captis,
exercitus pedester,
quod deductus erat
in ea loca,
ut non posset elabi
Eumene invito,
petiit pacem ab eo.
Quam quum impetrasset,
non mansit in fide,
et, simul ac potuit,
se recepit ad Antipatrum.
Eumenes studuit
recreare Craterum,
elatum semianimem
ex acie.
Quum non potuisset id,
pro dignitate
hominis,
proque pristina amicitia,
— namque usus erat illo
familiariter,
Alexandro vivo, —
extulit
funere amplo,
remisitque ossa
in Macedoniam
uxori ac liberis ejus.

de *leurs* chevaux,
de sorte qu'il pût être compris
facilement
eux avoir lutté d'une âme ennemie
et avoir combattu
plus encore de cœur
que de corps,
ne furent pas séparés
avant que le souffle
eût quitté l'un-des-deux.
Eumène est blessé par celui-ci
de quelques coups :
et il ne se retira pas plus pour cela
du combat,
mais pressa les ennemis
plus vivement.
Là, les cavaliers ayant été taillés-en-pièces,
le général Cratère ayant été tué,
en outre de nombreux *officiers*
et très-nobles
ayant été pris,
l'armée de-pied (l'infanterie),
parce qu'elle avait été amenée
dans ces (de tels) lieux,
qu'elle ne pouvait s'échapper
Eumène ne-voulant-pas,
demanda la paix à lui.
Laquelle comme elle avait obtenue,
elle ne resta pas dans (n'observa pas) la
et, dès qu'elle put, [foi *donnée*,
se retira vers Antipater.
Eumène s'appliqua
à ranimer Cratère,
emporté demi-mort
de la bataille.
Comme il n'avait pas pu *faire* cela,
en-considération-de la dignité
de *cet* homme, [tié
et en-considération-de *leur* ancienne ami-
— car il avait usé de (avait été en rela-
familièrement, [tions avec) lui
Alexandre *étant* vivant, —
il *l'*enterra
avec des funérailles magnifiques,
et renvoya *ses* os
en Macédoine
à la femme et aux enfants de lui.

V. Hæc dum apud Hellespontum geruntur, Perdiccas apud flumen Nilæa interficitur a Seleuco et Antigono[1], rerumque summa ad Antipatrum defertur. Hic qui deseruerant, exercitu suffragium ferente, capitis absentes damnantur; in his Eumenes. Hac ille perculsus plaga, non succubuit, neque eo secius bellum administravit. Sed exiles res animi magnitudinem etsi non frangebant, tamen imminuebant. Hunc persequens Antigonus, quum omni genere copiarum abundaret, sæpe in itineribus vexabatur, neque unquam ad manum accedere licebat, nisi his locis quibus pauci possent multis resistere. Sed extremo tempore, quum consilio capi non posset, multitudine circumventus est. Hinc tamen, multis suis amissis, se expedivit, et in castellum Phrygiæ, quod Nora appellatur, confugit. In quo quum circumsederetur, et vere-

V. Tandis que ces événements se passent sur les bords de l'Hellespont, Perdiccas est tué près du Nil par Séleucus et Antigone, et le commandement suprême est déféré à Antipater. Ceux qui avaient abandonné son parti sont condamnés à mort par contumace sur le suffrage de l'armée; parmi eux se trouvait Eumène. Le coup qui le frappait ne l'abattit point, et il n'en continua pas moins la guerre; mais la modicité de ses ressources, sans accabler sa grande âme, lui ôtait cependant de son énergie. Antigone, qui le poursuivait avec de nombreuses troupes de toutes armes, était souvent harcelé dans sa marche et ne pouvait jamais en venir aux mains que dans des positions où il était possible à un petit nombre de tenir tête à des forces considérables. Mais à la fin, celui que l'habileté n'avait pu surprendre se vit enveloppé par la multitude. Il s'échappa cependant, après avoir perdu beaucoup des siens, et se réfugia dans un château de Phrygie, qui s'appelle Nora. Comme il était investi dans ce poste, et qu'il craignait, en séjournant dans un même lieu,

V. Dum hæc geruntur
apud Hellespontum,
Perdiccas interficitur
apud flumen Nilum
a Seleuco et Antigono,
summaque rerum
defertur ad Antipatrum.
Hic qui deseruerant,
exercitu
ferente suffragium,
absentes
damnantur capitis;
in his Eumenes.
Perculsus hac plaga,
ille non succubuit,
neque administravit
bellum
secius eo.
Sed etsi exiles res
non frangebant
magnitudinem animi,
imminuebant tamen.
Antigonus
persequens hunc,
quum abundaret
omni genere copiarum,
vexabatur sæpe
in itineribus,
neque unquam licebat
accedere ad manum,
nisi his locis
quibus pauci
possent resistere multis.
Sed extremo tempore,
quum non posset capi
consilio,
circumventus est
multitudine.
Tamen
se expedivit hinc,
multis suis amissis,
et confugit
in castellum Phrygiæ,
quod appellatur Nora.
In quo
quum circumsederetur,
et vereretur ne,

V. Tandis que ces choses se passent
auprès de l'Hellespont,
Perdiccas est tué
auprès du fleuve du Nil
par Séleucus et Antigone,
et l'ensemble des affaires
est déféré à Antipater.
Alors ceux qui l'avaient abandonné,
l'armée
portant un suffrage (allant aux voix),
quoique absents
sont condamnés à la peine capitale;
et parmi ceux-ci Eumène.
Frappé de ce coup,
celui-là ne fléchit pas,
et ne conduisit pas
la guerre
moins *ardemment* pour cela.
Mais quoique *ses* faibles ressources
ne brisassent pas
sa grandeur d'âme,
elles l'amoindrissaient cependant.
Antigonus
poursuivant celui-ci,
bien qu'il fût largement pourvu
de toute espèce de troupes,
était harcelé souvent
dans les marches,
et jamais il ne *lui* était possible
d'en venir aux mains.
sinon dans ces (des) positions
dans lesquelles de peu-nombreux
pouvaient résister à de nombreux.
Mais au bout du temps,
bien qu'il ne pût être pris
par l'habileté,
il fut enveloppé
par le grand nombre.
Cependant
il se tira de là,
beaucoup des siens ayant été perdus,
et se réfugia
dans une forteresse de Phrygie,
qui est appelée Nora.
Dans laquelle
comme il était assiégé,
et qu'il craignait que,

retur ne, uno loco manens, equos militares perderet, quod spatium non esset agitandi, callidum fuit ejus inventum, quemadmodum stans jumentum calefieri exercerique posset, quo libentius et cibo uteretur et a corporis motu non removeretur. Substringebat caput loro, altius quam ut prioribus pedibus plane terram posset attingere, deinde post verberibus cogebat exsultare et calces remittere : qui motus non minus sudorem excutiebat quam si in spatio decurreret. Quo factum est, quod omnibus mirabile est visum, ut jumenta æque nitida ex castello educeret, quum complures menses in obsidione fuisset, ac si in campestribus ea locis habuisset. In hac conclusione, quotiescumque voluit, apparatum et munitiones Antigoni alias incendit, alias disjecit. Tenuit autem se uno loco quandiu fuit hiems. Sed quod castrum subsidia ha-

de ruiner sa cavalerie, parce qu'il n'y avait point d'espace pour la faire manœuvrer, il trouva un moyen adroit d'échauffer et d'exercer le cheval sur place, afin qu'il mangeât plus volontiers, et qu'il ne fût pas privé du mouvement du corps. Il le sanglait sous le poitrail, lui tenait la tête trop haut pour qu'il pût toucher la terre des pieds de devant, et le forçait ensuite à coups de fouet à sauter et à regimber. Ce mouvement ne lui excitait pas moins la sueur que s'il eût couru en rase campagne. D'où il arriva, ce qui parut merveilleux à tout le monde, qu'il tira ses chevaux de ce fort aussi gras, après y avoir été enfermés plusieurs mois, que s'il les eût tenus dans des pâturages. Pendant ce blocus, tantôt il brûla, tantôt il ruina, et toutes les fois qu'il le voulut, les apprêts et les ouvrages d'Antigone. Il se tint dans ce même poste tant que dura

manens uno loco,
perderet equos militares,
quod non esset spatium
agitandi,
inventum ejus
fuit callidum,
quemadmodum jumentum
stans
posset calefieri
exercerique,
quo et uteretur cibo
libentius
et non removeretur
a motu corporis.
Sustringebat caput
loro,
altius quam
ut posset attingere terram
plane
pedibus prioribus,
deinde post
cogebat verberibus
exsultare
et remittere calces :
qui motus
non excutiebat sudorem
minus quam si decurreret
in spatio.
Quo factum est,
quod visum est admirabile
omnibus,
ut educeret ex castello,
quum fuisset in obsidione
complures menses,
jumenta nitida
æque ac si habuisset ea
in locis campestribus.
In hac conclusione,
quotiescumque voluit,
alias incendit,
alias disjecit
apparatum et munitiones
Antigoni.
Tenuit autem se
uno loco
quandiu hiems fuit.
Sed quod castrum

restant dans un-seul endroit,
il ne perdît *ses* chevaux de-guerre,
parce qu'il n'y avait pas de place
pour *les* exercer,
l'invention de lui
fut adroite,
à savoir comment un cheval
se-tenant-en-place
pourrait être échauffé
et être exercé,
afin que et il fît-usage de nourriture
plus volontiers
et il ne fût pas éloigné (déshabitué)
du mouvement du corps.
Il attachait-par-dessous *sa* tête
avec le licou,
plus haut qu'*il n'eût fallu*
pour qu'il pût toucher la terre
à-plat
avec les pieds de-devant,
puis par-derrière
il *le* forçait à coups-de-fouet
à bondir
et à envoyer-en-arrière *ses* pieds (à ruer):
lequel mouvement
ne faisait-pas-sortir la sueur
moins que s'il eût couru
dans un espace *libre*.
Par quoi il fut fait (d'où il résulta),
ce qui parut étonnant
à tous,
qu'il fît-sortir de la forteresse,
après qu'il avait été en *état de* siége
pendant plusieurs mois,
des chevaux luisants (en bon état)
autant que s'il avait tenu eux
dans des lieux de-plaine (des pâturages).
Pendant ce blocus,
toutes-les-fois qu'il voulut,
tantôt il incendia,
tantôt il détruisit
le matériel et les travaux
d'Antigone.
Mais il se tint *enfermé*
dans un-seul (le même) lieu,
tant que l'hiver fut (dura).
Mais parce que la forteresse

bere non poterat, et ver appropinquabat, simulata deditione, dum de conditionibus tractat, præfectis Antigoni imposuit, seque ac suos omnes extraxit incolumes.

VI. Ad hunc Olympias, mater quæ fuerat Alexandri, quum litteras et nuntios misisset in Asiam, consultum utrum repetitum Macedoniam veniret (nam tum in Epiro habitabat [1]), et eas res occuparet, huic ille primum suasit ne se moveret, et exspectaret quoad Alexandri filius [2] regnum adipisceretur; sin aliqua cupiditate raperetur in Macedoniam, omnium injuriarum oblivisceretur et in neminem acerbiore uteretur imperio. Horum nihil ea fecit: nam et in Macedoniam profecta est et ibi crudelissime se gessit. Petiit autem ab Eumene absente, « Ne pateretur Philippi domus et familiæ inimicissimos stirpem quoque interimere, ferretque opem liberis Alexandri:

l'hiver. Mais comme il ne pouvait camper en plein air, et que le printemps approchait, il feignit de vouloir se rendre; pendant qu'il traitait des conditions, il trompa les officiers d'Antigone, et se dégagea sain et sauf, lui et tous les siens.

VI. Olympias, mère d'Alexandre, lui ayant expédié en Asie des lettres et des courriers, pour lui demander s'il serait d'avis qu'elle vînt réclamer la Macédoine (car alors elle demeurait en Épire) et qu'elle s'emparât de ce royaume, il lui conseilla d'abord « de ne rien tenter et d'attendre que le fils d'Alexandre fût parvenu à la royauté; mais que, si elle était entraînée en Macédoine par quelque désir ardent, elle oubliât toutes ses injures, et n'usât de rigueur contre personne. » Olympias ne fit rien de tout cela, car elle partit pour la Macédoine, et s'y comporta très-cruellement. Elle pria Eumène, alors éloigné, « de ne pas souffrir que les ennemis déclarés de la maison et de la famille de Philippe anéan

non poterat
habere subsidia,
et ver appropinquabat,
deditione simulata,
dum tractat
de conditionibus,
imposuit
præfectis Antigoni
extraxitque se
ac omnes suos
incolumes.

VI. Quum Olympias,
quæ fuerat
mater Alexandri,
misisset ad hunc in Asiam
litteras et nuntios,
consultum
utrum veniret
repetitum Macedoniam
(nam tum
habitabat in Epiro),
et occuparet eas res,
ille primum
suasit huic
ne se moveret,
et exspectaret
quoad filius Alexandri
adipisceretur regnum ;
sin raperetur
in Macedoniam
aliqua cupiditate,
oblivisceretur
omnium injuriarum
et uteretur in neminem
imperio acerbiore.
Ea fecit nihil horum :
nam et profecta est
in Macedoniam
et ibi
se gessit crudelissime.
Petiit autem
ab Eumene absente,
« Ne pateretur
inimicissimos
interimere quoque stirpem
domus et familiæ Philippi,
ferretque opem

ne pouvait pas
avoir (recevoir) de ravitaillement,
et que le printemps approchait,
une reddition ayant été simulée,
tandis qu'il traite
des conditions,
il donna-le-change
aux lieutenants d'Antigone,
et fit-sortir lui-même
et tous les siens
saine-et-saufs.

VI. Comme Olympias,
qui avait été
mère d'Alexandre,
avait envoyé à celui-ci en Asie
des lettres et des courriers,
pour le consulter
si elle devait venir
réclamer la Macédoine
(car alors
elle habitait en Épire), [royaume),
et devait s'emparer de ces affaires (ce
celui-là d'abord
conseilla à celle-ci
qu'elle ne se bougeât pas,
et qu'elle attendît
jusqu'à ce que le fils d'Alexandre
entrât-en-possession de la royauté ;
mais si elle était entraînée
en Macédoine
par quelque désir-ambitieux,
qu'elle oubliât
toutes les injures
et qu'elle n'usât envers personne
d'une autorité trop rigoureuse.
Celle-ci ne fit rien de cela :
car et elle partit
pour la Macédoine
et là
se conduisit très-cruellement.
D'autre-part elle demanda
à Eumène *quoique* absent,
« Qu'il ne souffrît pas
des *hommes* tout-à-fait-ennemis
faire-périr aussi la postérité
de la maison et de la famille de Philippe,
et qu'il portât secours

quam veniam si sibi daret, quamprimum exercitus pararet, quos sibi subsidio adduceret : id quo facilius faceret, se omnibus præfectis, qui in officio manebant, misisse litteras, ut ei parerent ejusque consiliis uterentur. » His rebus Eumenes permotus, satius duxit, si ita tulisset fortuna, perire bene meritis referentem gratiam, quam ingratum vivere.

VII. Itaque copias contraxit, bellum adversus Antigonum comparavit. Quod una erant Macedones complures nobiles (in his Peucestes, qui corporis custos fuerat Alexandri, tum autem obtinebat Persidem; Antigenes, cujus sub imperio phalanx[1] erat Macedonum), invidiam verens, quam tamen effugere non potuit, si potius ipse, alienigena, summi imperii potiretur quam alii Macedonum, quorum ibi erat multitudo, in principiis[2] nomine Alexandri statuit tabernaculum, in eoque

tissent aussi sa race, et elle le conjura d'assister les enfants d'Alexandre. S'il lui accordait cette faveur, il fallait qu'il rassemblât au plus tôt des troupes, pour les amener à son secours. Afin qu'il le fît plus facilement, elle avait envoyé des lettres à tous les capitaines qui persistaient dans leur devoir, pour qu'ils lui obéissent, et qu'ils suivissent ses conseils. » Eumène, très-ému de ces paroles, jugea plus à propos de périr, si la fortune en décidait ainsi, en témoignant sa reconnaissance à ses bienfaiteurs, que de vivre ingrat.

VII. Il leva donc des troupes et prépara la guerre contre Antigone. Comme il y avait avec lui un grand nombre d'illustres Macédoniens (parmi lesquels étaient Peucestès, qui avait été garde du corps d'Alexandre, et qui alors tenait la Perse; et Antigène, qui commandait la phalange macédonienne), craignant l'envie, qu'il ne put néanmoins éviter, s'il avait, lui étranger, la suprême autorité, plutôt que d'autres Macédoniens, dont il y avait là une multitude,

liberis Alexandri :
quam veniam
si daret sibi,
pararet quamprimum
exercitus,
quos adduceret subsidio
sibi ;
quo faceret id facilius,
se mississe litteras
omnibus præfectis
qui manebant in officio,
ut parerent ei
uterenturque
consiliis ejus. »
Permotus his rebus,
Eumenes
duxit satius perire,
si fortuna
tulisset ita,
referentem gratiam
meritis bene,
quam vivere ingratum.
VII. Itaque
contraxit copias,
comparavit bellum
adversus Antigonum.
Quod complures Macedones
nobiles
erant una
(in his Peucestes,
qui fuerat custos corporis
Alexandri,
tum autem
obtinebat Persidem ;
Antigenes,
sub imperio cujus
erat phalanx Macedonum),
verens invidiam,
quam tamen
non potuit effugere,
si ipse, alienigena,
potiretur imperii summi
potius quam alii
Macedonum,
quorum multitudo
erat ibi,
statuit tabernaculum

aux enfants d'Alexandre :
laquelle faveur
s'il accordait à elle-même,
qu'il préparât le-plus-tôt-possible
des armées,
qu'il amènerait à (au) secours
à (de) elle-même ;
afin qu'il fît cela plus facilement,
elle-même avoir envoyé des lettres
à tous les lieutenants
qui restaient dans le devoir,
pour qu'ils obéissent à lui
et usassent
des conseils de lui. »
Touché de ces choses,
Eumène
jugea préférable de périr,
si la fortune
l'avait comporté ainsi, [sance
en rapportant (payant) de la reconnais-
à ceux qui avaient mérité bien *de lui*,
plutôt que de vivre *en étant* ingrat.
VII. En-conséquence
il rassembla des troupes,
il prépara la guerre
contre Antigone.
Parce que plusieurs Macédoniens
nobles *de naissance*
étaient ensemble (avec lui)
(parmi ceux-ci Peucestès,
qui avait été garde du corps
d'Alexandre,
mais alors
occupait la Perse ;
Antigène,
sous le commandement duquel
était la phalange des Macédoniens),
craignant le mécontentement,
lequel cependant
il ne put éviter,
si lui-même, de-race-étrangère,
jouissait du commandement suprême
plutôt que d'autres
des Macédoniens,
dont un grand-nombre
était là,
il dressa une tente

sellam auream cum sceptro ac diademate jussit poni, eoque omnes quotidie convenire, ut ibi de summis rebus consilia caperentur, credens minore se invidia fore, si specie imperii nominisque simulatione Alexandri, bellum videretur administrare. Quod et fecit : nam, quum non ad Eumenis principia, sed ad regia conveniretur, atque ibi de rebus deliberaretur, quodam modo latebat, quum tamen per eum unum gererentur omnia.

VIII. Hic in Parætacis[1] cum Antigono conflixit, non acie instructa, sed in itinere, eumque male acceptum in Mediam hiematum coegit redire. Ipse in finitima regione Persidis hiematum copias divisit, non ut voluit, sed ut militum cogebat voluntas. Namque illa phalanx Alexandri Magni, quæ Asiam peragrarat deviceratque Persas, inveterata quum gloria, tum

il dressa dans le quartier général un pavillon au nom d'Alexandre, ordonna qu'on y plaçât un siége d'or, avec le sceptre et le diadème, et que tous les officiers s'y rassemblassent chaque jour, pour y délibérer des grandes affaires; croyant qu'il serait moins envié, s'il paraissait conduire la guerre sous l'apparente autorité et à l'ombre du nom d'Alexandre. Il y réussit en effet : car, comme on s'assemblait, non au quartier d'Eumène, mais à celui du roi, et qu'on y tenait conseil, il disparaissait en quelque sorte, tandis que tout se faisait par lui seul.

VIII. Il en vint aux mains avec Antigone dans la Parétacène, non pas en bataille rangée, mais dans une marche; et l'ayant malmené, il l'obligea de retourner en Médie pour hiverner. Quant à lui, il distribua ses troupes sur les frontières de la Perse, non pas comme il le voulut, mais comme le forçait la volonté des soldats. Car cette phalange d'Alexandre le Grand, qui avait parcouru l'Asie et défait les Perses, soit par sa longue gloire, soit encore par sa

in principiis
nomine Alexandri,
jussitque sellam auream
cum sceptro ac diademate
poni in eo,
omnesque quotidie
convenire eo,
ut consilia
de rebus summis
caperentur ibi,
credens se fore
invidia minore,
si videretur
administrare bellum
specie imperii
simulationeque
nominis Alexandri.
Quod et fecit :
nam, quum conveniretur
non ad principia Eumenis,
sed ad regia,
atque deliberaretur ibi
de rebus,
latebat quodam modo,
quum tamen
omnia gererentur
per eum unum.

VIII. Hic conflixit
cum Antigono
in Parætacis,
non acie instructa,
sed in itinere,
coegitque eum
male acceptum
redire hiematum
in Mediam.
Ipse divisit copias
hiematum
in regione finitima
Persidis,
non ut voluit,
sed ut voluntas militum
cogebat.
Namque illa phalanx
Alexandri Magni,
quæ peragrarat Asiam
devicerat que Persas,

dans la place-d'armes
au nom d'Alexandre,
et ordonna un siége d'-or
avec un sceptre et un diadème
être placés dans cette *tente*,
et tous tous-les-jours
se rassembler là,
afin que les résolutions
sur les affaires les plus importantes
fussent prises là,
croyant lui-même devoir être [moindre,
d'un (en butte à un) mécontentement
s'il paraissait
conduire la guerre
avec l'apparence du commandement
et le faux-semblant
du nom d'Alexandre.
Ce que aussi il fit :
car, comme on venait
non à la place-d'armes d'Eumène,
mais à celle du-roi,
et qu'on délibérait là
sur les affaires,
il restait-caché en quelque sorte,
tandis que cependant
toutes choses se faisaient
par lui seul.

VIII. Celui-ci en-vint-aux-mains
avec Antigone
chez les Parétacéniens,
non en bataille rangée,
mais dans une marche,
et il força lui
mal accueilli (maltraité)
à retourner hiverner
dans la Médie.
Lui-même distribua *ses* troupes
pour hiverner
dans le pays limitrophe
de la Perse,
non comme il voulut,
mais comme la volonté de *ses* soldats
l'y forçait.
Car cette *illustre* phalange
d'Alexandre le Grand,
qui avait parcouru l'Asie
et avait vaincu les Perses,

etiam licentia, non parere se ducibus, sed imperare postulabat, ut nunc veterani faciunt nostri. Itaque periculum est ne faciant quod illi fecerunt, sua intemperantia nimiaque licentia ut omnia perdant, neque minus eos cum quibus steterint quam adversus quos fecerint. Quod si quis illorum veteranorum legat facta, paria horum cognoscat; neque rem ullam, nisi tempus, interesse judicet. Sed ad illos revertor. Hiberna sumpserant, non ad usum belli, sed ad ipsorum luxuriam; longeque inter se discesserant. Hoc Antigonus quum comperisset, intelligeretque se parem non esse paratis adversariis, statuit aliquid sibi consilii novi esse capiendum. Duæ erant viæ qua ex Medis, ubi ille hiemabat, ad adversariorum hibernacula posset perveniri : quarum brevior per

licence, prétendait non pas obéir à ses chefs, mais leur commander. C'est ce que font aujourd'hui nos vétérans. Aussi est-il à craindre que, par leur emportement et leur trop grande licence, ils ne fassent ce que ceux-là firent, qu'ils ne ruinent tout et ne perdent pas moins ceux pour lesquels ils ont combattu. Si on lit les actions de ces anciens vétérans, on reconnaîtra que celles des nôtres sont pareilles, et qu'il n'y a point de différence entre elles que le temps. Mais je reviens aux vieux soldats d'Eumène. Ils avaient choisi leurs quartiers d'hiver, consultant moins les règles de la guerre que leur commodité; et ils s'étaient fort éloignés les uns des autres. Antigone l'apprit, et ne se sentant pas égal à des adversaires préparés, il résolut d'employer quelque stratagème nouveau. Il y avait deux chemins, par où l'on pouvait parvenir du pays des Mèdes, où il hivernait, aux quartiers des ennemis : l'un plus court, par

quum gloria
tum etiam licentia
inveterata,
postulabat
se non parere ducibus,
sed imperare,
ut nostri veterani
faciunt nunc.
Itaque est periculum
ne faciant
quod illi fecerunt,
ut perdant omnia
sua intemperantia
licentiaque nimia,
neque minus
eos cum quibus steterint
quam adversus quos
fecerint.
Quod si quis
illorum veteranorum
legat facta,
cognoscat
paria horum,
neque judicet
ullam rem interesse,
nisi tempus.
Sed revertor ad illos.
Sumpserant hiberna,
non ad usum belli,
sed ad luxuriam ipsorum;
discesserantque longe
inter se.
Quum Antigonus
comperisset hoc,
intelligeretque
se non esse parem
adversariis paratis,
statuit
aliquid consilii novi
capiendum esse sibi.
Duæ viæ erant
qua posset perveniri
ex Medis,
ubi ille hiemabat,
ad hibernacula
adversariorum:
quarum brevior

et d'une gloire
et aussi d'une licence
passées-en-habitude,
réclamait
elle-même ne pas obéir aux chefs,
mais commander,
comme nos vétérans
font maintenant.
Aussi il y a danger
qu'ils ne fassent
ce que ceux-là (les Macédoniens) firent,
savoir qu'ils perdent tout
par leur indiscipline
et *leur* licence excessive,
et *qu'ils* ne *perdent* pas moins
ceux avec lesquels ils se seront tenus
que *ceux* contre lesquels
ils auront agi.
Que si quelqu'un
de ces (nos) vétérans
lit *ces* faits (cette histoire),
qu'il *les* reconnaisse
semblables à ceux-ci (à ce qui se passe ici)
et qu'il ne juge pas
quelque chose être-de-différence
sinon le temps (l'époque).
Mais je reviens à ceux-là.
Ils avaient pris des quartiers-d'hiver,
non selon la pratique de la guerre,
mais selon le caprice d'eux;
et ils s'étaient écartés loin
entre eux (les uns des autres).
Comme Antigone
avait reconnu ceci,
et qu'il comprenait [sister)
lui-même ne pas être égal (capable de ré-
à *ses* ennemis préparés,
il décida
quelque chose de (quelque) plan nouveau
devoir être pris (formé) par lui-même.
Deux routes étaient [se rendre)
par où il pouvait être arrivé (on pouvait
de chez les Mèdes,
où celui-là hivernait,
aux quartiers-d'hiver
de *ses* ennemis:
desquelles la plus courte

loca deserta, quæ nemo incolebat propter aquæ inopiam, ceterum dierum erat fere decem; illa autem, qua omnes commeabant, altero tanto longiorem habebat anfractum, sed erat copiosa omniumque rerum abundans. Hac si proficisceretur, intelligebat prius adversarios rescituros de suo adventu quam ipse tertiam partem confecisset itineris; sin per loca sola contenderet, sperabat se imprudentem hostem oppressurum. Ad hanc rem conficiendam, imperavit quam plurimos utres atque etiam culleos comparari; post hæc pabulum; præterea cibaria cocta dierum decem; utque quam minime fieret ignis in castris : iter, quod habebat, omnes celat. Sic paratus, qua constituerat, proficiscitur.

IX. Dimidium fere spatium confecerat, quum ex fumo castrorum ejus suspicio allata est ad Eumenem, hostem appropinquare. Conveniunt duces; quæritur quid opus sit facto.

des lieux déserts, que personne n'habitait, à cause du manque d'eau, et qui, au reste, était d'environ dix journées; l'autre, par lequel tout le monde allait, avait un circuit qui le rendait une fois plus long que le premier, mais il était fertile et abondant en toutes choses. Il sentait que, s'il prenait celui-ci, les ennemis seraient informés de son approche avant qu'il eût fait le tiers de sa route; au lieu qu'en marchant par les solitudes, il espérait les accabler à l'improviste. Pour exécuter son entreprise, il ordonna qu'on fît provision d'un grand nombre d'outres, et même de sacs de cuir, puis de fourrages et de viandes cuites pour dix jours, et qu'on fît très-peu de feu dans le camp. Il cache à tous ses soldats la marche qu'il va faire; et préparé de la sorte, il part, en prenant le chemin qu'il s'était proposé.

IX. Il avait fait environ la moitié de sa route, quand, par la fumée de son camp, Eumène soupçonna que les ennemis approchaient. Les capitaines s'assemblent; on met en question ce qu'il

per loca deserta,
quæ nemo incolebat
propter inopiam aquæ;
ceterum erat
fere decem dierum;
illa autem,
qua omnes commeabant,
habebat anfractum
longiorem altero tanto,
sed erat copiosa
abundansque
omnium rerum.
Si proficisceretur hac,
intelligebat
adversarios rescituros
de suo adventu
priusquam ipse confecisset
tertiam partem itineris;
sin contenderet
per loca sola,
sperabat
se oppressurum hostem
imprudentem.
Ad conficiendam hanc rem,
imperavit
utres quam plurimos
atque etiam culleos
comparari;
post hæc pabulum;
præterea cibaria cœta
decem dierum;
utque ignis
fieret in castris
quam minime:
celat omnes
iter quod habebat.
Sic paratus,
proficiscitur
qua constituerat.
IX. Confecerat
fere dimidium spatium,
quum ex fumo
castrorum ejus
suspicio
allata est ad Eumenem,
hostem appropinquare.
Duces conveniunt;

allait par des lieux déserts,
que personne n'habitait
à cause du manque d'eau;
au-reste elle était
environ de dix jours;
mais celle-là (l'autre),
par laquelle tous allaient-et-venaient,
avait un détour [longeait du double),
plus long une-autre-fois autant (qui l'al-
mais était pleine-de-ressources
et abondante
en toutes choses.
S'il partait par celle-ci,
il comprenait
ses ennemis devoir être informés
de son approche
avant que lui-même eût fait
la troisième partie du chemin;
mais-s'il se dirigeait
à travers les lieux solitaires,
il espérait
lui-même devoir accabler l'ennemi
ne-prévoyant-pas *son arrivée*.
Pour exécuter cette entreprise,
il commanda
des outres le plus nombreuses possible
et même des sacs
être préparés;
après cela du fourrage;
en outre des vivres quits
de (pour) dix jours;
et que du feu
fût fait dans le camp
le moins possible:
il cache à tous
la route qu'il tenait.
Ainsi préparé,
il part
par où il avait décidé.
IX. Il avait achevé
environ la moitié de la distance,
lorsque d'après la fumée
du camp de lui
le soupçon
fut apporté (vint) à Eumène,
l'ennemi approcher.
Les généraux se rassemblent;

Intelligebant omnes tam celeriter copias ipsorum contrahi non posse quam Antigonus affuturus videbatur. Hic, omnibus titubantibus et de rebus summis desperantibus, Eumenes ait, « Si celeritatem velint adhibere et imperata facere, quod ante non fecerint, se rem expediturum. Nam, quod diebus quinque hostis transisse posset, se effecturum ut non minus totidem dierum spatio retardaretur : quare circumirent, suas quisque copias contraheret. » Ad Antigoni autem refrenandum impetum, tale capit consilium. Certos mittit homines ad infimos montes qui obvii erant itineri adversariorum, hisque præcipit ut prima nocte, quam latissime possint, ignes faciant quam maximos, atque hos secunda vigilia minuant, tertia perexiguos reddant, et, assimulata castrorum consuetudine, suspicionem injiciant hostibus, his locis esse castra, ac de eorum

faut faire. Ils sentaient tous qu'on ne pouvait rassembler les troupes assez promptement pour prévenir l'arrivée d'Antigone. Là, comme ils chancellent tous et qu'ils désespèrent de leur salut, Eumène leur dit que « s'ils veulent user de célérité, et exécuter ses ordres, ce qu'ils n'ont pas fait auparavant, il les sortira d'embarras, et fera si bien que l'ennemi, pouvant franchir en cinq jours l'espace qui les séparait, serait retardé d'autant de jours. Qu'ils allassent donc parcourir leurs quartiers, et que chacun rassemblât ses troupes. » Or, pour arrêter la marche précipitée d'Antigone, il emploie la ruse que voici. Il envoie des gens sûrs vers les plus basses montagnes, qui faisaient face à la route des ennemis ; et il leur ordonne d'allumer et d'étendre aussi loin qu'ils pourront de très-grands feux, à la première veille de la nuit ; de les diminuer à la seconde veille, de les rendre très-faibles à la troisième, et de faire soupçonner aux ennemis, par cette imitation de la pratique des camps, qu'on campe

quæritur
quid sit opus facto.
Omnes intelligebant
copias ipsorum
non posse contrahi
tam celeriter
quam Antigonus
videbatur affuturus.
Hic, omnibus titubantibus
et desperantibus
de summis rebus,
Eumenes ait,
« Si velint
adhibere celeritatem
et facere imperata,
quod non fecerint ante,
se
expediturum rem.
Nam, se effecturum
ut quod hostis posset trans-
quinque diebus [isse
retardaretur
non minus spatio
totidem dierum :
quare circumirent,
quisque contraheret
suas copias. »
Capit autem tale consilium
ad refrenandum
impetum Antigoni.
Mittit homines certos
ad infimos montes
qui erant obvii
itineri adversariorum,
præcipitque his
ut, prima nocte,
faciant ignes
quam maximos
quam latissime,
atque minuant hos
secunda vigilia,
reddant perexiguos tertia,
et, consuetudine castrorum
assimulata,
injiciant hostibus
suspicionem,
castra esse his locis,

on cherche
ce qu'il est besoin de faire.
Tous comprenaient
les troupes d'eux-mêmes
ne pouvoir pas être réunies
aussi promptement
qu'Antigone
paraissait devoir arriver.
Là, tous chancelant (hésitant)
et désespérant
de l'ensemble-des affaires,
Eumène dit,
« S'ils voulaient
employer de la promptitude
et faire les choses commandées,
ce qu'ils n'avaient pas fait auparavant,
lui-même
devoir dégager l'affaire (les tirer du péril).
En effet, lui-même devoir faire
que ce que l'ennemi pouvait avoir traversé
en cinq jours
fût retardé
non moins que l'espace (de toute la durée)
de tout-autant-de jours :
en conséquence qu'ils fissent-leur-ronde,
que chacun rassemblât
ses troupes. »
D'autre-part il prend une telle résolution
pour réprimer
l'impétuosité d'Antigone.
Il envoie des hommes sûrs
au bas-des montagnes
qui étaient sur-le-passage
de la route des ennemis,
et prescrit à ceux-ci
que, au commencement-de la nuit,
ils fassent des feux
le plus grands possible
le plus au loin possible,
et diminuent ces *feux*
à la seconde veille,
les rendent tout-petits à la troisième,
et, la coutume des camps
étant simulée,
inspirent aux ennemis
ce soupçon,
un camp être dans ces lieux,

adventu esse prænuntiatum; idemque postera nocte faciant. Quibus imperatum erat, diligenter præceptum curant. Antigonus, tenebris obortis, ignes conspicatur; credit de sub adventu esse auditum, et adversarios illuc suas contraxisse copias. Mutat consilium, et, quoniam imprudentes adoriri non posset, flectit iter suum, et illum anfractum longiorem copiosæ viæ capit, ibique diem unum opperitur, ad lassitudinem sedandam militum ac reficienda jumenta, quo integriore exercitu decerneret.

X. Sic Eumenes callidum imperatorem vicit consilio, celeritatemque impedivit ejus. Neque tamen multum profecit: nam invidia ducum cum quibus erat, perfidiaque militum Macedonum veteranorum, quum superior prœlio discessisset, Antigono est deditus, quum exercitus ei ter ante, separatis

dans ces lieux-là, et qu'on a été prévenu de leur approche, il recommande de faire la même chose la nuit suivante. Ceux à qui cet ordre avait été donné l'exécutent ponctuellement. Antigone, à l'entrée de la nuit, aperçoit des feux, croit qu'on a eu avis de sa venue et que les ennemis ont concentré leurs forces en cet endroit. Il modifie son plan, et, parce qu'il ne peut pas attaquer à l'improviste, il change de direction, prend les détours plus longs de la route où tout abonde, et s'y arrête un jour pour délasser ses soldats et refaire ses chevaux, afin de combattre avec une armée plus fraîche.

X. C'est ainsi qu'Eumène surpassa en ruse un rusé capitaine, et arrêta sa célérité; mais il n'en profita pas beaucoup: car, par l'envie des officiers avec lesquels il était, et par la perfidie des vieux soldats macédoniens, après être sorti victorieux d'un combat, il fut livré à Antigone, quoique l'armée lui eût juré trois fois, en divers

ac prænuntiatum esse
de adventu eorum;
faciantque idem
nocte postera.
Quibus imperatum erat
citrant præceptum
diligenter.
Antigonus,
tenebris obortis,
conspicatur ignes;
credit auditum esse
de suo adventu,
et adversarios
contraxisse illuc
suas copias.
Mutat consilium;
et, quoniam non posset
adoriri
imprudentes,
flectit suum iter,
et capit
illum anfractum longiorem
viæ copiosæ,
opperiturque ibi
unum diem,
ad sedandam
lassitudinem militum
ac reficienda jumenta,
quo decerneret
exercitu integriore.
X. Sic Eumenes
vicit consilio
callidum imperatorem,
impedivitque
celeritatem ejus.
Neque tamen
profecit multum:
nam invidia ducum
cum quibus erat,
perfidiaque
militum Macedonum
veteranorum,
quum discessisset prœlio
superior,
deditus est Antigono,
quum exercitus
jurasset ei

et nouvelle avoir été donnée d'avance
de l'arrivée d'eux;
et qu'ils fassent la même chose
la nuit suivante.
Ceux à qui *cela* avait été commandé
observent la recommandation
avec soin.
Antigone,
les ténèbres s'étant élevées,
aperçoit les feux;
il croit qu'on a entendu parler
de son approche,
et les ennemis
avoir rassemblé là
leurs troupes.
Il change de plan;
et, puisqu'il ne pouvait pas
attaquer *les ennemis*
ne prévoyant pas l'*attaque*,
il détourne sa route,
et prend
ce circuit plus long
de la route pourvue de ressources,
et attend là
un jour,
pour calmer (diminuer)
la fatigue des soldats
et refaire les chevaux,
afin qu'il luttât [fraîche).
avec une armée moins entamée (plus
X. Alors Eumène
vainquit par *sa* sagesse
cet adroit général,
et entrava
la rapidité de lui.
Et pourtant
il ne gagna pas beaucoup :
car par l'envie des généraux
avec lesquels il était,
et par la perfidie
des soldats macédoniens
vétérans,
après qu'il se fut retiré du combat
étant vainqueur,
il fut livré à Antigone,
bien que l'armée
eût juré à lui

temporibus, jurasset se eum defensurum, nec unquam deserturum. Sed tanta fuit nonnullorum virtutis obtrectatio, ut fidem amittere mallent quam eum non prodere. Atque hunc Antigonus, quum ei fuisset infestissimus, conservasset, si per suos esset licitum, quod ab nullo se plus adjuvari posse intelligebat in his rebus quas impendere jam apparebat omnibus. Imminebant enim Seleucus, Lysimachus, Ptolemæus[1], opibus jam valentes, cum quibus ei de summis rebus erat dimicandum. Sed non passi sunt hi qui circa erant, quod videbant, Eumene recepto, omnes præ illo parvi futuros. Ipse autem Antigonus adeo erat incensus ut, nisi magna spe maximarum rerum, leniri non posset.

XI. Itaque, quum eum in custodiam dedisset, et præfectus custodum quæsisset quemadmodum servari vellet : « Ut

temps, qu'elle le défendrait et ne l'abandonnerait jamais. Mais quelques-uns furent si jaloux de son mérite, qu'ils aimèrent mieux manquer de foi que de ne pas le trahir. Antigone, quoique son ennemi mortel, l'aurait sauvé, si les siens le lui eussent permis, parce qu'il sentait qu'il ne pouvait être mieux aidé d'aucun autre dans les graves événements que l'on voyait déjà se préparer. Car Séleucus, Lysimaque et Ptolémée, déjà puissants en forces, contre lesquels il lui fallait combattre pour l'empire, allaient tomber sur lui. Mais ceux qui l'entouraient ne le souffrirent point, parce qu'ils voyaient qu'Eumène conservé, ils seraient tous peu prisés en comparaison de lui. D'ailleurs Antigone lui-même était tellement enflammé contre Eumène, qu'il ne pouvait s'adoucir que par l'espoir des importants services qu'il attendait de lui.

XI. Lorsqu'il l'eut donc fait mettre en prison, et que l'officier de ses gardes lui eut demandé de quelle manière il voulait qu'on le

ter ante,
temporibus separatis,
se defensurum eum
nec deserturum unquam.
Sed obtrectatio nonnullo-
virtutis [rum
fuit tanta,
ut mallent
amittere fidem
quam non prodere eum.
Atque Antigonus,
quum fuisset
infestissimus ei,
conservasset hunc,
si licitum esset
per suos,
quod intelligebat
se posse adjuvari plus
a nullo
in his rebus,
quas impendere
apparebat jam omnibus.
Seleucus enim,
Lysimachus, Ptolemæus,
jam valentes opibus,
cum quibus
dimicandum erat ei
de summis rebus,
imminebant.
Sed hi qui erant circa
non passi sunt,
quod videbant,
Eumene recepto,
omnes præ illo
futuros parvi.
Antigonus autem ipse
erat adeo incensus
ut non posset leniri,
nisi magna spe
maximarum rerum.
XI. Itaque,
quum dedisset eum
in custodiam,
et præfectus custodum
quæsisset
quemadmodum vellet
servari :

trois-fois précédemment,
à des époques séparées,
elle-même devoir défendre lui
et ne devoir *l'*abandonner jamais.
Mais la jalousie de plusieurs
du (contre le) mérite *de lui*
fut si-grande,
qu'ils aimaient-mieux
renoncer à la parole *donnée*
que ne pas trahir lui.
Et-pourtant Antigone,
bien qu'il eût été
très-acharné contre lui,
aurait sauvé *la vie de* celui-ci,
si *cela lui* avait été permis
par les siens,
parce qu'il comprenait
lui-même *ne* pouvoir être aidé davantage
par personne
dans ces choses,
lesquelles être-imminentes
était-évident déjà à tous.
En effet Séleucus,
Lysimaque, Ptolémée,
déjà forts de ressources,
avec lesquels
il lui fallait lutter
sur l'ensemble-des affaires,
le menaçaient.
Mais ceux qui étaient autour *de lui*
ne *le* souffrirent pas,
parce qu'ils voyaient,
une fois Eumène reçu *dans son amitié*,
tous en-comparaison-de celui-là
devoir être de peu *de prix* (peu considérés).
D'autre-part Antigone lui-même
était tellement enflammé
qu'il ne pouvait pas être adouci,
sinon par une grande espérance
de très-grandes choses.
XI. En-conséquence,
comme il avait donné (fait mettre) lui
en garde (en prison),
et que le chef des gardiens
avait demandé
comment il voulait
Eumène être gardé :

accerrimum, inquit, leonem, aut ferocissimum elephantum. » Nondum enim statuerat servaret eum, necne. Veniebat autem ad Eumenem utrumque genus hominum : et qui, propter odium, fructum oculis ex ejus casu capere vellent; et qui, propter veterem amicitiam, colloqui consolarique cuperent; multi etiam qui ejus formam cognoscere studebant, qualis esset quem tam diu tamque valde timuissent, cujus in pernicie positam spem habuissent victoriæ. At Eumenes, quum diutius in vinculis esset, ait Onomarcho, penes quem summa imperii erat custodiæ, « Se mirari quare jam tertium diem sic teneretur non enim hoc convenire Antigoni prudentiæ, ut sic deuteretur victo ; quin aut interfici aut missum fieri juberet. » Hic quum ferocius Onomarcho loqui videretur. « Quid ? tu, inquit, animo si isto eras, cur non in prœlio ce

gardât, il répondit : « Comme un lion très-ardent, ou comme un éléphant très-féroce; » car il n'avait pas encore déterminé s'il le sauverait ou non. Deux sortes de personnes allaient voir Eumène : ceux qui, à cause de leur haine, voulaient repaître leurs yeux de sa disgrâce, et ceux qui, à cause de leur ancienne amitié, désiraient l'entretenir et le consoler. Il y venait aussi beaucoup de gens qui étaient curieux de connaître sa figure, et de voir comment était fait cet homme qu'ils avaient craint si longtemps et si vivement, et sur la perte duquel ils avaient fondé l'espoir de leur triomphe. Eumène, se voyant si longtemps dans les fers, dit à Onomarque, qui commandait dans la prison, « qu'il s'étonnait d'être ainsi détenu depuis trois jours; qu'il était indigne de la prudence d'Antigone d'abuser d'un vaincu au point de ne pas ordonner qu'on le mît à mort ou qu'on le relâchât. » Comme il semblait parler à Onomarque avec trop de fierté : « Quel homme es-tu donc? lui dit celui-ci; si tu

« Ut leonem acerrimum,
inquit,
aut elephantum
ferocissimum. »
Nondum enim statuerat
servaret eum, necne.
Utrumque autem genus
hominum
veniebat ad Eumenem :
et qui, propter odium,
vellent capere oculis
fructum
ex casu ejus ;
et qui,
propter veterem amicitiam,
cuperent colloqui
consolarique ;
multi etiam
qui studebant
cognoscere formam ejus,
qualis esset
quem timuissent tam diu
tamque valde,
in pernicie cujus
habuissent positam
spem victoriæ.
At Eumenes,
quum esset diutius
in vinculis,
ait Onomarcho,
penes quem erat
summa imperii
custodiæ,
« Se mirari quare
teneretur sic
jam tertium diem :
hoc enim non convenire
prudentiæ Antigoni,
ut deuteretur sic victo ;
quin juberet
aut interfici
aut fieri missum. »
Quum hic
videretur Onomarcho
loqui ferocius :
« Quid ? inquit, tu,
si eras isto animo,

« Comme un lion très-furieux,
dit-il,
ou un éléphant
très-féroce. »
En effet il n'avait pas encore décidé
s'il sauverait *la vie de* lui, ou non.
Or l'une-et-l'autre espèce
d'hommes
venait vers Eumène :
et ceux qui, à-cause-de *leur* haine,
voulaient prendre par les yeux
une jouissance
tirée du malheur de lui ;
et ceux qui,
à-cause-de *leur* ancienne amitié,
souhaitaient de s'entretenir *avec lui*
et de *le* consoler ;
beaucoup encore
qui avaient-à-cœur
de connaître l'extérieur de lui,
de voir quel était
celui qu'ils avaient craint si longtemps
et si fort,
sur la perte duquel
ils avaient eu placée (avaient fondé)
l'espérance de la victoire.
Cependant Eumène,
comme il était *tenu* plus longtemps
dans les liens,
dit à Onomarque,
au-pouvoir duquel était
la suprématie du commandement
de la garde,
« Lui-même s'étonner pourquoi
il était tenu ainsi
déjà depuis le troisième jour :
ceci en effet ne pas s'accorder
avec la prudence d'Antigone,
qu'il abusât ainsi d'un vaincu ;
que-plutôt il ordonnât
lui ou être tué
ou être fait relâché (être mis en liberté). »
Comme celui-ci
paraissait à Onomarque
parler trop fièrement :
« Eh quoi ! dit-il, toi,
si tu étais dans cette disposition,

cidisti potius quam in potestatem inimici venires? « Huic Eumenes : « Utinam quidem istud evenisset! sed eo non accidit quod nunquam cum fortiore sum congressus : non enim cum quoquam arma contuli quin is mihi succubuerit. Non enim virtute hostium, sed amicorum perfidia decidi. » Neque id falsum : nam.... Et dignitate fuit honesta, et viribus ad laborem ferendum firmis, neque tam magno corpore quam figura venusta.

XII. De hoc Antigonus, quum solus constituere non audëret, ad consilium retulit. Hìc quum plerique omnes[1] primo perturbati admirarentur non jam de eo sumptum esse supplicium a quo tot annos adeo essent male habiti ut sæpe ad desperationem forent adducti, quique maximos duces[2] interfecisset; denique in quo uno esset tantum ut, quoad ille vi-

avais tant de courage, pourquoi n'as-tu pas péri dans le combat, plutôt que de tomber au pouvoir de l'ennemi? » Eumène lui repartit : « Plût aux dieux que cela fût arrivé! Mais cet événement n'a pas eu lieu, parce que je n'ai jamais été aux prises avec un plus fort que moi. Je ne me suis jamais battu avec personne qui n'ait succombé sous moi; car ce n'est point par la valeur de mes ennemis, mais par la perfidie de mes amis, que je suis tombé dans cette infortune. » Et cela n'était point faux.... Eumène avait une belle prestance, et un corps assez fort pour supporter la fatigue, quoiqu'il fût moins grand que bien fait.

XII. Antigone, n'osant pas décider seul de son sort, en référa au conseil. Là, presque tous les officiers, extrêmement troublés, s'étonnèrent d'abord qu'on n'eût pas déjà fait mourir un homme par lequel, depuis tant d'années, ils avaient été si maltraités, qui les avait si souvent réduits au désespoir, et qui avait tué les plus grands capitaines; qui enfin était seul si puissant, que, tant qu'il vivrait, ils

cur non cecidisti
in prœlio
potius quam venires
in potestatem inimici? »
Eumenes huic :
« Utinam quidem
istud evenisset!
sed non accidit
eo quod nunquam
congressus sum
cum fortiore :
non enim contuli arma
cum quoquam
quin is
succubuerit mihi.
Non enim decidi
virtute hostium,
sed perfidia amicorum. »
Neque id falsum :
nam....
Fuit et dignitate
honesta,
et viribus firmis
ad ferendum laborem,
neque tam corpore magno
quam figura venusta.
XII. Antigonus,
quum non auderet
constituere solus,
retulit de hoc
ad consilium.
Hic quum plerique omnes
primo perturbati
admirarentur
supplicium
non sumptum esse jam
ab eo,
a quo tot annos
habiti essent male adeo
ut sæpe adducti forent
ad desperationem,
quique interfecisset
maximos duces;
denique in quo uno
esset tantum ut,
quoad ille viveret,
ipsi non possent

pourquoi n'es-tu pas tombé
dans la bataille
plutôt que tu vinsses (que de venir)
au pouvoir de *ton* ennemi? »
Eumène *répondit* à celui-ci :
« Plût-aux-dieux-que à la vérité
ceci fût arrivé!
mais *cela* n'est pas arrivé
parce que jamais
je n'ai-été-aux-prises
avec un plus vaillant *que moi* :
en effet je n'ai engagé les armes (lutté)
avec personne
sans que celui-ci (mon adversaire)
soit tombé-sous moi.
Car je n'ai pas succombé
par la valeur de *mes* ennemis,
mais par la perfidie de *mes* amis. »
Et ceci n'*était* pas faux :
car....
Il fut et d'une dignité *extérieure*
noble (imposante),
et de forces solides
pour supporter la fatigue,
et pas tant d'un corps grand
que d'une forme gracieuse.
XII. Antigone,
comme il n'osait pas
décider seul,
en référa au-sujet-de celui-ci
à *son* conseil.
Là comme presque tous
d'abord tout-troublés
s'étonnaient
le supplice
n'avoir pas été tiré déjà
de cet *homme*,
par lequel pendant tant d'années
ils avaient été mis à-mal à-tel-point
que souvent ils avaient été amenés
au désespoir,
et qui avait fait-périr
les plus grands généraux;
enfin dans lequel seul
il y avait tant *de puissance* que,
tant que celui-là vivrait,
eux-mêmes ne pouvaient pas

veret, ipsi securi esse non possent; interfecto, nihil habituri negotii essent; postremo, « si illi redderet salutem, quærebant quibus amicis esset usurus; sese enim cum Eumene apud eum non futuros : » hic, cognita consilii voluntate, tamen usque ad septimum diem deliberandi sibi spatium reliquit. Tum autem, quum vereretur jam ne qua seditio exercitus oriretur, vetuit ad eum quemquam admitti, et quotidianum victum amoveri jussit : nam negabat se ei vim allaturum qui aliquando fuisset amicus. Hic tamen non amplius quam triduum fame fatigatus, quum castra moverentur, insciente Antigono, jugulatus est a custodibus.

XIII. Sic Eumenes annorum quinque et quadraginta, quum ab anno vicesimo (ut supra ostendimus) septem annos Philippo apparuisset, et tredecim apud Alexandrum eumdem lo-

ne pourraient pas être tranquilles, et après la mort duquel ils n'auraient plus d'embarras et de peines. Ils lui demandaient enfin « quels amis il emploierait à son service, s'il lui rendait la liberté. Pour eux, ils ne resteraient point auprès de lui avec Eumène. » Antigone, ayant connu la volonté du conseil, se laissa cependant encore sept jours pour délibérer là-dessus; mais craignant qu'il ne s'élevât quelque sédition dans l'armée, il défendit que personne ne fût introduit auprès d'Eumène, et ordonna de lui retirer sa nourriture journalière; disant qu'il ne ferait pas souffrir une mort violente à un homme qui autrefois avait été son ami. Cependant Eumène ne fut pas tourmenté de la faim plus de trois jours. Comme on levait le camp, il fut égorgé par ses gardes, à l'insu d'Antigone.

XIII. C'est ainsi qu'à l'âge de quarante-cinq ans, Eumène, qui avait servi depuis sa vingtième année, comme nous l'avons marqué ci-dessus, sept ans auprès de Philippe et treize auprès d'Alexandre,

esse securi,
interfecto
habituri essent
nihil negotii
postremo quærebant,
« si redderet
illi salutem,
quibus amicis usurus esset;
sese enim
non futuros apud eum
cum Eumene : »
hic, voluntate consilii
cognita,
tamen reliquit sibi
spatium deliberandi
usque ad septimum diem.
Tum autem,
quum vereretur jam
ne qua seditio exercitus
oriretur,
vetuit quemquam
admitti ad eum,
et jussit
victum quotidianum
amoveri :
nam negabat
se allaturum vim
ei qui aliquando
fuisset amicus.
Hic tamen,
fatigatus fame
non amplius
quam triduum,
quum castra moverentur,
Antigono insciente,
jugulatus est a custodibus.

XIII. Sic Eumenes
quadraginta
et quinque annorum,
quum a vicesimo anno
(ut ostendimus supra)
apparuisset Philippo
septem annos,
et obtinuisset
eumdem locum
apud Alexandrum
tredecim;

être en-sécurité,
mais lui ayant été tué
ils *ne* devaient avoir
rien de (aucun) embarras ;
enfin ils *lui* demandaient,
« s'il rendait à celui-là (Eumène)
la vie-sauve,
de quels amis il userait (quels amis il
eux-mêmes en effet [aurait) ;
ne devoir pas être (rester) près de lui
avec Eumène : »
celui-ci (Antigone), la volonté du conseil
étant connue,
cependant laissa à lui-même
le temps de délibérer
jusqu'au septième jour.
Mais alors,
comme il craignait déjà
que quelque révolte de l'armée
ne s'élevât,
il défendit qui-que-ce-fût
être introduit près de lui (d'Eumène),
et ordonna
sa nourriture de-tous-les-jours
être écartée :
car il niait
lui-même devoir apporter la violence
à cet (un) *homme* qui dans-un-temps
avait été *son* ami.
Celui-ci cependant,
travaillé par la faim
pas plus
que trois-jours,
comme le camp était déplacé,
Antigone *l'*ignorant,
fut égorgé par les gardiens.

XIII. Ainsi Eumène
âgé de quarante
et cinq ans,
après que depuis *sa* vingtième année
(comme nous *l'*avons montré ci-dessus)
il avait servi Philippe
pendant sept ans,
et avait occupé
le même poste
auprès d'Alexandre
pendant treize *ans;*

cum obtinuisset; in his uni equitum alæ præfuisset; post autem Alexandri Magni mortem, imperator exercitus duxisset, summosque duces partim repulisset, partim interfecisset; captus non Antigoni virtute, sed Macedonum perjurio, talem habuit exitum vitæ. In quo quanta fuerit omnium opinio eorum qui post Alexandrum Magnum reges sunt appellati, ex hoc facillime potest judicari, quod nemo, Eumene vivo, rex appellatus est, sed præfectus. Iidem, post hujus occasum, statim regium ornatum nomenque sumpserunt; neque, quod initio prædicarant, se Alexandri liberis regnum servare, id præstare voluerunt, et, uno propugnatore sublato, quid sentirent aperuerunt. Hujus sceleris principes fuerunt Antigonus, Ptolemæus, Seleucus, Lysimachus, Cassander. Antigonus autem Eumenem mortuum propinquis ejus sepeliendum tradidit. Hi militari honesto funere, comitante

en la même qualité de secrétaire, et avait commandé dans cet espace de temps une aile de cavalerie; qui, après la mort d'Alexandre le Grand, avait été à la tête des armées, et avait en partie repoussé, en partie fait périr les plus grands capitaines : c'est ainsi, dis-je, qu'ayant été surpris, non par l'habileté d'Antigone, mais par le parjure des Macédoniens, Eumène termina sa vie. Ce qui fait aisément juger de la haute opinion qu'avaient de lui tous ceux qui, après Alexandre, furent appelés rois, c'est qu'aucun d'entre eux ne prit ce titre du vivant d'Eumène, mais seulement celui de gouverneur. Les mêmes capitaines, après sa mort, s'attribuèrent aussitôt les ornements royaux et le nom de rois. Ils ne voulurent plus tenir la parole qu'ils avaient donnée publiquement, de conserver le royaume aux enfants d'Alexandre; et l'unique défenseur de la race royale n'étant plus en vie, ils laissèrent éclater leurs sentiments. Les premiers qui se chargèrent de ce crime furent Antigone, Ptolémée, Séleucus, Lysimaque et Cassandre. Antigone remit le corps d'Eumène à ses proches, pour l'ensevelir. Ceux-ci lui firent des funérailles militaires et honorables, toute l'armée accompagnant le convoi, et ils eurent soin de faire

in his præfuisset
uni alæ equitum;
post autem mortem
Alexandri Magni,
duxisset exercitus
imperator,
partimque repulisset,
partim interfecisset
summos duces;
captus
non virtute Antigoni,
sed perjurio Macedonum,
habuit talem exitum vitæ.
In quo
quanta fuerit opinio
omnium eorum qui
post Alexandrum Magnum
appellati sunt reges,
potest judicari facillime
ex hoc,
quod nemo, Eumene vivo,
appellatus est rex,
sed præfectus.
Iidem, post occasum hujus,
sumpserunt statim
ornatum
nomenque regium;
neque voluerunt præstare
id quod prædicarant
initio,
se servare regnum
liberis Alexandri,
et, uno propugnatore
sublato,
aperuerunt quid sentirent.
Principes hujus sceleris
fuerunt Antigonus,
Ptolemæus, Seleucus,
Lysimachus, Cassander.
Antigonus autem
tradidit Eumenem mor-
suis propinquis [tuum
sepeliendum.
Hi humaverunt
funere militari honesto,
toto exercitu comitante,
curaruntque ossa ejus

et pendant ces *années* avait été-à-la-tête
d'un corps de cavaliers;
mais après la mort
d'Alexandre le Grand,
avait conduit des armées
en qualité de général,
et en-partie avait repoussé,
en-partie avait fait-périr
les plus grands généraux;
pris
non par la valeur d'Antigone,
mais par le parjure des Macédoniens,
eut une telle fin de *sa* vie.
Au-sujet duquel
combien-grande fut l'opinion
de tous ceux qui
après Alexandre le Grand
s'appelèrent rois,
cela peut être jugé très-facilement
d'après ceci,
que personne, Eumène *étant* vivant,
ne s'appela roi,
mais lieutenant.
Les mêmes, après la chute de celui-ci,
prirent aussitôt
les ornements
et le nom de-rois;
et ils ne voulurent pas exécuter
ce qu'ils avaient dit-tout-haut
au commencement,
eux-mêmes conserver la royauté
aux enfants d'Alexandre,
et, *cet* unique défenseur
ayant été enlevé (étant mort),
ils découvrirent ce qu'ils pensaient.
Les premiers *coupables* de ce crime
furent Antigone,
Ptolémée, Séleucus,
Lysimaque, Cassandre.
Cependant Antigone
remit Eumène mort
à *ses* proches
devant être enseveli (pour l'ensevelir).
Ceux-ci l'enterrèrent [ble).
avec des funérailles militaires convena)
toute l'armée faisant-cortége,
et eurent-soin des os de lui

toto exercitu, humaverunt, ossaque ejus in Cappadociam ad matrem atque uxorem liberosque ejus deportanda curarunt.

PHOCION.

I. Phocion[1], Atheniensis. Etsi sæpe exercitibus præfuit, summosque magistratus cepit, tamen multo ejus notior integritas est vitæ quam rei militaris labor. Itaque hujus memoria est nulla, ilius autem magna fama : ex quo, cognomine *Bonus* est appellatus. Fuit enim perpetuo pauper, quum divitissimus esse posset, propter frequentes delatos honores potestatesque summas quæ ei a populo dabantur. Hic quum a rege Philippo munera magnæ pecuniæ repudiaret, legatique hortarentur accipere, simulque admonerent, si ipse his facile careret, liberis tamen suis prospiceret, quibus difficile esset in summa paupertate tantam paternam tueri gloriam;

transporter ses ossements en Cappadoce, auprès de sa mère, de sa femme et de ses enfants.

PHOCION.

I. Quoique l'Athénien Phocion ait souvent été à la tête des armées, et qu'il ait rempli les plus grandes magistratures, cependant l'intégrité de sa vie est beaucoup plus connue que ses travaux militaires. On ne fait donc aucune mention de ceux-ci, mais on célèbre beaucoup celle-là, pour laquelle il fut appelé l'homme de bien. Car il fut perpétuellement pauvre, tandis qu'il pouvait être très-riche, à cause des fréquents honneurs qui lui avaient été conférés et des charges considérables qui lui étaient données par le peuple. Comme il refusait de grands présents en argent de la part du roi Philippe, et que les envoyés de ce prince pour l'engager à les accepter, lui représentaient que, s'il s'en passait facilement lui-même, il devait cependant avoir égard à ses enfants, auxquels il serait difficile, dans une extrême pauvreté, de soutenir la gloire

deportanda
in Cappadociam
ad matrem atque uxorem
liberosque ejus.

devant être transportés
en Cappadoce
à la mère et à l'épouse
et aux enfants de lui.

PHOCION.

I. Phocion, Atheniensis.
Etsi sæpe
præfuit exercitibus,
cepitque
summos magistratus,
tamen integritas vitæ ejus
est multo notior
quam labor
rei militaris.
Itaque memoria hujus
est nulla,
fama autem illius
magna :
ex quo
appellatus est Bonus
cognomine.
Fuit enim
perpetuo pauper,
quum posset
esse divitissimus,
propter honores frequentes
delatos
protestatesque summas
quæ dabantur ei a populo.
Quum hic
repudiaret munera
magnæ pecuniæ
a rege Philippo,
legatique
hortarentur accipere,
simulque admonerent,
si ipse
careret facile his,
tamen prospiceret
suis liberis,
quibus esset difficile
in paupertate summa
tueri tantam gloriam
paternam,

PHOCION.

I. Phocion, Athénien.
Quoique souvent
il ait été-à-la-tête d'armées,
et ait reçu
les plus hautes magistratures,
cependant l'intégrité de la vie de lui
est beaucoup plus connue
que *ses* travaux
de (dans) l'art militaire.
Aussi le souvenir de ceux-ci
est nul,
mais la renommée de celle-là
est grande :
par-suite-de quoi
il fut appelé Bon
de surnom.
Il fut en effet
toujours pauvre,
tandis qu'il pouvait
être très-riche,
à-cause des honneurs fréquents
décernés *à lui*
et des charges très-hautes
qui étaient données à lui par le peuple.
Comme celui-ci
refusait le présent
d'une grande somme-d'argent
offerte par le roi Philippe,
et que les envoyés
l'exhortaient à l'accepter,
et en-même-temps l'avertissaient,
si lui-même
se passait facilement de ces *biens*,
que cependant il eût-de-la-prévoyance
pour ses enfants,
auxquels il serait difficile
dans une pauvreté extrême
de soutenir la si-grande gloire
de-leur-père,

his ille : « Si mei similes erunt, idem hic, inquit, agellus illos alet qui me ad hanc dignitatem perduxit; sin dissimiles sunt futuri, nolo meis impensis illorum ali augerique luxuriam. »

II. Idem quum prope ad annum octogesimum prospera pervenisset fortuna, extremis temporibus magnum in odium pervenit suorum civium : primo quod cum Demade[1], de urbe tradenda Antipatro, consenserat; ejusque consilio Demosthenes, cum ceteris qui bene de republica mereri existimabantur, populiscito in exsilium erant expulsi. Neque in eo solum offenderat quod patriæ male consuluerat, sed etiam quod amicitiæ fidem non præstiterat : namque, auctus adjutusque a Demosthene, eum, quem tenebat, ascenderat gradum, quum adversus Charetem[2] eum subornaret; ab eodem in judiciis, quum capitis causam diceret, defensus aliquoties,

de leur père, Phocion leur dit : « S'ils sont semblables à moi, ce même petit champ, qui m'a conduit à cette considération, les nourrira; et s'ils ne me ressemblent pas, je ne veux point leur fournir de ressources pour alimenter et accroître leur déréglement. »

II. La fortune lui ayant été prospère presque jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, il devint, dans les derniers temps de sa vie, très-odieux à ses concitoyens : premièrement, parce qu'il était convenu avec Démade de livrer la ville d'Athènes à Antipater; et, en second lieu, parce que, sur son conseil, Démosthène et tous les autres citoyens qu'on jugeait bien mériter de la république avaient été exilés par un décret du peuple. Et il n'avait pas seulement offensé les esprits en ce qu'il avait mal servi la patrie à cet égard, mais encore en ce qu'il n'avait pas été fidèle à l'amitié : car c'était par la protection et à l'aide de Démosthène, qui le soutenait sous main contre Charès, qu'il était monté au degré d'élévation qu'il occupait; défendu en divers temps par le même Démosthène, dans des affaires

ille inquit his :
« Si erunt similes mei,
hic idem agellus
alet illos,
qui perduxit me
ad hanc dignitatem ;
sin futuri sunt
dissimiles,
nolo luxuriam illorum
ali augerique
meis impensis. »
II. Quum idem
pervenisset
prospera fortuna
prope
ad octogesimum annum,
extremis temporibus
pervenit in magnum odium
suorum civium :
primo quod consenserat
cum Demade
de urbe
tradenda Antipatro ;
consilioque ejus
Demosthenes
cum ceteris
qui existimabantur
bene mereri de republica
expulsi erant in exsilium
populiscito.
Neque offenderat
in eo solum,
quod consuluerat male
patriæ,
sed etiam
quod non præstiterat fidem
amicitiæ :
namque, auctus
adjutusque a Demosthene,
ascenderat eum gradum
quem tenebat,
quum subornaret eum
adversus Charetem ;
defensus aliquoties
ab eodem
in judiciis,
quum diceret

celui-là dit à ceux-ci :
« S'ils sont semblables à moi
ce même petit-champ
nourrira eux,
lequel a conduit moi
à cette élévation ;
mais-s'ils doivent être
ne-*me*-ressemblant pas,
je ne-veux-pas le luxe d'eux
être entretenu et être augmenté
à mes frais. »
II. Comme le même *Phocion*
était parvenu
avec une heureuse fortune
presque
à *sa* quatre-vingtième année,
dans les derniers temps
il arriva à (encourut) une grande haine
de ses concitoyens :
d'abord parce qu'il s'était entendu
avec Démade
au-sujet-de la ville
devant être livrée à Antipater ;
puis *parce que* par le conseil de lui
Démosthène
avec tous-les-autres
qui étaient jugés
bien mériter de la république
avaient été chassés en exil
par un décret du peuple.
Et il n'avait pas choqué *ses concitoyens*
en cela seulement,
qu'il avait veillé mal
à *l'intérêt de* la patrie ;
mais encore [foi
parce qu'il n'avait pas montré (gardé) *sa*
à l'amitié :
en effet, grandi
et aidé par Démosthène,
il était monté à ce degré
qu'il occupait,
alors que *Démosthène* soutenait lui
contre Charès ;
défendu plusieurs-fois
par le même
dans des procès,
alors qu'il plaidait

liberatus discesserat. Hunc non solum in periculis non defendit, sed etiam prodidit. Concidit autem maxime uno crimine : quod, quum apud eum summum esset imperium populi, et Nicanorem, Cassandri præfectum, insidiari Piræo Atheniensium a Dercyllo moneretur, idemque postularet ut provideret ne commeatibus civitas privaretur; hic, audiente populo, Phocion negavit esse periculum, seque ejus rei obsidem fore pollicitus est. Neque ita multo post, Nicanor Piræo est potitus. Ad quem recuperandum, sine quo Athenæ omnino esse non possunt, quum populus armatus concurrisset, ille non modo neminem ad arma vocavit, sed ne armatis quidem præsse voluit.

III. Erant eo tempore Athenis duæ factiones : quarum una populi causam agebat, altera optimatum. In hac erat Phocion et Demetrius Phalereus[1]. Harum utraque Macedonum patro-

où il s'agissait de sa vie, il en était sorti acquitté. Phocion non-seulement ne le protégea point dans ses dangers, mais encore le livra. Une accusation lui fut surtout fatale : tandis qu'il gouvernait la république, Dercylle l'avertit que Nicanor, lieutenant de Cassandre, cherchait à surprendre le Pirée, sans lequel Athènes ne peut absolument pas exister; et le même Dercylle le requérait de pourvoir à ce que la ville ne fût pas privée de vivres : Phocion lui répondit qu'il n'existait point de danger, et qu'il était garant de tout. Cependant, peu de temps après, Nicanor se rendit maître du Pirée. Le peuple étant accouru armé pour reprendre le Pirée, non-seulement Phocion n'appela personne aux armes, mais il ne voulut pas même se mettre à la tête de ceux qui étaient armés.

III. Il y avait alors à Athènes deux factions, dont l'une soutenait la cause du peuple, l'autre celle des grands. Dans celle-ci étaient Phocion et Démétrius de Phalère : l'une et l'autre s'appuyait sur la

causam capitis, discesserat liberatus. Non solum non defendit hunc in periculis, sed etiam prodidit. Concidit autem maxime uno crimine : quod, quum summum imperium populi esset apud eum, et moneretur a Dercyllo Nicanorem, præfectum Cassandri, insidiari Piræo Atheniensium, idemque postularet ut provideret ne civitas privaretur commeatibus ; hic, populo audiente, Phocion negavit esse periculum, pollicitusque est se fore obsidem ejus rei. Neque ita multo post, Nicanor potitus est Piræo. Ad quem recuperandum, sine quo Athenæ non possunt omnino esse, quum populus concurrisset armatus, ille non modo vocavit neminem ad arma, sed ne voluit quidem præesse armatis.

III. Eo tempore duæ factiones erant Athenis : quarum una agebat causam populi, altera optimatum. In hac erat Phocion et Demetrius Phalereus. Utraque harum

une cause *où il y allait* de sa tête, il s'était retiré absous. Non-seulement *Phocion* ne défendit pas celui-ci dans *ses* dangers, mais même il *le* trahit. Mais il tomba surtout sur un grief : parce que, lorsque le suprême commandement du peuple était auprès (entre les mains) de lui, et qu'il était averti par Dercylle Nicanor, lieutenant de Cassandre, tendre-des-embûches au Pirée des Athéniens, et que le même *Dercylle* réclamait qu'il pourvût à ce que la cité ne fût pas privée d'approvisionnements ; alors, le peuple l'entendant, Phocion dit-ne-pas être de danger, et promit lui-même devoir être le garant de ce fait. Et pas tellement beaucoup (peu de temps) après, Nicanor s'empara du Pirée. Pour recouvrer lequel, sans lequel Athènes ne peut pas du tout exister, comme le peuple s'était rassemblé en-armes, celui-là non-seulement n'appela personne aux armes, mais ne voulut même pas être-à-la-tête des *citoyens* armés.

III. Dans ce temps deux factions étaient à Athènes : desquelles l'une soutenait la cause du peuple, l'autre *celle* des grands. Dans celle-ci était Phocion et Démétrius de-Phalère. L'une-et-l'autre de *ces* factions

ciniis nitebatur : nam populares Polysperchonti[1] favebant, optimates cum Cassandro sentiebant. Interim a Polysperchonte Cassander Macedonia pulsus est. Quo facto populus superior factus, statim duces adversariæ factionis, capitis damnatos, patria pepulit, in his Phocionem et Demetrium Phalereum; deque ea re legatos ad Polysperchontem misit, qui ab eo peterent ut sua decreta confirmaret. Huc eodem profectus est Phocion. Quo ut venit, causam apud Philippum regem[2] verbo, re ipsa quidem apud Polysperchontem, jussus est dicere : namque is tum regis rebus præerat. Hic ab Agnonide[3] accusatus quod Piræum Nicanori prodidisset, ex consilii sententia in custodiam conjectus, Athenas deductus est, ut ibi de eo legibus fieret judicium.

IV. Huc ubi perventum est, quum propter ætatem pedibus jam non valeret, vehiculoque portaretur, magni concur-

protection des Macédoniens. Car le parti populaire favorisait Polysperchon ; les grands étaient pour Cassandre. Cependant celui-ci fut chassé de la Macédoine par Polysperchon. Le peuple, devenu par là le plus fort, bannit aussitôt de leur patrie les chefs de la faction contraire, condamnés à perdre la tête, et parmi eux Phocion et Démétrius de Phalère ; et il envoya à cette occasion des ambassadeurs à Polysperchon, pour le prier de confirmer ses décrets. Phocion partit pour le même endroit. Quand il y fut arrivé, il reçut ordre de plaider sa cause, en apparence auprès du roi Philippe, mais en effet auprès de Polysperchon ; car ce dernier était alors à la tête des affaires du roi. Accusé par Agnonide d'avoir livré le Pirée à Nicanor, il fut jeté en prison par sentence du conseil, et traduit à Athènes, pour que son procès lui fût fait selon les lois.

IV. Dès qu'on fut arrivé, Phocion étant porté sur une voiture, parce qu'il ne pouvait déjà plus aller à pied à cause de son grand

nitebatur
patrociniis Macedonum :
nam populares
favebant Polysperchonti,
optimates
sentiebant cum Cassandro.
Interim Cassander
pulsus est Macedonia
a Polysperchonte.
Quo facto
populus factus superior
pepulit statim patria
duces factionis contrariæ,
damnatos capitis,
in his Phocionem
et Demetrium Phalereum ;
misitque
de ea re
ad Polysperchontem
legatos qui peterent ab eo
ut confirmaret sua decreta.
Phocion
profectus est huc eodem.
Quo ut venit,
jussus est dicere causam
verbo
apud regem Philippum,
re ipsa quidem
apud Polysperchontem :
namque is tum
præerat rebus regis.
Accusatus hic
ab Agnonide,
quod prodidisset Piræum
Nicanori,
conjectus in custodiam
ex sententia consilii,
deductus est Athenas,
ut ibi
judicium fieret de eo
legibus.

IV. Ubi
perventum est huc,
quum propter ætatem
non valeret jam
pedibus,
portareturque vehiculo,

s'appuyait
sur la protection des Macédoniens :
car les partisans-du-peuple
favorisaient Polysperchon,
et les grands [Cassandre.
étaient-de-sentiment (s'entendaient) avec
Cependant Cassandre
fut chassé de Macédoine
par Polysperchon.
Par ce fait
le peuple devenu le plus fort
chassa aussitôt de la patrie
les chefs de la faction contraire,
condamnés à la peine-capitale,
et parmi ceux-ci Phocion
et Démétrius de-Phalère ;
et il envoya
au-sujet-de ce fait
à Polysperchon
des députés qui devaient demander à lui
qu'il confirmât ses décrets.
Phocion
se rendit là au-même-endroit.
Dès qu'il y fut arrivé,
il reçut-ordre de plaider *sa* cause
par le terme (en apparence)
auprès du roi Philippe,
mais par le fait même certes (en réalité)
auprès de Polysperchon :
car celui-ci alors.
était-à-la-tête des affaires du roi.
Accusé là
par Agnonide,
parce qu'il avait livré le Pirée
à Nicanor,
jeté en prison
d'après l'avis du conseil,
il fut conduit à Athènes,
afin que là
un jugement fût fait sur lui
selon les lois.

IV. Dès que
on fut arrivé là,
comme à-cause-de *son* âge
il n'avait-plus-de-force déjà
par les pieds,
et qu'il était porté sur une voiture,

sus sunt facti, quum alii, reminiscentes veteris famæ, ætatis misererentur; plurimi vero ira exacuerentur, propter proditionis suspicionem Piræi, maximeque quod adversus populi commoda in senectute steterat. Qua de re ne perorandi quidem ei data est facultas et dicendi causam. Inde judicio, legitimis quibusdam confectis, damnatus, traditus est undecimviris, quibus ad supplicium, more Atheniensium, publice damnati tradi solent. Hic quum ad mortem duceretur, obvius ei fuit Emphyletus[1], quo familiariter fuerat usus. Is quum lacrimans dixisset : « O quam indigna perpeteris, Phocion ! » huic ille : « At non inopinata, inquit : hunc enim exitum plerique clari viri habuerunt Athenienses. » In hoc tantum

âge, il se fit un grand concours de peuple. Les uns, se rappelant son ancienne réputation, avaient pitié de sa vieillesse ; mais le plus grand nombre était enflammé de colère, parce qu'on le soupçonnait d'avoir livré le Pirée, et surtout parce que, dans sa vieillesse, il s'était déclaré contre les intérêts du peuple. C'est pourquoi on ne lui donna pas même la faculté de parler et de plaider sa cause. Ayant été ensuite condamné par les juges, après quelques formalités légales, il fut livré aux Onze, auxquels, selon l'usage des Athéniens, ceux qui sont condamnés pour trahison ont coutume d'être remis. Pendant qu'il était conduit à la mort, Emphylète, avec qui il avait été lié d'amitié, se présenta devant lui. Ce citoyen lui ayant dit, les larmes aux yeux : « Ah ! Phocion, quel indigne traitement ! » il lui répondit : « Je n'en suis point surpris ; car c'est la fin qu'ont eue la plupart des grands hommes d'Athènes. » La haine de la multitude contre lui fut si forte, qu'aucune personne libre

magni concursus facti sunt, quum alii, reminiscentes veteris famæ, misererentur ætatis; plurimi vero exacuerentur ira, propter suspicionem proditionis Piræi, maximeque quod in senectute steterat adversus commoda populi. De qua re ne facultas quidem perorandi et dicendi causam data est ei. Damnatus inde judicio, quibusdam legitimis confectis, traditus est undecimviris, quibus damnati publice solent tradi ad supplicium, more Atheniensium. Quum hic duceretur ad mortem, Emphyletus, quo usus fuerat familiariter, fuit obvius ei. Quum is dixisset lacrimans: « O quam indigna perpeteris, Phocion! » Ille inquit huic : « At non inopinata : plerique enim viri clari Athenienses habuerunt hunc exitum. » Odium multitudinis in hoc fuit tantum,

une grande affluence se fit, alors que les uns, se souvenant de *son* ancienne renommée, avaient-pitié de *son* âge; mais que la plupart étaient exaspérés par la colère, à-cause du soupçon de la trahison du Pirée, et surtout parce que dans *sa* vieillesse il s'était tenu (s'était rangé) contre les intérêts du peuple. Sur lequel fait pas même la faculté de parler et de plaider *sa* cause ne fut donnée à lui. Condamné ensuite par un jugement, certaines *formalités* légales ayant été accomplies, il fut livré aux onze-magistrats, auxquels les *citoyens* condamnés pour-crime-d'État ont-coutume d'être livrés pour le supplice, selon l'usage des Athéniens. Comme celui-ci était conduit à la mort, Emphylète, [relations) dont il avait usé (avec qui il avait eu des amicalement (amicales), se trouva sur-le-passage de lui. Comme celui-ci avait dit en pleurant : « Oh! combien (quels) indignes *traitements* tu souffres, Phocion! » Celui-là (Phocion) dit à celui-ci : « Mais non des *traitements* inattendus : en effet la-plupart-des hommes illustres d'-Athènes ont eu cette fin. » La haine de la multitude envers celui-ci fut si-grande,

fuit odium multitudinis ut nemo ausus sit eum liber sepelire: itaque a servis sepultus est.

TIMOLEON.

I. Timoleon[1], Corinthius. Sine dubio magnus, omnium judicio, hic vir exstitit: namque huic uni contigit quod nescio an ulli, ut patriam, in qua erat natus, oppressam a tyranno liberaret, et a Syracusis, quibus auxilio erat missus, inveteratam servitutem depelleret, totamque Siciliam, multos annos bello vexatam, a barbarisque[2] oppressam, suo adventu in pristinum restitueret. Sed in his rebus non simplici fortuna conflictatus est, et, id quod difficilius putatur, multo sapientius tulit secundam quam adversam fortunam. Nam, quum frater ejus Timophanes, dux a Corinthiis delectus, tyrannidem per milites mercenarios occupasset, particepsque regni posset esse, tantum abfuit a societate sceleris ut antetulerit suorum civium libertatem fratris saluti, et

n'osa lui rendre les derniers devoirs. Il fut donc enseveli par des esclaves

TIMOLÉON.

I. Timoléon de Corinthe fut sans doute un grand homme, au jugement de tout le monde : car il eut le bonheur, unique peut-être, de délivrer le pays où il était né, opprimé par un tyran ; de bannir de Syracuse, au secours de laquelle il avait été envoyé, une servitude invétérée, et de rétablir dans son ancien état, par son arrivée, toute la Sicile, désolée pendant un grand nombre d'années par la guerre, et opprimée par les barbares. Dans ces expéditions, il éprouva l'une et l'autre fortune ; et, ce qui est réputé bien difficile, il supporta beaucoup plus sagement le bonheur que l'adversité. Son frère Timophane, élu général par les Corinthiens, s'étant emparé de la tyrannie par le moyen des soldats mercenaires, et Timoléon pouvant participer à la royauté, il fut si loin de se rendre complice de ce crime, qu'il préféra la liberté de ses concitoyens au salut de son frère, et

ut nemo liber
ausus sit sepelire eum :
itaque
sepultus est a servis.

que nul-homme libre
n'osa ensevelir lui :
en-conséquence
il fut enseveli par des esclaves.

TIMOLEON.

I. Timoleon, Corinthius.
Hic vir exstitit magnus
sine dubio,
judicio omnium :
namque huic uni contigit
quod nescio
an ulli,
ut liberaret
patriam in qua natus erat,
oppressam a tyranno,
et depelleret a Syracusis
quibus auxilio missus erat,
servitutem inveteratam,
suoque adventu
restitueret in pristinum
totam Siciliam,
vexatam bello
multos annos,
oppressamque a barbaris.
Sed in his rebus
conflictatus est
fortuna non simplici,
et, id quod putatur
difficilius,
tulit fortunam secundam
multo sapientius
quam adversam.
Nam, quum Timophanes,
frater ejus,
delectus dux
a Corinthiis,
occupasset tyrannidem
per milites mercenarios,
possetque
esse particeps regni,
abfuit tantum
a societate sceleris,
ut antetulerit
libertatem suorum civium

TIMOLÉON.

I. Timoléon, de-Corinthe.
Cet homme fut grand
sans conteste,
au jugement de tous :
car à celui-ci seul échut
un bonheur tel que je ne-sais
s'il en échut un pareil à personne,
qu'il délivrât
la patrie dans laquelle il était né,
opprimée par un tyran,
et éloignât de Syracuse,
à secours à (au secours de) laquelle il
une servitude invétérée, [avait été envoyé,
et par son arrivée
rétablît dans *son* ancien *état*
toute la Sicile,
désolée par la guerre
pendant de nombreuses années,
et opprimée par les barbares.
Mais dans ces entreprises
il fut-aux-prises
avec une fortune non d'une-seule-espèce,
et, ce qui est réputé
plus difficile,
il supporta la fortune favorable
beaucoup plus sagement
que la *fortune* contraire.
Car, comme Timophane,
frère de lui,
choisi *pour* général
par les Corinthiens,
s'était emparé de la tyrannie
à-l'aide-de soldats mercenaires,
et que *Timoléon* pouvait
être ayant-part à la royauté,
il fut-éloigné tellement
de la complicité du crime,
qu'il préféra
la liberté de ses concitoyens

patriæ legibus obtemperare, quam imperare, satius duxerit. Hac mente, per aruspicem communemque affinem, cui soror, ex eisdem parentibus nata, nupta erat, fratrem tyrannum interficiendum curavit[1]. Ipse non modo manus non attulit, sed ne adspicere quidem fraternum sanguinem voluit: nam, dum res conficeretur, procul in præsidio fuit, ne quis satelles posset succurrere. Hoc præclarissimum ejus facinus non pari modo probatum est ab omnibus: nonnulli enim læsam ab eo pietatem putabant, et invidia laudem virtutis obterebant. Mater vero, post id factum, neque domum ad se filium admisit, neque adspexit, quin eum fratricidam impiumque, detestans, compellaret. Quibus rebus adeo est commotus ut nonnunquam vitæ finem facere voluerit, atque ex ingratorum hominum conspectu morte decedere.

aima mieux obéir aux lois de sa patrie que de lui commander. Dans cette disposition, il s'entendit avec un aruspice et un homme, leur commun allié, qui avait épousé leur sœur : c'était par eux qu'il voulait faire périr le tyran. Pour lui, non-seulement il ne porta point les mains sur son frère, mais il ne voulut pas même voir son sang : car, pendant que le meurtre s'accomplissait, il se tint éloigné avec une troupe en armes, afin qu'aucun satellite du tyran ne pût courir à son secours. Cette belle action ne fut pas également approuvée de tout le monde. Quelques-uns pensaient qu'il avait attenté à la piété fraternelle, et par envie, ils dépréciaient la gloire de sa vertu. Quant à sa mère, après cette action, elle ne le reçut plus dans sa maison, et jamais elle ne le vit sans le maudire et sans l'appeler fratricide et impie. Il fut si fort touché de ces traitements, qu'il voulut quelquefois mettre fin à sa vie, et se dérober par la mort aux regards d'hommes ingrats.

saluti fratris,
et duxerit satius
obtemperare legibus patriæ
quam imperare.
Hac mente,
per aruspicem
affinemque communem,
cui soror,
nata ex eisdem parentibus,
nupta erat,
curavit fratrem tyrannum
interficiendum.
Ipse non modo
non attulit manus,
sed ne voluit quidem
adspicere
sanguinem fraternum :
nam, dum res
conficeretur,
fuit in præsidio procul,
ne quis satelles
posset succurrere. [mum
Hoc facinus præclarissi-
ejus
non probatum est
ab omnibus
modo pari :
nonnulli enim
putabant pietatem
læsam ab eo,
et invidia
obterebant laudem virtutis.
Mater vero,
post id factum,
neque admisit filium
domum ad se,
neque adspexit
quin compellaret eum
fratricidam impiumque,
detestans.
Quibus rebus
commotus est adeo,
ut nonnunquam voluerit
facere finem vitæ
atque decedere morte
ex conspectu
hominum ingratorum.

au salut de *son* frère,
et jugea préférable
d'obéir aux lois de *sa* patrie
plutôt que de commander.
Dans ces sentiments,
à-l'aide d'un aruspice
et d'un parent commun à *son frère et à lui*,
à qui *sa* sœur,
née des mêmes père-et-mère,
s'était mariée,
il prit-soin de *son* frère le tyran
devant être tué.
Lui-même non-seulement
ne porta pas les mains *sur lui*,
mais ne voulut même pas
voir
le sang de-son-frère :
car, tandis que l'entreprise
s'achevait,
il fut en garde (fit le guet) à distance,
afin que quelque satellite
ne pût pas venir-au-secours.
Cet acte très-glorieux
de lui
ne fût pas goûté
par tous
d'une manière égale :
quelques-uns en effet
pensaient la piété *fraternelle*
avoir été offensée par lui,
et par envie
rabaissaient la gloire de *sa* vertu.
Sa mère d'autre-part,
après (depuis) cette action,
et ne laissa-pas-entrer *son* fils
dans *sa* maison auprès d'elle,
et ne l'aperçut pas
sans qu'elle appelât lui
fratricide et impie,
en *le* maudissant.
Par lesquelles choses (ces reproches)
il fut troublé tellement,
que plusieurs-fois il voulut
faire la fin de (mettre fin à) *sa* vie
et se retirer par la mort
hors de la vue
d'hommes ingrats.

II. Interim, Dione Syracusis interfecto, Dionysius rursus Syracusarum potitus est. Cujus adversarii opem a Corinthiis petiverunt, ducemque, quo in bello uterentur, postularunt. Huc Timoleon missus, incredibili felicitate Dionysium tota Sicilia depulit. Quum interficere posset, noluit, tutoque ut Corinthum perveniret, effecit, quod utrorumque Dionysiorum opibus Corinthii sæpe adjuti fuerant : cujus benignitatis memoriam volebat exstare ; eamque præclaram victoriam ducebat in qua plus esset clementiæ quam crudelitatis; postremo ut non solum auribus acciperetur, sed etiam oculis cerneretur, quem, et ex quanto regno, ad quam fortunam detrusisset. Post Dionysii decessum, cum Iceta[1] *bellavit*, qui adversatus fuerat Dionysio ; quem non odio tyrannidis dissensisse, sed cupiditate, indicio fuit, quod ipse, expulso Dionysio, imperium dimittere noluit. Hoc superato, Timoleon

II. Cependant, Dion ayant été tué à Syracuse, Denys le Jeune s'empara derechef de cette ville. Ses ennemis demandèrent du secours aux Corinthiens, et un général pour mettre à leur tête dans la guerre. Timoléon y fut envoyé, et chassa Denys de toute la Sicile avec un bonheur incroyable. Quoiqu'il pût lui ôter la vie, il ne le voulut pas, et il fit en sorte qu'il se rendît en sûreté à Corinthe, parce que les Corinthiens avaient été souvent aidés des forces de l'un et de l'autre Denys. Timoléon voulait consacrer le souvenir de ces bienfaits; et il pensait que la victoire la plus illustre était celle où il se trouvait plus de clémence que de cruauté. Il désirait enfin que Corinthe n'entendît pas dire seulement, mais vît même de ses yeux quel homme il avait vaincu, et de quel puissant trône il l'avait fait tomber dans la misère. Après la retraite de Denys, il fit la guerre à Icétas, qui avait été contraire à ce prince. Ce qui montra qu'Icétas avait été en désunion avec Denys, non par haine de la tyrannie, mais par ambition, c'est que lui-même, après l'expulsion de Denys, ne voulut pas se démettre du commandement. Icétas dé-

II. Interim,
Dione interfecto Syracusis,
Dionysius rursus
potitus est Syracusarum.
Cujus adversarii
petiverunt opem
a Corinthiis,
postularuntque ducem
quo uterentur in bello.
Missus huc, Timoleon
incredibili felicitate
depulit Dionysium
tota Sicilia.
Quum posset interficere,
noluit,
effecitque
ut perveniret Corinthum
tuto,
quod sæpe Corinthii
adjuti fuerant opibus
utrorumque Dionysiorum :
cujus benignitatis
volebat
memoriam exstare ;
ducebatque
eam victoriam præclaram,
in qua esset plus clementiæ
quam crudelitatis ;
postremo ut non solum
acciperetur auribus,
sed etiam
cerneretur oculis,
quem
et ex quanto regno
detrusisset
ad quam fortunam.
Post decessum Dionysii,
bellavit cum Iceta,
qui adversatus fuerat
Dionysio ;
quem fuit indicio
dissensisse
non odio tyrannidis,
sed cupiditate,
quod ipse,
Dionysio expulso,
noluit dimittere imperium.

II. Cependant,
Dion ayant été tué à Syracuse,
Denys de nouveau
s'empara de Syracuse.
Duquel (Denys) les ennemis
demandèrent du secours
aux Corinthiens,
et sollicitèrent un général
dont ils pussent se servir dans la guerre.
Envoyé là, Timoléon
avec un incroyable bonheur
chassa Denys
de toute la Sicile.
Alors qu'il pouvait *le* faire-périr,
il ne-voulut-pas,
et fit *en sorte*
qu'il arrivât à Corinthe
en-sûreté,
parce que souvent les Corinthiens
avaient été aidés par les secours
des deux Denys :
de laquelle bienveillance
il voulait
le souvenir subsister ;
et il estimait
cette (une) victoire *être* très-glorieuse,
dans laquelle il y avait plus de clémence
que de cruauté ;
enfin *il voulait* que non-seulement [dire),
il fût reçu par les oreilles (on entendît
mais encore
il fût vu par les yeux (on vît),
quel *homme*
et de quel-grand empire *renversé*
il avait précipité
dans quelle *humble* fortune.
Après la mort de Denys,
il fit-la-guerre avec (à) Icétas,
qui s'était opposé
à Denys ;
lequel (Icétas) *ceci* fut à preuve (prouva)
avoir été-en-opposition *avec Denys*
non par haine de la tyrannie,
mais par ambition,
que lui-même,
Denys ayant été chassé,
ne-voulut-pas quitter l'autorité.

maximas copias Carthaginiensium apud Crimessum flumen[1] fugavit, ac satis habere coegit si liceret Africam obtinere, qui jam complures annos possessionem Siciliæ tenebant. Cepit etiam Mamercum[2], Italicum ducem, hominem bellicosum et potentem, qui tyrannos adjutum in Siciliam venerat.

III. Quibus rebus confectis, quum, propter diuturnitatem belli, non solum regiones sed etiam urbes desertas videret, conquisivit, quos potuit, primum Siculos; deinde Corintho arcessivit colonos, quod ab his initio Syracusæ erant conditæ[3]. Civibus veteribus sua restituit, novis bello vacuefactus possessiones divisit; urbium mœnia disjecta, fanaque destructa refecit; civitatibus leges libertatemque reddidit; ex maximo bello tantum otium toti insulæ conciliavit ut hic conditor urbium earum, non illi qui initio deduxerant, vi-

fait, Timoléon mit en fuite, près du fleuve Crimesse, une très-grande armée de Carthaginois, et les réduisit à se contenter de pouvoir conserver l'Afrique, eux qui déjà depuis un grand nombre d'années étaient en possession de la Sicile. Il fit aussi prisonnier Mamercus, général italien, homme belliqueux et puissant, qui était venu en Sicile aider les tyrans.

III. Après avoir terminé ces entreprises, Timoléon, voyant que non-seulement les campagnes, mais encore les villes de Sicile avaient été désertées à cause de la longueur de la guerre, rechercha et réunit d'abord tous les Siciliens qu'il put trouver; ensuite il fit venir des colons de Corinthe, parce que Syracuse avait d'abord été fondée par les habitants de cette ville. Il restitua aux anciens citoyens les biens qui leur appartenaient. Il partagea aux nouveaux les possessions que la guerre avait rendues vacantes. Il releva les murs renversés et les temples détruits, et rendit aux villes leurs lois et leur liberté. Après une très-grande guerre, il procura un si grand repos à toute l'île, qu'il semblait le fondateur de ces villes,

Hoc superato,
Timoleon fugavit
maximas copias
Carthaginiensium
apud flumen Crimessum,
ac coegit
habere satis
si liceret
obtinere Africam,
qui jam
complures annos
tenebant
possessionem Siciliæ.
Cepit etiam Mamercum,
ducem Italicum,
hominem bellicosum
et potentem,
qui venerat in Siciliam
adjutum tyrannos.
III. Quibus rebus confectis, [tem
quum, propter diuturnita-belli,
videret
non solum regiones
sed etiam urbes desertas,
conquisivit quos potuit,
primum Siculos;
deinde arcessivit colonos
a Corintho,
quod initio Syracusæ
conditæ erant ab his.
Restituit sua
veteribus civibus,
divisit novis
possessiones
vacuefactas bello;
refecit
mœnia disjecta urbium
fanaque destructa;
reddidit civitatibus
leges libertatemque;
ex maximo bello
conciliavit toti insulæ
tantum otium,
ut hic videretur
conditor earum urbium,

Celui-ci ayant été vaincu,
Timoléon mit-en-fuite
de très-grandes forces
des Carthaginois
auprès du fleuve *du* Crimesse,
et *les* força
d'avoir assez (de s'estimer heureux)
s'il *leur* était-permis
de conserver l'Afrique,
eux qui déjà
depuis de très-nombreuses années
gardaient
la possession de la Sicile.
Il prit aussi Mamercus,
général italien,
homme belliqueux
et puissant,
qui était venu en Sicile
aider les tyrans.
III. Ces choses
ayant été achevées,
comme, à-cause-de la longueur
de la guerre,
il voyait
non seulement les campagnes
mais même les villes désertes,
il chercha-à-réunir *tous* ceux qu'il put,
d'abord des Siciliens;
puis il fit-venir des colons
de Corinthe,
parce que dans l'origine Syracuse
avait été fondée par ceux-ci (les Corin-
Il rendit leurs biens [thiens)
aux anciens citoyens,
distribua aux nouveaux
les propriétés
rendues-vacantes par la guerre;
il rebâtit
les murailles démolies des villes
et les temples détruits;
il rendit aux cités
leurs lois et *leurs* libertés;
au-sortir d'une très-grande guerre
il procura à toute l'île
une si-grande sécurité,
que celui-ci paraissait
le fondateur de ces villes,

deretur. Arcem Syracusis, quam munierat Dionysius ad urbem obsidendam, a fundamentis disjecit; cetera tyrannidis propugnacula demolitus est, deditque operam ut quam minime multa vestigia servitutis manerent. Quum tantis esset opibus ut etiam invitis imperare posset, tantum autem haberet amorem omnium Siculorum ut nullo recusante regnum obtineret, maluit se diligi quam metui. Itaque, quum primum potuit, imperium deposuit, et privatus Syracusis, quod reliquum vitæ fuit, vixit. Neque vero id imperite fecit : nam, quod ceteri reges imperio vix potuerunt, hic benevolentia tenuit. Nullus honos huic defuit, neque postea res ulla Syracusis gesta est publice de qua prius sit decretum quam Timoleontis sententia cognita; nullius unquam consilium non

plutôt que ceux qui les premiers y avaient conduit des colonies. Il rasa la citadelle de Syracuse, que Denys avait élevée pour tenir la ville en état de siége. Il démolit tous les autres remparts de la tyrannie, et fit en sorte qu'il ne restât que le moins possible de tant de vestiges de la servitude. Assez puissant pour imposer son autorité, assez aimé pour obtenir la royauté sans que personne s'y opposât, Timoléon aima mieux inspirer l'amour que la crainte. Sitôt qu'il le put, il déposa le commandement, et vécut en simple particulier à Syracuse le reste de sa vie. Et en agissant ainsi il fit preuve de sagesse : car, ce que les rois peuvent à peine obtenir de l'autorité, il l'obtint de la bienveillance. Aucun honneur ne lui manqua; et, dans la suite, on ne prit aucune décision publique à Syracuse avant d'avoir connu son sentiment. Jamais on ne préféra,

non illi qui initio
deduxerant.
Syracusis
disjecit a fundamentis
arcem
quam Dionysius munierat
ad obsidendam urbem;
demolitus est
cetera propugnacula
tyrannidis,
deditque operam
ut vestigia servitutis
manerent
quam minime multa.
Quum esset tantis opibus
ut posset imperare
etiam invitis,
haberet autem
tantum amorem
omnium Siculorum
ut obtineret regnum
nullo recusante,
maluit se diligi
quam metui.
Itaque,
quum primum potuit,
deposuit imperium,
et vixit
quod fuit reliquum vitæ
privatus Syracusis.
Neque vero fecit id
imperite :
nam hic tenuit
benevolentia
quod ceteri reges
potuerunt vix
imperio.
Nullus honos defuit huic,
neque ulla res postea
gesta est Syracusis
publice
de qua decretum sit
prius quam sententia
Timoleontis
cognita;
consilium nullius unquam
non modo antelatum est,

et non pas ceux qui dans l'origine
avaient amené *des habitants*.
A Syracuse
il démolit depuis les fondations
la citadelle
que Denys avait bâtie
pour tenir-en-échec la ville;
il détruisit
tous-les-autres remparts
de la tyrannie,
et donna *son* soin
à ce que les traces de la servitude
subsistassent
le moins nombreuses possible. [forces
Alors qu'il était *maître* de si-grandes
qu'il pouvait commander
même à ceux ne-voulant-pas,
mais possédait
une si-grande affection
de tous les Siciliens
qu'il tenait-en-main l'autorité-royale
personne ne refusant,
il aima-mieux lui-même être chéri
qu'être craint.
En-conséquence,
lorsque d'abord (dès que) il *le* put,
il déposa le pouvoir,
et vécut
le temps qui *lui* fut de-reste de vie
simple-particulier à Syracuse.
Et en vérité il ne fit pas cela
d'une-manière-peu-judicieuse :
car celui-ci garda [*peuple*
par les dispositions-bienveillantes *du*
ce que les autres rois
purent à peine *garder*
par l'autorité.
Aucun honneur ne manqua à celui-ci,
et aucune affaire dans-la-suite
ne fut faite à Syracuse
au-nom-de-l'État
sur laquelle on ait statué
avant que l'avis
de Timoléon
étant (fût) connu;
le conseil d'aucun *autre* jamais
non-seulement ne fut préféré,

modo antelatum, sed ne comparatum quidem est : neque id magis benevolentia factum est quam prudentia.

IV. Hic quum ætate jam provectus esset, sine ullo morbo lumina oculorum amisit. Quam calamitatem ita moderate tulit ut neque eum querentem quisquam audierit, neque eo minus privatis publicisque rebus interfuerit. Veniebat autem in theatrum, quum ibi concilium populi haberetur, propter valetudinem vectus jumentis junctis, atque ita de vehiculo, quæ videbantur, dicebat. Neque hoc illi quisquam tribuebat superbiæ : nihil enim unquam neque insolens neque gloriosum ex ore ejus exiit. Qui quidem, quum suas laudes audiret prædicari, nunquam aliud dixit quam, « Se in ea re maximas Diis gratias agere atque habere, quod, quum Siciliam recreare constituissent, tum se potissimum ducem esse voluissent. » Nihil enim rerum humanarum sine Deorum numine geri pu-

jamais même on ne compara l'avis de personne au sien ; et ce n'était pas plus l'effet de l'affection que de la prudence.

IV. Étant déjà fort âgé, Timoléon perdit la vue, sans avoir essuyé aucune maladie. Il supporta ce malheur avec tant de résignation, que personne ne l'entendit jamais se plaindre, et qu'il n'assista pas moins aux affaires particulières et publiques. Il venait au théâtre, quand le conseil du peuple s'y tenait, porté, à cause de son infirmité, dans un char attelé de deux chevaux ; et de ce char, il disait ce qu'il pensait sur l'objet en délibération. Personne n'attribuait cette manière d'agir à l'orgueil ; car il ne sortit jamais de sa bouche rien d'arrogant ni de vain. Lorsqu'il entendait publier ses louanges, il ne disait jamais autre chose, sinon « qu'il rendait de très-grandes actions de grâces aux dieux, et qu'il leur était très-obligé de ce qu'ayant résolu de régénérer la Sicile, ils avaient voulu qu'il fût de préférence le chef de cette entreprise. » Car il pensait qu'aucune des choses humaines ne se fait sans la puissance et la volonté des

sed ne comparatum quineque id factum est [dem : magis benevolentia quam prudentia.

IV. Quum hic esset jam provectus ætate, sine ullo morbo amisit lumina oculorum. Quam calamitatem tulit ita moderate, ut neque quisquam audierit eum querentem, neque interfuerit minus eo rebus privatis publicisque.

Veniebat autem in theatrum, quum concilium populi haberetur ibi, vectus propter valetudinem jumentis junctis, atque dicebat ita de vehiculo quæ videbantur.

Neque quisquam tribuebat hoc illi superbiæ : nihil enim unquam neque insolens neque gloriosum exiit ex ore ejus.

Qui quidem, quum audiret suas laudes prædicari, nunquam dixit aliud quam « Se agere atque habere maximas gratias Diis in ea re, quod, quum constituissent recreare Siciliam, voluissent se potissimum esse ducem. » Putabat enim nihil rerum humanarum geri

mais ne fut même mis-en-balance : et cela ne fut pas fait plus par affection que par sagesse.

IV. Comme celui-ci était déjà avancé en âge, sans aucune maladie il perdit la lumière des yeux. Lequel malheur il supporta tellement avec modération, que et personne n'entendit lui se plaignant, et il ne prit-pas-part moins pour cela aux affaires particulières et publiques.

Mais il venait au théâtre, lorsque l'assemblée du peuple se tenait là, traîné à-cause-de *son* infirmité par des chevaux attelés, et disait ainsi du-haut-de *sa* voiture *les choses* qui *lui* semblaient *utiles*.

Et personne n'attribuait cela à lui à orgueil : en effet rien jamais ni d'arrogant ni de vaniteux ne sortit de la bouche de lui.

Lui qui certes, lorsqu'il entendait ses titres-de-gloire être vantés, jamais ne dit autre chose que « Lui-même rendre et avoir de très-grandes actions-de-grâces aux dieux, pour ce fait, que, alors qu'ils avaient résolu de régénérer la Sicile, ils avaient voulu lui-même de-préférence être chef. » En effet il pensait rien (aucune) des choses humaines ne se faire

tabat : itaque suæ domi sacellum αὐτοματίας[1] constituerat, idque sanctissime colebat.

V. Ad hanc hominis excellentem bonitatem mirabiles accesserunt casus. Nam prœlia maxima natali die suo fecit omnia : quo factum est ut ejusdem natalem festum haberet universa Sicilia. Huic quidam Lamestius, homo petulans et ingratus, vadimonium quum vellet imponere, quod cum illo se lege agere diceret, et complures concurrissent qui procacitatem hominis manibus coercere conarentur, Timoleon oravit omnes ne id facerent; « namque, id ut Lamestio ceterisque liceret, se maximos labores summaque adiisse pericula ; hanc enim speciem libertatis esse, si omnibus, quod quisque vellet, legibus experiri liceret. » Idem, quum quidam, Lamestii similis, nomine Demænetus, in concione populi de rebus gestis

dieux. Aussi avait-il bâti dans sa maison une chapelle à la Toute-Puissance et l'honorait-il très-religieusement.

V. Aux excellentes qualités de Timoléon se joignirent des circonstances merveilleuses ; car il donna ses plus grandes batailles le jour de sa naissance, d'où il arriva que toute la Sicile fit de ce jour un jour de fête. Comme un certain Lamestius, homme insolent et ingrat, voulait le contraindre à comparaître en justice, disant qu'il était en procès avec lui, et que plusieurs citoyens étaient accourus pour réprimer par la force l'impudence de cet homme, Timoléon les pria tous de ne pas le faire ; disant « qu'il avait accepté les plus grands travaux et les plus grands périls, pour que cette conduite fût permise à Lamestius et à tous les autres citoyens ; qu'en effet, le signe visible de la liberté consiste en ce que chacun ait le pouvoir de faire valoir ses prétentions selon les lois. » Un autre citoyen, nommé Déménète, homme pareil à Lamestius, s'étant mis à rabaisser les

sine numine Deorum :
itaque constituerat
suæ domi
sacellum αὐτοματίας,
colebatque id sanctissime.
V. Casus mirabiles
accesserunt
ad hanc bonitatem
excellentem
hominis.
Nam fecit
omnia prœlia maxima
die natali :
quo factum est
ut Sicilia universa
haberet festum
natalem ejusdem.
Quum quidam Lamestius,
homo petulans
et ingratus,
vellet imponere huic
vadimonium,
quod diceret
se agere lege
cum illo,
et complures concurrissent,
qui conarentur
coercere manibus
procacitatem hominis,
Timoleon oravit omnes
ne facerent id :
namque se adiisse
maximos labores
summaque pericula,
ut id liceret
Lamestio ceterisque;
hanc enim esse
speciem libertatis,
si liceret omnibus
experiri legibus
quod quisque vellet.
Idem,
quum quidam,
similis Lamestii,
nomine Demænetus,
cœpisset
in concione populi

sans la volonté des dieux :
en-conséquence il avait établi
dans sa maison
une chapelle de la toute-puissance,
et honorait elle très-religieusement.
V. Des circonstances merveilleuses
s'ajoutèrent
à cette bonté
supérieure
de *cet* homme.
En effet il fit (livra)
toutes *ses* batailles les plus grandes
le jour de-sa-naissance ;
par quoi il fut fait (d'où il résulta)
que la Sicile tout-entière
tenait *pour un jour* de-fête
le *jour* natal du même *Timoléon*.
Comme un certain Lamestius,
homme insolent
et ingrat,
voulait imposer à celui-ci
une caution-à-comparaître,
parce qu'il disait
lui-même en-user selon la loi
avec celui-là (Timoléon),
et que plusieurs *citoyens* étaient accourus,
qui entreprenaient
de réprimer par les mains (voies de fait)
l'insolence de *cet* homme,
Timoléon *les* pria tous
qu'ils ne fissent pas cela :
en effet lui-même avoir abordé
les plus grands travaux
et les plus grands dangers,
afin que cela fût-permis
à Lamestius et aux autres ;
celle-ci en effet être
une marque de liberté,
s'il était-permis à tous
de tenter selon *les* lois
ce que chacun voulait.
Le même *Timoléon*,
comme un certain *homme*,
semblable à Lamestius,
de nom (appelé) Déménète,
avait commencé
dans l'assemblée du peuple

lentissimi fuerunt, ut nos judicamus, Persarum Cyrus[1], et Darius Hystaspis filius; quorum uterque, privatus, virtute regnum est adeptus. Prior horum apud Massagetas in prœlio cecidit; Darius senectute diem obiit supremum. Tres sunt præterea ejusdem generis, Xerxes, et duo Artaxerxes, Macrochir et Mnemon. Xerxi maxime est illustre, quod maximis post hominum memoriam exercitibus terra marique bellum intulit Græciæ. At Macrochir præcipuam habet laudem amplissimæ pulcherrimæque corporis formæ, quam incredibili ornavit virtute belli : namque illo Perses nemo fuit manu fortior. Mnemon autem justitiæ fama floruit : nam, quum matris suæ scelere amisisset uxorem, tantum indulsit dolori ut eum pietas vinceret[2]. Ex his duo, eodem nomine[3], morbo

régnèrent par l'autorité, les plus distingués furent, à notre avis, chez les Perses, Cyrus et Darius fils d'Hystaspe. L'un et l'autre, d'abord simples particuliers, acquirent la royauté par leur mérite. Le premier fut tué dans une bataille chez les Massagètes : Darius mourut de vieillesse. Il y a eu encore trois autres célèbres rois de la même nation : Xerxès et les deux Artaxerxès, Longue-Main et Mnémon. L'action la plus illustre de Xerxès, c'est d'avoir porté la guerre dans la Grèce, par terre et par mer, avec les armées les plus nombreuses qu'on eût vues de mémoire d'homme. La principale gloire de Longue-Main fut sa majestueuse et belle prestance, qu'il releva par une valeur guerrière incroyable : car aucun Persan ne fut plus brave que lui. Il brilla aussi par sa réputation de justice. Ayant, en effet, perdu son épouse par le crime de sa mère, il se livra bien à sa douleur, mais de manière qu'il la fît céder à la piété filiale. De ces rois, les deux du même nom payèrent le tribut à la nature,

excellentissimi fuerunt,
ut nos judicamus,
Cyrus Persarum,
et Darius
filius Hystaspis;
quorum uterque,
privatus,
adeptus est regnum virtute.
Prior horum
cecidit in prœlio
apud Massagetas;
Darius
obiit diem supremum
senectute.
Tres sunt præterea
ejusdem generis,
Xerxes,
et duo Artaxerxes,
Macrochir et Mnemon.
Est maxime illustre
Xerxi,
quod intulit bellum
Græciæ
terra marique
exercitibus maximis
post memoriam hominum.
At Macrochir
habet laudem præcipuam
formæ corporis
amplissimæ
pulcherrimæque,
quam ornavit
virtute belli
incredibili:
namque nemo Perses
fuit fortior illo
manu.
Mnemon autem
floruit justitia:
nam,
quum amisisset uxorem
scelere suæ matris,
indulsit dolori
tantum
ut pietas vinceret eum.
Duo ex his,
eodem nomine,

les plus remarquables furent,
selon que nous jugeons,
Cyrus *roi* des Perses,
et Darius
fils d'Hystaspe;
desquels l'un-et-l'autre,
simple-particulier,
acquit la royauté par *son* mérite.
Le premier de ces *deux*-ci
tomba (périt) dans un combat
chez les Massagètes;
Darius
arriva au jour suprême
par vieillesse.
Trois sont en outre
de la même race,
Xerxès,
et les deux Artaxerxès,
Longue-Main et Mnémon.
Ce fait est le plus éclatant
pour Xerxès,
qu'il apporta la guerre
à la Grèce
sur terre et sur mer
avec les armées les plus grandes
depuis la mémoire des hommes.
Mais Longue-Main
a la gloire principale
d'un extérieur de corps
très-développé
et très-beau,
qu'il releva
d'une valeur de guerre (guerrière)
incroyable:
car aucun Perse
ne fut plus vaillant que celui-là
par le bras.
Mnémon d'autre-part
fut-florissant par la justice:
en effet,
bien qu'il eût perdu *son* épouse
par le crime de *sa* mère,
il se-laissa-aller à *son* ressentiment
jusqu'à-ce-point *seulement*
que la piété *filiale* vainquît lui.
Deux de ces *rois*,
ceux qui sont du même nom,

naturæ debitum reddiderunt; tertius[1] ab Artabano præfecto ferro interemptus est.

II. Ex Macedonum autem genere duo multo ceteros antecesserunt rerum gestarum gloria : Philippus, Amyntæ filius, et Alexander Magnus. Horum alter Babylone morbo consumptus; Philippus Ægis[2] a Pausania, quum spectatum ludos iret, juxta theatrum occisus est. Unus Epirotes, Pyrrhus[3], qui cum populo Romano bellavit. Is quum Argos oppidum oppugnaret in Peloponneso, lapide ictus interiit. Unus item Siculus, Dionysius prior : nam et manu fortis et belli peritus fuit, et (id quod in tyranno non facile reperitur) minime libidinosus, non luxuriosus, non avarus, nullius rei denique cupidus nisi singularis perpetuique imperii, ob eamque rem, crudelis : nam dum id studuit munire, nullius pepercit vitæ quem ejus insi-

en mourant de maladie; le troisième fut égorgé par Artaban, son lieutenant.

II. De la nation des Macédoniens, deux rois ont précédé de beaucoup tous les autres par la gloire de leurs exploits : Philippe, fils d'Amyntas, et Alexandre le Grand. L'un d'eux mourut de maladie à Babylone; Philippe fut tué à Égée par Pausanias, comme il allait assister aux jeux. Le seul roi célèbre d'Épire fut Pyrrhus, qui fit la guerre avec les Romains. Pendant qu'il assiégeait la ville d'Argos, dans le Péloponnèse, il périt, frappé d'un coup de pierre. Il y en eut de même un seul de Sicile, le premier Denys. Il fut, en effet, brave, savant dans la guerre; et, ce qui ne se trouve pas facilement dans un tyran, point débauché, point présomptueux, point avare. Enfin il ne connut point de passion, hors celle de gouverner seul et toujours; et, pour cette raison, il fut cruel. Car, en s'appliquant à affermir sa domination, il n'épargna la vie d'aucun de ceux qu'il soupçonnait de lui tendre des embûches. Ce prince, après s'être

reddiderunt debitum
naturæ
morbo;
tertius
interemptus est ferro
ab Artabano præfecto.
II. Ex genere autem
Macedonum
duo antecesserunt multo
ceteros
gloria rerum gestarum :
Philippus, filius Amyntæ,
et Alexander Magnus.
Alter horum
consumptus morbo
Babylone;
Philippus occisus est Ægis
juxta theatrum
a Pausania,
quum iret spectatum ludos.
Unus Epirotes,
Pyrrhus,
qui bellavit
cum populo Romano.
Is, quum oppugnaret
oppidum Argos
in Peloponneso,
interiit ictus lapide.
Item unus Siculus,
Dionysius prior :
nam fuit et fortis manu
et peritus belli,
et (quod in tyranno
non reperitur facile)
minime libidinosus,
non luxuriosus,
non avarus,
denique cupidus
nullius rei
nisi imperii singularis
perpetuique,
ob eamque rem crudelis :
nam, dum studuit
munire id,
pepercit vitæ nullius
quem putaret
insidiatorem ejus.

payèrent *leur* dette
à la nature
par maladie;
le troisième
fut tué avec le fer
par Artaban *son* lieutenant.
II. Mais de la race
des Macédoniens
deux *rois* surpassèrent de beaucoup
tous-les-autres
par la gloire des actions accomplies :
Philippe, fils d'Amyntas,
et Alexandre le Grand.
L'un de ceux-ci
fut enlevé par une maladie
à Babylone;
Philippe fut tué à Égée
auprès du théâtre
par Pausanias,
comme il allait voir les jeux.
Un-seul *roi* d'-Épire *se distingua*,
Pyrrhus,
qui fit-la-guerre
avec le peuple romain.
Celui-ci, comme il assiégeait
la ville *d'*Argos
dans le Péloponèse,
périt frappé d'une pierre.
De même un-seul *roi* de-Sicile,
Denys l'ancien :
car il fut et brave par le bras
et expérimenté dans la guerre,
et (ce qui dans un tyran
ne se trouve pas facilement)
point dissolu,
pas ami-du-luxe,
pas avare,
enfin *n'étant* ambitieux
d'aucune chose
sinon d'une autorité unique (absolue)
et perpétuelle,
et pour ce fait cruel :
car, tant qu'il s'appliqua
à fortifier (affermir) cette *autorité*,
il n'épargna la vie d'aucun *homme*
qu'il pouvait croire
tendant des embûches à cette *autorité*.

diatorem putaret. Hic quum virtute tyrannidem sibi peperisset, magna retinuit felicitate; majorque annos sexaginta natus, decessit florente regno. Neque, in tam multis annis, cujusquam ex sua stirpe funus vidit, quum ex tribus uxoribus liberos procreasset, multique ei nati essent nepotes.

III. Fuerunt præterea magni reges ex amicis Alexandri Magni, qui post obitum ejus imperia ceperunt. In his Antigonus, et hujus filius Demetrius[1]; Lysimachus, Seleucus, Ptolemæus. Ex his Antigonus, quum adversus Seleucum Lysimachumque dimicaret, in prœlio occisus est. Pari *leto* affectus est Lysimachus a Seleuco : nam, societate dissoluta, bellum inter se gesserunt. At Demetrius, quum filiam suam Seleuco, in matrimonium dedisset, neque eo magis fida inter eos amicitia manere potuisset, captus bello, in custodia socer generi

acquis la tyrannie par son courage, la retint avec un grand bonheur, et mourut âgé de plus de soixante ans, au sein d'un royaume florissant. Dans un espace de tant d'années, il ne vit la mort d'aucune personne de sa race, quoiqu'il eût eu des enfants de trois femmes, et qu'il lui fût né beaucoup de petits-fils.

III. Il y eut aussi de grands rois parmi les amis d'Alexandre, qui, après sa mort, s'emparèrent de ses États. Du nombre furent Antigone et son fils Démétrius, Lysimaque, Séleucus et Ptolémée. Antigone, combattant contre Séleucus et Lysimaque, fut tué dans la bataille. Lysimaque reçut de Séleucus le même genre de mort; car, leur alliance dissoute, ils se firent la guerre entre eux. Démétrius avait donné sa fille en mariage à Séleucus; leur amitié n'en fut pas pour cela plus durable, et le beau-père, pris dans un combat, mourut de maladie dans la prison du gendre. Peu de temps après, Séleucus fut

Quum hic
peperisset sibi tyrannidem
virtute,
retinuit
magna felicitate;
natusque major
sexaginta annos,
decessit
regno florente.
Neque, in annis
tam multis,
vidit funus
cujusquam ex sua stirpe,
quum procreasset liberos
ex tribus uxoribus,
multique nepotes
nati essent ei.

III. Fuerunt præterea
magni reges
ex amicis
Alexandri Magni,
qui post obitum ejus
ceperunt imperia.
In his Antigonus,
et filius hujus, Demetrius;
Lysimachus,
Seleucus, Ptolemæus.
Ex his Antigonus
occisus est in prœlio,
quum dimicaret
adversus Seleucum
Lysimachumque.
Lysimachus
affectus est leto pari
a Seleuco.
nam, societate dissoluta,
gesserunt bellum inter se.
At Demetrius,
quum dedisset suam filiam
in matrimonium Seleuco,
neque amicitia fida
potuisset magis eo
manere inter eos,
captus bello,
socer periit morbo
in custodia generi.

Après que celui-ci
se fut acquis la tyrannie
par *son* mérite,
il *la* conserva
avec un grand bonheur;
et devenu plus âgé
que soixante ans,
il mourut
son royaume étant-florissant.
Et, dans des années
si nombreuses,
il ne vit pas les funérailles
de qui-que-ce-fût de sa race,
bien qu'il eût engendré des enfants
de trois épouses,
et que de nombreux petits-fils
fussent nés à lui.

III. Il y eut en outre
de grands rois
d'entre les amis
d'Alexandre le Grand,
qui après la mort de lui
prirent des empires.
Parmi ceux-ci Antigone,
et le fils de celui-ci, Démétrius;
Lysimaque,
Séleucus, Ptolémée.
De ceux-ci Antigone
fut tué dans une bataille,
alors qu'il luttait
contre Séleucus
et Lysimaque.
Lysimaque
fut frappé d'une mort semblable
par Séleucus :
car, *leur* alliance étant rompue,
ils firent la guerre entre eux.
Mais Démétrius,
après qu'il avait donné sa fille
en mariage à Séleucus,
et qu'une amitié fidèle
n'avait pas pu davantage pour cela
subsister entre eux,
pris à la guerre,
beau-père périt de maladie [gendre.
sous la garde de (en prison chez) *son*

periit morbo[1]. Neque ita multo post, Seleucus a Ptolemæo Cerauno[2] dolo interfectus est : quem ille a patre expulsum Alexandria, alienarum opum indigentem, receperat; ipse autem Ptolemæus, quum vivus filio regnum tradidisset, ab illo eodem vita privatus dicitur. De quibus quoniam satis dictum putamus, non incommodum videtur non præterire Amilcarem et Annibalem, quos et animi magnitudine et calliditate omnes in Africa natos præstitisse constat.

AMILCAR.

I. Almicar, Annibalis filius, cognomine Barcas, Carthaginiensis. Primo Punico bello, sed temporibus extremis, admodum adolescentulus, in Sicilia præesse cœpit exercitui. Quum ante ejus adventum et mari et terra male res gererentur Carthaginiensum, ipse, ubi affuit, nunquam hosti cessit, neque

tué en trahison par Ptolémée Céraune, qu'il avait recueilli lorsqu'il eut été chassé d'Alexandrie par son père et qu'il eut besoin des secours d'autrui. Pour Ptolémée lui-même, après avoir remis de son vivant le royaume à son fils, il fut, dit-on, privé de la vie par ce même fils. Comme nous pensons en avoir assez dit sur ces rois, on nous saura gré peut-être de ne point passer sous silence Amilcar et Annibal, qui ont assurément éclipsé en grandeur d'âme et en habileté tous les capitaines nés en Afrique.

AMILCAR.

I. Amilcar, fils d'Annibal, surnommé Barcas, était Carthaginois. Il commença fort jeune à commander l'armée en Sicile, vers les derniers temps de la première guerre punique. Tandis que, avant son arrivée dans cette île, les affaires des Carthaginois y allaient mal et sur mer et sur terre, aussitôt qu'il y fut présent, il ne céda jamais à l'ennemi, ni ne lui donna lieu de lui nuire; souvent, au con-

Neque ita multo post,
Seleucus
interfectus est dolo
a Ptolemæo Cerauno :
quem ille
receperat,
expulsum Alexandria
a patre,
indigentem
opum alienarum ;
Ptolemæus autem ipse,
quum vivus
tradidisset regnum filio,
dicitur privatus vita
ab illo eodem.
De quibus
quoniam putamus
dictum satis,
videtur non incommodum
non prætcrire
Amilcarem et Annibalem,
quos constat
præstitisse
omnes natos in Africa
et magnitudine animi
et calliditate.

Et pas tellement beaucoup (peu de temps)
Séleucus [après,
fut tué en trahison
par Ptolémée Céraune :
Ptolémée que celui-là (Séleucus)
avait reçu,
chassé d'Alexandrie
par *son* père,
et ayant-besoin
de secours étrangers ;
mais Ptolémée lui-même,
après que de-son-vivant
il avait remis *son* royaume à *son* fils,
est dit *avoir été* privé de la vie
par ce même *fils*.
Au-sujet desquels *rois*
parce que nous pensons
qu'il en a été dit assez,
il *nous* paraît ne pas *être* désagréable
de ne pas omettre
Amilcar et Annibal,
lesquels il est établi
avoir surpassé
tous ceux nés en Afrique
et par la grandeur d'âme
et par l'habileté.

AMILCAR.

I. Amilcar,
filius Annibalis,
Barcas cognomine,
Carthaginiensis.
Primo bello Punico,
sed extremis temporibus,
admodum adolescentulus,
cœpit præesse exercitui
in Sicilia.
Quum ante adventum ejus
res Carthaginiensium
gererentur male
et mari et terra,
ipse, ubi affuit,
nunquam cessit hosti,
neque dedit
locum nocendi,

AMILCAR.

I. Amilcar,
fils d'Annibal,
Barcas de surnom,
Carthaginois.
Dans la première guerre punique,
mais dans les derniers temps,
tout-à-fait jeune-homme,
il commença à commander une armée
en Sicile.
Tandis qu'avant l'arrivée de lui
les affaires des Carthaginois
étaient conduites malheureusement
et sur mer et sur terre,
lui-même, dès qu'il fut présent,
jamais ne recula devant l'ennemi,
et ne *lui* donna pas
l'occasion de nuire,

locum nocendi dedit, sæpeque e contrario, occasione data, lacessivit, semperque superior discessit. Quo facto, quum pæne omnia in Sicilia Pœni amisissent, ille Erycem sic defendit ut bellum eo loco gestum non videretur. Interim Carthaginienses, classe apud insulas Ægates[1] a C. Lutatio, consule Romanorum, superati, statuerunt belli finem facere, eamque rem arbitrio permiserunt Amilcaris. Ille, etsi flagrabat bellandi cupiditate, tamen paci serviendum putavit; quod patriam, exhaustam sumptibus, diutius calamitatem belli ferre non posse intelligebat; sed ita ut statim mente agitaret, si paulum modo res essent refectæ, bellum renovare, Romanosque armis persequi, donicum aut certe vicissent, aut victi manus dedissent[2]. Hoc consilio pacem conciliavit : in qua tanta fuit ferocia ut, quum Catulus negaret se bellum compositurum,

traire, il le provoqua, lorsqu'il en eut l'occasion, et sortit toujours vainqueur du combat. Aussi, quand les Carthaginois avaient presque tout perdu en Sicile, il défendit Éryx de manière qu'il ne semblait point que la guerre eût été faite près de là. Cependant les Carthaginois ayant été vaincus dans un combat naval, aux îles Égates, par Caius Lutatius, consul romain, ils résolurent de mettre fin à la guerre, et laissèrent Amilcar maître des négociations. Quoique celui-ci brûlât du désir de combattre, il crut cependant qu'il fallait s'attacher à la paix, parce qu'il sentait que sa patrie, épuisée de dépenses, ne pouvait pas supporter plus longtemps la calamité de la guerre ; mais au même moment il méditait, si les affaires se rétablissaient tant soit peu, de renouveler la guerre, et de poursuivre les Romains par les armes jusqu'à ce qu'ils eussent triomphé à force de valeur, ou que, vaincus, ils eussent demandé quartier. Ce fut dans cette disposition qu'il négocia la paix. Il en traita avec tant de fierté que, Catulus lui déclarant « qu'il ne terminerait point

sæpeque e contrario,
occasione data,
lacessivit,
semperque
discessit superior.
Quo facto,
quum Pœni
amisissent pæne omnia
in Sicilia,
ille defendit Erycem
sic ut bellum
non videretur gestum
eo loco.
Interim Carthaginienses,
superati classe
apud insulas Ægates
a C. Lutatio,
consule Romanorum,
statuerunt
facere finem belli,
permiseruntque eam rem
arbitrio Amilcaris.
Ille, etsi flagrabat
cupiditate bellandi,
tamen putavit
serviendum paci,
quod intelligebat patriam,
exhaustam sumptibus,
non posse ferre diutius
calamitatem belli ;
sed ita
ut statim agitaret mente
renovare bellum,
si res
refectæ essent
modo paulum,
persequique Romanos
armis,
donicum aut vicissent
certe,
aut victi
dedissent manus.
Hoc consilio
conciliavit pacem :
in qua
fuit tanta ferocia, ut,
quum Catulus negaret

et souvent au contraire,
l'occasion ayant été donnée *à lui-même*,
le provoqua,
et toujours
se retira vainqueur. [de cela),
Laquelle chose ayant été faite (par suite
alors que les Carthaginois
avaient perdu presque tout
en Sicile,
celui-là défendit Éryx
de-telle-sorte que la guerre
ne parût pas *avoir été* faite
en cet endroit.
Sur-ces-entrefaites les Carthaginois,
vaincus par une flotte
auprès des îles Égates
par C. Lutatius,
consul des Romains,
résolurent
de faire la fin de (mettre fin à) la guerre,
et remirent cette affaire
à la décision d'Amilcar.
Celui-là, quoiqu'il brûlât
du désir de faire-la-guerre,
cependant pensa
qu'il fallait travailler à la paix,
parce qu'il comprenait *sa* patrie,
épuisée par les dépenses,
ne pouvoir pas supporter plus longtemps
le fléau de la guerre ;
mais *il s'y résigna* de-telle-sorte
que dès lors il méditait en *son* esprit
de renouveler la guerre,
si (quand) les affaires
avaient été (seraient) rétablies
seulement un peu,
et de poursuivre les Romains
par les armes,
jusqu'à ce que ou ils auraient vaincu
décidément,
ou vaincus
ils auraient tendu les mains.
Dans cette intention
il conclut la paix :
dans *la conclusion de* laquelle
il fut d'une si-grande fierté, que,
alors que Catulus niait

nisi ille cum suis, qui Erycem tenuerant, armis relictis Sicilià decederent, succumbente patria, ipse periturum se potius dixerit quam cum tanto flagitio domum rediret : non enim suæ esse virtutis arma, a patria accepta adversus hostes, adversariis tradere. Hujus pertinaciæ cessit Catulus.

II. At ille, ut Carthaginem venit, multo aliter ac sperabat rempublicam se habentem cognovit : namque, diuturnitate externi mali, tantum exarsit intestinum bellum ut nunquam pari periculo fuerit Carthago, nisi quum deleta est. Primo mercenarii milites[1], qui adversus Romanos fuerant, desciverunt; quorum numerus erat viginti millium. Hi totam abalienarunt Africam, ipsam Carthaginem oppugnarunt. Quibus malis adeo sunt Pœni perterriti ut etiam auxilia a Romanis petiverint, eaque impetrarint. Sed extremo, quum prope jam

la guerre, à moins que lui, Amilcar, et ceux des siens qui avaient occupé Éryx, ne sortissent de la Sicile en mettant bas les armes; » il répondit, « que, bien qu'il vît sa patrie succomber, il périrait plutôt que de retourner chez lui avec une si grande infamie; qu'en effet, il n'était pas digne de son courage de livrer aux ennemis de sa patrie les armes qu'il en avait reçues contre eux. » Catulus dut céder à son obstination.

II. Sitôt qu'il fut arrivé à Carthage, il trouva la république dans un état bien différent de ce qu'il attendait : car, à cause de la longue durée de la lutte extérieure, il s'y alluma une guerre intestine si forte, que Carthage ne fut jamais dans un pareil danger, si ce n'est quand elle fut détruite. D'abord les soldats soudoyés, qui avaient servi contre les Romains, se révoltèrent; et leur nombre était de vingt mille. Ils soulevèrent toute l'Afrique, et assiégèrent Carthage même. Les Carthaginois furent tellement épouvantés de ces désastres, qu'ils demandèrent des secours aux Romains; et ils les obtinrent. Mais à

se compositurum bellum,
nisi ille
cum suis,
qui tenuerant Erycem,
decederent Sicilia
armis relictis,
ipse dixerit,
patria succumbente,
se periturum
potius quam rediret
domum
cum tanto flagitio :
non enim esse
suæ virtutis
tradere adversariis
arma accepta a patria
adversus hostes.
Catulus cessit
pertinaciæ hujus.

II. Ille,
ut venit Carthaginem,
cognovit rempublicam
se habentem multo aliter
ac sperabat :
namque diuturnitate
mali externi,
tantum bellum intestinum
exarserat,
ut nunquam Carthago
fuerit pari periculo,
niai quum deleta est.
Primo milites mercenarii,
qui fuerant
adversus Romanos,
desciverunt ;
quorum numerus
erat viginti millium.
Hi abalienarunt
Africam totam,
oppugnarunt
Carthaginem ipsam.
Quibus malis
Pœni perterriti sunt adeo
ut etiam petiverint auxilia
a Romanis,
impetrarintque ea.
Sed extremo,

lui-même devoir terminer la guerre,
à moins que celui-là (Amilcar)
avec (et) ses *soldats*,
qui avaient occupé Eryx ;
ne se retirassent de la Sicile
leurs armes ayant été quittées (mises bas),
lui-même dit,
sa patrie succombant,
lui-même devoir périr [nér)
plutôt qu'il ne retournât (que de retour
dans *sa* demeure
avec une si grande honte :
en effet ne pas être (ajoutant qu'il ne
de (à) sa valeur [convenait pas)
de remettre aux ennemis
les armes reçues de *sa* patrie
pour lutter contre les ennemis.
Catulus céda
à l'obstination de celui-ci.

II. Cependant celui-là,
dès qu'il arriva à Carthage,
reconnut l'État
se portant bien autrement
qu'il *ne l'*espérait :
car, par *le fait de* la longue durée
du fléau du-dehors,
une si-grande guerre intestine
s'était allumée,
que jamais Carthage
ne fut dans un pareil danger,
si ce n'est quand elle fut détruite.
D'abord les soldats mercenaires,
qui avaient été (avaient servi)
contre les Romains,
firent-défection ;
desquels le nombre
était de vingt mille.
Ceux-ci détachèrent *de Carthage*
l'Afrique tout-entière,
et assiégèrent
Carthage même.
Par lesquels maux [point
les Carthaginois furent épouvantés à-tel-
que même ils demandèrent des secours
aux Romains,
et obtinrent ces *secours*.
Mais à la fin,

ad desperationem pervenissent, Amilcarem imperatorem fecerunt. Is non solum hostes a muris Carthaginis removit, quum amplius centum millia facta essent armatorum, sed etiam eo compulit ut, locorum angustiis clausi, plures fame quam ferro interirent. Omnia oppida abalienata, in his Uticam atque Hipponem, valentissima totius Africæ, restituit patriæ. Neque eo fuit contentus, sed etiam fines imperii propagavit; tota Africa tantum otium reddidit ut nullum in ea bellum videretur multis annis fuisse.

III. Rebus his ex sententia peractis, fidenti animo atque infesto Romanis, quo facilius causam bellandi reperiret, effecit ut imperator cum exercitu in Hispaniam mitteretur, eoque secum duxit filium Annibalem, annorum novem. Erat præterea cum eo adolescens illustris, formosus, Asdrubal,

la fin, étant presque réduits au désespoir, ils firent Amilcar général. Non-seulement celui-ci repoussa les ennemis des murs de Carthage, tandis qu'ils étaient montés au nombre de plus de cent mille hommes armés, mais encore il les réduisit, au point qu'enfermés dans des défilés, il en périt plus par la faim que par le fer. Il rendit à sa patrie toutes les villes révoltées, entre autres Utique et Hippone, les plus puissantes de l'Afrique. Non content de cela, il étendit même les bornes de l'empire, et rétablit dans toute l'Afrique un si grand calme, qu'il semblait qu'il n'y avait eu aucune guerre depuis bien des années.

III. Ces expéditions terminées à souhait, plein de confiance en lui-même et toujours acharné contre les Romains, pour qu'il trouvât plus facilement une cause de guerre, il fit en sorte d'être envoyé, comme général, avec une armée en Espagne; et il y mena son fils Annibal, âgé de neuf ans. Il avait, en outre, avec lui, un jeune homme

quum pervenissent jam
prope ad desperationem,
fecerunt Amilcarem
imperatorem.
Is non solum
removit hostes
a muris Carthaginis,
quum
amplius centum millia
armatorum
facta essent,
sed etiam compulit eo,
ut clausi
angustiis locorum,
interirent fame
plures quam ferro.
Restituit patriæ
omnia oppida
abalienata,
in his Uticam
atque Hipponem,
valentissima totius Africæ.
Neque fuit contentus eo,
sed etiam propagavit
fines imperii;
reddidit otium tantum
tota Africa,
ut nullum bellum
videretur fuisse in ea
multis annis.

III. His rebus
peractis ex sententia,
animo fidenti
atque infesto Romanis,
quo reperiret facilius
causam bellandi,
effecit
ut mitteretur in Hispaniam
imperator
cum exercitu,
duxitque eo secum
filium Annibalem,
novem annorum.
Erat præterea cum eo
adolescens illustris,
formosus,
Asdrubal,

lorsqu'ils *en* étaient venus déjà
presque au désespoir,
ils firent Amilcar
général.
Celui-ci non-seulement
écarta les ennemis
des murs de Carthage,
bien que
plus de cent milliers
d'*hommes* armés
eussent été faits (réunis par eux),
mais encore *les* réduisit là,
que renfermés [filés),
dans un espace-resserré de lieux (des dé-
ils périrent par la faim
en-plus-grand-nombre que par le fer.
Il rendit à *sa* patrie
toutes les places
détachées d'*elle*,
parmi celles-ci Utique
et Hippone,
les plus fortes de toute l'Afrique.
Et il ne fut pas content de cela,
mais encore il recula
les frontières de l'empire;
il rétablit une tranquillité si-grande
dans toute l'Afrique,
qu'aucune guerre
ne paraissait avoir été dans elle
depuis de nombreuses années.

III. Ces choses
ayant été terminées à *son* gré,
d'une âme pleine-d'assurance
et acharnée contre les Romains,
afin qu'il trouvât plus facilement
un motif de faire-la-guerre,
il fit *en sorte*
qu'il fût envoyé en Espagne
comme général
avec une armée,
et conduisit là avec lui-même
son fils Annibal,
âgé de neuf ans.
Il y avait en outre avec lui
un jeune homme illustre *de naissance*,
et beau,
Asdrubal,

cui filiam suam in matrimonium dedit. De hoc ideo mentionem fecimus, quod, Amilcare occiso, ille exercitui præfuit, resque magnas gessit, et princeps largitione vetustos pervertit mores Carthaginiensium; ejusdemque post mortem Annibal ab exercitu accepit imperium.

IV. At Amilcar, posteaquam mare transiit in Hispaniamque venit, magnas res secunda gessit fortuna; maximas bellicosissimasque gentes subegit; equis, armis, viris, pecunia, totam locupletavit Africam. Hic quum in Italiam bellum inferre meditaretur, nono anno postquam in Hispaniam venerat, in prœlio pugnans adversus Vettones[1], occisus est. Hujus perpetuum odium erga Romanos maxime concitasse videtur secundum bellum Punicum: namque Annibal, filius ejus, assiduis patris obtestationibus eo est perductus ut interire, quam Romanos non experiri, mallet.

illustre et d'une grande beauté, nommé Asdrubal. Amilcar lui donna sa fille en mariage. Nous avons mentionné cet Asdrubal, parce qu'après qu'Amilcar eut été tué, il commanda l'armée et fit de grandes choses; ce fut lui aussi qui pervertit le premier par des largesses les mœurs anciennes des Carthaginois; après sa mort Annibal reçut de l'armée le commandement.

IV. Après qu'Amilcar eut passé la mer, et qu'il fut arrivé en Espagne, il y fit de grands exploits, avec l'aide de la fortune : il soumit des nations très-puissantes et très-belliqueuses; il enrichit toute l'Afrique de chevaux, d'armes et d'argent. Comme il méditait de porter la guerre en Italie, la neuvième année après qu'il était venu en Espagne, il fut tué en se battant contre les Vettons. Sa haine perpétuelle contre les Romains paraît avoir principalement suscité la seconde guerre punique; car Annibal, son fils, grâce aux instances continuelles de son père, en vint à mieux aimer périr que de ne pas se mesurer avec les Romains.

cui dedit suam filiam
in matrimonium.
Fecimus mentionem de hoc
ideo quod,
Amilcare occiso,
ille præfuit exercitui,
gessitque magnas res,
et princeps
pervertit largitione
vetustos mores
Carthaginiensium;
postque mortem ejusdem
Annibal accepit imperium
ab exercitu.

IV. At Amilcar,
posteaquam transiit mare
venitque in Hispaniam,
gessit magnas res
fortuna secunda;
subegit
gentes maximas
bellicosissimasque;
locupletavit Africam totam
equis, armis,
viris, pecunia.
Quum hic meditaretur
inferre bellum in Italiam,
nono anno
postquam venerat
in Hispaniam,
occisus est in prœlio,
pugnans
adversus Vettones.
Odium perpetuum hujus
erga Romanos
videtur maxime concitasse
secundum bellum Puni-
namque Annibal, [cum :
filius ejus,
perductus est
obstestationibus assiduis
patris
eo ut mallet interire
quam non experiri
Romanos.

à qui il donna sa fille
en mariage.
Nous avons fait mention de celui-ci
parce que,
Amilcar ayant été tué,
ce fut lui *qui* commanda l'armée,
et fit de grandes choses,
et le premier
corrompit par *ses* largesses
les vieilles mœurs
des Carthaginois;
et après la mort du même *Asdrubal*
Annibal reçut le commandement
déféré par l'armée.

IV. Cependant Amilcar,
après qu'il eut passé la mer
et fut arrivé en Espagne,
fit de grandes choses
avec une fortune favorable;
il soumit
les nations les plus grandes
et les plus belliqueuses;
il enrichit l'Afrique tout-entière
de chevaux, d'armes,
d'hommes, d'argent.
Comme celui-ci méditait
de porter la guerre en Italie,
la neuvième année
après qu'il était venu
en Espagne,
il fut tué dans une bataille,
en combattant
contre les Vettons.
La haine persévérante de celui-ci
envers les Romains
paraît surtout avoir soulevé
la seconde guerre punique :
car Annibal,
fils de lui,
fut amené
par les instances continuelles
de *son* père
à-ce-point qu'il aimât-mieux périr
que de ne point mettre-à-l'épreuve
les Romains.

ANNIBAL.

I. Annibal, Amilcaris filius, Carthaginiensis. Si verum est, quod nemo dubitat, ut populus Romanus omnes gentes virtute superarit, non est infitiandum Annibalem tanto præstitisse ceteros imperatores prudentia quanto populus Romanus antecedat fortitudine cunctas nationes : nam, quotiescumque cum eo congressus est in Italia, semper discessit superior. Quod nisi domi[1] civium suorum invidia debilitatus esset, Romanos videretur superare potuisse : sed multorum obtrectatio devicit unius virtutem. Hic autem, velut hereditate relictum, odium paternum erga Romanos sic conservavit ut prius animam quam id deposuerit : qui quidem quum *patria pulsus* esset et alienarum opum indigeret, nunquam destiterit animo bellare cum Romanis.

II. Nam, ut omittam Philippum[2], quem absens hostem reddidit Romanis, omnium his temporibus potentissimus rex

---

ANNIBAL.

I. Annibal, fils d'Amilcar, était Carthaginois. S'il est vrai, ce dont personne ne doute, que le peuple romain ait surpassé tous les peuples en valeur, on ne doit point nier qu'Annibal n'ait autant excellé en prudence et en habileté par-dessus tous les autres capitaines, que le peuple romain devançait en courage toutes les nations. Car, toutes les fois qu'Annibal en est venu aux mains avec lui, il est toujours sorti vainqueur du combat. Que s'il n'avait pas été affaibli chez lui par l'envie de ses concitoyens, il semble qu'il aurait pu vaincre les Romains. Mais la jalousie d'un grand nombre triompha du mérite d'un seul. Héritier de la haine de son père pour Rome, il y resta si fidèle qu'il mourut avant d'y renoncer; au point qu'ayant été chassé de sa patrie, et ayant besoin de secours étrangers, il ne cessa jamais de nourrir des projets de guerre contre les Romains.

II. En effet, sans parler de Philippe, qu'il rendit de loin l'ennemi de Rome, le roi Antiochus fut le plus puissant de tous ceux de

ANNIBAL.

I. Annibal,
filius Amilcaris,
Carthaginiensis.
Si est verum,
quod nemo dubitat,
ut populus Romanus
superarit virtute
omnes gentes,
non infitiandum est
Annibalem
præstitisse tanto prudentia
ceteros imperatores
quanto populus Romanus
antecedat fortitudine
cunctas nationes :
nam, quotiescumque
congressus est cum eo
in Italia,
semper discessit superior.
Quod nisi debilitatus esset
domi
invidia suorum civium,
videretur potuisse
superare Romanos :
sed obtrectatio multorum
devicit virtutem unius.
Hic autem conservavit sic
odium paternum
erga Romanos,
velut relictum hereditate,
ut deposuerit animam
priusquam id :
qui quidem,
quum pulsus esset patria
et indigeret
opum alienarum,
nunquam destiterit
bellare animo
cum Romanis.
II. Nam,
ut omittam Philippum,
quem absens
reddidit hostem Romanis,
Antiochus
fuit his temporibus

ANNIBAL.

I. Annibal,
fils d'Amilcar,
Carthaginois.
S'il est vrai,
ce dont personne ne doute,
que le peuple romain
ait surpassé en valeur
toutes les nations,
il ne faut pas nier
Annibal
l'avoir emporté autant en habileté
sur tous-les-autres généraux
que le peuple romain
est-supérieur en bravoure
à tous les peuples :
car, toutes-les-fois-que
il (Annibal) en-vint-aux-mains avec lui
en Italie,
toujours il se retira vainqueur.
Que s'il n'avait été affaibli
à l'intérieur
par l'envie de ses concitoyens,
il paraîtrait avoir pu
vaincre les Romains :
mais le dénigrement d'un grand-nombre
vainquit le mérite d'un-seul.
Or celui-ci garda à-tel-point
la haine de-son-père
envers les Romains,
comme laissée en héritage,
qu'il quitta la vie
avant que *de quitter* cette *haine*.
lui qui à la vérité,
lorsqu'il avait été chassé de *sa* patrie
et avait-besoin
des secours d'-autrui,
jamais ne cessa
de faire-la-guerre en pensée
avec les Romains.
II. En effet,
pour que je laisse-de-côté Philippe
lequel *bien qu'*absent (de loin)
il rendit ennemi des Romains,
Antiochus
fut dans ces temps-là

Antiochus[1] fuit. Hunc tanta cupiditate incendit bellandi, ut usque a Rubro mari arma conatus sit inferre Italiæ. Ad quem quum legati venissent Romani, qui de ejus voluntate explorarent, darentque operam consiliis clandestinis ut Annibalem in suspicionem regi adducerent, tanquam ab ipsis corruptum, alia atque antea sentire, neque id frustra fecissent; idque Annibal comperisset, seque ab interioribus consiliis segregari vidisset : tempore dato adiit ad regem, eique quum multa de fide sua et odio in Romanos commemorasset, hoc adjunxit : « Pater, inquit, meus, Amilcar, puerulo me, utpote non amplius novem annos nato, in Hispaniam imperator proficiscens Carthagine, Jovi Optimo Maximo hostias immolavit. Quæ divina res dum conficiebatur, quæsivit a me vellemne secum in

ce temps-là. Annibal enflamma ce prince d'un si grand désir de faire la guerre, qu'il entreprit de porter ses armes en Italie, depuis les bords de la mer Rouge. Des ambassadeurs romains étant venus vers lui pour observer ses dispositions et travaillant par des menées clandestines à lui faire soupçonner qu'Annibal, corrompu par eux-mêmes, avait des sentiments différents de ceux qu'il avait eus auparavant, et ne l'ayant pas fait en vain ; Annibal l'apprit, et s'étant vu écarter des conseils secrets, il aborda le roi dans un moment favorable ; et, après lui avoir longuement parlé de sa bonne foi et de sa haine pour les Romains, il ajouta ces mots : « Mon père Amilcar, quand j'étais petit enfant, puisque je n'avais pas plus de neuf ans, partant de Carthage pour l'Espagne en qualité de général, immola des victimes au grand Jupiter. Pendant que le sacrifice se faisait, il me demanda si je vou-

rex potentissimus omnium.
Incendit nunc
tanta cupiditate bellandi,
ut conatus sit
inferre arma Italiæ
usque a mari Rubro.
Ad quem
quum legati Romani
venissent,
qui explorarent
de voluntate ejus,
darentque operam
consiliis clandestinis [nem
ut adducerent in suspicio-
Annibalem regi,
tanquam
corruptum ab ipsis
sentire alia
atque antea,
neque fecissent id
frustra,
Annibalque
comperisset id,
vidissetque
se segregari
a consiliis interioribus
regis ;
tempore dato
adiit ad regem,
quumque
commemorasset ei
multa
de sua fide
et odio in Romanos,
adjunxit hoc :
« Meus pater Amilcar,
inquit,
me puerulo,
utpote nato
non amplius novem annos,
proficiscens Carthagine
in Hispaniam
imperator,
immolavit hostias
Jovi Optimo Maximo.
Dum quæ res divina
conficeretur,

le roi le plus puissant de tous.
Il enflamma celui-ci
d'un si-grand désir de faire-la-guerre,
qu'il entreprit
de porter *ses* armes en Italie
depuis la mer Rouge.
Vers lequel
comme des ambassadeurs romains
étaient venus,
lesquels devaient faire un essai (s'assurer)
des dispositions de lui,
et devaient donner *leurs* soins
par des intrigues clandestines
à ce qu'ils amenassent en suspicion (ren-
Annibal au roi, [dissent suspect)
comme (en insinuant que)
corrompu par eux-mêmes
lui avoir (il avait) des sentiments autres
qu'auparavant,
et comme ils n'avaient pas fait cela
vainement,
et qu'Annibal
avait reconnu cela,
et avait vu
lui-même être écarté
des conseils intimes
du roi ; [cordé,
un moment *d'entretien lui* ayant été ac-
il se rendit auprès du roi,
et après que
il eut rappelé à lui
des *faits* nombreux
au sujet de sa loyauté
et de *sa* haine contre les Romains,
il ajouta ceci :
« Mon père Amilcar,
dit-il,
moi *étant* tout-enfant ;
en-tant-que né (car j'étais né)
depuis pas plus de neuf ans,
partant de Carthage
pour l'Espagne
comme général,
immola des victimes
à Jupiter Très-bon *et* Très-grand.
Tandis que cette opération sacrée
s'accomplissait,

castra proficisci. Id quum libenter accepissem, atque ab eo petere cœpissem ne dubitaret ducere, tum ille : « Faciam, « inquit, si fidem mihi, quam postulo, dederis. » Simul me ad aram adduxit, apud quam sacrificare instituerat, eamque, ceteris remotis, tenentem jurare jussit nunquam me in amicitia cum Romanis fore. Id ego jusjurandum patri datum usque ad hanc ætatem ita conservavi ut nemini dubium esse debeat quin reliquo tempore eadem mente sim futurus. Quare, si quid amice de Romanis cogitabis, non imprudenter feceris si me celaris; quum quidem bellum parabis, te ipsum frustraberis si non me in eo principem posueris. »

III. Hac igitur, qua diximus, ætate cum patre in Hispaniam profectus est. Cujus post obitum, Asdrubale imperatore suf-

drais partir avec lui pour l'armée. Comme j'eus reçu cette proposition avec plaisir, et que je me fus mis à le prier de ne pas balancer à m'emmener : *Je le ferai, si tu me donnes la parole que je te demande.* Et en même temps il me conduisit à l'autel, où il avait commencé à sacrifier; et tous les autres assistants étant écartés, il m'ordonna, pendant que j'y posais la main, de jurer que je ne serais jamais en amitié avec les Romains. Ce serment que je fis à mon père, je l'ai gardé jusqu'à ce jour de telle manière, qu'il ne doit être douteux à personne que, durant le reste de ma vie, je ne sois dans la même disposition. Si donc tu médites quelque alliance à l'égard des Romains, tu feras prudemment de me le cacher; mais quand tu prépareras la guerre contre eux, tu te nuiras à toi-même si tu ne me fais pas chef de l'entreprise. »

III. A l'âge donc que nous avons dit, Annibal partit pour l'Espagne avec son père; à la mort d'Amilcar, Asdrubal lui ayant été

quæsivit a me
vellemne proficisci secum
in castra.
Quum accepissem id
libenter,
atque cœpissem
petere ab eo
ne dubitaret ducere,
tum ille :
« Faciam, inquit,
« si dederis mihi
« fidem quam postulo. »
Simul adduxit me
ad aram,
apud quam instituerat
sacrificare,
ceterisque remotis,
jussit
tenentem eam
jurare me nunquam
fore in amicitia
cum Romanis.
Ego conservavi
usque ad hanc ætatem
id jusjurandum
datum patri,
ita ut debeat
esse dubium nemini
quin futurus sim
eadem mente
reliquo tempore.
Quare,
si cogitabis quid amice
de Romanis,
non feceris imprudenter
si celaris me ;
quum quidem parabis
bellum,
frustraberis te ipsum
si non posueris me
principem in eo. »
III. Hac igitur ætate,
qua diximus,
profectus est Hispaniam
cum patre.
Post obitum cujus,
Asdrubale suffecto

il demanda à moi
si je voulais partir avec lui
pour les camps.
Lorsque j'eus accepté cela
de-bon-gré,
et que j'eus commencé
à demander à lui
qu'il n'hésitât pas à *m'*emmener,
alors celui-là :
« Je *le* ferai, dit-il,
« si tu donnes à moi
« la parole que je demande. »
En-même-temps il amena moi
vers l'autel,
auprès duquel il avait commencé
à faire-le-sacrifice,
et tous-les-autres étant éloignés,
il ordonna *moi*
tenant (touchant) cet *autel*
jurer moi jamais
ne devoir être en amitié
avec les Romains.
Moi j'ai observé
jusqu'à cet âge
ce serment
donné à *mon* père,
de-telle-façon qu'il *ne* doive
être douteux pour personne
que je ne doive être
dans le même sentiment
le reste-du temps.
C'est-pourquoi,
si tu médites quelque chose amicalement
au-sujet-des Romains,
tu n'auras pas agi sans-prudence
si tu *le* caches à moi ;
mais en vérité quand tu prépareras
la guerre,
tu feras-tort à toi-même
si tu n'établis pas moi
tenant-le-premier-rang dans cette *guerre*. »
III. Donc à cet âge,
que nous avons dit,
il partit pour l'Espagne
avec *son* père.
Après la mort de celui-ci,
Asdrubal ayant été mis-à-*sa*-place

fecto, equitatui omni præfuit. Hoc quoque interfecto, exercitus summam imperii ad eum detulit : id, Carthaginem delatum, publice comprobatum est. Sic Annibal, minor quinque et viginti annis natus, imperator factus, proximo triennio omnes gentes Hispaniæ bello subegit; Saguntum, fœderatam civitatem[1], vi expugnavit : tres exercitus maximos comparavit. Ex his unum in Africam misit, alterum cum Adrusbale fratre in Hispania reliquit, tertium in Italiam secum duxit. Saltum Pyrenæum transiit; quacumque iter fecit, cum omnibus incolis conflixit; neminem nisi victum dimisit. Ad Alpes postea quam venit, quæ Italiam ab Gallia sejungunt, quas nemo unquam cum exercitu ante eum, præter Herculem Graium[2], transierat (quo facto is hodie saltus *Graius* appellatur), Alpicos, conantes prohibere transitu, concidit, loca patefecit,

donné pour successeur, Annibal commanda toute la cavalerie. Le nouveau général ayant aussi été tué, l'armée lui déféra le suprême commandement. Ce choix, connu à Carthage, y fut approuvé par l'autorité publique. Annibal ainsi fait général, ayant moins de vingt-cinq ans, soumit par les armes, dans le cours des années suivantes, toutes les nations de l'Espagne; il prit de force Sagonte, ville alliée des Romains; il forma trois armées très-puissantes. Il en envoya une en Afrique, il en laissa une en Espagne avec son frère Asdrubal; il mena la troisième avec lui en Italie. Il passa les défilés des Pyrénées. Partout où il fit route, il se battit avec les habitants du pays; il ne laissa aucun peuple qu'il ne l'eût vaincu. Après qu'il fut arrivé aux Alpes, qui séparent l'Italie de la Gaule, que jamais personne n'avait traversées avant lui avec une armée, si ce n'est l'Hercule grec (d'où vient qu'aujourd'hui elles sont appelées les Alpes grecques), il tailla en pièces les habitants de ces montagnes, qui entreprenaient d'arrêter sa marche. Il s'ouvrit des passages, se fraya des chemins, et fit en

imperatore,
præfuit omni equitatui.
Hoc quoque interfecto,
exercitus detulit ad eum
summam imperii :
id, delatum Carthaginem,
comprobatum est publice.
Sic Annibal,
natus minor
quinque et viginti annis,
factus imperator,
subegit bello
triennio proximo
omnes gentes Hispaniæ ;
expugnavit vi Saguntum,
civitatem fœderatam ;
comparavit
tres exercitus maximos.
Misit unum ex his
in Africam,
reliquit alterum
in Hispania
cum fratre Asdrubale,
duxit tertium secum
in Italiam.
Transiit
saltum Pyrenæum ;
quacumque fecit iter,
conflixit cum incolis ;
dimisit neminem
nisi victum.
Posteaquam venit
ad Alpes,
quæ sejungunt Italiam
ab Gallia,
quas nemo unquam
transierat ante eum
cum exercitu,
præter Herculem Graium
(quo facto
is saltus hodie
appellatur Graius),
concidit Alpicos,
conantes
prohibere transitu,
patefecit loca,
munivit itinera,

comme général ;
il fut-à-la-tête-de toute la cavalerie.
Celui-ci aussi ayant été tué,
l'armée déféra à lui
l'ensemble du commandement :
cet *acte*, apporté (annoncé) à Carthage,
fut approuvé au-nom-de-l'État.
Ainsi Annibal,
étant-par-naissance moins-âgé
que cinq et vingt (vingt-cinq) ans,
fait général,
soumit par la guerre
dans les trois-années suivantes
toutes les nations de l'Espagne ;
il enleva par la force Sagonte,
cité alliée *des Romains* ;
il réunit
trois armées très-grandes.
Il envoya l'une de celles-ci
en Afrique,
laissa la seconde
en Espagne
avec *son* frère Asdrubal,
emmena la troisième avec lui-même
en Italie.
Il traversa
la gorge des-Pyrénées ;
partout où il fit route (passa),
il lutta avec les habitants ;
il *ne* laissa-partir personne
sinon vaincu.
Lorsqu'il fut arrivé
auprès des Alpes,
qui séparent l'Italie
de la Gaule,
et que personne jamais
n'avait franchies avant lui
avec une armée,
excepté l'Hercule grec
(d'après lequel fait
ce défilé aujourd'hui
est appelé Grec,
il tailla-en-pièces les habitants-des-Alpes,
qui s'efforçaient
de l'écarter du passage,
ouvrit *ces* contrées,
pratiqua des routes,

itinera munivit, effecitque ut ea elephantus ornatus ire posset, qua antea unus homo inermis vix poterat repere. Hac copias traduxit, in Italiamque pervenit.

IV. Conflixerat apud Rhodanum cum P. Cornelio Scipione consule, eumque pepulerat. Cum hoc eodem, de Clastidio[1], apud Padum decernit, saucium inde ac fugatum dimittit. Tertio, idem Scipio cum collega Tiberio Longo[2] apud Trebiam adversus eum venit; cum his manum conseruit, utrosque profligavit. Inde per Ligures Apenninum transiit, petens Etruriam. Hoc itinere adeo gravi morbo afficitur oculorum ut postea nunquam dextero æque bene usus sit. Qua valetudine quum etiamnunc premeretur lecticaque ferretur, C. Flaminium consulem apud Trasimenum cum exercitu insidiis circumventum occidit; neque multo post, C. Centenium prætorem, cum

sorte qu'un éléphant chargé pût marcher par des endroits où un homme seul et sans armes pouvait à peine ramper. Ce fut par là qu'il fit passer ses troupes, et qu'il parvint en Italie.

IV. Il s'était battu près du Rhône avec le consul Cornélius Scipion, et l'avait repoussé. Il combattit le même consul auprès du Pô, pour Clastidium ; il le renvoya de là blessé et en fuite. Le même Scipion marcha une troisième fois contre lui vers la Trébie, avec son collègue Tibérius Longus. Annibal en vint aux mains avec eux, et les défit l'un et l'autre. De là, il passa l'Apennin par le pays des Liguriens, marchant vers l'Étrurie. Dans cette route il fut attaqué d'un mal d'yeux si grave, que dans la suite il ne se servit jamais aussi bien de l'œil droit qu'auparavant. Tandis qu'il était encore affligé de cette incommodité et qu'il était porté en litière, il fit perdre la vie au consul Caïus Flaminius, et tailla en pièces son armée à Trasimène, après l'avoir cerné dans une embuscade. Il traita de même, peu de temps après, le préteur Caïus Centénius, qui occupait des défilés

effecitque
ut elephantus ornatus
posset ire eo,
quo antea
unus homo inermis
poterat vix repere.
Traduxit copias hac,
pervenitque in Italiam.
IV. Conflixerat
apud Rhodanum
cum P. Cornelio Scipione
consule,
pepuleratque eum.
Decernit cum hoc eodem
de Clastidio,
apud Padum,
dimittitque inde
saucium ac fugatum.
Tertio
idem Scipio cum collega
Tiberio Longo
venit adversus eum
apud Trebiam;
conseruit manum
cum his,
profligavit utrosque.
Inde transiit Apenninum
per Ligures,
petens Etruriam.
Hoc itinere
afficitur morbo oculorum
adeo gravi
ut nunquam postea
usus sit dextro
æque bene.
Qua valetudine
quum premeretur
etiamnunc
ferreturque lectica,
occidit
consulem C. Flaminium
circumventum insidiis
cum exercitu
apud Trasimenum;
neque multo post,
prætorem C. Centenium,
occupantem saltus

et fit *en sorte*
qu'un éléphant équipé (avec sa charge)
pût aller par là,
par où auparavant
un-seul homme sans-armes
pouvait à-peine se glisser.
Il fit-passer *ses* troupes par là,
et arriva en Italie.
IV. Il en-était-venu-aux-mains
auprès du Rhône
avec P. Cornélius Scipion
consul,
et avait battu lui.
Il lutte avec ce même *Scipion*
au-sujet-de Clastidium,
auprès du Pô,
et *le* laisse-partir de là
blessé et mis-en-fuite.
Une-troisième-fois
le même Scipion avec *son* collègue
Tibérius Longus
s'avança contre lui
auprès de la Trébie;
il engagea la main (en vint aux mains)
avec ceux-ci,
et *les* battit l'un-et-l'autre.
De là il franchit l'Apennin
à travers les Liguriens (la Ligurie),
gagnant (pour gagner) l'Étrurie.
Dans ce trajet
il est atteint d'une maladie des yeux
tellement grave
que jamais dans-la-suite
il ne se servit de l'*œil* droit
aussi bien *qu'auparavant*.
Par laquelle maladie
tandis qu'il était tourmenté
alors encore
et était porté en litière,
il tua
le consul C. Flaminius
enveloppé dans une embuscade
avec *son* armée
auprès de Trasimène;
et pas beaucoup (peu de temps) après,
il tua le préteur C. Centénius,
qui occupait les défilés

delecta manu saltus occupantem. Hinc in Apuliam pervenit. Ibi obviam ei venerunt duo consules, Terentius et L. Paulus Æmilius. Utriusque exercitus uno prœlio[1] fugavit; Paulum consulem occidit, et aliquot præterea consulares, in his Cn. Servilium Geminum, qui superiore anno fuerat consul.

V. Hac pugna pugnata, Romam profectus nullo resistente, in propinquis urbis montibus moratus est. Quum aliquot ibi dies castra habuisset, et reverteretur Capuam, Q. Fabius Maximus, dictator Romanus[2], in agro Falerno se ei objecit. Hic, clausus locorum angustiis, noctu sine ullo detrimento exercitus se expedivit. Fabio, callidissimo imperatori, verba dedit : namque, obducta nocte, sarmenta in cornibus juvencorum deligata incendit, ejusque generis *multitudinem magnam* dispalatam immisit. Quo repentino objectu viso, tantum terrorem injecit exercitui Romanorum, ut egredi extra vallum

avec un corps d'élite. Il entra ensuite en Apulie. Là, vinrent au-devant de lui les deux consuls, Caïus Térentius Varron et L. Paul-Émile. Il mit en fuite leurs deux armées dans une seule bataille. Le consul Paul-Émile, et, en outre, quelques consulaires, y furent tués; parmi ceux-ci, Cnéïus Servilius Géminus, qui l'année précédente avait été consul.

V. Après cette bataille, Annibal marcha vers Rome sans trouver de résistance. Il s'arrêta sur les montagnes voisines de la ville. Après avoir campé là quelques jours, comme il retournait à Capoue, Quintus Fabius Maximus, dictateur des Romains, se présenta devant lui, sur le territoire de Falerne. Annibal, enfermé dans des défilés, s'en dégagea la nuit, sans que son armée eût souffert. Il joua Fabius, général très-rusé : car, pendant une nuit obscure, il mit le feu à des sarments liés aux cornes de jeunes taureaux, et lâcha de tous côtés une grande multitude de ces animaux, qui se dispersèrent çà et là. Par ce spectacle offert tout à coup aux yeux, il jeta une si grande terreur dans l'armée des Romains, qu'aucun d'eux n'osa sortir

cum manu delecta.
Hinc pervenit in Apuliam.
Ibi duo consules,
C. Terentius
et L. Paulus Æmilius,
venerunt obviam ei.
Fugavit uno prœlio
exercitus utriusque;
occidit consulem Paulum,
et præterea
aliquot consulares,
in his
Cn. Servilium Geminum,
qui fuerat consul
anno superiore.
V. Hac pugna pugnata,
profectus Romam,
nullo resistente,
moratus est
in montibus
propinquis urbis.
Quum habuisset castra ibi
aliquot dies,
et reverteretur Capuam,
Q. Fabius Maximus,
dictator Romanus,
se objecit ei
in agro Falerno.
Hic, clausus
angustiis locorum,
se expedivit noctu
sine ullo detrimento
exercitus.
Dedit verba Fabio,
imperatori callidissimo :
namque, nocte obducta,
incendit sarmenta
deligata in cornibus
juvencorum,
immisitque
magnam multitudinem
ejus generis
dispalatam.
Quo viso repentino
objecto,
injecit tantum terrorem
exercitui Romanorum,

avec une troupe d'élite.
De là il arriva en Apulie.
Là les deux consuls,
C. Terentius
et L. Paulus Émilius,
vinrent à-la-rencontre à (de) lui.
Il mit-en-déroute en un-seul combat
les armées de l'un-et-l'autre;
il tua le consul Paulus,
et en outre
quelques *personnages* consulaires,
et parmi ceux-ci
Cn. Servilius Géminus,
qui avait été consul
l'année précédente.
V. Cette bataille ayant été livrée,
étant parti pour Rome,
personne ne *lui* résistant,
il s'arrêta
sur les montagnes
voisines de la ville.
Comme il avait eu *son* camp là
pendant quelques jours,
et qu'il retournait à Capoue,
Q. Fabius Maximus,
dictateur romain,
se jeta-au-devant de lui
sur le territoire de-Falerne.
Là, renfermé [filé),
dans un espace-resserré de lieux (un dé-
il se dégagea de nuit
sans aucune perte
de *son* armée.
Il donna des paroles à (trompa) Fabius,
général très-habile :
car, la nuit s'étant étendue *sur la terre*,
il mit-le-feu à des sarments
attachés aux cornes
de jeunes-taureaux,
et lança
un grand nombre
d'animaux de cette espèce
se-répandant-de-tous-côtés.
Ce spectacle soudain (imprévu)
ayant été présenté,
il jeta une si-grande terreur
dans l'armée des Romains,

nemo sit ausus. Hanc post rem gestam, non ita multis diebus, M. Minucium Rufum, magistrum equitum, pari ac dictatorem imperio, dolo productum in prœlium, fugavit. Tiberium Sempronium Gracchum, iterum consulem, in Lucanis absens in insidias inductum sustulit[1]; Marcum Claudium Marcellum, quinquies consulem, apud Venusiam pari modo interfecit. Longum est enumerare prœlia : quare hoc unum satis erit dictum, ex quo intelligi possit quantus ille fuerit : quandiu in Italia fuit, nemo ei in acie restitit; nemo adversus eum, post Cannensem pugnam, in campo castra posuit.

VI. Hic invictus, patriam defensum revocatus, bellum gessit adversus P. Scipionem, filium ejus quem ipse primum apud Rhodanum, iterum apud Padum, tertio apud Trebiam fugaverat. Cum hoc, exhaustis jam patriæ facultatibus, cupivit

de son retranchement. Peu de jours après cette action, il mit en fuite, dans une bataille où il l'avait engagé par ruse, Marcus Minutius Rufus, maître de la cavalerie, qui avait une autorité égale à celle du dictateur. Dirigeant de loin les événements, il fit périr dans la Lucanie, après l'avoir attiré dans des embuscades, Tibérius Sempronius Gracchus, consul pour la seconde fois. Il fit perdre la vie de la même manière, auprès de Venouse, à Marcus Claudius Marcellus, qui avait été cinq fois consul. Il serait long d'énumérer ses batailles. Un mot suffit pour faire juger de sa supériorité : tant qu'il fut dans l'Italie, personne ne lui résista sur un champ de bataille; personne, après la bataille de Cannes, ne campa en plaine devant lui.

VI. Ce guerrier invaincu, rappelé pour défendre sa patrie, fit la guerre contre Publius Scipion, fils de ce Publius Scipion que lui-même avait mis en fuite, d'abord près du Rhône, une seconde fois près du Pô, et une troisième auprès de la Trébie. Les ressources de

ut nemo ausus sit
egredi extra vallum.
Diebus non ita multis
post hanc rem gestam,
fugavit
M. Minucium Rufum,
magistrum equitum,
imperio pari
ac dictatorem,
productum dolo
in prœlium.
Absens
sustulit in Lucanis
Tiberium Sempronium
Gracchum,
consulem iterum,
inductum in insidias ;
interfecit pari modo
apud Venusiam
Marcum Claudium
Marcellum,
quinquies consulem.
Est longum
enumerare prœlia :
quare hoc unum dictum
erit satis,
ex quo possit intelligi
quantus ille fuerit :
quandiu fuit in Italia,
nemo restitit ei
in acie ;
nemo,
post pugnam Cannensem,
posuit castra adversus eum
in campo.

VI. Hic invictus,
revocatus
defensum patriam,
gessit bellum
adversus P. Scipionem,
filium ejus quem ipse
fugaverat
primum apud Rhodanum,
iterum apud Padum,
tertio apud Trebiam.
Facultatibus patriæ
exhaustis jam,

que personne n'osa
sortir hors du retranchement.
Des jours pas tellement nombreux (peu
après ce fait accompli, [de jours)
il mit en-déroute
M. Minucius Rufus,
maître des cavaliers (de la cavalerie),
révêtu d'une autorité aussi-grande
que le dictateur,
attiré (après l'avoir attiré) par une ruse
à un combat.
Quoique absent
il fit-périr chez les Lucaniens
Tibérius Sempronius
Gracchus,
consul pour-la-seconde-fois,
amené dans des embûches ;
il tua d'une pareille manière
auprès de Venouse
Marcus Claudius
Marcellus,
cinq-fois consul.
Il est (serait) long
d'énumérer *ses* batailles :
c'est-pourquoi cette seule chose dite
sera assez, [(pour faire comprendre)
d'après laquelle il puisse être compris
combien-grand celui-là fut :
tant qu'il fut en Italie,
personne ne résista à lui
en bataille-rangée ;
personne,
après la bataille de-Cannes,
n'établit *son* camp en-face-de lui
dans la plaine.

VI. Ce *général* invaincu,
rappelé
pour défendre *sa* patrie,
fit la guerre
contre P. Scipion,
fils de celui que lui-même
avait mis-en-déroute
d'abord auprès du Rhône,
une-seconde-fois auprès du Pô,
une-troisième-fois auprès de la Trébie.
Les ressources de *sa* patrie
étant épuisées déjà,

in præsentia bellum componere, quo valentior postea congrederetur. In colloquium convenit : conditiones non convenerunt. Post id factum paucis diebus, apud Zamam cum eodem conflixit. Pulsus, incredibile dictu, biduo et duabus noctibus Adrumetum pervenit, quod abest a Zama circiter millia passuum trecenta[1]. In hac fuga, Numidæ, qui simul cum eo ex acie excesserant, insidiati sunt ei : quos non solum effugit, sed etiam ipsos oppressit. Adrumeti reliquos ex fuga collegit; novis delectibus, paucis diebus, multos contraxit.

VII. Quum in apparando acerrime esset occupatus, Carthaginienses bellum cum Romanis composuerunt. Ille nihilo secius exercitui postea præfuit, resque in Africa gessit; itemque Mago frater ejus, usque ad P. Sulpicium et C. Aurelium consules. His enim magistratibus, legati Carthaginienses

sa patrie étant épuisées, il désira obtenir une trêve, pour l'attaquer dans la suite avec plus de force. Il eut une conférence avec Scipion, mais on ne s'accorda pas sur les conditions de la paix. Peu de jours après cet événement, il en vint aux mains avec le même général auprès de Zama. Battu et mis en fuite, il parvint, ce qui est incroyable à dire, en deux jours et deux nuits, à Adrumète, qui est distante de Zama d'environ trois cents milles. Dans cette fuite, les Numides, qui s'étaient sauvés avec lui du champ de bataille, lui tendirent des embûches; non-seulement il leur échappa, mais encore il les accabla eux-mêmes. A Adrumète, il recueillit le reste des fuyards, et, par de nouvelles levées, il forma en peu de jours un nombreux corps d'armée.

VII. Pendant qu'il s'occupait avec activité à préparer la guerre, les Carthaginois traitèrent avec les Romains. Annibal n'en fut pas moins, ensuite, à la tête de l'armée, et il fit des entreprises en Afrique, ainsi que son frère Magon, jusqu'au consulat de Publius Sulpicius et de Caïus Aurélius. Ceux-ci étant en charge, des ambassadeurs cartnaginois vinrent à Rome pour rendre grâces au sénat

concupivit
componere bellum cum hoc
in præsentia,
quo valentior
congrederetur postea.
Convenit in colloquium :
conditiones
non convenerunt.
Paucis diebus
post id factum,
conflixit cum eodem
apud Zamam.
Pulsus, biduo
et duabus noctibus,
incredibile dictu,
pervenit Adrumetum,
quod abest a Zama
trecenta millia passuum
circiter.
In hac fuga, Numidæ
qui excesserant ex acie
simul cum eo,
insidiati sunt ei :
quos non solum effugit,
sed etiam oppressit ipsos.
Collegit Adrumeti
reliquos ex fuga ;
novis delectibus,
paucis diebus,
contraxit multos.

VII. Quum esset occupatus acerrime
in apparando,
Carthaginienses
composuerunt bellum
cum Romanis.
Ille nihilo secius
præfuit exercitui
postea,
gessitque res in Africa ;
itemque Mago, frater ejus,
usque ad consules
P. Sulpicium
et C. Aurelium.
His enim magistratibus,
legati Carthaginienses
venerunt Romam,

il souhaita
d'arranger la guerre (faire la paix) avec
pour le présent,
afin que plus fort
il en-vînt-aux-mains dans-la-suite.
Il vint-*le*-trouver à une entrevue :
les conditions
ne s'accordèrent pas.
Peu de jours
après ceci fait (cette entrevue),
il engagea-la-lutte avec le même *Scipion*,
auprès de Zama.
Battu, en deux-jours
et deux nuits,
chose incroyable à dire,
il arriva à Adrumète,
qui est-éloignée de Zama
de trois-cents milliers de pas
environ.
Dans cette fuite, les Numides
qui étaient sortis de la bataille
en-même-temps avec lui,
tendirent-des embûches à lui :
auxquels non-seulement il échappa,
mais encore il *les* écrasa eux-mêmes.
Il rassembla à Adrumète
ceux-qui-restaient de la déroute ;
par de nouvelles levées,
en peu-de jours,
il réunit de nombreux *soldats*.

VII. Tandis qu'il était occupé très-activement
à faire-des-préparatifs,
les Carthaginois
arrangèrent la guerre (firent la paix)
avec les Romains.
Celui-là en rien moins (néanmoins)
fut-à-la-tête de l'armée
dans-la-suite,
et fit des expéditions en Afrique ;
et de même Magon, frère de lui,
jusqu'aux consuls (au consulat de)
P. Sulpicius
et C. Aurélius.
En effet ceux-ci *étant* magistrats,
des députés carthaginois
vinrent à Rome,

Romam venerunt, qui senatui populoque Romano gratias agerent, quod cum his pacem fecissent, ob eamque rem corona aurea eos donarent, simulque peterent ut obsides eorum Fregellis[1] essent, captivique redderentur. His ex senatusconsulto responsum est, « Munus eorum gratum acceptumque esse; obsides, quo loco rogarent, futuros; captivos non remissuros, quod Annibalem, cujus opera susceptum bellum foret, inimicissimum nomini Romano, etiamnunc cum imperio apud exercitum haberent, itemque fratrem ejus Magonem. » Hoc responso Carthaginienses cognito Annibalem domum Magonemque revocarunt. Hic ut rediit, prætor factus est, postquam rex[2] fuerat anno secundo et vicesimo : ut enim Romæ consules, sic Carthagine quotannis annui bini reges creabantur. In eo magistratu pari diligentia se Annibal præbuit ac fuerat in bello : namque effecit ex novis vectigalibus non solum ut esset pecunia quæ Romanis ex fœdere

et au peuple romain de ce qu'ils avaient fait la paix avec eux, pour leur faire présent d'une couronne d'or, et leur demander en même temps que leurs otages fussent placés à Frégelles, et que leurs prisonniers leur fussent rendus. Il leur fut répondu, par un sénatus-consulte, « que leur présent était agréable et bien reçu; que leurs otages seraient dans le lieu où ils le demandaient; mais qu'on ne leur remettrait point leurs prisonniers, parce qu'ils avaient, alors même encore, à la tête de leur armée, cet Annibal par les mains duquel la guerre avait été entreprise, cet ennemi acharné du nom romain, et en même temps son frère Magon. » Les Carthaginois, ayant appris cette réponse, rappelèrent chez eux Annibal et Magon. Annibal revint et fut fait préteur vingt-deux ans après avoir été roi. Car on créait chaque année à Carthage deux rois annuels, comme deux consuls à Rome. Dans cette magistrature, Annibal montra la même activité qu'il avait eue dans la guerre. Il trouva, en effet, dans de nouveaux impôts, non-seulement de quoi payer aux Ro-

qui agerent gratias
senatui
populoque Romano,
quod fecissent pacem
cum his,
donarentque eos
ob eam rem
corona aurea,
simulque peterent
ut obsides eorum
essent Fregellis,
captivique redderentur.
Responsum est his
ex senatusconsulto
« Munus eorum
esse gratum acceptumque;
obsides futuros loco
quo rogarent;
non remissuros
captivos,
quod haberent etiamnunc
apud exercitum
cum imperio
Annibalem, opera cujus
bellum susceptum foret,
itemque Magonem,
fratrem ejus. »
Carthaginienses,
hoc responso cognito,
revocarunt domum
Annibalem Magonemque.
Ut hic rediit,
factus est prætor,
secundo et vicesimo anno
postquam fuerat rex :
ut enim consules Romæ,
sic Carthagine
bini reges annui
creabantur quotannis.
In eo magistratu
Annibal se præbuit
diligentia pari
ac fuerat in bello :
namque effecit
ex novis vectigalibus
non solum
ut esset pecunia

lesquels devaient rendre grâce
au sénat
et au peuple romain,
de ce qu'ils avaient fait la paix
avec ceux-ci (les Carthaginois),
et devaient gratifier eux
pour ce fait
d'une couronne d'or,
et en-même-temps devaient demander
que les otages d'eux
fussent à Frégelles, [dus.
et que *leurs* prisonniers *leur* fussent ren-
Il fut répondu à ceux-ci
d'après un sénatus-consulte
« Le présent d'eux
être agréable et accueilli;
leurs otages devoir être dans l'endroit
où ils demandaient *qu'ils fussent;*
les Romains ne devoir pas *leur* renvoyer
leurs prisonniers,
parce qu'ils avaient encore-alors
auprès de *leur* armée
avec un commandement
Annibal, par les soins duquel
la guerre avait été entreprise,
et de même Magon,
frère de lui. »
Les Carthaginois,
cette réponse étant connue,
rappelèrent à la maison
Annibal et Magon.
Dès que celui-ci (Annibal) fut revenu,
il fut fait préteur, [année
la deuxième et vingtième (vingt-deuxième)
après qu'il avait été roi :
car comme des consuls *sont élus* à Rome,
ainsi à Carthage
deux rois annuels (pour l'année)
étaient créés (élus) tous-les-ans.
Dans cette magistrature
Annibal se montra
d'un zèle aussi-grand
qu'il avait été dans la guerre :
car il fit
par-suite-de nouveaux impôts
non-seulement
qu'il y eût de l'argent

penderetur, sed etiam superesset quæ in ærario reponeretur. Deinde, anno post prætúram, M. Claudio, L. Furio consulibus, Romani legati Carthaginem venerunt. Hos Annibal sui exposcendi gratia missos ratus, priusquam his senatus daretur, navem conscendit clam, atque in Syriam ad Antiochum profugit. Hac re palam facta, Pœni naves duas, quæ eum comprehenderent, si possent consequi, miserunt; bona ejus publicarunt, domum a fundamentis disjecerunt; ipsum exsulem judicarunt.

VIII. At Annibal, anno tertio postquam domo profugerat, L. Cornelio, Q. Minucio consulibus, cum quinque navibus Africam accessit in finibus Cyrenæorum, si forte Carthaginienses ad bellum, Antiochi spe fiduciaque, inducere posset; cui jam persuaserat ut cum exercitibus in Italiam proficisceretur. Huc Magonem fratrem excivit. Id ubi Pœni re-

mains le tribut stipulé dans le traité, mais encore un excédant à verser dans le trésor public. Un an après sa préture, Marcus Claudius et Lucius Furius étant consuls, des ambassadeurs romains vinrent à Carthage. Annibal, pensant qu'ils avaient été envoyés pour demander instamment qu'on leur livrât sa personne, avant qu'ils fussent admis au sénat, monta clandestinement sur un vaisseau, et s'enfuit en Syrie, auprès d'Antiochus. Cet événement devenu public, les Carthaginois envoyèrent deux bâtiments après lui, pour l'arrêter, s'ils pouvaient l'atteindre. Ils mirent ses biens en vente; ils renversèrent sa maison de fond en comble; ils le déclarèrent banni.

VIII. Trois ans après sa fuite, Lucius Cornélius et Quintus Minucius étant consuls, Annibal aborda en Afrique, sur les frontières des Cyrénéens, avec cinq vaisseaux, pour voir s'il pourrait par hasard entraîner les Carthaginois à faire la guerre, sur l'espoir et l'assurance du secours d'Antiochus, à qui il avait déjà persuadé de transporter ses armées en Italie. Il manda vers lui son frère Magon. Dès

quæ penderetur Romanis
ex fœdere,
sed etiam supĕresset
quæ reponeretur in ærario.
Deinde,
anno post prætūram,
M. Claudio, L. Furio
consulibus,
legati Romani
venerunt Carthaginem.
Annibal,
ratus hos missos
gratia exposcendi sui,
priusquam senatŭs
daretur his,
conscendit navem clam,
atque profugit in Syriam
ad Antiochum.
Hac re facta palam,
Pœni
miserunt duas naves,
quæ comprehenderent eum,
si possent consequi;
publicarunt bona ejus;
diŝjecerunt domum
a fundamentis;
judicārunt
ipsum exsulem.

VIII. At Annibal,
tertio anno postquam
profugerat domo,
L. Cornelio, Q. Minucio
consulibus,
accessit Africam
cum quinque navibus
in finibus Cyrenæorum,
si forte posset
inducere Carthaginienses
ad bellum
spe fiduciaque Antiochi;
cui jam persuaserat
ut proficisceretur
in Italiam
cum exercitibus.
Excivit huc
fratrem Magonem.
Ubi Pœni

qui fût (pour être payé) aux Romains
selon le traité,
mais encore qu'il y *en* eût-de-surplus
qui fût mis dans le trésor.
Ensuite,
l'année après *la* préture,
M. Claudius *et* L. Furius
étant consuls,
des ambassadeurs romains
vinrent à Carthage.
Annibal,
persuadé ceux-ci *avoir été* envoyés
en vue de demander-l'extradition-de lui,
avant qu'*une audience du* sénat
fût donnée à ceux-ci,
monta sur un vaisseau furtivement,
et s'enfuit en Syrie
vers Antiochus.
Ce fait ayant été mis à-découvert,
les Carthaginois
envoyèrent deux vaisseaux,
qui devaient saisir lui,
s'ils pouvaient l'atteindre;
ils confisquèrent les biens de lui;
ils démolirent sa maison
depuis les fondations;
ils déclarèrent-par-jugement
lui-même exilé.

VIII. Cependant Annibal,
la troisième année après que
il s'était enfui de sa demeure,
L. Cornélius *et* Q. Minucius
étant consuls,
aborda en Afrique
avec cinq vaisseaux
sur les frontières des Cyrénéens,
pour voir si par hasard il pourrait
amener les Carthaginois
à la guerre
par l'espoir et la confiance d'Antiochus;
auquel déjà il avait persuadé
qu'il partît
pour l'Italie
avec des armées.
Il fit-venir là
son frère Magon.
Dès que les Carthaginois

sciverunt, Magonem eadem, qua fratrem, absentem pœna affecerunt. Illi, desperatis rebus, quum solvissent naves ac vela ventis dedissent, Annibal ad Antiochum pervenit. De Magonis interitu duplex memoria prodita est; namque alii naufragio, alii a servis ipsius interfectum eum, scriptum reliquerunt. Antiochus autem, si tam in agendo bello parere voluisset consiliis ejus quam in suscipiendo instituerat, propius Tiberi quam Thermopylis de summa imperii dimicasset. Quem, etsi multa stulte conari videbat, tamen nulla deseruit in re. Præfuit paucis navibus, quas ex Syria jussus erat in Asiam ducere, hisque adversus Rhodiorum classem in Pamphylio mari conflixit. Quo quum multitudine adversariorum sui superarentur, ipse, quo cornu rem gessit, fuit superior.

que les Carthaginois l'apprirent, ils frappèrent Magon absent de la même peine que son frère. Tout espoir étant perdu, les deux frères ayant levé l'ancre et mis à la voile, Annibal parvint chez Antiochus. On a publié un double rapport sur la mort de Magon; car les uns ont écrit qu'il périt dans un naufrage, les autres qu'il fut tué par ses propres domestiques. Quant à Antiochus, si, pour faire la guerre, il avait voulu se soumettre aux conseils d'Annibal, comme il s'y était d'abord soumis en l'entreprenant, il aurait combattu pour l'empire plus près du Tibre que des Thermopyles. Quoique Annibal lui vît tenter beaucoup d'entreprises d'une manière extravagante, il ne l'abandonna cependant en rien. Il commanda un petit nombre de vaisseaux, qu'il avait ordre de mener de Syrie en Asie, et avec ces vaisseaux il se battit contre la flotte des Rhodiens, sur la mer de Pamphylie. Quoique les siens fussent accablés par la multitud. des ennemis, l'aile où il commandait conserva l'avantage.

resciverunt id,
affecerunt
Magonem absentem
eadem pœna qua fratrem.
Quum illi,
rebus desperatis,
solvissent naves
ac dedissent vela ventis,
Annibal
pervenit ad Antiochum.
Duplex memoria
tradita est
de interitu Magonis :
namque alii
reliquerunt scriptum
eum naufragio,
alii interfectum
a servis ipsius.
Antiochus autem,
si voluisset
tam parere consiliis ejus
in agendo bello
quam instituerat
in suscipiendo,
dimicasset
de summa imperii
propius Tiberi
quam Thermopylis.
Quem,
etsi videbat
conari multa stulte,
deseruit tamen
in nulla re.
Præfuit navibus paucis,
quas jussus erat ducere
ex Syria in Asiam,
hisque conflixit
in mari Pamphylio
adversus classem
Rhodiorum.
Quo, quum sui
superarentur
multitudine
adversariorum,
ipse, cornu
quo gessit rem,
fuit superior.

eurent appris ceci,
ils frappèrent
Magon absent
de la même peine que *son* frère.
Lorsque ceux-là,
leur situation étant jugée désespérée,
eurent détaché les vaisseaux
et eurent livré les voiles aux vents,
Annibal
se rendit auprès d'Antiochus.
Une double tradition
a été transmise
au-sujet-de la mort de Magon :
car les uns
ont laissé écrit (ont écrit)
lui *avoir péri* dans un naufrage,
les autres *lui* avoir été tué
par les esclaves de lui-même.
Mais Antiochus,
s'il avait voulu
autant obéir aux conseils de lui
en faisant la guerre
qu'il avait commencé *d'y obéir*
en *l'*entreprenant,
aurait lutté
pour la suprématie de l'empire
plus près du Tibre
que des Thermopyles.
Lequel (Antiochus),
bien qu'il *le* vît [ment,
entreprendre beaucoup de choses sotte-
il (Annibal) *n'*abandonna cependant
dans aucune affaire. [breux,
Il commanda des vaisseaux peu-nom-
qu'il avait reçu-ordre de conduire
de Syrie en Asie,
et avec ceux-ci il lutta
sur la mer de-Pamphylie
contre la flotte
des Rhodiens.
Sur laquelle *mer*, tandis que les siens
étaient vaincus
par le grand-nombre
des ennemis,
lui-même, à l'aile [personne),
où il conduisit l'affaire (combattit en
fut vainqueur.

IX. Antiocho fugato, verens ne dederetur (quod sine dubio accidisset si sui fecisset potestatem), Cretam ad Gortynios venit, ut ibi, quo se conferret, consideraret. Vidit autem vir omnium callidissimus magno se fore periculo, nisi quid providisset, propter avaritiam Cretensium : magnam enim secum pecuniam portabat, de qua sciebat exisse famam Itaque capit tale consilium. Amphoras complures complet plumbo; summas operit auro et argento. Has, præsentibus principibus, deponit in templo Dianæ, simulans se suas fortunas illorum fidei credere. His in errorem inductis, statuas æneas, quas secum portabat, omnes sua *pecunia complet*, easque in propatulo domi abjicit. Gortynii templum magna cura custodiunt, non tam a ceteris quam ab Annibale, ne quid ille inscientibus his tolleret secumque duceret.

IX. Après la défaite d'Antiochus, Annibal, craignant d'être livré aux Romains, ce qui serait sans doute arrivé, s'il eût exposé sa personne, se rendit en Crète, chez les Gortyniens, pour y réfléchir sur le lieu où il se réfugierait. Cet homme, le plus fin de tous, vit qu'il serait dans un grand péril, s'il ne prenait quelque précaution contre la cupidité des Crétois : car il portait avec lui une grande somme d'argent, et il savait que le bruit s'en était répandu. Voici l'expédient qu'il imagina : il remplit de plomb une grande quantité d'amphores; il en couvre le haut d'or et d'argent; il les dépose dans le temple de Diane, en présence des Gortyniens, feignant de confier ses richesses à leur bonne foi. Après les avoir ainsi induits en erreur, il remplit de son argent des statues d'airain qu'il portait avec lui, et les laisse par terre, à découvert, chez lui. Les Gortyniens gardent avec grand soin le temple, non pas tant contre d'autres que contre Annibal, de peur que celui-ci n'enlevât quelque chose à leur insu et ne l'emportât avec lui.

IX. Antiocho fugato,
timens ne dederetur,
quod accidisset sine dubio,
si fecisset
facultatem sui,
venit Cretam
ad Gortynios,
ut ibi consideraret
quo se conferret.
Vir autem
callidissimus omnium
vidit se fore
magno periculo
propter avaritiam
Cretensium,
nisi providisset quid :
portabat enim secum
magnam pecuniam,
de qua sciebat
famam exisse.
Itaque capit
tale consilium.
Complet plumbo
complures amphoras,
operit summas
auro et argento.
Principibus præsentibus,
deponit has
in templo Dianæ,
simulans
se credere suas fortunas
fidei illorum.
His inductis in errorem,
complet sua pecunia
omnes statuas æreas
quas portabat secum,
abjicitque eas
in propatulo domi.
Gortynii
custodiunt templum
magna cura,
non tam a cæteris
quam ab Annibale,
ne ille,
his inscientibus,
tolleret quid
duceretque secum.

IX. Antiochus mis-en-déroute,
craignant qu'il ne fût livré,
ce qui serait arrivé sans doute,
s'il avait fait (donné)
pouvoir de *se saisir de* lui-même,
il se rendit en Crète
chez les Gortyniens,
afin que là il examinât
où il se transporterait.
Mais *cet* homme
le plus fin de tous
vit lui-même devoir être
dans un grand danger,
à-cause-de la cupidité
des Crétois, [que chose :
s'il n'avait-pris-ses-précautions en quel-
en effet il transportait avec lui-même
un grande somme-d'argent,
au-sujet-de laquelle il savait
un bruit s'être répandu.
En-conséquence il prend (forme)
un tel plan.
Il remplit de plomb
plusieurs amphores,
et *les* couvre en-dessus
d'or et d'argent.
Les principaux *citoyens* étant-présents,
il dépose ces *amphores*
dans le temple de Diane,
feignant
lui-même confier ses biens
à la bonne-foi de ceux-là.
Ceux-ci étant induits en erreur,
il remplit de son argent
toutes les statues d'-airain
qu'il transportait avec lui-même,
et jette négligemment celles-ci
dans le vestibule de la maison.
Les Gortyniens
gardent le temple
avec un grand soin,
pas tant contre les autres
que contre Annibal,
de peur que celui-là, [pas,
ceux-ci (les Gortyniens) ne le sachant-
n'enlevât quelque chose
et ne l'emmenât avec-lui-même.

X. Sic conservatis suis rebus, Pœnus, illusis Cretensibus omnibus, ad Prusiam[1], in Pontum pervenit. Apud quem eodem animo fuit erga Italiam; neque aliud quidquam egit quam regem armavit et exercuit adversus Romanos. Quem quum videret domesticis rebus minus esse robustum, conciliabat ceteros reges, adjungebatque bellicosas nationes. Dissidebat ab eo Pergamenus rex Eumenes, Romanis amicissimus, bellumque inter eos gerebatur et mari et terra : quo magis cupiebat eum Annibal opprimi. Sed utrobique Eumenes plus valebat propter Romanorum societatem : quem si removisset, faciliora sibi cetera fore arbitrabatur. Ad hunc interficiendum talem iniit rationem. Classe paucis diebus erant decreturi : superabatur navium multitudine; dolo erat pugnandum, quum par non esset armis. Imperavit quam

X. Son bien ainsi conservé, et tous les Gortyniens joués, le Carthaginois se rendit auprès de Prusias, dans le Pont. Chez ce prince, il fut dans la même disposition à l'égard des Romains; et il ne fit autre chose que de l'armer et de l'exciter contre eux. Comme il le voyait peu fort par ses ressources domestiques, il lui conciliait les autres rois, et lui unissait des nations belliqueuses. Eumène, roi de Pergame, prince très-ami des Romains, était en dissension avec Prusias, et la guerre se faisait entre eux et par mer et par terre; Annibal désirait d'autant plus vivement qu'Eumène fût accablé. Mais Eumène était plus fort des deux côtés, à cause de l'alliance des Romains. Annibal pensait que, s'il s'en délivrait, les autres entreprises lui seraient plus faciles à exécuter. Pour le faire périr, voici le moyen qu'il employa. Les deux rois devaient combattre sur mer dans peu de jours. Annibal était inférieur par le nombre des vaisseaux : il lui fallait combattre par la ruse, n'étant pas égal par les armes. Il

Pœnus,	X. Le Carthaginois,
›bus conservatis sic,	ses richesses ayant été sauvées ainsi,
›us Cretensibus	tous les Crétois,
,	ayant été joués,
ıit in Pontum,	arriva dans le Pont,
ısiam.	chez Prusias.
quem	Chez lequel
›dem animo	il fut dans les mêmes dispositions
taliam ;	envers l'Italie ;
egit quidquam aliud	et il ne fit pas quelque autre chose
armavit regem	*sinon* qu'il arma le roi
rcuit	et *le* stimula
›us Romanos.	contre les Romains.
quum videret	Lequel comme il voyait
ıinus robustum	être moins fort *qu'il n'eût fallu*
domesticis,	par *ses* ressources propres,
iabat	il *lui* gagnait
s reges,	les autres rois,
gebatque	et *lui* adjoignait *comme alliées*
ıes bellicosas.	des nations belliqueuses.
'ergamenus	Le roi de-Pergame
nes,	Eumène,
›simus Romanis,	très-ami des Romains,
ebat ab eo,	était-en-dissentiment avec lui (Prusias)
nque	et la guerre
atur inter eos	se faisait entre eux
ri et terra :	et sur mer et sur terre :
.nnibal	par quoi Annibal
›at magis	désirait davantage
›pprimi.	lui être accablé.
lumenes valebat plus	Mais Eumène était-fort davantage
ique	sur-les-deux-éléments
›r societatem	à-cause-de l'alliance
ıorum :	des Romains :
si removisset,	lequel s'il avait écarté,
'abatur	*Annibal* estimait
› fore faciliora sibi.	le reste devoir être plus facile à lui-même.
ıterficiendum hunc	Pour faire-périr celui-ci
›alem rationem.	il entra-dans (forma) un tel plan.
›turi erant	Ils devaient combattre
›	*chacun* avec *sa* flotte
s diebus :	sous peu-de jours :
abatur	il (Annibal) était surpassé
tudine navium ;	par le nombre des vaisseaux ;
andum erat dolo,	il *lui* fallait combattre par la ruse,
ı non esset par	puisqu'il n'était pas d'égale-force
›.	par les armes.

plurimas venenatas serpentes vivas colligi, easque in vasa fictilia conjici. Harum quum confecissent magnam multitudinem, die ipso, quo facturus erat navale prœlium, classiarios convocat, hisque præcipit ut omnes in unam Eumenis regis concurrant navem, a ceteris tantum satis habeant se defendere; id facile illos serpentium multitudine consecuturos. Rex autem in qua nave veheretur ut scirent, se facturum: quem si aut cepissent aut interfecissent, magno his pollicetur præmio fore.

XI. Tali cohortatione militum facta, classis ab utrisque in prœlium deducitur. Quarum acie constituta, priusquam signum pugnæ daretur, Annibal, ut palam faceret suis quo loco Eumenes esset, tabellarium in scapha cum caduceo mittit; qui, ubi ad naves adversariorum pervenit, epistolam

ordonna qu'on ramassât une grande quantité de serpents venimeux, vivants, et qu'on les enfermât dans des vases de terre. Après qu'il en eut fait un grand amas, le jour même où il devait donner le combat naval, il convoque les soldats de marine, et leur commande de courir tous ensemble sur le seul vaisseau du roi Eumène; de se borner à se défendre des autres, ajoutant qu'ils en viendraient facilement à bout grâce à la multitude de leurs serpents; qu'au reste, il ferait en sorte qu'ils sussent quel vaisseau portait le roi; s'ils le faisaient prisonnier, ou s'ils le tuaient, il leur promettait que cet exploit serait richement récompensé.

XI. Cette exhortation faite aux soldats, les deux flottes s'avancent pour combattre. Rangées en ordre de bataille, avant que le signal du combat fût donné, Annibal, pour indiquer clairement aux siens où se trouvait Eumène, envoie un messager dans un esquif avec le caducée. Aussitôt que celui-ci fut parvenu aux vaisseaux des

Imperavit
serpentes venenatas
quam plurimas
colligi vivas,
easque conjici
in vasa fictilia.
Quum confecissent
magnam multitudinem
harum,
ipso die
quo facturus erat
prœlium navale,
convocat classiarios,
præcipitque his
ut omnes concurrant
in unam navem
regis Eumenis,
habeant satis
se defendere tantum
a ceteris ;
illos consecuturos id
facile
multitudine serpentium.
Se autem facturum
ut scirent in qua nave
rex veheretur :
quem si aut cepissent
aut interfecissent,
pollicetur fore his
magno præmio.

XI. Tali cohortatione militum facta, classis deducitur in prœlium ab utrisque. Quarum acie constituta, priusquam signum pugnæ daretur, Annibal, ut faceret palam suis quo loco esset Eumenes, mittit in scapha tabellarium cum caduceo ; qui, ubi pervenit ad naves adversariorum,

Il commanda
des serpents venimeux
le plus nombreux possible
être rassemblés vivants,
et eux être jetés (enfermés)
dans des vases de-terre.
Comme ils avaient complété (réuni)
un grand nombre
de ses *serpents*,
le jour même
où il devait faire (livrer)
la bataille navale,
il convoque les hommes-de-la-flotte,
et recommande à ceux ci
que tous courent-ensemble
sur le seul vaisseau
du roi Eumène,
qu'ils aient assez (se contentent)
de se défendre seulement
contre les autres ;
disant eux devoir arriver à cela
facilement
par le grand-nombre des serpents.
Mais lui-même devoir faire *en sorte*
qu'ils sussent sur quel vaisseau
le roi était porté :
lequel si ou ils avaient pris
ou ils avaient tué, [dra à eux)
il promet *cela* devoir être (que cela vau-
à (une) grande récompense.

XI. Une telle exhortation
de (à) *ses* soldats
ayant été faite,
la flotte
est menée au combat
par les deux *parties*.
Desquelles *flottes* la ligne-de-bataille
ayant été formée,
avant que le signal de la bataille
fût donné,
Annibal, [aux siens
pour qu'il mît à-découvert (fît savoir)
en quel endroit était Eumène,
envoie sur un bateau
un messager avec un caducée ;
lequel, dès qu'il fut arrivé
auprès des vaisseaux des ennemis,

ostendens, se regem professus est quærere. Statim ad Eumenem deductus est, quod nemo dubitabat aliquid de pace esse scriptum. Tabellarius, ducis nave declarata suis, eodem, unde ierat, se recepit. At Eumenes, soluta epistola, nihil in ea reperit nisi quod ad irridendum eum pertineret. Cujus etsi causam mirabatur, neque reperiebat, tamen prœlium statim committere non dubitavit. Horum in concursu, Bithyni, Annibalis præcepto, universi navem Eumenis adoriuntur. Quorum vim quum rex sustinere non posset, fuga salutem petiit; quam consecutus non esset, nisi intra sua præsidia se recepisset, quæ in proximo littore erant collocata. Reliquæ Pergamenæ naves quum adversarios premerent acrius, repente in eas vasa fictilia, de quibus supra mentionem fecimus, conjici cœpta sunt. Quæ jacta initio risum pu-

ennemis, il déclara, en montrant une lettre, qu'il cherchait le roi. Sur-le-champ il fut conduit à Eumène, parce que personne ne doutait qu'on n'écrivît quelque chose de relatif à la paix. Le messager, après avoir ainsi découvert aux siens le vaisseau du chef, se retira vers le côté d'où il était venu. La lettre ouverte, Eumène n'y trouva rien, sinon des choses propres à le tourner en ridicule. Quoiqu'il fût étonné de cette conduite, et qu'il n'en imaginât pas la cause, il n'hésita cependant point à engager tout de suite le combat. Au premier choc des flottes, les Bithyniens, suivant l'ordre d'Annibal, assaillent tous à la fois le vaisseau d'Eumène. Ce roi, ne pouvant soutenir leur impétueuse attaque, chercha son salut dans la fuite; et il ne l'eût pas trouvé, s'il ne se fût retiré dans ses retranchements, qui étaient établis sur le rivage prochain. Comme les autres vaisseaux pergaméniens pressaient trop vivement leurs adversaires, ceux-ci se mirent tout à coup à lancer les vases de terre dont nous avons fait mention ci-dessus. Ces vases ainsi jetés excitèrent d'abord le

ostendens epistolam,	montrant une lettre,
professus est	déclara
se quærere regem.	lui-même chercher le roi.
Statim	Aussitôt
deductus est ad Eumenem,	il fut conduit vers Eumène,
quod nemo dubitabat	parce que personne ne doutait
aliquid scriptum esse	quelque chose avoir été écrit
de pace.	au-sujet-de la paix.
Tabellarius,	Le messager,
nave ducis	le vaisseau du chef (roi)
declarata suis,	ayant été indiqué aux siens,
se recepit eodem	se retira (revint) au-même-endroit
unde ierat.	d'où il était parti.
At Eumenes,	Cependant Eumène,
epistola soluta,	la lettre ayant été dénouée,
reperit nihil in ea,	ne trouva rien dans elle,
nisi quod pertineret	sinon *quelque chose* qui tendait
ad irridendum eum.	à le railler.
Cujus	De laquelle chose
etsi mirabatur causam,	bien qu'il cherchât-avec-surprise la cause,
neque reperiebat,	et ne *la* trouvât pas,
tamen non dubitavit	cependant il n'hésita pas
committere prœlium	à engager le combat
statim.	aussitôt.
In concursu horum,	Dans le choc de ceux-ci,
Bithyni,	les Bithyniens,
præcepto Annibalis,	selon la recommandation d'Annibal,
adoriuntur universi	attaquent tous-ensemble
navem Eumenis.	le vaisseau d'Eumène.
Quorum quum rex	Desquels comme le roi
non posset sustinere vim,	ne pouvait pas soutenir l'attaque,
petiit salutem fuga;	il chercha *son* salut dans la fuite ;
quam non consecutus esset,	lequel *salut* il n'aurait pas atteint,
nisi se recepisset	s'il ne s'était retiré
intra sua præsidia,	parmi ses réserves,
quæ collocata erant	qui avaient été disposées
in littore proximo.	sur le rivage le plus proche.
Quum reliquæ naves	Comme le reste-des vaisseaux
Pergamenæ	de-Pergame
premerent adversarios	pressaient *leurs* ennemis
acrius,	trop vivement,
repente vasa fictilia,	tout-à-coup les vases de-terre,
de quibus supra	desquels ci-dessus
fecimus mentionem,	nous avons fait-mention,
cœpta sunt conjici in eas.	commencèrent à être jetés sur eux.
Quæ jacta	Lesquels *vases* lancés
initio	au commencement

gnantibus concitarunt, nec, quare id fieret, poterat intelligi. Postquam autem naves completas conspexerunt serpentibus, nova re perterriti, quum, quid potissimum vitarent, non viderent, puppes averterunt, seque ad sua castra nautica retulerunt. Sic Annibal consilio arma Pergamenorum superavit; neque tum solum, sed sæpe alias pedestribus copiis pari prudentia pepulit adversarios.

XII. Quæ dum in Asia geruntur, accidit casu ut legati Prusiæ Romæ apud L. Quintium Flaminium consularem cœnarent; atque ibi de Annibale mentione facta, ex his unus diceret eum in Prusiæ regno esse. Id postero die Flaminius senatui detulit. Patres conscripti, qui Annibale vivo nunquam se sine insidiis futuros existimabant, legatos in Bithyniam miserunt, in his Flaminium, qui a rege peterent ne inimicissimum suum secum haberet, sibique dederet. His Pru-

rire des combattants, et l'on ne pouvait comprendre pourquoi cela se faisait. Mais lorsque les Pergaméniens virent tous leurs vaisseaux remplis de serpents, épouvantés de cette nouveauté, ne voyant point quel péril ils devaient préférablement éviter, ils virèrent de bord, et regagnèrent leur camp naval. Annibal surmonta ainsi, par l'adresse, les forces des Pergaméniens; et non-seulement cette fois, mais souvent, dans d'autres occasions, il mit en fuite les ennemis, par une égale prudence, avec des troupes de terre.

XII. Pendant que ces choses se passaient en Asie, il arriva par hasard que les ambassadeurs de Prusias soupaient chez Lucius Quintus Flaminius, personnage consulaire; on y parla d'Annibal, et un d'entre eux dit qu'il était dans le royaume de Prusias. Le lendemain, Flaminius rapporta ce fait au sénat. Les pères conscrits, qui, Annibal vivant, ne croyaient point devoir être jamais exempts de péril, envoyèrent en Bithynie des ambassadeurs, parmi lesquels était Flaminius, pour demander au roi de ne point garder auprès de lui leur ennemi déclaré, mais de le leur livrer. Prusias n'osa pas

concitarunt risum
pugnantibus,
nec poterat intelligi
quare id fieret.
Postquam autem
conspexerunt naves
completas serpentibus,
perterriti re nova,
quum non viderent
quid vitarent potissimum,
averterunt puppes,
seque retulerunt
ad castra nautica.
Sic Annibal
superavit consilio
arma Pergamenorum;
neque solum tum,
sed sæpe alias
copiis pedestribus
pepulit adversarios
prudentia pari.

XII. Dum quæ
geruntur in Asia,
accidit casu
ut legati Prusiæ
cœnarent Romæ [nium
apud L. Quintium Flami-
consularem;
atque ibi mentione facta
de Annibale,
unus ex his
diceret eum
esse in regno Prusiæ.
Die postero
Flaminius
detulit id senatui.
Patres conscripti,
qui existimabant,
Annibale vivo,
se futuros nunquam
sine insidiis,
miserunt in Bithyniam
legatos,
in his Flaminium,
qui peterent a rege
ne haberet secum
inimicissimum suum,

excitèrent le rire
aux (des) combattants,
et il ne pouvait pas être compris
pourquoi cela se faisait.
Mais après que
ils eurent vu les vaisseaux
remplis de serpents,
effrayés par *cet* événement nouveau,
comme ils ne voyaient pas
ce qu'ils devaient éviter de-préférence,
ils détournèrent *leurs* poupes (virèrent de
et se ramenèrent (revinrent) [bord),
à *leur* camp naval.
Ainsi Annibal
vainquit par la ruse
les armes des Pergaméniens;
et non-seulement alors,
mais souvent d'autres-fois
avec des forces de-terre
il battit les ennemis
avec une habileté pareille.

XII. Tandis que ces choses
se font en Asie,
il arriva par hasard
que les députés de Prusias
dînaient à Rome
chez L. Quintius Flaminius
personnage consulaire;
et que là mention ayant été faite
d'Annibal,
un d'entre ceux-ci
dit lui (Annibal)
être dans le royaume de Prusias.
Le jour suivant
Flaminius
rapporta cela au sénat.
Les pères conscrits,
qui jugeaient,
Annibal *étant* vivant,
eux-mêmes ne devoir être jamais
sans (à l'abri de) piéges,
envoyèrent en Bithynie
des ambassadeurs,
et parmi ceux-ci Flaminius,
lesquels devaient demander au roi
qu'il ne gardât pas avec lui-même
le plus grand-ennemi d'-eux,

sias negare ausus non est : illud recusavit, ne id a se fieri postularent quod adversus jus hospitii esset : ipsi, si possent, comprehenderent; locum, ubi esset, facile inventuros. Annibal enim uno loco se tenebat, in castello quod ei ab rege datum erat muneri; idque sic ædificarat ut in omnibus partibus ædificii exitum sibi haberet, semper verens ne usu eveniret quod accidit. Huc quum legati Romanorum venissent, ac multitudine domum ejus circumdedissent, puer, ab janua prospiciens, Annibali dixit plures præter consuetudinem armatos apparere. Qui imperavit ei ut omnes fores ædificii circumiret, ac propere sibi renuntiaret num eodem *modo undique* obsideretur. Puer quum celeriter, quid esset, renuntiasset, omnesque exitus occupatos ostendisset, sensit id non fortuito

le leur refuser. Mais il les pria de ne point exiger qu'il fît une action qui était contre le droit de l'hospitalité; ajoutant qu'ils l'arrêtassent eux-mêmes, s'ils le pouvaient; qu'ils trouveraient facilement l'endroit où il était. Annibal ne se tenait, en effet, que dans un château dont le roi lui avait fait présent; et il l'avait disposé de manière à se ménager des issues de tous les côtés, craignant toujours de voir arriver d'un moment à l'autre ce qui lui arriva. Les ambassadeurs romains s'étant rendus au château et l'ayant fait cerner par une multitude de soldats, un jeune domestique, qui regardait de la porte, dit à Annibal que, contre la coutume, il paraissait un grand nombre d'hommes armés. Annibal lui ordonna de faire le tour de toutes les portes de l'édifice, et de lui rapporter promptement s'il était de même investi de tous côtés. Le domestique lui ayant bientôt annoncé ce qui était, et déclaré que toutes les issues étaient occu-

dederetque sibi.
et qu'il *le* livrât à eux-mêmes.

Prusias non ausus est negare his :
Prusias n'osa pas dire-non à ceux-ci :

recusavit illud, ne postularent
il s'excusa de cela, *priant* qu'ils ne demandassent pas

id quod esset adversus jus hospitii fieri ab se :
cette (une) chose qui était contre le droit de l'hospitalité être faite par lui-même :

ipsi comprehenderent, si possent ;
qu'eux-mêmes *l'*arrêtassent, s'ils pouvaient ;

inventuros facile locum ubi esset.
eux devoir trouver facilement le lieu où il était.

Annibal enim se tenebat uno loco, in castello
Annibal en effet se tenait dans un-seul lieu, dans un château

quod datum erat ei muneri a rege ;
qui avait été donné à lui à (en) présent par le roi ;

ædificaratque id sic ut haberet exitum sibi in omnibus partibus ædificii,
et il avait construit ce *château* de-telle-sorte-qu'il eût une issue pour lui-même dans toutes les parties du bâtiment,

verens semper ne quod accidit eveniret usu.
craignant toujours que la chose qui arriva ne vînt à expérience (ne se présentât).

Quum legati Romanorum venissent huc, ac circumdedissent multitudine domum ejus,
Comme les députés des Romains étaient venus là, et avaient entouré d'un grand nombre *de soldats* la demeure de lui,

puer, prospiciens ab janua, dixit Annibali
un jeune-serviteur, regardant-au-loin depuis la porte, dit à Annibal

plures armatos apparere præter consuetudinem.
plusieurs *hommes* armés être-en-vue contre l'habitude.

Qui imperavit ei ut circumiret omnes fores ædificii, ac renuntiaret propere sibi num obsideretur undique eodem modo.
Celui-ci commanda à lui qu'il fît-le tour de toutes les portes du bâtiment, et annonçât promptement à lui s'il était cerné de-tous-côtés de la même manière.

Quum puer renuntiasset celeriter quid esset, ostendissetque omnes exitus occupatos sensit
Comme le jeune-serviteur *lui* avait annoncé rapidement ce qui était, et *lui* avait montré (dit) toutes les issues occupées, il comprit

factum, sed se peti, neque sibi diutius vitam esse retinendam. Quam ne alieno arbitrio dimitteret, memor pristinarum virtutum, venenum, quod semper secum habere consueverat, sumpsit.

XIII. Sic vir fortissimus, multis variisque perfunctus laboribus, anno acquievit septuagesimo [1]. Quibus consulibus interierit, non convenit: namque Atticus, M. Claudio Marcello Q. Fabio Labeone consulibus mortuum, in annali suo scriptum reliquit; at Polybius, L. Æmilio Paulo et Cn. Bæbio Tamphilo; Sulpicius autem, P. Cornelio Cethego et M. Bæbio Tamphilo. Atque hic tantus vir, tantisque bellis districtus, nonnihil temporis tribuit litteris: namque aliquot ejus libri sunt, Græco sermone confecti; in his, ad Rhodios de Cn. Manlii Vulsonis in Asia rebus gestis. Hujus bella gesta multi

pées, il sentit que cela ne s'était point fait fortuitement, mais qu'on le cherchait, et qu'il ne devait pas conserver la vie plus longtemps. Pour ne pas la quitter au gré d'autrui, se rappelant ses anciennes vertus, il prit le poison qu'il avait coutume d'avoir toujours avec lui.

XIII. C'est ainsi que cet homme courageux, après tant de travaux divers, trouva le repos à l'âge de soixante et dix ans. On ne convient point sous quels consuls il mourut. Car Atticus, dans ses *Annales*, écrit que ce fut sous le consulat de Marcus Claudius Marcellus et de Quintus Fabius Labéon. Mais Polybe dit que ce fut sous celui de Lucius Émilius Paulus et de Cnéius Bébius Tamphilus; et Sulpicius, sous celui de Publius Cornélius Céthégus et de Marcus Bébius Tamphilus. Ce grand homme, au milieu de guerres si importantes, donna quelque temps aux lettres. On a de lui quelques livres écrits en langue grecque. Parmi eux est celui adressé aux Rhodiens, sur les expéditions de Cnéius Manlius Vulson en Asie.

id non factum fortuito,
sed se peti,
neque vitam
retinendam esse sibi
diutius.
Quam ne dimitteret
arbitrio alieno,
memor
pristinarum virtutum,
sumpsit venenum
quod consueverat
habere semper secum.

XIII. Sic vir fortissimus,
perfunctus laboribus
multis variisque,
acquievit
septuagesimo anno.
Non convenit
quibus consulibus
interierit :
namque Atticus
reliquit scriptum
in suo annali
mortuum
M. Claudio Marcello,
Q. Fabio Labeone
consulibus ;
at Polybius,
L. Æmilio Paulo
et Cn. Bæbio Tamphilo ;
Sulpicius autem,
P. Cornelio Cethego
et M. Bæbio Tamphilo.
Atque hic vir tantus,
distractusque
tantis bellis,
tribuit litteris
nonnihil temporis :
namque sunt
aliquot libri ejus,
confecti sermone Græco ;
in his,
ad Rhodios
de rebus gestis
Cn. Manlii Vulsonis
in Asia.
Multi

cela n'*avoir* pas *été* fait par hasard,
mais lui-même être attaqué,
et la vie
ne devoir pas être gardée par lui
plus longtemps.
Pour qu'il ne *la* perdît pas
au gré d'-autrui,
se souvenant
de *ses* anciens traits-de-courage,
il prit du poison
qu'il avait-coutume
d'avoir toujours avec lui-même.

XIII. Ainsi *cet* homme très-brave,
s'étant acquitté de travaux
nombreux et variés,
se reposa (mourut)
dans *sa* soixante-dixième année.
Il n'y a-pas-d'accord *sur ce point*,
savoir sous quels consuls
il mourut :
car Atticus
a laissé écrit
dans *son* livre-d'annales
lui être mort
M. Claudius Marcellus
et Q. Fabius Labéon
étant consuls ;
mais Polybe,
L. Émilius Paulus
et Cn. Bébius Tamphilus *étant consuls ;*
Sulpicius d'autre-part,
P. Cornélius Céthégus
et M. Bébius Tamphilus *étant consuls.*
Et cet homme si-grand,
et distrait *de l'étude*
par de si-grandes guerres,
accorda aux lettres
un peu de temps :
car il existe
quelques livres de lui,
faits (écrits) en langue grecque ;
parmi ceux-ci,
un ouvrage adressé aux Rhodiens
sur les actions accomplies (les campagnes
de Cn. Manlius Vulson
en Asie.
De nombreux *historiens*

memoriæ prodiderunt; sed ex his duo qui cum eo in castris fuerunt, simulque vixerunt quandiu fortuna passa est, Silenus, et Sosilus Lacedæmonius; atque hoc Sosilo Annibal litterarum Græcarum usus est doctore. Sed nos tempus est hujus libri facere finem, et Romanorum explicare imperatores, quo facilius, collatis utrorumque factis, qui viri præferendi sint, possit judicari.

Plusieurs historiens ont transmis à la postérité les guerres qu'il a faites; principalement deux qui habitèrent les camps et vécurent avec lui, tant que la fortune le permit : Silène et Sosile de Lacédémone. Annibal eut même ce Sosile pour maître de lettres grecques. Mais il est temps, à présent, de finir le premier *livre*, *relatif* aux capitaines grecs, et d'exposer les vies des capitaines romains, afin que, des actions des uns et des autres comparées, on puisse plus facilement juger quels sont ceux qu'on doit préférer.

prodiderunt memoriæ
bella gesta ejus ;
sed ex his
duo qui fuerunt cum eo
in castris,
vixeruntque simul
quandiu fortuna passa est,
Silenus
et Sosilus Lacedæmonius ;
atque Annibal
usus est hoc Sosilo
doctore
litterarum Græcarum.
Sed est tempus
nos facere finem
hujus libri,
et explicare
imperatores Romanorum,
quo, factis utrorumque
collatis,
possit judicari facilius
qui viri præferendi sint.

ont transmis à la mémoire
les guerres faites de (par) lui ;
mais entre ces *historiens*
deux qui furent avec lui
dans les camps,
et vécurent ensemble (avec lui)
tant que la fortune *le* permit,
Silène
et Sosile le Lacédémonien ;
et Annibal
se servit de (eut) ce Sosile
pour maître
de littérature grecque.
Mais il est temps
nous faire la fin de (que nous terminions)
ce livre,
et développer
les généraux des Romains, [tres
afin que, les actions des-uns-et-des-au-
ayant été comparées,
il puisse être jugé plus facilement
quels hommes doivent être préférés.

M. PORCIUS CATO.

(EX LIBRO POSTERIORE CORNELII NEPOTIS.)

I. Cato, ortus municipio [1] Tusculo, adolescentulus, priusquam honoribus operam daret, versatus est in Sabinis, quod ibi heredium a patre relictum habebat. Hortatu L. Valerii Flacci, quem in consulatu censuraque habuit collegam (ut M. Perpenna Censorius narrare solitus est), Romam demigravit, in foroque esse cœpit. Primum stipendium meruit annorum decem septemque, Q. Fabio Maximo, M. Claudio Marcello consulibus: tribunus militum in Sicilia fuit. Inde ut rediit, castra secutus est C. Claudii Neronis, magnique ejus opera existimata est in prœlio apud Senam [2], quo cecidit Asdrubal, frater Annibalis. Quæstor [3] obtigit P. Cornelio Scipioni Africano consuli; cum quo non pro sortis necessitudine vixit: namque ab eo perpetua dissensit vita. Ædilis [4] plebis factus est cum C. Helvio. Prætor provinciam obtinuit Sardiniam,

M. PORCIUS CATON.

(DU SECOND LIVRE DE CORNÉLIUS NÉPOS.)

I. Caton, né au municipe de Tusculum, étant encore fort jeune, avant de briguer les honneurs, habita dans le pays des Sabins, parce qu'il y avait un petit fonds de terre qui lui avait été laissé par son père. Sur les exhortations de Lucius Valérius Flaccus, qu'il eut depuis pour collègue dans le consulat et dans la censure, comme Marcus Perpenna Censorius avait coutume de le raconter, il vint demeurer à Rome, et commença par suivre le barreau. Il fit ses premières armes à l'âge de dix-sept ans. Sous les consuls Quintus Fabius Maxime et Marcus Claudius Marcellus, il fut tribun des soldats en Sicile. Lorsqu'il en fut revenu, il suivit l'armée de Caïus Claudius Néron, et ses services furent d'un grand prix à la bataille donnée à Séna, où périt Asdrubal, frère d'Annibal. Il échut pour questeur au consul Publius Cornélius Scipion, surnommé l'Africain, avec lequel il ne vécut pas aussi bien que son emploi semblait le commander; car il fut en dissension avec lui toute sa vie. Il fut fait édile du peuple avec Caius Helvius. Étant préteur, il obtint le gou-

M. PORCIUS CATO.

(EX POSTERIORE LIBRO CORNELII NEPOTIS.)

I. Cato,
ortus municipio Tusculo,
adolescentulus,
priusquam daret operam
honoribus,
versatus est in Sabinis,
quod habebat ibi heredium
relictum a patre.
Hortatu
L. Valerii Flacci,
quem habuit collegam
in consulatu censuraque
(ut M. Perpenna Censorius
solitus est narrare),
demigravit Romam,
cœpitque esse in foro.
Meruit primum stipendium
decem septemque annorum,
Q. Fabio Maximo,
M. Claudio Marcello
consulibus ;
fuit tribunus militum
in Sicilia.
Ut rediit inde,
secutus est castra
C. Claudii Neronis,
operaque ejus
existimata est magni
in prœlio apud Senam,
quo cecidit Asdrubal,
frater Annibalis.
Obtigit quæstor
P. Cornelio Scipioni
Africano, consuli,
cum quo non vixit
pro necessitudine
sortis :
namque dissensit ab eo
perpetua vita.
Factus est ædilis plebis
cum C. Helvio.
Prætor obtinuit

M. PORCIUS CATON.

(DU SECOND LIVRE DE CORNÉLIUS NÉPOS.)

I. Caton,
originaire du municipe *de* Tusculum,
étant tout-jeune-homme,
avant qu'il donnât *ses* soins
aux (à la brigue des) honneurs,
vécut chez les Sabins,
parce qu'il avait là un héritage
laissé par *son* père.
Sur les exhortations
de L. Valérius Flaccus,
qu'il eut *pour* collègue
dans le consulat et la censure
(comme M. Perpenna Censorius
a coutume de *le* raconter),
il vint-s'établir à Rome,
et commença à être au (suivre le) barreau.
Il gagna *sa* première solde
à l'âge de dix et sept (dix-sept) ans,
Q. Fabius Maximus
et M. Claudius Marcellus
étant consuls :
il fut tribun des soldats
en Sicile.
Lorsqu'il fut revenu de là,
il suivit le camp (l'armée)
de C. Claudius Néron,
et l'aide de lui
fut estimée d'un grand *prix*
dans le combat auprès de Séna,
dans lequel tomba Asdrubal,
frère d'Annibal.
Il échut *comme* questeur
à P. Cornélius Scipion
l'Africain, consul,
avec lequel il ne vécut pas
conformément au lien
du sort (établi par le sort) :
car il fut-en-dissentiment avec lui
dans toute *sa* vie.
Il fut fait édile du peuple
avec C. Helvius.
Nommé préteur il obtint

ex qua quæstor superiore tempore ex Africa decedens, Q. Ennium poetam[1] deduxerat : quod non minoris existimamus quam quemlibet amplissimum Sardiniensem triumphum.

II. Consulatum gessit cum L. Valerio Flacco, sorte provinciam nactus Hispaniam citeriorem, exque ea triumphum deportavit. Ibi quum diutius[2] moraretur, P. Scipio Africanus consul iterum, cujus in priore consulatu quæstor fuerat, voluit eum de provincia depellere, et ipse ei succedere. Neque hoc per senatum efficere potuit (quum quidem Scipio in civitate principatum obtineret), quod tum non *potentia*, sed jure respublica administrabatur. Qua ex re iratus senatui, consulatu peracto, privatus in urbe mansit. At Cato, censor cum eodem Flacco factus, severe præfuit ei potestati : nam et in complures nobiles animadvertit, et multas res novas in

vernement de la Sardaigne, d'où il avait amené précédemment, lorsqu'il était questeur, en quittant l'Afrique, le poëte Quintus Ennius; ce que nous n'estimons pas moins que le plus magnifique triomphe sur les Sardes.

II. Caton géra le consulat avec Lucius Valérius Flaccus. Le sort lui donna le gouvernement de l'Espagne citérieure, d'où il revint avec le triomphe. Comme il y restait trop longtemps, P. Scipion l'Africain, consul pour la seconde fois, dont il avait été questeur dans son premier consulat, voulut l'expulser de ce gouvernement, et lui succéder lui-même. Mais le sénat n'y prêta point les mains, parce qu'alors la république était administrée par le droit, et non par la puissance. Scipion, irrité de cela, après être sorti de charge, resta dans la ville en simple particulier. Caton, fait censeur avec le même Flaccus, exerça sévèrement cette magistrature; car il punit un grand nombre de nobles, et il ajouta, en forme d'édit,

provinciam Sardiniam ;
ex qua
tempore superiore,
decedens ex Africa
quæstor
deduxerat
poetam Q. Ennium :
quod non existimamus
minoris quam
quemlibet triumphum
amplissimum
Sardiniensem.
II. Gessit consulatum
cum L. Valerio Flacco,
nactus sorte provinciam
Hispaniam citeriorem,
deportavitque triumphum
ex ea.
Quum moraretur ibi
diutius,
P. Scipio Africanus
consul iterum,
cujus fuerat quæstor
in priore consulatu,
voluit depellere eum
de provincia,
et ipse succedere ei.
Neque per senatum
potuit efficere hoc,
quum quidem Scipio
obtineret principatum
in civitate,
quod tum respublica
administrabatur
non potentia, sed jure.
Ex qua re
iratus senatui,
consulatu peracto,
mansit in urbe
privatus.
At Cato, factus censor
cum eodem Flacco,
præfuit ei potestati
severe :
nam et animadvertit
in complures nobiles,
et addidit multas res novas

la province *de* Sardaigne ;
de laquelle
dans un temps plus ancien,
sortant d'Afrique
comme questeur
il avait amené
le poëte Q. Ennius :
ce que nous n'estimons pas
de moindre prix que
n'importe-quel triomphe
très-magnifique
remporté-sur-les-Sardes.
II. Il exerça le consulat
avec L. Valérius Flaccus,
ayant obtenu par le sort *pour* province
l'Espagne citérieure,
et rapporta le triomphe
d'elle.
Comme il tardait là
trop longtemps,
P. Scipion l'Africain
consul pour-la-seconde-fois,
dont il avait été questeur
pendant *son* premier consulat,
voulut faire-sortir lui
de *sa* province,
et lui-même succéder à lui.
Et par le *moyen du* sénat,
il ne put pas exécuter cela,
bien qu'à la vérité Scipion
occupât le premier-rang
dans la cité,
parce qu'alors la république
était gouvernée
non par le crédit, mais par le droit.
Par-suite duquel fait
irrité contre le sénat,
son consulat étant achevé,
il resta dans la ville
comme simple-particulier.
Cependant Caton, fait censeur
avec le même Flaccus,
fut-à-la-tête-de cette charge
avec-sévérité :
car et il sévit
contre plusieurs nobles,
et ajouta beaucoup de choses nouvelles

edictum addidit, quare luxuria reprimeretur, quæ jam tum incipiebat pullulare. Circiter annos octoginta, usque ad extremam ætatem ab adolescentia, reipublicæ causa, suscipere inimicitias non destitit. A multis tentatus[1], non modo nullum detrimentum existimationis fecit, sed, quoad vixit, virtutem laude crevit.

III. In omnibus rebus singulari fuit prudentia et industria: nam et agricola solers[2], et reipublicæ peritus, et juris consultus, et magnus imperator, et probabilis orator, et cupidissimus litterarum fuit. Quarum studium etsi senior arripuerat, tamen tantum in eis progressum fecit ut non facile reperire possis, neque de Græcis neque de Italicis rebus, *quod ei fuerit* incognitum. Ab adolescentia confecit orationes. Senex scribere historias[3] instituit, quarum sunt libri septem. Primus continet res gestas regum populi Romani; secundus et tertius, unde

beaucoup de nouveaux règlements aux anciennes ordonnances, à l'effet de réprimer le luxe qui commençait dès lors à faire des progrès. Pendant environ quatre-vingts ans, depuis sa première jeunesse jusqu'au dernier temps de sa vie, il ne cessa point de s'attirer des inimitiés dans l'intérêt de la république. Attaqué par plusieurs mécontents, non-seulement il ne perdit rien de sa considération, mais, tant qu'il vécut, la gloire de ses vertus augmenta.

III. Il fut, en tout, d'une intelligence et d'une activité singulières : car il était à la fois et habile agriculteur, et versé dans le gouvernement, et jurisconsulte, et grand général, et orateur estimable et très-passionné pour les lettres. Quoiqu'il s'y fût appliqué étant déjà vieux, il y fit, cependant, de si grands progrès, qu'on ne pourrait pas trouver aisément quelque trait, ni d'histoire grecque ni d'histoire italienne, qui lui fût inconnu. Dans sa première jeunesse, il composa des harangues. Devenu vieux, il se mit à écrire des histoires, dont il existe sept livres. Le premier contient les actions des rois du peuple romain; le second et le troisième marquent d'où

in edictum,
quare luxuria,
quæ jam tum
incipiebat pullulare,
reprimeretur.
Octoginta annos circiter,
ab adolescentia
usque ad ætatem
extremam,
non destitit
suscipere inimicitias
causa reipublicæ.
Tentatus a multis,
non modo
fecit nullum detrimentum
existimationis,
sed, quoad vixit,
crevit laude virtutum.
III. In omnibus rebus
fuit singulari prudentia
et industria :
nam fuit
et agricola solers,
et peritus reipublicæ,
et consultus juris,
et magnus imperator,
et orator probabilis,
et cupidissimus litterarum.
Quarum
etsi arripuerat studium
senior,
tamen fecit in eis
tantum progressum
ut non possis facile
neque de rebus Græcis,
neque de Italicis,
reperire
quod fuerit incognitum ei.
Ab adolescentia
confecit orationes.
Senex
instituit scribere historias,
quarum sunt septem libri.
Primus
continet res gestas
regum populi Romani ;
secundus et tertius,

à l'édit *des censeurs*,
pour que le luxe,
qui déjà alors
commençait à se multiplier (à croître),
fût réprimé.
Pendant quatre-vingts ans à peu près,
depuis l'adolescence
jusqu'à l'âge
le plus avancé,
il ne cessa pas
de contracter des inimitiés
dans l'intérêt de la république.
Attaqué *en justice* par beaucoup,
non-seulement
il *ne* fit aucune perte (ne perdit rien)
de l'estime *publique*,
mais, tant qu'il vécut,
il grandit par la gloire de *ses* vertus.
III. En toutes choses
il fut d'une rare intelligence
et d'une *rare* activité :
car il fut
et cultivateur industrieux,
et expérimenté dans l'administration-[publique,
et versé dans le droit,
et grand général,
et orateur estimable,
et très-épris des lettres.
Desquelles
bien qu'il eût saisi (contracté) le goût
étant déjà vieux,
cependant il fit en elles
de si-grands progrès
que tu ne pourrais pas facilement
ni sur les choses de-la-Grèce,
ni sur celles de-l'Italie,
trouver *quelque chose*
qui ait été non-connu de lui.
Dès *son* adolescence
il composa des harangues.
Vieillard
il entreprit d'écrire une histoire,
dont il y a sept livres.
Le premier
contient les actions accomplies
des rois du peuple romain ;
le second et le troisième *exposent*

quæque civitas orta sit Italica : ob quam rem omnes *Origines*[1] videtur appellasse. In quarto autem bellum Punicum primum; in quinto, secundum (atque hæc omnia capitulatim sunt dicta); reliquaque bella pari modo persecutus est usque ad prætúram Ser. Galbæ, qui diripuit Lusitanos. Atque horum bellorum duces non nominavit, sed sine nominibus res notavit. In iisdem exposuit quæ in Italia Hispaniisque viderentur admiranda : in quibus multa industria et diligentia comparet, multa doctrina. Hujus de vita et moribus in eo libro persecuti sumus quem separatim de eo fecimus[2], rogatu T. Pomponii Attici. Quare studiosos Catonis ad illud volumen relegamus.

est née chaque ville d'Italie, et c'est sans doute pour cela qu'il appela tous ces livres *Origines*. Dans le quatrième, il renferme la première guerre punique; dans le cinquième, la seconde. Tous ces objets sont racontés sommairement. Il a traité de la même manière les autres guerres des Romains, jusqu'à la préture de Servius Galba, qui pilla les Lusitaniens. Il n'a point nommé les généraux qui eurent la conduite de ces guerres; il a cité les faits, sans mentionner leurs auteurs. Il a exposé dans ces mêmes livres tous les objets merveilleux qu'on voyait en Italie et dans les Espagnes. Dans cet ouvrage, on trouve beaucoup de soin, d'exactitude et d'érudition. Nous avons dit plus de choses de sa vie et de ses mœurs dans le livre que nous avons fait séparément sur lui, à la prière de Titus Pomponius Atticus. Nous y renvoyons donc les amateurs de Caton.

unde quæque civitas Italica orta sit :
ob quam rem videtur appellasse omnes Origines.
In quarto autem primum bellum Punicum ; in quinto, secundum (atque hæc omnia sunt dicta capitulatim) ; persecutusque est pari modo reliqua bella usque ad prætúram Ser. Galbæ, qui diripuit Lusitanos.
Atque non nominavit duces horum bellorum, sed notavit res sine nominibus.
In iisdem exposuit quæ viderentur admiranda in Italia Hispaniisque : in quibus comparet multa industria et diligentia, multa doctrina.
Persecuti sumus plura de vita et moribus hujus in eo libro quem fecimus de eo separatim, rogatu T. Pomponii Attici.
Quare relegamus ad illud volumen studiosos Catonis.

d'où chaque cité de-l'Italie est sortie :
pour laquelle circonstance il paraît *les* avoir appelés tous les Origines.
Mais dans le quatrième la première guerre punique ; dans le cinquième, la seconde *guerre Punique* (et toutes ces choses sont dites sommairement) : et il a poursuivi de la même manière toutes-les-autres guerres jusqu'à la préture de Sergius Galba, [nie). qui ravagea les Lusitaniens (la Lusits-
Et il n'a pas nommé les généraux de ces guerres, mais a consigné les faits sans les noms.
Dans ces-mêmes *livres* il a exposé ce qui semblait digne-d'admiration dans l'Italie et les Espagnes : dans lesquels *ouvrages* se manifeste un grand talent et une *grande* exactitude, une grande érudition.
Nous avons poursuivi (raconté) des *faits* plus nombreux sur la vie et les mœurs de celui-ci dans ce (le) livre que nous avons fait sur lui isolément (spécialement), à la demande de T. Pomponius Athicus.
C'est-pourquoi nous renvoyons à ce volume ceux-qui-s'intéressent à Caton.

CORNELII NEPOTIS

T. POMPONIUS ATTICUS.

I. T. Pomponius Atticus[1], ab origine ultima stirpis Romanæ[2] generatus, perpetuo a majoribus acceptam equestrem obtinuit dignitatem. Patre usus est diligente, et, ut tum erant tempora, diti, in primisque studioso litterarum. Hic, prout ipse amabat litteras, omnibus doctrinis, quibus puerilis ætas impertiri debet, filium erudivit. Erat autem in puero, præter docilitatem ingenii, summa suavitas oris ac vocis, ut non solum celeriter acciperet quæ tradebantur, sed etiam excellenter pronuntiaret. Qua ex re in pueritia nobilis inter æquales ferebatur, clariusque exsplendescebat quam generosi condiscipuli animo æquo ferre possent. Itaque incitabat omnes studio suo : quo in numero fuerunt L. Torquatus, C. Marius

I. Titus Pomponius Atticus, issu d'une famille aussi ancienne que le peuple romain, conserva toujours le rang de chevalier, qu'il avait reçu de ses ancêtres. Il eut un père économe, riche, eu égard au temps d'alors, et surtout très-passionné pour les lettres. Selon qu'il les aimait lui-même, il fit instruire son fils dans toutes les connaissances qu'on doit donner au premier âge. L'enfant avait, outre l'aptitude et la docilité de l'esprit, une extrême douceur de figure et de voix; en sorte que non-seulement il saisissait avec célérité les choses qu'on lui enseignait, mais encore il les récitait supérieurement. Aussi, dans son enfance, était-il distingué parmi ceux de son âge, et brillait-il avec trop d'éclat pour ne pas piquer l'amour-propre de ses condisciples. C'est pourquoi il les excitait tous par son application et ses succès. De ce nombre furent Lucius

CORNÉLIUS NÉPOS.

VIE DE T. POMPONIUS ATTICUS.

I. T. Pomponius Atticus,	I. T. Pomponius Atticus,
generatus	descendu
ab origine ultima	de l'origine la plus reculée
stirpis Romanæ,	de la race romaine,
obtinuit perpetuo	conserva toujours
dignitatem equestrem	le rang de-chevalier
acceptam a majoribus.	reçu de *ses* ancêtres.
Usus est patre	Il se servit de (eut) un père
diligente,	attentif *à la conduite de sa maison*,
et diti,	et riche, [époque),
ut erant tum tempora,	selon qu'étaient alors les temps (pour son
imprimisque	et surtout
studioso litterarum.	ayant-du-goût pour les lettres.
Hic, prout ipse	Celui-ci, attendu que lui-même
amabat litteras,	aimait les lettres,
erudivit filium	instruisit *son* fils
omnibus doctrinis	dans toutes les sciences
quibus ætas puerilis	auxquelles l'âge de-l'enfance
debet impertiri.	doit être consacré.
Erat autem in puero,	Or il y avait dans l'enfant, [prit,
præter docilitatem ingenii,	outre la disposition-à-apprendre de l'es-
summa suavitas	une extrême douceur
oris ac vocis,	d'organe et de voix,
ut non solum	*de telle sorte* que non-seulement
acciperet celeriter	il saisissait promptement
quæ tradebantur,	*les choses* qui *lui* étaient enseignées,
sed etiam pronuntiaret	mais encore *les* débitait *ensuite*
excellenter.	d'une-manière-parfaite.
Ex qua re	Par-suite-de laquelle circonstance
ferebatur nobilis	il était réputé remarquable
inter æquales,	parmi ceux de-son-âge,
exsplendescebatque clarius	et brillait avec-plus-d'éclat
quam condiscipuli	que *ses* compagnons-d'étude
generosi	de-noble-naissance
possent ferre animo æquo.	ne pouvaient *le* supporter d'une âme égale.
Itaque incitabat omnes	En-conséquence il *les* animait tous
suo studio :	par son zèle : [ples)
in quo numero	dans lequel nombre (parmi ses condisci-
fuerunt L. Torquatus,	furent L. Torquatus,
C. Marius filius,	C. Marius le fils,
M. Cicero;	M. Cicéron;

filius, M. Cicero; quos consuetudine sua sic sibi devinxit ut nemo iis perpetuo fuerit carior.

II. Pater mature decessit. Ipse, adolescentulus, propter affinitatem P. Sulpicii, qui tribunus plebis interfectus est, non expers fuit illius periculi: namque Anicia, Pomponii consobrina, nupserat M. Servio, fratri Sulpicii. Itaque, interfecto Sulpicio, posteaquam vidit Cinnano tumultu [1] civitatem esse perturbatam, neque sibi dari facultatem pro dignitate vivendi, quin alterutram partem offenderet (dissociatis animis civium, quum alii Sullanis, alii Cinnanis faverent partibus), idoneum tempus ratus studiis obsequendi suis, Athenas se contulit. Neque eo secius adolescentem Marium, hostem judicatum, juvit opibus suis; cujus fugam pecunia sublevavit. Ac, ne illa peregrinatio detrimentum aliquod afferret rei familiari, eodem magnam partem fortunarum trajecit suarum.

Torquatus, Caïus Marius le fils, et Marcus Cicéron, dont il sut gagner les cœurs au point qu'ils n'eurent jamais d'ami plus cher que lui.

II. Son père mourut de bonne heure. Étant fort jeune encore, il ne fut pas exempt de péril, à cause de son affinité avec Publius Sulpicius, qui fut tué étant tribun du peuple : car Anicia, cousine germaine d'Atticus, avait épousé Marcus Servius, frère de Publius Sulpicius. Ayant donc vu, après le meurtre de ce dernier, que la ville était troublée par le tumulte de Cinna, et qu'on ne lui donnait pas la faculté de vivre avec dignité, sans choquer l'un ou l'autre parti; les esprits des citoyens étant désunis, tandis que les uns étaient pour la faction de Sylla, les autres pour celle de Cinna; pensant que c'était un temps propre à suivre son goût pour l'étude, il se transporta à Athènes. Il n'en aida pas moins de ses moyens le jeune Marius, déclaré ennemi de la république, et le secourut de son argent dans sa fuite. De peur que cette expatriation n'apportât quelque dommage à ses biens, il fit passer aussi en Grèce une grande partie de sa fortune.

quos devinxit sibi
sua consuetudine
sic ut nemo
fuit carior perpetuo iis.
II. Pater
decessit mature.
Ipse, adolescentulus,
propter affinitatem
P. Sulpicii,
qui tribunus plebis
interfectus est,
non fuit expers
illius periculi :
namque Anicia,
consobrina Pomponii,
nupserat M. Servio,
fratri Sulpicii.
Itaque,
Sulpicio interfecto,
posteaquam vidit
civitatem
esse perturbatam
tumultu Cinnano,
neque facultatem
vivendi pro dignitate
dari sibi,
quin offenderet
alterutram partem
(animis civium dissociatis,
quum alii faverent
partibus Sullanis,
alii Cinnanis),
ratus tempus idoneum
obsequendi suis studiis,
se contulit Athenas.
Neque juvit secius eo
suis opibus
adolescentem Marium,
judicatum hostem;
cujus sublevavit fugam
pecunia.
Ac, ne illa peregrinatio
afferret rei familiari
aliquod detrimentum,
trajecit eodem
magnam partem
suarum fortunarum.

lesquels il attacha à lui
par son commerce
de-telle-sorte que personne
ne fut plus cher toujours à eux.
II. *Son* père
mourut de-bonne-heure.
Lui-même, tout-jeune-homme,
à-cause-de la (sa) parenté
de (avec) P. Sulpicius,
qui *étant* tribun du peuple
fut tué,
ne fut pas exempt
de ce (du même) danger :
car Anicia,
cousine-germaine de Pomponius *Atticus*,
avait épousé M. Servius,
frère de Sulpicius.
En-conséquence,
Sulpicius ayant été tué,
après qu'il eut vu
la cité
être bouleversée
par les troubles de-Cinna,
et la facilité
de vivre selon *sa* dignité
ne pas être donnée à lui-même,
sans qu'il choquât
l'un-ou-l'autre parti
(les cœurs des citoyens étant désunis,
alors que les uns favorisaient
le parti de-Sylla,
les autres *celui* de-Cinna),
persuadé le moment *être* convenable
de (pour) suivre ses goûts,
il se transporta à Athènes.
Et il n'aida pas moins pour cela
de ses ressources
le jeune Marius,
déclaré ennemi *public;*
duquel il soulagea l'exil
de *son* argent.
Et, de peur que ce voyage
n'apportât à *son* bien de-famille
quelque dommage,
il fit-passer au-même-endroit (à Athènes)
une grande partie
de ses biens.

III. Hic ita vixit ut universis Atheniensibus merito esset carissimus : nam, præter gratiam quæ jam adolescentulo magna erat, sæpe suis opibus inopiam eorum publicam levavit. Quum enim versuram facere[1] publice necesse esset, neque ejus conditionem æquam haberent, semper se interposuit, atque ita ut neque usuram unquam ab iis acceperit, neque longius, quam dictum esset, eos debere passus sit. Quod utrumque erat iis salutare : nam neque indulgendo inveterascere eorum æs alienum patiebatur, neque multiplicandis usuris crescere. Auxit hoc officium alia quoque liberalitate : nam universos frumento donavit, ita ut singulis septem modii tritici darentur ; qui modus mensuræ *medimnus*[2] Athenis appellatur. Hic autem sic se gerebat ut communis infimis, par principibus videretur. Quo factum est ut huic

III. Atticus y vécut de telle sorte, qu'il était, avec raison, très-cher à tous les Athéniens. Car, outre qu'il les aidait de son crédit, déjà grand dans un jeune homme, il les assista souvent de ses propres deniers dans les besoins publics. Lorsqu'on était obligé d'emprunter pour acquitter les dettes de l'État, et qu'on ne pouvait le faire qu'à des conditions onéreuses, il s'interposait toujours, et fournissait la somme ; mais s'il n'acceptait jamais d'intérêts, il ne souffrait pas non plus qu'on lui dût au delà du terme convenu. L'un et l'autre était avantageux aux Athéniens, puisqu'il ne permettait pas que leur dette vieillît grâce à sa complaisance, ni qu'elle s'accrût par la multiplication des intérêts. Il ajouta à ce service une autre libéralité ; car il fit un présent de blé à tous les citoyens, de manière qu'on en donna à chacun d'eux sept boisseaux, mesure qu'on appelle médimne à Athènes. Au reste, telle était sa manière d'agir, qu'il semblait être à la fois l'égal des derniers et des premiers citoyens. Cela fit qu'ils lui rendaient publiquement tous les

III. Vixit hic ita
ut esset carissimus
merito
universis Atheniensibus:
nam, præter gratiam
quæ jam erat magna
adolescentulo,
sæpe levavit
suis opibus
inopiam publicam eorum.
Quum enim esset necesse
facere versuram
publice,
neque haberent
conditionem æquam ejus,
semper se interposuit,
atque ita ut
neque acceperit unquam
usuram ab iis,
neque passus sit
eos debere longius
quam dictum esset.
Quod utrumque
erat salutare iis:
nam patiebatur
æs alienum eorum
neque inveterascere
indulgendo,
neque crescere
multiplicandis usuris.
Auxit hoc officium
alia liberalitate quoque:
namque donavit frumento
universos,
ita ut septem modii
tritici
darentur singulis;
qui modus mensuræ
appellatur medimnus
Athenis.
Hic autem
se gerebat sic
ut videretur communis
infimis,
par principibus.
Quo factum est
ut haberent huic

III. Il vécut là de-telle-sorte
qu'il était très-cher
à-juste-titre
à tous les Athéniens:
car, outre *son* crédit
qui déjà était grand
pour un tout-jeune-homme,
souvent il soulagea
de ses ressources
la détresse publique d'eux.
En effet lorsqu'il était nécessaire
de faire un emprunt
au-nom-de-la-cité,
et qu'ils n'avaient (ne trouvaient) pas
une condition raisonnable de (pour) cet
toujours il s'offrit, [emprunt,
et de-telle-sorte que
et il ne reçut jamais
un intérêt d'eux,
et il ne souffrit *jamais*
eux devoir plus longtemps
qu'il n'avait été dit.
Choses qui l'une-et-l'autre
étaient salutaires pour eux:
car il ne souffrait
l'argent emprunté (la dette) d'eux
ni s'arriérer
en montrant-de-la-complaisance,
ni s'accroître
en multipliant les intérêts.
Il accrut ce service
par une autre libéralité aussi:
car il fit-cadeau de blé
à *eux* tous,
de-telle-sorte que sept modius
de froment
fussent donnés à chacun;
laquelle dimension de mesure
s'appelle médimne
à Athènes.
D'autre-part celui-ci
se comportait de-telle-sorte
qu'il paraissait de-la-classe-ordinaire
aux petits,
et égal aux premiers (aux grands).
Par quoi il fut fait (d'où il résulta)
qu'ils rendaient à celui-ci

omnes honores, quos possent, publice haberent, civemque facere studerent. Quo beneficio ille uti noluit, quod nonnulli ita interpretantur amitti civitatem Romanam, alia adscita. Quandiu affuit, ne qua sibi statua poneretur, restitit; absens prohibere non potuit. Itaque aliquot ipsi et filiæ locis sanctissimis posuerunt : hunc enim in omni procuratione reipublicæ auctorem actoremque habebant. Igitur primum illud munus fortunæ, quod in ea potissimum urbe natus est in qua domicilium orbis terrarum esset imperii, ut eamdem et patriam haberet et domum; hoc specimen prudentiæ, quod, quum in eam civitatem se contulisset quæ antiquitate, humanitate, doctrina præstaret omnes, ei unus *ante alios fuerit* carissimus.

IV. Huc ex Asia Sulla decedens quum venisset, quandiu ibi fuit, secum habuit Pomponium, captus adolescentis et hu-

honneurs qu'ils pouvaient, et qu'ils désiraient de le faire citoyen de leur ville. Il ne voulut point user de cette faveur, parce que quelques-uns prétendent qu'on perd le droit de bourgeoisie romaine quand on y en ajoute un autre. Tant qu'il fut présent, il s'opposa à ce qu'on lui élevât aucune statue; mais lorsqu'il fut parti, il ne put pas l'empêcher. Les Athéniens lui en dressèrent donc quelques-unes, à lui et à sa fille, dans les lieux les plus vénérés : car, dans toute l'administration de la république, ils l'avaient eu pour conseil et pour agent. Ainsi ce fut un don de la fortune, que ce premier avantage qu'il eut d'être né préférablement dans une ville où se trouvait le domicile de toute la terre, et de l'avoir à la fois et pour patrie et pour souveraine; mais ce fut une preuve de sa sagesse, que, s'étant transporté chez un peuple qui surpassait tous les autres en antiquité, en politesse, en savoir, il y fut chéri plus que personne.

IV. Sylla, qui vint à Athènes en quittant l'Asie, eut continuellement Pomponius avec lui, tant qu'il y fut, car il était charmé du

publice
omnes honores
quos possent,
studerentque
facere civem.
Quo beneficio
ille noluit uti,
quod nonnulli
interpretantur ita,
civitatem Romanam amitti,
alia adscita.
Quandiu affuit,
restitit ne qua statua
poneretur sibi;
absens
non potuit prohibere.
Itaque posuerunt aliquot
ipsi et filiæ
locis sanctissimis :
habebant enim hunc
auctorem actoremque
in omni procuratione
reipublicæ.
Igitur
illud primum munus
fortunæ,
quod natus est potissimum
in ea urbe
in qua esset
domicilium imperii
orbis terrarum,
ut haberet eamdem
et patriam et domum;
hoc specimen prudentiæ,
quod, quum se contulisset
in eam civitatem
quæ præstaret omnes,
antiquitate, humanitate,
doctrina,
fuerit carissimus ei
unus ante alios.

IV. Quum Sulla,
decedens ex Asia,
venisset huc,
quandiu fuit ibi,
habuit Pomponium secum,
captus et humanitate

au-nom-de-la-cité
tous les honneurs
qu'ils pouvaient,
et avaient-à-cœur
de *le* faire citoyen.
De laquelle faveur
celui-là ne-voulut-pas user,
parce que quelques-uns
interprètent ainsi,
le droit-de-cité romain être perdu,
un autre étant reçu.
Tant qu'il fut-présent,
il s'opposa à ce que quelque statue
fût établie (élevée) à lui;
mais une fois absent
il ne put *l'*empêcher.
En-conséquence ils *en* élevèrent quel-[ques-unes
à lui-même et à *sa* fille
dans les lieux les plus saints :
en effet ils avaient celui-ci
pour conseiller et *pour* exécuteur
dans toute gestion
de l'intérêt-public.
Donc
cela *fut* une première faveur
de la fortune,
qu'il naquit de-préférence
dans cette ville
dans laquelle était
le siége de l'empire
du cercle des terres (du monde entier),
afin qu'il eût la même
et *pour* patrie et *pour* séjour;
ceci *fut* une preuve de *sa* sagesse,
que, après qu'il se fut transporté
dans cette cité
qui l'emportait sur toutes
par l'antiquité, par la civilisation,
par la science,
il fut très-cher à elle
seul avant (plus que) les autres.

IV. Lorsque Sylla,
sortant de l'Asie,
fut venu là,
tant qu'il fut là,
il eut Pomponius avec lui-même,
séduit et par l'amabilité

manitate et doctrina. Sic enim Græce loquebatur ut Athenis natus videretur; tanta autem suavitas erat sermonis Latini, ut appareret in eo nativum quemdam leporem esse, non adscitum. Idem poemata pronuntiabat et Græce et Latine sic ut supra nihil posset addi. Quibus rebus factum est ut Sulla nunquam eum ab se dimitteret, cuperetque secum deducere. Qui quum persuadere tentaret : « Noli, oro te, inquit Pomponius, adversum eos me velle ducere, cum quibus ne contra te arma ferrem, Italiam reliqui. » At Sulla, adolescentis officio collaudato, omnia munera ei, quæ Athenis acceperat, proficiscens jussit deferri. Hic complures annos moratus, quum et rei familiari tantum operæ daret quantum non indiligens deberet paterfamilias, et omnia reliqua tempora aut

bon ton et des connaissances de ce jeune homme. Atticus, en effet, parlait si bien le grec, qu'il semblait né à Athènes. Il s'exprimait, d'ailleurs, en latin, avec tant d'agrément, qu'il était clair qu'il y avait chez lui une certaine délicatesse native, et non acquise. Il récitait encore si bien des pièces de vers en grec et en latin, qu'on ne pouvait rien souhaiter de mieux. De là vint que Sylla ne pouvait se séparer d'Atticus, et qu'il désirait de l'emmener avec lui. Comme il tentait de le persuader : « Ne cherche pas, je te prie, lui dit Atticus, à me conduire contre ceux qui m'ont fait abandonner l'Italie pour ne pas porter les armes contre toi avec eux. » Sylla, après avoir beaucoup loué la délicatesse de ses sentiments, ordonna, en partant, qu'on lui remît tous les présents qu'il avait reçus à Athènes. Atticus ayant séjourné plusieurs années dans cette ville, quoiqu'il s'occupât autant du soin de son bien que devait le faire un père de famille non négligent, et qu'il donnât tout le reste de son temps ou aux lettres ou

et doctrina adolescentis.
Loquebatur enim Græce
sic ut videretur
natus Athenis;
suavitas autem
sermonis Latini
erat tanta
ut appareret
quemdam leporem
nativum, non adscitum,
esse in eo.
Idem
pronuntiabat poemata
et Græce et Latine
sic ut nihil
posset addi supra.
Quibus rebus factum est
ut unquam Sulla
dimitteret eum ab se,
cuperetque
deducere secum.
Qui quum tentaret
persuadere :
« Noli, oro te,
inquit Pomponius,
velle ducere me
adversum eos
cum quibus ne ferrem arma
contra te
reliqui Italiam. »
At Sulla,
officio adolescentis
collaudato,
jussit proficiscens
omnia munera
quæ acceperat Athenis
deferri ei.
Moratus ibi
complures annos,
quum et daret
rei familiari
tantum operæ
quantum deberet
paterfamilias
non indiligens,
et tribueret
omnia reliqua tempora

et par la science du jeune-homme.
En effet il parlait grec
de-telle-sorte qu'il paraissait
né à Athènes ;
d'autre-part le charme
de son langage latin
était si-grand
qu'il était-évident
une certaine grâce
naturelle, *et* non empruntée,
être en lui.
Le même
déclamait des poésies
et en-grec et en-latin
de-telle-sorte que rien
ne pouvait être ajouté au delà.
Par lesquelles choses il fut fait (d'où il
que jamais Sylla [résulta)
ne le laissa-s'éloigner de lui-même,
et qu'il désira
l'emmener avec lui.
Comme celui-ci (Sylla) essayait
de *le* persuader :
« Ne-veux-pas, je te prie,
dit Pomponius,
vouloir conduire moi
contre ceux [les armes
avec lesquels pour que je ne portasse pas
contre toi
j'ai quitté l'Italie. »
Mais Sylla,
le procédé du jeune-homme
ayant été loué,
ordonna en partant
tous les présents
qu'il avait reçus à Athènes
être portés à lui.
Ayant séjourné là
plusieurs années,
comme et il donnait
à *son* bien de-famille
autant de soin
que devait *en donner*
un père-de-famille
non négligent,
et consacrait
tout le-reste-de *ses* moments

litteris aut Atheniensium reipublicæ tribueret, nihilominus amicis urbana officia præstitit. Nam et ad comitia eorum ventitavit, et, si qua res major acta est, non defuit. Sicut Ciceroni, in omnibus ejus periculis, singularem fidem præbuit : cui ex patria fugienti sestertium ducenta et quinquaginta millia [1] donavit. Tranquillatis autem rebus Romanis, remigravit Romam, ut opinor, L. Cotta et L. Torquato consulibus. Quem diem sic universa civitas Atheniensium prosecuta est, ut lacrimis desiderii futuri dolorem indicaret.

V. Habebat avunculum Q. Cæcilium, equitem Romanum, familiarem L. Luculli, divitem, difficillima natura. Cujus sic asperitatem veritus est ut, quem nemo ferre *posset, hujus* sine offensione ad summam senectutem retinuerit benevolentiam. Quo facto tulit pietatis fructum : Cæcilius enim moriens

aux affaires publiques d'Athènes, il rendait cependant à ses amis d'utiles services; car il allait souvent aux assemblées où se débattaient leurs intérêts, et n'y manquait même jamais dans les occasions importantes. Ce fut ainsi qu'il montra une fidélité singulière à Cicéron, quand il s'enfuit de sa patrie : il lui fit présent de deux cent cinquante mille sesterces. Quand Rome fut plus calme, Atticus revint dans cette ville, sous les consuls Lucius Cotta et Lucius Torquatus, à ce que je crois. Le jour de son départ fut un jour de deuil pour tous les Athéniens ; ils témoignèrent par leurs larmes la douleur qu'ils ressentiraient de sa perte dans la suite.

V. Atticus avait pour oncle maternel Quintus Cécilius, chevalier romain, ami de Lucius Lucullus, riche, d'un naturel très-difficile, qu'il ménagea si respectueusement que, sans lui donner jamais de mécontentement, il conserva jusqu'à sa dernière vieillesse la bienveillance d'un homme que personne ne pouvait supporter. Par cette conduite, il recueillit le fruit de sa piété. Car Cécilius, en mourant,

aut litteris
aut reipublicæ
Atheniensium,
præstitit nihilominus
amicis
officia urbana.
Nam et ventitavit
ad comitia eorum,
et, si qua res major
acta est,
non defuit.
Sicut præbuit Ciceroni
in omnibus periculis ejus
fidem singularem :
cui fugienti patria
donavit ducenta
et quinquaginta millia
sestertium.
Rebus autem Romanis
tranquillatis,
remigravit Romam,
ut opinor,
L. Cotta et L. Torquato
consulibus.
Quem diem
civitas universa
Atheniensium
prosecuta est sic
ut indicaret lacrimis
dolorem desiderii futuri.
V. Habebat avunculum
Q. Cæcilium,
equitem Romanum,
familiarem L. Luculli,
divitem,
natura difficillima.
Cujus
veritus est asperitatem
sic ut,
quum nemo
posset ferre,
retinuerit sine offensione
benevolentiam hujus
ad summam senectutem.
Quo facto
tulit fructum pietatis :
Cæcilius enim moriens

ou aux lettres
ou à l'intérêt-public
des Athéniens,
il rendit néanmoins
à *ses* amis
les *bons* offices de-la-ville.
Car et il vint-souvent [didats),
aux comices d'eux (où ils se portaient can-
et, si quelque affaire plus importante
se traita,
il ne fit-pas-défaut.
Ainsi il fit-voir à Cicéron
dans tous les périls de lui
un dévouement unique :
auquel *Cicéron* fuyant de *sa* patrie
il donna deux-cents
et cinquante milliers
de sesterces.
Cependant les affaires de Rome
ayant été rendues-tranquilles,
il revint à Rome,
comme je crois,
L. Cotta et L. Torquatus
étant consuls.
Lequel jour
la cité tout-entière
des Athéniens
accompagna *de sentiments* de-telle-sorte
qu'elle témoigna par *ses* larmes
la douleur de *son* regret futur.
V. Il avait *pour* oncle
Q. Cécilius,
chevalier romain,
ami de L. Lucullus,
riche,
d'un caractère très-difficile.
Duquel
il respecta l'âpreté
de-telle-sorte que,
tandis que personne
ne pouvait *la* supporter,
il conserva sans *lui donner de* déplaisir
la bienveillance de celui-ci
jusqu'à l'extrême vieillesse.
Pour lequel fait
il remporta le fruit de *sa* piété :
en effet Cécilius en mourant

testamento adoptavit eum, heredemque fecit ex dodrante[1]. Ex qua hereditate accepit circiter centies sestertium. Erat nupta soror Attici Q. Tullio Ciceroni[2]; easque nuptias M. Cicero conciliarat, cum quo a condiscipulatu vivebat conjunctissime, multo etiam familiarius quam cum Quinto, ut judicari possit, plus in amicitia valere similitudinem morum quam affinitatem. Utebatur autem intime Q. Hortensio, qui iis temporibus principatum eloquentiæ tenebat, ut intelligi non posset uter eum plus diligeret, Cicero an Hortensius; et id, quod erat difficillimum, efficiebat, ut, inter quos tanta laudis esset æmulatio, nulla intercederet obtrectatio, essetque talium virorum copula.

VI. In republica ita est versatus ut semper optimarum partium et esset et existimaretur, neque tamen se civilibus fluctibus committeret, quod non magis eos in sua potestate

le fit son héritier pour les trois quarts de son bien : héritage dont il retira environ dix millions de sesterces. La sœur d'Atticus était mariée à Q. Tullius Cicéron ; et ce mariage avait été traité par Marcus Cicéron, avec lequel il vivait dans une amitié très-étroite, depuis qu'ils avaient été condisciples, et même beaucoup plus familièrement qu'avec Quintus : d'où l'on peut juger qu'en fait d'amitié, la ressemblance des mœurs a plus de force que l'affinité. Il était encore intimement lié avec Quintus Hortensius, qui, dans ces temps-là, occupait le premier rang pour l'éloquence, de manière qu'on ne pouvait distinguer qui le chérissait le plus, de Cicéron ou d'Hortensius. Il vint à bout d'une chose plus difficile encore : c'est qu'aucun sentiment de jalousie ne vint jamais diviser ces deux grands rivaux de gloire, et qu'il fut lui-même le lien qui unit de tels hommes.

VI. Dans les affaires publiques, il se conduisit de façon qu'il était et qu'il paraissait toujours être du meilleur parti, mais qu'il ne s'exposait point cependant aux flots civils, parce qu'il pensait que ceux qui s'y livraient n'étaient pas plus maîtres d'eux-mêmes

adoptavit cum testamento
fecitque heredem
ex dodrante.
Ex qua hereditate
accepit circiter
centies
sestertium.
Soror Attici nupta erat
Q. Tullio Ciceroni;
Marcusque Cicero
conciliarat eas nuptias,
cum quo vivebat
a condiscipulatu
conjunctissime,
etiam multo familiarius
quam cum Quinto;
ut possit judicari
similitudinem morum
valere in amicitia
plus quam affinitatem.
Utebatur autem intime
Q. Hortensio,
qui iis temporibus
tenebat principatum
eloquentiæ,
ut non posset intelligi
uter diligeret eum plus,
Cicero an Hortensius;
et efficiebat id,
quod erat difficillimum,
ut nulla obtrectatio
intercederet
inter quos
esset tanta æmulatio laudis,
essetque copula
talium virorum.

VI. Versatus est ita
in republica,
ut semper et esset
et existimaretur
optimarum partium,
neque tamen se committeret
fluctibus civilibus,
quod existimabat
eos qui se dedissent iis
non esse in potestate sua
magis quam

adopta lui par testament
et *le* fit héritier
pour les trois-quarts.
Duquel héritage
il reçut environ
cent-fois *cent milliers* (dix millions)
de sesterces.
La sœur d'Atticus s'était mariée
à Q. Tullius Cicéron;
et Marcus Cicéron
avait arrangé ce mariage,
Cicéron avec qui il vivait
depuis *leur* camaraderie-d'études
dans-une-union-très-étroite,
et même plus familièrement
qu'avec Quintus;
de-sorte-qu'il peut être jugé (on peut voir)
la ressemblance de mœurs
avoir-de-l'influence en amitié
plus que la parenté-par-alliance. [ment
D'autre-part il était-en-relations intime-
avec Q. Hortensius,
qui en ces temps-là
occupait le premier-rang
de l'éloquence,
au point qu'il n'aurait pu être reconnu
lequel chérissait lui davantage,
Cicéron ou Hortensius;
et il produisait ceci,
qui était très-difficile,
qu'aucune jalousie
ne venait-à-la-traverse
entre des hommes entre lesquels
il y avait une si-grande rivalité de gloire,
et qu'il était le lien
de tels (si grands) hommes.

VI. Il se conduisit de-telle-sorte
en politique,
que toujours et il fut
et il fut cru *être*
du meilleur parti,
et cependant ne s'abandonna pas
aux vagues (tempêtes) civiles,
parce qu'il jugeait
ceux qui s'étaient livrés à elles
ne pas être au pouvoir d'eux-mêmes
plus que *ceux*

existimabat esse qui se iis dedissent quam qui maritimis jactarentur. Honores non petiit, quum ei paterent propter vel gratiam vel dignitatem; quod neque peti more majorum, neque capi possent conservatis legibus, in tam effusis ambitus largitionibus, neque geri e republica sine periculo, corruptis civitatis moribus. Ad hastam publicam [1] nunquam accessit. Nullius rei neque præs neque manceps factus est. Neminem neque suo nomine neque subscribens accusavit. In jus de sua re nunquam iit; judicium nullum habuit. Multorum consulum prætorumque præfecturas delatas sic accepit ut neminem in provinciam sit secutus; honore fuerit contentus, rei familiaris despexerit fructum : qui ne cum *Quinto quidem* Cicerone voluerit ire in Asiam, quum apud *eum legati locum* obtinere posset. Non enim decere se arbitrabatur, quum præturam gerere noluisset, asseclam esse prætoris. Qua in re non solum dignitati serviebat, sed etiam tranquillitati, quum sus-

que ceux qui étaient battus des flots de la mer. Il ne rechercha point les honneurs, tandis qu'ils lui étaient ouverts, soit à cause de son crédit, soit à cause de son mérite, parce qu'ils ne pouvaient ni être recherchés comme dans les anciens temps de la république, ni être obtenus en observant les lois, au milieu des largesses si excessives de la brigue, ni être gérés sans péril à l'avantage de la république, les mœurs de l'État étant corrompues. Il n'acheta jamais les biens d'aucun proscrit. Il ne fut ni répondant ni adjudicataire. Il n'accusa personne, ni en son nom, ni en se joignant à l'accusateur. Il ne comparut point en justice pour son intérêt particulier; il n'eut aucun procès. Il accepta les préfectures de plusieurs consuls et préteurs qui lui étaient déférées, mais sans jamais suivre personne dans son gouvernement; il se contenta de l'honneur, et dédaigna le profit pécuniaire; il ne voulut même pas aller en Asie avec Quintus Cicéron, tandis qu'il pouvait occuper le rang de son lieutenant. Il ne croyait point, en effet, qu'il lui convînt, après n'avoir pas voulu exercer la préture, d'être à la suite d'un préteur. En quoi il consultait non-seulement sa dignité, mais encore sa tranquillité,

qui jactarentur maritimis.
qui étaient ballottés sur les *vagues* de-la-mer.

Non petiit honores, quum paterent ei propter vel gratiam vel dignitatem; quod possent neque peti more majorum, neque capi legibus conservatis, in largitionibus ambitus tam effusis, neque geri e republica sine periculo, moribus civitatis corruptis.
Il ne brigua pas les honneurs, [lui bien qu'ils fussent ouverts (accessibles) à à-cause soit de *son* crédit soit de *sa* dignité; parce qu'ils *ne* pouvaient ni être brigués selon la coutume des ancêtres, ni être pris (obtenus) les lois étant observées, au-milieu-de largesses de brigue si immodérées, ni être exercés selon l'intérêt-public sans danger, les mœurs de la cité étant corrompues.

Nunquam accessit ad hastam publicam.
Jamais il ne s'approcha de la pique (vente à l'encan) publique.

Factus est neque præs neque manceps nullius rei.
Il *ne* fut fait ni répondant ni adjudicataire d'aucune chose.

Accusavit neminem neque suo nomine neque subscribens.
Il *n'*accusa personne ni en son *propre* nom ni en signant-en-second *une accusation*.

Nunquam iit in jus de re sua; habuit nullum judicium.
Jamais il n'alla en justice pour une affaire sienne (le concernant), il *n'*eut aucun procès.

Accepit præfecturas delatas multorum consulum prætorumque, sic ut secutus sit neminem in provinciam, fuerit contentus honore, despexerit fructum rei familiaris: qui ne voluerit quidem ire in Asiam cum Quinto, quum posset obtinere apud eum locum legati.
Il accepta les sous-lieutenances offertes de nombreux consuls et préteurs, *mais* de-telle-sorte qu'il ne suivit personne dans *sa* province, fut satisfait de l'honneur, méprisa l'avantage du bien de-famille: *lui* qui ne voulut même pas aller en Asie avec Quintus, bien qu'il pût occuper auprès de lui le rang de lieutenant.

Non enim arbitrabatur decere se, quum noluisset gerere prætoram, esse asseclam prætoris.
En effet il n'estimait pas *ceci* être-convenable pour lui-même, après qu'il n'avait-pas-voulu exercer la préture, d'être suivant d'un préteur.

In qua re serviebat non solum dignitati, sed etiam tranquillitati, quum vitaret
Dans laquelle circonstance il servait non-seulement *sa* dignité, mais encore *sa* tranquillité, alors qu'il évitait

piciones quoque vitaret criminum. Quo fiebat ut ejus observantia omnibus esset carior, quum eam officio, non timori neque spei tribui viderent.

VII. Incidit Cæsarianum civile bellum quum haberet annos circiter sexaginta. Usus est ætatis vacatione [1], neque se quoquam movit ex urbe. Quæ amicis suis opus fuerant ad Pompeium proficiscentibus, omnia ex sua re familiari dedit. Ipsum Pompeium conjunctum [2] non offendit (nullum ab eo habebat ornamentum), ut ceteri, qui per eum aut honores aut divitias ceperant: quorum partim invitissimi castra sunt secuti, partim summa cum ejus offensione domi remanserunt. Attici autem quies tantopere Cæsari fuit grata ut, victor quum privatis pecunias per epistolas imperaret, huic non solum molestus non fuerit, sed etiam sororis filium et Q. Ciceronem ex Pom-

puisqu'il évitait même les soupçons de la médisance. D'où il arrivait que l'on était plus flatté de ses égards, puisqu'il les accordait au devoir, et non à la crainte ni à l'espérance.

VII. La guerre civile de César éclata lorsque Atticus avait environ soixante ans. Il usa du privilége de son âge, et ne sortit pas de Rome. Il donna, de son bien, à ses amis partant pour se rendre auprès de Pompée, tout ce dont ils avaient besoin. Pompée lui-même ne s'offensa pas de ce qu'il n'était pas venu le rejoindre; car il ne tenait de lui aucun bienfait éclatant, comme les autres, qui avaient acquis par son moyen ou des honneurs ou des richesses, et qui en partie suivirent son camp bien malgré eux, en partie restèrent chez eux, à son très-grand mécontentement. Quant à l'inaction d'Atticus, elle fut tellement agréable à César, que, tandis qu'après sa victoire il imposait par ses lettres des contributions pécuniaires aux particuliers qui ne l'avaient point suivi, non-seulement il n'inquiéta point Atticus, mais même il lui accorda la liberté du fils de sa sœur

suspiciones quoque
criminum.
Quo fiebat
ut observantia ejus
esset carior omnibus,
quum viderent
eam tribui officio,
non timori neque spei.
VII. Bellum civile
Cæsarianum
incidit
quum haberet
circiter sexagiuta annos.
Usus est vacatione ætatis
neque se movit quoquam
ex urbe.
Dedit
ex sua re familiari
omnia quæ fuerant opus
suis amicis
profioiscentibus
ad Pompeium.
Non offendit
Pompeium ipsum
conjunctum
(habebat enim ab eo
nullum ornamentum),
ut ceteri,
qui ceperant per eum
aut honores aut divitias:
quorum partim
secuti sunt castra
invitissimi,
partim
remanserunt domi
cum summa offensione
ejus.
Quies autem Attici
fuit tantopere grata Cæsari
ut, quum victor
imperaret pecunias
privatis
per epistolas,
non solum
non fuerit molestus huic,
sed etiam concesserit
filium sororis

les soupçons même
de délits.
Par quoi il se faisait
que les égards de lui
étaient plus précieux à tous,
lorsqu'ils voyaient
eux être accordés au devoir,
non à la crainte ni à l'espérance.
VII. La guerre civile
de-César
tomba (arriva)
lorsqu'il avait
environ soixante ans.
Il profita de l'exemption de l'âge
et ne se bougea *pour aller* nulle-part
hors de la ville.
Il donna
sur son bien de-famille
toutes les choses qui étaient un besoin
pour ses amis
partant
vers Pompée.
Il ne choqua pas
Pompée lui-même
qui était uni *à lui par parenté*
(car il n'avait *reçu* de lui
aucune dignité),
comme tous-les-autres,
qui avaient acquis par lui
ou des honneurs ou des richesses:
desquels une partie
suivirent *son* camp (ses drapeaux)
tout-à-fait-malgré-eux,
une partie
restèrent dans *leurs* foyers
avec un extrême mécontentement
de lui.
D'autre-part l'inaction d'Atticus
fut tellement agréable à César
que, lorsque vainqueur
il commandait des sommes-d'argent
aux particuliers
par lettres,
non-seulement
il ne fut pas déplaisant pour celui-ci
mais encore *lui* accorda (remit)
le fils de sa sœur

peii castris concesserit. Sic vetere instituto vitæ effugit nova pericula.

VIII. Secutum est illud. Occiso Cæsare, quum respublica penes Brutos[1] videretur esse et Cassium, ac tota civitas se ad eos convertisset, sic M. Bruto usus est ut nullo ille adolescens æquali familiarius quam hoc sene, neque solum eum principem consilii haberet, sed etiam in convictu. Excogitatum est a quibusdam ut privatum ærarium Cæsaris interfectoribus ab equitibus Romanis constitueretur. Id facile effici posse arbitrati sunt, si et principes illius ordinis pecunias contulissent. Itaque appellatus est a C. Flavio, Bruti familiari, Atticus, ut ejus rei princeps esse vellet. At ille, qui officia amicis præstanda sine factione existimaret, *semperque a talibus* se consiliis removisset, respondit : « Si quid Brutus de suis facultatibus uti voluisset, usurum, quantum eæ pateren-

et celle de Quintus Cicéron, faits prisonniers au camp de Pompée. Ce fut ainsi qu'en suivant son ancienne règle de conduite, il évita de nouveaux périls.

VIII. Quelque temps après, César ayant été tué, la république paraissait être au pouvoir des Brutus et de Cassius, et Rome entière semblait avoir passé dans leur parti. Atticus, déjà vieux, fut uni de telle sorte avec Marcus Brutus, que ce jeune homme ne vivait pas plus familièrement avec aucun citoyen de son âge qu'avec lui vieillard, et que non-seulement il le consultait, mais même qu'il le fréquentait de préférence à tout autre. Quelques-uns eurent l'idée de faire établir une caisse particulière par les chevaliers romains, pour les meurtriers de César. Ils pensaient que ce projet pourrait être effectué, si les principaux de cet ordre commençaient à fournir des fonds. Atticus fut donc sollicité par Caïus Flavius, ami de Brutus, de vouloir bien être à la tête de cette affaire. Mais lui, qui croyait qu'il faut rendre des services à ses amis sans esprit de parti, et qui s'était toujours tenu éloigné de ces sortes d'intrigues, répondit que, si Brutus avait besoin de sa fortune, elle était tout entière à sa dis-

et Q. Ciceronem
ex castris Pompeii.
Sic vetere instituto vitæ
effugit nova pericula.
VIII. Illud secutum est.
Cæsare occiso,
quum respublica
videretur esse
penes Brutos
et Cassium,
ac civitas tota
se convertisset ad eos,
usus est M. Bruto
sicut ille
adolescens
nullo æquali
familiarius
quam hoc sene;
neque haberet eum solum
principem consilii,
sed etiam in convictu.
Excogitatum est
a quibusdam
ut ærarium privatum
constitueretur
ab equitibus Romanis
interfectoribus Cæsaris.
Arbitrati sunt
id posse effici facile,
si et principes
illius ordinis
conferrent pecunias.
Itaque Atticus
appellatus est a C. Flavio,
familiari Bruti,
ut vellet
esse princeps ejus rei.
At ille, qui existimabat
officia præstanda amicis
sine factione,
seque removisset semper
a talibus consiliis,
respondit : « Si Brutus
voluisset uti quid
de suis facultatibus,
usurum,
quantum eæ paterentur;

et Q. Cicéron
du camp de Pompée.
Ainsi par *son* ancien plan de vie
il échappa à de nouveaux dangers.
VIII. Ceci (voici ce qui) suivit.
César ayant été tué,
alors que la république
paraissait être
au-pouvoir des *deux* Brutus
et de Cassius,
et que la cité tout-entière
s'était tournée vers eux,
il usa de (fut en relations avec) M. Brutus
de-telle-sorte que celui-là
quoique jeune
ne fut en relations avec nul de-son-âge
plus intimement
qu'avec ce vieillard (Atticus);
et qu'il n'avait pas lui seulement
à-la-tête de *son* conseil,
mais encore en communauté-de-vie.
Il fut projeté
par quelques-uns
qu'une caisse particulière
fût établie
par les chevaliers romains
pour les meurtriers de César.
Ils jugèrent
ceci pouvoir être réalisé facilement,
si aussi les premiers
de cet ordre [d'argent.
apportaient-en-contribution des sommes-
En-conséquence Atticus
fut interpellé par C. Flavius,
ami de Brutus,
afin qu'il voulût
être à-la-tête de cette entreprise.
Mais celui-là, qui pensait
des services devoir être rendus à *ses* amis
sans esprit-de-parti,
et *qui* s'était tenu-à-l'écart toujours
de telles intrigues,
répondit : « Si Brutus
voulait user de quelque chose
de ses biens,
Brutus devoir (pouvoir) *en* user,
autant que ces *biens le* comporteraient;

tur; se neque cum quoquam de ea re collocuturum, neque coiturum. » Sic ille consensionis globus hujus unius dissensione disjectus est. Neque multo post, superior esse coepit Antonius; ita ut Brutus et Cassius, provinciarum, quæ iis necis causa datæ erant[1] a consulibus, desperatis rebus, in exsilium proficiscerentur. Atticus, qui pecuniam simul cum ceteris conferre noluerat florenti illi parti, abjecto Bruto Italiaque cedenti sestertium centum millia muneri misit : eidem in Epiro absens trecenta[2] jussit dari. Neque eo magis potenti adulatus est Antonio, neque desperatos reliquit.

IX. Secutum est bellum gestum apud Mutinam[3]. In quo si tantum eum prudentem dicam, minus quam debeam prædicem, quum ille potius divinus fuerit : si divinatio appellanda est perpetua naturalis bonitas, quæ nullis casibus neque ac-

position, mais qu'il ne conférerait ni ne se concerterait là-dessus avec qui que ce fût. Ainsi ce concert de volontés fut rompu par le dissentiment du seul Atticus. Peu de temps après, Antoine commença à être le plus fort ; en sorte que Brutus et Cassius, voyant qu'ils n'avaient plus rien à espérer du côté des provinces, dont le gouvernement leur avait été donné, pour la forme, par les consuls, partirent pour l'exil. Atticus, qui n'avait pas voulu fournir de l'argent conjointement avec les autres, tandis que ce parti florissait, envoya cent mille sesterces en présent à Brutus vaincu et sortant de l'Italie. Il lui en fit donner encore trois cent mille en Épire, et n'adula pas plus la fortune d'Antoine qu'il n'abandonna Brutus et Cassius abattus.

IX. La guerre se fit ensuite auprès de Modène. Si, dans cette circonstance, j'appelle Atticus seulement prudent, j'en dis moins que je ne dois, puisqu'il fut plutôt devin, si l'on doit appeler divination cette constante sagesse naturelle, qu'aucun accident n'augmente ni

se neque collocuturum
neque coiturum
cum quoquam
de ea re. »
Sic ille globus consensionis
disjectus est
dissensione hujus unius.
Neque multo post,
Antonius
cœpit esse superior;
ita ut Brutus et Cassius,
rebus provinciarum
quæ datæ erant iis
a consulibus
causa necis
desperatis,
proficiscerentur
in exsilium.
Atticus, qui noluerat
conferre pecuniam
simul cum ceteris
illi parti florenti,
misit muneri
centum millia sestertium
Bruto abjecto
cedentique Italiæ;
absens
jussit trecenta
dari eidem
in Epiro.
Neque adulatus est
magis eo
Antonio potenti,
neque reliquit
desperatos.

IX. Bellum
gestum apud Mutinam
secutum est.
In quo si dicam
eum tantum prudentem,
prædicem
minus quam debeam,
quum ille
fuerit potius divinus :
si bonitas naturalis
perpetua,
quæ neque augetur

lui-même et ne devoir pas conférer
et ne devoir pas s'associer
avec qui-que-ce-fût
sur cet objet. »
Ainsi ce groupe d'accord
fut rompu
par le dissentiment de celui-ci seul.
Et pas beaucoup (peu de temps) après,
Antoine
commença à être le plus fort;
tellement que Brutus et Cassius,
les affaires des provinces
qui avaient été données à eux
par les consuls
à cause (pour prix) d'un meurtre
étant jugées-désespérées,
partirent
en exil.
Atticus, qui n'avait-pas-voulu
apporter en-contribution de l'argent
en-même-temps avec (que) les autres
à ce parti florissant,
envoya en présent
cent milliers de sesterces
à Brutus abattu
et se retirant de l'Italie;
quoique absent
il ordonna trois-cents *milliers de sesterces*
être donnés au même *Brutus*
en Épire.
Et il ne flatta pas
davantage pour cela
Antoine puissant,
et n'abandonna pas [désespérée.
ceux qui-étaient-dans-une-situation-dé-

IX. La guerre
faite auprès de Modène
suivit (vint ensuite).
Dans laquelle si je disais
lui *avoir été* seulement prudent,
je dirais-à-sa-louange
moins que je ne devrais,
puisque celui-là
fut plutôt *devin* :
si une bonté naturelle
et soutenue,
qui et n'est augmentée

getur neque minuitur. Hostis Antonius judicatus Italia cesserat; spes restituendi nulla erat. Non solum ejus inimici, qui tum erant potentissimi et plurimi, sed etiam qui adversariis ejus se dabant, et in eo lædendo se aliquam consecuturos sperabant commendationem, Antonii familiares insequebantur; uxorem Fulviam omnibus rebus spoliare cupiebant; liberos etiam exstinguere parabant. Atticus, quum Ciceronis intima familiaritate uteretur, amicissimus esset Bruto, non modo nihil iis indulsit ad Antonium violandum, sed e contrario familiares ejus ex urbe profugientes, quantum *potuit, texit*; quibus rebus indiguerunt, adjuvit. Publio vero Volumnio [1] ea tribuit, ut plura a parente proficisci non potuerint. Ipsi autem Fulviæ, quum litibus distineretur magnisque terroribus vexa-

ne diminue. Antoine, déclaré ennemi de la république, avait abandonné l'Italie; il n'y avait aucune espérance qu'il fût rétabli. Non-seulement ses ennemis, qui alors étaient très-nombreux et très-puissants, mais encore ses partisans se donnaient à ses adversaires, et espéraient trouver quelque avantage à lui faire du mal. Ils poursuivaient ses amis; ils cherchaient à dépouiller sa femme Fulvie; ils se disposaient à faire périr ses enfants. Quoique Atticus jouît de l'intime familiarité de Cicéron, qu'il fût très-ami de Brutus, non-seulement il ne se prêta point à maltraiter Antoine, mais au contraire, il protégea, autant qu'il put, ses amis qui s'enfuyaient de la ville; il les assista de tout ce dont ils avaient besoin. Il rendit surtout à Publius Volumnius de tels services, qu'il n'aurait pas pu en recevoir davantage d'un père. Quant à Fulvie, comme elle était em-

neque minuitur
nullis casibus,
appellanda est divinatio.
Antonius judicatus hostis
cesserat Italia;
nulla spes erat
restituendi.
Non solum inimici ejus,
qui tum
erant potentissimi
et plurimi,
sed etiam qui se dabant
adversariis ejus,
et sperabant
in eo lædendo
se consecuturos
aliquam commendationem,
insequebantur
familiares Antonii;
cupiebant
spoliare omnibus rebus
uxorem Fulviam;
parabant etiam
exstinguere liberos ejus.
Atticus, quum uteretur
familiaritate intima
Ciceronis,
esset amicissimus Bruto,
non modo
indulsit iis nihil
ad violandum Antonium,
sed e contrario
texit quantum potuit
familiares ejus
profugientes ex urbe,
adjuvit
quibus rebus indiguerunt.
Tribuit vero ea
Publio Volumnio,
ut plura
non potuissent proficisci
a parente.
Præstitit autem
suum officium
tanta diligentia
Fulviæ ipsi,
quum distineretur litibus

et n'est diminuée
par nuls accidents *de la fortune*,
doit être appelée divination.
Antoine déclaré ennemi *public*
s'était retiré de l'Italie;
aucun espoir n'était
de *le* faire-rentrer.
Non-seulement les ennemis de lui,
qui alors
étaient très-puissants
et très-nombreux,
mais encore ceux qui se donnaient
aux adversaires de lui,
et espéraient
en lui nuisant
eux-mêmes devoir obtenir
quelque titre-de-recommandation,
persécutaient
les amis d'Antoine;
ils désiraient
dépouiller de toutes choses
son épouse Fulvie;
ils se préparaient même
à faire-périr les enfants de lui.
Atticus, bien qu'il usât
de la familiarité intime
de Cicéron,
et qu'il fût très-ami de Brutus,
non-seulement
ne servit eux en rien
pour maltraiter Antoine,
mais au contraire
protégea *autant* qu'il put
les amis de lui
s'enfuyant de la ville,
et *les* aida *de ces choses*
desquelles choses ils eurent-besoin.
En vérité il accorda de tels *secours*
à Publius Volumnius,
que des *secours* plus nombreux (grands)
n'auraient pas pu venir
d'un père.
D'autre-part il témoigna
son obligeance
avec une si-grande activité
à Fulvie elle-même, [par des procès
tandis qu'elle était occupée-de-tous-côtés

retur, tanta diligentia officium suum præstitit, ut nullum illa stiterit vadimonium sine Attico, hic sponsor omnium rerum fuerit. Quinetiam, quum illa fundum secunda fortuna emisset in diem [1], neque post calamitatem versuram facere potuisset, ille se interposuit, pecuniamque sine fenore sineque ulla stipulatione ei credidit; maximum existimans quæstum, memorem gratumque cognosci, simulque aperire se non fortunæ, sed hominibus solere esse amicum. Quæ quum faciebat, nemo eum temporis causa facere poterat existimare : nemini enim in opinionem veniebat Antonium rerum potiturum. Sed sensim is a nonnullis optimatibus reprehendebatur, *quod parum* odisse malos cives videretur. Ille autem, *sui judicii*, *potius* quid se facere par esset, intuebatur, quam quid alii laudaturi forent.

barrassée de procès et qu'elle était tourmentée de grandes terreurs, il la servit avec tant d'attention et de soin, qu'elle ne comparut à aucune assignation sans Atticus, qui lui servit de caution en toute circonstance. Bien plus, comme elle avait, dans l'heureux état de sa fortune, acheté à terme un fonds de terre, et qu'après son désastre elle n'avait pas pu trouver à emprunter pour le payer, il s'entremit dans cette affaire, et lui prêta de l'argent sans intérêt et sans aucun contrat; regardant comme un très-grand profit pour lui d'être connu pour un homme qui se souvenait des bienfaits et qui en était reconnaissant, et de faire voir en même temps qu'il avait coutume d'être l'ami, non de la fortune, mais des hommes. Quand il se conduisait ainsi, personne ne pouvait penser que ce fût par politique : car il ne venait dans l'idée à personne qu'Antoine serait un jour maître de la république. Cependant sa façon de penser et d'agir était blâmée de quelques grands, en ce qu'il semblait n'avoir pas assez de haine pour les mauvais citoyens. Mais Atticus, ayant son opinion à lui, considérait plutôt ce qu'il était juste qu'il fît, que ce que les autres loueraient.

vexareturque
magnis terroribus,
ut illa stiterit
nullum vadimonium
sine Attico,
hic fuerit sponsor
omnium rerum.
Quinetiam, quum illa
fortuna secunda
emisset fundum
in diem,
neque potuisset
post calamitatem
facere versuram,
ille se interposuit,
crediditque ei pecuniam
sine fenore
sineque ulla stipulatione;
existimans
maximum quæstum,
cognosci memorem
gratumque,
simulque aperire
se solere
esse amicum
non fortunæ,
sed hominibus.
Quæ quum faciebat,
nemo poterat existimare
eum facere
causa temporis :
veniebat enim nemini
in opinionem
Antonium
potiturum rerum.
Sed sensim
is reprehendebatur
a nonnullis optimatibus,
quod videretur
odisse parum malos cives.
Ille autem,
sui judicii,
intuebatur
quid esset par
se facere
potius quam quid alii
laudaturi forent.

et était assaillie
de grandes épouvantes,
que celle-là ne représenta
aucune caution-de-comparaître
sans Atticus,
et que celui-ci fut répondant
de toutes choses.
Bien-plus, comme celle-là
dans *sa* fortune favorable
avait acheté un fonds *de*
à terme *fixe de payement*,
et n'avait pas pu
après *son* désastre
faire un emprunt,
celui-là s'offrit,
et prêta à elle de l'argent
sans intérêt
et sans aucun contrat;
estimant
ceci être le plus grand gain,
d'être reconnu se-souvenant *du bienfait*
et reconnaissant,
et en-même-temps de montrer
lui-même avoir-coutume
d'être ami
non de la fortune,
mais des hommes.
Lorsqu'il faisait ces choses,
personne ne pouvait juger
lui *les* faire (qu'il les faisait)
en vue de la circonstance :
en effet il se venait à personne
dans l'idée
Antoine
devoir être-maître des affaires.
Mais peu à peu (de plus en plus)
celui-ci était repris
par quelques partisans-de-l'aristocratie
parce qu'il paraissait
haïr *trop* peu les mauvais citoyens.
Cependant celui-là,
homme de (suivant) son *propre* jugement
considérait
ce qu'il était convenable
lui-même faire (qu'il fît)
plutôt que ce que les autres
devaient louer.

X. Conversa subito fortuna est. Ut Antonius rediit in Italiam, nemo non magno in periculo Atticum futurum putarat, propter intimam familiaritatem Ciceronis et Bruti. Itaque ad adventum imperatorum [1] de foro decesserat, timens proscriptionem; latebatque apud P. Volumnium, cui, ut ostendimus paulo ante, opem tulerat (tanta varietas iis temporibus fuit fortunæ, ut modo hi, modo illi in summo essent aut fastigio aut periculo); habebatque secum Q. Gellium Canum, æqualem simillimumque sui. Hoc quoque sit Attici bonitatis exemplum, quod cum eo, quem puerum in ludo cognoverat, adeo conjuncte vixit, ut ad extremam ætatem amicitia eorum creverit. Antonius autem etsi tanto odio ferebatur *in Ciceronem* ut non solum ei, sed etiam omnibus ejus amicis esset inimicus, eosque vellet proscribere, multis hortantibus tamen, At-

X. La fortune tourna subitement. Dès qu'Antoine revint en Italie, il n'y eut personne qui n'eût pensé qu'Atticus serait dans un grand péril, à cause de son intime liaison avec Cicéron et Brutus. Aussi, à l'approche des généraux, il s'était retiré du Forum, craignant la proscription; il se cachait chez Publius Volumnius, auquel, comme nous l'avons marqué un peu auparavant, il avait porté du secours; car l'inconstance de la fortune était si grande en ces temps-là, que tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là étaient ou dans la plus haute élévation, ou dans un extrême péril. Atticus avait avec lui Quintus Gellius Canus, qui était de son âge et lui ressemblait beaucoup de caractère. C'est encore une preuve de la bonté de cœur d'Atticus, qu'il ait vécu si étroitement avec un homme qu'il avait connu enfant à l'école, et que leur amitié se soit accrue jusqu'à l'extrême vieillesse. Mais, quoique Antoine eût une si grande haine pour Cicéron, qu'il était l'ennemi non-seulement de sa personne, mais encore de ses amis, et qu'il voulait les proscrire, cependant, à la sollicitation de plusieurs des siens, il se ressouvint des bons

'ortuna	X. La fortune
a est subito.	fut changée soudain.
ɔnius	Lorsque Antoine
ı Italiam,	revint en Italie,
on putarat	*il n'y avait* personne *qui* n'eût pensé
ı	Atticus
ı in periculo, [mam	devoir être en danger,
familiaritatem inti-	à-cause-de la (sa) familiarité intime
is et Bruti.	de (avec) Cicéron et Brutus.
	En-conséquence
ɪntum imperatorum	à l'arrivée des généraux
rat de foro,	il s'était retiré du forum,
proscriptionem;	craignant la proscription
que	et il se-tenait-caché
. Volumnium,	chez P. Volumnius,
ostendimus	auquel, comme nous l'avons montré
ınte,	un peu auparavant (plus haut),
opem	il avait porté secours
temporibus	(il y eut dans ces temps-là
arietas fortunæ,	une si-grande variation de fortune,
.o hi, modo illi	que tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là
ıut in fastigio summo	étaient ou bien au faîte le plus haut
·iculo);	ou dans le danger *le plus grand*);
.tque secum	et il avait avec lui-même
lium Canum,	Q. Gellius Canus,
ım	de-même-âge
mumque sui.	et très-semblable à lui.
ıoque sit exemplum	Que ceci aussi soit un exemple
tis Attici,	de la bonté d'Atticus,
·ixit adeo conjuncte	qu'il vécut tellement dans-l'union
o	avec cet *homme*
ɔognoverat puerum	qu'il avait connu enfant
o,	à l'école,
icitia eorum	que l'amitié d'eux
it	grandit
ıtem extremam.	jusqu'à l'âge le plus avancé.
ius autem,	Mais Antoine,
:ebatur in Ciceronem	bien qu'il fût emporté contre Cicéron
anto	par une haine si-grande
ɔt inimicus	qu'il était ennemi
ılum ei,	non-seulement de lui,
ıam	mais encore
us amicis ejus,	de tous les amis de lui,
ıue proscribere eos,	et qu'il voulût proscrire eux,
ı tamen hortantibus,	beaucoup cependant l'exhortant,
ıemor	fut se souvenant
Attici,	de l'obligeance d'Atticus,

tici memor fuit officii, et ei, quum requisisset ubinam esset, sua manu scripsit : « Ne timeret, statimque ad se veniret : se eum, et, illius causa, Gellium Canum de proscriptorum numero exemisse. » Ac, ne quod in periculum incideret, quod noctu fiebat, præsidium ei misit. Sic Atticus in summo timore, non solum sibi, sed etiam ei, quem carissimum habebat, præsidio fuit : neque enim suæ solum a quoquam auxilium petiit salutis, sed conjunctim, ut appareret nullam sejunctam sibi ab eo velle fortunam. Quod si gubernator præcipua laude fertur qui navem ex hieme marique scopuloso servat, cur non singularis ejus existimetur prudentia, qui ex tot tamque gravibus procellis civilibus ad incolumitatem pervenit?

XI. Quibus ex malis ut se emerserat, nihil *aliud egit quam* ut plurimis, quibus rebus posset, esset auxilio. Quum proscriptos præmiis imperatorum vulgus conquireret, nemo in

offices d'Atticus, et, après avoir demandé où il était, il lui écrivit de sa main de ne point craindre et de venir aussitôt chez lui; qu'il l'avait effacé de la liste des proscrits, lui et Gellius Canus; et de peur qu'il ne courût quelque danger, parce que ceci se passait de nuit, il lui envoya une escorte. Ce fut ainsi que, dans ces terribles circonstances, Atticus garantit non-seulement sa personne, mais encore celle de son ami le plus cher. Il ne demanda point, en effet, la protection de qui que ce fût pour la conservation de sa seule vie, mais tout à la fois pour celle de Gellius, afin qu'il fût évident qu'il ne voulait d'aucune fortune séparée de la sienne. Si l'on comble d'éloges le pilote qui sauve son vaisseau d'une tempête et d'une mer pleine d'écueils, pourquoi n'admirerait-on pas la prudence d'un homme qui, à travers tant et de si violentes tempêtes civiles, parvient sain et sauf au rivage?

XI. Sitôt qu'il se fut tiré de ces désastres, Atticus n'eut pas d'autre occupation que d'assister les autres de tout son pouvoir. Lorsque le bas peuple, séduit par les récompenses des triumvirs, cherchait par-

et, quum requisisset
ubinam esset,
scripsit ei sua manu:
« Ne timeret,
veniretque statim ad se:
se exemisse
de numero proscriptorum
et eum, et, causa illius,
Gellium Canum. »
Ac, ne incideret
in quod periculum,
quod fiebat noctu,
misit ei præsidium.
Sic Atticus
in timore summo
fuit præsidio
non solum sibi,
sed etiam ei
quem habebat carissimum:
neque enim petiit auxilium
a quoquam
suæ salutis solum,
sed conjunctim,
ut appareret
velle sibi
nullam fortunam
sejunctam ab eo.
Quod si gubernator
qui servat navem
ex hiemo
mariqué scopuloso
fertur laude præcipua,
cur prudentia
ejus qui pervenit
ad incolumitatem
ex procellis civilibus
tot tamque gravibus
non existimetur singularis?

XI. Ex quibus malis
ut se emerserat,
egit nihil aliad
quam ut
esset auxilio plurimis
quibus rebus posset.
Quum vulgus
conquireret proscriptos
præmiis imperatorum,

et, après qu'il se fut informé
de l'endroit où il était,
écrivit à lui de sa main:
« Qu'il ne craignît pas,
et vînt sur-le-champ vers lui:
lui-même avoir retranché
du nombre des proscrits
et lui (Atticus), et, à cause de lui,
Gellius Canus. »
Et, afin qu'il ne tombât pas
dans quelque danger,
parce que *cela* se faisait de nuit,
il envoya à lui une escorte.
Ainsi Atticus
dans un sujet-de-crainte (danger) extrême
fut à secours (donna le salut)
non-seulement à lui-même,
mais encore à celui
qu'il tenait le plus cher (chérissait le plus);
et en effet il ne demanda secours
à personne
en vue de son *propre* salut seulement,
mais tout-ensemble *pour Gellius et lui*,
de telle sorte qu'il était évident
lui ne vouloir pour lui-même
aucune fortune
séparée de celui-là (Gellius).
Que si le pilote
qui sauve *son* vaisseau
de la tempête
et d'une mer pleine-d'écueils
est exalté par une louange particulière,
pourquoi la prudence
de celui qui est arrivé
au salut
au-sortir-de tempêtes civiles
si-nombreuses et si terribles
ne serait-elle pas jugée singulière (rare)?

XI. Desquels maux (dangers)
dès qu'il se fut tiré,
il ne travailla à rien d'autre
qu'*à ceci* que [breux *possible*
il fût à secours à (secourût) les plus nom
par les choses qu'il pourrait (selon son
Tandis que la populace [pouvoir).
recherchait les proscrits
par les récompenses des généraux,

Epirum[1] venit cui res ulla defuerit : nemini non ibi perpetuo manendi potestas facta est. Qui etiam, post prœlium Philippense interitumque C. Cassii et M. Bruti, L. Julium Mocillam prætorium, et ejus filium, Aulumque Torquatum, ceterosque pari fortuna perculsos, instituerit tueri, atque ex Epiro his omnia Samothraciam[2] supportari jusserit. Difficile enim est omnia persequi, et non necessaria : illud unum intelligi volumus, illius liberalitatem neque temporariam neque callidam fuisse. Id ex ipsis rebus ac temporibus judicari potest, quod non florentibus se venditavit, sed afflictis semper succurrit. Qui quidem Serviliam, Bruti matrem, non *minus post mortem* ejus, quam florente, coluerit. Sic liberalitate utens, nullas inimicitias gessit, quod neque lædebat quemquam, neque, si

tout les proscrits, aucun d'eux ne se retira en Épire, à qui il manquât quelque chose ; aucun qui n'obtînt la liberté d'y demeurer pour toujours. Bien plus, après la bataille de Philippes et la mort de Caïus Cassius et de Marcus Brutus, il s'occupa de soutenir L. Julius Mocilla, qui avait été préteur, et son fils, ainsi qu'Aulus Torquatus et les autres citoyens abattus par le même sort ; et il donna ordre qu'on leur fît transporter d'Épire en Samothrace tous les objets dont ils avaient besoin ; car il serait difficile de tout détailler, et cela n'est pas nécessaire. Nous voulons seulement faire entendre que la libéralité d'Atticus ne fut ni temporaire ni politique. On en peut juger par les faits eux-mêmes et par les circonstances, puisqu'il ne se vendit jamais aux puissants, et qu'il secourut toujours les malheureux : témoin Servilie, mère de Brutus, à laquelle il ne fut pas moins attaché après la mort de son fils que durant sa plus grande prospérité. Grâce à cette conduite libérale, il n'eut point d'ennemis, parce qu'il ne blessait personne, et que, s'il avait

nemo venit in Epirum	nul ne vint en Épire
cui ulla res defuerit;	à qui quelque chose ait manqué;
nemini	à nul
potestas remanendi ibi	la permission de rester là
perpetuo	toujours
non facta est.	ne fut pas faite (ne fut refusée).
Qui etiam,	*Lui* qui même,
post prœlium Philippense	après la bataille de-Philippes
interitumque C. Cassii	et la mort de C. Cassius
et M. Bruti,	et de M. Brutus,
instituerit tueri	entreprit de protéger
L. Julium Mocillam	L. Julius Mocilla
prætorium,	ancien-préteur,
et filium ejus,	et le fils de lui,
Aulumque Torquatum,	et Aulus Torquatus,
ceterosque	et tous-les-autres
perculsos fortuna pari,	abattus par une fortune semblable,
atque jussit	et ordonna
omnia	toutes les choses *nécessaires*
supportari his	être portées à ceux-ci
ex Epiro Samothraciam.	d'Épire en Samothrace.
Est enim difficile	*Mais*, car il est difficile
persequi omnia,	de poursuivre (de détailler) toutes choses,
et non necessaria,	et des choses non nécessaires,
volumus illud unum	nous voulons ceci seul
intelligi,	être compris,
liberalitatem illius	la générosité de lui
fuisse neque temporariam	n'avoir été ni réglée-sur-les-circonstances
neque callidam.	ni fine (intéressée).
Id potest judicari	Cela peut être jugé
ex rebus ipsis	d'après les faits mêmes
ac temporibus,	et les époques,
quod non se venditavit	parce qu'il ne se fit-pas-valoir
florentibus,	auprès des *hommes* florissants (puissants),
sed semper	mais toujours
succurrit afflictis.	secourut ceux renversés.
Qui quidem coluerit	*Lui* qui certes honora
Serviliam, matrem Bruti,	Servilie, mère de Brutus,
non minus	non moins
post mortem ejus,	après la mort de lui (Brutus),
quam florente.	que *Brutus* étant florissant.
Utens sic liberalitate,	Faisant-usage ainsi de générosité,
gessit nullas inimicitias,	il n'exerça aucunes haines,
quod	parce que
neque lædebat quemquam,	et il n'offensait personne,
neque, si acceperat	et, s'il avait reçu
quam injuriam,	quelque injure,

quam injuriam acceperat, malebat ulcisci quam oblivisci. Idem immortali memoria percepta retinebat beneficia; quæ autem ipse tribuerat, tandiu meminerat quoad ille gratus erat qui acceperat. Itaque hic fecit ut vere dictum videatur : « Sui cuique mores fingunt fortunam[1]. » Neque tamen prius ille fortunam quam se ipse finxit; qui cavit ne qua in re jure plecteretur.

XII. His igitur rebus effecit ut M. Vipsanius Agrippa, intima familiaritate conjunctus adolescenti Cæsari, quum, propter suam gratiam et Cæsaris potentiam, nullius conditionis non haberet potestatem, potissimum ejus diligeret affinitatem, præoptaretque equitis Romani filiam generosarum nuptiis. Atque harum nuptiarum conciliator fuit (*non est enim celandum*) M. Antonius, triumvir reipublicæ constituendæ : cujus gratia quum augere possessiones posset suas, tantum abfuit a

reçu quelque injure, il aimait mieux l'oublier que de la venger. Il gardait une immortelle mémoire des bienfaits reçus; pour ceux qu'il avait rendus lui-même, il s'en ressouvenait aussi longtemps que celui qui les avait reçus en était reconnaissant. Toute sa conduite prouva la vérité de cette maxime, que « c'est par ses mœurs que chacun se fait sa fortune. » Il ne forma point, cependant, sa fortune, avant de se former soi-même, de manière à ne jamais subir un malheur mérité.

XII. Atticus mérita donc, par ses vertus, que Marcus Vipsanius Agrippa, lié d'une amitié intime avec le jeune César, et pouvant, à cause de son mérite et de la puissance d'Octave, prétendre à quelque parti que ce fût, choisît préférablement son alliance, et aimât mieux épouser la fille d'un simple chevalier romain qu'une descendante d'une famille noble. Le médiateur de ce mariage (car il ne faut pas le cacher) fut Marc-Antoine, nommé triumvir pour constituer la république. Tandis qu'Atticus, par son crédit auprès de lui, pouvait augmenter ses biens, il fut si éloigné de tout sentiment de cupidité,

malebat ulcisci
quam oblivisci.
Idem retinebat
memoria immortali
beneficia percepta ;
quæ autem ipse tribuerat,
meminerat
tandiu quoad ille
qui acceperat
erat gratus.
Itaque hic fecit
ut videatur dictum vere :
« Sui mores
fingunt fortunam cuique. »
Neque tamen ille
finxit fortunam
prius quam se ipse ;
qui cavit
ne plecteretur jure
in qua re.
XII. His igitur rebus
effecit
ut M. Vipsanius Agrippa,
conjunctus
familiarite intima
Cæsari adolescenti,
quum,
propter suam gratiam
et potentiam Cæsaris,
nullius conditionis
non haberet potestatem,
diligeret potissimum
affinitatem ejus,
præoptaretque
filiam equitis Romani
nuptiis generosarum.
Atque M. Antonius,
triumvir
constituendæ reipublicæ,
fuit conciliator
harum nuptiarum.
(non enim celandum est) :
gratia cujus
quum posset augere
suas possessiones,
abfuit tantum
a cupiditate pecuniæ,

il n'aimait-pas-mieux s'*en* venger
que l'oublier.
Le même *Atticus* conservait
avec un souvenir impérissable
les bienfaits reçus ;
mais ceux que lui-même avait accordés,
il s'*en* souvenait
aussi-longtemps que celui-là
qui *les* avait reçus
était reconnaissant.
Aussi celui-ci a fait
qu'il paraisse avoir été dit avec-vérité :
« Son caractère
fait *sa* fortune à chacun. »
Et pourtant celui-là (Atticus)
ne fit pas *sa* fortune
avant qu'*il* ne se *fît* lui-même ;
lui qui se précautionna
pour qu'il ne fût pas frappé avec droit
en quelque chose.
XII. Donc par ces choses
il fit
que M. Vipsanius Agrippa,
uni
par une amitié intime
à César jeune-homme,
alors que,
à-cause-de son crédit
et de la puissance de César,
il n'était aucun parti
dont il n'eût facilité *de faire choix*,
choisit de-préférence
l'alliance de lui,
et préféra
la fille d'un chevalier romain
aux mariages de (avec des) *filles* nobles.
Et M. Antonius,
triumvir
pour organiser la république,
fut l'intermédiaire
de ce mariage
(car *cela* ne doit pas être tu) :
par le crédit duquel
bien qu'il pût augmenter
ses biens,
il fut-éloigné tellement
du désir de l'argent,

cupiditate pecuniæ, ut nulla in re usus sit ea, nisi in deprecandis amicorum aut periculis aut incommodis. Quod quidem sub ipsa proscriptione perillustre fuit. Nam quum L. Saufeii, equitis Romani, æqualis sui, qui cum eo complures annos, studio ductus philosophiæ, Athenis habitabat, habebatque in Italia pretiosas possessiones, triumviri bona vendidissent (consuetudine ea qua tum res gerebantur); Attici labore atque industria factum est ut eodem nuntio Saufeius fieret certior se patrimonium amisisse et recuperasse. Idem L. Julium Calidum, quem, post Lucretii Catullique *mortem*, *multo elegantissimum* poetam nostram tulisse ætatem vere videor posse contendere, neque minus virum bonum optimisque artibus eruditum, post proscriptionem equitum, propter ma-

qu'il ne se servit de son crédit que pour écarter par ses prières les périls ou les peines de ses amis. C'est ce qui parut, avec un très-grand éclat, au temps même de la proscription. En effet, comme les triumvirs, suivant la manière dont les choses se passaient alors, avaient vendu les biens de Lucius Saufeius, chevalier romain du même âge que lui, qui, conduit par le goût de la philosophie, habitait à Athènes depuis plusieurs années, et qui avait en Italie d'importantes propriétés, Atticus fit si bien, par ses démarches et par son activité, que Saufeius apprit par le même messager qu'il avait perdu son patrimoine, et qu'il l'avait recouvré. Il tira aussi d'embarras L. Julius Calidus, qui fut, selon moi, depuis la mort de Lucrèce et de Catulle, le meilleur poëte que notre siècle ait produit, et qui n'était pas moins homme de bien et instruit dans les plus belles connaissances. Calidus, après la proscription des chevaliers, avait été porté

ut usus sit ea	qu'il n'usa de ce *crédit*
in nulla re,	dans aucune affaire,
nisi in deprecandis	sinon pour conjurer
aut periculis	ou les dangers
aut incommodis	ou les désavantages
amicorum.	de *ses* amis.
Quod quidem fuit illustre	Ce qui à la vérité fut très-clair
sub proscriptione ipsa.	sous (du temps de) la proscription même.
Nam quum triumviri	Car comme les triumvirs
(ea consuetudine	(selon cette habitude
qua tum	selon laquelle alors
res gerebantur)	les affaires se faisaient)
vendidissent bona	avaient vendu les biens
L. Saufeii, equitis Romani,	de L. Saufeius, chevalier romain,
sui æqualis,	son égal-en-âge,
qui, ductus	qui, amené
studio philosophiæ,	par le goût de la philosophie,
habitabat Athenis	habitait à Athènes
cum eo	avec lui
complures annos,	depuis plusieurs années,
habebatque in Italia	et avait en Italie
possessiones pretiosas,	des propriétés de-grand-prix,
labore	par le soin
atque industria Attici	et l'activité d'Atticus
factum est ut Saufeius	il fut fait que Saufeius
eodem nuntio	par le même courrier
fieret certior	devînt mieux-informé (apprît)
se amisisse patrimonium	lui-même avoir perdu *son* patrimoine
et recuperasse.	et l'avoir recouvré.
Idem expedivit	Le même *Atticus* tira-d'affaire
L. Julium Calidum,	L. Julius Calidus,
quem, post mortem	lequel, après la mort
Lucretii Catullique,	de Lucrèce et de Catulle,
videor	je parais *à moi-même* (je crois)
posse contendere vere	pouvoir soutenir avec-vérité
nostram ætatem tulisse	notre siècle avoir produit
poetam	*comme* le poëte
multo elegantissimum,	de beaucoup le plus élégant,
neque minus virum bonum	et non moins homme de-bien
eruditumque	et instruit
artibus optimis,	dans les sciences les meilleures,
relatum absentem	porté *quoique* absent
in numerum	au nombre
proscriptorum,	des proscrits,
post proscriptionem	après la proscription
equitum,	des chevaliers,
propter	à-cause

gnas ejus Africanas possessiones, in proscriptorum numerum a P. Volumnio, præfecto fabrum[1] Antonii, absentem relatum, expedivit. Quod in præsenti utrum ei laboriosius an gloriosius fuerit, difficile fuit judicare; quod in eorum periculis non secus absentes quam præsentes amicos Attico esse curæ cognitum est.

XIII. Neque vero minus ille vir bonus paterfamilias habitus est quam civis. Nam quum esset pecuniosus, nemo illo minus fuit emax, minus ædificator. Neque tamen non in primis bene habitavit, omnibusque optimis rebus usus est. Nam domum habuit in colle Quirinali Tamphilanam, ab avunculo[2] hereditate relictam; cujus amœnitas non ædificio, sed silva constabat: ipsum enim tectum, antiquitus constitutum, plus salis[3] quam sumptus habebat; in quo nihil commutavit, nisi si quid vetustate coactus est. Usus est familia, si utilitate ju-

absent sur la liste des proscrits, par Publius Volumnius, préfet des ouvriers d'Antoine, à cause de ses grandes possessions en Afrique. Il est difficile de décider si dans ce moment il lui fut plus pénible ou plus glorieux de rendre de tels services; car on vit bien qu'il eut autant de soin de ses amis éloignés que de ses amis présents.

XIII. Cet excellent homme ne passa pas moins pour un bon père de famille que pour un bon citoyen. Quoiqu'il fût riche en argent comptant, personne ne fut moins acheteur, moins bâtisseur que lui. Il était cependant des mieux logés, et n'usait que des meilleures choses en tout genre. Il avait sur le mont Quirinal la maison Tamphilane, qui lui avait été laissée en héritage par son oncle maternel; maison dont l'agrément ne consistait pas dans l'édifice, mais dans le bois qui y touchait. Car l'édifice lui-même, anciennement construit, annonçait plus de goût que d'opulence. Il n'y fit pas d'autres changements que les réparations que le temps avait rendues nécessaires. Son domestique, à ne considérer que l'utilité, était excel-

magnas possessiones ejus
Africanas,
a P. Volumnio,
præfecto fabrum Antonii.
Quod
fuit difficile judicare
utrum in præsenti
fuerit ei laboriosius
an gloriosius,
quod cognitum est
amicos
esse curæ Attico
in periculis eorum
non secus absentes
quam præsentes.

XIII. Neque vero ille vir
habitus est
minus bonus paterfamilias
quam civis.
Nam
quum esset pecuniosus,
nemo fuit minus emax,
minus ædificator illo.
Neque tamen
non habitavit bene
in primis,
ususque est
rebus optimis.
Nam habuit
in colle Quirinali
domum Tamphilanam,
relictam hereditate
ab avunculo;
cujus amœnitas
constabat non ædificio,
sed in silva :
tectum enim ipsum,
constitutum antiquitus,
habebat plus salis
quam sumptus;
in quo commutavit nihil,
nisi si coactus est
vetustate
quid.
Usus est familia
optima,
si judicandum est

des grandes propriétés de lui
en Afrique,
par P. Volumnius,
préfet des ouvriers d'Antoine.
Laquelle chose
il fut difficile de décider
si dans le *moment* présent
elle fut pour lui plus pénible
ou plus glorieuse,
parce qu'il fut reconnu
ses amis
être à souci à (intéresser) Atticus
dans les périls d'eux
non moins absents
que présents.

XIII. Et en vérité cet homme
ne fut pas tenu
pour moins bon père-de-famille
que *bon* citoyen.
En effet
bien qu'il fût riche,
personne ne fut moins acheteur,
moins bâtisseur que lui.
Et pourtant *il* ne *serait* pas *vrai de dire*
*qu'*il ne fut pas logé bien
entre les premiers,
et *qu'*il ne fit-pas-usage
des choses les meilleures.
En effet il posséda
sur la colline Quirinale
la maison de-Tamphile,
laissée en héritage
par *son* oncle;
de laquelle l'agrément
consistait non dans le bâtiment,
mais dans le bois :
car l'habitation même,
construite depuis-longtemps,
avait plus de goût
que de somptuosité;
dans laquelle il *ne* changea rien,
excepté s'il fut forcé
par la vétusté
de changer quelque chose.
Il se servit de (eut) un domestique
excellent,
s'il faut *en* juger

dicandum est, optima; si forma, vix mediocri : namque in ea erant pueri litteratissimi, anagnostæ optimi, et plurimi librarii; ut ne pedisequus quidem quisquam esset qui non utrumque horum pulchre facere posset. Pari modo artifices ceteri, quos cultus domesticus desiderat, apprime boni. Neque tamen horum quemquam, nisi domi natum domique factum habuit : quod est signum non solum continentiæ, sed etiam diligentiæ. Nam et non intemperanter concupiscere quod a plurimis videas, continentis debet duci; et potius diligentia quam pretio parare, non mediocris est industriæ. Elegans, non magnificus; splendidus, non sumptuosus; omni diligentia munditiem, non affluentiam affectabat. Supellex modica, non multa, ut in neutram partem[1] conspici posset. Nec hoc præteribo, quanquam nonnullis leve visum iri pu-

lent; à en juger par l'apparence, il était à peine médiocre. Il s'y trouvait des jeunes gens très-lettrés, de très-bons lecteurs et beaucoup de copistes; en sorte qu'il n'y avait même aucun de ses valets qui ne pût remplir d'une manière satisfaisante l'une et l'autre fonction. Les autres artistes, dont le train d'une maison a besoin, étaient également fort bons. Cependant il n'en eut aucun qui ne fût né chez lui, qui n'eût été formé chez lui; ce qui est un signe non-seulement de modération, mais de soin. Car ne pas désirer avec excès ce qu'on voit désirer de la sorte par un grand nombre, cela doit être regardé comme le propre d'un homme modéré; et se le procurer plutôt par ses soins qu'à force d'argent, ce n'est point l'effet d'une médiocre industrie. Atticus était élégant, non magnifique; brillant, non somptueux. Il recherchait la propreté, mais sans étalage. Son mobilier, modeste et peu considérable, ne pouvait être remarqué d'aucune manière. Je n'omettrai pas non plus un trait qui paraîtra futile à

utilitate ;
vix mediocri,
si forma :
namque in ea
erant pueri litteratissimi,
optimi anagnostæ,
et plurimi librarii ;
ut ne esset quidem
quisquam pedisequus
qui non posset
facere pulchre
utrumque horum.
Pari modo
ceteri artifices,
quos cultus domesticus
desiderat,
apprime boni.
Neque tamen
habuit quemquam horum,
nisi natum domi
factumque domi :
quod est signum
non solum continentiæ,
sed etiam diligentiæ.
Nam et non concupiscere
intemperanter
quod videas
a plurimis,
debet duci
continentis ;
et parare diligentia
potius quam pretio,
non est
industriæ mediocris.
Elegans, non magnificus,
splendidus,
non sumptuosus,
affectabat omni diligentia
munditiam,
non affluentiam.
Supellex modica,
non multa,
ut posset conspici
in neutram partem.
Nec præteribo hoc,
quanquam putem
visum iri leve nonnullis

par l'utilité ;
à peine ordinaire,
si *on en juge* par l'apparence :
car dans ce *personnel*
étaient de jeunes-esclaves très-instruits,
d'excellents lecteurs,
et de très-nombreux copistes ;
au point qu'il n'y avait pas même
un valet-de-pied
qui ne pût
faire bien
l'une-et-l'autre de ces *deux fonctions*.
De pareille façon (de même)
tous-les-autres artistes,
que le train de-maison
réclame,
étaient particulièrement bons (habiles).
Et cependant
il n'eut aucun de ceux-ci,
sinon né à la maison
et façonné à la maison :
ce qui est une marque
non-seulement d'économie,
mais encore de vigilance.
Car et ne pas souhaiter
immodérément
ce que tu vois *être souhaité*
par la plupart,
doit être estimé *le fait*
d'un *homme* économe ;
et acquérir par le soin
plutôt que par le prix *qu'on paye*,
n'est pas *le fait*
d'une activité ordinaire.
Élégant, non magnifique,
brillant,
non fastueux,
il recherchait avec toute-espèce-de soin
la propreté,
non l'abondance.
Son mobilier *était* modeste,
pas nombreux (peu considérable),
de telle sorte qu'il *ne* pouvait être remarqué
dans l'un-ni-l'autre sens.
Et je n'omettrai pas ceci,
bien que je croie
cela devoir paraître frivole à plusieurs

tem. Quum in primis lautus esset eques Romanus, et non parum liberaliter domum suam omnium ordinum homines invitaret, scimus non amplius quam terna millia æris[1]; pereæque in singulos menses, ex ephemeride eum expensum sumptui ferre solitum. Atque hoc non auditum, sed cognitum prædicamus: sæpe enim, propter familiaritatem, domesticis rebus interfuimus.

XIV. Nemo in convivio ejus aliud acroama audivit quam anagnosten : quod nos quidem jucundissimum arbitramur; neque unquam sine aliqua lectione apud eum cœnatum est, ut non minus animo quam ventre convivæ delectarentur. Namque eos vocabat quorum mores a suis non abhorrerent. Quum tanta pecuniæ facta esset accessio, nihil de quotidiano cultu mutavit, nihil de vitæ consuetudine; tantaque usus est moderatione ut neque in sestertio vicies[2], quod a patre acce-

quelques-uns. Étant un des plus riches chevaliers romains, et invitant chez lui fort généreusement des hommes de tous les ordres, nous savons, par son éphéméride, qu'il avait coutume de n'y porter en dépense pour chaque mois, l'un dans l'autre, pas plus de trois mille as; et nous le disons comme une chose que nous n'avons pas ouï dire, mais que nous avons apprise par nous-même. Car souvent, à cause de notre familiarité avec Atticus, nous avons été dans le secret de ses affaires domestiques.

XIV. Jamais, à sa table, d'autre divertissement que la voix d'un lecteur; et c'est pour nous le plus agréable. Jamais on ne mangea chez lui sans quelque lecture, afin que les convives n'y goûtassent pas moins le plaisir de l'esprit que celui de la bonne chère; car il invitait des hommes dont les mœurs n'étaient pas éloignées des siennes. Quoiqu'il se fût fait une si grande augmentation à son bien, il ne changea rien de son train journalier, rien de son genre accoutumé de vie; et il usa d'une si grande modération qu'il ne figura pas peu splendidement avec les deux millions de sesterces qu'il avait reçus de son père, qu'il ne vécut pas dans une plus grande abon-

Quum esset eques Romanus
lautus in primis,
et invitaret suam domum
non parum liberaliter
homines
omnium ordinum,
scimus ex ephemeride
eum solitum
ferre sumptui
non amplius
quam terna millia
æris,
peræque in singulos menses.
Atque prædicamus hoc
non auditum,
sed cognitum :
sæpe enim
propter familiaritatem,
interfuimus
rebus domesticis.
XIV. Nemo
in convivio ejus
audivit aliud acroama
quam anagnosten :
quod nos quidem
arbitramur
jucundissimum ;
neque unquam
cœnatum est apud eum
sine aliqua lectione,
ut convivæ delectarentur
non minus animo
quam ventre.
Namque vocabat eos
quorum mores
non abhorrerent a suis.
Quum tanta accessio
pecuniæ
facta est,
mutavit nihil
de cultu quotidiano,
nihil de consuetudine vitæ ;
ususque est
moderatione tanta
ut neque in vicies sestertio
quod acceperat a patre
e gesserit

Bien qu'il fût chevalier romain
riche entre les premiers,
et qu'il invitât dans sa maison
non peu libéralement (où il les traitait
des hommes [grandement)
de tous les ordres,
nous savons par *son* journal
lui *avoir été* habitué
à porter à *sa* dépense
pas plus
que trois milliers
de livres de cuivre (d'as),
l'un-dans-l'autre pour chaque mois.
Et nous avançons ceci
non pas entendu (par ouï-dire),
mais connu *personnellement* :
car souvent
à-cause-de *notre* familiarité *avec lui*,
nous avons été mêlé
à *ses* affaires domestiques.
XIV. Personne
dans le repas (à-la table) de lui
n'entendit un autre concert
qu'un lecteur :
concert que nous à la vérité
nous jugeons
le plus agréable ;
et jamais
on ne dîna chez lui
sans *entendre* quelque lecture,
afin que les convives fussent charmés
non moins par l'esprit
que par l'estomac.
Car il invitait ces (des) *gens*
dont les goûts
ne fussent pas éloignés des siens.
Bien qu'un si grand accroissement
d'argent
eût été fait *à sa fortune*,
il *ne* changea rien
à *son* train de chaque jour,
rien à *son* habitude (genre) de vie ;
et il usa
d'une modération si grande
que ni avec les vingt-fois cent-mille-sesterces
qu'il avait reçus de *son* père
il ne se comporta (ne vécut)

perat, parum se splendide gesserit, neque in sestertio centies affluentius vixerit quam instituerat, parique fastigio steterit in utraque fortuna. Nullos habuit hortos, nullam suburbanam aut maritimam sumptuosam villam, neque in Italia, præter Ardeatinum et Nomentanum, rusticum prædium; omnisque ejus pecuniæ reditus constabat in Epiroticis et urbanis possessionibus. Ex quo cognosci potest eum usum pecuniæ non magnitudine, sed ratione metiri solitum.

XV. Mendacium neque dicebat, neque pati poterat. Itaque ejus comitas non sine severitate erat, neque gravitas sine facilitate : ut difficile esset intellectu utrum eum amici magis vererentur an amarent. Quidquid rogabatur, *religiose promittebat*; quod non liberalis sed levis arbitrabatur polliceri quod præstare non posset : idem in nitendo, quod semel admisisset, tanta erat cura ut non mandatam, sed suam rem, vi-

dance avec dix millions, qu'il n'avait commencé de vivre, et qu'il se tint au même degré dans l'une et l'autre fortune. Il n'eut ni jardins ni maison somptueuse dans les faubourgs de Rome ou aux bords de la mer; ni bien de campagne en Italie, excepté ceux d'Ardée et de Nomente; et tout son revenu consistait dans ses possessions d'Épire et de la ville. D'où l'on peut juger qu'il avait coutume de mesurer l'usage des richesses, non sur la quantité, mais sur la raison.

XV. Atticus ne mentait point, ni ne pouvait souffrir qu'on mentît. Aussi son affabilité était sérieuse, et sa gravité douce et aisée; en sorte qu'il était difficile de savoir si ses amis le respectaient plus qu'ils ne l'aimaient. De quelque chose qu'il fût prié, il promettait avec circonspection, parce qu'il regardait comme un acte de légèreté, plutôt que de générosité, de promettre ce qu'on ne pouvait pas tenir. Mais aussi, il mettait un si grand soin à pousser l'affaire dont il s'était une fois chargé, qu'il semblait s'occuper, non d'un intérêt qui

parum splendide,
neque in centies sestertio
vixerit affluentius
quam instituerat,
steteritque fastigio pari
in utraque fortuna.
Habuit nullos hortos,
nullam villam sumptuosam
suburbanam
aut maritimam,
neque prædium rusticum
in Italia,
præter Ardeatinum
et Nomentanum;
omnisque reditus pecuniæ
ejus
constabat
in possessionibus Epiroticis
et urbanis.
Ex quo potest cognosci
eum solitum
metiri usum pecuniæ
non magnitudine,
sed ratione.

XV. Neque dicebat
mendacium,
neque poterat pati.
Itaque comitas ejus
non erat sine severitate,
neque gravitas
sine facilitate:
ut esset difficile intellectu
utrum amici
vererentur an amarent eum
magis.
Quidquid rogabatur,
promittebat religiose;
quod arbitrabatur
non liberalis,
sed levis,
polliceri
quod non posset præstare:
idem erat tanta cura
in nitendo
quod semel admisisset,
ut videretur agere
non rem mandatam,

trop peu brillamment,
ni avec les cent-fois cent-mille-sesterces
il ne vécut plus abondamment
qu'il avait commencé,
et qu'il se tint à une hauteur égale
dans l'une-et-l'autre fortune.
Il n'eut pas-de jardins,
aucune villa somptueuse
située-dans-les-faubourgs
ou située-au-bord-de-la-mer,
ni de bien de-campagne
en Italie,
excepté *celui* d'-Ardée
et *celui* de-Nomente;
et tout le revenu d'argent
de lui
reposait
sur *ses* propriétés d'-Épire
et de-la-ville (de Rome).
D'après quoi il peut être reconnu
lui *avoir été* accoutumé
à mesurer (régler) l'usage de l'argent
non sur la grandeur *de son bien*,
mais sur la raison.

XV. Et il ne disait pas
de mensonge,
et il ne pouvait pas *en* souffrir.
En-conséquence l'affabilité de lui
n'était pas sans sévérité,
ni *sa* gravité
sans douceur:
de sorte qu'il était difficile de comprendre
si *ses* amis
respectaient ou aimaient lui
davantage.
De quoi qu'il fût prié,
il promettait avec-scrupule (réserve);
parce qu'il estimait *que c'était le fait*
non d'un *homme* généreux,
mais d'un *homme* léger,
de promettre
ce qu'il ne pouvait pas tenir:
le même *homme* était d'un si-grand zèle
en s'efforçant
pour ce dont une-fois il s'était chargé,
qu'il paraissait faire
non pas une affaire confiée,

sed suam.
Nunquam
pertæsum est eum
negotii suscepti:
putabat enim in ea re
suam existimationem agi,
qua habebat nihil
carius.
Quo fiebat
ut procuraret
omnia negotia Ciceronum,
Catonis, Hortensii,
Auli Torquati,
præterea [norum.
multorum equitum Roma-
Ex quo poterat judicari
fugisse non inertia,
sed judicio,
procurationem reipublicæ.
XVI. Humanitatis vero
posum afferre
nullum testimonium majus
quam quod idem
adolescens
fuerit jucundissimus
Sullæ seni,
senex
M. Bruto adolescenti;
vixerit autem sic
cum suis æqualibus,
Q. Hortensio et M. Cicerone,
ut sit difficile judicare
cui ætati
fuerit aptissimus:
quanquam Cicero
dilexit eum præcipue,
utne frater quidem Quintus
fuerit carior
aut familiarior ei.
Præter eos libros
in quibus facit mentionem
de eo, qui jam
editi sunt in vulgus,
sedecim volumina
epistolarum,
ab consulatu ejus
usque ad extremum tempus,

mais une affaire à lui.
Jamais
dégoût-ne-prit lui
de (pour) une affaire entreprise:
car il pensait dans cette circonstance
sa réputation être mise en jeu,
au-prix-de-laquelle il n'avait rien
de plus cher.
Par quoi il se faisait (d'où il résultait)
qu'il soignait
toutes les affaires des deux Cicéron,
de Caton, d'Hortensius,
d'Aulus Torquatus,
et en outre
de nombreux chevaliers romains.
D'après quoi il pouvait être jugé
lui avoir fui non par apathie,
mais par jugement (sagesse),
l'administration de la république.
XVI. Mais de son aménité
je ne puis apporter
aucune preuve plus grande
que celle-ci que le même
étant jeune-homme
fut très-agréable
à Sylla vieillard,
et étant vieillard
à M. Brutus jeune-homme;
et que d'autre-part il vécut ainsi
avec ses égaux-en-âge,
Q. Hortensius et M. Cicéron,
qu'il serait difficile de juger
à quel âge
il fut le plus convenable:
toutefois Cicéron
chérit lui d'une-façon-toute-particulière,
de telle sorte que pas même son frère
ne fut plus cher [Quintus
ou plus familier à lui.
Outre ces (les) livres
dans lesquels il fait mention
de lui (d'Atticus), lesquels déjà
ont été produits en public (publiés),
seize volumes
de lettres,
depuis le consulat de lui
jusqu'à son dernier temps (la fin de sa vie),

tempus, ad Atticum missarum. Quæ qui legat, non multum desideret historiam contextam illorum temporum : sic enim omnia de studiis principum, vitiis ducum, mutationibus reipublicæ perscripta sunt, ut nihil in iis non appareat, et facile existimari possit prudentiam quodam modo esse divinationem. Non enim Cicero ea solum, quæ vivo se acciderunt, futura prædixit; sed etiam, quæ nunc usuveniunt, cecinit ut vates.

XVII. De pietate autem Attici quid plura commemorem, quum hoc ipsum vere gloriantem audierim in funere matris suæ, quam extulit annorum nonaginta, *quum esset septem* et sexaginta, se nunquam cum matre in gratiam rediisse, nunquam cum sorore fuisse in simultate, quam prope æqualem habebat? quod est signum aut nullam unquam inter eos

regrettera pas beaucoup une histoire suivie de ces temps; car tout y est si bien décrit touchant les passions des principaux personnages, les vices des chefs, les révolutions de l'État, qu'il n'y a rien qui n'y paraisse à découvert, et qu'on peut facilement penser que la prudence est, en quelque sorte, une divination. Cicéron, en effet, a non-seulement prédit ce qui est arrivé de son vivant, mais il a encore annoncé, comme un devin, ce qui arrive aujourd'hui.

XVII. Pourquoi parlerais-je au long de la piété d'Atticus envers ses proches, puisque à la mort de sa mère, qu'il fit ensevelir à l'âge de quatre-vingt-dix ans, lorsqu'il en avait lui-même soixante-sept, je lui ai entendu dire, et en s'en glorifiant, qu'il n'avait jamais été dans le cas de se réconcilier avec elle, que jamais il n'avait été en inimitié avec sa sœur, qui était presque de son âge? C'est là un signe, ou qu'il n'y eut jamais entre eux aucun sujet de plainte, ou

missarum ad Atticum,
sunt indicio ei rei.
Quæ qui legat
non desideret multum
historiam contextam
illorum temporum:
omnia enim
de studiis principum,
vitiis ducum,
mutationibus reipublicæ,
perscripta sunt sic
ut nihil
non appareat
in iis,
et possit existimari facile
prudentiam
esse quodam modo
divinationem.
Cicero enim
non prædixit solum
ea futura,
quæ acciderunt se vivo;
sed etiam cecinit
ut vates
quæ usuveniunt nunc.

XVII. Quid autem
commemorem plura
de pietate Attici,
quum audierim ipsum
gloriantem vere
in funere matris,
quam extulit
nonaginta annorum,
quum esset
septem et sexaginta,
hoc, se nunquam
rediisse in gratiam
cum matre,
nunquam
fuisse in simultate
cum sorore,
quam habebat
prope æqualem?
quod est signum
aut nullam querimoniam
unquam
intercessisse inter eos,

envoyées à Atticus,
sont à démonstration à (prouvent) ce fait.
Lesquels celui qui lirait
ne regretterait pas beaucoup
une histoire suivie
de ces temps-là:
en effet toutes choses
sur les passions des grands,
les fautes des chefs,
les changements de la république,
ont été relatées de-telle-sorte
qu'*il n'y a* rien
qui ne soit mis-en-lumière
dans ces volumes *de lettres*,
et qu'il peut être jugé facilement
le génie
être en quelque sorte
de la divination.
Cicéron en effet
n'a pas prédit seulement
ces *événements* devoir être,
qui arrivèrent lui-même *étant* vivant;
mais encore il a chanté (annoncé)
comme un prophète
ceux qui arrivent maintenant.

XVII. D'autre-part pourquoi [breuses
rapporterais-je des *particularités* plus nom-
touchant la piété *filiale* d'Atticus,
lorsque j'ai entendu lui-même
se glorifiant avec-raison
aux funérailles de *sa* mère,
laquelle il enterra
âgée de quatre-vingt-dix ans,
alors qu'il était *âgé*
de sept et soixante (soixante-sept) *ans*,
de ceci, lui-même jamais
n'être rentré en bon-accord
avec *sa* mère,
jamais
n'avoir été en brouille
avec *sa* sœur,
laquelle il avait
presque de-même-âge *que lui*?
ce qui est le signe
ou aucun sujet-de-plainte
jamais
n'être survenu entre eux,

querimoniam intercessisse, aut hunc ea fuisse in suos indulgentia ut, quas amare deberet, irasci eis nefas duceret. Neque id fecit natura solum (quanquam omnes ei paremus), sed etiam doctrina. Nam et principum philosophorum ita percepta habuit præcepta, ut iis ad vitam agendam, non ad ostentationem uteretur.

XVIII. Moris etiam majorum summus imitator fuit, antiquitatisque amator : quam adeo diligenter habuit cognitam, ut eam totam in eo volumine[8] exposuerit quo magistratus ordinavit. Nulla enim lex, neque pax, neque bellum, neque res illustris est populi Romani, quæ non in *eo*, *suo tempore*, sit notata; et, quod difficillimum fuit, sic *familiarum originem* subtexuit, ut ex eo clarorum virorum propagines possimus cognoscere. Fecit hoc idem separatim in aliis libris; ut, M. Bruti rogatu, Juniam familiam a stirpe ad hanc ætatem

qu'il a été d'une telle indulgence envers les siens, qu'il regardait comme un crime de se fâcher avec des personnes qu'il devait aimer. Et il n'agit pas ainsi par la seule impulsion de la nature, quoique nous y soyons toujours soumis, mais encore par principes : car il s'était pénétré des préceptes des principaux philosophes de telle manière, qu'il s'en servait pour la conduite de la vie, et non pour l'ostentation.

XVIII. Atticus était encore très-grand imitateur des coutumes de nos ancêtres, et très-grand amateur de l'antiquité; il la connaissait si exactement, qu'il l'a posée tout entière dans l'ouvrage où il a rangé par ordre nos magistrats. En effet, nulle loi, nulle paix, nulle guerre, nulle action illustre du peuple romain, qui ne soit notée dans ce livre, à sa date; et ce qui était très-difficile, il y a fait entrer si habilement l'origine des familles, que nous pouvons y apprendre les descendances des hommes illustres. Il a fait la même chose, séparément, dans d'autres livres. Ainsi, à la prière de Marcus Brutus, il a dénombré par ordre la famille Junia, depuis sa souche

aut hunc fuisse in suos
ea indulgentia,
ut duceret nefas
irasci eis
quas deberet amare.
Neque fecit id
natura solum
(quanquam omnes
paremus ei),
sed etiam doctrina.
Nam et habuit
præcepta
principum philosophorum
percepta ita,
ut uteretur iis
ad agendam vitam,
non ad ostentationem.

XVIII. Fuit etiam
summus imitator
moris majorum,
amatorque antiquitatis :
quam habuit cognitam
adeo diligenter
ut exposuerit eam totam
in eo volumine,
quo ordinavit
magistratus.
Est enim nulla lex,
neque pax, neque bellum,
neque res illustris
populi Romani,
quæ non notata sit in eo
suo tempore ;
et, quod fuit difficillimum,
subtexuit sic
originem familiarum
ut possimus
cognoscere ex eo
propagines
virorum clarorum.
Fecit hoc idem separatim
in aliis libris ;
ut, rogatu M. Bruti,
enumeravit ordine
familiam Juniam
a stirpe
ad hanc ætatem,

ou celui-ci avoir été envers les siens
de cette (une telle) indulgence,
qu'il jugeait une chose-impie
de s'irriter contre celles
qu'il devait aimer.
Et il ne fit pas cela
par nature seulement
(bien que tous
nous obéissions à elle),
mais encore par système.
Car aussi il eut
les préceptes
des principaux philosophes
saisis de-telle-sorte,
qu'il faisait-usage d'eux
pour conduire sa vie,
et non pour l'étalage.

XVIII. Il fut aussi
très-grand imitateur
des mœurs des ancêtres,
et ami de l'antiquité :
laquelle il eut étudiée (il étudia)
tellement avec-soin
qu'il développa elle tout-entière
dans ce volume, [*gique*
dans lequel il classa-par-ordre *chronolo-*
les magistrats.
Il n'y a en effet aucune loi,
ni traité-de-paix, ni guerre,
ni fait éclatant
du peuple romain,
qui n'ait été consigné dans ce *volume*
à sa date ;
et, ce qui fut (était) très-difficile,
il y a rattaché de-telle-sorte
l'origine des familles
que nous pouvons
connaître d'après ce *volume*
les descendances
des hommes illustres.
Il a fait cette même chose en-particulier
dans d'autres livres ;
comme (ainsi), à la demande de M. Brutus,
il a dénombré par ordre *chronologique*
la famille Junia
depuis la souche
jusqu'à cette époque ci,

ordine enumeravit, notans qui, a quo ortus, quos honores quibusque temporibus cepisset. Pari modo Marcelli Claudii, Marcellorum; Scipionis Cornelii et Fabii Maximi, Fabiorum, et Æmiliorum quoque : quibus libris nihil potest esse dulcius iis qui aliquam cupiditatem habent notitiæ clarorum virorum. Attigit quoque poeticen, credimus, ne ejus expers esset suavitatis : namque versibus, qui honore rerumque gestarum amplitudine ceteros Romani populi præstiterunt, exposuit; ita ut, sub singulorum imaginibus, facta magistratusque eorum non amplius quaternis quinisve versibus descripserit; quod vix credendum sit, tantas res tam breviter potuisse declarari. Est etiam unus liber, Græce confectus, *de consulatu* Ciceronis. Hactenus, Attico vivo, edita hæc *a nobis sunt.*

XIX. Nunc quoniam fortuna nos superstites ei esse voluit, reliqua persequemur, et, quantum poterimus, rerum exem-

jusqu'à ce temps-ci, notant chaque personnage, de qui il sortait, quelles dignités il avait exercées, et en quel temps. De la même manière, à la prière de Marcellus Claudius, il a dénombré la famille des Marcellus, et à la prière encore de Scipion Cornélius et de Fabius Maximus, celle des Fabiens, ainsi que celle des Émiliens. Rien ne peut être plus agréable que ces ouvrages à ceux qui ont quelque désir de connaître les hommes célèbres. Atticus toucha aussi à la poésie, pour se mettre en état, à ce que nous croyons, de mieux sentir la douceur de cet art. Il a fait connaître par des vers les citoyens romains qui ont été au-dessus de tous les autres par leurs charges et la grandeur de leurs actions; et cela de manière qu'au bas des portraits de chacun il a énuméré, en quatre ou cinq vers au plus, leurs exploits et leurs magistratures. Il est à peine croyable que de si grands sujets aient pu être exposés si brièvement. Il existe aussi de lui un ouvrage composé en grec, sur le consulat de Cicéron. Nous avons mis au jour, du vivant d'Atticus, ce que nous avons dit de lui jusqu'ici.

XIX. Maintenant, puisque la fortune a voulu que nous lui survécussions, nous achèverons l'histoire de sa vie, et, autant que nous

notans qui,
a quo ortus,
cepisset quos honores
quibusque temporibus.
Pari modo
Marcelli Claudii,
Marcellorum;
Scipionis Cornelii
et Fabii Maximi,
Fabiorum,
et Æmiliorum quoque :
quibus libris
nihil potest esse dulcius
iis qui habent
aliquam cupiditatem
notitiæ virorum clarorum.
Attigit quoque poeticen,
credimus,
ne esset expers
suavitatis ejus :
namque exposuit versibus
qui honore
amplitudineque
rerum gestarum
præstiterunt
cæteros populi Romani;
ita ut,
sub imaginibus
singulorum,
descripserit facta
magistratusque eorum
non amplius quaternis
quinisve versibus :
quod sit vix credendum,
tantas res
potuisse declarari
tam breviter.
Est etiam unus liber,
confectus Græce,
de consulatu Ciceronis.
Hæc hactenus
edita sunt a nobis,
Attico vivo.

XIX. Nunc,
quoniam fortuna voluit
nos esse superstites ei,
persequemur reliqua

notant quel *personnage*,
et de qui issu,
avait reçu quels honneurs
et à quelles époques.
De pareille manière
à la demande de Marcellus Claudius,
il a fait la généalogie des Marcellus ;
à la demande de Scipion Cornélius
et de Fabius Maximus,
celle des Fabius,
et *celle* des Émilius aussi :
en-comparaison-desquels livres
rien ne peut être plus agréable
à ceux qui ont
quelque désir [hommes illustres.
de la connaissance des (de connaître les)
Il toucha aussi à la poésie,
à ce que nous croyons,
afin qu'il ne fût pas étranger
au charme d'elle :
car il raconta en vers
l'histoire de ceux qui par les dignités
et la grandeur
des actions accomplies
l'emportèrent [main ;
sur tous-les-autres *citoyens* du peuple ro-
de-telle-sorte que,
sous les portraits
de chacun,
il écrivit les actions
et les magistratures d'eux
en pas plus que quatre
ou cinq vers :
chose qui serait à peine croyable,
de si-grands faits
avoir pu être énoncés
si brièvement.
Il existe aussi un livre *de lui*,
fait (écrit) en-grec,
sur le consulat de Cicéron.
Ces choses jusqu'ici
ont été publiées par nous,
Atticus *étant* vivant.

XIX. Maintenant,
puisque la fortune a voulu
nous être survivant à lui,
nous poursuivrons (raconterons) le reste,

plis lectores docebimus, sicut supra significavimus, « Suos cuique mores plerumque conciliare fortunam. » Namque hic, contentus ordine equestri, quo erat ortus, in affinitatem pervenit imperatoris Divi filii, quum jam ante familiaritatem ejus esset consecutus, nulla alia re quam elegantia vitæ qua cæteros ceperat principes civitatis, dignitate pari, fortuna humiliore. Tanta enim prosperitas Cæsarem eum est consecuta ut nihil ei non tribuerit fortuna quod cuiquam ante detulerit, et conciliarit quod civis Romanus quivit consequi. Nata est autem Attico neptis ex Agrippa, cui virginem filiam collocarat. Hanc Cæsar, vix anniculam, Tiberio Claudio Neroni, Drusilla[1] nato, privigno suo, despondit: *quæ conjunctio* necessitudinem eorum sanxit, familiaritatem reddidit frequentiorem.

XX. Quamvis ante hæc sponsalia non solum, quum ab

pourrons, nous montrerons aux lecteurs, par des exemples, comme nous l'avons marqué ci-dessus, que le plus souvent les mœurs de chacun déterminent sa fortune. Atticus, content du rang de chevalier, dans lequel il était né, parvint à l'alliance de l'empereur, fils du divin Jules, après avoir acquis déjà son amitié par la seule séduction de ses manières, comme il avait charmé déjà tant d'illustres citoyens, qui avaient autant de valeur qu'Auguste, mais une moindre fortune. Le bonheur qui suivit Auguste a été, en effet, si grand, que la fortune ne lui a rien refusé de ce qu'elle avait auparavant donné à quelque autre, et qu'elle lui a ménagé ce qu'aucun citoyen romain n'a pu encore obtenir. Il naquit une petite-fille à Atticus, d'Agrippa, auquel il avait marié sa fille. Auguste la fiança, lorsqu'elle avait à peine un an, à Tibère Claude Néron, fils de Drusille, et son beau-fils à lui. Cette alliance affermit leur étroite amitié, et rendit leur commerce familier plus fréquent.

XX. Cependant, avant ces fiançailles, Auguste, non-seulement,

et, quantum poterimus,
docebimus lectores
exemplis rerum,
sicut significavimus supra,
« Plerumque suos mores
conciliare fortunam
cuique. »
Namque hic,
contentus ordine equestri,
quo ortus erat,
pervenit in affinitatem
imperatoris filii Divi,
quum jam ante
consecutus esset
familiaritatem ejus,
nulla alia re
quam elegantia vitæ
qua ceperat
ceteros principes civitatis,
dignitate pari,
fortuna humiliore.
Tanta enim prosperitas
consecuta est
eum Cæsarem,
ut nihil
fortuna non tribuerit ei,
quod detulerit ante
cuiquam,
et conciliarit
quod civis Romanus
quivit consequi.
Neptis autem
nata est Attico ex Agrippa,
cui collocarat
filiam virginem.
Cæsar despondit hanc,
vix anniculam,
Tiberio Claudio Neroni,
nato Drusilla,
suo privigno :
quæ conjunctio sanxit
necessitudinem eorum,
reddidit familiaritatem
frequentiorem.

XX. Quamvis
ante hæc sponsalia
non solum,

et, *autant* que nous pourrons,
nous enseignerons aux lecteurs
par des exemples de faits,
comme nous l'avons déclaré ci-dessus,
« Ordinairement ses *propres* mœurs
ménager *sa* fortune
à chacun. »
En effet celui-ci,
content du rang de chevalier,
dans lequel il était né,
arriva à l'alliance
de l'empereur fils du divin *Jules César*,
après que déjà auparavant
il avait obtenu
l'intimité de lui,
par aucune autre chose
que par la distinction de vie (de manières)
par laquelle il avait séduit
les autres grands de l'État,
d'une dignité égale *à celle d'Auguste*,
d'une fortune plus humble.
En effet un si grand bonheur
accompagna
ce César,
qu'*il n'y eut* rien
que la fortune n'ait accordé à lui,
qu'elle eût départi auparavant
à qui-que-ce-fût,
et qu'elle *lui* ménagea
tout ce qu'un citoyen romain
pouvait atteindre.
Or une petite-fille
naquit à Atticus d'Agrippa,
à qui il avait donné
sa fille vierge.
César (Auguste) fiança celle-ci,
à-peine âgée-d'un-an,
à Tibérius Claudius Néron,
né de Drusilla,
et son beau-fils :
laquelle alliance cimenta
l'amitié d'eux,
et rendit *leurs* rapports familiers
plus fréquents.

XX. Toutefois
avant ces fiançailles
non-seulement,

urbe abesset, nunquam ad suorum quemquam litteras misit quin Attico mitteret, quid ageret, imprimis quid legeret, quibus in locis et quandiu esset moraturus, sed etiam, quum esset in urbe, et, propter suas infinitas occupationes, minus sæpe quam vellet, Attico frueretur, nullus dies tamen temere intercessit quo non ad eum scriberet, quum modo aliquid de antiquitate ab eo requireret, modo aliquam ei quæstionem poeticam proponeret, interdum jocans ejus verbosiores eliceret epistolas. Ex quo accidit, quum ædes Jovis Feretrii [1], in Capitolio ab Romulo constituta, vetustate atque incuria detecta prolaberetur, ut, Attici admonitu, Cæsar *eam reficiendam* curaret. Neque vero ab M. Antonio *minus absens litteris* colebatur; adeo ut accurate ille ex ultimis terris, quid ageret curæ sibi haberet certiorem facere Atticum. Hoc quale sit, fa-

lorsqu'il était absent de la ville, n'adressa jamais de lettres à quelqu'un des siens, sans mander à Atticus ce qu'il faisait, surtout ce qu'il lisait, en quels lieux il se trouvait, et combien de temps il devait y rester; mais encore, quand il était à Rome, et qu'à cause de ses infinies occupations il voyait Atticus moins souvent qu'il ne voulait, il ne se passait pourtant aucun jour qu'il ne lui écrivît, qu'il ne lui demandât quelque éclaircissement sur un point d'antiquité, ou qu'il ne lui proposât quelque question de poésie; et même il plaisantait de temps en temps pour obtenir de lui des réponses plus longues. Cette correspondance eut ses résultats. Comme le temple de Jupiter Férétrien, placé par Romulus sur le Capitole, découvert par la vétusté et par le défaut d'entretien, menaçait ruine, Auguste eut soin, par l'avis d'Atticus, de le faire réparer. Atticus n'était pas moins honoré, de loin, des lettres d'Antoine; au point que celui-ci l'instruisait exactement, depuis les extrémités de la terre, de ce qu'il faisait, de ce qui occupait son esprit. On appréciera plus aisément le mérite d'Atticus, si l'on con

quum abesset ab urbe,
nunquam misit litteras
ad quemquam suorum
quin mitteret Attico,
quid ageret,
imprimis quid legeret,
in quibus locis et quandiu
moraturus esset,
sed etiam,
quum esset in urbe, et,
propter suas occupationes
infinitas,
frueretur Attico
minus sæpe quam vellet,
nullus dies tamen
intercessit temere
quo
non scriberet ad eum,
quum modo
requireret ab eo aliquid
de antiquitate,
modo proponeret ei
aliquam quæstionem
poeticam,
interdum jocans
eliceret
epistolas verbosiores ejus.
Ex quo accidit,
quum ædes Jovis Feretrii,
constituta ab Romulo
in Capitolio,
prolaberetur detecta
vetustate atque incuria,
ut, admonitu Attici,
Cæsar curaret eam
reficiendam.
Neque vero absens
colebatur minus litteris
ab M. Antonio;
adeo ut ille
ex terris ultimis
haberet curæ sibi
facere Atticum certiorem
accurate
quid ageret.
Quale sit hoc,
is existimabit facilius

lorsqu'il était-absent de la ville,
jamais il n'envoya de lettre
à quelqu'un des siens
sans qu'il *en* envoyât à Atticus,
pour lui dire ce qu'il faisait,
surtout ce qu'il lisait,
dans quels lieux et combien-de-temps
il devait séjourner,
mais encore,
lorsqu'il était à la ville, et,
à-cause-de ses occupations
immenses,
jouissait *de la société* d'Atticus
moins souvent qu'il n'eût voulu,
aucun jour cependant
ne s'écoula-dans-l'intervalle facilement
dans lequel
il n'écrivît pas à lui,
alors que tantôt
il demandait à lui quelque chose
au-sujet-de l'antiquité,
tantôt il proposait à lui
quelque question
sur-la-poésie,
et quelquefois en badinant
il attirait (provoquait)
des lettres plus étendues de lui.
Par-suite-de quoi il arriva,
comme le temple de Jupiter Férétrien,
établi (bâti) par Romulus
sur le mont-Capitolin,
tombait-en-ruine ayant perdu-sa-toiture
par le temps et le manque-de-soins,
que, sur un avertissement d'Atticus,
César prit-soin de ce temple
devant être réparé.
Et d'autre-part étant éloigné
il n'était pas cultivé moins par lettres
par M. Antoine;
à-tel-point que celui-là
depuis les terres les plus reculées
tenait à souci à lui-même (prenait à cœur)
de faire Atticus mieux-informé (d'infor-
avec-soin [mer Atticus)
de ce qu'il faisait.
De-quelle-valeur est ceci,
celui-là *le* jugera plus facilement

cilius existimabit is qui judicare poterit quantæ sit sapientiæ eorum retinere usum benevolentiamque, inter quos maximarum rerum non solum æmulatio, sed obtrectatio tanta intercedebat, quantam fuit incidere necesse inter Cæsarem atque ntonium, quum se uterque principem, non solum urbis Romanæ, sed orbis terrarum esse cuperet.

XXI. Tali modo quum septem et septuaginta annos complesset, atque ad extremam senectutem non minus dignitate quam gratia fortunaque crevisset (multas enim hereditates nulla alia re quam bonitate est consecutus), tantaque prosperitate usus esset valetudinis, ut annis triginta medicina non indiguisset, nactus est morbum, quem initio et ipse et medici contempserunt : nam putarunt esse tenesmon, *cui remedia* celeria faciliaque proponebantur. In hoc quum tres menses sine ullis doloribus, præterquam quos ex curatione capiebat, consumpsisset, subito tanta vis morbi in unum intestinum

çoit combien il fallait de sagesse pour se conserver le commerce et la bienveillance de deux hommes entre lesquels régnait non-seulement l'émulation des plus grandes choses, mais une aussi forte jalousie que celle qui devait nécessairement se trouver entre Auguste et Antoine, puisque l'un et l'autre ambitionnaient d'être à la tête, non-seulement de la ville de Rome, mais de la terre entière.

XXI. Après avoir vécu ainsi soixante-dix-sept ans, et n'avoir pas moins grandi, jusqu'à sa dernière vieillesse, en considération qu'en crédit et en fortune (car il avait recueilli plusieurs héritages dus à la seule bonté de son caractère), après avoir joui d'une si grande prospérité de santé, que pendant trente ans il n'avait pas eu besoin de la médecine, Atticus contracta une maladie que d'abord lui-même et les médecins méprisèrent : car ils crurent que c'était un simple ténesme, pour lequel s'offraient des remèdes prompts et faciles. Lorsqu'il eut passé trois mois dans cette incommodité, sans aucunes douleurs que celles qu'il ressentait de son traitement, tout à coup le mal se jeta si violemment dans un intestin

qui poterit judicare
quantæ sapientiæ sit
retinere usum
benevolentiamque eorum
inter quos intercedebat
non solum æmulatio
maximarum rerum,
sed obtrectatio tanta
quantam fuit necesse
incidere
inter Cæsarem
atque Antonium,
quum uterque cuperet
se esse principem
non solum urbis Romanæ,
sed orbis terrarum.

XXI. Quum tali modo complesset [nos, septem et septuaginta annos atque crevisset
ad extremam senectutem
non minus dignitate
quam gratia fortunaque
(consecutus est enim
multas hereditates
nulla alia re
quam bonitate),
ususque esset
tanta prosperitate
valetudinis
ut triginta annis
non indiguisset medicina,
nactus est morbum,
quem initio
et ipse et medici
contempserunt:
nam putarunt
esse tenesmon,
cui proponebantur
remedia celeria faciliaque.
Quum consumpsisset in hoc
tres menses
sine ullis doloribus,
præterquam quos capiebat
ex curatione,
subito tanta vis morbi
prorupit

qui pourra apprécier
de quelle-grande habileté c'est *le fait*
de conserver le commerce
et la bienveillance de *ces* hommes
entre lesquels se plaçait
non-seulement une rivalité
des (pour les) plus grands objets,
mais une haine aussi-grande
qu'il fut nécessaire
une haine tomber (s'élever)
entre César
et Antoine,
alors que l'un-et-l'autre désirait
lui-même être le premier
non-seulement de la ville de-Rome,
mais du cercle des terres.

XXI. Après que d'une telle façon
il avait accompli [sans,
sept et soixante-dix (soixante-dix-sept)
et avait grandi
jusqu'à l'extrême vieillesse
non moins par la dignité
que par le crédit et la fortune
(en effet il acquit
de nombreux héritages
par aucune autre chose
que par *sa* bonté),
et avait joui
d'un si-grand bonheur
de santé
que pendant trente ans
il n'avait pas eu-besoin de la médecine,
il gagna une maladie,
laquelle au commencement
et lui-même et les médecins
dédaignèrent:
car ils pensèrent
être (que c'était) un ténesme,
pour lequel s'offraient
des remèdes prompts et faciles.
Après qu'il eut passé à cela
trois mois
sans aucunes douleurs,
excepté *celles* qu'il retirait
du traitement,
soudain une si-grande violence de mal
se jeta

prorupit, ut extremo tempore per lumbos fistula putris eruperit. Atque hoc priusquam ei accideret, postquam in dies dolores accrescere febremque accessisse sensit, Agrippam generum ad se arcessiri jussit, et cum eo L. Cornelium Balbum, Sextumque Peducæum. Hos ut venisse vidit, in cubitum innixus : « Quantam, inquit, curam diligentiamque in valetudine mea tuenda hoc tempore adhibuerim, quum vos testes habeam, nihil necesse est pluribus verbis commemorare. Quibus quoniam, ut spero, satisfeci, me nihil reliqui fecisse quod ad sanandum me pertineret, reliquum est ut egomet mihi consulam. Id vos ignorare nolui : nam mihi stat alere morbum desinere. Namque his diebus quidquid cibi *sumpsi*, *ita produxit* vitam ut auxerim dolores sine spe salutis. Quare a vobis peto, primum ut consilium probetis meum, deinde ne frustra dehortando conemini. »

qu'à la fin il lui sortit par les reins une fistule putride. Avant que cela lui arrivât, comme il sentait que ses douleurs croissaient de jour en jour, et que la fièvre s'y était jointe, il fit appeler son gendre Agrippa, et avec lui L. Cornélius Balbus et Sextus Péducéus. Lors qu'il vit qu'ils étaient venus, appuyé du coude sur son oreiller, il leur dit : « Il n'est nullement besoin que je vous expose en beaucoup de mots quelle attention, quelle diligence j'ai mise dans ce temps-ci à soigner ma santé, car vous en avez été vous-mêmes témoins. Puisque je vous ai satisfaits, comme j'espère, et que je n'ai rien omis de ce qui pouvait contribuer à me guérir, il me reste à pourvoir moi-même à mes intérêts. Je n'ai pas voulu que vous l'ignorassiez; je suis résolu de cesser de nourrir mon mal. Par tous les aliments que j'ai pris ces jours-ci, j'ai prolongé ma vie de manière que j'ai augmenté mes douleurs sans espoir de guérison. Je vous demande donc, premièrement, que vous approuviez mon dessein, et ensuite que vous ne tentiez pas vainement de m'en détourner. »

in unum intestinum,
ut extremo tempore
fistula putris
eruperit per lumbos.
Atque priusquam hoc
accideret ei,
postquam sensit
dolores accrescere in dies
febremque accessisse,
jussit Agrippam generum
arcessiri ad se,
et cum eo
L. Cornelium Balbum
Sextumque Peducæum.
Ut vidit hos venisse,
innixus in cubitum :
« Est necesse nihil
commemorare
pluribus verbis
quantam curam
diligentiamque
adhibuerim hoc tempore
in tuenda mea valetudine,
quum habeam vos testes.
Quibus
quoniam satisfeci,
ut spero,
me fecisse reliqui nihil
quod pertineret
ad me sanandum,
est reliquum
ut egomet consulam mihi.
Nolui vos ignorare id :
nam stat mihi
desinere alere morbum.
Namque quidquid sumpsi
cibi
his diebus
produxit vitam ita
ut auxerim dolores
sine spe salutis.
Quare peto a vobis
primum ut probetis
meum consilium,
deinde
ne conemini frustra
dehortando. »

sur un intestin,
qu'à la fin-du temps
une fistule purulente
sortit par les reins.
Et avant que ceci
arrivât à lui,
après qu'il se fut aperçu
les douleurs augmenter *de jour* en jour
et la fièvre s'y être ajoutée,
il ordonna Agrippa *son* gendre
être mandé auprès de lui-même,
et avec lui
L. Cornélius Balbus
et Sextus Péducéus.
Dès qu'il vit ceux-ci être arrivés,
s'étant appuyé sur le coude :
« Il *n*'est nécessaire en rien
de rappeler
en plus-de paroles
quel-grand soin
et *quelle grande* attention
j'ai apportés dans ce temps-ci
à conserver ma santé,
puisque j'ai vous *pour* témoins.
Vous auxquels
puisque j'ai donné-cette-satisfaction,
comme j'espère, [omis) rien
moi n'avoir fait de reste (que je n'ai
qui tendît
à me guérir,
il est restant (il me reste)
que moi-même je songe à moi-même.
Je n'ai-pas-voulu vous ignorer ceci :
en effet il est arrêté à moi (j'ai résolu)
de cesser de nourrir *ma* maladie.
Car tout ce que j'ai pris
de nourriture
ces jours-ci
a prolongé *ma* vie de-telle-sorte
que j'ai augmenté *mes* douleurs
sans espoir de salut.
C'est-pourquoi je demande à vous
d'abord que vous approuviez
ma résolution,
ensuite
que vous ne fassiez-pas-effort vainement
en *m'en* détournant. »

XXII. Hac oratione habita, tanta constantia vocis atque vultus ut non ex vita, sed ex domo in domum videretur migrare, quum quidem Agrippa eum, flens atque osculans, oraret atque obsecraret « Ne id, ad quod natura cogeret, ipse quoque sibi acceleraret, et, quoniam tum quoque posset temporibus superesse, se sibi suisque reservaret; » preces ejus taciturna sua obstinatione depressit. Sic quum biduum cibo se abstinuisset, subito febris decessit, leviorque morbus esse cœpit. Tamen propositum nihilo secius peregit. Itaque, die quinto postquam id consilium inierat, pridie kalendas Aprilis, Cn. Domitio, C. Sosio consulibus, decessit. Elatus est in lecticula[1], ut ipse præscripserat, sine ulla *pompa funeris*, comitantibus omnibus bonis, maxima vulgi frequentia. Sepultus est juxta viam Appiam, ad quintum lapidem[2], in monumento Q. Cæcilii, avunculi sui.

XXII. Atticus ayant tenu ce discours avec une si grande fermeté de voix et de visage, qu'il paraissait, non pas sortir de la vie, mais passer d'un domicile dans un autre, comme Agrippa le priait et le conjurait, en pleurant et en l'embrassant, de ne pas hâter lui-même le moment fatal, qui n'arriverait que trop tôt, et, puisqu'il pouvait encore vivre quelque temps, de se conserver pour lui-même et pour les siens, il fit cesser ses prières par sa taciturne obstination. S'étant ainsi abstenu deux jours de nourriture, la fièvre s'éloigna subitement, et le mal commença à être plus tolérable. Cependant il n'en effectua pas moins son projet, et mourut le cinquième jour après l'avoir formé, la veille des calendes d'avril, sous le consulat de Cneius Domitius et de Caïus Sosius. Il fut porté à la sépulture dans une petite litière, comme il l'avait lui-même prescrit, sans aucune pompe funèbre, accompagné de tous les gens de bien, et avec le plus grand concours de peuple. Il fut enseveli auprès de la voie Appienne, à cinq milles de Rome, dans le monument de Quintus Cécilius, son oncle maternel.

XXII. Hac oratione habita, tanta constantia vocis atque vultus ut videretur migrare non ex vita, sed ex domo in domum, quum quidem Agrippa, flens atque osculans, oraret atque obsecraret eum « Ne ipse quoque acceleraret sibi id ad quod natura cogeret, et, quoniam tum quoque posset superesse temporibus, reservaret se sibi suisque; » depressit preces ejus, sua obstinatione taciturna. Sic quum se abstinuisset cibo biduum, subito febris decessit, morbusque cœpit esse levior. Tamen peregit propositum nihilo secius. Itaque, quinto die postquam inierat id consilium, pridie calendas apriles, Cn. Domitio, C. Sosio consulibus, decessit. Elatus est in lecticula, ut ipse præscripserat, sine ulla pompa funeris, omnibus bonis comitantibus, maxima frequentia vulgi. Sepultus est juxta viam Appiam, ad quintum lapidem, in monumento Q. Cæcilii, sui avunculi.

XXII. Ce discours ayant été tenu, avec une si-grande fermeté de voix et de visage qu'il paraissait sortir non de la vie, mais d'une maison *pour aller* dans une *autre* maison, comme à la vérité Agrippa, pleurant et l'embrassant, priait et suppliait lui « Que lui-même aussi ne hâtât pas pour lui-même ce à quoi la nature *le* forçait, et, puisque alors encore il pouvait survivre *quelque* temps, qu'il conservât lui-même à lui-même et aux siens; » il arrêta les prières de lui par son obstination silencieuse. Ainsi comme il s'était abstenu de nourriture pendant deux-jours, soudain la fièvre se retira, et la maladie commença à être plus légère. Cependant il mena-à-terme *sa* résolution en rien moins *pour cela*. En-conséquence, le cinquième jour après que il était entré dans (avait formé) ce dessein, la veille des calendes d'-avril, Cn. Domitius *et* C. Sosius *étant* consuls, il décéda. Il fut emporté dans une petite-litière, comme lui-même l'avait prescrit, sans aucun appareil de funérailles, tous les *gens* de-bien l'accompagnant, avec une très-grande affluence de peuple. Il fut enterré auprès de la voie Appienne, [Rome], à la cinquième pierre (cinq milles de dans la sépulture de Q. Cécilius, son oncle.

VERBA
SEU EPISTOLA CORNELIÆ,
MATRIS GRACCHORUM
(EX LIBRO DE LATINIS HISTORICIS).

Dices pulchrum esse inimicos ulcisci. Id neque majus neque pulchrius cuiquam atque esse mihi videtur, sed si liceat republica salva ea persequi. Sed quatenus id fieri non potest, multo tempore multisque partibus inimici nostri non peribunt, atque, uti nunc sunt, erunt, potius quam respublica profligetur atque pereat.

EADEM
(ALIO LOCO).

Verbis conceptis dejerare ausim, præterquam qui Tiberium Gracchum necarunt, neminem inimicum tantum molestiæ tantumque laboris, quantum te ob has res, mihi tradidisse; quem oportebat omnium eorum, quos antehac habuerim li-

PAROLES
OU LETTRE DE CORNÉLIE,
MÈRE DES GRACQUES
(DU LIVRE SUR LES HISTORIENS LATINS).

Tu me diras qu'il est beau de se venger de ses ennemis. Personne plus que moi ne trouve ce projet grand et beau, si toutefois il peut s'accomplir sans compromettre le salut de l'État. Mais puisque cela ne se peut, le temps s'écoulera, les partis se multiplieront sans que nos ennemis périssent, et nous les laisserons ce qu'ils sont aujourd'hui, plutôt que de ruiner et de faire périr la république.

LA MÊME
(DANS UN AUTRE ENDROIT).

J'oserais le jurer par un serment solennel, après ceux qui ont mis à mort Tibérius Gracchus, nul ennemi ne m'a causé autant de peine et de chagrin que toi par ta conduite; quand tu devais me tenir lieu de tous les enfants que j'ai perdus, prendre soin d'écarter de mes

VERBA
SEU EPISTOLA
CORNELIÆ,
MATRIS GRACCHORUM

(EX LIBRO
DE HISTORICIS LATINIS).

Dices
esse pulchrum
ulcisci inimicos.
Id videtur cuiquam
esse neque majus
neque puchrius
atque mihi,
sed si liceat
persequi ea
republica salva.
Sed quatenus id
non potest fieri,
tempore multo
multisque partibus
nostri inimici
non peribunt,
atque erunt
uti sunt nunc,
potius quam respublica
profligetur atque pereat.

PAROLES
OU LETTRE
DE CORNÉLIE,
MÈRE DES GRACQUES,

(DU LIVRE
SUR LES HISTORIENS LATINS).

Tu diras
être (qu'il est) beau
de se venger de *ses* ennemis.
Cela *ne* paraît à personne
être ni plus grand
ni plus beau
qu'à moi,
mais s'il est-possible
de poursuivre cela (la vengeance)
la république *étant* saine-et-sauve.
Mais tant que cela
ne peut pas se faire,
avec un temps long
et de nombreux partis
nos ennemis
ne périront pas,
et ils seront
comme ils sont maintenant,
plutôt que la république
soit ruinée et périsse.

EADEM

(ALIO LOCO).

Ausim dejerare
verbis conceptis,
præterquam qui necarunt
Tiberium Gracchum,
neminem inimicum
tradidisse mihi
tantum molestiæ
tantumque laboris
quantum te ob has res;
quem oportebat
tolerare partes
omnium eorum
quos antehac

LA MÊME

(DANS UN AUTRE ENDROIT).

J'oserais jurer
dans des termes formulés,
excepté ceux qui ont tué
Tibérius Gracchus,
aucun ennemi
n'avoir donné à moi
autant d'ennui
et autant de tourment
que toi à-cause-de ces entreprises;
toi qu'il fallait (qui eusses dû)
soutenir le rôle (remplir la place)
de tous ceux
que précédemment

beros, partes tolerare, atque curare ut quam minimum sollicitudinis in senecta haberem, utique, quæcumque ageres, ea velles maxime mihi placere, atque uti nefas haberes rerum majorum adversum meam sententiam quidquam facere. Præsertim mihi, cui parva pars vitæ superest, ne id quidem tam breve spatium potest opitulari, quin et mihi adverseris, et rempublicam profliges. Denique quæ pausa erit, et quando desinet familia nostra insanire? et quando modus ei rei haberi poterit? et quando desinemus et habentes et præbentes molestiis desistere? et quando perpudescet miscenda atque perturbandâ republica? Sed si omnino id *fieri non potest*, ubi ego mortua ero, petito tribunatum; post me facito quod lubebit, quum ego non sentiam. Ubi mortua ero, parentabis mihi, et invocabis deum parentem[1]. In eo tempore non pudet te eo-

vieux jours les moindres ennuis, et regarder comme une impiété de rien entreprendre d'important contre mon avou. Et c'est moi, quand il me reste si peu de temps à vivre, qui ne peux même obtenir, par grâce pour mes derniers instants, que tu ne te mettes point en opposition avec moi et que tu ne ruines point ta patrie. Où nous arrêterons-nous enfin, et quand notre famille cessera-t-elle d'être en démence? Quel sera le terme de ces égarements? Quand serons-nous las de nous créer des chagrins et d'en créer aux autres? Quand rougirons-nous de troubler et de bouleverser la république? Si ce que je demande n'est pas possible, attends que je sois morte pour briguer le tribunat; après moi, fais ce que tu voudras, je ne serai plus là pour le voir. Quand je n'existerai plus, tu m'honoreras par de pieux sacrifices, tu invoqueras le dieu ton père. Mais n'auras-tu pas honte

habuerim liberos,
atque curare
ut haberem in senecta
quam minimum
sollicitudinis;
utique velles,
quæcumque ageres,
ea placere mihi maxime,
atque uti haberes nefas
facere quidquam
rerum majorum [tiam.
adversum meam senten-
Præsertim
ne id quidem spatium
tam breve
potest opitulari mihi,
cui superest
parva pars vitæ,
quin et adverseris mihi
et profliges rempublicam.
Denique quæ pausa erit,
et quando nostra familia
desinet insanire?
et quando modus
poterit haberi ei rei?
et quando desinemus
desistere molestiis,
et habentes
et præbentes?
et quando perpudescet
miscendæ
atque perturbandæ
republicæ?
Sed si id
non potest omnino fieri,
ubi ego mortua ero,
petito tribunatum;
facito post me
quod lubebit,
quum ego non sentiam.
Ubi mortua ero,
parentabis mihi,
et invocabis
deum parentem.
Non pudet te
in eo tempore
expetere preces

j'ai eus *pour* enfants,
et prendre-soin
que j'eusse dans *ma* vieillesse
le moins possible
de souci;
et que tu voulusses,
quelques choses que tu fisses,
ces choses plaire à moi surtout,
et que tu tinsses *pour* une impiété
de faire quoi-que-ce-fût
d'affaires majeures
contre mon sentiment.
Notamment
pas même cet espace *de temps*
si court
ne peut être-utile à moi,
à qui reste
une petite portion de vie, [à moi
pour empêcher que tu ne fasses-opposition
et ne ruines la république.
Enfin quel repos y aura-t-il,
et quand notre famille
cessera-t-elle d'être-en-démence?
et quand une mesure
pourra-t-elle être mise à cette chose?
et quand cesserons-nous
pour nous abstenir d'ennuis,
et *en* ayant *nous-mêmes*
et *en* donnant *aux autres?*
et quand aurons-nous-honte
de brouiller
et de bouleverser
la république?
Mais si ceci
ne peut pas du-tout se faire,
lorsque je serai morte,
demande le tribunat;
fais après moi
ce qui *te* plaira,
quand je n'*en* aurai-plus-le-sentiment.
Quand je serai morte,
tu feras-des-funérailles à moi,
et tu invoqueras
le dieu *ton* père.
N'as-tu pas honte
dans ce temps
d'adresser des prières

rum deum preces expetere, quos, vivos atque præsentes, relictos atque desertos habueris? Ne ille sinat Jupiter te ea perseverare, nec tibi tantam dementiam venire in animum! Et, si perseveras, vereor ne in omnem vitam tantum laboris culpa tua recipias, uti in nullo tempore tute tibi placere possis.

d'implorer alors ces dieux que tu as négligés et délaissés tandis qu'ils vivaient, qu'ils étaient devant tes yeux? Puisse Jupiter ne point permettre que tu persévères dans cette voie et que ton âme soit aveuglée à ce point! Si tu persistes, je crains que tu n'attires, par ta faute, sur ta vie entière, de si terribles orages, que jamais tu ne puisses être heureux.

eorum deorum,
quos, vivos
atque præsentes,
habueris relictos
atque desertos?
Ne ille Jupiter sinat
te perseverare ea,
nec tantam dementiam
venire tibi in animum!
Et, si perseveras,
vereor ne recipias
tua culpa
in omnem vitam
tantum laboris
uti in nullo tempore
tute possis
placere tibi.

à ces dieux,
lesquels, *étant* vivants
et présents,
tu as abandonnés
et délaissés?
Que ce *grand* Jupiter ne permette pas
toi poursuivre ces *projets*,
ni une si-grande démence
venir à toi dans l'esprit!
Et, si tu *les* poursuis,
je crains que tu ne recueilles
par ta faute
pour toute *ta* vie
tant de tourment
que dans aucun temps
toi-même tu *ne* puisses
plaire à toi-même (te trouver heureux).

NOTES.

Page 8 : 1. *Attico*. T. Pomponius Atticus, dont Cornélius Népos nous a laissé la vie.

— 2. *Saltasse*. Le goût de la danse était si peu dans le caractère romain, que Cicéron dit dans son *Plaidoyer pour Muréna*, chap. VI : *Nemo saltat sobrius, nisi forte insanit.*

Page 10 : 1. *Lacedæmoni*. Ancienne forme d'ablatif, pour *Lacedæmone*.

— 2. *In scenam vero prodire*, etc. La Bruyère : « La condition des comédiens était infâme chez les Romains et honorable chez les Grecs. Qu'est-elle chez nous ? On y pense d'eux comme les Romains, on vit avec eux comme les Grecs. »

Page 12 : 1. *In hoc libro*. Nous ne l'avons pas en entier, puisqu'il ne nous reste que de très-courts fragments du second livre.

Page 14 : 1. *Antiquitate generis*. Miltiade faisait remonter à Ajax l'origine de sa race.

Page 18 : 1. *Cares*. Hérodote dit qu'à cette époque c'étaient les Pélasges qui habitaient l'île de Lemnos.

Page 20 : 1. *Scythis*. Les Scythes d'Europe étaient établis entre le Tanaïs et l'Iaxarte.

Page 22 : 1. *Græciæ*. La Grèce d'Asie, les colonies grecques de l'Asie Mineure.

Page 26 : 1. Barbier du Bocage : « Le mille romain (*mille passus*, et au pluriel *millia passuum* ou simplement *millia*) est ainsi nommé parce qu'il se formait de mille pas romains. Le pas romain était composé de 5 pieds romains, et le pied romain revient à 10 pouces 10 lignes 1/3 environ du pied de Paris, c'est-à-dire à 0,294,246 de mètre; par conséquent le pas romain revient à 4 pieds 6 pouces 4 lignes et un peu moins de 1/12 de ligne, ou 1m,471, et le mille romain à 754 toises 5 pieds, 1 pouce 3 lignes, ou à 1471m,232. » Marathon se trouvait donc à un peu plus de trois lieues et demie à l'est d'Athènes.

— 2. *Hemerodromi*. Ce mot est ainsi expliqué par Tite Live, XXXI, XXIV : *Ingens uno die cursu emetientes spatium.*

Page 26 : 3. *Prætores.* C'est le nom que donnent d'ordinaire les historiens romains aux généraux étrangers. Les Grecs appelaient leurs généraux *stratéges* (στρατηγοί).

— 4. *Ut castra fierent.* En abandonnant la ville.

Page 28 : 1. *Præter Platæensium.* Les Lacédémoniens furent retenus, dit-on, par des scrupules religieux qui leur interdisaient de mettre une armée en campagne avant la nouvelle lune.

Page 30 : 1. *Populi nostri.* Le peuple romain.

Page 32 : 1. *Pœcile.* Le *Pécile* était un portique orné de peintures, ouvrage de Polygnote. Ce nom vient du mot grec ποικίλη (s.-ent. στοά, portique), *variis coloribus distincta.* Miltiade eut encore un autre prix de ses services : on lui érigea des trophées des dépouilles de l'ennemi. On sait que ces trophées troublaient le sommeil de Thémistocle. (Cic., *Tusc.* IV; Plut., *Them.*)

— 2. Démétrius de Phalère, ainsi nommé d'un port voisin du Pirée, avait reçu de Cassandre, roi de Macédoine, le gouvernement d'Athènes. Il y régna dix ans, pendant lesquels il rendit à la république son ancienne liberté, et finit par être exilé. On renversa ses statues, qui étaient au nombre de 350 ou 360.

— 3. *Insulas.* Les Cyclades.

Page 34 : 1. *Quinquaginta talentis.* Le talent attique valait 5710 francs de notre monnaie. Ainsi l'amende à laquelle fut condamné Miltiade s'élevait à plus de 285 000 francs.

Page 36 : 1. *Crimine Pario*, accusation relative à Paros, à l'abandon du siége de Paros.

— 2. *Paucis annis ante.* Environ vingt ans avant la bataille de Marathon.

— 3. *Tyrannus justus.* C'est ce qu'Aristote appelle τύραννος κατὰ νόμον.

Page 38 : 1. *Halicarnassiam*, d'Halicarnasse, ville de Carie.

Page 40 : 1. *Bello Corcyræo.* Les historiens grecs ne parlent pas de cette guerre. Plutarque, dans sa *Vie de Thémistocle*, dit que les habitants de Corcyre ayant eu des différends avec ceux de Corinthe, Thémistocle fut choisi pour arbitre et donna droit aux Corcyréens. C'est à ce fait sans doute que Cornélius Népos veut faire allusion.

— 2. *Metallis.* Polyen évalue le revenu annuel de ces mines à 100 talents (environ 571 600 francs).

Page 42 : 1. *Navium longarum, onerariarum.* On appelait *naves*

Page 66 : 3. *Oppidum.* Athènes.

Page 68 : 1. *Testula illa.* L'ostracisme. Voy. la note 1 de la page 58.

Page 70 : 1. *Sexto anno.* Plutarque dit qu'Aristide fut rappelé au bout de trois années d'exil.

Page 72 : 1. *Quadringena et sexagena talenta.* Plus de 2 500 000 fr.

— 2. *Quæ omnis pecunia.... translata est.* Les Athéniens reprirent ce trésor pour se mettre en garde contre les Lacédémoniens, qui, à la veille de commencer la troisième guerre de Messénie, avaient refusé leur secours, bien qu'ils fussent leurs alliés.

Page 74 : 1. Pausanias, fils de Cléombrote, était du sang royal de Sparte, et tuteur du jeune roi.

— 2. Les mots *quos viritim legerat* signifient ici, non pas que Mardonius avait choisi un à un les hommes composant cette nombreuse armée, mais que chaque soldat s'était lui-même adjoint un compagnon, pour répondre de sa personne et le remplacer au besoin.

Page 76 : 1. *Epigrammate scripto.* M. Quicherat : « Les vainqueurs avaient coutume de consacrer aux dieux (*ponere*) quelque offrande. Ainsi c'est l'inscription seule qui indisposa les Spartiates. Voici cette inscription, composée par Simonide :

Ἑλλήνων ἀρχηγὸς ἐπεὶ στρατὸν ὤλεσε Μήδων,
Παυσανίας Φοίβῳ μνῆμ' ἀνέθηκε τόδε.

Græcorum dux, postquam exercitum delevit Medorum,
Pausanias Phœbo monumentum posuit hoc. »

Page 78 : 1. *Face.* Archaïsme pour *fac.*

— 2. *Necessariorum.* M. Quicherat : « L'auteur a dit plus haut que quelques-uns étaient *propinquos regis* : on a entendu *necessariorum* dans le même sens. Mais, outre qu'ils n'étaient pas tous *parents* du roi, on trouve une explication fort raisonnable en prenant *necessariorum* dans l'acception la plus ordinaire. Comme ces prisonniers étaient nobles, le roi avait grand besoin de leurs services. Ajoutez encore que *tam* se prête mal à la première interprétation. »

Page 80 : 1. *Quam ob causam.... non est.* L'amende, étant une peine infamante, entraînait la destitution des emplois publics.

Page 82 : 1. *Cum scytala.* Quand les éphores voulaient donner des ordres à leurs généraux de terre ou de mer, ils roulaient une bande de cuir ou de parchemin autour d'un bâton dans toute sa lon-

gueur, de manière qu'il n'y restait aucun vide. Ils écrivaient sur cette bande, et ensuite ils la déroulaient. Le général à qui elle était adressée ayant été muni, avant son départ, d'un bâton parfaitement semblable à celui sur lequel cette bande avait été roulée et écrite, l'appliquait sur le sien, et la lisait ainsi sans difficulté. C'est ce bâton qu'on appelait *scytale*.

Page 82 : 2. *Helotes*. Ils étaient ainsi nommés de la ville d'Hélos, dans le Péloponèse, dont les Lacédémoniens avaient réduit tous les habitants en esclavage. Ils donnèrent ensuite ce nom à tous leurs prisonniers de guerre, dont ils faisaient des esclaves.

Page 84 : 1. *Vincula epistolæ laxavit*. Quand la lettre était pliée, on passait de part en part un fil, dont on arrêtait les deux bouts avec de la cire, sur laquelle on imprimait un cachet.

— 2. *Tænari*. Promontoire et ville de Laconie.

Page 88 : 1. *Chalcioecus*. En grec χαλκίοικος (*maison d'airain*). Le coupable qui se réfugiait dans un temple était par cela seul à l'abri de toute violence.

Page 90 : 1. *Eadem custodia tenebatur*. Tous les autres historiens qui parlent de ce fait disent que Cimon lui-même consentit à être chargé de fers, afin de racheter le corps de son père, qui serait resté sans sépulture.

Page 92 : 1. *Apud Mycalen*. M. Quicherat : « Mycale est un promontoire de l'Asie Mineure, sur les confins de la Carie et de la Lydie, où les Grecs, commandés par Xanthippe d'Athènes et Léotychide de Sparte, défirent entièrement les Perses, le jour même de la victoire de Platée. Thucydide, Diodore, Plutarque, ne placent pas devant Mycale le combat où Cimon fut vainqueur, mais près de l'Eurymédon, fleuve de l'Asie Mineure, dans la Pamphylie, en face de Chypre. Il faut donc reconnaître qu'il y a deux Mycales, ou que cette indication géographique est erronée, ou altérée, ou interpolée. »

Page 94 : 1. *Magna præda potitus*. Diodore de Sicile rapporte qu'il s'empara de 300 vaisseaux et qu'il fit 20 000 prisonniers.

— 2. *Thasias*. L'île de Thasos, dans la mer Égée, était voisine des côtes de Thrace. — *Opulentia fretos*. Thasos était renommée pour ses vins, ses marbres et ses mines d'or et d'argent.

Page 98 : 1. *Lysander*. Il était fils d'Aristoclite, descendant des Héraclides.

Page 100 : 1. *Ægos flumen* (αἰγὸς ποταμός, le fleuve de la chèvre), petite rivière de la Chersonèse de Thrace.

Page 102 : 1. *Decem in unaquaque civitate.* Athènes était gouvernée par trente tyrans ; le Pirée en avait dix.

Page 104 : 1. *Itaque.* Ici se trouve une lacune, que nous comblons par le passage suivant des *Stratagèmes* de Polyen, liv. I, chap. XLV : « Lysandre, après s'être rendu maître de Thasos, sut qu'il y avait dans cette ville beaucoup d'habitants qui favorisaient les Athéniens, mais que la crainte des Lacédémoniens les obligeait à se tenir couverts. Lysandre convoqua les Thasiens au temple d'Hercule, et, leur parlant avec une bonté affectée, leur dit qu'il ne trouvait point étrange que, dans le changement arrivé dans leur ville, il restât encore des vestiges cachés des premières inclinations ; que c'était une chose pardonnable ; que du reste on pouvait vivre en sûreté ; qu'il ne maltraiterait personne, et qu'on pouvait prendre confiance à la parole qu'il en donnait dans un lieu sacré, tel qu'était ce temple, et dans la ville d'Hercule, à qui ils avaient l'honneur d'appartenir à tant de titres. Les partisans cachés des Athéniens, rassurés par les belles paroles de Lysandre, commencèrent à se montrer plus librement, et Lysandre les laissa quelque temps jouir de cette fausse sécurité ; mais quand ils ne furent plus sur leurs gardes, il les fit enlever et mettre à mort. » (Traduction de dom Lobineau.)

Page 106 : 1. *Orchomeniis missus subsidio.* Les Lacédémoniens étaient alors en guerre avec Thèbes, et avaient fait alliance avec Orchomène.

— 2. *Pharnabazi.* Le fils de celui qui fit mourir Alcibiade.

Page 108 : 1. *Legisset, probasset.* M. Quicherat : « Si l'on rapportait *legisset* et *probasset* à Lysandre, ce qu'on est tenté de faire au premier coup d'œil, il s'ensuivrait que tous les verbes précédents se rapporteraient à Pharnabaze, ces deux verbes à Lysandre, et les suivants, *subjecit*, *accusarat*, à Pharnabaze. Comme on ne peut supposer une construction aussi vicieuse, il faut donner à tous les verbes le même sujet, c'est-à-dire Pharnabaze. Le sens sera alors : Après que le satrape eut lu et *fait approuver* la lettre. *Probare* a quelquefois ce sens. « Libros oratorios in manibus habeo, quos, ut spero, *tibi* valde « *probabo.* » (Cic., *Attic.* IV, 13). De même Phèdre a dit : « Opus *op-* « *probavit.* » (IV, 20, 11). »

Page 112 : 1. *Privignus.* Périclès épousa la veuve d'Hipponique, dont Alcibiade avait épousé la fille Hipparète.

— 2. *Hermæ.* C'étaient des bustes de Mercure en pierre et de forme cubique. On pouvait en changer la tête.

Page 114 : 1. *Mysteria.* Les mystères de Cérès ou Éleusinies. On leur donnait ce dernier nom, parce qu'ils se célébraient à Éleusis.

Page 116 : 1. *Thurios*, Thurium, ville de Lucanie, sur le golfe de Tarente.

Page 118 : 1. *Eumolpidas.* C'était le nom que portaient les prêtres de Cérès.

— 2. *Deceliam*, Décélie, petite ville qui se trouvait à cinq lieues environ d'Athènes.

Page 122 : 1. *Thrasybulum.* Thrasybule, dont nous lirons bientôt la vie, avait fait passer avec Théramène, noble Athénien, fils d'Agnon, un décret qui rappelait les exilés, parmi lesquels se trouvait Alcibiade.

— 2. *Tribus navalibus.* La plus célèbre de ces victoires navales est celle de Cyzique, où périt Mindare, roi de Sparte.

Page 128 : 1. *Cymen*, Cymé, ville de l'Éolide, *près de Lesbos.* En l'absence d'Alcibiade, le pilote Antiochus avait, contre son ordre, engagé un combat avec Lysandre, et pérdu quinze vaisseaux.

— 2. *Alium.* Conon, suivant Justin ; mais Xénophon et Diodore disent qu'il fut remplacé par dix généraux, dont ils donnent les noms.

— 3. *Pactyen.* Ville de la Chersonèse de Thrace, sur la Propontide.

Page 130 : 1. *Neque longe abesset.* Il était à Lampsaque, qu'il venait de prendre, à une distance d'environ 15 stades (plus de trois lieues).

— 2. *Rege.* Le roi de Perse, Cyrus, fils de Darius II.

Page 132 : *Castra nautica.* Ce camp, établi près de la mer, servait de retraite et de défense aux vaisseaux.

Page 134 : 1. *Quinquagena talenta.* Cinquante talents, c'est-à-dire 285 500 francs de notre monnaie.

Page 136 : 1. *Rege Persarum.* Artaxerxès II, dit Mnémon, qui, vainqueur de son frère Cyrus, succédait à son frère Darius II.

Page 140 : 1. Théopompe, historien du temps de Philippe et d'Alexandre ; Timée était contemporain de Pyrrhus. Leurs ouvrages sont perdus.

Page 142 : 1. *Magis firmitati.... inserviunt.* M. Quicherat : « Les Béotiens étaient méprisés des autres Grecs, qui leur trouvaient peu de vivacité dans l'esprit. (Voy. encore *Epamin.* v.) Cette réputation désavantageuse passa chez les Latins. Cicéron dit (*de Fato*, IV) : « Athenis tenue cœlum : ex quo acutiores censentur Attici ; crassum

« Thebis : itaque pingues Thebani et valentes. » Comparez Horace (*Epist.* II, I, 224) :

Bœotum in crasso jurares aere natum.

Cependant les Béotiens peuvent opposer de grands noms à ce proverbe injurieux : Hésiode, Épaminondas, Pélopidas, Corinne, Pindare, Plutarque, etc.

Page 146 : 1. *Partim.... interfecissent.* Quinze cents citoyens avaient été bannis ou mis à mort sans procès.

— 2. *Triginta.* Xénophon dit que les compagnons de Thrasybule étaient au nombre de soixante-dix.

Page 148 : 1. *Neque tamen.... auctæ sunt opes.* M. Quicherat : « Ses forces s'élevèrent, selon Diodore, à douze cents hommes ; mais Xénophon, dont le témoignage est ici plus imposant, dit qu'il n'eut d'abord que sept cents compagnons, ensuite mille. »

Page 150 : 1. *Postea.* Les Athéniens, après l'expulsion des trente tyrans imposés par Lacédémone, avaient remis le gouvernement à une commission de dix préteurs.

Page 152 : 1. *Septem sapientium.* Ces sages étaient Thalès, Solon, Chilon, Pittacus, Bias, Cléobule et Périandre.

Page 154 : 1. *Diutina.... propria.* M. Quicherat : « *Diutina* indique le sens de *propria* : ces deux mots sont synonymes. *Proprius*, signifiant *mansurus, solidus*, est assez fréquent en latin. On le trouve dans une phrase de Virgile à peu près pareille à celle-ci (*Æn.* VI, 869) :

Nimium vobis Romana propago
Visa potens, superi, *propria* hæc si dona fuissent.

Voy. encore *Æn.* III, 87, 167 ; *Ecl.*, VII, 31. »

— 2. Conon était fils de Timothée.

— 3. Phères, ville de Thessalie ; elle était située à une petite distance de la côte.

Page 156 : 1. *Sed tum abfuit.* Xénophon et Plutarque disent au contraire qu'il assista à la bataille, et qu'après la défaite il se réfugia avec sept vaisseaux auprès d'Évagoras, roi de Chypre.

— 2. *Ex intimis regis.* Il avait épousé Apame, fille d'Artaxerxès Mnémon.

Page 160 : 1. *Chiliarchum.* On appelait *chiliarque*, chez les Grecs, un officier qui commandait un corps de mille hommes. L'officier persan dont Cornélius parle ici était sans doute le chef de la garde du palais.

Page 180 : 2. *Classem opperiebatur.* Cette flotte arriva trop tard ; le vaisseau que montait Philiste, son commandant, fut pris par Dion, et Philiste fut mis à mort.

— 3. *Arcem.* Denys en avait laissé le commandement à Timocrate, dont il avait fait son beau-frère, en lui donnant Arété, la femme de Dion.

— 4. *Apollocrates.* C'était l'aîné des fils de Denys le Jeune.

Page 182 : 1. *Non posse.... imperiis.* Voici le vers d'Homère, *Iliade*, II, 204 :

Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη, εἷς κοίρανος ἔστω,
Εἷς βασιλεύς.

Lucain, *la Pharsale*, chant I, vers 92 :

Nulla fides regni sociis, omnisque potestas
Impatiens consortis erit.

Racine, *les Frères ennemis* :

On ne partage point la grandeur souveraine.

Page 190 : 1. *Zacynthios adolescentes.* Dion, en revenant de Corinthe, avait rassemblé ses forces dans l'île de Zante avant de se diriger sur la Sicile.

Page 194 : 1. *In urbe.* On n'accordait qu'aux plus grands hommes, à ceux qui avaient le mieux mérité de la patrie, l'honneur d'être inhumés dans l'enceinte des murs de la ville.

— 2. *Iphicrates.* Iphicrate était fils d'un simple cordonnier.

— 3. *Sæpe exercitibus præfuit.* Il fut revêtu d'un commandement militaire dès l'âge de vingt ans.

Page 196 : 1. *Peltam pro parma fecit.* M. Quicherat : « La *pelta* fut substituée à la *parma*, laquelle était *maximus clypeus*. Le premier de ces boucliers ressemblait à un croissant, le second était de forme ovale. — *Peltastæ.* Ce nom leur est encore donné par Tite Live dans le récit de la guerre de Macédoine (XXXI, 36); on les nommait aussi *hoplites*, ὁπλῖται. »

— 2. *Sertis atque ænois.* Ces cuirasses étaient composées d'anneaux d'airain enlacés, à peu près comme les cottes de mailles du moyen âge. — *Linteas.* On faisait macérer du lin dans une décoction de vinaigre et de sel, et l'on en formait une sorte de toile épaisse qui résistait au fer.

— 3. *Bellum cum Thracibus gessit.* Les Thraces avaient été soulevés

contre les Athéniens par un général lacédémonien, Anaxibius, qu'Iphicrate vainquit.

Page 198 : 1. *Moram.* Corps de cinq cents hommes.

— 2. *Artaxerxes.* Artaxerxès Mnémon, roi de Perse.

— 3. *Fabiani.* Il est question de Fabius Maximus, qui fut surnommé Cunctator, parce qu'il arrêta par sa sage lenteur les progrès d'Annibal en Italie.

Page 200 : 1. *Theopompus*, Théopompe, orateur et historien, né à Chio; il fut disciple d'Isocrate.

— 2. *Amyntæ*, Amyntas, grand-père d'Alexandre le Grand.

— 3. *Ad Iphicratem confugit.* Elle avait été chassée du trône par l'usurpateur Pausanias.

— 4. *Bello sociali.* Il s'agit d'une guerre que les Athéniens soutinrent pendant trois ans contre les habitants de Byzance, de Chio, de Rhodes et de Cos, qui avaient violé le traité d'alliance conclu par eux avec Athènes. Iphicrate fut accusé de trahison pour n'avoir pas suivi l'avis de son collègue Charès, qui voulait attaquer les révoltés. On raconte qu'il tira son épée devant les juges et que son acquittement fut dû en grande partie à l'effroi qu'il leur inspira.

— 5. *Menesthea.* Il est question de ce Ménesthée au chap. III de la *Vie de Timothée.*

Page 204 : 1. *Evagoræ.* M. Quicherat : « Évagoras, roi de Salamine dans l'île de Chypre, descendait de Teucer, fondateur de cette ville. Après la bataille d'Ægos-Potamos, il accueillit Conon avec les débris de la flotte athénienne. Après avoir conquis une grande partie de l'île, il eut une guerre à soutenir contre Artaxerxès Mnémon, et fut forcé de demander la paix. »

Page 208 : 1. *Dissimilis quidem.... moribus.* M. Quicherat : « Charès, général athénien, défit deux fois les Argiens sur mer, fut envoyé pour combattre Alexandre, tyran de Phères, procura la victoire à Pharnabaze révolté contre le roi de Perse, enfin reçut l'ordre de porter du secours à Byzance assiégée par Philippe, roi de Macédoine. Ayant mal rempli cette mission, il fut rappelé par le peuple (voy. plus bas, *Timoth.*, chap. III). Charès était imprudent, fier, sans habileté. Il avait un caractère peu honorable. On disait proverbialement, des promesses sur lesquelles il fallait peu compter, Χάριτος ὑποσχέσεις, *Charetis promissa.* » — *Sigeum*, le promontoire de Sigée, dans la Troade.

— 2. *Bello sociali.* Voy. la note 4 de la page 200.

Page 210 : 1. *Superiore bello.* C'était Périclès qui avait fait alors le siége de Samos, et il ne s'en était emparé qu'après avoir essuyé un échec très-grave.

— 2. *Mille et ducenta talenta.* Près de 7 millions de francs.

— 3. *Cotyn*, Cotys, roi de Paphlagonie.

— 4. *Cyzicum*, Cyzique, ville considérable de la Mysie, province d'Asie Mineure.

— 5. *Ariobarzani.* Ariobarzane, satrape de Phrygie, s'était joint au roi d'Égypte, Tachos, pour déclarer la guerre au roi de Perse, son maître.

Page 212 : 1. *Classem eorum fugavit.* Auprès de Leucade, promontoire d'Acarnanie.

Page 214 : 1. *Pulvinar.* Coussin ou lit de repos sur lequel on plaçait les statues des dieux pour recevoir les hommages du peuple.

— 2. *Philippus.* Père d'Alexandre le Grand.

— 3. *Chares.* Voy. la note 1 de la page 208.

Page 218 : 1. *Centum talentis.* 571 000 francs.

Page 220 : 1. *Jason tyrannus.* Jason, tyran de Phères, ville de Thessalie, fut intimement lié avec l'orateur Isocrate, le rhéteur Gorgias et Timothée.

Page 222 : 1. *Obscuriora sunt ejus gesta pleraque.* Datame ne nous est en effet connu que par quelques mots de Diodore de Sicile, de Polyen et de Frontin dans ses *Stratagèmes*.

— 2. *Militare munus fungens.* Cette construction de *fungi* avec l'accusatif est un archaïsme. Plaute, les *Ménechmes*, act. I, sc. 1, vers 44 :

Parasitus octo hominum munus facile fungens.

— 3. *Cadusios*, les Cadusiens, peuple qui habitait entre le Tigre et l'Euphrate. Il y avait une autre nation du même nom, établie sur les bords de la mer Caspienne ; mais ce n'est pas d'elle qu'il est question ici.

Page 224 : 1. *Quum Autophradates.... defecerant.* Autophradate, satrape de Lydie, était alors occupé à comprimer une révolte des provinces qui s'étendaient le long du littoral de l'Asie-Mineure.

— 2. *Dynastes.* Mot grec (δυναστής), qui désigne un petit souverain dépendant d'un souverain plus puissant.

— 3. *Quem Homerus.... interfectum ait.* Ce fut Ménélas, et non Patrocle, qui tua Pylémène. Voy. *Iliade*, chant V, vers 576.

Page 232 : 1. *Mithridati*, Mithridate, fils du satrape Ariobarzane, l'assassin de Datame.

— 2. *Acen*, Acé, ville de Phénicie, qui reçut dans la suite le nom de Ptolémaïs.

Page 244 : 1. *Hominum mille*. On trouve plus souvent *mille homines;* cependant Horace a dit aussi (*Satires*, II, III, 197) :

Mille ovium insanus morti dedit.

Page 248 : 1. *Dextram*. M. Quicherat : « Nous avons préféré cette leçon d'un manuscrit (*Leidensis*) à la leçon ordinaire *dextra*. Le texte de la phrase suivante a été fort altéré dans beaucoup d'éditions, parce qu'on n'a pas bien compris celle-ci : et il faut avouer qu'elle présente quelque difficulté. Dans tous les pays on se serre la main en signe d'alliance : si l'auteur ne veut dire que *cela, pourquoi* ajoute-t-il *more Persarum?* Quinte-Curce dit de même (VI, 4, 14) : « Nec dubitabat Alexander fidem, *quo Persæ modo* accipiebant, dare; » et Diodore (XVI, 34) : « Τὴν δεξιὰν ἔδωκε· ἔστι δ' ἡ πίστις αὕτη βεβαιοτάτη παρὰ τοῖς Πέρσαις. Il faut absolument qu'il y ait eu chez ce peuple un usage particulier qui légitime cette remarque. On a conjecturé, d'une manière plausible à notre avis, qu'il s'agit ici de l'effigie d'une main, que l'on faisait parvenir aux personnes éloignées avec lesquelles on voulait prendre un engagement. Cette interprétation peut être confirmée par cette phrase de Polyen : δεξιὰν αὐτοῖς ἔπεμψε νόμῳ Περσικῷ, et cette autre de Justin (XI, 15, 13) : « In « quam rem, unicum pignus fidei regiæ, *dextram* se *ferendam* « Alexandro dare. » (Ce sont les dernières paroles de Darius.) Dès lors le mot *missam* n'offre plus d'obscurité. Si l'on n'adopte pas ce sens, on pourra dire que *envoyer la main* n'est autre chose que presser la main de quelqu'un, qu'on charge de presser de même celle d'une personne éloignée. »

Page 254 : 1. *Polymni*. Suivant Élien, Polymnus était un homme obscur. Il descendait cependant des anciens rois de Béotie.

Page 262 : 1. *Eum qui quærebat*. Le père de la jeune fille.

— 2. *Cyziceno*, de Cyzique, ville de Bithynie. *Artaxerxis*. — Artaxerxès Mnémon.

— 3. *Quinque talentis*, cinq talents, c'est-à-dire 28 550 francs.

Page 266 : 1. *Multis millibus versuum*. Les anciens faisaient le calcul des lignes et le notaient à la fin du volume, afin qu'on n'y pût rien retrancher ni rien ajouter.

— 2. *Namque.... quam ingenii*. Voy. la note 1 de la page 142.

Page 268 : 1. *Lacedæmoniis fugatis.* Allusion à la victoire fameuse remportée près de Leuctres, ville de Béotie, par Épaminondas, sur le roi de Sparte Cléombrote, 371 ans avant notre ère.

Page 270 : 1. *Orestem, Alcmæonem, Œdipum.* — Oreste, qui tua sa mère Clytemnestre pour venger son père Agamemnon. — Alcméon, fils d'Amphiaraüs et d'Ériphile. Sa mère, séduite par un collier que lui avait offert Adraste, pressa son époux d'aller au siége de Thèbes, où il trouva la mort. Alcméon la fit périr pour punir cette trahison. — Œdipe, fils de Laïus et de Jocaste.

— 2. *In conventum Arcadum.* Cette assemblée, qui se composait de dix mille députés, se tenait à Mégalopolis.

— 2. *Omnium sociorum.* Par exemple les Argiens, les Arcadiens, les Éléens. Voy. Plutarque, *Vie de Pélopidas*, chap. XXIV, et l'*Agésilas* de Xénophon.

Page 272 : 1. *Exercitum reduxit.* Après avoir délivré Pélopidas, retenu prisonnier par le tyran de Phères, Alexandre. Voy. Plutarque, *Vie de Pélopidas*, chap. V.

Page 276 : 1. *Periculo.* M. Quicherat : « Ce mot embarrassant a donné lieu à bien des conjectures, qui ont toutes pour objet d'introduire l'idée de *tombeau*. Mais, outre qu'il faut singulièrement torturer l'expression des manuscrits pour obtenir ce sens, on a fort bien remarqué qu'il n'appartient pas à un citoyen menacé de la peine capitale de compter sur un monument dont une condamnation devait lui ôter l'espoir. *Periculum* est ici un terme de droit, qui signifie *registre, recueil des sentences*. Dans le code Théodos., *ex periculo recitari* se trouve comme synonyme de *ex libello dari* (l. II-XC). « *Periculum* « præfectorum, ex quo is semper jura dictasse dicitur. » (Capitol. in *M. Antonino*, cap. XI.) « Eorum fidei tabulæ publicæ *periculaque* « magistratuum committuntur. » (Cic. *in Verr.* III, 79.) Cujas explique ce mot, *Comment. d. tit. ad. Cod. Justin.* Ce sens une fois établi, il nous semble clair que *suo* doit être rapporté aux Thébains et et non à Épaminondas. »

Page 278 : 1. *Messene.* Messène, capitale de la Messénie, dans le Péloponèse, avait été détruite par les Lacédémoniens et était restée longtemps inhabitée. Épaminondas la releva.

— 2. *Mantineam*, Mantinée, ville d'Arcadie.

— 3. *Instaret hostes.* Archaïsme. Le verbe *instare* gouverne plus ordinairement le datif.

Page 282 : 1. *Cadmeam.* La Cadmée, citadelle de Thèbes ; elle avait été bâtie par Cadmus, dont elle portait le nom.

— 2. Pélopidas était fils d'Hippoclus, illustre et riche citoyen de Thèbes.

Page 284 : 1. *Quum exercitum Olynthum duceret.* C'était un secours que les Lacédémoniens envoyaient au roi de Macédoine Amyntas, qui s'apprêtait à assiéger Olynthe.

— 2. *Adversariæ factioni.* Les chefs de ce parti étaient Isménias, Pélopidas, Phérénice, Androclide et Épaminondas. Quant à ceux qui favorisaient les Lacédémoniens, ils avaient à leur tête Archias, Léontide et Philippe.

Page 286 : 1. *Diem delegerunt.* Ce jour était, selon Xénophon, celui de la fête de Vénus.

Page 290 : 1. *Charonis.* Charon, riche Thébain qui prit part aux batailles de Platée et de Leuctres.

— 2. *Ab Archia hierophante, Archiæ.* L'un de ces Archias était hiérophante à Athènes, et l'autre, polémarque à Thèbes. L'hiérophante présidait aux mystères d'Éleusis et de quelques autres temples de la Grèce. Plutarque, *Vie de Pélopidas* : Ἦκέ τις ἐξ Ἀθηνῶν παρ' Ἀρχίου τοῦ ἱεροφάντου πρὸς Ἀρχίαν, τὸν ὁμώνυμον, ξένον ὄντα καὶ φίλον, ἐπιστολὴν κομίζων.

Page 292 : 1. *Supra.* Voy. *Épaminondas*, chap. X.

— 2. *Delectæ manus.* C'était le bataillon sacré (ἱερὸς λόχος), composé de trois cents jeunes gens déterminés à vaincre ou à mourir ensemble.

— 3. *Quoque Messena... est profectus.* M. Quicherat : « Pélopidas, député à la cour de Perse, rendit vaines les démarches des Athéniens et des Lacédémoniens auprès d'Artaxerce, et Messène fut affranchie. » Voy. la note 1 de la page 278.

Page 296 : 1. *Agesilaus.* Il était fils d'Archidamus, roi de Sparte.

— 2. *Nomine magis quam imperio.* Les rois de Sparte avaient au-dessus d'eux des magistrats suprêmes, appelés *éphores*, c'est-à-dire inspecteurs, surveillants.

Page 298 : 1. *Quem natum non agnorat.* On le croyait fils d'Alcibiade, que la femme d'Agis avait aimé.

Page 308 : 1. *Anno vertente*, dans l'espace d'une année. *Vertere* se trouve assez souvent employé pour le passif *verti*. Tite Live a dit : « Jam *verterat* fortuna ; » Tacite : « Nisi felicitas in socordiam *vertisset*. »

— 2. *Coroneam*, Coronée, ville de Béotie.

Page 316 : 1. *Omnibus qui a rege defecerant.* Entre autres Mausole, roi de Carie, et Tachos, roi d'Égypte.

Page 318 : 1. *Regios.* Les ministres du roi d'Égypte.

Page 320 : 1. *Nectanabide.* Nectanabis avait usurpé le trône d'Égypte avec le secours d'Agésilas. — *Viginti talentis.* Plus de 114 000 francs.

— 2. *Cyrenas.* Cyrène, ville principale de la Pentapole, en Afrique.

— 3. *Decessit.* Agésilas mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, après en avoir passé quarante et un sur le trône.

— 4. *Cardianus*, de Cardia, ville de la Chersonèse de Thrace, située au fond du golfe Mélas.

Page 326 : 1. *Leonnatus.* Dans le partage de l'empire d'Alexandre, il avait obtenu la petite Phrygie.

Page 328 : 1. *Et parti Asiæ*, etc. La Cilicie, l'Arménie et la Cappadoce.

— 2. *Europæis adversariis.* Antipater, Cratère, Pithon et Arrhidée.

Page 330 : 1. *Qui secundum locum imperii tenebat.* Néoptolème commandait l'aile gauche; le partage de l'empire lui avait donné une province de Perse, la Carmanie.

Page 334 : 1. *Antigono.* Il avait reçu d'Antipater le gouvernement de la grande Phrygie et de la Cilicie.

Page 338 : 1. *In Epiro habitabat.* Après sa répudiation par Philippe, roi de Macédoine, elle s'était retirée auprès de son frère Philippe, roi d'Épire.

— 2. *Alexandri filius.* Ce fils d'Alexandre et de Roxane s'appelait Alexandre, comme son père; mais on lui donnait aussi le nom d'Hercule.

Page 340 : 1. *Phalanx.* La phalange était un corps d'infanterie, composé de quinze ou au moins huit cents hommes pesamment armés, qu'on plaçait au centre de la bataille.

— 2. *Principiis.* Sorte de place d'armes où les généraux tenaient conseil et rendaient la justice.

Page 342 : 1. *In Parætacis.* La Parétacène était une petite province de la Perside, et touchait à la Médie.

Page 350 : 1. *Antigono est deditus.* Les soldats, en livrant leur général, espéraient obtenir qu'Antigone leur restituerait le butin qu'il avait fait sur eux après la bataille.

Page 352 : 1. *Seleucus, Lysimachus, Ptolemæus.* Séleucus avait

reçu en partage la Babylonie; Lysimaque, la Thrace; Ptolémée, l'Égypte.

Page 356 : 1. *Plerique omnes*, la grande majorité. Démétrius, fils d'Antigone, s'opposait à ce qu'on fît périr Eumène.

— 2. *Maximos duces*. Cratère et Néoptolème.

Page 362 : 1. *Phocion*. Phocion était fils de Phocus, homme illustre selon Plutarque, et obscur suivant Élien.

Page 364 : 1. Démade, rival de Démosthène, avait été avec Phocion député vers Antigone. Cet orateur, vendu à la cause des Macédoniens, finit par être victime de ses intrigues. Une lettre qu'il avait écrite à Antigone, pour l'exciter à envahir la Grèce, fut surprise par Antipater, qui le fit périr.

— 2. *Charetem*. Voy. la note 1 de la page 208.

Page 366 : 1. *Demetrius Phalereus*. Voy. la note 2 de la page 32.

Page 368 : 1. *Polysperchon* était un des généraux d'Alexandre. Antipater mourant lui avait légué ses États, à l'exclusion de son fils Cassandre : préférence qui fut la cause de plusieurs guerres. La popularité des Polysperchon parmi les Athéniens venait de ce qu'il avait promis de leur rendre la liberté.

— 2. *Philippum regem*, Philippe Arrhidée, frère d'Alexandre le Grand. Polysperchon n'était de nom que tuteur du roi légitime.

— 3. *Agnonis*. Rhéteur athénien, envoyé pour accuser Phocion.

Page 370 : 1. *Emphyletus*. M. Quicherat : « Ce nom n'est cité par aucun historien : Longolius a soupçonné que l'auteur s'est ici mépris, sans doute en lisant avec peu d'attention un manuscrit grec. Le texte donnait, selon lui, ἔμφυλός τις, *tribulis quidam*, et le traducteur aurait pris ces mots pour un nom propre. Cette ingénieuse conjecture, adoptée par Lambin et H. Schlegel, nous paraît fort plausible. »

Page 372 : 1. Timoléon était fils de Timodème, descendant d'une des plus nobles famille de Corinthe.

— 2. *Barbaris*. Les Carthaginois.

Page 374 : 1. *Fratrem interficiendum curavit*. Plutarque et Diodore de Sicile disent que ce fut Timoléon lui-même qui frappa son frère.

Page 376 : 1. *Cum Iceta*. Cet Icétas, ami de Dion, était gouverneur de Léontium. Timoléon le prit, ainsi que son fils, et les fit mettre à mort.

Page 378 : 1. *Crimessum flumen*. Cette petite rivière de Sicile se nommait aussi le Crimise ou le Crinise.

Page 376 : 2. *Mamercum*. Mamercus, tyran de Catane, s'était allié aux Carthaginois. Fait prisonnier et conduit à Syracuse, il y fut mis à mort.

— 3. *Quod ab his.... conditæ*. Syracus avait été fondée par le Corinthien Archias, descendant d'Hercule.

Page 384 : 1. Αὐτομάτιας. M. Quicherat : « Αὐτομάτιας, *à la Fortune qui préside aux cas fortuits*, nous dit-on. Mais ce culte n'est guère propre à faire ressortir la piété de Timoléon. Nous aimons mieux entendre un oratoire consacré à la puissance absolue et indépendante, à la Toute-Puissance. »

Page 386 : 1. *Nomine, non potestate*. La puissance des rois de Sparte était singulièrement restreinte par celle des éphores. Voy. la note 2 de la page 296.

Page 388 : 1. *Cyrus*. Le grand Cyrus, fils de Mandane, fille d'Astyage, roi des Mèdes, et du Perse Cambyse.

— 2. *Tantum indulsit dolori, ut eum pietas vinceret*. Il fit mettre à mort une servante qui avait été complice du crime, et relégua sa mère à Babylone.

— 3. *Duo, eodem nomine*. Les deux Artaxerxès.

Page 390 : 1. *Tertius*. Xerxès.

— 2. *Ægis*, Égée, ville de Macédoine, à l'ouest de Pella. Il y avait aussi en Grèce plusieurs villes qui portaient ce nom. — Philippe avait refusé de venger Pausanias d'un outrage qu'il avait reçu d'Attale, lieutenant du roi de Macédoine en Asie.

— 3. *Pyrrhus*. Il descendait d'Achille par sa mère, et d'Hercule par son père.

Page 392 : 1. *Demetrius*. Surnommé Poliorcète, c'est-à-dire preneur de villes.

Page 394 : 1. *In custodia.... perlit morbo*. Dans la Chersonèse de Syrie, où Séleucus le fit transporter. Il y mourut d'oisiveté, de mollesse et d'indigestion.

— 2. *Ceraunо*. Surnom tiré du mot grec κεραυνός foudre. Virgile, *Énéide*, VI, 843 : *Duo fulmina belli Scipiadas*.

Page 396 : 1. *Insulas Ægates*, les îles Égates, voisines de la Sicile.

— 2. *Manus dedissent. Dare manus*, lever les mains en haut. C'est ce que faisaient les gladiateurs quand ils s'avouaient vaincus.

Page 398 : 1. *Mercenarii milites*. C'était un ramassis d'Africains, de Gaulois, d'Espagnols, de Liguriens, etc.

Page 402 : 1. *Vettones*, les Vettones, peuple de la Lusitanie orientale.

Page 404 : 1. *Quod nisi domi*, etc. Tite Live dit aussi (liv. XXX, chap. XX) : *Vicit Annibalem non populus Romanus, toties cæsus fugatusque, sed senatus Carthaginiensis obtrectatione atque invidia.*

— 2. *Philippum*, Philippe, fils de Démétrius, roi de Macédoine, frère de Persée.

Page 406 : 1. *Antiochus*. Antiochus le Grand, roi de Syrie.

Page 410 : 1. *Saguntum, fœderatam civitatem*. La ville de Sagonte, alliée de Rome, formait en Espagne la limite des possessions des Carthaginois et des Romains. La prise de cette ville par Annibal alluma la seconde guerre Punique.

— 2. *Præter Herculum Graium*. M. Quicherat : « Un poëte devait adopter cette fable ; Silius Italicus dit (III, 496) :

Primus inexpertas adiit Tirynthius arces ;

mais Tite Live la rejette (III, 5). Toutefois on ne peut contester le nom de *Graiæ Alpes* donné à une partie de cette chaîne, que l'on croit être aujourd'hui le Saint-Bernard. »

Page 412 : 1. *Apud Rhodanum, Clastidio*. Le récit de Cornélius ne s'accorde pas ici avec celui des autres historiens. Nul autre n'a dit que Scipion ait combattu sur les bords du Rhône, ni près de *Clastidium*, petite ville de Ligurie. Clastidium fut livrée aux Carthaginois après les victoires du Pô et du Tésin. Annibal était déjà loin du Rhône quand Scipion s'y présenta.

— 2. *Tiberio Longo*. Tibérius Sempronius Longus. Il est plus connu sous le nom de Sempronius.

Page 414 : 1. *Uno prælio*. C'est la célèbre victoire remportée par Annibal à Cannes, petite ville d'Apulie.

— 2. *Dictator Romanus*. Le dictateur était un magistrat supérieur aux lois, qu'on créait dans les dangers pressants de la république, et auquel on adjoignait un maître de la cavalerie, qui partageait la suprême autorité.

Page 416 : 1. *In insidias inductum sustulit*. Ce Gracchus fut livré à Magon par son hôte Flavius ; Magon le fit décapiter et envoya sa tête à Annibal.

Page 418 : 1. *Millia passuum trecenta*, trois cents milles, c'est-à-dire plus de 440 kilomètres, ou de 110 lieues.

Page 420 : 1. *Fregellis*, Frégelles, ville de Campanie.

Page 420 : 2. *Rex*. On donnait le nom de *rois*, ou *suffètes*, à deux magistrats carthaginois dont les fonctions répondaient à peu près exactement à celles des consuls romains.

Page 428 : 1. *Prusiam*, Prusias, roi de Bithynie.

Page 430 : 1. *Caduceo*. Le caducée, baguette entourée de serpents, était un symbole de paix. Il était pour les parlementaires, chez les peuples anciens, ce qu'est le drapeau blanc chez les modernes.

Page 438 : 1. *Anno acquievit septuagesimo*. L'an 570 de Rome. Cette année vit mourir trois grands généraux : Annibal, Scipion, Philopémen.

Page 442 : 1. *Cato*. C'est Caton le Censeur, ou l'Ancien; l'autre Caton est celui d'Utique, son arrière-petit-fils. — *Municipio*, municipe ou ville municipale. Le municipe était régi par ses propres lois, quoique ses citoyens fussent admis à briguer les charges de Rome.

— 2. *In prœlio apud Senam*. M. Quicherat : « C. Claudius Néron défit une armée de 56 000 Carthaginois, commandés par Asdrubal. On désigne plus communément le lieu de cette bataille par le fleuve Métaure, dans l'Ombrie. *Sena* était une ville sur la mer Adriatique, non loin d'Ancône. Il y avait aussi une petite rivière de ce nom. »

— 3. *Quæstor*. Le questeur était le trésorier de l'armée.

— 4. *Ædilis*. L'édile était un magistrat chargé du soin des édifices publics et particuliers, de l'approvisionnement de la ville, de la célébration des jeux solennels, etc.

Page 444 : 1. *Q. Ennium poetam*. Le poëte Ennius, le créateur de l'épopée latine, était originaire de la Calabre.

— 2. *Diutius*. Il y était retenu par ses guerres contre diverses peuplades espagnoles.

Page 446 : 1. *Tentatus*. Caton fut mis en accusation une cinquantaine de fois.

— 2. *Agricola solers*. Il nous reste de Caton un traité de l'agriculture (*de Rebus rusticis*).

— 3. *Historias*. M. Quicherat : « Salluste ne dédaigne pas de lui emprunter ses vieilles expressions, et ces imitations ont été signalées par Auguste, Pollion, Quintilien, Aulu-Gelle. Elles donnèrent lieu à cette épigramme :

> Et verba antiqui multum furate Catonis,
> Crispe, Jugurthinæ conditor historiæ. »

Page 448 : 1. *Origines*. Ce livre des *Origines* n'est pas venu jusqu'à nous.

Page 448 : 2. *In eo libro quem separatim de eo fecimus.* Cet ouvrage a été perdu.

Page 450 : 1. *Atticus.* Titus Pomponius fut surnommé Atticus, *l'Attique*, à cause du long séjour qu'il fit à Athènes, et de sa grande facilité à parler le grec.

— 2. *Ab origine ultima stirpis Romanæ.* La famille Pomponia prétendait tirer son origine du père de Numa Pompilius.

— 3. *Perpetuo obtinuit.* Atticus se contenta de la dignité de chevalier, sans prétendre plus haut : ce qui n'empêcha pas que sa fille ne fût recherchée par Agrippa.

Page 452 : 1. *Cinnano tumultu.* Le consul Cinna appartenait à la faction de Marius.

Page 454 : 1. *Versuram facere*, faire un emprunt pour payer une dette, s'obérer d'un côté pour se liquider de l'autre.

— 2. *Medimnus.* Le médimne d'Athènes correspond à quatre boisseaux, un peu plus de cinquante et un litres et demi.

Page 456 : 1. *Filiæ.* M. Quicherat : « Ce mot varie beaucoup dans les manuscrits : la plupart portent *Phidiæ*, personnage inconnu, dont le nom est ici fort déplacé. On a lu *Piliæ*, épouse d'Atticus. Nous avons préféré *filiæ*, c'est-à-dire Pomponia, qui fut mariée à Agrippa. »

Page 460 : 1. *Ex patria fugienti.* Cicéron fut exilé par les intrigues de Clodius, pour avoir fait mettre à mort les complices de Catilina. — *Sestertium.... millia.* Environ 50 000 francs.

Page 462 : 1. *Heredem ex dodrante.* Le *dodrans* était un poids qui valait les trois quarts de la livre ou as. Atticus était donc héritier des trois quarts de la fortune de son oncle.

— 2. *Q. Tullio Ciceroni.* Le frère de l'orateur.

Page 464 : 1. *Ad hastam publicam.* Les ventes qui se faisaient par autorité de justice étaient annoncées au moyen d'une pique, d'où l'expression *hastæ subjicere.*

Page 466 : 1. *Usus est ætatis vacatione.* A cinquante ans, le citoyen romain était dispensé du service militaire; à soixante, le sénateur pouvait ne plus remplir ses fonctions.

— 2. *Conjunctum.* M. Quicherat : « La famille Cécilia, dont Atticus descendait par sa mère, était unie à la famille Cornélia, qui avait donné une épouse à Pompée. Atticus put néanmoins rester à Rome sans offenser Pompée. »

Page 468 : 1. *Occiso Cæsare.* Il fut tué dans le sénat par Brutus, Cassius, Cimber, etc., qui avaient conjuré contre sa vie, en haine

de ses desseins contre la République. — *Brutos.* Marcus et Décimus.

Page 470 : 1. *Provinciarum quæ iis datæ erant.* Brutus avait reçu la Crète, et Cassius la province de Cyrène.

— 2. *Sestertium centum millia.* Environ 20 000 francs. — *Trecenta,* 60 000 francs.

— 3. *Bellum apud Mutinam.* Entre Octave et Antoine, au sujet du testament de César.

Page 472 : 1. *P. Volumnio.* P. Volumnius avait été préfet des ouvriers dans l'armée d'Antoine. Ces ouvriers étaient des forgerons, des charpentiers, etc., qui travaillaient principalement aux machines de guerre.

Page 474 : 1. *In diem,* à terme fixe, en fixant le jour du payement.

Page 476 : 1. *Imperatorum.* Antoine, Octave et Lépide.

Page 480 : 1. *In Epirum.* C'était en Épire que se trouvaient la plupart des propriétés d'Atticus.

— 2. *Samothraciam.* Samothrace, île de la mer Égée, située à peu de distance des côtes de Thrace.

Page 482 : 1. *Sui cuique mores fingunt fortunam.* Salluste nous apprend que l'auteur de cette sentence est Appius : « Sed res docuit « id verum esse quod in carmine Appius ait : *Fabrum esse suæ quem-* « *que fortunæ.* »

Page 486 : 1. *Præfecto fabrum.* Voy. la note 1 de la page 472.

— 2. *Avunculo.* Q. Cæcilius, dont il a été parlé au chap. V.

— 3. *Salis.* M. Quicherat : « Nous craignons que le mot ne soit corrompu. Les interprètes l'entendent métaphoriquement, et traduisent par *elegantia, gratia* : ils s'étonnent toutefois de voir *salis* appliqué à une maison. Quant à nous, nous le prenons plutôt en propre. Le terme *sal, salinum,* désignait la sobriété des anciens Romains (*antiquitus*), et on l'opposait souvent au luxe du siècle de César : en sorte que nous expliquerions *salis* par *simplicitatis, modestiæ.* Horace a dit (*Od.* II, XII, 13) :

Vivitur parvo bene, cui paternum
Splendet in mensa tenui *salinum.*

Il rapporte les vœux d'un homme frugal :

Sit mihi mensa tripes, et
Concha *salis* puri.
(*Sat.,* I, III, 13.)

Comparez l'imitation de ce dernier passage dans Perse (III, 24) :

Sed rure paterno
Est tibi far modicum, purum et sine labe *salinum*. »

Page 488 : 1. *In neutram partem*. Ovide, *Tristes*, II, 113 :

... Neque divitiis neque paupertate notanda,
Unde sit in neutrum conspiciendus eques.

Page 490 : 1. *Terna millia æris*. M. Quicherat : « Trois mille as, 150 fr. Il y a évidemment ici une erreur de compte. On a soupçonné avec raison que le chiffre qui précède *millia* était altéré : il est probable que l'auteur a voulu dire 30 000, ou plutôt encore 300 000. Cette dernière somme par mois (15 900 fr.) ne fait qu'une dépense annuelle de 180 000 fr. : ce qui est modeste pour un homme qui avait 2 millions de revenus. »

— 2. *Sestertio vicies*, deux millions de sesterces, *400 000 francs*.

Page 492 : 1. *Sestertio centies*, dix millions de sesterces, 2 000 000 fr.

Page 498 : 1. *In eo volumine*. Il avait donné à ce livre le nom de *Annalis*.

Page 502 : 1. Drusilla, plus connue sous le nom de Livie, veuve de Drusus.

Page 504. 1. *Feretrii*. Ainsi nommée de *fero*, porter, supporter, parce qu'on suspendait dans son temple les *dépouilles* opimes, c'est-à-dire celles remportées sur des rois ou des généraux illustres.

Page 510 : 1. *In lecticula*. C'était la manière des riches.

— 2. *Ad quintum lapidem*. A cinq milles, c'est-à-dire environ 7 kilomètres de Rome.

Page 514 : 1. *Deum parentem*, son père Sempronius Gracchus. Cyrus mourant dit à ses fils (Cicéron, *de Senectute*, 22) : « Quum a vobis discessero... sic me colitote *ut deum*. »

FIN.

Paris. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9.

DATE DUE
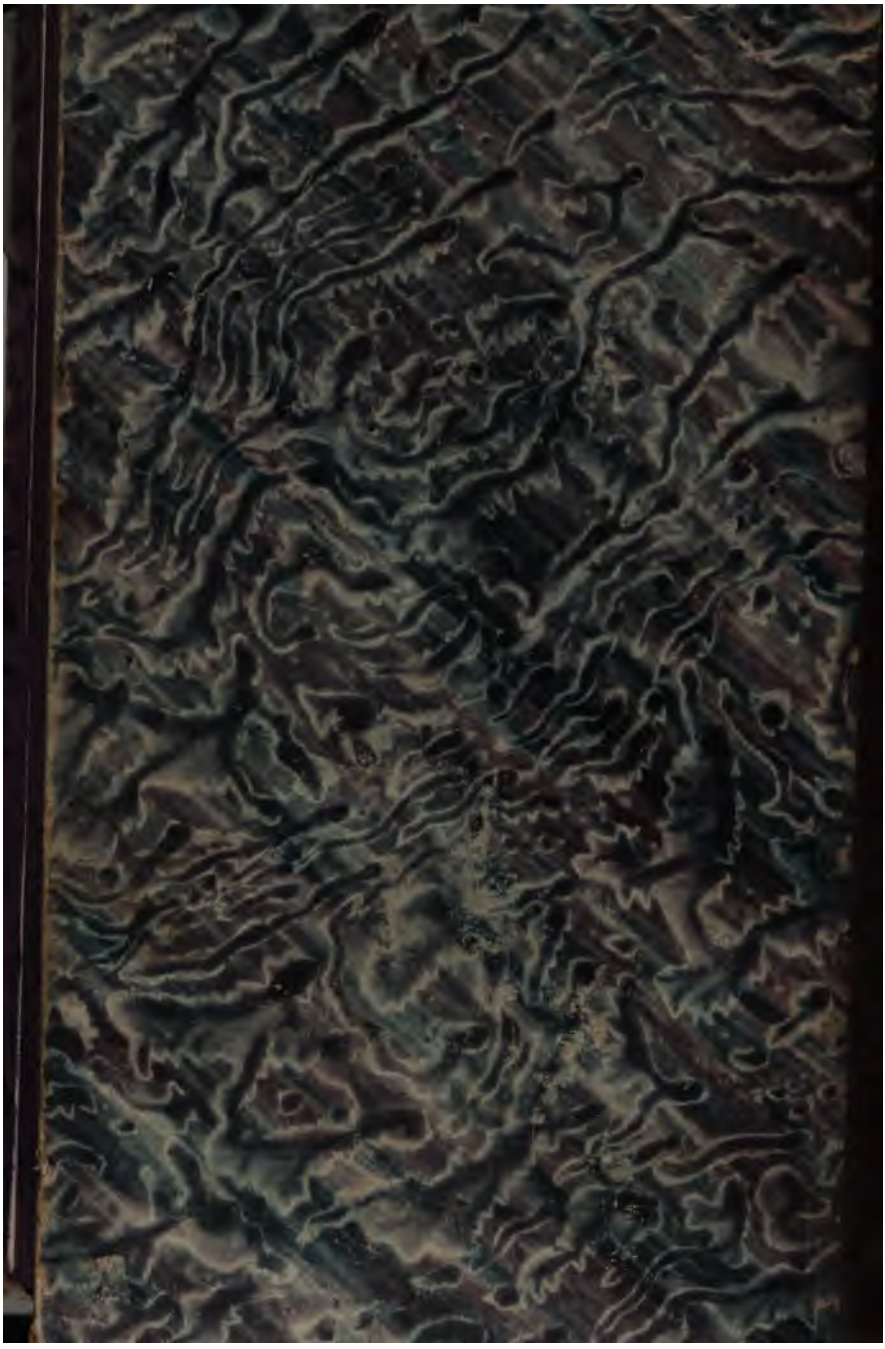
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004